HUMAN RIGHTS WATCH

LA PLAINE DES MORTS

Le Tchad de Hissène Habré

1982–1990

Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme
Association des Victimes des Crimes du Régime de Hissène Habré
Association Tchadienne pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme
Human Rights Data Analysis Group

La Plaine des Morts

Le Tchad de Hissène Habré

1982-1990

Écrit par Olivier Bercault en collaboration avec Reed Brody

Basé sur les recherches de

Olivier Bercault
Reed Brody
Maria Koulouris
Martien Schotsmans

Human Rights Watch

Avec la participation de :

Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme
Association des Victimes des Crimes du Régime de Hissène Habré
Association Tchadienne pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme
Human Rights Data Analysis Group

© 2013 Human Rights Watch
Tous droits réservés pour tous pays.
BLACK PRINT CPI IBÉRICA
Sant Andreu de la Barca
Espagne
ISBN: 978-1-62313-0626
Couverture : Rafael Jimenez

Human Rights Watch se consacre à protéger les droits humains des personnes à travers le monde. Nous nous rallions aux victimes et aux militants pour prévenir la discrimination, défendre les libertés politiques, protéger les populations contre les comportements inhumains en temps de guerre, et réclamer la traduction en justice des criminels. Nous menons des enquêtes, exposons au grand jour les atteintes aux droits humains et réclamons des comptes aux auteurs de ces violations. Nous exerçons des pressions sur les gouvernements et les détenteurs du pouvoir afin qu'ils mettent un terme aux pratiques répressives et respectent le droit international des droits humains. Nous mobilisons le public et la communauté internationale pour qu'ils apportent leur soutien à la cause des droits humains pour tous et toutes.

Human Rights Watch est une organisation internationale qui compte du personnel dans plus de 40 pays et des bureaux à Amsterdam, Beyrouth, Berlin, Bruxelles, Chicago, Genève, Goma, Johannesburg, Londres, Los Angeles, Moscou, Nairobi, New York, Paris, San Francisco, Tokyo, Toronto, Tunis, Washington et Zurich.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site web : http://www.hrw.org/fr

À la mémoire de toutes les victimes du régime de Hissène Habré et à tous ceux qui œuvrent sans relâche pour la justice.

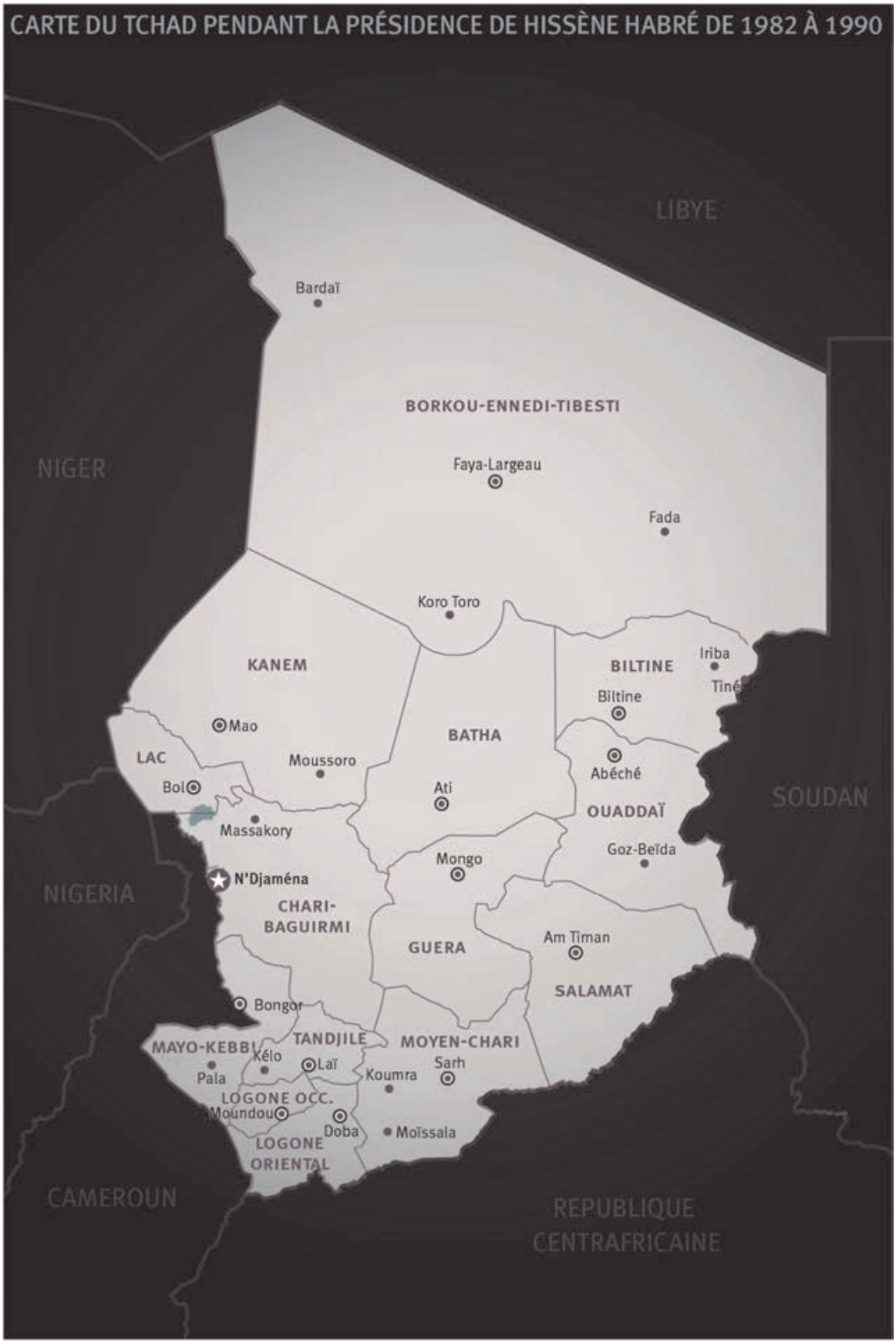
CARTE DU TCHAD PENDANT LA PRÉSIDENCE DE HISSÈNE HABRÉ DE 1982 À 1990
LIBYE
Bardaï
BORKOU-ENNEDI-TIBESTI
NIGER
Faya-Largeau
Fada
Koro Toro
KANEM
BILTINE
Iriba
Tiné
Biltine
Mao
BATHA
LAC
Moussoro
Abéché
Bol
Ati
SOUDAN
OUADDAÏ
Massakory
Goz-Beïda
Mongo
N'Djaména
NIGERIA
CHARI-
BAGUIRMI
GUERA
Am Timan
SALAMAT
Bongor
MAYO-KEBBI
TANDJILE
MOYEN-CHARI
Kélo
Laï
Sarh
Pala
Koumra
LOGONE OCC.
Moundou
Doba
Moïssala
LOGONE
ORIENTAL
CAMEROUN
REPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES i

RESUME 1

INTRODUCTION 25

PREMIERE PARTIE : LE TCHAD DE HISSENE HABRE 45

1. De la fin de la colonisation à la prise de pouvoir par Hissène Habré : histoire récente du Tchad 45
2. Le régime de Hissène Habré : rappel historique 58
3. De 1982 à 1990 : un régime dictatorial 78
4. Les organes de la répression 84
   a. La Direction de la documentation et de la sécurité 84
   b. Les services parallèles 107
   c. L'armée nationale 111
   d. Le comité « N'Galaka » 114

DEUXIEME PARTIE : LE TRAITEMENT DE L' « ENNEMI » 116

1. Arrestations à grande échelle 118
   a. Arrestations arbitraires 119
   b. Les principaux motifs d'arrestation 122
2. La torture 146
   a. Une pratique généralisée 146
   b. Les formes de torture 153
   c. Le témoignage des victimes 157
3. La détention 167
   a. Les prisons du régime Habré à N'Djaména 167
   b. Les conditions de détention 181
   c. Les femmes détenues 232
4. La mort en détention 242
   a. Les prisonniers décédés en prison en raison des conditions de détention 242
   b. Les exécutions sommaires de détenus 252
5. La mise en liberté des détenus politiques et les séquelles de la détention 258

6. Les pillages et occupations de propriétés..... 266
7. Les familles des prisonniers politiques 270

TROISIEME PARTIE : LA REPRESSION ET LES CRIMES DANS LE SUD DU TCHAD 275

1. Hissène Habré et le sud du Tchad. Rappel historique 275
2. L'élimination des cadres dans les villes du sud du Tchad..... 289
   a. Elimination des membres des forces de l'ordre 293
   b. Elimination des cadres administratifs 297
   c. Elimination des enseignants, des personnes éduquées et des « intellectuels » 300
   d. Elimination des commerçants et autres hommes/femmes d'affaires..303
3. Les massacres commis dans les villages 305
   a. Un climat de terreur permanent 306
   b. Les raisons avancées par les forces de répression pour justifier les attaques 312
   c. Le massacre de Ngalo en juillet 1985..... 317
   d. Le témoignage d'un « missionnaire » 320
   e. Des massacres ouvertement évoqués dans les documents officiels ...324
4. Les combattants ralliés : le massacre de la ferme de Déli 329
5. Les prisonniers de guerre.....337

QUATRIEME PARTIE : L'EPURATION ETHNIQUE.....339

1. Les différents groupes victimes de la répression 339
   a. La répression contre les Arabes tchadiens dès 1982.....339
   b. La persécution des Hadjaraïs à partir de 1984.....345
   c. La persécution des Zaghawas 353
2. Une répression collective et de masse.....362
   a. La « responsabilité ethnique » des Arabes 362
   b. Les attaques contre les Hadjaraïs : d'une répression individuelle à une responsabilité collective organisée 368
   c. La répression des Zaghawas : une dernière illustration de responsabilité collective et ethnique.....381
3. Une politique visant à éliminer « l'ennemi » 390
   a. Exécutions extrajudiciaires et disparitions forcées 390
   b. Les minorités hadjaraïs et zaghawas décimées par les conditions de détention et les tortures 410

4. Une répression ethnique planifiée 424
5. Le pillage des biens des familles des Hadjaraïs et des Zaghawas arrêtés 427

CINQUIEME PARTIE : LES CRIMES DE GUERRE.....436

1. Les crimes de guerre commis contre les civils et les combattants du GUNT et de ses alliés à la suite des combats de 1983 à Faya-Largeau.....437
   a. Exécutions sommaires de cadres civils et politiques du GUNT à Faya-Largeau 440
   b. Mauvais traitement et exécutions sommaires de prisonniers de guerre à Faya-Largeau.....443
   c. La présence de Hissène Habré à Faya-Largeau entre le 30 juillet et 10 août 1983.....450
   d. Les conditions de détention inhumaines des prisonniers de guerre à N'Djaména 454
   e. L'action du Comité International de la Croix Rouge entravée par le gouvernement tchadien.....459
   f. Enlèvement et exécution de prisonniers de guerre à N'Djaména 469
2. Les crimes de guerre commis contre la population d'Abéché 483
3. Les crimes de guerre commis au BET, notamment dans la région de Kalaït (Oum Chalouba) dans l'Ennedi en 1986..... 484
4. Le traitement des prisonniers de guerre libyens.....487
5. Les crimes de guerre commis pendant les combats entre les rebelles hadjaraïs et l'armée de Hissène Habré 493
6. Les crimes de guerre commis pendant les combats entre les rebelles zaghawas et l'armée de Hissène Habré..... 494

SIXIEME PARTIE : L'IMPLICATION PERSONNELLE DE HISSENE HABRE DANS LES CRIMES COMMIS PAR SON REGIME.....498

1. La subordination de la DDS et des FANT à Hissène Habré 500
   a. Hissène Habré et la DDS : le supérieur hiérarchique du « nerf » de l'Etat..... 500
   b. Le contrôle de Hissène Habré sur les FANT..... 513
2. La mise en œuvre de la répression 518
   a. L'ordre d'arrêter 528
   b. L'ordre d'interroger et de torturer.....534
   c. L'ordre de tuer.....539

d. L'ordre de libérer.....540
3. Une connaissance précise de la répression 541
a. La transmission de l'information.....542
b. La presse et Amnesty International comme sources d'information 551
c. Le contenu de l'information 556
d. L'impunité protégée par Habré des crimes dont il avait connaissance 583

CHRONOLOGIE – L'ASCENSION DE HISSENE HABRE.....590

CHRONOLOGIE – LE REGIME DE HISSENE HABRE 601

CHRONOLOGIE – « L'AFFAIRE HISSENE HABRE » 665

LEXIQUE..... 684

REMERCIEMENTS..... 712

LISTE DES SIGLES

ANL	Armée nationale de libération
ANT	Armée nationale tchadienne
ATPDH	Association tchadienne pour la promotion et la défense des droits de l'Homme
AVCRHH	Association des victimes de crimes du régime de Hissène Habré
AVCRP	Association des victimes des crimes et répressions politiques au Tchad
AVRE	Association pour les victimes de la répression en exil
AWACS	Airborne warning and control systems (Système de détection et de commandement aéroporté)
BET	Borkou-Ennedi-Tibesti
BMSI	Brigade militaire de la sécurité et de l'intervention
BSIR	Brigade spéciale d'intervention rapide
CCFAN	Conseil de commandement des forces armées du Nord

CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDR	Conseil démocratique révolutionnaire
CIA	Central Intelligence Agency
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIJ	Cour internationale de Justice
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CODOS	Commandos
CPS	Comité permanent du Sud
CSM	Conseil supérieur militaire
DDS	Direction de la documentation et de la sécurité
FAN	Forces armées du Nord
FANT	Forces armées nationales tchadiennes
FAP	Forces armées populaires
FAT	Forces armées du Tchad
FIDH	Fédération internationale des ligues de droits de l'Homme
FROLINAT	Front de libération nationale du Tchad

GP	Garde présidentielle
GUNT	Gouvernement d'union nationale de transition
HRW	Human Rights Watch
MNRCS	Mouvement national pour la révolution culturelle et sociale
MOSANAT	Mouvement du Salut national du Tchad
MPLT	Mouvement populaire pour la libération du Tchad
MPS	Mouvement patriotique du Salut
MRA	Mission pour la réforme administrative
ONHPV	Office national d'hydrauliques pastorale et villageoise
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PAM	Programme alimentaire mondial
P.V.	Procès-verbal (de la Commission d'Enquête Nationale)
RADDHO	Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme
RFI	Radio France internationale
RG	Renseignements généraux

SIP	Service d’investigation présidentielle
SN	Sûreté nationale
SONASUT	Société nationale sucrière du Tchad
SP	Sécurité présidentielle
STEE	Société tchadienne d’eau et d’électricité
UA	Union africaine
UND	Union nationale démocratique
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIR	Union nationale pour l’indépendance et la révolution

RESUME

En 1985, Sabadet Totodet, jeune étudiant tchadien, venait de recevoir une bourse pour étudier la médecine à l'étranger, décernée par l'Union nationale démocratique (UND), tendance politique d'opposition sous Hissène Habré. La veille de son départ, le 12 juillet 1985, Sabadet fut arrêté par un agent de la DDS, la Direction de la documentation et de la sécurité, la police politique du régime. Il fut accusé de préparer une rébellion armée contre Hissène Habré.

Sabadet resta un peu plus de deux semaines au siège de la DDS, dans une cellule extrêmement surpeuplée, les détenus ne pouvant pas réellement s'étendre ou dormir. Ils étaient contraints d'uriner et de déféquer dans la cellule qui était envahie de poux et d'insectes. A la fin juillet, Sabadet fut transféré à la prison dite des « Locaux », une de ces nombreuses prisons qui formaient un véritable archipel de la mort dans la capitale tchadienne, où il resta en détention pendant presque quatre ans. Dans cette prison, il fut forcé d'exécuter de nombreux travaux : gestion du stock de nourriture en tant qu'adjoint-magasinier, préparation de la nourriture pour toutes les prisons de la DDS. Il fut aussi aide-infirmier et, à ce titre, soignait les détenus avec un peu de médicaments mis à sa disposition. Sabadet fut ensuite « fossoyeur ». Lui qui rêvait de devenir médecin fut contraint d'enterrer les corps de ses codétenus, victimes de la DDS, morts à cause de mauvaises conditions de détention, d'exécutions extra-judiciaires ou de tortures. Il fut forcé de creuser des dizaines de fosses communes et d'y jeter les morts sans forme de sépulture.

Chaque jour, il devait extraire des cellules les nombreux cadavres, les charger dans des véhicules de la DDS, puis creuser des charniers en dehors de N'Djamena dans ce lieu sinistre depuis surnommé la « Plaine des morts ».

Il fut libéré le 7 mars 1989, à la suite des accords entre le gouvernement de Hissène Habré et certains partis d'opposition et factions armées. Après sa mise en liberté, la DDS lui proposa de retourner en prison comme « espion » des autres détenus, ce qu'il refusa. Il n'a jamais pu réaliser les études qu'il avait envisagées.

Après la chute de Hissène Habré en 1990, Sabadet s'engagea résolument dans la quête de justice pour les victimes du régime. Il mourut en 2002 des suites de l'alcoolisme, dans lequel il était tombé au sortir de l'expérience traumatisante qu'il avait subie en détention, et de sa vie brisée par les années perdues en prison.

Un jour de sa détention, alors qu'il était en train de creuser une énième fosse commune en compagnie d'autres prisonniers à la Plaine des morts, il découvrit un bout de tissu qui dépassait de terre. Il reconnut tout de suite le pagne que portait une de leurs codétenus de la prison des « Locaux », une femme que nombreux dans la prison respectaient pour son courage et sa détermination : Rose Lokissim.

Rose Lokissim fut détenue en 1984 dans plusieurs cellules, dont la « cellule C » surnommée la « cellule de la mort » : d'après les témoignages de rescapés de ce système carcéral, « on n'en ressortait pas vivant ». Ceux qui y étaient enfermés étaient « programmés » pour y mourir. La cellule comptait le plus grand

nombre de prisonniers, principalement des hommes. Entre cinquante et soixante détenus étaient entassés sur une surface de 102m² environ, mais ce nombre pouvait être bien plus élevé, jusqu'à dépasser la centaine.

Malgré les risques encourus, Rose se donna pour mission de faire connaître le sort des prisonniers de la DDS au monde extérieur. S'assurant de l'aide de certains geôliers, elle s'organisa pour transmettre des informations aux familles des détenus. Rose notait le nom des prisonniers, des morts et des disparus sur du papier à cigarette, rassemblant de nombreux détails pour que ces personnes ne tombent pas dans l'oubli. Son courage ne passa pas inaperçu et elle fut un jour dénoncée. Hawa Brahim Mardié, ancienne détenue aux « Locaux » se souvient :

> *« Un jour, ils ont fait la fouille chez elle et ils ont trouvé les papiers. Les militaires ont pris une pelle et une pioche et l'ont emmenée dans la voiture […] Après, nous avons appris qu'ils ont mis une corde autour de son cou et qu'ils ont tiré des deux côtés pour l'étrangler ».*

Dans le procès-verbal d'interrogatoire de Rose du 15 mai 1986, récupéré par Human Rights Watch parmi des dizaines de milliers d'archives de l'ère Habré, les agents de la DDS y avaient retranscrit une de ses phrases, qui aujourd'hui prend tout son sens :

> *« Si je venais de [sic] mourir, c'est pour mon pays et mes parents et l'histoire parlera de moi et l'on me remerciera du service rendu à la nation tchadienne ».*

Le 8 février 2013, les « **Chambres africaines extraordinaires au sein des juridictions sénégalaises pour la poursuite des crimes internationaux commis au Tchad durant la période du 7 juin 1982 au 1er décembre 1990** » ont entamé leur travail. Le 2 juillet, les Chambres ont inculpé l'ancien dictateur tchadien pour crimes contre l'humanité, crimes de guerre et actes de torture. L'heure est enfin venue de rendre justice à Rose, à Sabadet et à toutes les victimes de l'ère Habré.

***

Les histoires de Sabadet et de Rose sont celles de milliers de Tchadiens, victimes d'un système de répression et d'élimination systématique des personnes que le régime considérait comme « ennemies » du régime. La DDS constituait « l'œil et l'oreille du Président de la République » et lui transmettait le moindre détail de la répression au moyen d'un système très élaboré de fiches et de rapports d'interrogatoire. L'histoire tragique de Rose a pu être retracée notamment grâce à la découverte de ces documents où tout était minutieusement noté. Sabadet, lui, a pu témoigner avant de mourir.

Entre 1982 et 1990, le régime de Hissène Habré fut responsable de milliers de cas d'assassinats politiques, de « disparitions », de tortures et de détentions arbitraires. Rien que dans les documents de la DDS récupérés par Human Rights Watch, se trouvent les noms de 1 208 personnes tuées ou décédées en captivité et de 12 321 victimes de tortures, de détention arbitraire et d'autres violations des droits humains.

Dès son arrivée au pouvoir, Habré mit en place un système implacable de contrôle du pays, de ses institutions, de son administration ainsi que de ses populations. Il mit sur pied un parti unique sur lequel il avait la haute main, l'Union nationale pour l'indépendance et la révolution (UNIR). Tous les autres partis furent totalement marginalisés.

La rédaction du présent ouvrage s'est avérée nécessaire pour proposer, plus de vingt ans plus tard, une vision d'ensemble des violations des droits humains commises sous ce régime.

Ce rapport est l'une des premières études scientifiques jamais écrites sur l'ère Habré. Il relate des faits et s'appuie sur des preuves recueillies pendant 13 ans par les associations de victimes au Tchad et différentes organisations non gouvernementales. Human Rights Watch et ses partenaires ont récolté tout au long de ces années des preuves multiples, des recensements exhaustifs de victimes, des témoignages accablants et documentés, ainsi que les archives de la police politique. Tous ces éléments constituent la base documentaire de ce rapport.

Le Tchad de Hissène Habré

Lors de l'arrivée au pouvoir de Hissène Habré, le Tchad était en proie à de fortes tensions et ces conditions persistèrent tout au long de sa présidence. A l'intérieur des frontières, le gouvernement était confronté à des guerres civiles contre des factions armées au sud et au nord. A l'extérieur, l'histoire du Tchad était rythmée par ses conflits avec la Libye du Colonel Mouammar Kadhafi qui n'hésitait pas à s'immiscer dans les affaires nationales. La France

et les Etats-Unis apportèrent au Tchad de Habré une aide massive pour contrer l'influence grandissante du « Guide ».

Hissène Habré prit le pouvoir en juin 1982, alors que le pays était plongé dans le chaos. Il chassa son prédécesseur, Goukouni Oueddeï, qui était à la tête du Gouvernement d'union nationale de transition, le GUNT. Les forces gouvernementales menèrent une guerre contre les forces armées de Kadhafi et furent confrontées, dès 1983, à des groupes d'opposition armés, notamment le GUNT de Goukouni Ouddeï soutenu par la Libye et son armée. Après des années de nombreux et violents combats, Habré et Kadhafi conclurent en septembre 1987 un cessez-le-feu et les relations entre les deux pays s'apaisèrent.

Dès sa prise de pouvoir, Habré envoya ses forces armées à la reconquête du Sud, alors en opposition avec le pouvoir central, et y fit régner une répression très dure. Les exactions commises sur la population civile suscitèrent l'émergence d'une opposition armée hétérogène et farouchement anti-Habré, les « CODOS ». A partir de septembre 1984, une période connue sous le nom de « Septembre Noir », une répression meurtrière visa les rebelles, mais aussi la population civile soupçonnée de complicité. L'objectif était d'éliminer les leaders du Sud et de les remplacer par des cadres favorables au régime en place à N'Djamena.

Hissène Habré se retourna également contre ses anciens alliés. A partir de 1987, le régime lança une répression féroce à l'égard de l'ethnie hadjaraï, à la suite de la création par Maldoum Bada d'un groupe d'opposition clandestin, le MOSANAT (Mouvement

du Salut National du Tchad), formé principalement des Hadjaraïs. Puis au début de l'année 1989, les rapports entre Hissène Habré et ses plus proches alliés de l'ethnie zaghawa, dont Idriss Déby Itno, se détériorèrent. Accusé de complot et craignant d'être arrêté, Déby s'enfuit au Soudan et organisa un mouvement armé, le Mouvement patriotique du Salut (MPS). Habré organisa alors une répression massive contre les membres de cette ethnie, qu'il considérait désormais comme une menace. Les membres de l'ethnie zaghawa furent visés en tant que tels, sans aucune considération de leurs actions réelles. Déby et le MPS réussirent à renverser Hissène Habré dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre 1990.

L'appareil répressif au service de la dictature

Alors même que le Tchad avait connu précédemment des périodes de forte répression et d'abus, Hissène Habré instaura une dictature sans précédent et tenta de détruire toute forme d'opposition. Habré utilisa la peur comme technique de gouvernement. A cette fin, Hissène Habré s'appuya sur les services « classiques » de sécurité, police et forces armées du Tchad, mais créa également la DDS.

La DDS, dépendant directement du président et dirigée par des membres de son ethnie la plus étroitement concernée, les Goranes, était organisée de telle sorte que Hissène Habré était informé à travers un système quotidien et abondant de fiches et de rapports très circonstanciés. A l'origine chargée de recueillir des informations sur toute menace contre la sûreté de l'Etat, en particulier sur les agissements libyens, la DDS fut vite transformée en outil de surveillance et de répression contre toute opposition au régime,

à l'aide d'un important réseau de cellules locales. La DDS disposait d'un « bras armé », la Brigade spéciale d'intervention rapide (BSIR), pour effectuer des arrestations, tortures et exécutions. La DDS agissait parfois également à l'extérieur du territoire tchadien avec la collaboration de gouvernements alliés pour arrêter des supposés opposants au régime et les transférer au Tchad. Le soutien étranger, notamment des Etats-Unis, consistait en la formation d'agents de la DDS ou la fourniture de matériel. D'autres services de l'Etat participaient aussi à la répression, notamment les Renseignements généraux, la Sécurité présidentielle et les Forces armées nationales tchadiennes (FANT).

Habré constitua en outre une sorte de gouvernement parallèle, le Comité N'Galaka, qui prenait des décisions importantes à la place des ministres responsables. Ce comité était constitué d'un nombre restreint de parents et de collaborateurs les plus proches de Habré, en général membres de son groupe ethnique. Habré n'autorisait pas l'existence de parti politique autre que l'UNIR, qu'il contrôlait, vecteur d'un véritable culte de la personnalité à son égard.

Les prisonniers politiques et les prisonniers de guerre furent détenus dans plusieurs centres aménagés ou conçus spécialement pour eux. Ils furent construits tant dans la capitale que sur l'ensemble du territoire tchadien, dans les différentes préfectures où étaient établies des antennes de la DDS. Tous les centres de détention contrôlés par la DDS étaient surveillés par les éléments de la BSIR. Le siège de la DDS était le lieu où toute l'information relative à « l'ennemi » et aux opposants politiques était centralisée et conservée. Dès leur

arrestation, les suspects étaient généralement amenés aux bureaux de la DDS pour interrogatoire. Il existait même une prison à la présidence, située dans le jardin d'une villa qui servait de bureau au président Habré. La résidence privée du président était située un peu plus loin, séparée de la prison par un mur. Les détenus enfermés à la prison de la présidence étaient des détenus spéciaux que Habré voulait avoir à disposition.

Une prison, baptisée « La Piscine », avait été installée dans une ancienne piscine utilisée par les familles de militaires français à l'époque coloniale et recouverte par une chape de béton. Elle symbolise pour de nombreux tchadiens la terreur de l'ère Habré et les terribles conditions auxquelles les prisonniers étaient soumis. Des dizaines de prisonniers étaient entassés dans des cellules de quelques mètres carrés, sous une chaleur insupportable pendant l'été. Les geôliers attendaient que plusieurs personnes décèdent avant de retirer des cellules les corps qui y dépérissaient lentement.

Les arrestations arbitraires

L'arrestation des opposants politiques, de même que les conditions de détention auxquelles ils étaient soumis – que leur opposition ait été avérée ou supposée – constituaient des violations des droits humains. Les personnes arrêtées pour motifs « politiques » ne faisaient pas l'objet d'un procès, pas plus qu'elles n'étaient susceptibles de voir leur cas soumis à la justice. Les autorités ne produisaient pas de mandat d'arrêt au moment où elles procédaient à l'arrestation d'une personne et il était rare qu'elles fournissent un motif pour cette arrestation.

Pour empêcher toute opposition de voir le jour, le régime procédait à des arrestations massives. L' « aide à l'ennemi libyen » occupait aussi une place à part dans l'arsenal politico-répressif du régime Habré. Avoir une affinité avec la Libye représentait le mal absolu et constituait un « crime » plus grave que de mener des activités politiques interdites ou d'être en contact avec une puissance étrangère quelconque.

Il suffisait d'appartenir à une ethnie dont les leaders étaient perçus comme une menace à l'encontre du régime et de l'autorité de Hissène Habré pour être arrêté, torturé, détenu, assassiné ou pour « disparaître ». Dans certains cas, une simple insulte au chef de l'État ou une critique de son régime prononcée publiquement ou en privé pouvait déboucher sur une arrestation. Certaines personnalités politiques, notamment des membres du gouvernement ou des responsables d'entreprises publiques, furent également emprisonnées. Les plus hauts responsables de la fonction publique étaient eux-mêmes soumis à une surveillance de la DDS. De très nombreux Tchadiens, de retour au Tchad après un séjour à l'étranger, qu'ils soient partis pour des raisons politiques ou non, furent soupçonnés d'activités politiques interdites et beaucoup d'entre eux furent arrêtés. Les étrangers entrant au Tchad étaient aussi surveillés. Un service exclusivement dédié à la sécurité aéroportuaire fut ainsi créé pour surveiller l'entrée et la sortie de toute personne transitant par le Tchad. Les arrestations pouvaient également reposer sur des différends d'ordre privé. Certains agents de la DDS profitèrent de leur pouvoir au sein de l'appareil de répression du régime Habré pour régler des litiges

privés. Plusieurs riches commerçants, certains ayant même fait affaire avec le gouvernement de Habré, furent également arrêtés et emprisonnés sous prétexte d'avoir participé aux activités de l'opposition politique. L'objectif de ces arrestations était essentiellement le pillage de leurs biens. Les personnes arrêtées étaient très souvent dépossédées de leurs biens dès leur placement en détention.

Dans la quasi-totalité des cas, il n'y eut pas de communication ou de contact entre la DDS et l'appareil judiciaire pour déterminer le bien-fondé des arrestations et des libérations. Les personnes arrêtées étaient interrogées, détenues et parfois libérées après quelques jours ou semaines. Au-delà de ce temps, les libérations n'intervenaient que très rarement. Ce n'est que lorsqu'un accord politique était signé et qu'une faction de l'opposition rejoignait le gouvernement Habré que l'on a pu assister, en de rares occasions, à des libérations de détenus politiques liés à la faction en question.

Les crimes contre les femmes

Les femmes, comme les hommes, furent soumises à des conditions de détention atroces. Dans les prisons de la DDS, elles souffrirent, dans certains cas, de barbaries particulières en raison de leur condition de femme et notamment d'agressions sexuelles. Si certaines femmes déjà enceintes furent arrêtées, il arriva que d'autres tombent enceintes à la suite de ces agressions sexuelles dont elles avaient été victimes en prison. Des cas d'accouchements et d'avortements en prison, dans des cellules insalubres et sans aucune assistance médicale, ont été identi-

fiés. D'autres femmes furent transférées vers des régions désertiques très éloignées de N'Djamena pour servir les soldats qui y étaient stationnés.

La répression et les crimes dans le sud du Tchad

La guerre, l'instabilité et une politique discriminatoire mise en place par le prédécesseur de Habré à l'égard des cadres « sudistes » de l'administration conduisirent beaucoup de Tchadiens originaires du sud et vivant dans la capitale à se réfugier dans leur région d'origine. Le sud du Tchad échappa petit à petit au contrôle de N'Djamena et était dirigé *de facto* par un « Comité permanent » composé d'anciens fonctionnaires sudistes. Lorsqu'il arriva au pouvoir en 1982, Habré voulut pacifier le Sud par la négociation ou par la force. De nombreuses exactions furent commises par les forces de Habré, provoquant l'émergence d'une opposition armée hétérogène, des comités d'autodéfense CODOS, qui se coordonnèrent rapidement. Habré négocia avec eux leur intégration dans l'armée nationale, mais continua en réalité à les marginaliser, ce qui les poussa à reprendre les armes. Après la conclusion de négociations en août 1984, des centaines de CODOS se rendirent à la ferme du village de Déli pour une cérémonie de réconciliation et intégrer l'armée tchadienne. Il s'agissait en fait d'un piège et quand l'armée tchadienne arriva, près de 200 CODOS ainsi que des civils travaillant à la ferme furent tués. Certains soutiennent que cet évènement fut le déclencheur du tristement célèbre « Septembre Noir », point culminant d'une vague de répression meurtrière de juin 1984 jusqu'au début de l'année 1985, visant non seulement les CODOS, mais aussi la population civile et les cadres soupçonnés de complicité avec les rebelles.

A partir de septembre 1984, de très nombreux Tchadiens éduqués originaires du sud furent arrêtés et exécutés dans plusieurs villes méridionales, puis remplacés par des cadres plus « dociles » et originaires du Nord. De nombreuses personnes qui avaient été dans les rouages de l'administration locale à différents niveaux furent également éliminées, ainsi que de nombreux commerçants et hommes d'affaires. Les enseignants et les intellectuels furent aussi pris pour cibles, afin de supprimer l'élite éduquée du Sud capable de s'opposer au pouvoir de Habré.

A la différence de la répression dans les villes du sud du Tchad, répression très ciblée, les attaques systématiques dans les villages et les campagnes touchèrent toutes les populations sans discrimination. Sous prétexte de lutter contre l'opposition armée, les forces armées de Habré attaquèrent, pillèrent, incendièrent et détruisirent de nombreux villages, tuèrent des hommes, femmes et enfants, et violèrent des femmes, créant ainsi un véritable climat de terreur. Les villages étaient visés parce qu'ils étaient soupçonnés de collaborer avec les CODOS ou en représailles aux attaques menées par les CODOS contre les forces gouvernementales.

Des CODOS capturés lors de confrontations avec les forces armées du Tchad étaient souvent sommairement exécutés sur les lieux mêmes des combats. Dans de nombreux cas, les forces armées du Tchad ne se donnaient pas la peine de déterminer s'il s'agissait vraiment de combattants capturés ou simplement de personnes soupçonnées d'être des CODOS.

L'épuration ethnique

Les tensions entre groupes ethniques ont été une constante de l'histoire récente du Tchad. Les victimes de Habré étaient fréquemment arrêtées et persécutées du fait de leur appartenance ethnique, qu'elles soient issues de l'ethnie des Arabes tchadiens, des Hadjaraïs ou des Zaghawas. La responsabilité était collective : si une personne partait en rébellion, le régime s'en prenait à toute sa famille (au sens large), à toute sa communauté et même à toute son ethnie. La torture et les conditions inhumaines de détention faisaient également partie intégrante de la politique visant à éliminer « l'ennemi ».

Dès 1982, la répression visa les Arabes tchadiens. Aussi bien au cours de sa lutte pour le pouvoir qu'une fois devenu le maître de N'Djamena, Hissène Habré se positionna définitivement comme résolument anti-libyen. Suspectés d'être des alliés « naturels » des Libyens, les Arabes tchadiens furent pour la plupart assimilés à des opposants politiques, et durant toute la durée du conflit entre le Tchad et la Libye, furent souvent réprimés par l'appareil d'Etat. Beaucoup furent victimes d'exécutions extrajudiciaires.

La famille ethnique hadjaraï fut aussi victime de persécutions dès 1984. Les Hadjaraïs furent pendant longtemps les compagnons de lutte de Hissène Habré et avaient même constitué, avec les Zaghawas, la principale force de frappe qui l'avait porté au pouvoir en juin 1982. La méfiance de Hissène Habré à l'encontre des Hadjaraïs débuta dès 1984, au moment où son ministre des Affaires étrangères de l'époque, Idriss Miskine, un homme de renommée internationale et très apprécié de la population

tchadienne, commença à lui faire de l'ombre. Il décéda le 7 janvier 1984 dans des circonstances mystérieuses. La méfiance de Habré envers cette communauté devint générale et de nombreux Hadjaraïs, notamment d'autres figures importantes de la communauté, furent pris pour cibles au cours des années suivantes. En octobre 1986, Maldoum Bada, qui était devenu la principale figure de la communauté hadjaraï après la mort d'Idriss Miskine, fonda avec d'autres Hadjaraïs, dont Haroun Goudi, Saleh Gaba et Gali Gata Ngothé, un mouvement d'opposition clandestin, le MOSANAT dont la base se trouvait dans la région du Guéra, au centre-est du pays, d'où les Hadjaraïs sont majoritairement originaires. Hissène Habré tenta de faire arrêter Maldoum Bada le 28 mai 1987, mais ce dernier réussit à s'échapper et rentra à nouveau dans la clandestinité. A partir de cette date, Hissène Habré déclencha une répression contre les Hadjaraïs qui frappa d'abord les personnalités de la communauté avant de s'étendre à tous ses membres, uniquement en raison de leur appartenance à ce groupe ethnique. Beaucoup furent sommairement exécutés, individuellement ou collectivement, à N'Djamena mais aussi en province, et nombreux décédèrent suite aux tortures ou aux mauvaises conditions de détention dans le Guéra, où la répression fut très violente.

Habré put compter sur de nombreux Zaghawas comme ses plus fidèles compagnons de route, avant sa prise de pouvoir et pendant la majeure partie de sa présidence. Les soldats zaghawas, très aguerris aux combats en zones désertiques et semi-désertiques, constituèrent l'épine dorsale d'une partie de l'armée tchadienne sous Habré. Cependant, le 1er avril 1989, accusés de complots et

craignant d'être arrêtés, plusieurs leaders zaghawas et proches alliés de Habré firent défection, notamment Hassan Djamous, chef d'Etat-major de l'armée tchadienne, Ibrahim Mahamat Itno, ministre de l'Intérieur et Idriss Déby Itno, conseiller militaire du président Habré. Ibrahim Itno fut rapidement arrêté et enfermé à la DDS où il mourut après quelques jours. Le 12 avril 1989, les troupes de Hissène Habré rattrapèrent les autres insurgés et Hassan Djamous fut capturé et ramené à N'Djamena où il trouva la mort quelques jours plus tard. Idriss Déby réussit à gagner le Soudan et créa une faction armée, le Mouvement patriotique du Salut. Il obtint ensuite le soutien des Zaghawas soudanais, de la Libye, puis de la France. L'ethnie zaghawa devint alors le dernier groupe victime de la répression. Les arrestations ponctuelles se transformèrent très vite en une vague d'arrestations, touchant d'abord les parents des supposés complices, puis les militaires zaghawas pour s'étendre ensuite à tous les Zaghawas sans distinction. Même ceux qui n'avaient rien à voir avec la rébellion furent considérés comme « suspects de complicité avec l'ennemi ». Aux yeux de la DDS, tout ressortissant zaghawa était forcément coupable car « la responsabilité est collective », comme le déclara un agent de la DDS au professeur Zakaria Fadoul Khidir lors de son arrestation. Une analyse des listes trouvées dans les archives de la DDS montre que les arrestations ont eu lieu dans plus de quarante localités différentes à travers le pays. De nombreux Zaghawas ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires sans avoir été transférés dans un centre de détention. D'autres ont été enlevés de leurs cellules, la nuit, pour être exécutés.

La répression ethnique était planifiée. Lorsque débuta la répression des Hadjaraïs, une commission « ad hoc » de répression contre les Hadjaraïs fut créée. Composée de membres de la DDS et de la BSIR, cette commission avait pour tâche d'arrêter, d'interroger et parfois de torturer les Hadjaraïs à N'Djamena et en province. Son modèle fut répliqué au moment de la répression menée contre les Zaghawas.

La torture et les conditions inhumaines de détention

La torture était une pratique généralisée dans les centres de la DDS. Elle était utilisée systématiquement par les agents de la DDS lors des interrogatoires et servait à faire avouer la victime ou à lui soutirer des informations. Parmi les formes de tortures les plus communes : le ligotage « Arbatachar », qui consiste à attacher les deux bras aux chevilles derrière le dos de manière à faire bomber la poitrine (l'étymologie du mot « arbatachar » proviendrait du nombre arabe « 14 » [arbatachar] du fait que le corps humain lors de cette torture est tendu comme un 1 et les 4 membres du corps sont attachés) ; l'ingurgitation forcée d'eau ; le supplice dit du « pot d'échappement », l'introduction dans la bouche du détenu du pot d'échappement d'une voiture dont le moteur est en marche ; les brûlures au moyen de corps incandescents ; le supplice des baguettes, au moyen de deux baguettes de bois placées au niveau des tempes et solidement attachées à leurs extrémités pour serrer fortement la boite crânienne ; l'utilisation de piments ; les décharges électriques ; le tabassage ; la flagellation ; l'extraction d'ongles ; le supplice de l'immersion etc.

Beaucoup des victimes qui survécurent à leur emprisonnement ne comprennent toujours pas comment elles sont parvenues à s'en sortir. Les graves carences alimentaires, le manque d'espace, la surpopulation, l'insalubrité, l'absence de soins médicaux, l'inactivité des prisonniers, la chaleur et les insectes contribuaient directement à la détérioration de l'état physique des prisonniers. Cette réalité, mêlée à l'angoisse permanente provoquée par les enlèvements, les exécutions sommaires et les décès quotidiens de détenus ainsi qu'à l'absence totale de communication avec le monde extérieur, détruisait moralement les prisonniers. Les cadavres n'étaient pas toujours évacués de la cellule ni de la prison le jour même. Très fréquemment, ils étaient laissés à même le sol de la cellule pendant plusieurs jours et ce, dans une chaleur insupportable. Les prisonniers qui ont trouvé la mort en détention à N'Djamena furent enterrés dans des fosses communes, le plus souvent à Hamral-Goz (la Plaine des morts), à une dizaine de kilomètres de la capitale. Des prisonniers de la DDS étaient obligés de creuser les charniers pour leurs compagnons de cellule. Bon nombre de prisonniers politiques furent aussi victimes d'exécutions sommaires.

Pendant les années Habré, les affaires intérieures de la DDS, les atrocités commises et le traitement des détenus politiques étaient un secret d'État. Les détenus n'avaient aucun contact avec le monde extérieur et ils ne pouvaient officiellement ni recevoir ni transmettre de correspondances.

Les crimes de guerre

Les années Habré, comme les années qui précédèrent sa prise de pouvoir, furent marquées par des conflits armés à répétition.

Dans le nord du Tchad, le 24 juin 1983, les forces d'opposition du GUNT de Goukouni Oueddeï et des forces associées prirent Faya-Largeau avec l'aide des troupes libyennes. Elles occupèrent la ville militairement et la plupart des dirigeants politiques du GUNT s'y retrouvèrent et dirigèrent leur parti depuis cette ville du Nord tchadien. Les Forces armées nationales du Tchad de Habré parvinrent néanmoins à reprendre la ville fin juillet 1983. Habré était présent lors de la reconquête et contrôlait les opérations. Des centaines de combattants de l'opposition, ainsi que des cadres civils du mouvement furent pris par surprise. N'ayant pas le temps d'être évacués, ils furent alors faits prisonniers par les forces de Hissène Habré. Beaucoup de cadres furent exécutés sommairement sur place après avoir été capturés. De nombreux prisonniers furent transférés par la route de Faya-Largeau à N'Djamena, un périple d'environ 750 kilomètres à travers le désert. Ils furent par la suite enfermés, pour la plupart à la maison d'arrêt de N'Djamena dans des conditions inhumaines. Les autorités tchadiennes cachèrent les prisonniers les plus mal en point au Comité international de la Croix-Rouge. Fréquemment, des prisonniers de guerre étaient emmenés, exécutés sommairement, en groupe ou individuellement et enterrés dans des charniers situés autour de N'Djamena. Un exemple de ces crimes est le massacre de cent cinquante prisonniers du GUNT, conduits hors de prison jusqu'au village d'Ambing pour y être abattus.

Les troupes du GUNT et ses alliés continuèrent leur progression et prirent le contrôle d'Abéché le 9 juillet 1983 avec le soutien de ses habitants mobilisés par le sultan local. Cependant, le 12 juillet, les FANT reprirent la ville par surprise et le GUNT fut contraint de se retirer. Hissène Habré était, là encore, sur place et commandait les troupes. Toutes les autorités administratives et religieuses, des commerçants, des enseignants, le sultan et le Cheick furent arrêtés. La plupart furent libérés après huit mois de détention, mais d'autres furent gardés au Commissariat central de N'Djamena. Douze personnes particulièrement surveillées furent ensuite enfermées à la présidence.

Le GUNT, toujours soutenu par la Libye, lança le 10 février 1986 une nouvelle offensive de grande envergure, entraînant l'intervention de la France pour soutenir Habré avec l'opération Epervier. Les combats entre les FANT, d'un côté, et les forces du GUNT et de ses alliés, de l'autre, durèrent jusqu'au 17 mars. Des prisonniers de guerre libyens furent transférés à N'Djamena. Plusieurs documents de la DDS retrouvés dans les archives font état de décès de prisonniers de guerre au printemps en 1986, dont certains à la suite de coups et blessures subis en détention.

Malgré les dénégations du leader libyen Mouammar Kadhafi jusqu'en 1987, des troupes libyennes étaient engagées au Tchad dès 1982-1983 et soutenaient le GUNT de Goukouni Oueddeï et ses alliés dans leurs efforts pour renverser le régime de Hissène Habré. De nombreux Libyens furent faits prisonniers, surtout après les offensives de 1987 par les troupes gouvernementales tchadiennes des FANT. Il est très difficile de savoir avec précision

comment étaient traités ces prisonniers de guerre libyens. Un programme paramilitaire secret, dirigé par la Central Intelligence Agency (CIA) des Etats-Unis et conçu en collaboration avec le gouvernement de Hissène Habré, fut mis en place, avec l'idée de « retourner » des prisonniers libyens et de les entraîner dans des camps militaires à N'Djamena afin de créer une opposition armée à la dictature de Kadhafi. Ces prisonniers constituèrent une arme de négociation pour Hissène Habré.

L'implication de Hissène Habré dans les agissements de son régime

Hissène Habré était président de la République, chef suprême des armées, chef de la Garde présidentielle et président du parti unique, l'UNIR. Outre les pouvoirs dont il était investi *de jure*, Habré exerçait un contrôle *de facto* sur de nombreux aspects de la vie politique du Tchad.

La DDS était « directement subordonnée à la présidence de la République en raison du caractère confidentiel de ses activités ». Hissène Habré exerçait un contrôle effectif et total sur sa structure en nommant les responsables et les agents et en donnant des ordres illicites. Parfois Habré donnait directement des ordres aux agents sans passer par le directeur de la DDS. La gestion financière de la DDS dépendait également de la présidence. De 1983 à 1990, la DDS était donc « l'œil et l'oreille du président », pour reprendre les termes du directeur de la DDS qui le tenait constamment au courant de ses activités. Certaines victimes affirment que Habré participait physiquement ou par talkie-walkie aux interrogatoires de personnes arrêtées par la DDS. Habré aurait notamment suivi à distance les interrogatoires des

séances de tortures d'anciens responsables de son gouvernement et d'autres personnalités, arrêtés et suspectés d'avoir distribué des tracts en 1990 critiquant le régime.

L'armée tchadienne était également soumise aux ordres de Habré. Pour les opérations sensibles, il plaçait des personnes très proches qu'il pouvait contrôler. Il se rendit sur le terrain et participa même aux combats sur le front à plusieurs reprises.

Outre ce contrôle, Hissène Habré savait que ses actions commises de concert avec les personnes en charge de la DDS seraient à l'origine de l'arrestation, la détention et la torture par la DDS de milliers d'opposants. Beaucoup d'arrestations étaient ordonnées par le président, notamment celles de personnalités importantes et même de ministres ou proches de Habré. Il finissait également par prendre connaissance des arrestations qu'il n'avait pas lui-même ordonnées.

Dans l'hypothèse où Hissène Habré n'aurait pas ordonné directement la répression, il est impossible qu'il n'eût pas été au courant de celle-ci. Hissène Habré était constamment tenu informé de ce qui se passait à travers le pays tant par ses sources personnelles que par les structures mises en place et les responsables des atrocités. Il ne se limitait pas aux informations transmises par les agents de la DDS : d'autres services administratifs, policiers, sécuritaires et militaires, travaillaient également à la collecte de renseignements.

Les exactions qui sévissaient au Tchad à cette période pouvaient difficilement passer inaperçues. Les victimes étaient innombrables,

la presse de différents pays et des associations internationales de défense des droits humains, Amnesty International en particulier, dénonçaient les violations commises au Tchad publiquement et sous forme de lettres envoyées aux autorités.

Une bonne partie des documents adressés au président avait pour objectif de lui rendre compte des activités des opposants politiques. Hissène Habré recevait des fiches l'informant des arrestations de ses opposants suspectés, même de celles qu'ils n'avaient pas ordonnées. Certaines pouvaient être très détaillées et l'informaient de cas spécifiques de torture, du manque de soins prodigués aux détenus ou de décès de prisonniers. La DDS tenait Hissène Habré constamment informé du résultat des interrogatoires ainsi que du nombre de détenus dans les lieux de détentions. Dans certains cas, Hissène Habré aurait également été mis au courant de la capture de prisonniers de guerre et des circonstances de leur détention. Le président était informé des cas d'arrestations par les membres de son gouvernement : plusieurs individus, le plus souvent des ministres de l'époque, exprimèrent leur désaccord avec des actes commis sous l'ère Habré et notamment la détention de certaines personnes dans les geôles de la DDS.

A l'exception de quelques rares occasions, Hissène Habré n'a jamais pris les mesures nécessaires pour éviter ces actes ni pour punir les responsables. En effet, une analyse de la structure de la DDS montre que les agents qui semblent avoir la plus importante responsabilité dans les exactions commises ont été maintenus dans leurs fonctions ou ont été promus.

Human Rights Watch estime que les informations contenues dans ce rapport fourni aux autorités compétentes des Chambres africaines extraordinaires dès leur entrée en fonctions en février 2013, constituent des éléments de preuves importants de l'implication directe de Hissène Habré dans les crimes les plus graves commis aux Tchad entre 1982 et 1990. Il appartient désormais aux Chambres africaines, dans le cadre d'un procès équitable et dans le respect de la présomption d'innocence, de décider des conséquences juridiques du rôle joué par Habré et ses complices durant toutes ces années.

INTRODUCTION

Hissène Habré dirigea le Tchad du 7 juin 1982 au 1er décembre 1990. Son régime de parti unique fut marqué par de graves et constantes violations des droits humains et par de vastes campagnes de violence à l'encontre de son propre peuple.

Ces années de terreur marquèrent fortement le Tchad, son peuple et ses institutions, traumatisme qui n'a toujours pas disparu plus de vingt ans après la chute de son régime.

Dès son arrivée au pouvoir, Hissène Habré mit en place un système implacable de contrôle du pays, de ses institutions, de son administration ainsi que de ses populations. Une chape de plomb s'abattit alors sur l'ensemble du territoire.

Habré contrôlait tout et n'hésitait pas à s'impliquer dans la gestion des affaires courantes aussi triviales fussent-elles. Aucune décision importante ne pouvait être prise sans son consentement. Habré plaça des membres de son ethnie, les Goranes Anakazas ainsi que des membres de sa propre famille aux postes les plus sensibles de l'Etat, jusqu'à mettre sur pied un gouvernement parallèle, composé de ses plus proches collaborateurs, qui court-circuitait les institutions.

Dans le même temps, Habré installa un système de parti unique dont il assumait le contrôle avec la constitution de l'Union nationale pour l'indépendance et la révolution, l'UNIR. Il en profita pour mettre en place un véritable culte de la personnalité. Il était omniprésent et utilisait la culture populaire à des fins d'endoctrinement.

Son régime policier s’appuyait initialement sur des structures de sécurité « classiques » comme la police, les renseignements généraux ou l'armée pour quadriller l'ensemble du territoire. Très rapidement, au mois de janvier 1983, Habré mit en place une police politique, la DDS, la Direction de la documentation et de la sécurité, qui se transforma en un appareil terrifiant de surveillance et de répression, responsable de crimes massifs à l’encontre de la population tchadienne.

La DDS se voit attribuer une prépondérance sur les autres services dans l'objectif d'anéantir « l'ennemi », c'est-à-dire tout individu susceptible de s’opposer au régime. Des centaines d'agents sont alors chargés de surveiller et de réprimer la population par tous les moyens. C'est le règne de la violence – exécutions sommaires, interrogatoires sous torture, confiscation des biens, déportations, disparitions forcées – et de l'arbitraire – rafles massives et indiscriminées, délation, personnes arrêtées ou exécutées par erreur ou pour de simples motifs personnels. La torture est systématiquement appliquée au point qu’elle peut être qualifiée de pratique de gouvernement.

Les agents de l'Etat n’étaient pas épargnés par cette politique de la terreur. Du plus simple échelon jusqu'au sommet de la pyramide gouvernementale, tous les agents de l'administration se savaient épiés et surveillés. Le moindre doute sur la politique menée par le gouvernement de Hissène Habré pouvait les condamner à une répression féroce. Pour un gardien de prison, la moindre proximité avec les détenus, le moindre service rendu à leurs familles si découvert, pouvait entraîner une arrestation immédiate.

Lors des vagues de répression contre des ethnies particulières, le régime de Hissène Habré appliqua le principe de « responsabilité collective » qui implique la répression des proches voire de toute l'ethnie des personnes suspectées. Les populations arabe, hadjaraï et zaghawa, ainsi que les populations du sud du Tchad dans leur ensemble ont particulièrement été visées pendant ces périodes.

Dès la chute du régime de Hissène Habré, ses victimes s'organisèrent et ont fondèrent en 1991 l'AVCRP, l'Association des victimes des crimes et répressions politiques au Tchad. L'AVCRP commença immédiatement à recenser les victimes directes et indirectes du régime Habré et à réunir des preuves en vue d'éventuelles poursuites judiciaires. En 2008, l'AVCRP se scinda en deux groupes et une seconde organisation des victimes de Hissène Habré se constitua par la suite, l'AVCRHH, l'Association des victimes de crimes du régime de Hissène Habré.

Une Commission d'Enquête sur les crimes du régime Habré

Devant l'ampleur des crimes commis pendant le régime de Hissène Habré, le nouveau président du Tchad, Idriss Déby Itno, qui avait renversé Habré le 1er décembre 1990 décida d'instituer par un décret du 29 décembre 1990 une « Commission d'Enquête sur les crimes et détournements commis par l'ex-président Hissène Habré, ses co-auteurs et complices ». Ce fut l'une des toutes premières décisions prises par le nouveau régime, fait rare en Afrique à l'époque. Cette commission fonctionna de 1991 à 1992.

La Commission d'Enquête nationale du ministère tchadien de la Justice, dirigée par le très respecté juriste Mahamat Hassan Abakar,

publia son rapport intitulé « Les crimes et détournements de l'ex-président Habré et de ses complices[1] » en mai 1992 après avoir entendu 1 726 personnes au total, dont 662 anciens ex-détenus politiques, 786 proches parents des victimes mortes en détention ou exécutées, 236 anciens prisonniers de guerre, 30 anciens agents de la DDS ainsi que 12 anciens hauts responsables politiques du régime de Hissène Habré et procédé à trois exhumations de charnier ou de lieu de massacre. Ce rapport fut publié dans une version éditée en France par L'Harmattan en 1992.

La Commission recensa les noms de 3 780 morts, « victimes innocentes du régime, des personnes mortes en prison ou tuées pour leurs opinions et des prisonniers de guerre froidement assassinés longtemps après leur capture ».

La Commission fut néanmoins limitée dans son action, faute de moyens matériels suffisants et dut faire face à des pressions d'ordre politique. Elle souligna que ses travaux ne recouvraient que « 10% seulement » de la totalité des crimes. Elle estima donc à 40000 le nombre de personnes décédées ou disparues pendant le régime Habré. C'est un chiffre que Human Rights Watch n'est pas en mesure ni de confirmer ni d'infirmer.

Parmi ses recommandations, la Commission demanda au nouveau gouvernement tchadien « d'écarter de leurs fonctions, dès la publication de ce rapport, tous les anciens agents de la DDS

[1] *Les Crimes et détournements de l'ex-Président Habré et de ses* complices, Rapport de la Commission d'Enquête Nationale du Ministère Tchadien de la Justice, L'Harmattan, Paris, 1992, ci-après « Rapport Commission d'Enquête ».

réhabilités et engagés » dans la nouvelle police politique et d' « engager sans délai des poursuites judiciaires contre les auteurs de cet horrible génocide, coupables de crimes contre l'humanité ». La Commission d'Enquête recommanda également qu'« un monument en mémoire des victimes de la répression de Habré soit construit » et que soit décrété « un jour de prière et de recueillement pour lesdites victimes ». La Commission demanda par ailleurs à ce que les anciens locaux de la DDS ainsi que la prison politique de la « Piscine » soient transformés en musée. Ces recommandations n'ont jamais été mises en œuvre par le gouvernement tchadien.

Les procédures judiciaires engagées contre Hissène Habré

Après son renversement le 1er décembre 1990 par Idriss Déby Itno, Hissène Habré fuit le pays et avec l'aide des Etats-Unis, s'installa au Sénégal le même mois.

En janvier 2000, inspirées par l'arrestation du Général Augusto Pinochet à Londres[2], sept victimes de Habré ainsi que l'Association des victimes de crimes et de répression politique au Tchad[3]

---

[2] Voir par exemple : Le Précédent Pinochet: comment les victimes peuvent poursuivre les criminels des droits de l'homme à l'étranger, Human Rights Watch (modifié en juin 2001).

[3] L'Association des victimes de crimes et de répression politique au Tchad (AVCRP) était en 2000 la seule organisation représentant les victimes du régime Habré. Voir *infra* : Au Tchad : des enjeux politiques, de justice et de mémoire encore sensibles.

déposèrent des plaintes[4] contre lui au Sénégal. Les victimes étaient soutenues, et le sont toujours, par le Comité international pour le jugement équitable de Hissène Habré[5].

Le 3 février 2000, le doyen des juges d'instruction du Tribunal régional hors-classe de Dakar, Demba Kandji, cita Hissène Habré à comparaître, l'inculpa pour complicité de crimes contre l'humanité, d'actes de torture et de barbarie et le plaça en résidence surveillée. Pour la première fois, un ancien chef d'Etat africain était poursuivi par la justice du pays dans lequel il avait fui.

Quelques semaines plus tard, avec l'élection du président Abdoulaye Wade, de fortes pressions politiques apparurent. Les avocats de Habré introduisirent une requête en annulation des poursuites devant la Chambre d'accusation de la Cour d'appel de Dakar. Le parquet de la République soutint la requête de Habré, renversant sa position antérieure favorable aux poursuites.

Peu après, une réunion du Conseil supérieur de la magistrature déboucha sur la mutation du juge Kandji et donc son dessai-

---

4 La plainte, ainsi que tous les documents juridiques sur l'affaire Habré peuvent être consultés sur le site : http://www.hrw.org/en/news/2010/10/14/legal-documents ou http://www.hrw.org/french/themes/habre.htm.

5 Au sein de cette coalition, en plus des organisations des victimes, collaborent notamment Human Rights Watch, la Fédération internationale des ligues de droits de l'Homme (FIDH), l'Association tchadienne pour la promotion des droits de l'Homme (ATPDH), la Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme au Sénégal (RADDHO), Agir ensemble pour les droits de l'Homme, la Ligue tchadienne des droits de l'Homme (LTDH), l'Association pour la promotion des libertés fondamentales au Tchad (APLFT), et l'Organisation nationale des droits de l'Homme (Sénégal) (ONDH).

sissement du dossier Habré. A plusieurs reprises, le nouveau président Wade déclara publiquement que Habré ne serait jamais jugé au Sénégal.

Le 4 juillet 2000, la Cour d'appel de Dakar annula l'inculpation de Habré en estimant les juges sénégalais incompétents en droit[6], décision qui fut confirmée par la Cour de cassation du Sénégal le 20 mars 2001[7].

En novembre 2000, vingt-et-une plaintes avec constitution de partie civile contre Hissène Habré furent déposées en Belgique par des victimes, y compris trois ressortissants belges d'origine tchadienne pour crimes contre l'humanité et torture.

En avril 2001, peu après la décision de la Cour de cassation, le président Wade déclara publiquement qu'il avait donné un mois à Habré pour quitter le Sénégal. Cette surprenante décision représentait un risque sérieux de voir Habré se réfugier sur le territoire d'un Etat peu soucieux du respect du droit international et qu'il devienne inaccessible à la justice. Les victimes déposèrent alors un recours devant le Comité des Nations Unies contre la Torture qui pria le Sénégal de « ne pas expulser Hissène Habré

---

[6] République du Sénégal, Cour d'appel de Dakar, Chambre d'accusation, 4 juillet 2000, *Ministère public et François Diouf c. Hissène Habré,* Arrêt n° 135. Voir http://www.hrw.org/french/themes/habre-decision.html. Les juridictions sénégalaises estimaient que le Sénégal n'avait pas incorporé dans son code de procédure pénale les dispositions de la Convention contre la Torture.

[7] République du Sénégal, Cour de Cassation, 20 mars 2001, *Souleymane Guengueng et autres c. Hissène Habré*, Arrêt n°14 http://www.hrw.org/french/themes/habre-cour_de_cass.html.

et de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher que Hissène Habré ne quitte le territoire du Sénégal autrement qu'en vertu d'une procédure d'extradition[8] ».

A la suite de demandes formulées par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, Mary Robinson, et le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, le président Wade déclarait, le 27 septembre 2001, qu'il avait accepté de garder Hissène Habré sur le sol sénégalais le temps qu'un pays comme la Belgique, capable d'organiser un procès équitable, le réclame.

Le juge d'instruction belge chargé de l'enquête, Daniel Fransen, se rendit au Tchad du 26 février au 7 mars 2002 dans le cadre d'une commission rogatoire qui lui permit d'interroger des victimes, de recueillir des témoignages, de visiter les lieux de détention du régime Habré et de saisir les documents des archives de la DDS. Enfin, le ministre de la Justice du Tchad confirma, dans une correspondance adressée le 7 octobre 2002 au juge d'instruction belge, que « Monsieur Hissène Habré ne peut prétendre à une quelconque immunité de la part des Autorités Tchadiennes[9] ».

Le 19 septembre 2005, le juge Fransen délivra un mandat d'arrêt international à l'encontre de Hissène Habré pour crimes contre l'humanité, crimes de guerre et actes de torture. Conformément à

---

[8] Lettre du chef de la branche des services de soutien de l'Office du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies, adressée à Reed Brody, 27 avril 2001, disponible à http://www.hrw.org/legacy/french/themes/images/guengueng_small.jpg.

[9] Lettre du ministre de la Justice du Tchad au Juge d'instruction belge, 7 octobre 2002, disponible à http://hrw.org/french/press/2002/tchad1205a.htm

la demande d'extradition formulée par la Belgique, les autorités sénégalaises arrêtèrent Habré en novembre 2005, mais suite à de nouvelles interférences de la part de l'exécutif, les tribunaux sénégalais s'estimèrent incompétents pour statuer sur la légalité de la demande d'extradition. Le mandat d'arrêt international fut toujours maintenu.

Les autorités sénégalaises consultèrent ensuite l'Union africaine (UA) sur la « juridiction compétente » pour juger Hissène Habré. Le 2 juillet 2006, l'UA, sur la base de recommandations d'un « Comité d'éminents juristes africains », demanda au Sénégal de juger Hissène Habré « au nom de l'Afrique[10] ».

Par ailleurs, dans sa décision de mai 2006 (Guengueng c. Sénégal)[11], le Comité des Nations Unies contre la torture jugeait que le Sénégal avait violé la Convention contre la torture en manquant à son obligation de juger ou d'extrader Habré. Le Comité considérait que le Sénégal était « tenu de soumettre la présente affaire à ses autorités compétentes pour l'exercice de l'action pénale ou, à défaut, dans la mesure où il existe une demande d'extradition émanant de la Belgique, de faire droit à cette demande ou, le cas

---

[10] Union africaine, Décision sur le procès de Hissein Habré et l'Union africaine, 2 juillet 2006, Doc. Assembly/AU/3(VII), disponible à http://www.africa-union.org/root/au/Conferences/Past/2006/july/summit/doc/Decisions_and_Declarations/D%C3%A9cisions%20de%20la%20Conf%C3%A9rence%20-%20_VII_.fr.pdf

[11] Comité contre la torture, 18 mai 2006, *Souleymane Guengueng et autres c. Sénégal*, CAT/C/36D/181/2001, disponible à http://www.hrw.org/legacy/pub/2006/french/cat051806.pdf.

échéant, à toute autre demande d'extradition émanant d'un autre Etat en conformité avec les dispositions de la Convention ».

C'est dans cette voie que le Sénégal engagea, entre 2007 et 2008, une série de réformes législatives et un amendement constitutionnel permettant d'instruire des cas de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et d'actes de torture, même s'ils furent perpétrés par le passé et hors du territoire sénégalais. Le 16 septembre 2008, quatorze victimes déposèrent une nouvelle plainte devant un procureur sénégalais, accusant Hissène Habré de crimes contre l'humanité et de torture. Cependant, les autorités sénégalaises déclarèrent qu'elles ne débuteraient pas la procédure tant que la communauté internationale ne leur aurait pas versé l'intégralité du financement pour le procès qu'elles estimaient à 27 millions d'euros, puis dans un second temps à 8,6 millions d'euros. Le président Wade affirmait même en octobre 2008 que s'il n'obtenait pas ce financement, il ferait en sorte que Hissène Habré « abandonne le Sénégal ».

En octobre 2008, Hissène Habré déposa une plainte auprès de la Cour de Justice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) contre l'Etat du Sénégal. Dans sa plainte, Hissène Habré reprochait au Sénégal d'avoir fait modifier la législation et la constitution sénégalaise en violation du principe de la non-rétroactivité du droit pénal. La Cour décida en novembre 2010 que pour respecter le principe de la non-

rétroactivité le Sénégal devait juger Hissène Habré en créant une « juridiction spéciale ou ad hoc à caractère international[12] ».

Quelques jours plus tard, à l'issue d'une table ronde de bailleurs de fonds, 8,6 millions d'euros furent promis, couvrant l'intégralité des estimations budgétaires du procès[13].

Face à l'inertie du Sénégal, le 19 février 2009, la Belgique saisit la Cour internationale de Justice (CIJ) pour enjoindre le Sénégal à juger ou extrader Hissène Habré.

Malgré trois nouvelles demandes d'extradition, aucun progrès ne fut réalisé dans l'affaire jusqu'à la victoire de Macky Sall face à Abdoulaye Wade lors de l'élection présidentielle en mars 2012. Le nouveau gouvernement sénégalais indiqua rapidement qu'il projetait de poursuivre Habré au Sénégal et les négociations reprirent entre le Sénégal et l'Union africaine. Cette alternance démocratique

---

[12] Cour de Justice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, 18 novembre 2010, *Hissein Habré c. République du Sénégal*, Arrêt n° ECW/CCJ/JUD/06/10. http://www.hrw.org/fr/news/2010/11/18/arr-t-cedeaoecowas-ruling-hissein-habr-c-r-publique-du-s-n-gal
Cette décision fut critiquée à plusieurs égards par de nombreux experts du droit international. Sur ces critiques, voir notamment l'article de William Schabas « Bizarre Ruling on Non-Retroactivity from the ECOWAS Court » sur http://humanrightsdoctorate.blogspot.com/2010/12/bizarre-ruling-on-non-retroactivity.html. Voir également l'article de Valentina Spiga « Non-retroactivity of Criminal Law », *Journal of International Criminal Justice*, vol. 9, (2011), pp. 5-23.

[13] Table ronde des donateurs pour le financement du procès de Monsieur Hissène Habré, Document final, 24 novembre 2010, http://www.hrw.org/sites/default/files/related_material/Table%20ronde%20donateurs%20document%20final.pdf.

coïncida avec la condamnation par la Cour internationale de Justice de l'Etat du Sénégal le 20 juillet 2012. La Cour décida que « la République du Sénégal doit, sans autre délai, soumettre le cas de M. Hissène Habré à ses autorités compétentes pour l'exercice de l'action pénale, si elle ne l'extrade pas[14] ».

Le 22 août 2012, le Sénégal et l'Union africaine signèrent un accord pour établir des « Chambres africaines extraordinaires[15] » au sein du système judiciaire sénégalais pour poursuivre « le ou les principaux responsables » des crimes internationaux commis au Tchad entre 1982 et 1990. Ces chambres spéciales comprendraient, aux côtés de juges sénégalais, des juges africains nommés par l'Union africaine qui présideraient la chambre de jugement ainsi que la chambre d'appel.

Le 19 décembre 2012, l'Assemblée nationale du Sénégal votait la loi portant création de ces Chambres africaines extraordinaires au sein du système judiciaire sénégalais et le 8 février 2013, les Chambres africaines extraordinaires étaient inaugurées. Le 2 juillet, Habré était inculpé par les juges d'instruction pour crimes contre l'humanité, crimes de guerre et torture.

---

[14] Cour internationale de Justice, 20 juillet 2012, *Belgique c. Sénégal,* http://www.icj-cij.org/docket/files/144/17065.pdf.

[15] Statut des Chambres africaines extaordinaires disponible sur http://www.hrw.org/node/113271.

Au Tchad : des enjeux politiques, de justice et de mémoire encore sensibles

A la chute de Hissène Habré, le 1er décembre 1990, le Tchad est un pays exsangue, ravagé par des décennies de répression politique, des conflits armés internes et externes et une dictature implacable. Le nouveau président, Idriss Déby Itno, conquit le pays à la tête de la rébellion conduite par le Mouvement patriotique du salut (MPS). Sa propre famille, ainsi que son ethnie, les Zaghawas, furent les dernières victimes de l'ancien dictateur.

Afin de se démarquer de Hissène Habré et d'asseoir sa légitimité, le nouveau président affiche sa volonté de solder les comptes du passé et de faire la lumière sur les pratiques du régime de son prédécesseur. Il institue, comme on l'a vu précédemment, une Commission d'Enquête sur les crimes de Habré.

L'élan suscité par l'inculpation de Habré au Sénégal en février 2000, permit l'ouverture d'une procédure au Tchad. Le 26 octobre 2000, dix-sept victimes ainsi que l'AVCRP déposèrent plainte à N'Djaména pour torture, actes de barbarie et meurtres contre tous les anciens responsables de la DDS à titres individuel et collectif. Pendant plus de 12 ans aucune démarche ne fut entreprise pour inquiéter ces personnes. Depuis le 15 mai 2013 toutefois, vingt-cinq de ces anciens agents furent arrêtés par le gouvernement tchadien, tels que Mahamat Djibrine dit « El Djonto », Touka Haliki, Moussa Outman, Mahamat Wakaye, Abdelkerim Hassan, Saleh Younouss et Cherif Haliki Haggar, et d'autres font l'objet d'un mandat d'arrêt international, tels que Bandjim Bandoum, Guihini Korei et Abakar Torbo. Cette instruction que l'on croyait enterrée

depuis des années redonne aujourd'hui un espoir nouveau aux victimes de les voir rendre des comptes[16].

Malgré les recommandations du rapport de la Commission d'Enquête[17], la protection dont bénéficiaient les complices de Habré resta une réalité. En effet, plus d'une quarantaine d'anciens responsables de la DDS restèrent jusque dans les années 2010 à des postes clefs de l'administration ou de l'appareil sécuritaire de l'Etat, entretenant ainsi un climat d'impunité au sein de la société tchadienne et retardant ainsi la possibilité de voir un jour une paix réelle et définitive s'instaurer au Tchad[18].

Lors d'un discours à N'Djaména en juin 2003, l'ancien président de l'AVCRP, feu Ismael Hachim Abdallah déclarait :

> *« Nos tortionnaires et nos tueurs nous côtoient chaque jour sans être inquiétés par la justice de notre pays auprès de laquelle nous avons déposé depuis longtemps nos plaintes. […] Nos bourreaux continuent à nous narguer et défient la justice qui reste empêtrée dans les*

---

[16] *Jeune Afrique*, « Tchad. Brochette de tortionnaires sur le gril », Rémi Carayol, 19 au 25 mai 2013 ; *Le Monde/AFP*, « Quatre mandats d'arrêts internationaux émis contre d'anciens proches de Habré au Tchad », 17 mai 2013.

[17] Voir *supra* : Introduction, Une Commission d'enquête sur les crimes du régime Habré.

[18] Une liste détaillée de quarante-et-une personnes qui occupaient des postes de responsabilité au sein de la DDS sous la présidence de Hissène Habré et qui sont restées en poste au sein de l'administration tchadienne des années après la chute du régime a été publiée par Human Rights Watch en 2005. Voir : *Tchad : Les victimes de Hissène Habré toujours en attente de justice*, Human Rights Watch, 12 juillet 2005. http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/chad0705fr_0.pdf.

problèmes de tous ordres qui l'empêchent de dire droit et de sanctionner les coupables et leurs complices »[19].

Un jugement de Hissène Habré pourrait permettre de faire un pas vers une certaine réconciliation du peuple tchadien et pourrait avoir un effet dissuasif et pédagogique. Il permettrait surtout de rendre aux victimes leur dignité. Nul ne l'a mieux exprimé que Souleymane Guengueng, l'un des fondateurs de l'AVCRP[20] :

« Lorsque l'on verra Hissène Habré en prison, les tortionnaires en prison, en ce moment, nous allons nous sentir, sur notre corps, sur notre peau, des hommes dignes, comme ceux qui avaient eu la force de faire de nous ce qu'ils en voulaient.

Cette dignité, on n'en a pas. On n'en a pas du tout. Quand Habré était inculpé[21]*, mais j'étais fou, fou, fou, fou de joie. Je ne savais comment l'exprimer et je me disais, mais Hissène Habré pourrait peut-être penser en me voyant à l'image : « mais quel est cet oubli que j'avais commis, ce petit oiseau qui s'est caché quelque part et qui vient m'emmerder ? Pourtant j'ai tué des gens plus grands que lui, j'ai même exterminé des tribus. Quel est ce petit enfant qui se pointe et qui me fait vraiment aller en prison ? ».*

---

[19] *Ibid.*

[20] Entretien dans le film *Chasseur de dictateur, sur la trace de Hissène Habré*, Pierre Hazan, Article Z, 2001.

[21] Souleymane Guengueng fait référence à la première inculpation de Hissène Habré au Sénégal en 2000.

Méthodologie

Le présent ouvrage s'appuie essentiellement sur trois différents groupes de sources.

Cet ouvrage s'appuie, d'une part, sur les archives de la DDS, la police politique du régime de Hissène Habré (ci-après : « Archives DDS »). Ces archives furent exploitées par la Commission d'Enquête sur les crimes et détournements commis par l'ex-président Hissène Habré, ses co-auteurs et complices, qui occupa le même bâtiment que celui utilisé par la DDS auparavant.

Ces archives furent retrouvées à N'Djaména par deux chercheurs de Human Rights Watch lors d'une mission au Tchad au mois de mai 2001. Le gouvernement tchadien avait autorisé ces chercheurs, dans le cadre d'un film documentaire[22] sur l'affaire Habré, à visiter la « Piscine » et les anciens locaux de la DDS, laissés à l'abandon, jouxtant l'ancienne prison. Ils y découvrirent, éparpillés à même le sol et recouverts d'une épaisse couche de poussière, des milliers de documents : des centaines de procès-verbaux d'interrogatoires, des listes de prisonniers, des certificats de décès, etc. Ces documents représentaient la mémoire douloureuse des années noires du Tchad.

Des mois durant, une équipe de membres de l'association des victimes de Hissène Habré, l'AVCRP, tria, analysa et photocopia ces archives. Des copies de nombreux documents issus de ces archives furent apportées au siège de Human Rights Watch

[22] Chasseur de dictateur, sur la trace de Hissène Habré, Pierre Hazan, Article Z, 2001.

à New York. Parmi les documents récupérés, Human Rights Watch en a sélectionné 2 733 en fonction de leur pertinence relative aux violations massives des droits de l'Homme[23]. Ces 2 733 documents furent numérisés puis intégrés dans une base de données. Human Rights Watch demanda par la suite l'assistance technique du *Human Rights Data Analysis Group* (HRDAG)[24] pour l'interprétation de la base de données et l'analyse statistique de ces documents. Certains résultats de cette recherche sont eux aussi intégrés dans cet ouvrage (ci-après : « Rapport HRDAG »). Cette base de données permet de faire des recherches par nom et par date afin de retrouver facilement les archives les mentionnant, que ce soient des membres de la DDS ou des prisonniers par exemple. La base de données a déjà été utilisée par Human Rights Watch pour fournir à des familles de victimes des documents concernant leurs proches, notamment des certificats de décès.

Cet ouvrage s'appuie **d'autre part** sur de nombreux témoignages recueillis (1) lors de deux missions communes au Tchad de juillet à novembre 2001, puis de février à juin 2002 par Human Rights Watch et la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), avec l'aide précieuse de différentes organisations tchadiennes de victimes et de défense des droits

[23] Les correspondances administratives ordinaires et les rapports quotidiens relatifs aux médias ont été volontairement exclus.

[24] D'abord rattaché à Benetech, le *Human Rights Data Analysis Group* est une organisation indépendante depuis le 1er février 2013.

de l'Homme et (2) par Human Rights Watch au cours de plusieurs années d'enquêtes au Tchad de 1999 à 2013.

Au cours de ces enquêtes et missions, plus de 250 personnes furent interrogées. Parmi les personnes qui témoignèrent, l'on compte de nombreuses victimes des crimes commis pendant le régime de Habré, mais aussi des agents de ce même régime : gardiens de prison, agents de la DDS, agents de police, militaires, ministres, membres de la Sécurité présidentielle, etc. Des témoins experts et des acteurs du jeu politique tchadien témoignèrent aussi. Pour ces sources, il peut parfois s'agir d'entretiens uniques (ci-après « Entretien et date précise ») ou de plusieurs entretiens qui ont été effectués au cours des années (« Entretien et année »). En outre, pour certaines sources, il n'y a pas de nom, la personne interrogée ayant préféré conserver l'anonymat. Auquel cas, son rôle ou sa position au moment des faits est expliqué.

En juillet 2008, la déposition exhaustive d'un ancien haut-responsable de la DDS en exil en France, Bandjim Bandoum, ancien chef de la sécurité de la province de Sarh et chef du Service exploitation de la Brigade spéciale d'intervention rapide, la BSIR, le bras armé de la DDS, fut obtenue. Cet entretien (ci-après : « Entretien Bandoum ») d'un *insider* est une source d'informations considérable qui a permis de mieux comprendre les rouages du régime et du système Habré et de retracer un fil conducteur entre les témoignages des victimes et la responsabilité de l'ancien dictateur.

Cet ouvrage s'appuie **enfin** sur les procès-verbaux des complices de Hissène Habré – les ex-directeurs et responsables de

la DDS et d'autres forces répressives – devant la Commission d'Enquête (ci-après : « P.V. Commission d'Enquête »). La Commission d'Enquête auditionna en effet de nombreux anciens responsables du régime Habré. Certains de ces procès-verbaux furent également récupérés par Human Rights Watch en 2001. Ces documents sont souvent moins détaillés que les entretiens effectués par Human Rights Watch et par la FIDH. En outre, ceux qui travaillèrent sous Hissène Habré et qui restèrent au Tchad après la fuite de ce dernier avaient un intérêt certain à reporter la responsabilité sur leur supérieur Hissène Habré qui vivait au Sénégal. Pour cette raison, le présent rapport accorde moins de poids à ces déclarations qu'à celles reçues par Human Rights Watch et la FIDH.

Cet ouvrage revient donc sur les crimes attribués à Hissène Habré et à son régime pendant ses années de pouvoir au Tchad de 1982 à 1990. Il ne peut représenter une étude exhaustive de tout le système, en raison, notamment, du manque de moyens (par exemple, certains charniers n'ont jamais fait l'objet de fouilles et de recherches nécessaires, ou encore il a été impossible de comptabiliser exactement le nombre de disparus). Cet ouvrage rend néanmoins compte le plus précisément possible de l'ampleur des dévastations du système Habré. Grâce aux études élaborées par les professionnels cités précédemment et à leur expertise, cet ouvrage met en lumière des faits et des témoignages inédits, retrace la vie, le quotidien et le calvaire de certaines victimes, détaille les actions de plusieurs complices et explore les rouages de ce régime dictatorial.

En abordant les violations massives des droits de l'Homme et du droit international humanitaire au Tchad de 1982 à 1990, cet ouvrage est aussi un plaidoyer pour que Hissène Habré puisse répondre des crimes qui lui sont reprochés devant un tribunal équitable.

PREMIERE PARTIE : LE TCHAD DE HISSENE HABRE

La compréhension du régime de Hissène Habré ne peut être complète qu'avec une approche, même succincte, des circonstances historiques, militaires et politiques qui permirent à Hissène Habré de prendre le contrôle du Tchad. Une analyse du caractère dictatorial du régime ainsi que des organes de la répression est également essentielle à cette compréhension générale qui ne pourra que rendre intelligible la description des crimes commis.

1. De la fin de la colonisation à la prise de pouvoir par Hissène Habré : histoire récente du Tchad

Le Tchad est principalement composé de deux grandes entités : un Nord désertique peuplé, avant la colonisation, de bergers islamisés et nomades ; et un Sud bien plus fertile, habité par des animistes, peu à peu christianisés. Le colonisateur français favorisa le Sud qu'il considérait comme le « Tchad utile », où il introduisit la culture du coton dans les années 1920 ce qui renversa la domination « historique » du Nord.

Les populations musulmanes du Nord, à la différence des populations du Sud, refusèrent d'envoyer leurs enfants étudier dans les écoles du colonisateur qui apportaient une éducation laïque et occidentale, enseignée en français, par des étrangers. Les conséquences de ce refus furent désastreuses sur le long terme, et les populations du Sud se trouvèrent, à l'heure de

l'indépendance, dans une situation bien plus avantageuse que celles du Nord.

Lorsque l'indépendance fut proclamée en 1960, les populations du Nord étaient sous représentées dans l'administration, alors que l'Etat était dirigé par des cadres du Sud formés par le colonisateur. Le clivage Nord-Sud ne pouvait que s'exacerber au point de jouer un rôle essentiel dans l'histoire politique du Tchad. Cependant comme le rappelle l'historien Jean-Louis Triaud, spécialiste du Tchad : « Ces catégories, pertinentes jusqu'à un certain point, ne doivent cependant pas être fétichisées. Le Sud et le Nord sont depuis longtemps multiples et contradictoires[25] ».

Les deux décennies qui suivirent l'indépendance du Tchad, de 1960 jusqu'au début des années 1980, furent ainsi marquées par une grande instabilité politique et de nombreux conflits armés. Le manque de partage du pouvoir politique entre les différentes ethnies dégrada les relations qu'elles entretenaient. Les nombreux combats entre les factions armées rebelles luttant contre un pouvoir autoritaire créèrent un climat de guerre civile presque permanent, caractérisé par des coalitions de factions, des changements d'alliance et des tentatives de réconciliation avec le gouvernement en place. Ces luttes de pouvoir furent accentuées par le soutien de puissances étrangères aux différents protagonistes tchadiens, notamment la Libye, les Etats-Unis et la France qui cherchaient à affermir leur influence dans la région. Cet ensemble de facteurs entraîna un

[25] *Esprit n°100*, « Le Refus de l'Etat : l'exemple tchadien », Jean-Louis Triaud, avril 1985.

contexte politique complexe favorable à une utilisation de la force fréquente.

Le premier président du Tchad indépendant, François Tombalbaye, originaire du Sud, fit très vite évoluer son pays d'un système multipartiste à un régime de parti unique où toutes les formations politiques étaient interdites, excepté la sienne, le Mouvement national pour la révolution culturelle et sociale (MNRCS). Confronté à des troubles contestant le caractère autoritaire de ses méthodes de gouvernement, le régime répondit par de violentes vagues de répression.

Pour combattre le monopole du pouvoir des Tchadiens du Sud, incarné notamment par l'autocratie du président Tombalbaye, le Front de libération nationale du Tchad, FROLINAT, est fondé en 1966 par des Tchadiens du Nord (principalement des Toubous et des Arabes). A partir de 1971, la Libye du Colonel Mouammar Kadhafi se mit à considérer le FROLINAT comme le seul gouvernement légitime du Tchad et occupa, dès 1973, la bande d'Aouzou[26].

---

[26] La bande d'Aouzou est une bande de territoire de 160 kilomètres de large qui sépare le Tchad de la Libye. En 1935, un accord entre l'Italie et la France, les deux puissances coloniales de l'époque, signé par Mussolini et Laval (ministre français des Affaires étrangères) cède formellement la bande d'Aouzou à la Libye. Ce traité ne fut jamais ratifié et le transfert de souveraineté n'est jamais intervenu. La Libye de Mouammar Kadhafi a toujours revendiqué ce territoire. En 1972, la bande d'Aouzou aurait été offerte, ainsi que 23 millions de Francs CFA (soit environ 34 960 euros en 2013), par le président Tombalbaye à Kadhafi pour qu'il cesse tout soutien au FROLINAT. La Libye occupa la bande d'Aouzou de 1973 à 1994. Le 3

Né le 13 septembre 1942 dans une famille d'éleveurs à Faya (Faya-Largeau) dans la préfecture du BET[27], Hissène Habré est originaire de l'un des deux groupes ethniques du peuple toubou, le groupe Daza[28], lui-même partagé entre deux sous-clans, les Goranes Kredas et les Goranes Anakazas. Hissène Habré appartenait à cette dernière ethnie.

D'abord employé dans le département de la construction de l'armée française, Hissène Habré devient ensuite secrétaire d'administration de 1958 à 1963, puis occupe le poste de sous-préfet dans les localités de Borkou et de Moussoro. En 1963, il quitte l'administration Tombalbaye pour poursuivre des études supérieures en France. A son retour en 1966, il est nommé directeur des Affaires internationales et politiques au ministère des Affaires étrangères. Il abandonne bientôt ce poste pour repartir étudier à Paris où il obtient un diplôme de l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-mer, un Diplôme d'Études Spécialisées en droit de la faculté de droit et de sciences politiques de Paris ainsi qu'une licence en économie politique à l'Institut des Sciences Politiques. Il s'inscrit en doctorat en droit, mais abandonne ses études en 1971 et retourne à N'Djaména. Envoyé en mission par le gouvernement tchadien pour négocier avec le FROLINAT, il fait finalement défection pour rejoindre le maquis du Tibesti dans les rangs même du FROLINAT.

---

février 1994, la Cour internationale de Justice attribua la bande d'Aouzou au Tchad. La Libye a respecté cette décision.

[27] Sigle correspondant aux initiales des trois provinces du Nord : Borkou, Ennedi et Tibesti.

[28] L'autre groupe ethnique du peuple Toubou étant les Tedas.

En octobre 1972, la deuxième armée du FROLINAT commandée par Goukouni Oueddeï puis par Hissène Habré conteste la direction du FROLINAT et se renomme CCFAN, Conseil de commandement des forces armées du Nord.

En 1974, afin de faire entendre les revendications du FROLINAT, Hissène Habré et ses combattants font une entrée spectaculaire sur la scène internationale en kidnappant plusieurs Européens, dont l'anthropologue française Françoise Claustre[29]. Le capitaine français Pierre Galopin, venu négocier avec Hissène Habré la libération de Françoise Claustre, est à son tour capturé par le FROLINAT, torturé et exécuté[30].

Le président Tombalbaye, malgré le durcissement de son régime, échoue dans ses tentatives de mettre fin à la rébellion. Il est finalement tué en 1975 lors du coup d'Etat militaire qui libère le général Félix Malloum emprisonné depuis 1973 et qui le porte au pouvoir en tant que président du CSM, Conseil supérieur militaire, la junte qui prit le contrôle du Tchad[31].

---

[29] Françoise Claustre sera l'enjeu de négociations entre plusieurs factions du FROLINAT, la France et le Tchad pendant plusieurs années. Elle ne sera libérée qu'en 1977 contre de fortes sommes d'argent versées à Goukouni Oueddeï, dernier détenteur des otages. Les sommes versées à Goukouni Oueddeï eurent des conséquences immédiates sur le plan militaire.

[30] *Historical Dictionary of Chad*, Samuel Decalo, The Scarecrow Press, Third Edition, p.196-197.Dans son dictionnaire historique du Tchad, Samuel Decalo affirme que Habré aurait « personnellement exécuté » Pierre Galopin. Dans un entretien avec Radio France Internationale, Goukouni Oueddeï affirme : « nous avons exécuté Galopin », *RFI*, « Portrait de Hissène Habré 1/6 », 8 décembre 2012.

[31] Félix Malloum devient chef de l'État quelques mois plus tard.

En 1976, Hissène Habré provoque la scission du FROLINAT en s'opposant à l'autre grand leader du Front, Goukouni Oueddeï[32].

Hissène Habré refuse définitivement le soutien de la Libye de Kadhafi, dont le rôle devient de plus en plus prépondérant dans les affaires du Tchad, notamment à la suite de son occupation de la bande d'Aouzou en 1973. Habré prend alors le contrôle du CCFAN, le Conseil de commandement des forces armées du Nord et de son bras armé les FAN, les Forces armées du Nord. Goukouni Oueddeï, de son côté, continue d'accepter le soutien de la Libye et finit par fonder les FAP, les Forces armées populaires. Dès lors, le CCFAN et les FAN de Hissène Habré sont considérés comme la faction anti-libyenne du FROLINAT, puis quittent le mouvement. Les FAP devenant la composante principale du FROLINAT, Goukouni Oueddeï prend la tête du FROLINAT.

Au début de l'année 1978, l'offensive des FAP, soutenue généreusement par la Libye, permet à Goukouni Oueddeï de prendre plusieurs villes du Nord et notamment Faya-Largeau. Quelques temps après, Acyl Ahmat[33] se sépare des FAP et crée le CDR,

---

[32] Goukouni Oueddeï appartient à l'ethnie Toubou. Fils du Derdeï, le chef religieux et spirituel des Toubous, il est né en 1944 à Zouar. Après avoir passé l'essentiel de sa jeunesse dans le Tibesti, il entre en 1962 dans l'administration tchadienne en tant qu'employé aux écritures. Révolté à la suite de l'agression de son père par des soldats sudistes, Goukouni rejoint le FROLINAT dont il devient le chef d'état-major de 1969 à 1972.

[33] Né à Djedda, ancien député du Batha et ministre des Affaires étrangères de Tombalbaye, Acyl Ahmat a passé une partie de sa jeunesse en France. Il quitte le Tchad en décembre 1975 après le coup d'Etat du général Malloum. Il a alors trouvé refuge en Libye où il a rejoint le mouvement politico-militaire Volcan dirigé par

Conseil démocratique révolutionnaire, composé principalement d'Arabes tchadiens et intimement lié à la Lybie.

Hissène Habré qui subit quelques revers en 1977 et Félix Malloum, dont le régime est de plus en plus affaibli par les attaques des groupes rebelles décident de négocier secrètement un partage du pouvoir. Des négociations sont entamées en septembre 1977 entre le CCFAN de Habré et le CSM dirigé par Malloum sous l'égide du président soudanais Nimeiry. Le 22 janvier 1978 un communiqué conjoint CSM-CCFAN publié à Khartoum prévoit l'élaboration d'une Charte fondamentale de gouvernement. La Charte fondamentale est finalement promulguée le 25 août 1978 et Hissène Habré devient Premier ministre du Tchad le 29 août, Félix Malloum demeurant président de la République[34]. Habré refuse cependant d'intégrer ses FAN au sein de l'armée nationale.

La situation se dégrade à N'Djaména entre Malloum et Habré. Depuis des mois, Hissène Habré multiplie les provocations à l'égard de Malloum et ne cache plus sa volonté de confisquer le pouvoir à son profit. Le 12 février 1979, des combats violents entre les FAN de Habré et l'ANT, l'Armée nationale tchadienne contrôlée par Malloum font exploser la coalition gouvernementale[35].

Mahamat Al Baghlani Imam, puis a dirigé le Front d'action commune provisoire (FACP), mouvement de guérilla actif dans l'est du pays. Voir *Tchad : Le chemin de la liberté*, Pierre Darcourt, Editions du Chari, 1999, p. 109.

[34] *Témoignage d'un militant du FROLINAT*, Al Hadj Garondé Djarma, L'Harmattan, 2012.

[35] C'est à la suite d'une bagarre entre professeurs et élèves au lycée Félix Eboué de N'Djaména que la situation se dégrada. Les FAN de Habré étant stationnées à

C’est le début de la « première bataille de N’Djaména » qui dégénère en un conflit armé entre l’ANT et les FAN. Beaucoup de militaires nordistes quittent l’ANT et rejoignent les forces de Habré. Les Forces armées du Tchad (FAT), commandées par le général Wadal Abdelkader Kamougué quittent l’ANT et se retirent provisoirement au sud du Tchad où ils deviennent une force représentant les « sudistes », principalement les Saras. Habré reçoit le soutien inattendu des FAP de Goukouni Oueddeï et d’autres factions du FROLINAT qui entrent dans N’Djaména. Le rapport de force est favorable à Habré.

Le sud du Tchad échappe petit à petit au contrôle de N’Djaména et est dirigé *de facto* par un Comité permanent du sud (CPS) créé par Kamougué et composé d’anciens fonctionnaires sudistes installés à Moundou, sous le contrôle de Kamougué.

Les combats continuent à N’Djaména pendant quelques semaines. Personne ne parvient à contrôler la situation et les différents cessez-le-feu ne sont pas respectés. Les représentants des onze factions qui émergèrent pendant les combats acceptent de se rencontrer à Kano au Nigeria pour tenter de trouver une solution. Habré, Malloum, Kamougué et Oueddeï y participent ainsi que les représentants de cinq pays voisins du Tchad[36].

N’Djaména à côté du lycée, elles sont les premières à intervenir sur les lieux pour séparer les belligérants. Lorsque l’armée tchadienne arrive sur place elle aussi, au lieu de séparer les élèves et les professeurs du lycée, ses soldats attaquent les FAN qui n’ont pas d’autre option que de répliquer.

[36] Soudan, Lybie, Cameroun, Niger et Nigeria.

Le 23 mars 1979, un accord se dessine à Kano (Kano I) entre toutes les factions politico-militaires tchadiennes et Goukouni Oueddeï devient président d'un Conseil d'Etat provisoire, organe chargé de diriger le Tchad. Malloum et Habré démissionnent de leurs fonctions. Malloum ne rentre pas au Tchad et part en exil au Nigeria.

La situation devient néanmoins très instable et Goukouni Oueddeï ne contrôle pas le pays. Les délégués des quatre principales factions (FAN, FAP, FAT et représentants de Malloum) repartent à Kano le 3 avril, pour de nouveaux pourparlers, Kano II. Le pays s'enfonce dans le chaos, mais le 17 avril, sous la pression de l'Organisation de l'Unité africaine, un programme d'action nommé « Accord de N'Djaména » est signé par les principales factions combattantes. La situation se calme et des négociations plus profondes peuvent être envisagées dans l'avenir. Le 29 avril 1979, un Gouvernement d'Union nationale de transition présidé par Lol Mahamat Choua[37], qui devient provisoirement chef de l'État, est formé. Une série de conférences internationales organisées au Nigeria tentent de trouver une solution permanente au conflit.

Les négociations sont déplacées de Kano (Kano III) à Lagos où une conférence est organisée au mois d'août sous les auspices de l'Organisation de l'Unité africaine à laquelle participent

---

[37] Né vers 1939 et originaire du Kanem, ce dernier fut étudiant à Paris dans les années 1970 et fonctionnaire à la Caisse nationale de prévoyance sociale avant d'être nommé président du GUNT. Voir *Tchad : Le chemin de la liberté*, Pierre Darcourt, Editions du Chari, 1999, p. 104

toutes les factions tchadiennes. Le 18 août, les accords de Lagos sont signés par les FAN de Habré, les FAP de Oueddeï, les FAT de Kamougué, le Mouvement populaire pour la libération du Tchad (MPLT) de Lol Mahamat Choua, le CDR (Conseil démocratique révolutionnaire) d'Acyl Ahmat et plusieurs autres factions. Les accords de Lagos décident que Goukouni Oueddeï deviendra président d'un Gouvernement d'union nationale de transition, le GUNT. Le 29 août, le gouvernement de Lol Mahamat Choua démissionne.

Le 11 novembre 1979, le gouvernement des onze tendances issu des accords de Lagos s'installe. Goukouni Oueddeï devient le président du GUNT, Kamougué vice-président, Hissène Habré ministre de la Défense et Acyl Ahmat, ministre des Affaires étrangères. Le GUNT est mandaté pour assurer une période de transition de dix-huit mois, temps nécessaire pour organiser des élections. Le Sud reste dirigé par le Comité permanent.

La réconciliation entre Habré et Oueddeï ne dure pas. Habré lui reproche ses sympathies libyennes. De janvier à mars 1980, les FAN de Habré harcèlent et attaquent dans différentes parties du Tchad la première armée du FROLINAT, contrôlée par le CDR d'Acyl Ahmat. Ce sont les premières violations des accords de Lagos. A N'Djaména, la ville est divisée en fonction des tendances qui contrôlent les quartiers. Le 20 mars, la première armée du CDR d'Acyl Ahmat et les FAP de Oueddeï qui se sont unies le 18 mars attaquent les FAN de Habré par surprise à N'Djaména. La tension est très vive entre les deux groupes armés. A 16 heures le 18 mars, Goukouni Oueddeï et Hissène Habré se rencontrent

au palais présidentiel et tentent de trouver un accord. Le soir pourtant, les combats reprennent entre les deux factions.

Une guerre fratricide particulièrement meurtrière commence entre les FAN de Hissène Habré et les forces coalisées formées par les FAP de Goukouni Oueddeï, les FAT de Kamougué et la première armée du CDR d'Ahmat Acyl. C'est la « deuxième bataille de N'Djaména » qui dura neuf mois et dévasta la capitale du Tchad. Des milliers de personnes fuient les combats et des colonnes de réfugiés se constituent.

Goukouni Oueddeï, en qualité de chef d'Etat appelle la Libye à l'aide et le 15 juin un accord de défense entre la Libye et le Tchad est signé à Tripoli[38]. Il définit un cadre légal pour une éventuelle intervention de la Libye au Tchad. Celle-ci intervient massivement et entre au Tchad le 17 septembre par terre et par air. Plus de cinq mille hommes sont immédiatement envoyés (3 500 soldats libyens, 1 500 membres de la Légion Islamique, cent cinquante experts est-allemands, des cubains et des mercenaires). Une aide en armement lourd est aussi décidée[39]. La présence libyenne au Tchad va vite atteindre dix mille hommes[40]. Un deuxième GUNT est installé, cette fois sans les FAN de Habré, mais toujours avec les forces de Goukouni

---

[38] Accord de défense Libye-Tchad du 15 juin 1980. Une aide en armement lourd est décidée ainsi que l'envoi de plus 5 000 hommes (3 500 libyens, 1 500 membres de la Légion Islamique, 150 experts est-allemands, des cubains et des mercenaires).

[39] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 227.

[40] *Précis des guerres et conflits au Tchad*, Varsia Kovana, L'Harmattan, 1994, p. 46.

Oueddeï, le CDR d'Acyl Ahmat et de manière plus distante, les FAT de Kamougué.

Le rapport de force n'étant plus en faveur de ses FAN, Hissène Habré quitte N'Djaména le 14 décembre 1980 et est obligé de s'enfuir au Cameroun puis au Soudan, tandis que les Libyens occupent N'Djaména et le nord du Tchad. Une partie des FAN rejoint alors le GUNT. Avec ses plus proches partisans, Hissène Habré s'installe à Aramkolé dans le département de Biltine, près de la frontière soudanaise[41].

Le 6 janvier 1981, un accord de principe prévoyant la fusion de la Libye et du Tchad est conclu entre Goukouni Oueddeï et Kadhafi. Les Etats-Unis et la France s'en inquiètent. Le 14 janvier, douze pays africains signent la résolution de Lomé qui condamne ce projet d'union. Le GUNT et Oueddeï, face à une très forte pression internationale en faveur du départ des Libyens, acceptent qu'une force d'interposition soit envoyée au Tchad sous l'égide de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). Le principe de cette force de protection en échange d'un retrait total des troupes libyennes est accepté les 10 et 11 février par l'OUA à Nairobi et le 28 juin, le sommet de l'OUA réaffirme son soutien au GUNT. C'est la solution de la diplomatie française qui s'impose. Au mois de septembre 1981, Oueddeï est reçu à l'Elysée par le président français François Mitterrand. Le 3 novembre de la même année, le contingent libyen de dix mille hommes se retire du Tchad et une force interafricaine de quatre mille hommes prend position à N'Djaména.

---

[41] Ibid.

Les Etats-Unis ne sont cependant pas satisfaits de cette situation, n'ayant aucune confiance en Goukouni Oueddeï que le gouvernement américain considère comme l'homme de la Libye[42]. Tout en acceptant officiellement le compromis de l'OUA, la nouvelle administration américaine de Ronald Reagan continue à fournir aide et moyens financiers à Hissène Habré et à ses FAN tout au long de l'année 1981. Pendant la campagne électorale de 1980 aux États-Unis, Reagan avait d'ailleurs clairement déclaré qu'une de ses priorités en matière de politique étrangère serait de contenir Kadhafi et ses tentations expansionnistes. La CIA approvisionne donc secrètement Habré en armes et lui fait parvenir des sommes considérables d'argent, alors que celui-ci demeure toujours en exil entre Aramkolé et le Soudan et tente de se réorganiser. Les Etats-Unis à cette époque pensaient que les troupes libyennes stationnées au Tchad étaient, paradoxalement, le « Talon d'Achille » de la Libye et représentaient une opportunité inespérée de « casser la figure de Kadhafi », pour reprendre les mots du Secrétaire d'Etat Alexander Haig[43].

Les troupes de Hissène Habré, dotées de moyens considérables, notamment financiers et militaires, se réorganisent ainsi au Soudan. Privé de ses protecteurs libyens, Goukouni Oueddeï voit Hissène Habré et les FAN déclencher une offensive contre le GUNT, très divisé à cette époque, dès le mois de décembre

---

[42] *The Fate of Africa,* Martin Meredith, Public Affairs, 2005, p. 352

[43] « To bloody Qaddafi's nose » aurait déclaré Alexander Haig, voir *Veil: The secret wars of the CIA, 1981-1987*, Bob Woodward, Simon & Schuster, 1987.

1981. Les FAN de Habré ont déjà conquis les deux tiers du Tchad au mois de février 1982.

Le 7 juin 1982, les FAN de Hissène Habré prennent N'Djaména et chassent du pouvoir le GUNT de Oueddeï sans que la force interafricaine d'interposition n'intervienne et n'oppose la moindre résistance comme l'y invitait pourtant son mandat.

Les FAT de Kamougué se retirent au sud du Tchad. Le 19 juillet 1982, Acyl Ahmat meurt accidentellement et Acheikh Ibn Oumar, entré depuis peu dans l'opposition au nouveau pouvoir de Habré, prend le commandement du CDR.

Le gouvernement français est mis devant le fait accompli par les Américains et décide, ou plus précisément, n'a guère d'autre choix que de soutenir Hissène Habré, le nouveau maître de N'Djaména.

2. Le régime de Hissène Habré : rappel historique

Dès son arrivée au pouvoir, Hissène Habré prend la tête d'un « Conseil d'État Provisoire » et nomme dix-huit commissaires et douze vice-commissaires. Il y a eu par la suite une censure de la presse, notamment la presse étrangère.

Habré s'emploie à en finir avec la dissidence et la quasi-autonomie du sud du Tchad ainsi qu'avec le pouvoir que le Comité permanent détient depuis 1979. Pendant l'été 1982, Habré envoie ses FAN à la reconquête du Sud. Au moyen d'une répression très dure, les FAN reprennent rapidement les principales villes du Sud (Sarh, Doba, Moundou) et multiplient crimes, pillages et exactions diverses.

Le 29 septembre 1982, un « acte fondamental », tenant lieu de constitution, fut promulgué, affirmant que « le président de la République nomme et révoque les membres du Gouvernement, ainsi que les membres du Conseil national consultatif ». Le 21 octobre 1982, Hissène Habré devient président de la République du Tchad.

De son côté, après la prise de N'Djaména par Habré, Goukouni Oueddeï décide de continuer la lutte à la tête d'un GUNT en exil, avec l'appui des Libyens. Il fonde, en octobre, l'Armée nationale de libération (ANL) qui devient la branche militaire du GUNT et qui comprend notamment les FAP et le CDR.

Le sommet de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) qui devait se tenir à Tripoli à partir du 25 novembre 1982 fut annulé en raison d'un désaccord sur la représentation tchadienne revendiquée à la fois par Hissène Habré et Goukouni Oueddeï.

En janvier 1983, les FAN furent dissoutes pour devenir la base de la nouvelle armée régulière du Tchad appelée les FANT, Forces armées nationales tchadiennes. Certains éléments des FAT de Wadal Abdelkader Kamougué rejoignent également les FANT dans un esprit de réconciliation sous l'impulsion de Hissène Habré. Au sein de cette nouvelle force nationale, les inégalités sont cependant frappantes. Les troupes d'élites sont exclusivement composées de proches du président, alors que les soldats originaires du Sud sont marginalisés et systématiquement utilisés comme « chair à canon » dans les combats opposant les FANT aux troupes du GUNT.

Le 26 janvier 1983, Hissène Habré institue une police politique et crée la DDS, la Direction de la documentation et de la sécurité[44].

Lors de la conquête du Sud par les FAN pendant l'été 1982, loin de se pacifier et face aux exactions commises sur la population civile, le Sud voit l'émergence d'une opposition armée très hétérogène et farouchement anti-Habré, les « CODOS ». Le terme CODOS est en fait l'abréviation de « Commandos », un nom générique donné aux groupes rebelles actifs dans le sud du Tchad entre 1983 et 1986[45].

Dans le même temps, au Nord, dès le mois de mai 1983, des combats opposent les FANT et l'ANL, cette dernière étant soutenue par des troupes libyennes.

Persistant dans leur opposition au régime de Kadhafi, au début de l'année 1983, les Etats-Unis annoncent détenir les preuves que la Libye accumule des forces le long de la frontière tchado-libyenne. Un soutien policier et militaire américain fut inauguré par le prêt au Tchad de deux avions de surveillance aérienne

---

[44] Décret n°005/PR du 26 janvier 1983 portant création de la Direction de la documentation et de la sécurité. La DDS deviendra une arme redoutable du gouvernement Habré et responsable de la plupart des exactions du régime. Voir *infra* : Première partie : Le Tchad de Hissène Habré, 4. Les organes de la répression, a. La Direction de la documentation et de la sécurité.

[45] Au départ, dès 1980 et l'instabilité grandissante au Tchad, des comités d'autodéfense se sont mis en place, puis se sont organisés sous forme de différents groupes qui prendront le nom de CODOS. Au sein de ces CODOS figurent notamment : les CODOS Rouges, les CODOS Verts, les CODOS Espoir et les CODOS Cocotiers.

équipés du « Airborne warning and control systems » (AWACS[46]) et utilisés pour recueillir des renseignements sur les positions libyennes. En outre, le président Reagan envoie au Tchad, le 7 août 1983, plusieurs avions anti-missiles, huit avions F-15, trois conseillers militaires ainsi qu'un nombre non divulgué de troupes aériennes et terrestres, suite au vote d'un budget de 15 millions de dollars par le Congrès américain dans ce sens. Reagan signe par ailleurs, durant l'été 1983, deux déclarations présidentielles par lesquelles il s'engage à investir 25 millions de dollars dans l'équipement militaire du Tchad[47]. L'équipement envoyé comprend un avion C-130A, des camions, des jeeps, des fufusils, des pistolets, des munitions, des uniformes, des produits médicaux, mais aussi des missiles « Red Eye » ainsi que des pièces détachées[48]. Selon le *Washington Post*, l'aide américaine pendant « l'ère Habré » s'éleva à 182 millions de dollars, si l'on y inclut l'aide non officiellement publiée[49].

Le nouveau gouvernement français issu des élections de mai et juin 1981 n'est pas en faveur d'une intervention. François Mitterrand

---

[46] SDCA en français, système de détection et de commandement aéroporté. Les avions de surveillance aérienne sont des stations radar volantes permettant à la fois de surveiller un vaste espace aérien, et des postes de commandement pour les opérations aériennes ou de lutte anti-aérienne.

[47] Selon des documents du gouvernement américain obtenus par Human Rights Watch en application du *Freedom of Information Act*.

[48] *Executive Summary: Chad-Security Assistance Program*, Jim McNicholas, Agence d'Assistance pour la défense et la sécurité, 15 février 1985, document obtenu par Human Rights Watch en application du *Freedom of Information Act*.

[49] *Washington Post*, « Chad's Torture Victims Pursue Habré in Court », Douglas Farah, 27 novembre 2000.

adresse une vague mise en garde « aux grandes puissances et aux pays voisins du Tchad contre toute intervention dans ce pays ». En réaction à la « tiédeur » du nouveau gouvernement français, Washington fournit au Tchad les images satellites de la menace libyenne.

Le 9 juin 1983, le sommet de l'OUA à Addis-Abeba consacre le gouvernement de Habré.

Cependant, la tentative de reconquête s'organise rapidement. Au cours du mois de juin 1983, les forces du GUNT de Goukouni Oueddeï alliées à l'ANL[50], au CDR[51] et au FAP[52] et soutenues par la Libye, continuent leur offensive et prennent Kalaït, puis Arada et Biltine. Le 24 juin 1983, Goukouni Oueddeï et les forces du GUNT et de ses alliés prennent Faya avec l'aide des troupes libyennes. Ils occupent la ville militairement et la plupart des dirigeants politiques du GUNT se retrouvent là et dirigent leur parti depuis cette ville du nord tchadien. Arrivés à Abéché, les troupes du GUNT constatent que la ville est déserte et ne rencontrent aucune résistance armée.

Le 12 juillet 1983, les FANT, les Forces armées nationales du Tchad de Habré[53], lancent une contre-offensive éclair, attaquent Abéché et reprennent la ville. Le samedi 30 juillet 1983, à la

---

[50] L'Armée nationale de libération.

[51] Le Conseil démocratique tévolutionnaire.

[52] Les Forces armées populaires.

[53] Les combattants des FANT portaient un brassard rouge sur leur uniforme, ce qui les distinguait des combattants CDR qui avaient un brassard blanc et les combattants FAP, un brassard bleu.

suite d'une attaque foudroyante, les FANT[54] reprennent Faya qui n'est pratiquement pas défendue et font entre 1 000 et 2 000 prisonniers[55]. Parmi eux, la plupart sont des combattants de l'opposition tchadienne, mais l'on dénombre aussi des membres non combattants de l'appareil politique du GUNT, ainsi que des combattants libyens et soudanais. Environ 200 militaires du GUNT furent exécutés sur place, surtout des Arabes, l'ethnie majoritaire au sein du Conseil démocratique révolutionnaire. Des cadres politiques du GUNT furent exécutés sommairement. Sept « ministres » du GUNT cachés dans une maison de Faya furent découverts et aussi exécutés sur place par les troupes de Habré.

La bataille n'en est pas pour autant terminée. L'aviation libyenne bombarde la ville. Les forces de Habré résistent pendant dix jours avant de l'évacuer en catastrophe le 10 août 1983, lorsque Goukouni Oueddeï et ses troupes reprennent la ville avec l'aide des Libyens[56].

---

[54] Des mercenaires recrutés officieusement par le Ministère français de la Coopération auraient participé directement aux combats. Voir *Le Frolinat et les guerres civiles du Tchad (1977-1984)*, Robert Buijtenhuijs, Karthala, Paris, 1987, p. 253.

[55] Les chiffres varient de 300 à 2 000 prisonniers selon les témoins interrogés par Human Rights Watch au cours des années. La majorité estime le chiffre entre 1000 et 2000. Selon Al Hadj Garondé Djarma, le bilan fut de 1 243 morts, prisonniers et disparus dans les rangs du GUNT. Voir *Témoignage d'un militant du FROLINAT,* Al Hadj Garondé Djarma, L'Harmattan, 2003, p. 186.

[56] Le gouvernement français aurait fait croire qu'il allait soutenir Habré, mais à part l'envoi de quelques mercenaires, il n'en fut rien et Habré perdit la ville, qu'il fut obligé d'évacuer très rapidement. Il perdit de nombreux hommes et en tint rigueur à François Mitterrand. Ce n'est seulement qu'après que le contrôle de

Hissène Habré fut d'ailleurs évacué in-extremis dans un avion du Comité international de la Croix-Rouge pour éviter d'être lui-même capturé par les troupes du GUNT[57].

La chute de Faya au profit du GUNT, et surtout de l'armée libyenne, amène le gouvernement français à déclencher l'opération « Manta[58] ». L'intervention française gèle les opérations militaires au nord du Tchad. La « politique du 16ème parallèle » est mise en place : la France ne combattra pas la Libye si cette dernière ne franchit pas le 16ème parallèle[59]. Certains observateurs parlent alors d'une partition *de facto* Nord-Sud du Tchad.

Et pourtant le sud du Tchad est agité par des troubles sérieux. A partir de l'été 1983, les CODOS commencent une véritable guerre économique contre le pouvoir central. Ils attaquent les rares sites industriels et font chuter dramatiquement la production de coton.

Faya soit passé aux mains de Goukouni Oueddeï que le gouvernement français déclencha l'opération Manta.

[57] Entretiens du 25 avril 2002 et d'octobre 2012 avec Garondé Djarma du CDR. Entretien avec Rhakis Mannany du CDR en avril 2002. Entretien du 15 février 2002 avec un ex-membre de la Garde Présidentielle qui combattait dans l'armée de Hissène Habré à Faya.

[58] Opération Manta : le 10 août 1983, 314 parachutistes français arrivent à N'Djaména. Fin août, il y a 3000 militaires français au Tchad ainsi que huit avions de combat (Jaguar et Mirage). La nouvelle administration socialiste en France, au pouvoir depuis mai 1981 hésite longuement avant de déclencher l'opération (le retard pris dans la mise en place du dispositif sera reproché aux hésitations du président français, François Mitterrand, et de ses conseillers). Début 1984, il y aura 4000 militaires français au Tchad.

[59] Le 16ème parallèle divise le Tchad en deux : au Nord, la préfecture du BET (Borkou-Ennedi-Tibesti) ; au Sud, le reste du pays.

Hissène Habré décide alors d'une nouvelle stratégie. Fin 1983, il envoie une délégation politique menée par Didjingar Donongar, son ministre de l'Agriculture, originaire de la Tandjilé, pour ouvrir des négociations avec les CODOS. Mais sans volonté réelle du gouvernement tchadien qui n'arrive pas à gagner la confiance des leaders CODOS et à la suite du massacre de la ferme de Déli[60], les négociations échouent. Devant l'échec de sa nouvelle stratégie et le retour aux armes de plus en plus massif des CODOS, Hissène Habré cherche rapidement à prendre le contrôle du Sud une fois pour toutes.

Idriss Miskine, figure populaire de l'ethnie hadjaraï, ministre des Affaires étrangères de Hissène Habré, meurt dans des conditions mystérieuses le 7 janvier 1984, officiellement des suites d'une crise aiguë de paludisme. Un communiqué officiel de la Présidence de la République déclare : « La nation tchadienne perd en Idriss Miskine, un patriote sincère, un révolutionnaire sans reproche et un nationaliste fervent ». Beaucoup de ses partisans mettent en doute la version officielle et attribuent son décès à une lutte intestine au sein du pouvoir tchadien. D'après eux, Miskine aurait été empoisonné. L'aura de Miskine était telle, tant sur le plan national qu'international, que Hissène Habré se serait mis à le considérer comme un danger considérable pour son pouvoir[61]. A partir de la mort de Miskine, un fossé de méfiance se

---

[60] Voir *infra* : Troisième partie : La répression et les crimes dans le sud du Tchad.

[61] Lors d'un entretien avec Human Rights Watch, un journaliste français a évoqué une discussion tenue lors d'un dîner dans un restaurant parisien entre Jean-Christophe Mitterrand (conseiller du président François Mitterrand), Guy La Penne (idem) et Idriss Miskine, au cours de laquelle la France aurait proposé de rempla-

creuse entre les Goranes de Habré et les Hadjaraïs tant au sein du pouvoir politique que dans les forces armées.

Après l'adoption de l'acte fondamental qui tient lieu de constitution et qui lui est particulièrement favorable, Hissène Habré renforce son contrôle sur l'appareil du pouvoir. Il convoque le CCFAN, la branche politique des anciennes FAN en congrès le 22 juin 1984. Leur structure politique fut dissoute et remplacée par l'UNIR, l'Union nationale pour l'indépendance et la révolution, parti unique au recrutement officiellement « pluriethnique ». Un comité central de quatre-vingt membres fut élu par le congrès sur proposition du président et à son tour le comité central élit un bureau exécutif de quinze membres, toujours sur proposition du président.

Entre juin et septembre 1984, commence le « nettoyage » du sud du Tchad. A partir de septembre, la répression de l'opposition du Sud, tant civile et politique que militaire, devient particulièrement agressive et atteint une intensité inouïe. Elle vise les rebelles CODOS, mais aussi la population civile, et en particulier les cadres administratifs et politiques soupçonnés de complicité avec les rebelles. De septembre 1984 jusqu'au début de l'année 1985, une répression particulièrement meurtrière touche ces cadres dans plusieurs villes du Sud, notamment à Sarh, Moundou, Doba, Laï et Pala. Les leaders du Sud seront remplacés par des cadres favorables à

---

cer Hissène Habré par Idriss Miskine. Idriss Miskine aurait informé Hissène Habré de cet entretien dès son retour au Tchad.

Hissène Habré. Dans les cinq préfectures du Sud, Moyen-Chari, Logone Occidental, Logone Oriental, Tandjilé et Mayo-Kebbi, ont lieu des arrestations et exécutions en masse de civils tandis que de nombreux villages sont pillés et incendiés. Les villageois fuient et sont contraints de se cacher dans la brousse pendant des mois. Cette période, qui marqua fortement les mentalités, est connue de tout Tchadien comme celle de « Septembre Noir ».

Le 16 septembre 1984, un accord franco-libyen sur un retrait « simultané et concomitant[62] » des troupes françaises et libyennes fut signé. La date du 25 septembre fut arrêtée pour le retrait effectif des troupes. A l'échéance, les Libyens ne se retirent cependant pas. Paris, de son côté, respecte l'accord passé et le 10 novembre 1984, les derniers éléments de la force Manta quittent le Tchad[63]. Le 15 novembre, François Mitterrand rencontre le Colonel Kadhafi, en Crète, sous les auspices du Premier ministre grec Andreas Papandréou, et fait connaître son mécontentement concernant le maintien des soldats libyens au Tchad, au mépris de l'accord passé.

Les protestations du président Mitterrand calment les ardeurs de la Libye pendant quelques mois. Ainsi, l'année 1985 est re-

---

[62] Claude Cheysson, alors ministre français des Relations extérieures, résuma l'accord de la façon suivante : « Ils partent, nous partons. Ils reviennent, nous revenons ». Voir l'*Unité*, « Comment a été conclu l'accord Cheysson-Kadhafi », 21 septembre 1984, p. 1.

[63] Le bilan définitif de l'opération Manta côté français est de treize morts, un Jaguar abattu et un Mirage touché.

lativement calme sur le front Nord, malgré le renforcement militaire libyen constaté au mois de septembre 1985.

En avril 1985, la méfiance de la communauté hadjaraï s'accentue de nouveau avec l'arrestation de l'une de ses figures, Maldoum Bada, le préfet du Guéra. Accusé de détournement de vivres, il fut emprisonné pendant plus d'un an. Ses partisans estiment que les accusations sont fictives et le seul but est de l'écarter politiquement.

Le GUNT, toujours soutenu par la Libye, lance, le 10 février 1986, une nouvelle offensive de grande envergure au sud du 16ème parallèle. L'aéroport de N'Djaména est bombardé par l'aviation libyenne. Cette offensive provoque une nouvelle intervention française le 16 février 1986. C'est le déclenchement de l'opération « Epervier[64] ». L'armée française organise immédiatement un raid aérien composé de onze Jaguars sur l'aéroport d'Ouadi-Doum contrôlé par la Libye et détruit complètement la piste d'atterrissage. Les combats durent jusqu'au 17 mars[65].

Une rupture de l'alliance entre Goukouni Oueddeï et la Libye intervient en octobre 1986 et des affrontements meurtriers au sein du GUNT/ANL entre les FAP de Oueddeï et le CDR de Ibn Oumar, soutenu par la Libye, font rage. Oueddeï est assigné à

---

[64] Dispositif « dissuasif et défensif ».

[65] D'après le gouvernement tchadien, le bilan des combats du printemps 1986 (entre le 10 février et le 17 mars) a été de 235 combattants du GUNT et deux soldats libyens tués et 181 combattants du GUNT ainsi que cinq soldats libyens faits prisonniers.

résidence à Tripoli jusqu'au 8 février 1987, date à laquelle il parvient à se réfugier en Algérie. En octobre et novembre 1986, Habré et Oueddeï se rapprochent, désormais unis par un ennemi commun : la Libye. Plus tard, au mois d'avril 1987, Oueddeï reconnaît même Habré comme « l'autorité suprême du Tchad[66] ». Les FAP de Oueddeï se rallient officiellement à Habré et attaquent les Libyens et le CDR.

La fin de l'année 1986 voit donc la recomposition des forces en présence au nord du Tchad. Par ailleurs, en novembre, le dispositif Epervier se renforce et les troupes françaises se redéploient sur le territoire tchadien. Le 18 novembre, Acheikh Ibn Oumar du CDR remplace Oueddeï à la tête du GUNT.

En décembre 1986, une nouvelle offensive libyenne est lancée. Le 11 décembre, les forces libyennes attaquent les FAP de Oueddeï à Bardaï, Wour et Zouar. Les combats s'intensifient dans le Nord entre les Libyens et les partisans d'Oueddeï soutenus par les forces gouvernementales de Habré. Le 17 décembre, deux Transall français parachutent seize tonnes de vivres, munitions et carburant aux partisans d'Oueddeï dans le Tibesti à la demande de Hissène Habré : la politique de non-intervention au-delà du 16ème parallèle est définitivement enterrée. Le 20 décembre 1986, une contre-offensive des FANT de Habré à Zouar provoque la mort de quatre cents soldats libyens. Bardaï est également reprise par les FANT.

---

[66] *AFP,* « M. Goukouni Weddeye reconnait M. Habré comme autorité suprême du Tchad », 25 avril 1987.

En janvier 1987, Wadal Abdelkader Kamougué rentre de son exil au Congo et se rallie à Habré. Il devient alors ministre de l'Agriculture au sein du gouvernement Habré[67].

Les FANT reprennent Fada le 2 janvier 1987[68] et Zouar le 21 janvier, infligeant de sérieuses pertes à l'armée libyenne. Les tentatives ultérieures de la Libye pour restaurer ses positions demeurent vaines. Malgré un renforcement considérable du contingent libyen dans la région (de 6 000 à 11 000 combattants), la Libye perd Ouaddi-Doum le 22 mars. La chute d'Ouaddi-Doum est un revers très sérieux pour la Libye qui perd 1 269 soldats pendant la bataille[69]. Les alliés tchadiens de la Libye se font de plus en plus rares et ses soldats sont de plus en plus démotivés. Kadhafi ordonne finalement le retrait de ses troupes de la préfecture du BET. Du 23 au 26 mars 1987, les Libyens évacuent Faya, occupée depuis août 1983, et qui pendant près de quatre ans était la base principale des soldats libyens.

En octobre 1986, peu après sa sortie de prison, le préfet Maldoum avait secrètement constitué le MOSANAT, Mouvement du Salut National du Tchad, groupe d'opposition composé essentiellement de membres de son ethnie, les Hadjaraïs. Dans la nuit du 28 mai

---

[67] Il devient ministre de la Justice en 1988 puis ministre du Commerce et de l'industrie en 1990.

[68] 784 soldats libyens sont tués par les troupes tchadiennes pendant la reprise de Fada. 154 chars libyens sont détruits et quantité d'armes lourdes et d'équipements sont récupérés par les forces tchadiennes.

[69] Conflits tchadiens et ingérences étrangères, Marita Toglo-Allah, P. Lang, 1997, p. 152.

1987. Maldoum parvient à s'échapper d'une tentative d'arrestation et entre dans la clandestinité. La même nuit, une vague d'arrestations et de répressions des Hadjaraïs fut décidée et des centaines d'opposants réels ou supposés furent arrêtés et tués à N'Djaména et en province, en particulier dans la préfecture du Guéra. Entre mai et juillet 1987, la répression est extrêmement violente. Des centaines de membres de l'ethnie hadjaraï, dont des enfants, furent arrêtés, torturés et exécutés. Leurs maisons furent pillées. Il est difficile de donner un nombre précis des victimes hadjaraïs pendant la répression. Une liste[70] établie par les survivants en collaboration avec les chefs de village et la Commission d'Enquête dénombre 734 personnes décédées[71]. De nombreux Hadjaraïs arrêtés disparurent. Nombre des familles des personnes arrêtées furent dépouillées de leurs biens et forcées à quitter leurs maisons. Beaucoup de villages du Guéra, région d'origine des Hadjaraïs, furent attaqués puis abandonnés par leurs habitants quand ils n'étaient pas entièrement détruits par les forces de sécurité tchadiennes.

Le 12 juillet 1987, des négociations à Alger entre Oueddeï et des représentants de N'Djaména sont interrompues quand la délégation tchadienne décide de quitter la ville[72]. Habré, au sommet de sa

---

[70] Liste nominative des Hadjaraïs assassinés dans les prisons de la DDS de Hissène Habré de 1984 à 1990. Ci-après citée comme « Liste des victimes hadjaraïs ».
[71] Archives DDS : Une autre liste des « personnes tuées par localité », trouvée dans les archives de la DDS compte 286 victimes hadjaraïs dans les différentes localités. Voir aussi Rapport Commission d'Enquête, p. 55-58.
[72] *Le Monde*, « Le conflit tchado-libyen : l'Algérie peut-elle être à la fois médiatrice et proche du colonel Kadhafi », Frédéric Fritscher, 25 novembre 1987.

gloire, se rend en visite officielle en France du 12 au 15 juillet 1987. Il assiste, le 14 juillet 1987, au côté du président français François Mitterrand, au défilé des forces militaires françaises sur les Champs-Élysées à Paris.

Hissène Habré poursuit ses offensives contre la Libye. Le 8 août 1987, les FANT reprennent la bande d'Aouzou et tuent 500 soldats libyens pendant les combats. Les Libyens intensifient leurs raids aériens sur le nord du Tchad. Les Français refusent, cette fois, de soutenir Habré et la Libye reprend Aouzou le 28 août. Le 5 septembre suivant, les FANT font une incursion dévastatrice en territoire libyen et détruisent la base de Maaten es-Sarra, faisant 1 713 tués du côté libyen[73]. Le 7 septembre, deux Tupolev libyens s'envolent vers N'Djaména : l'un fut abattu par les Français, l'autre bombarda Abéché faisant deux morts.

Conscients qu'aucun d'entre eux ne saurait remporter une victoire militaire durable, Habré et Kadhafi concluent le 11 septembre 1987 un cessez-le-feu sous les auspices de l'OUA.

Goukouni Oueddeï fut réinstallé par la Libye, en mars 1988, à la tête d'un GUNT très affaibli, en remplacement d'Acheikh Ibn Oumar, tombé en disgrâce.

Finalement, le 25 mai 1988, le colonel Kadhafi reconnaît le régime de Habré, promet la libération de tous les prisonniers de guerre et

---

[73] 22 avions libyens sont également détruits pendant l'offensive sur Maaten es-Sarra. *Conflits tchadiens et ingérences étrangères,* Marita Toglo-Allah, P. Lang, 1997, p. 152.

propose la mise en œuvre d'un « plan Marshall » pour la reconstruction du Tchad. Le 3 octobre 1988, les relations diplomatiques entre le Tchad et la Libye sont rétablies. Habré refuse une tentative de réconciliation avec Oueddeï sous la tutelle de Kadhafi qui accepte finalement le recours à des négociations bilatérales[74].

Les Accords de Bagdad, conclus le 19 novembre 1988, scellent la réconciliation, sous les auspices de l'Irak, entre Habré et Acheikh Ibn Oumar, ancien chef du CDR[75] et du GUNT, et chef du Front patriotique tchadien. Acheikh Ibn Oumar devient ministre des Affaires étrangères de Habré au mois de mars suivant. Certains prisonniers de guerre et politiques furent libérés par Habré.

Au début de 1989, les rapports entre Hissène Habré et ses plus proches alliés zaghawas, notamment Hassan Djamous, chef d'Etat-major de l'armée tchadienne, Ibrahim Mahamat Itno, ministre de l'Intérieur et Idriss Déby, conseiller militaire du président Habré, continuent à se détériorer. La perte de confiance est totale.

Le 1er avril 1989, accusés de complot, et craignant d'être arrêtés, Hassan Djamous, Ibrahim Itno et Idriss Déby fuient la capitale. Ibrahim Itno n'y parvient pas. Il est arrêté et meurt en prison quelques jours plus tard. Lors de leur fuite vers le Soudan, Hassan Djamous, Idriss Déby et leurs hommes combattent les troupes

---

[74] *Le Monde*, « Tchad : après l'annonce de la normalisation avec Tripoli N'Djaména se félicite des engagements de la Libye au sujet de leur différend territorial », Jean de la Guérivière, 5 octobre 1988.

[75] Quelques temps auparavant, Acheikh Ibn Oumar avait été déposé par Rhakis Manani qui le remplace à la tête du CDR et continue la lutte anti-Habré. Rhakis Manani rejoindra Déby après que celui-ci ait pris le pouvoir.

de Habré le 12 avril. Hassan Djamous est capturé et ramené à N'Djaména. Il trouve la mort quelques jours plus tard en détention. Idriss Déby réussit à gagner le Soudan, où il organise un mouvement armé, le FPST, Front patriotique du Salut tchadien. Il obtient le soutien des Zaghawas soudanais, de la Libye et du MOSANAT.

Dans les jours qui suivent, Hissène Habré initie une terrible répression sur tout le territoire contre l'ethnie zaghawa dans son ensemble. Les membres de l'ethnie zaghawa sont visés en tant que tels. « La responsabilité est collective[76] » comme l'affirme l'un des principaux chefs de service de la DDS. Les Zaghawas sont arrêtés et torturés en masse. Beaucoup furent exécutés sommairement. Un grand nombre décède du seul fait des conditions de détention. Leurs biens furent pillés.

Dans le même temps, la politique de réconciliation avec la Libye suit son cours. Habré rencontre Kadhafi le 21 juillet 1989 à Bamako au Mali. Un accord-cadre de paix entre le Tchad et la Libye fut signé à Alger le 31 août 1989. Cet accord prévoit (1) un règlement politique du différend territorial à propos de la bande d'Aouzou, occupée par la Libye depuis 1973, (2) le retrait de 7 000 à 8 000 soldats libyens du nord du Tchad, (3) la libération de 2 000 prisonniers de guerre libyens. Le Tchad et la Libye acceptent de porter l'affaire de la bande d'Aouzou devant la Cour internationale de Justice.

---

[76] Les moments difficiles – Dans les prisons de Hissène Habré en 1989, Zakaria Fadoul Khidir, Editions Sépia, 1998.

En octobre 1989, les forces d'Idriss Déby, regroupées au sein d'un mouvement nommé l'« Action du Premier Avril », lancent, depuis le Soudan, une première offensive contre les FANT de Hissène Habré.

Le 10 décembre 1989, une nouvelle constitution est adoptée par référendum et Hissène Habré est reconduit à la tête de l'Etat pour un mandat de sept ans.

Les rapports entre le Tchad et la Libye se tendent de nouveau au début de l'année 1990. Hissène Habré accuse la Libye de soutenir la rébellion de Déby. Au mois de mai, l'accord d'Alger est dans l'impasse.

En mars 1990, une réunion à Bamina au nord de Tiné sur la frontière Tchad-Soudan, dans la préfecture de Biltine, des leaders de l'« Action du Premier Avril » dont Idriss Déby et Abbas Koty et des leaders du MOSANAT dont Maldoum Bada, fonde le MPS, Mouvement patriotique du salut. Idriss Déby lance alors une nouvelle offensive.

En mai 1990, le MPS obtient le soutien officieux de la France lors d'une réunion à Lomé et d'une autre à Amsterdam en septembre 1990.

Du 19 au 21 juin, le 16ème sommet franco-africain de La Baule amorce un tournant dans le politique africaine de la France qui décide de conditionner l'aide au développement à la démocratisation des régimes africains. Habré critique publiquement les nouvelles orientations de François Mitterrand, faisant savoir

« qu'il n'a de leçon à recevoir de personne et sûrement pas d'une ancienne puissance coloniale ».

Le 8 juillet 1990, des élections législatives furent organisées pour la première fois depuis 1962, élections « sous surveillance ». Les résultats confirment l'emprise de Habré sur le Tchad.

Le 22 août 1990, Habré et Kadhafi se rencontrent à nouveau à Rabat au Maroc. Le sommet tchado-libyen, réuni à l'initiative du souverain marocain quelques jours avant l'expiration du délai d'un an prévu par l'accord d'Alger, a pour objectif de trouver une « solution politique » à leur différend frontalier. Les deux parties ne parviennent pas à trouver un terrain d'entente, en dépit des six réunions de la commission mixte créée à cet effet. N'Djaména menace de recourir, comme le prévoit l'accord, au verdict de la CIJ en cas d'échec des négociations[77].

Le 1er septembre 1990, le Tchad et la Libye portent, comme prévu, leur différend territorial devant la Cour internationale de Justice de La Haye[78].

En novembre 1990, Déby lance une troisième offensive contre les FANT, offensive qui se révèle particulièrement efficace. Les troupes du MPS se rapprochent de N'Djaména.

---

[77] *Le Monde*, « Tchad : sous l'égide du Maroc, le président Habré et le colonel Kadhafi discutent de leur différend », 24 août 1990.

[78] Le 3 février 1994, la Cour internationale de Justice attribue la bande d'Aouzou au Tchad. La Libye s'engage à respecter cette décision.

Alors que la France affiche une neutralité officielle dans le combat que se livrent Idriss Déby et Hissène Habré, l'administration américaine continue de porter assistance à Habré. Trois jours avant sa chute, la consigne est toujours « Nous allons aider Habré » et de lui fournir de l'équipement militaire comme des quantités importantes de munitions, des fusils-mitrailleurs, et des fusils de base ainsi que des sommes d'argent[79].

En quelques jours, les troupes de Déby se retrouvent aux portes de N'Djaména. Le régime de Hissène Habré s'effondre dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre 1990. Le président déchu fuit au Cameroun, après avoir détourné une grande partie du Trésor public tchadien pour un montant de plus de trois milliards de Francs CFA[80]. Avec l'aide des Etats-Unis, Hissène Habré s'installe quelques semaines plus tard au Sénégal après avoir obtenu l'asile du président sénégalais Abdou Diouf.

---

[79] Mémorandum du 28 novembre 1990 du directeur du bureau Afrique au sein du ministère de la Défense des États-Unis adressé au sous-secrétaire à la Défense basé sur les télégrammes envoyés depuis l'ambassade des Etats-Unis au Tchad au moment de la chute de Hissène Habré. « We are moving out to aid Habre… An LOA for 200,000 rounds of .50 cal ammo, 50 M-2 machine guns, and 2,000 M-14 rifles has been implemented and USASAC is arranging transportation… DSSA estimates that after planned deliveries Chad will have about $2.5M in its FMS account. We anticipate $1M ($2M maximum) in FY91 funds ». Documents déclassifiés obtenus par Human Rights Watch en vertu du *Freedom of Information Act*.

[80] Un chèque adressé à la Banque des Etats de l'Afrique de l'Est d'un montant de trois milliards cinq cent millions de Francs CFA signé le 29 novembre 1990 par Hissène Habré et à l'ordre de « moi-même » a été retrouvé par la Commission d'enquête, soit à peu près 5.3 millions d'euros en 2013. Voir Rapport Commission d'Enquête, p. 245.

Le samedi 1er décembre 1990, les troupes du MPS dirigées par Idriss Déby Itno entrent dans N'Djaména et s'emparent du pouvoir.

L'une des premières décisions du nouveau gouvernement tchadien dirigé par Idriss Déby est d'instaurer une Commission d'Enquête[81] sur les crimes commis par son prédécesseur, fait alors inédit sur le continent africain. Dans son rapport publié en 1992, cette Commission d'Enquête conclut que le régime Habré serait responsable de 40 000 morts et aurait pratiquéune politique de torture systématique.

3. De 1982 à 1990 : un régime dictatorial

Hissène Habré dirigea donc le Tchad de 1982 à 1990 jusqu'à son renversement par l'actuel président Idriss Déby et sa fuite vers le Sénégal. Pendant les huit années qu'il passe à la tête de l'État, Hissène Habré instaure une dictature et tente de détruire toute forme d'opposition au régime, à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire national. Kotiga Guérina, ancien chef des CODOS, devenu ministre sous le régime de Hissène Habré après la réconciliation de 1985, explique :

> *« Le problème [de Habré] c'était le pouvoir. Il ne voulait pas de contestation. C'était pour avoir la mainmise sur le territoire et la population [qu'il a tout fait]. C'était la domination »*[82].

---

[81] Voir *supra* : Introduction, Une Commission d'Enquête sur les crimes du régime Habré.

[82] Entretien de 2001-2002.

Quand Habré prit le pouvoir, le Tchad était plongé dans le chaos, résultat de quinze années de lutte armée et de guerres fratricides. Habré tenta alors, par tous les moyens, d'établir un ordre de fer – et souvent de sang – dans le pays. Aucune opposition ni contestation n'étant acceptée par le régime, de nombreuses personnes furent l'objet d'arrestations arbitraires, sans la moindre preuve que ces personnes aient eu des activités criminelles ni même politiques. Le soupçon, seul, suffisait la plupart du temps. Toute opposition politique disparut du Tchad et la peur devint une technique de gouvernement.

Non seulement des individus, mais aussi des groupes ethniques entiers furent visés par la répression du régime Habré. De vastes campagnes de violence à l'encontre de certains groupes furent organisées tout au long de ces huit années. Le régime ne persécuta pas seulement les leaders de certaines ethnies qu'il percevait comme des menaces, mais tout le groupe dans son ensemble, notamment les Saras et d'autres groupes sudistes, les Arabes tchadiens, les Hadjaraïs ainsi que les Zaghawas. La responsabilité était collective. La persécution de ces groupes prenait généralement la forme de vagues d'arrestations collectives et de meurtres en masse.

Des structures très hiérarchisées et efficaces furent mises en place ou réorganisées pour assurer d'une part, le contrôle policier, militaire et politique de tout le territoire tchadien et d'autre part, l'identification et l'élimination des opposants. Pour ce faire, Hissène Habré utilisa non seulement les services « classiques » de sécurité, police et forces armées du Tchad, mais créa également la Direction de la documentation et de la

sécurité et la Sécurité présidentielle (SP), sa garde privée. Ces structures et leurs membres furent responsables de la majorité des crimes commis pendant le régime Habré.

La population tchadienne dans son ensemble témoigne encore aujourd'hui de l'état de méfiance généralisée qui s'était installé dans tout le pays. Dans certains cas, les agents cherchaient des informations auprès de mineurs, inconscients de l'impact que leurs paroles pouvaient avoir. Une fiche d'information[83] rapporte, par exemple, la remise d'informations par un enfant de douze ans sur les propos à teneur politique de ses parents au cours d'un repas du soir.

La population était constamment suspectée et des indicateurs étaient présents partout dans le pays. Robert Buijtenhuijs[84], un historien néerlandais, auteur de plusieurs ouvrages sur le Tchad, relate que lors d'une visite au Tchad en 1986, « une atmosphère de peur et une politique de dissimulation » y régnaient.

Même la Direction de la documentation et de la sécurité fonctionnaient de manière « cloisonnée[85] ». En raison du sentiment de peur qui régnait au sein de la direction, les agents, au sein même de leurs services, dialoguaient peu sur leur travail et ne coopéraient pas beaucoup entre eux.

---

[83] Archives DDS : Fiche d'instruction, 28 avril 1988, rédigée par le Service du fichier.

[84] Entretien du 8 janvier 2002.

[85] Entretien du 1er mai 2002. Voir aussi *P.V. Commission d'Enquête du 22 février 1992.*

En instituant autour de sa personne un véritable culte de la personnalité, Habré verrouilla le contrôle politique, policier et militaire du Tchad. Des musiciens et de jeunes danseurs tchadiens furent recrutés, parfois de force, pour constituer le « Groupe Choc », une troupechargée de faire de l'animation à travers le pays avec des chants de louange et des danses en l'honneur du président. Selon l'un des musiciens qui en fit partie, « Hissène Habré était un Dieu[86] ».

Irène Komandje[87], membre de cette troupe, fut recrutée de force à l'âge de huit ans. Des militaires et des civils armés se rendirent à l'école de l'Assemblée chrétienne où elle étudiait pour ramasser les enfants et les insérer dans les rangs du groupe. Elle dut apprendre à jouer des chants tels que « Habré est ici, Habré est là, Habré est partout » ou encore « Celui qui s'amuse avec Habré sera dévoré par un lion ». La plupart des louanges chantées portaient sur la bonté, l'omnipotence et l'omniprésence de Hissène Habré, tandis que d'autres insultaient Kadhafi.

Par ailleurs, Abrass Amali[88], qui fut quant à lui encadreur du Groupe Choc, explique que ceux qui osaient s'opposer à l'embrigadement, ou les parents qui refusaient que leurs enfants participent aux répétitions de la troupe furent menacés et pour certains, emprisonnés.

Selon ses proches, Hissène Habré ne supportait pas la contestation ou concurrence et voulait contrôler tout l'appareil du pouvoir

---

[86] Entretien de 2002.

[87] Entretien de 2001-2002.

[88] Entretien de 2001-2002.

jusque dans ses moindres détails[89]. Les personnes qui bénéficiaient d'une popularité importante dans les sphères intellectuelles et politiques constituaient des menaces à son pouvoir.

Selon Moukhtar Bachar Moukhtar[90] qui fut directeur général au ministère de l'Education pendant le régime Habré, de nombreux cadres intellectuels du Sud furent éliminés en septembre 1984 parce qu'ils constituaient, aux yeux du chef de l'État, une menace potentielle à son pouvoir.

Gali Gatta Ngothé fréquenta Hissène Habré pendant des années en qualité de conseiller attaché à la Présidence tchadienne, avant de tomber en disgrâce et d'être lui-même arrêté[91]. Il témoigne :

> *« Hissène Habré était très cynique, il dépassait les limites de l'être humain. Il était aussi très nerveux, il n'autorisait pas la moindre contradiction. […] Avec Hissène Habré il ne faut pas toucher à son pouvoir, ni à son armée, ni à son argent. Celui qui y touche est déjà mort. Les Goranes[92] ne se sont pas mêlés de son pouvoir. Il n'y avait pas de désordre dans l'armée. Les Goranes eux-mêmes avaient peur de Habré. […] Le slogan de l'UNIR c'était : « Un pied dedans, un pied*

---

[89] Voir *infra* : Sixième partie : L'Implication personnelle de Hissène Habré dans les crimes commis par son régime.

[90] Entretiens du 3 août 2001 et du 7 août 2001. Voir aussi Archives DDS : « Procès-verbal » d'interrogatoire de Moukhtar Bachar Moukhtar, 2 juillet 1988.

[91] Gali Gatta Ngothé fut arrêté après avoir publié des tracts critiquant le régime de Habré. Voir *infra* : Un incident exemplaire : « l'affaire des tracts ».

[92] Gorane (ou Daza) : sous-groupe ethnique des Toubous, originaire du nord du Tchad auquel Hissène Habré appartient.

dehors »[93]*. Ils ne voulaient pas des gens à l'esprit critique ou qui s'opposaient. On soupçonne que vous êtes opposant. En ce qui concerne les intellectuels, il n'aimait pas ceux qui avaient des rapports avec l'extérieur. Il voulait faire croire que l'individu n'est pas autonome du système. On veut que tu produises mais pas que tu aies une valeur intrinsèque. Si tu as l'autonomie, tu es un ennemi et l'ennemi doit être détruit. Il n'aimait pas ceux qui étaient matériellement inindépendants. Tu lui devais quelque chose. Il enviait les autres et souhaitait leur destruction. Il avait la culpabilité ou le complexe d'être issu d'un milieu modeste. Il se donnait une lignée nobiliaire. Un type comme Habré n'a jamais cessé d'annoncer son lien avec les Anakaza*[94] *: le groupe ethnique des commerçants. C'était un groupe privilégié par rapport aux autres »*[95].

---

93 Slogan créé pour mettre en garde ceux qui ne seraient pas fidèles à l'UNIR : ceux qui ne sont pas dévoués à l'UNIR sont considérés comme étrangers à l'UNIR. Les slogans complets étaient « Un pied dehors, un pied dedans, tu es dehors et les lionceaux de l'UNIR vont régler ton compte » et « Un pied dehors, un pied dedans, tu es dehors et les lionceaux de l'UNIR auront affaire à toi ». Nombreux entretiens avec Clément Abaïfouta Dohkot (de 2000 à 2012).

94 « Anakaza » est le nom du clan de Hissène Habré, qui constitue un sous-groupe des Goranes (ou Daza).

95 Entretien du 3 octobre 2001.

4. Les organes de la répression

a. La Direction de la documentation et de la sécurité

i. La DDS : une création de Hissène Habré qui lui est « directement subordonnée »

Le 26 janvier 1983, Hissène Habré signe le décret n°005/PR qui porte création de la Direction de la documentation et de la sécurité[96]. Dans son chapitre premier, le décret souligne l'autorité souveraine du chef de l'État auquel la DDS est directement rattachée :

> *« Il est créé une Centrale de Renseignements dénommée Direction de la Documentation et de la Sécurité (D.D.S.) directement subordonnée à la Présidence de la République, en raison du caractère confidentiel de ses activités ».*

La DDS fut organisée de telle sorte que Hissène Habré était informé à travers un abondant et quotidien système de fiches et de rapports très circonstanciés. Certains de ces documents lui étaient directement adressés tandis que d'autres suivaient la voie hiérarchique jusqu'à ceque leur contenu ne soit repris dans des rapports généraux.

La DDS se vit attribuer, suivant l'article 4 du décret de 1983, les tâches suivantes :

---

[96] Archives DDS : Décret n° 005/PR du 26 janvier 1983 portant création de la Direction de la documentation et de la sécurité.

« a) la collecte et centralisation de tous les renseignements émanant de l'intérieur ou de l'extérieur relatif aux activités étrangères ou d'inspiration étrangère, susceptibles de compromettre l'intérêt national ;

b) l'identification des agents de l'étranger […] ;

c) la détection des réseaux étrangers éventuels […] et de leur organisation ;

d) la recherche des buts poursuivis, immédiats ou lointains ;

e) la préparation de mesures de contre-espionnage, de contre-ingérence et éventuellement de contre-propagande ;

f) la collaboration à la répression par l'établissement des dossiers concernant des individus, des groupements, collectivités, suspectés d'activités contraires ou seulement nuisibles à l'intérêt national ;

g) la protection […] des ambassades du Tchad à l'étranger et du courrier diplomatique »[97].

Si l'intention initiale de la DDS était de lutter contre les activités de la Libye sur le territoire tchadien, l'appareil de la DDS s'érigea rapidement en une machine de peur et de répression grâce à l'appui des plus hauts responsables de l'État, notamment de Habré.

---

[97] Archives DDS : Décret n° 005/PR du 26 janvier 1983 portant création de la Direction de la documentation et de la sécurité.

La DDS ne dépendait pas du ministère de l'Intérieur ou du ministère de la Sécurité, mais du président directement, sans aucun intermédiaire.

Le mandat qui était donné à la DDS permettait à ses agents d'agir à l'égard de tout citoyen ou collectivité simplement soupçonnés d'être en désaccord avec le régime. Certaines occupations, même les plus innocentes, pouvaient être assimilées à des « activités contraires ou seulement nuisibles à l'intérêt national », pour reprendre les termes du décret.

Dans son procès-verbal d'interrogatoire devant la Commission d'Enquête, Saleh Younouss, ancien directeur de la DDS, a exprimé cette évolution en ces termes :

> *« [L]a mission première qui était assignée à la DDS a été progressivement modifiée par le Président lui-même. La Direction devait s'occuper au début, de la sécurité intérieure et extérieure du pays et notamment de contrecarrer toute action des Libyens contre le Tchad. Mais petit à petit le Président lui-même a donné une nouvelle orientation à la Direction et en a fait un instrument de terreur »*[98].

Une note d'instruction du 26 août 1987 retrouvée dans les archives de la DDS reflète également ce changement. Le directeur de la DDS réitère les objectifs de l'institution de la façon suivante :

> *« [La DDS] recherche le ou les auteurs de :*

---

[98] P.V. Commission d'Enquête du 11 novembre 1991.

- *Rébellion ou insurrection armée;*
- *Intelligence ou collaboration avec l'ennemi ;*
- *Sabotage ;*
- *Trafic et vente d'armes, munitions et stupéfiants ;*

de même que leurs complices ou partisans ainsi que les receleurs.

Elle rassemble les preuves, établit les fiches et procès-verbaux réguliers, transfère le ou les auteurs devant les tribunaux compétents chargés de les punir.

Elle appréhende la ou les personnes coupables de délits et de crimes politiques, incluant :

- *Incitation à se révolter contre le pouvoir établi ;*
- *Attentats politiques ;*
- *Espionnage au profit de l'ennemi etc.*

Ainsi que toute personne porteuse d'objet de nature à porter atteinte à la sécurité de l'État.

[…]

Droit d'arrestation des personnes

Les officiers et agents de sécurité ont le droit et le devoir d'arrêter des personnes en cas de :

- *délits et crimes politiques*
- *atteintes à la sécurité de l'Etat*
- *incitation à une révolte contre le pouvoir établi, intelligence ou collaboration avec l'ennemi ou une puissance étrangère*
- *trafic et vente d'armes, munitions et stupéfiants*

- *complicité, recel des auteurs des infractions ci-dessus mentionnées*
- *recel d'objets de nature à porter atteinte à la sûreté de l'État*
- *sabotage, etc. »*[99].

Un document de la DDS portant sur le contre-espionnage[100] définit la « répression » comme une mesure permettant « d'en finir » avec le travail des services spéciaux adverses, en arrêtant « définitivement les activités adverses par une élimination physique, prison, arrestation, condamnation ou toute autre forme de répression ». La référence à l'élimination physique en tant que partie intégrante de l'arsenal de répression est explicite. Ce document ajoute : « Le tout relève du pouvoir public ».

ii. Le contrôle de tout le territoire tchadien par la DDS : une implacable « toile d'araignée »

Malgré l'immensité du territoire, le nombre d'infrastructures limitées dans le pays et une situation interne chaotique causée par l'intense lutte contre les factions rebelles et l'ennemi libyen, la DDS sut tisser un réseau particulièrement dense et organisé lui permettant de mener ses enquêtes sur toute l'étendue du territoire tchadien, et ainsi affirmer partout le pouvoir central de l'administration étatique.

---

[99] Archives DDS : Note d'instruction du 26 août 1987.

[100] Archives DDS : Document portant sur le contre-espionnage.

Dans la note d'instruction précitée du 26 août 1987, le directeur de la DDS reconnaît l'existence d'un réseau lui permettant de couvrir la totalité du territoire :

> *« Compte tenu de la situation de guerre imposée par la Libye au Tchad et les mouvements d'opposition d'obédience CDR[101], première armée et autres, la Direction de la Documentation et de la Sécurité, grâce à sa toile d'araignée tissée sur toute l'étendue du territoire national, veille particulièrement à la sécurité de l'État »*[102].

L'expression « toile d'araignée » était utilisée à l'époque et démontrait que le régime était au courant de tout. Même au sein de la DDS, ceux qui étaient envoyés en mission étaient surveillés[103].

La DDS recevait des fiches provenant de chefs de service en province, mais aussi de préfets, chefs de cantons, de l'UNIR, des Renseignements généraux (RG), des FANT et de la Sécurité présidentielle[104].

A partir de 1983, des cellules de la DDS furent créées dans les provinces, souvent en fonction des situations. La DDS avait des bureaux dans le Sud dès la seconde moitié de 1983, notamment à

---

[101] CDR: Conseil démocratique de la révolution, composante du GUNT, le Gouvernement d'Union Nationale de Transition, opposition armée au régime Habré. Voir *supra* : Première partie : le Tchad de Hissène Habré, 2. Le régime de Hissène Habré : rappel historique.

[102] Archives DDS : Note d'instruction du 26 août 1987.

[103] Entretien Bandoum.

[104] Entretien Bandoum.

Bongor, Fianga, Pala, Gagal, Léré, Beinamar, Moundou, Benoy, Goré, Doba, Kélo, Laï, Koumra, Moïssala, Kyabé, Maro, Sarh, etc. Toutes ces antennes fonctionnaient indépendamment et reportaient directement à N'Djaména[105]. Bientôt, plus de vingt-cinq antennes ou sections locales de la DDS étaient opérationnelles à travers tout le pays[106]. Comme l'indique un document retrouvé dans les archives de la DDS intitulé « Activité Insurrectionnelle Rurale », un travail de contre-espionnage assidu fut mené dans les milieux ruraux. De plus, ce document fournit des critères très précis permettant d'identifier les opposants qui auraient tenté de s'infiltrer parmi les populations rurales.

L'un des principaux chefs de service et coordonnateur de la DDS, Mahamat Djibrine, surnommé « El Djonto », expliqua devant la Commission d'Enquête que dans chaque préfecture, les cellules préfectorales de la DDS couvraient toute l'étendue de la préfecture par l'intermédiaire des agents locaux ou des membres de l'UNIR. La centralisation de l'information se faisait au niveau de

---

[105] Entretien Bandoum. La composition d'un bureau en province était toujours la même : un chef de service, un chef de service adjoint, un chauffeur (un véhicule au moins était toujours affrété), un planton et un opérateur radio.

[106] Archives DDS : une « Liste nominative du personnel en service dans les provinces » pour la DDS en date du 16 décembre 1985 démontre l'étendue du service dans le pays. En fait, les noms de 127 agents sont classés sous les noms de 22 provinces. Un deuxième document daté du 20 juillet 1987 établissant le fond opérationnel pour les postes de sécurité des provinces, énumère 25 Services sécurité dont 22 correspondent aux provinces citées plus haut. Sont également inclus trois autres services, ceux du Bardai, de Faya et de Fada.

la capitale par l'intermédiaire de ces cellules qui avaient l'obligation de rendre « des rapports chaque semaine[107] ».

La DDS avait des bureaux dans le Sud dès la seconde moitié de 1983, notamment à Bongor, Fianga, Pala, Gagal, Léré, Beinamar, Moundou, Benoy, Goré, Doba, Kélo, Laï, Koumra, Moïssala, Kyabé, Maro, Sarh, etc. Toutes ces antennes fonctionnaient indépendamment et reportaient directement à N'Djaména[108].

Tous les chefs de service de la DDS devaient, s'ils avaient connaissance d'une information importante, rédiger une fiche interne. Le directeur de la DDS, s'il désirait plus de détails, pouvait, à l'insu de la personne qui avait délivré l'information, demander à un autre service de le renseigner, tel que le Service d'exploitation. Une fois que l'information était obtenue, le coordinateur de la DDS, qui était au-dessus des chefs de service en faisait la synthèse. Ensuite, soit le directeur de la DDS pouvait ordonner lui-même de procéder si nécessaire à des actions comme des arrestations, soit, si le dossier était sensible, le communiquait directement à la Présidence. Le directeur de la DDS était le seul qui pouvait lui-même apporter la fiche à la Présidence. Aucun autre service n'avait un accès direct à la Présidence[109].

---

[107] P.V. Commission d'Enquête du 22 février 1992.

[108] Entretien Bandoum.

[109] Entretien Bandoum.

Lorsque le directeur de la DDS décidait de procéder directement à des arrestations, les fiches d'interrogatoire établies suite à ces arrestations étaient envoyées à la Présidence[110].

Une lettre du 22 juillet 1983 que Brahim Djidda, responsable de la sécurité de la préfecture de l'Ouaddaï, avait adressée au délégué du Gouvernement auprès de l'Ouaddaï géographique, évoque le lien existant entre le président et ces services de sécurité locaux:

> *« J'ai été délégué par le Camarade Président de la République avec les pleins pouvoirs dans le domaine de la Sécurité à Abéché et à ce titre mon service dépend de la Direction Générale de la Sécurité et de la Documentation laquelle est supervisée par le Ministre de l'Intérieur et rattachée à la Présidence de la République »*[111].

De plus, des informateurs civils étaient utilisés à des fins de renseignement et d'espionnage dans tout le pays. On trouvait des informateurs au sein même de l'UNIR, dans les différents quartiers de N'Djaména et des principales villes, ainsi que dans l'administration. Les chauffeurs de taxi et les piroguiers pouvaient également servir d'« indicateurs ».

Ainsi, la Commission d'Enquête rapporta les noms de 193 informateurs qui travaillaient de façon régulière pour le compte

---

[110] Entretien Bandoum.

[111] Archives DDS : Lettre du 22 juillet 1983 rédigée par Brahim Djidda, responsable de la Sécurité du Ouaddaï, au Délégué du Gouvernement auprès du Ouaddaï géographique.

de la DDS dans un document intitulé : « Liste nominative des indicateurs et informateurs de la DDS (1982-1990)[112] ».

Les informateurs étaient souvent rémunérés pour les renseignements fournis. Un ancien agent de la DDS explique :

> *« On travaillait avec des informateurs qu'on payait 10000 à 20000 CFA[113] suivant l'information qu'ils apportaient et suivant l'importance de la personne concernée. Il y avait un budget pour cela. Il est possible qu'il y ait eu des règlements de compte, mais on vérifiait l'information, j'envoyais un agent pour le faire. [...] »[114].*

Cependant, selon un ancien officier du Service de la liaison militaire à la DDS : « parfois l'information était vérifiée, parfois pas[115] ».

Enfin, dans une note adressée au directeur de la DDS par le chef du Service de la documentation et de la sécurité du Kanem, ce dernier évoque ouvertement le problème de la rémunération et sollicite un fond pour récompenser les agents indicateurs parce qu'il « serait souhaitable de faire un petit geste envers ces agents, du moins pour ceux qui sont rentables[116] ».

---

[112] « Liste nominative des agents permanents de la DDS (1982-1990) ». Cette liste a été publiée dans le journal *N'Djaména Hebdo*, n°52 du 4 juin 1992, p. 11- 13.

[113] Soit environ 20 ou 30 euros aujourd'hui.

[114] Entretien du 28 août 2002.

[115] Entretien du 3 septembre 2001.

[116] Archives DDS : Note adressée au directeur de la DDS par le chef du Service de la documentation et de la sécurité du Kanem, ayant pour objet « Demande de moyen financier pour récompenser les agents », 13 août (année illisible).

Les personnes arrêtées n'avaient pas l'occasion de confronter ou contredire ces informateurs, ce qui renforça définitivement le caractère arbitraire de nombreuses arrestations. Cette pratique eut comme effet de semer la méfiance entre Tchadiens, y compris entre parents, qui craignaient une dénonciation auprès des autorités s'ils manifestaient leur mécontentement à l'encontre du régime ou même en cas de simple règlement de compte.

iii. L'action de la DDS au-delà des frontières du Tchad

La DDS opéra tant au Tchad qu'au-delà de ses frontières. L'article 3 du décret de 1983 portant création de la DDS assignait à cette dernière une compétence territoriale à l'étranger :

> *« La compétence territoriale de la Direction de la Documentation et de la Sécurité couvre la République du Tchad et l'étranger »*[117].

En effet, des arrestations eurent lieu sur le territoire de pays étrangers. Un document de 1989 souligne que:

> *« [L]e service [de sécurité de la DDS] doit rechercher à l'étranger les opposants, les terroristes, les sympathisants, leur organisation, leur plan, ainsi que leurs intentions à l'encontre du Gouvernement de la 3ème République et le parti »*[118].

---

[117] Archives DDS : Décret n°005/PR du 26 janvier 1983 portant création de la DDS.
[118] Archives DDS : Suite à une mission effectuée par les « Chefs de Service coordination et documentation et archives dans la Zone méridionale », un rapport sur

D'autres documents font allusion à des antennes au Cameroun et en République centrafricaine[119].

Saleh Younouss, qui fut le premier directeur de la DDS, soutint devant la Commission d'Enquête que des opposants tchadiens étaient éliminés à l'étranger sous l'ordre du président Habré :

> *« Je n'ai jamais eu des instructions pour procéder à des éliminations physiques des Tchadiens résidant à l'étranger. Mais plusieurs de mes collaborateurs étaient souvent convoqués directement par le Président de la République qui leur confiait ces tâches sans passer par moi »*[120].

---

l'« Inspection, contrôle et situation des détenus des différents services de province » a été adressé au directeur de la DDS en date du 18 janvier 1989.

[119] Il y avait par exemple des antennes à Kousséri au Cameroun, près de la frontière avec le Tchad (voir par exemple, Archives DDS : « Fiche d'information », 6 juin 1989) ou encore en Centrafrique. Dans une fiche adressée au président Habré, l'auteur précise : « De notre antenne de Bangui [République centrafricaine], nous parvient les renseignements selon lesquels trois libyens étaient arrêtés ». Plusieurs individus résidant à l'étranger ont effectivement fait l'objet de telles enquêtes. Dans une fiche d'information du 22 mai 1989, par exemple, les noms de dix-huit Tchadiens et cinq Nigérians sont cités comme agents suspects résidant au Nigeria. Une autre femme tchadienne a fait l'objet d'une fiche de renseignements semblable alors qu'elle résidait à Kousséri, au Cameroun : « Une source sure nous indique que la nommée Aubertine (sudiste) agent de liaison de l'ennemi résident à Kousséri a quitté hier 22 mai 1989 sur le Bénin dans le but de fournir des informations à ses maîtres ».

[120] P.V. Commission d'Enquête du 11 novembre 1991.

Zakaria Abdoulaye Todi aurait ainsi été éliminé à Tiné au Soudan, en raison de ses liens de parenté avec Idriss Déby, alors en fuite[121]. Sa famille porta plainte auprès des autorités soudanaises qui interpellèrent Hissène Habré à ce sujet. Ce dernier aurait reconnu avoir violé les frontières soudanaises et aurait délégué un conseiller à l'ambassade tchadienne pour offrir la dia[122] à la famille, offre que celle-ci refusa.

La DDS n'aurait pas pu agir sans la collaboration de gouvernements étrangers alliés. La DDS coopérait étroitement avec les services de sécurité de certains pays pour effectuer des arrestations sur leur territoire et mettre à jour des réseaux d'opposants à l'extérieur du pays.

Mahamat Al Habib[123], un Arabe tchadien parti en Libye pour y travailler, fut appréhendé sur le territoire nigérien par des policiers locaux à la demande d'officiers tchadiens, et fut transféré à la DDS de N'Djaména. Le même sort fut réservé à Abakar Moussa, arrêté et emprisonné à Maiduguri au Nigeria[124].

De même, Béchir Youssouf Chadara[125], président du comité militaire du GUNT au Nigeria et en exil dans ce pays fut arrêté en mars 1984 avec sa femme et ses cinq enfants, dont Mahamat

---

[121] Entretien du 1er août 2001 avec Abderahim Zakaria Abdoulay et Abdelbassit Zakaria Abdoulay.

[122] La « Dia », littéralement le « prix du sang», compensation coutumière en cas de responsabilité dans la mort d'un individu.

[123] Entretien de 2001-2002.

[124] Entretien du 29 avril 2002.

[125] Entretien de 2001-2002.

Nour Al Béchir[126]. Ce dernier raconte qu'ils furent arrêtés par des Nigérians en tenue militaire accompagnés de Tchadiens en tenue civile. Ils furent détenus dans une prison au Nigeria pendant plus de neuf mois, durant lesquels Béchir Youssouf aurait été régulièrement torturé par les autorités des deux pays, notamment en recevant des décharges électriques sur la tête et les oreilles. Une fois transféré vers la capitale tchadienne, il fut détenu dans différentes prisons pendant environ quatre mois. Selon lui, les autori- autorités nigérianes avaient reçu une large somme d'argent pour l'arrêter et l'amener à N'Djaména.

Ce ne serait pas la seule fois que le Tchad verse d'importantes sommes d'argent à un autre pays en échange de la capture d'un opposant recherché. Dans un compte-rendu d'une mission à Maiduguri en 1988 au Nigeria, un chef de service de sécurité rapporte l'« enlèvement de quelques quatre gros agents ennemis résidant [...] au Nigeria » et explique:

> *« A notre souhait, le Directeur Général du Ministère des Finances a répondu favorablement mais a demandé une somme de 3 oooooo francs [CFA][127] en guise de corruption qu'ils distribueront entre le Gouverneur, le Directeur de la Sûreté et lui avant que nos souhaits se réalisent. Et après l'avoir écouté, avons donné plein accord même s'il s'agissait de plus de 3 oooooo francs [CFA] »*[128].

---

[126] Entretien de 2001-2002.

[127] Soit environ 4500 euros aujourd'hui.

[128] Archives DDS : Document confidentiel « Compte rendu d'une mission à Maidguri », 5 juillet 1988.

Un réseau international d'échange d'informations, appelé « Mosaïque » et dont la DDS était membre, fut même constitué entre les services de sécurité de sept pays. Un document intitulé « Mosaïque, 1988, Projet de Structure Organique et Fonctionnelle » décrit cette structure comme étant « un cadre multilatéral de coopération entre les services de renseignements d'Israël, du Zaïre, de Côte d'Ivoire, du Cameroun, de la République centrafricaine[129], du Tchad et du Togo[130] ». Cette structure avait pour objectif l'échange de renseignements et l'organisation des actions combinées pour lutter contre le terrorisme international en Afrique et au Moyen-Orient. Chaque pays avait un service qui participait à cet échange d'information et celui désigné pour le compte du Tchad était la DDS. Devant la Commission d'Enquête, Mahamat Djibrine, ancien responsable de la DDS, expliqua que l'organisation « Mosaïque » :

> *« Regroupe Israël, le Cameroun, le Togo, le Zaïre, la Côte d'Ivoire, la R.C.A. et le Tchad. Les services secrets de ces pays collaborent pour extrader les opposants : c'est dans cette optique que Bichara a été extradé. Cette organisation est financée par les U.S.A. […] Nos agents à l'extérieur traitent directement avec la Présidence »*[131].

---

[129] La République centrafricaine est probablement devenue membre de « Mosaïque » plus tard. Voir, par exemple un rapport adressé au directeur de la DDS intitulé : « Deuxième réunion des chefs de service de Sécurité de Sept pays composant le Mosaïque [dont le R.C.A.], tenue à Yaoundé du 25 au 28 octobre 1988 ».
[130] Archives DDS : Document intitulé « Mosaïque – 1988 – Projet de structure organique et fonctionnelle ».
[131] P.V. Commission d'Enquête du 2 févier 1992.

Ancien proche compagnon d'armes de Hissène Habré qui avait fait défection, Bichara Chaïbo fut pris dans les mailles du filet Mosaïque en 1988. Il avait échappé à une arrestation et avait quitté le Tchad en décembre 1986 après avoir été accusé de complot contre Habré. Réfugié en Suisse, Bichara Chaïbo se rendit en septembre 1988 au Togo, membre du réseau Mosaïque, pour y chercher sa famille. Une fois sur place, il fut kidnappé par des agents de la DDS et transféré à N'Djaména. D'après Amnesty International, il fut exécuté sommairement après avoir été détenu pendant dix jours à la Présidence[132].

iv. La structure et le personnel de la DDS

La DDS était composée de différents services responsables de la collecte d'information, de la subversion et de l'action répressive. La Commission d'Enquête recensa les noms de 1 075 agents permanents de la DDS[133].

Au sommet de cette structure, les ordres étaient donnés par le directeur qui coordonnait et contrôlait les activités de la DDS[134]. Entre 1982 et 1990, ce poste fut pourvu par quatre personnes : Saleh Younouss, Guihini Koreï, Ahmat Allatchi et Toké Dadi. Ces quatre directeurs successifs étaient tous des Goranes, de la même ethnie que Hissène Habré qui les nomma par simple dé-

---

[132] Rapport Amnesty International 1989, p. 99.

[133] « Liste nominative des indicateurs et informateurs de la DDS » (1982-1990). Cette liste a été publiée dans le journal N'Djaména Hebdo, N. 52 du 4 juin 1992, p. 11- 13.

[134] Archives DDS : Article 5 du décret de 1983 portant sur le Direction de la documentation et de la sécurité.

cret[135]. Ils étaient en contact direct avec le président, à qui ils reportaient exclusivement.

La DDS était composée de nombreux services, tels que : action, exploitation, recherche, liaison et surveillance, contre-espionnage, sécurité des aéroports, sécurité fluviale, transmission, sécurité intérieure, exploitation des étrangers, formation et recrutement, documentation et archives, liaison militaire et extérieure, fichier central, source ouverte, photo, désamorçage, mission terroriste, pénitencier, garage et parc automobile, contrôle, secrétariat.

Chaque service était dirigé par un chef et son adjoint. Certains comptaient plusieurs sections, chacune dirigée par un chef de section et son adjoint, et parfois mêmes des sous-sections, dirigées elles aussi par des chefs de groupe et leurs adjoints. Par ailleurs, un coordinateur et un contrôleur opéraient parallèlement aux services de la DDS, tout en restant subordonnés au directeur[136].

Toutes les cellules de la DDS en province étaient équipées de postes de radio. Chaque poste communiquait de façon indépendante avec la capitale. A l'autre bout, il y avait le chef du Service radio installé à N'Djaména, au sein même de la DDS, et qui réceptionnait toutes les communications, les transcrivait sur papier et les déposait sur le bureau du directeur de la DDS. Tous les trois ou quatre mois, chaque chef de service provincial venait à N'Djaména pour rendre son rapport et rendre

---

[135] *Ibid*.

[136] Archives DDS : Correspondance du 13 février 1989 adressée au directeur de la DDS avec objet « Rapport d'activités du service de la Documentation et des Archives ».

compte. Les chefs de services qui reportaient à N'Djaména étaient reçus directement par le directeur. Le chef de radio de N'Djaména faisait un point radio chaque matin avec toutes les cellules DDS du pays en les appelant et en leur demandant s'il y avait un événement particulier à signaler. C'était le compte-rendu verbal quotidien[137].

Abakar Torbo, qui travailla comme contrôleur des prisons pour le compte de la DDS pendant plusieurs années, acquit progressivement un pouvoir très important au point de devenir un personnage clé du système de la DDS. D'après de nombreux survivants des prisons de l'organisation, il avait, *de facto*, un droit de vie ou de mort sur chaque détenu[138].

La Brigade spéciale d'intervention rapide, une structure essentiellement composée de militaires, était le « bras armé » de la DDS. La BSIR était équipée avec de l'armement militaire. Ces véritables militaires étaient sous le commandement et à la disposition de la DDS pour effectuer des arrestations, tortures et exécutions. La Commission d'Enquête recensa les noms de 584 éléments détachés de la BSIR à la DDS entre 1982 à 1990[139]. En général, les agents de la DDS étaient habillés en civil tandis que ceux de la BSIR portaient une tenue militaire.

---

[137] Entretien Bandoum.

[138] Selon un ancien agent de la DDS, le contrôleur avait pour mission d'orienter les nouveaux détenus vers leur cellule, ainsi que d'assurer leur alimentation et leur équipement et de gérer leurs problèmes. P.V. Commission d'Enquête du 3 septembre 1991.

[139] « Liste nominative des indicateurs et informateurs de la DDS » (1982-1990). Cette liste a été publiée dans le journal *N'Djaména Hebdo*, N. 52 du 4 juin 1992,

La DDS était également composée de la Sécurité fluviale qui était particulièrement présente au bord des fleuves Chari et Logone, dans un rôle de surveillance[140].

Organigramme de la DDS

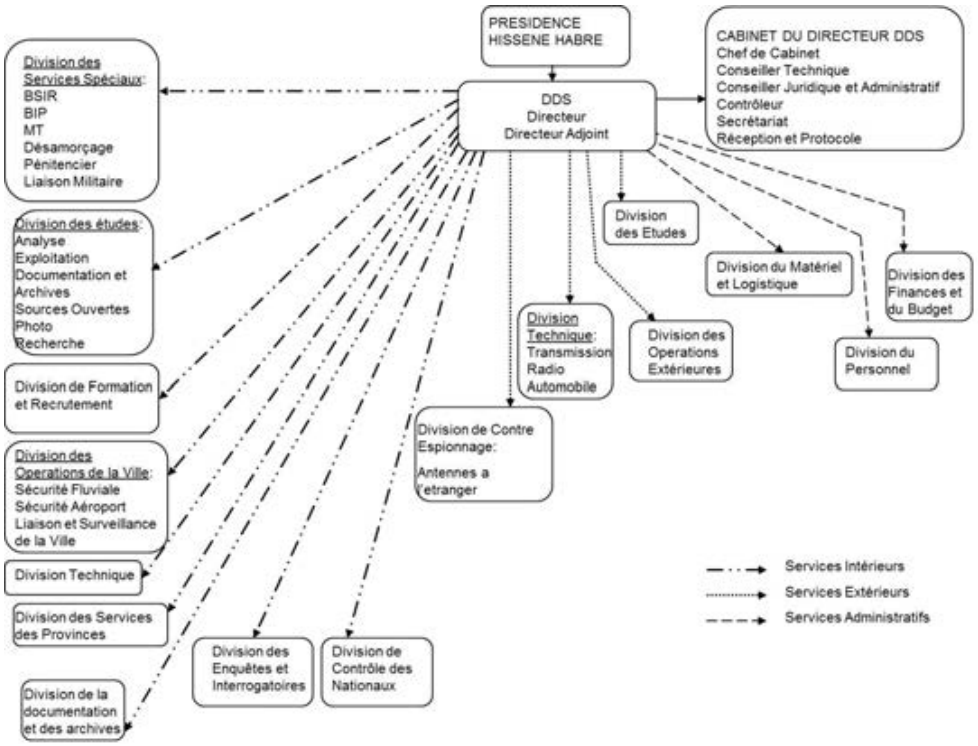

---

p. 11- 13. Voir aussi Archives DDS : « Etat du personnel de la Brigade spéciale d'intervention rapide (BSIR) » qui énumère les noms de 392 personnes sur un « Etat de paiement de salaire forfaitaire concernant le personnel de la [BSIR] pour le mois de juin 1988 », 15 juin 1988.

[140] Une liste du personnel de la Sécurité fluviale révèle que plus de 269 individus travaillaient pour le compte de ce seul service.

v. Le soutien étranger à la DDS

En plus du réseau « Mosaïque », la DDS bénéficia d'un soutien étranger multiforme.

Les éléments de la DDS suivirent des stages de formation aussi bien à l'étranger, notamment aux Etats-Unis, au Zaïre, en Égypte et en Irak qu'au Tchad, où ils assistèrent à des cycles de formation dispensés par des conseillers étrangers.

Dans une lettre du 25 juin 1990, le chef du Service formation et recrutement propose au directeur de la DDS dix-neuf policiers et agents susceptibles d'être retenus pour un stage de formation en Égypte. La lettre précise :

> *« Ces stagiaires qui auront été retenus, recevront une formation générale en organisation d'un service de renseignement et des méthodes des collectes et recherches des informations »*[141].

Une « Liste nominative des stagiaires de la DDS devant voyager le 31 mars 1987 pour l'Irak[142] » retrouvée dans les archives de la DDS comporte les noms de douze personnes.

Un compte-rendu adressé au directeur de la DDS décrit les conditions dans lesquelles une délégation de douze agents sélectionnés dans différents services de sécurité de l'Etat tchadien, dont quatre membres de la DDS et deux de la Sécurité

---

[141] Archives DDS.

[142] Archives DDS.

présidentielle effectuèrent un stage « très spécial » pendant cinq semaines aux États-Unis dans « un centre d'instruction situé à 400 km environs au sud-ouest de Washington […] ». Le chef de la délégation rapporte au directeur de la DDS le but général de ce stage, qui s'est déroulé du 6 février au 15 mars 1985, en expliquant :

> *« Notre formation était basée très spécialement sur la façon de désamorcer une bombe qui est étalée sur plusieurs points […] ».*

Le chef de la délégation se permet d'ajouter dans son compte-rendu le paragraphe suivant :

> *« Par ailleurs, nos amis américains donnent une importance capitale à cette formation. Ils nous ont promis des matériels mais souhaitent qu'une équipe soit créée dès notre arrivée au pays avant l'envoi de ces matériels. Ils nous ont déclaré en outre que nous ne devons pas seulement assurer la sécurité de notre pays mais également celle de leurs autorités résidant chez nous ainsi que leurs sociétés »*[143].

[143] Archives DDS : « Compte-rendu des résultats du stage effectué du 06 Février au 15 Mars 1985 aux Etats-Unis d'Amérique », rédigé le 25 mars 1985 à l'attention du directeur de la DDS. Une fiche d'information au directeur de la DDS du 22 juillet 1987 rédigée par le Service de désamorçage évoque le stage aux Etats-Unis en 1985 de ces douze personnes. Malgré plusieurs demandes envoyées en vertu du *Freedom of Information Act*, Human Rights Watch n'est pas parvenu à obtenir une quelconque information de la part du gouvernement américain sur ce stage.

Quatre jours après leur retour au Tchad, deux des stagiaires étaient nommés l'un directeur du Service de recherches, l'autre directeur du Service photo de la DDS. Plusieurs de leurs « collègues » furent désignés en 1992 par la Commission d'Enquête comme les « tortionnaires les plus redoutés » du Tchad.

Un militaire affecté à la BSIR témoigne également des sessions de formation suivies au Tchad :

> *« [J]'ai reçu une formation de quatre mois et une de six mois par les Américains et les Français. La formation était donnée au Tchad. Elle traitait de la recherche de renseignements, les techniques d'interrogatoire et aussi les techniques de torture qui sont expliquées dans le rapport de la Commission d'enquête. Certaines personnes allaient en formation là-bas, mais ce n'était pas le cas pour moi »*[144].

Par ailleurs, la DDS reçut de l'aide matérielle de la part de puissances étrangères. Une fiche de synthèse de la DDS suggère l'intervention des autorités américaines pour pallier les besoins de la DDS « très jeune, disposant de moyens dérisoires » et ainsi lui « permettre [...] de mener à bien sa mission avec plus d'efficacité ». Parmi les besoins énumérés figurent des « équipement[s] » et notamment, du matériel d'interrogatoire et de détection moderne, dont une « génératrice pour interrogatoire » et du « sérum de vérité[145] ».

---

[144] Entretiens du 28 août 2001 et du 19 septembre 2001.

[145] Archives DDS : Fiche de synthèse de la DDS du 3 octobre 1987.

Les Etats-Unis poussèrent la collaboration avec les services de sécurité tchadiens jusqu'au point d'avoir détaché un conseiller à la DDS[146].

S'agissant de l'aide des pays étrangers à la DDS, la Commission d'Enquête rapporte :

> *« Parmi les pays qui ont soutenu activement la DDS au plan financier, matériel et technique, les Etats-Unis d'Amérique viennent en tête de liste.*
>
> *L'Amérique avait épousé la DDS dès les premiers mois de son existence .Elle l'a encadrée, entretenue et contribué efficacement à son évolution jusqu'à la chute du citateur. […] [L]a première puissance mondiale n'a pas lésiné sur les moyens à octroyer à sa protégée. Elle lui débloquait 5 millions de francs CFA[147] chaque mois. Cette somme, selon certains, aurait été augmentée à partir de 1989 à 10 millions. Ajouter à cela les moyens roulants, les armements, l'habillement et d'autres moyens sophistiqués d'observation et de communication, qu'il serait fastidieux d'énumérer ici.*
>
> *Les conseillers américains de l'ambassade étaient réguliers chez le directeur de la DDS. Ils lui rendaient*

---

[146] Voir lettre n°069/PR/DDS/86 du 10 septembre 1986 du chef de service de la sécurité à l'aéroport de N'Djaména au directeur de la DDS dont le texte fait référence à un certain « Monsieur Maurice, Conseiller américain à la DDS ». D'après Bandjim Bandoum « En 1986, ce n'était plus John mais Morris qui était Conseiller américain à la DDS. Je ne connaissais que John ». Voir Entretien Bandoum.

[147] Soit environ 7500 euros aujourd'hui.

quotidiennement visite, soit pour le conseiller, soit pour échanger des informations. Nombre des employés de cette « entreprise » se rappellent d'un certain « John », ainsi que « Swiker » et bien d'autres dont ils ne connaissent pas les noms.

A propos des conseillers américains qui assistaient le directeur de la DDS, Saleh Younouss précise : « A mon arrivée à la tête de la DDS, un certain John, de nationalité américaine, remplissait à mes côtés les fonctions de conseiller ; il était particulièrement intéressé par le problème libyen »[148].

b. Les services parallèles

De la prise de pouvoir par Hissène Habré en juillet 1982 jusqu'à la création de la DDS en janvier 1983, ce sont la Sûreté nationale (SN) et les premiers services de sécurité qui étaient en charge d'assurer la sécurité et la surveillance du Tchad et qui sont donc responsables des exactions ayant caractérisé le début du régime. Contrairement à la DDS qui dépendait directement de la Présidence, la Sûreté nationale était placée sous le contrôle du ministère de l'Intérieur. L'organe était subdivisé en plusieurs services, notamment le Service de sécurité et le Service des renseignements généraux.

Après la création de la DDS, les éléments de la Sûreté nationale lui prêtèrent également main forte pour des arrestations, tortures et exécutions. Les personnes arrêtées par ce service pour des

[148] Rapport Commission d'Enquête p.29.

motifs politiques étaient transférées dans les bureaux de la DDS, le plus souvent après avoir subi interrogatoires et tortures.

Les Renseignements généraux formaient le bureau chargé de la collecte d'informations et de renseignements au sein du ministère de l'Intérieur. Une « Liste de personnel relevant du service central des Renseignements Généraux » retrouvée dans les archives de la DDS mentionne les noms de 179 agents au service des RG[149]. Selon Touka Haliki, l'un des directeurs des RG ayant témoigné devant la Commission d'Enquête, les informations collectées par les RG en province ou à N'Djaména ne passaient pas par la hiérarchie régulière, mais étaient directement transmises au directeur de la Sûreté du ministère de l'Intérieur ou au président lui-même[150]. Toutes les cellules des RG sur le terrain étaient indépendantes les unes des autres[151]. Après la création de la DDS, ce service perdit en influence et n'eut plus la confiance de Hissène Habré. Cependant, Mahamat Wakaye, directeur-adjoint de la Sûreté nationale pendant le régime Habré déclarera que « les R.G. prêtent main forte à la DDS dans certaines opérations[152] ».

La Sécurité présidentielle (SP), parfois aussi appelée Garde présidentielle (GP) était la garde rapprochée de Hissène Habré. Elle était constituée principalement de Goranes. Il s'agissait d'une unité d'élite composée de militaires mieux payés, mieux

---

[149] Archives DDS : « Liste du personnel relevant du Service Central des Renseignements Généraux », document non daté, rédigé par le Service central des RG.

[150] P.V. Commission d'Enquête du 22 août 1991, audition de Touka Haliki.

[151] Entretien Bandoum.

[152] P.V. Commission d'Enquête de Mahamat Wakaye, 2 septembre 1991.

habillés et mieux équipés que les forces armées nationales[153]. Elle répondait directement aux ordres du président. La SP assurait non seulement la sécurité de Hissène Habré mais était envoyée en mission pour arrêter des individus[154]. Agissant tantôt seule, tantôt de concert avec la DDS, la SP fut très active au sud du Tchad, en particulier lors des massacres de « Septembre Noir » en 1984.

Ngartokete Tatola s'occupait de l'intendance de l'armée tchadienne sous le régime de Hissène Habré, il compare la Garde présidentielle et l'armée :

> *« La Sécurité présidentielle était une unité d'élite, qui comptait environ 3 000 éléments. Quant à la chaîne de commandement, elle dépendait directement de Hissène Habré, pas du chef d'Etat-major. Les FANT comptaient environ 40 000 éléments. Il y avait une discrimination entre les deux. Les militaires de la SP étaient mieux payés, mieux habillés, mieux équipés. Les deux portent les mêmes uniformes et bérets de couleur rouge-violet, mais les uniformes de la SP sont neufs. Il y avait une gestion autonome au niveau du commandement, qui était composé essentiellement de Goranes et de Zaghawa jusqu'au niveau de la plus petite unité, notamment la section. Les militaires*

---

153 Entretiens du 30 avril 2002 du 21 mars 2002 avec Ngartokete Tatola et du 11 avril 2002 avec Rakia Kaba Diakete.

154 Archives DDS : Voir par exemple fiche du 23 novembre 1983 adressée au directeur de la DDS par le Régisseur de la Maison d'Arrêt, rendant compte du transfert de onze détenus politiques à la Maison d'arrêt par les éléments de la Garde présidentielle.

ordinaires étaient négligés, parce que ce n'était pas vraiment une armée nationale. [...] »[155].

Robert Buijtenhuijs[156] souligne lui aussi la prépondérance de la Garde présidentielle :

« En plus, Hissène Habré avait créé une armée dans l'armée, notamment par la Garde présidentielle ; la vraie armée était tenue à l'écart de cette garde. La Garde présidentielle contournait même les actes de l'armée ».

Le Service d'investigation présidentielle (SIP) était un service de renseignements parallèle aux autres services d'investigation qui procédait à des arrestations avant de transférer les individus vers la prison de la Présidence. Ce service avait été créé directement par la Présidence et dépendait de la Sécurité présidentielle. Son bureau central était situé dans le bâtiment de la Présidence de la République à N'Djaména. Comme la Garde et la Sécurité présidentielle, le Service d'investigation était seulement composé de Goranes[157].

[155] Entretien du 21 mars 2002.

[156] Entretien du 8 janvier 2002.

[157] Entretien Bandoum.

c. L'armée nationale[158]

En janvier 1983, les Forces armées du Nord de Habré, une ancienne faction du FROLINAT, disparaissent, pour constituer la base de la nouvelle armée régulière du Tchad qui change alors de nom. L'ANT, l'Armée nationale tchadienne devient les FANT, les Forces armées nationales tchadiennes.

Les FANT sont dirigées par un Commandant en chef, le « ComChef » qui a sous ses ordres directs des Commandants de zone régionale, « ComZone ». Dans chaque préfecture du Tchad où les FANT étaient déployées se trouvait un ComZone qui commandait les forces armées sur l'étendue de la préfecture et qui devait, en théorie, rapporter au ComChef. Cependant, la répartition ethnique de l'armée pouvait fausser la chaîne de commandement. Un ComZone des FANT qui était Gorane Anakaza, la même ethnie que Hissène Habré, pouvait accéder directement au président sans passer par le ComChef. D'après un ancien chef de service au sein de la DDS, personne n'était chargé de superviser les cinq ComZones présents dans les cinq préfectures du sud du Tchad pendant les combats au Sud de 1983 à 1985[159].

Hassan Djamous fut, sans doute, le Commandant en chef des FANT le plus respecté pendant le régime de Hissène Habré. Il fut

---

[158] En ce qui concerne les actions de l'armée nationale tchadienne, voir *infra* : Cinquième partie : Les crimes de guerre et Sixième partie : L'Implication personnelle de Hissène Habré dans les crimes commis par son régime.

[159] Entretien Bandoum.

à la tête des FANT quand ces dernières battirent l'armée libyenne en 1987 au nord du Tchad[160]. Idriss Déby Itno fut Commandant en chef des FANT de 1983 à 1985.

L'armée tchadienne était constituée des FANT, de la Sécurité présidentielle et de la Police militaire. Dans chaque garnison importante des FANT il y avait un bureau de renseignement militaire dirigé par un officier de renseignement[161].

Au-delà de la situation d'inégalité exacerbée au sein de l'armée tchadienne du fait de la création de la Garde présidentielle, les disparités étaient déjà frappantes au sein des forces régulières composant les FANT. Les troupes d'élite comptaient presque exclusivement des proches du président, tandis que les soldats originaires du Sud étaient souvent marginalisés et utilisés comme « chair à canon » dans les combats opposant les FANT aux troupes du GUNT.

Chef d'Etat, Hissène Habré, était aussi le véritable chef militaire du Tchad, comme il le reconnaissait lui-même, notamment dans une interview accordée à *Jeune Afrique*[162] en 1983:

> *« Jeune Afrique : Vous êtes à la fois chef d'État et chef militaire. A la tête de vos troupes et dans ce bureau*

---

[160] Hassan Djamous fut capturé par les forces de Habré après les événements d'avril 1989 et est mort en détention. Voir *supra* : Première partie : Le Tchad de Hissène Habré, 2. Le régime de Hissène Habré : rappel historique.

[161] Entretien Bandoum.

[162] Archives DDS : *Jeune Afrique*, « Hissein Habré dit tout », François Soudan, 5 octobre 1983, nº 1187.

présidentiel. C'est une situation unique en Afrique. Comment arrivez-vous à concilier les deux ?

Hissène Habré : Je ne vois pas ce qu'il y a d'inconciliable. Un chef militaire et un chef politique, c'est la même chose. Beaucoup de chefs d'État ont été ou sont encore des militaires… Les deux fonctions sont […] complémentaires. L'une enrichit l'autre. Je me trouve très bien dans cette peau-là ».

Hissène Habré intervenait lui-même dans certaines batailles pour mener les troupes. D'après Buijtenhuijs :

« […] Les chefs militaires Toubou, contrairement aux leaders de la plupart des autres tendances politico-militaires tchadiennes, avaient l'habitude de monter eux-mêmes en première ligne pour galvaniser le moral de leurs troupes et ils ont perpétué cette tradition même après avoir accédé à des hautes fonctions politiques.[…] Hissène Habré, tout chef d'Etat qu'il était, n'a pas dédaigné […] prendre personnellement en main les opérations militaires lors des batailles d'Abéché et de Faya qui ont précédé l'intervention militaire française déclenchée par le président Mitterrand en août 1983 »[163].

A la fin du mois de novembre 1990, Hissène Habré dirigea lui-même ses troupes sur les champs de bataille à l'est du Tchad

[163] « Les Toubou et la rébellion tchadienne », Robert Buijtenhuijs, dans *Gens du roc et du sable : les Toubou*, Catherine Baroin, Ed. CNRS (Centre national de la recherche scientifique), Paris, 1988, p.76.

dans une dernière tentative pour sauver son régime. Il échappa alors de très peu à une embuscade des troupes du MPS près de Tiné.

d. Le comité « N'Galaka »

Selon un nombre important d'anciens ministres du gouvernement de Hissène Habré, une structure dénommée « Aïn-Galaka[164] » ou « N'Galaka » aurait été constituée d'un nombre restreint de parents et de collaborateurs, parmi les plus proches de Habré, membres, en général, de son groupe ethnique le plus étroit, les Goranes Anakazas. Cette entité était une sorte de gouvernement parallèle qui prenait des décisions importantes à la place des ministres responsables, se situant hiérarchiquement quelque part entre le gouvernement et la DDS. Cette concentration de pouvoir permettait à Habré non seulement de contrôler son pays, mais aussi de s'assurer que personne ne pouvait être coupable de subversions au sein même de son gouvernement. La nomination de son neveu Guihini Koreï, un Gorane Anakaza comme lui, au poste de directeur de la DDS en 1987 est une illustration de ce principe[165]. Un

---

[164] Le nom Aïn-Galaka serait le nom du village où est né Hissène Habré.

[165] Selon des agents ayant travaillé avec lui, Guihini Koreï fut particulièrement brutal avant et après sa nomination au poste de directeur de la DDS. Saleh Younouss, le premier directeur de la DDS, explique qu'il organisait des exécutions collectives de prisonniers militaires. Voir P.V. Commission d'Enquête du 11 novembre 1991. Voir aussi d'autres témoignages d'autres agents de la DDS à la Commission d'enquête. De plus, Guihini Koreï, antérieurement directeur des Douanes, a été souvent fiché par la DDS pour des agissements particulièrement violents. Dans une fiche de renseignements du 4 novembre 1983, il est rapporté

ancien membre de son gouvernement, emprisonné par la suite, décrit la société N'Galaka ainsi :

> *« La N'Galaka était la structure des enfants du BET* [Borkou-Enedi-Tibesti : préfecture courvrant tout le Nord du Tchad], *qui se trouvait au-dessus du gouvernement, c'était un gouvernement parallèle, la structure pensante de Hissène Habré, une sorte de conseil, essentiellement composé de gens de son clan »*[166].

Mahamat Fadil, un Gorane, directeur de la Sûreté nationale, et Zakaria Berdeï, conseiller spécial à la sécurité de la Présidence, faisaient eux aussi probablement partie du comité N'Galaka. A chaque fois qu'une situation de crise se présentait, ce comité se déplaçait. Ainsi, Fadil et Berdeï passèrent plusieurs mois dans le Sud en 1984-1985, à Moundou et Sarh notamment, d'où ils procédaient aux arrestations de civils. Berdeï devint même le préfet de Sarh en 1986, une fois la crise avec les CODOS dans le Sud terminée. A la fin de l'année 1985, Fadil quitta le sud du Tchad pour être employé directement à la Présidence.

---

que celui-ci était « tellement pris par l'alcool [...] qu'il a agressé les Agents de Sécurité nouvellement affectés au poste de surveillance à la berge. [...] [L]'agent Djibrine Souloum a reçu plusieurs coups de hache à la nuque et à la tête en plus de son arme AKMN ». Voir Archives DDS.

166 Entretien du 17 octobre 2001.

DEUXIEME PARTIE : LE TRAITEMENT DE L' « ENNEMI »

Le régime de Hissène Habré signifiait pour la population tchadienne des années de peur permanente durant lesquelles des milliers de personnes subirent des atteintes graves à leur dignité, leurs droits fondamentaux et libertés individuelles.

Nombreux sont les individus qui furent abattus, disparurent ou trouvèrent la mort en prison ou qui souffrent, aujourd'hui encore, des conséquences de leur arrestation. D'autres cherchent toujours à savoir quel sort a été réservé à un membre de leur famille arrêté par les agents de l'Etat et qui n'est jamais revenu. Pour beaucoup, la politique de répression qui sévissait à cette époque entraîna l'effacement de toute trace de l'existence d'un parent.

Les massacres, pillages et destructions de villages, meurtres, exécutions extra-judiciaires, disparitions forcées, emprisonnements illégaux et détentions arbitraires, viols, tortures et mauvais traitements en détention furent parmi les crimes commis par le gouvernement entre 1982 et 1990.

Certaines des familles des personnes arrêtées virent leurs biens confisqués et durent quitter leur maison. Celles-ci étaient rapidement « offertes » à des proches du régime.

Les victimes étaient des activistes politiques ou des combattants armés, mais aussi de simples civils - hommes, femmes, et même enfants. Les civils, victimes de la répression, furent généralement arrêtés, emprisonnés, torturés ou exécutés. Ils étaient soupçonnés, avec raison parfois, mais souvent à tort, d'avoir aidé ou

assisté, d'une manière ou d'une autre, les groupes d'opposition politique ou des groupes armés dans leur velléité de conquête du pouvoir ou en raison de leur appartenance à un groupe ethnique dont Habré percevait les leaders comme une menace.

Toutes les couches sociales furent touchées. On compte des victimes aussi bien parmi les militaires de tous grades et les responsables politiques, que parmi les civils : professeurs, fonctionnaires, cadres, commerçants, chômeurs, agriculteurs, éleveurs, bergers, étudiants, élèves…

De nombreux civils furent tués et des villages entiers détruits au cours des campagnes de « nettoyage ethnique » qui furent menées au sud du Tchad en 1983 et 1984, contre les Arabes au Ouaddaï et à N'Djaména, contre les Hadjaraïs en 1987 et contre les Zaghawas en 1989[167].

Il est question dans ce chapitre de l'arrestation et du traitement des « ennemis » du régime. Sont notamment exposées les conditions de détention, les tortures employées, les exécutions et les disparitions forcées. Il y eut de la part des organes de répression une volonté de déshumaniser les détenus. Pour de nombreux responsables dans les lieux de détention, les prisonniers n'avaient pas vocation à ressortir vivants des geôles du régime.

---

[167] Ce traitement « spécifique » de l'ennemi ne sera pas abordé dans cette partie mais dans les troisième et quatrième parties.

Il est certain que dans de nombreux cas, les personnes arrêtées avaient effectivement participé aux activités des factions de l'opposition politique ou armée. En tout état de cause, l'arrestation des opposants politiques, de même que les conditions de détention auxquelles ils furent soumis – que leur opposition ait été avérée ou supposée – constituèrent des violations flagrantes des droits humains et du droit international humanitaire. Ces violations furent constatées lors de la détention d'opposants armés, tchadiens ou étrangers. Mis à part les prisonniers de guerre, les personnes arrêtées étaient considérées comme des prisonniers politiques et furent détenues dans des prisons qui leur étaient spécialement réservées.

1. Arrestations à grande échelle

Créés dans le but de protéger l'« intérêt national », la DDS, la Sûreté nationale et les autres services parallèles travaillaient de concert avec des informateurs pour procéder aux arrestations. Des fiches d'information étaient établies sur les suspects à partir des renseignements obtenus, puis ces fiches étaient transmises à la direction qui prenait une décision sur le sort des personnes suspectées. Hissène Habré recevait régulièrement ces fiches et pouvait transmettre des ordres d'arrestations soit au directeur, soit directement à des agents[168]. Dans les autres cas, c'était le directeur de la DDS qui

[168] Voir *infra* : Sixième partie : L'implication personnelle de Hissène Habré dans les crimes commis par son régime, 3. La mise en œuvre de la répression, a. L'ordre d'arrêter.

ordonnait les arrestations[169]. Selon Al Hadj Amine Dodo, ancien agent de la DDS qui témoigna devant la Commission d'Enquête[170], le directeur de la DDS avait tenté de dissuader ses agents de procéder à des arrestations sans ordre de leurs supérieurs hiérarchiques[171].

Une fois arrivé au bureau de la DDS, l'identité complète du suspect était en principe enregistrée, une nouvelle fiche remplie et une photo de l'individu prise pour les archives de la DDS. Une note de service[172] indique que :

> *« Toute personne interpellée ou même appelée en témoignage doit être identifiée et faire l'objet d'une fiche individuelle de renseignement. À cet effet, il sera mis à la disposition de tous les services, des fiches de renseignement individuelles ».*

Les prisonniers étaient dépossédés en détention de tous leurs biens, même des objets qui ne pouvaient constituer une menace pour la sécurité, tels qu'une bible ou un chapelet[173].

a. Arrestations arbitraires

Les personnes arrêtées pour motifs « politiques » ne faisaient pas l'objet d'un procès, pas plus qu'elles n'étaient susceptibles de voir leur cas soumis à la justice. Les rares prisonniers libérés

---

[169] Voir par exemple, Mahamat Mbodou, P.V. Commission d'Enquête du 21 août 1991.
[170] Archives DDS : Audition d'Al Hadj Amine Dodo devant la Commission d'enquête.
[171] P.V. Commission d'Enquête du 11 septembre 1991.
[172] Archives DDS : Note de service du 6 janvier 1989.
[173] Voir par exemple entretien du 1er août 2001.

d'une prison de la DDS le furent sur ordre du directeur de la DDS[174] ou du président de la République[175] et non à la suite d'une décision rendue par un magistrat ou un tribunal compétents.

Les autorités ne produisaient pas de mandat d'arrêt au moment où elles procédaient à l'arrestation d'une personne et il était rare qu'elles fournissent un motif pour cette arrestation. Les suspects étaient généralement conduits dans les bureaux de la DDS et ce n'est que lors de leur interrogatoire qu'ils découvraient les raisons pour lesquelles ils avaient été arrêtés, sans qu'aucune charge ne soit formellement retenue à leur encontre. Ensuite, les prisonniers étaient détenus secrètement sans que leurs familles en soient averties. Très rares sont les cas où les personnes arrêtées eurent la possibilité d'être confrontées à l'informateur ou au dénonciateur à l'origine de leur arrestation. Il ressort des témoignages recueillis et des archives consultées, qu'aucun détenu politique n'eut accès au conseil d'un avocat ou ne fut présenté à un juge pendant le régime Habré.

Dans certains cas, les prisonniers purgèrent de longues peines sans même avoir été interrogés par des agents de la DDS. A cet égard, le procès-verbal d'interrogatoire de Bodjam Kalamtam[176]

---

[174] Voir *infra* : Sixième partie : L'implication personnelle de Hissène Habré dans les crimes commis par son régime, 3. La mise en œuvre de la répression, d. L'ordre de libérer.

[175] Voir *infra* : Sixième partie : L'implication personnelle de Hissène Habré dans les crimes commis par son régime, 3. La mise en œuvre de la répression, d. L'ordre de libérer.

[176] Archives DDS : « Procès-verbal d'enquête de Bodjam Kalamtam », 7 mai 1988.

indique que celui-ci avait déjà « purgé une peine de sept mois et vingt-cinq jours dans les « Locaux » de détention de la Présidence avant d'être transféré à la DDS ». A la fin de son procès-verbal, l'agent note : « nous personnel du service de la Documentation après nos enquêtes, n'avons remarqué rien de suspect sur sa personne[177] ».

Parfois, des individus arrêtés pour des crimes de droit commun furent néanmoins détenus dans des prisons politiques de la DDS avant d'être livrés à la police judiciaire[178] : un fonctionnaire arrêté dans le cadre de ses responsabilités explique que pendant sa détention dans les geôles politiques et à la Maison d'arrêt, il ne savait pas s'il était prisonnier politique ou prisonnier de droit commun. Son cas, fait très exceptionnel, avait été soumis aux tribunaux et les efforts de deux juges œuvrant pour clarifier sa situation restèrent vains. Cette personne resta incarcérée pendant six ans sans qu'aucun jugement n'ait été rendu sur son cas[179]. Par ailleurs, le cas spécifique d'Abrass Souleymane, sous-préfet de Massakory, arrêté en 1985 sur accusation de complot contre le régime, avait été soumis à une cour spéciale compétente uniquement pour juger les détournements de fonds[180] et avait constitué, selon son frère

---

[177] Archives DDS.

[178] Par exemple, archives DDS : document adressé par le directeur de la DDS au Procureur de la République le 28 mai 1985 sur la mise à disposition de cinq personnes pour la détention et vente illégale d'armes de guerre.

[179] Entretien du 17 août 2001.

[180] Celui-ci a été libéré après deux semaines en prison mais a été arrêté de nouveau et est porté disparu depuis : Entretien du 7 août 2001.

Ramadane Souleymane, une erreur de la part de la DDS. Ramadane Souleymane[181], huissier de justice, ajouta que pendant le régime Habré, les magistrats étaient nommés directement par le président de la République et « ne se mêlaient jamais aux cas des détenus politiques ».

b. Les principaux motifs d'arrestation

i. Opposition politique ou armée, réelle ou soupçonnée

Ce fut après une longue et âpre bataille militaire et politique qui laissa le pays très divisé et toujours occupé pour partie par la Libye que Hissène Habré prit le pouvoir le 7 juin 1982. Cette lutte laissa des traces profondes. Habré, de nature très méfiante, ne se sentit jamais vraiment à l'abri d'un coup ou d'une offensive d'un mouvement d'opposition politico-militaire. Habré ne tolérait pas la moindre opposition. Il n'autorisait pas l'existence de parti politique autre que l'UNIR qu'il contrôlait. Pour empêcher toute opposition de voir le jour, le régime procédait à des arrestations massives.

Ce qui s'est passé avec les sympathisants de l'Union nationale démocratique (UND) de Facho Ballam dont de nombreux membres[182] furent arrêtés et emprisonnés en octobre 1985 en

---

[181] Entretien du 7 août 2001.

[182] Entretiens avec Aboina Nguelsou, Moussa Bakari, Azina Sanga, Gang Tchombi, Pierre Horonkna et Moulengué. Archives DDS : Une fiche adressée au président de la République le 7 décembre 1988 contient en annexe les noms, dates, lieux et motifs d'arrestation de cinquante-et-un détenus, dont Aboina Nguelsou, soupçonné de crimes contre la sûreté de l'État.

est une illustration. L'UND, fondée en 1975 dans la clandestinité, fut dès sa création un parti d'orientation marxiste. Il fut représenté au sein du GUNT (tant au pouvoir que dans l'opposition) jusqu'en 1984 et n'en sortit que pour rejoindre le RFP, Rassemblement des forces patriotiques, un nouveau groupe d'opposition au régime de Habré, qui était issu d'une scission du GUNT. A l'époque, l'UND décernait des bourses à de jeunes étudiants tchadiens pour leur permettre de poursuivre leurs études à l'étranger. Sabadet Totodet[183], Clément Abaïfouta[184] et Jackson Aleina Ngoussi[185], tous lauréats, s'apprêtaient à quitter le Tchad pour rejoindre des universités étrangères quand ils furent arrêtés par la DDS en 1985 sous prétexte qu'ils partaient suivre une formation militaire. Le simple fait qu'ils aient été choisis pour bénéficier de ces bourses les ont rendus suspects aux yeux des autorités. Plusieurs fiches de renseignements de la DDS rapportent les noms de Sabadet Totodet et Clément Abaïfouta et citent comme motif d'arrestation :

---

[183] Entretien du 30 juillet 2001.Voir aussi : « Procès-verbal d'interrogatoire de Sabadet Totodet », 12 juillet 1985. Son nom figure également sur plusieurs listes énumérant les détenus politiques dans les geôles de la DDS. Son nom apparaît aussi dans une vingtaine d'autres documents.

[184] Entretien du 25 août 2001. Son nom figure également sur plusieurs listes énumérant les détenus politiques dans les geôles de la DDS.

[185] Entretien du 7 août 2001. Voir aussi Archives DDS : « Procès-verbal d'interrogatoire de Jackson Aleina Ngoussi »,18 juillet 1985.

« Ayant bénéficié d'une bourse octroyée par l'UND »[186].

Dans le cas de Sabadet Totodet, les autorités notent dans son procès-verbal d'interrogatoire, que celui-ci aurait « fourni clandestinement [son] dossier pour une bourse d'étude au Bénin[187] ». Or Sabadet Totodet et les autres affirment ne pas avoir eu d'activités politiques et n'avaient en aucun cas violé les lois tchadiennes. Ils passèrent néanmoins de longues années en prison dans des conditions inhumaines.

Par ailleurs, Hissène Habré interdisait toute littérature d'opposition. Participer à la rédaction et à la distribution de tracts dénonçant les violations des droits humains commises par le régime, était extrêmement dangereux et pouvait entraîner une arrestation et la soumission à des tortures atroces. Hissène Habré était immédiatement tenu au courant de l'existence du moindre tract et de l'arrestation des responsables.

---

[186] Archives DDS : « Liste des détenus proposés pour la cellule « C » » cite le nom de Clément Abaïfouta avec la mention : « 12 juillet 1985 : Ayant bénéficié d'une bourse octroyée par l'UND et s'apprêtait à voyager au Bénin » ; Fiche de renseignements non datée sur Sabadet Totodet avec la mention : « Arrêté en juillet 1985 par la DDS. Ayant bénéficié d'une bourse octroyée par l'UND » ; « Liste des détenus proposés pour la cellule « C » » datée du 20 décembre 1985 sur laquelle le nom de Totodet figure avec la mention : « Juillet 1985 : Ayant bénéficié d'une bourse octroyée par l'UND ».

[187] Archives DDS : Document du 12 juillet 1985.

L' « affaire des tracts[188] » n'échappa pas à cette règle. En 1990 un groupe d'anciens responsables du gouvernement Habré et d'autres personnalités, dont Gali Gatta Ngothé, ex-conseiller à la Présidence, et Ahmad Nahor N'gawara, ex-préfet de Sarh décida de rédiger et de distribuer des tracts critiquant le régime. Les participants furent finalement arrêtés. Tous furent torturés, certains très sévèrement. Hissène Habré fut informé précisément du démantèlement du réseau.

ii. Aide à l'ennemi libyen

L'accusation d'être en relation avec la Libye et de soutenir ce pays, voire de l'aider matériellement, occupa une place à part dans l'arsenal politico-répressif du régime Habré. Plus que les accusations de mener des activités politiques interdites ou d'être en contact avec une puissance étrangère quelconque, avoir la moindre affinité avec la Libye représentait le mal absolu. Même après le rétablissement des relations diplomatiques entre le Tchad et la Libye en 1988, Habré n'eut jamais confiance en « l'ennemi juré », car pendant près de vingt ans, la Libye pesa politiquement sur le Tchad et chercha à annexer certaines parties de son territoire.

Les Libyens résidents ou de passage au Tchad étaient, de façon générale, suspectés d'espionnage. De nombreux Tchadiens furent également arrêtés parce que soupçonnés d'avoir fourni une

---

[188] Voir *infra*, Sixième partie : L'implication personnelle de Hissène Habré dans les crimes commis par son régime, l'encadré « Un incident exemplaire : « L'affaire des tracts » ».

aide aux Libyens. Pour Abdelkérim Mahamat Sambo, d'ethnie Kanembou, c'est sa peau claire et l'origine arabe de son oncle maternel qui auraient fait croire aux autorités qu'il était complice des Libyens[189]. A l'âge de 15 ans, il fut arrêté puis torturé par la DDS pour avoir accompagné son oncle au Cameroun. Quant à Samuel Togoto[190], il fut arrêté le 28 novembre 1989 et torturé à plusieurs reprises lors de sa détention parce qu'il était soupçonné d'être en relation avec des Libyens. Le 12 septembre 1989, Jean Noyoma[191] fut arrêté pour avoir simplement prêté sa voiture à un individu qui l'avait utilisée pour aller chercher une cuisinière à l'ambassade de « l'ennemi ». Peut également être cité l'exemple d'Ahmed Aganaye, arrêté le 15 mars 1989 parce qu'il lui était « reproché d'être agent à la solde des Libyens[192] » sans qu'aucune preuve ne soit rapportée.

iii. Appartenance à une ethnie dont les leaders sont perçus comme une menace pour le régime

La simple appartenance à une ethnie dont les leaders étaient perçus comme une menace au régime et à l'autorité de Hissène Habré était souvent une raison suffisante pour être arrêté, torturé, détenu, assassiné ou pour « disparaître ». Cette logique entraîna l'arrestation massive des Arabes en raison de leur proximité ethnique avec les Libyens et avec Acheikh Ibn Oumar, président du CDR, en opposition armée avec le régime Habré.

---

[189] Entretien du 10 septembre 2001.

[190] Entretien du 27 juillet 2001.

[191] Entretien du 20 août 2001.

[192] Archives DDS : Liste des personnes arrêtées.

De la même manière, les populations du Sud souffrirent de 1983 à 1985, en raison des activités des CODOS et également de certains leaders politiques issus du Sud qui s'opposaient pacifiquement au régime de Habré ; les membres de l'ethnie hadjaraï en 1987 en raison de l'opposition armée organisée autour de Maldoum Bada et Haroun Godi, les fondateurs du MOMOSANAT ; les membres de l'ethnie zaghawa après l'entrée en dissidence en 1989 de Hassane Djamous, Idriss Déby et Ibrahim Itno, leur leaders.

L'universitaire et écrivain Zakaria Fadoul Khidir, d'ethnie zaghawa, fut arrêté uniquement parce qu'il était le parent d'un supposé putschiste d'avril 1989[193]. Quand il fut arrêté et interrogé, Zakaria Fadoul Khidir eut ce terrible échange avec son bourreau, le commissaire Mahamat Djibrine, qu'il rapporta dans un livre[194] publié après sa libération :

> *« Dj : Monsieur le professeur, pourquoi vous a-t-on arrêté?*
>
> *ZFK : Je n'en sais rien.*
>
> *Dj : Comment ça ! Vous n'en savez rien ? Mais vous ne savez rien de ce qui se passe en ville ou au pays ?*

---

[193] Voir *infra* : Quatrième partie : L'épuration ethnique, 2. Une répression collective et de masse, c. La répression des Zaghawas : une dernière illustration de responsabilité collective et ethnique.

[194] *Les moments difficiles, dans les prisons de Hissène Habré en 1989*, Zakaria Fadoul Khidir, Editions Sépia, France, 1998, p. 114-115.

ZFK : Si. Je sais que des gens ont rejoint l'opposition, d'autres sont arrêtés. Mais pour ce qui me concerne, on est allé me chercher dans mon bureau en plein jour alors que j'étais en train de corriger les copies de mes étudiants.

Dj : Mais tu n'es pas né seul, tu as aussi des frères !

ZFK : Je ne suis pas responsable de ce que font mes frères.

Dj : Monsieur le professeur, la responsabilité est collective ».

La réplique de ce fonctionnaire de la police politique « la responsabilité est collective » touche à l'essence même de ce qui constitue les crimes de masse et le nettoyage ethnique dans un régime totalitaire.

Cette logique fut également mise en œuvre contre les familles d'opposants politiques. Il fallait non seulement arrêter ceux qui étaient suspectés d'avoir porté un soutien à l'opposition, politique ou armée, mais aussi persécuter la famille directe. Parfois, les membres d'une famille d'opposants étaient pris en otage pour forcer les activistes politiques à se livrer aux autorités.

La famille de Youssouf Erchein, par exemple, fut victime de cette pratique. D'après un message de la DDS[195], Youssouf Erchei aurait pris la fuite en territoire nigérien. L'auteur précise que pour le forcer à revenir :

[195] Archives DDS : Message interne de la DDS du 22 mai 1989.

« En représailles –xx- avons appréhendé –xx- sa femme –xx- plus belle-mère –xx- pour le contraindre à revenir au Tchad »[196].

Le cas de Mahamat Abderamane Mahadi[197] est un autre exemple significatif. Soupçonné de maintenir des liens avec des opposants, il fut arrêté le 19 décembre 1984. Son fils de 24 ans, qui venait de rentrer au Tchad après avoir achevé ses études en Égypte, fut capturé en même temps que son père et serait mort en détention.

La famille de Goukouni Oueddeï, qui avait gouverné le Tchad de 1979 à 1982 et avait ensuite rejoint l'opposition au régime de Habré, fut également persécutée ainsi que de nombreux membres de son ethnie[198].

iv. Insulte au chef de l'État ou à son régime, relations personnelles difficiles avec le chef de l'État

Dans certains cas, une simple insulte au chef de l'État ou une critique de son régime prononcée publiquement ou en privé pouvait entraîner une arrestation.

Alifa Kourama Doungous[199] fut accusé d'avoir insulté le président lors d'un entretien privé avec des tiers. Il fut arrêté le 1er novembre 1989 et fut torturé par les agents de la DDS. Souleymane

---

[196] Ibid.

[197] Entretien de 2001-2002.

[198] Archives DDS : Fiche de renseignements de la DDS du 14 décembre 1987 citant des personnes qui « sont des partisans à part entière de Goukouni Weddey ».

[199] Entretien du 27 février 2002.

Arahayi Gourbal Abdoulaye, fut arrêté pour avoir, selon un document de la DDS, « écrit sur la photo du Président de la République[200] ». Il décéda le 6 janvier 1988 après cinq mois de détention. L'infirmier auquel appartenait le bureau où était accrochée la photo en question aurait également été arrêté pour les mêmes faits[201].

Certaines personnalités politiques, notamment des membres du gouvernement, du Conseil constitutionnel ou des responsables d'entreprises publiques, furent également emprisonnées. Les plus hauts responsables de la fonction publique étaient eux-mêmes soumis à une surveillance continue de la DDS[202]. Il est difficile d'imaginer que cette surveillance et ces arrestations au plus haut niveau de l'Etat aient pu avoir lieu sans l'accord, même implicite, de Hissène Habré[203].

De façon similaire, l'arrestation de Moukhtar Bachar Moukhtar[204] en 1988 eut des répercussions significatives sur le plan international à l'époque et notamment en France. Ministre de l'Agriculture et membre du bureau exécutif de l'UNIR sous le

---

[200] Archives DDS : Correspondance du chef du Service pénitencier au directeur de la DDS, 7 janvier 1988.

[201] Entretien du 24 novembre 2002 avec Souleymane Guengueng.

[202] Voir par exemple, Archives DDS : Fiche adressée au président le 9 août 1989 sur Balzaar Papy et Gouara Lassou.

[203] Le cas déjà mentionné de Gali Gatta Ngothé, qui avait été conseiller à la présidence en est une illustration éloquente. Voir *infra*, Sixième partie : L'implication personnelle de Hissène Habré dans les crimes commis par son régime, l'encadré « Un incident exemplaire : « L'affaire des tracts » ».

[204] Entretiens du 3 août 2001 et du 7 août 2001.

régime de Habré, il fut arrêté sans que les raisons exactes de son emprisonnement ne lui soient jamais révélées. Peu avant son arrestation, il lui avait été reproché d'avoir dit que le chef de l'État donnait l'instruction d'insulter les Arabes et les Ouaddeins[205], et avait ainsi été accusé de tribalisme. Dans sa réponse à un citoyen américain cherchant des renseignements sur le sort de Moukhtar Bachar Moukhtar, l'ambassadeur des Etats-Unis reporta de la manière suivante les explications qui lui avaient été données :

> *« Le Directeur Général rappelait que le Dr. Mukhtar était une personnalité controversée qui avait de sérieuses difficultés avec le Ministre pendant qu'il servait comme secrétaire d'Etat au ministère de l'agriculture. Il a aussi été soupçonné d'avoir critiqué publiquement des membres importants de l'UNIR, dont il faisait à l'époque aussi partie, violant ainsi les statuts de l'organisation [...]. Le Secrétaire général insistait cependant sur le fait que l'incarcération du Dr. Mukhtar n'était pas due à des raisons politiques mais était une « arrestation disciplinaire »*[206].

---

[205] Ouaddeins : Ethnie de Moukhtar Bachar Moukhtar, il s'agit des ressortissants d'Ouaddaï géographique, au nord-est du Tchad.

[206] « The Director General recalled that Dr. Mukhtar has been a contentious personality, who, while serving as Secretary of State at the Ministry of Agriculture, had serious difficulties with his Minister. He was said to have also engaged in public criticisms of ranking officials of UNIR, of which he at the time was also a ranking member, in violation of the organization's statutes. (...) The Secretary General insisted, however, that Dr. Mukhtar'sincarceration is not for political reasons but instead is an 'arrestation disciplinaire' ». Archives DDS : Copie d'une correspon-

Or, Moukhtar Bachar Moukhtar fut détenu dans des prisons politiques. Sur une liste de détenus, la DDS précise que Moukhtar Bachar Moukhtar fut arrêté après avoir « tenté de fuir N'Djaména pour rejoindre les opposants[207] ». Il suppose que la véritable raison de son arrestation tient au fait qu'il était un intellectuel connu, notamment en France, et entretenait des relations avec des étrangers dans son milieu professionnel.

Le cas du Général Galyam Négal est une illustration très précise qu'une simple critique de Hissène Habré ou un rapport difficile avec lui pouvait avoir des conséquences dramatiques. Galyam était un militaire rallié à Hissène Habré et avait été nommé directeur de son cabinet militaire. Il fut arrêté le 21 novembre 1987[208] et emmené au Camp des Martyrs. Selon le cousin de Galyam, Kotiga Guérina[209], ministre de la Santé de Habré à cette époque, Hissène Habré ordonna lui-même l'arrestation de Galyam[210], au motif que ce dernier aurait parlé contre Habré[211]. Kotiga intervint à trois reprises auprès de Habré pour demander la libération de Galyam, en vain. Galyam décéda finalement le

---

dance adressée au Professeur René Lemarchand par l'ambassadeur Robert L. Pugh, le 16 août 1989.

[207] Archives DDS : Liste de détenus de la DDS (le document manque de première page et n'est pas daté). Voir aussi : Archives DDS, « Procès-verbal » d'interrogatoire de Moukhtar Bachar Mouhtar par la DDS, 2 juillet 1988.

[208] Archives DDS : Lettre du chef pénitencier de la DDS, 25 avril 1988.

[209] Entretien de 2001-2002.

[210] Entretien Bandoum.

[211] Entretien avec Kotiga Guérina, entretien avec l'épouse de Galyam, Zénaba Galyam et son fils, Tamba Oumar.

21 avril 1988[212] au Camp des Martyrs. A sa mort, Hissène Habré aurait annoncé lui-même la nouvelle à Kotiga Guérina en l'appelant au milieu de la nuit. A la suite d'un ordre de Habré, le corps de Galyam fut déterré et remis à sa famille, fait presque unique dans les circonstances. Son certificat de décès mentionne « une méningite épidémique » comme cause de sa mort et un décès à l'hôpital. Son épouse, Zénaba Borgoto Galyam[213] et ses enfants cherchent toujours à connaître les circonstances et les causes exactes de sa mort.

v. Retour au Tchad après un séjour à l'étranger

De très nombreux Tchadiens qui retournèrent au Tchad après un séjour à l'étranger, qu'ils soient partis pour des raisons politiques ou non, furent soupçonnés d'activités politiques interdites, et beaucoup d'entre eux furent arrêtés. Un rapport intitulé « Inspection, contrôle et situation des détenus des différents services de province », adressé au directeur de la DDS[214], souligne :

---

[212] Archives DDS : Document du chef du Service pénitencier de la DDS au directeur de la DDS : « Circonstance du décès de Galyam Négal détenu dans la cellule 9 au Camp des Martyrs », 25 avril 1986 ; Archives DDS : « Certificat de décès », 21avril 1988 ; Archives DDS : Le « Certificat de décès » daté du 21 avril 1988 cite comme cause de décès « la méningite ». Kotiga a soutenu qu'il « ne pense pas qu'on l'ait amené voir un médecin » et qu'il n'aurait donc pas reçu les soins nécessaires.

[213] Entretien de 2001-2002.

[214] Archives DDS : rapport de la mission effectuée par les chefs de service Coordination, Documentations et Archives dans la Zone Méridionale au directeur de la DDS intitulé, « Inspection, Contrôle et situation des détenus des différents services de province », 18 janvier 1989.

> *« Les étrangers résidents ou de passage doivent faire l'objet d'une surveillance continue. […] Les nationaux qui depuis un certain temps se sont absentés et qui reviennent sous divers prétextes doivent également faire l'objet d'une surveillance accrue »*[215].

Plusieurs fois au cours de son régime, le président Habré invita les Tchadiens en exil à retourner au pays en invoquant la signature de traités avec certains groupes d'opposition et les intérêts de la réconciliation nationale. Lorsque le général Wadal Abdelkader Kamougué rentra au Tchad en 1987, après cinq ans d'exil, pour occuper un poste au sein du gouvernement, Hissène Habré demanda à ce que « tous ceux qui sont à l'extérieur du pays puissent faire preuve d'un dépassement face à la situation historique […] et [suivre] l'exemple du Colonel Wadal Abdelkader Kamougué[216] ».

Ces appels ne garantirent cependant pas la sécurité de ceux qui revenaient. Comme le document cité précédemment le démontre, des Tchadiens qui étaient revenus au Tchad continuèrent à être soupçonnés d'activités subversives après leur retour et furent surveillés. Une fiche adressée au président Habré[217] rend compte du retour de réfugiés « dans le cadre de la politique de réconciliation nationale » et souligne que parmi les

---

[215] Ibid.

[216] Déclaration du président Habré lors du retour du colonel Wadal Abdelkader Kamougué dans *Agence Tchad Presse : Nouvelles Nationales*, 5 février 1987, p. 3.

[217] Archives DDS : Fiche de synthèse du 25 août 1988 concernant le retour des réfugiés adressée au président Habré.

Tchadiens sur le chemin du retour, « figurent des personnes recherchées par la Direction de la Documentation et de la Sécurité ». L'auteur précise que « la confiance n'excluant pas le contrôle, il serait très judicieux de prendre les dispositions nécessaires [...] pour que ces personnes soient suivies dans leur activités[218] ».

Le chef des Renseignements généraux signa, par exemple, une attestation d'entrée au Tchad dans le cadre de la réconciliation nationale pour Hadjé Mabrouka le 4 mai 1987[219] qui indique que celle-ci « est libre et doit circuler en toute quiétude[220] ». Cependant, elle fut arrêtée peu de temps après et détenue dans différentes prisons de la DDS.

Après une première détention en 1984, Ngakoutou Noni Simon[221] avait fui et obtenu le statut de réfugié et la protection du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés à Bangui, République centrafricaine. Deux mois après être rentré au Tchad en 1987, il fut de nouveau arrêté par la DDS de Sarh.

Les fonctionnaires de la Commission du bassin du Lac Tchad (CBLT) en exil[222] à Maroua au Cameroun furent invités à rentrer au

---

[218] Archives DDS : Fiche de synthèse du 25 août 1988 concernant le retour des réfugiés adressée au président Habré.

[219] Entretiens du 28 août 2001 et du 31 août 2001.

[220] Archives DDS : Attestation du 4 mai 1987 du chef du Service central des renseignements généraux.

[221] Entretien du 20 août 2001.

[222] La CBLT, qui comprend cinq États voisins (le Cameroun, le Niger, le Nigeria, la République centrafricaine et le Tchad), a été créée en 1964 pour encourager la

Tchad en 1986, par le président Habré, qui leur aurait garanti leur sécurité lors d'une rencontre officielle. Néanmoins, Souleymane Guengueng[223], fiché par la DDS pour avoir porté assistance aux opposants tchadiens au Cameroun[224] et qui était rentré au Tchad le 1er janvier 1987, fut arrêté le 3 août 1988 par la DDS au motif d'un prétendu détournement d'argent. Pourtant, Abakar Torbo, le chef du Service pénitencier de la DDS, lui fit savoir quelques temps après que le prétendu détournement d'argent n'était pas le motif réel de son incarcération.

Quand Moussa Bain[225] rentra au Tchad en février 1990 après ses études de médecine qu'il avait suivies au Cameroun et aux Etats-Unis, il fut arrêté et accusé d'avoir écrit une lettre à propos de son oncle à Amnesty International et d'avoir dénoncé le gouvernement dans des tracts.

De manière générale, les Tchadiens qui vivaient à côté d'une frontière se trouvaient très exposés. Ceux qui traversaient la rivière Chari ou le pont Ngueli pour se rendre de N'Djaména à Kousséri au Cameroun, étaient souvent soupçonnés de rendre visite à des opposants, de leur transmettre du courrier ou de leur apporter des armes. En 1985, un groupe de femmes transi-

---

coopération pour le développement dans la région du Lac Tchad et afin d'attirer de l'assistance financière et technique pour la recherche. La CBLT avait été transférée au Cameroun voisin en 1979 pour des raisons de sécurité après les troubles qui avaient déstabilisé le Tchad.

[223] Entretiens réguliers et successifs de 1999 à 2012. Voir aussi Archives DDS : « Procès-verbal » d'interrogatoire de Souleymane Guengueng, 4 août 1988.

[224] Ce que Souleymane Guengueng a toujours nié.

[225] Entretien du 11 octobre 2002.

tant par Kousséri fut arrêté pour avoir fait partie d'un « réseau de filles agentes de renseignements ennemis engagés par 'Ami' au service des opposants », comme l'indique entre autres la fiche d'information DDS[226] de Ginette Ngarbaye[227]. D'autres femmes furent également arrêtées en 1985 pour leurs visites fréquentes à Kousséri[228].

vi. Étrangers sur le territoire tchadien

Les individus étrangers entrant au Tchad étaient en général surveillés. Le rapport intitulé « inspection, contrôle et situation des détenus des différents services de province[229] » souligne que :

> *« Les étrangers résidants ou de passage doivent faire l'objet d'une surveillance continue ».*

Un service exclusivement dédié à la sécurité aéroportuaire fut ainsi créé pour veiller sur l'entrée et la sortie de toute personne transitant par le Tchad. Des comptes-rendus quotidiens du nombre et de la nationalité des passagers arrivant et quittant le

---

[226] Archives DDS : « Procès verbal » d'interrogatoire de Sara Ndotta Donadj et liste de détenus comportant le nom de Kaltouma Elie Koussou, notamment la « Liste de détenus proposés pour la cellule C » du 28 décembre 1985.

[227] Entretiens du 18 septembre 2001 et du 19 septembre 2001. Archives DDS : La fiche indique qu'elle a été arrêtée le 23 août 1985.

[228] Notamment Félicité Ali Dabyo, entretien du 14 août 2001 et Zénaba Dayassal, entretien du 15 août 2001.

[229] Archives DDS : rapport de la mission effectuée par les chefs de service coordination et documentations et Archives dans la Zone méridionale au directeur de la DDS sur l' « Inspection, Contrôle et situation des détenus des différents services de province », 18 janvier 1989.

pays furent retrouvés dans les archives de la DDS[230]. Par ailleurs, ceux qui hébergeaient les personnes en transit pouvaient eux aussi être fichés et risquaient d'être arrêtés[231].

Un document des archives de la DDS intitulé « Cours de Contre-Espionnage »[232] révèle l'effort particulier qui fut fourni pour éliminer tout risque représenté par les personnes en transit :

> *« L'espionnage est une activité de renseignement menée par les agents ou les diplomates étrangers dans un pays donné.*
>
> *[L]e contre espionnage est une des attributions de la Direction de la Documentation et de la Sécurité qui consiste à détecter les agents étrangers et à les neutraliser.*
>
> *[…]*
>
> *L'identification des agents étrangers relève du contrôle de la Sécurité Intérieure. Une chaîne de travail de contrôle qui commence à partir de l'entrée dans le territoire national, c'est-à-dire dans les frontières autorisées tels que l'aéroport, Pont Ngueli pour le cas de N'Djaména et par les routes.*
>
> *Dès qu'un étranger entre dans le pays il doit être enregistré et fiché.*

---

[230] Archives DDS : Ces fiches d'information étaient rédigées par le chef de Service sécurité aéroport à l'intention du directeur de la Documentation et de la sécurité.
[231] Entretien du 21 août 2001.
[232] Archives DDS : « Cours de Contre Espionnage », non daté.

[…]

A partir de ces coordonnées, il est pris entièrement en charge par les services de contre espionnage c'est-à-direon procède à la vérification de son mouvement, de ses contacts et de l'intérêt qu'il manifeste dans les secteurs de la vie publique.

Les agents du service de contre espionnage sont obligés de faire [des] rapport[s] sur les activités de la cible, pour permettre à la Direction de décider des mesures appropriées ».

Beaucoup d'étrangers furent ainsi surveillés ou arrêtés par la DDS pour différentes raisons. Les archives de la DDS font état de surveillance, d'interrogatoires et d'arrestations de ressortissants du Bénin[233], du Burundi[234], du Cameroun[235], du Gabon[236], de la Libye[237], du Mali[238], du Nigeria[239], du Sénégal[240], du Soudan[241], de la Belgique, de la France[242], du Canada[243], des Etats-Unis[244], etc.

---

[233] Archives DDS : Document sans date informant qu'Adogbagbe Jean Codjo a été arrêté le 12 juin 1984 à Sarh.

[234] Archives DDS : Document informant que trois sœurs religieuses du Burundi, Nzobonimpa Honorate, Kayandakazie Lucie et Kayoya Marthe ont été interrogées suite à leur visite autorisée des personnes détenues à la Maison d'arrêt de Moundou.

[235] Archives DDS: Document du 27 juillet 1989 énonçant que Mboumbouo Jesué a été arrêté le 23 mai 1989 à Abéché ; « Procès-verbal » de Kum Koye Sixtus, 2 mars 1985.

[236] Archives DDS : Correspondance datée du 6 janvier 1989 informant que Bana Cisse a été arrêté par la DDS.

[237] Archives DDS : Plusieurs listes de prisonniers de guerre libyens ont été retrouvées dans les archives de la DDS ; document du 21 janvier 1987 indiquant que Mahadi Alkanine et Abdelwahab Djabri ont été arrêtés par la DDS.

vii. Arrestation en raison d'un différend d'ordre privé

Certains agents de la DDS profitèrent de leur pouvoir au sein de l'appareil de répression du régime Habré pour régler des questions d'ordre privé, tout à fait indépendantes de la politique ou de la sécurité de l'État. Ainsi, l'étiquette de « prisonnier politique » fut souvent utilisée pour rendre légi-

---

[238] Un marabout malien selon Souleymane Guengueng : entretien du 24 novembre 2002 ; voir aussi : Entretien du 2 août 2001 ; un étudiant dit « sénégalais » mais en fait du Mali : Baba Traoré, étudiant malien qui venait en vacances à Sarh. Voir : Entretien du 21 septembre 2001 ; voir aussi entretiens ponctuels à ce sujet avec Ginette Ngarbaye et Kotiga Guérina.

[239] Archives DDS : par exemple, une correspondance du 6 janvier 1989 indiquant que Saleh Adam Abakar a été arrêté par la DDS.

[240] Archives DDS : Demba Gaye et Abdourahmane Gueye, deux citoyens sénégalais ont été arrêtés le 25 mars 1987 à l'aéroport de N'Djaména selon les documents des 16 novembre 1987 et 3 février 1988. Selon un autre document du 16 avril 1987, Demba Gaye a initialement été conduit à la DDS pour interrogatoire puis transféré le 16 avril 1987 à la prison dite des « Locaux ».

[241] Archives DDS : par exemple, « Fiche d'information », 22 mai 1989, faisant référence à l'arrestation de Mahamat Abdel-Fatha au poste de Mahada.

[242] Archives DDS: « Procès-verbal » d'interrogatoire de Geneviève Pillet (citoyenne suisse), 25 avril 1986 et d'Ory Michel (citoyen belge), 29 avril 1983 ; « Fiche d'information » sur Van Opstal Michael (citoyen belge), 1er novembre 1985 : « Fiche de renseignements » sur Saint-Louvent René et Mbaoual Laougama (citoyens français), 16 mai 1986, sur Christian Desjeunes, 29 juillet 1985, sur Wull Rimdjim, 26 juin 1989. Entretiens de Fauzia Sabit (citoyenne française) du 25 août 2001 et du 19 avril 2002.

[243] Témoignage du ressortissant canadien, André, emprisonné au Tchad en 1983.

[244] Archives DDS : La fiche de la DDS du 26 octobre 1988 adressée au président Habré avec pour objet les : « Comportements et attitudes préjudiciables de Mme Joetta Miller, d'origine juive américaine, responsable d'animation du Projet des Forages de Puits CARE-TCHAD/ONHPV-SARH ».

time ces arrestations derrière lesquelles, en réalité, des intérêts privés étaient en jeu.

D'après lui, Jean Nodjialoum Kayagoto[245] fut arrêté pour un différend d'ordre purement privé avec un individu proche des agents de la DDS, mais officiellement, il le fut pour « intimidation du président d'une organisation internationale présente au Tchad ». Un ex-fonctionnaire de l'État et ses collègues furent arrêtés par des agents de la DDS pour avoir dénoncé un détournement de fonds opéré par un supérieur hiérarchique[246]. De la même façon, Tadingaye Madjiem René, qui était policier, aurait été arrêté pour avoir demandé à ses collègues qu'ils cessent de battre deux individus en détention[247]. Congédié par son employeur, Mahamat Malankar Damai ouvrit une procédure judiciaire et obtint gain de cause. Cependant, son employeur l'accusa auprès des agents de la DDS d'être « contre le président Habré[248] ». Après avoir reçu des menaces, il fut finalement arrêté à l'issue de la procédure judiciaire qu'il avait engagée. Hissein Seidou[249], qui réclamait à l'État le remboursement d'une dette, aurait été qualifié d'opposant et emprisonné.

---

[245] Entretien du 3 août 2001. Archives DDS : liste de détenus sans date ni première page où il est indiqué que Jean Nodjialoum a été arrêté le 7 décembre 1988 pour « intimidation du président d'une organisation internationale présente au Tchad ».

[246] Entretien du 17 août 2001.

[247] Entretien du 19 mars 2002.

[248] Entretien de 2001-2002.

[249] Entretien du 21 février 2002.

Hadjo Amina Moctar était infirmière à la garnison militaire de N'Djaména et enceinte de six mois lorsqu'elle fut arrêtée le 13 mai 1986[250]. Enfermée aux Locaux, notamment dans la cellule « C[251] », elle perdit son enfant suite aux conditions de détention. En octobre 1986, un jour où elle pensait être emmenée pour être exécutée, elle fut libérée[252]. Hadjo Amina Moctar n'eut jamais d'informations concernant les raisons de son arrestation ou de sa libération. Un document de la DDS mentionne Hadjo Moctar, arrêtée en 1986 en raison de ses activités « subversives », notamment en raison de ses navettes entre Kousséri et N'Djaména[253]. Hadjo Amina Moctar dit avoir été à Kousséri pour faire des provisions pour le Ramadan et que cela pourrait être une des raisons de son arrestation. Une autre raison pourrait être liée au fait qu'elle avait refusé les avances d'un des hauts responsables de la DDS de l'époque, Moussa Abachar, lors d'un mariage[254]. Une note de service de la DDS en date du 8 octobre 1987 confirme que « l'agent de sécurité Hadjo Moctar […], ayant été suspendue arbitrairement de ses fonctions et mise aux arrêts pour une période de six mois, reprend le travail dans son service initial[255] ».

---

[250] Archives DDS : Liste de prisonniers, sans date.

[251] Voir *infra* :Deuxième partie : le traitement de l'ennemi, 3. La détention, a. Les prisons du régime Habré à N'Djaména.

[252] Archives DDS : Liste nominative des prisonniers libérés, 23 octobre 1986 ; Archives DDS : Liste nominative des détenus libérés, 24 octobre 1986.

[253] Archives DDS : Liste de prisonniers, sans date.

[254] Entretien du 14 octobre 2012.

[255] Archives DDS : Note de service, objet : reprise de service, 3 octobre 1987.

viii. Arrestation comme moyen de spoliation des biens

Plusieurs riches commerçants, certains ayant même fait affaire avec le gouvernement de Habré, furent arrêtés et emprisonnés sous prétexte d'avoir participé aux activités de l'opposition politique. L'objectif de ces arrestations était essentiellement le pillage de leurs biens. Les commerçants visés étaient d'abord arrêtés, puis conduits chez eux pour y prendre leur carnet de chèques. Leurs biens étaient généralement emportés par les agents de la DDS. Ramenés en détention, ces commerçants étaient forcés de signer des chèques à l'ordre de certains agents de la DDS. Après avoir vidé leur compte en banque, ces agents de la DDS libéraient parfois ces commerçants. Beaucoup d'entre eux ont néanmoins disparu.

Abdallah Khalifa[256], Abderamane Nigue Yacoub[257], Saleh Khalifa[258] et son neveu Khalil Ahmat Madallal[259] furent arrêtés sous prétexte d'avoir fourni une aide matérielle aux opposants. Ces commerçants, tout comme Mahamat Ibrahim[260], furent arrêtés, emprisonnés et dépouillés de leurs biens, qui ne leur furent jamais restitués.

---

[256] Entretien de 2001-2002. Voir aussi Archives DDS : « Procès-verbal » d'interrogatoire d'Abdallah Khalifa. Dans une mention à la fin, il est noté : « D'après les renseignements parmi les milieux militants sûrs, Abdallah Khalifa fait partie de l'opposition libyenne en soutient des FANs ».

[257] Entretien du 14 août 2001.

[258] Entretien du 3 septembre 2001. Voir aussi Archives DDS : La première page du « Procès-verbal » d'interrogatoire de Saleh Khalifa du 27 mai 1986.

[259] Entretien de 2001-2002.

[260] Entretien de 2001-2002.

Selon Adama Malingué[261], veuve de Benane Franklin, commerçant important, les autorités auraient accusé son mari d'avoir organisé un groupe terroriste. Lors de son arrestation, les agents auraient pris trois mallettes ainsi que ses documents d'affaires, les papiers de la propriété immobilière, ses chéquiers, les biens de la famille ainsi que les véhicules et auraient saisi son compte bancaire. D'après Jackson Aleina N'Goussi[262], Benane Franklin serait finalement mort en détention aux « Locaux ». Un agent de la DDS l'a confirmé :

> *« Il arrive qu'un informateur dénonce quelqu'un comme opposant politique pour lui faire la peau et prendre ses biens. Surtout si c'est un riche, ils montent parfois des complots. Nous avons essayé de vérifier chaque information, mais si c'est un riche on le prend quand même : on prend ses chéquiers, on le torture et on lui fait signer les chèques, on prend son argent et ensuite on le liquide. C'était le cas de Franklin, un transporteur qui avait plusieurs camions et citernes. Il avait un pistolet et ils en ont profité pour le traiter d'opposant politique »*[263].

Demba Gaye et Abdourahmane Gueye étaient deux bijoutiers sénégalais qui commerçaient avec les soldats de l'armée française basés au Tchad et en République centrafricaine. Arrivés à N'Djaména à bord d'un avion militaire français, en provenance de Bangui avec une quantité importante d'or commandée par

---

[261] Entretien du 1er septembre 2001.

[262] Entretien du 7 août 2001.

[263] Entretien du 28 août 2001.

des officiers français, ils furent arrêtés le 25 mars 1987 à l'aéroport de N'Djaména par des agents de la DDS. Demba Gaye décéda en détention et Abdourahmane Gueye fut libéré sur ordre du directeur de la DDS et remis à l'Ambassadeur du Sénégal au Tchad en présence du ministre de l'Intérieur Mahamat Ibrahim Itno[264]. Abdourahmane Gueye qui n'avait aucune activité politique est convaincu que les agents de la DDS l'arrêtèrent pour lui voler son or qui ne lui fut d'ailleurs jamais rendu[265].

Le devoir de servir financièrement le gouvernement de Habré fut institutionnalisé par la création de « commissions d'appui » et de « comités de crise » auxquels des particuliers et des sociétés tchadiennes versaient de l'argent suivant les instructions du président Habré[266]. Korom Adam[267], qui dirigea plusieurs départements ministériels, expliqua à la Commission d'Enquête que lorsque « le pouvoir demandait aux sociétés de donner quelque chose ; elles ne [pouvaient] pas refuser ».

---

[264] Archives DDS : Décès d'un détenu, 16 novembre 1987 ; Mise en liberté d'un détenu de nationalité sénégalaise, 3 février 1988.

[265] Entretien de 2001-2002.

[266] Ahmed Korom : P.V. Commission d'Enquête du 29 février 1992.

[267] P.V. Commission d'Enquête du 6 septembre 1991 et P.V. Commission d'Enquête du 29 février 1992.

2. La torture

La torture était très répandue sous le régime de Hissène Habré et fut pratiquée par les services de sécurité, particulièrement la DDS d'une manière tellement systématique qu'elle peut être qualifiée de « méthode de gouvernement ».

La torture n'était pas pratiquée par hasard ou à l'initiative personnelle de certains agents peu respectueux de la loi. Il ressort tant des témoignages recueillis que des archives de la DDS que la pratique de la torture était organisée, codifiée et répondait à un but bien déterminé. Ceux qui torturaient appartenaient à une commission spéciale, avaient suivi une formation particulière et beaucoup agirent sur les ordres de leurs supérieurs hiérarchiques.

a. Une pratique généralisée

Les individus arrêtés étaient presque toujours interrogés après leur arrestation. Les personnes arrêtées à N'Djaména et celles transférées depuis la province étaient conduites à la DDS « pour interrogatoire ». Une grande partie des personnes interrogées à la DDS subit des formes de torture physiques et mentales ou des menaces de torture impliquant, de façon générale, des atteintes à leur intégrité corporelle et psychologique.

Les formes de torture étaient nombreuses et diverses. Certains furent soumis à la pratique de l'*arbatachar*, consistant à lier les bras et les pieds ensemble dans le dos pendant plusieurs heures. D'autres furent contraints d'ingurgiter d'énormes quantités d'eau ou furent électrocutés. De nombreuses victimes du

régime Habré conservent jusqu'à ce jour des cicatrices et des séquelles physiques et psychologiques de ces brutalités.

Le but de telles pratiques était d'obtenir des aveux, de soutirer des informations ou de punir la personne qui avait été arrêtée pour ses actes ou ceux d'un tiers. Elles étaient infligées aux individus sans considération d'âge ou de sexe. Les détenus pouvaient également être battus et maltraités sans raison, au bon vouloir de leurs gardiens qui souhaitaient imposer leur autorité. Dans de nombreux cas également, la torture servit de punition pour un acte commis en prison et désavoué par les autorités.

Les interrogatoires accompagnés de torture étaient souvent menés de nuit. Comme le confirme un ancien agent de la DDS[268], les tortures étaient le plus souvent perpétrées dans les bureaux de la DDS. Si le prisonnier se trouvait dans une prison autre que celle située près des bureaux de la DDS, il était transféré en camion ou en voiture pour subir un interrogatoire, avant d'être reconduit dans sa cellule. Certaines victimes étaient torturées au bord du fleuve Chari à N'Djaména[269] où elles étaient menacées de noyade[270].

---

[268] Entretien du 28 août 2001.

[269] Les premiers locaux de la DDS à N'Djaména étaient situés tout près du fleuve Chari.

[270] Entretiens des 15 et 16 août 2001 avec Fatimé Hachim ; Entretien de 2001-2002 avec Naib Dallou.

Les agents de la DDS, parfois en présence du directeur, menaient les interrogatoires souvent au sein d'une « commission ». Selon Yaldé Samuel, ex-agent de la DDS[271] :

> *« Il y avait une commission spéciale chargée de procéder aux interrogatoires appelés dans notre jargon des « interrogatoires serrés » […] La commission chargée des interrogatoires serrés était souvent discrète [c'est pourquoi] il n'était pas facile d'en savoir sa composition. Mais dans la routine elle était composée de Mahamat Djibrine, Issa Arawaï et Doudet Yaldé Bang ».*

Mahamat Mbodou et Mahamat Djibrine, anciens agents de la DDS, reconnurent devant la Commission d'Enquête l'existence d'une telle commission. Ce dernier expliqua :

> *« Je sais qu'il y a des attachés et qu'on chicotte. J'ai vu Mahamat Bidon utiliser le fil de rallonge branché au bout nu avec lequel il touchait les prisonniers. […] Pour les tortures tout dépend des agents. C'est souvent une commission qui est chargée des interrogatoires »*[272].

La torture était tellement intégrée au système de fonctionnement de la DDS qu'elle était une pratique courante à laquelle les agents et militaires étaient tenus de participer. Un ex-agent de la DDS explique :

---

[271] P.V. Commission d'Enquête de Yaldé Samuel, 8 février 1992.

[272] P.V. Commission d'Enquête du 22 février 1992. Voir aussi P.V. Commission d'Enquête de Mahamat Mbodou, 21 août 1991.

« C'était les agents de la DDS et de la BSIR qui [torturaient]. C'est le Directeur qui désignait une trentaine de personnes des différentes sections. [...] Tout le monde devait le faire, moi aussi. On ne pouvait pas refuser, sinon on te tue [...] »[273].

En général, un procès-verbal d'interrogatoire rapportant les déclarations d'un suspect était tapé et soumis au suspect en question après la séance de torture pour qu'il y appose sa signature, sans lui donner le temps d'en lire le contenu ou sans qu'il en ait la capacité physique. De plus, il était fréquent que le suspect soit soumis à plusieurs interrogatoires[274].

La pratique de la torture était répandue au point que certains documents retrouvés dans les archives de la DDS confirment l'existence d'actes de torture en en faisant état à mots à peine couverts.

Une lettre adressée au directeur de la DDS[275] par le commandant de la BSIR à N'Djaména au sujet de Younous Arabi, un supposé opposant, comporte un dernier paragraphe tout à fait explicite :

« C'est en le contraignant à révéler certaines vérités qu'il a trouvé la mort le 14 octobre à 8 heures ».

---

[273] Entretiens du 28 août 2001 et du 19 septembre 2001.

[274] Archives DDS : Le procès-verbal d'enquête de Sixtus Kum Koye, par exemple, arrêté pour détention d'un passeport français falsifié comporte l'annotation suivante indiquant qu'il a été interrogé à plusieurs reprises : - « qui connaît-il à N'Djaména ? - quelles sont ses relations avec ce ou ces [tchadiens] ? [...] ».

[275] Archives DDS : Lettre adressée au directeur de la DDS le 15 octobre 1984 par le commandant de la BSIR à N'Djaména au sujet de Younous Arabi.

De la même façon, à la fin du procès-verbal d'Al Hadj Issa Mahamat Youssouf relatif à son évasion de la prison des Locaux, l'agent écrit, sous la rubrique « mention », que le prévenu :

> *« […] n'a reconnu certains faits qui lui sont reprochés en dernière position après lui avoir infligé une correction physique »*[276].

Dans le cas de Mahamat Outman, une fiche d'information de la DDS indique que la victime décéda après sa libération du 17 juillet 1984 « par suite des sévices subis en prison[277] ».

Une « mention » rédigée à la fin du « procès verbal » d'interrogatoire du 1er août 1986 de Koko Tchou, arrêté par la Sécurité présidentielle et transféré à la DDS, précise que le prévenu :

> *« […] persiste à maintenir sa première déposition malgré l'interrogatoire serré auquel nous l'avons soumis »*[278].

La pratique de la torture existait également au sein de l'armée. Ainsi, une synthèse mensuelle des Renseignements de la région de la Tandjilé décrit comment le commandant-adjoint de la sous-zone aurait ordonné à ses hommes de torturer deux femmes :

---

[276] Archives DDS : « Procès-verbal » du 30 août 1986 d'Al Hadj Issa Mahamat Youssouf.

[277] Archives DDS : Fiche d'information de la DDS du 19 juillet 1984 sur Mahamat Outman.

[278] Archives DDS : « Procès verbal » d'interrogatoire du 1er août 1986 de Koko Tchou.

« […] La situation militaire pendant le mois de décembre 1987 a connu des exactions de certains responsables militaires dans les postes provinciaux sur la population.

[…]

De même, le Commandant-adjoint de la Sous-Zone, le camarade Dady Youssouf, avait ordonné à ses gardes du corps de torturer deux femmes accusées de pratiques de sorcellerie. Ces femmes ont été ligotées, la figure et la langue brûlées »[279].

Aucune sanction prise contre le commandant et ses hommes n'est mentionnée ni même évoquée dans ce document.

Certains agents de la DDS relatent que, bien qu'ils n'aient pas participé aux séances de torture des suspects, ils étaient conscients que de tels usages étaient courants. Un ancien agent de la DDS témoigne :

« Nous pouvions entendre les cris des personnes torturées. […] On torturait les gens pour les faire parler. On attachait les mains et les pieds des gens et on les chicotait. On faisait cela aux hommes comme aux femmes. Ça se faisait dans les bureaux mêmes. […] je n'ai pas pu voir cela mais on voyait

[279] Archives DDS : Synthèse mensuelle des Renseignements en date du 1er janvier 1988 (période du 1er au 31 décembre 1987) rédigée par le Service de sécurité de la Tandjilé pour la DDS de N'Djaména.

les gens quand on les sortait après les tortures, plein de blessures »[280].

Ce qui se passait derrière les portes fermées était notoire. Un agent ayant travaillé dans plusieurs prisons, notamment à la BSIR et à la DDS explique :

« Il y a des gens qui étaient torturés et d'autres non. Mes chefs disaient qu'ils avaient besoin de tel ou tel type et on le sortait pour l'envoyer à la DDS. Moi, je n'étais pas à l'interrogatoire. C'était secret. Des fois les détenus revenaient mais si c'était un cas très politique, on le gardait à la DDS. S'il s'agissait de questions très délicates, ils étaient parfois tapés. Si quelqu'un ne voulait pas dire la vérité, on pouvait l'attacher « arbatachar » ou utiliser l'électricité. Ça, c'était pour le profond du politique. C'était quand un grand ne voulait pas dire la vérité. [...]. Il y a des gens qui étaient torturés et quand ils sortaient, ils en parlaient »[281].

Atteints physiquement par ces tortures, il arrivait que certains prisonniers reçoivent des traitements. L'infirmier major de la DDS, Saria Asgnegué, eut à fournir une assistance médicale aux individus qu'il auscultait après qu'ils aient subi des mauvais traitements. Il confirma l'existence de la torture et expliqua ce qu'il voyait :

« Les prisonniers sont parfois ligotés. On voit les traces de fouet. On voit aussi les séquelles de l' « arbatachar ». C'est la douleur, des paralysies de

---

[280] Entretien du 28 août 2001.

[281] Entretien du 13 octobre 2001.

membres. Parfois ça peut durer deux semaines. Je les voyais après les tortures. Ils sont souvent fouettés. Certains m'expliquent le supplice des baguettes »[282].

b. Les formes de torture

Les témoignages de nombreuses victimes, de témoins de torture et de responsables de la DDS permirent d'identifier les formes de tortures pratiquées tout au long du régime Habré[283].

Un ancien agent de la DDS ayant participé aux tortures des détenus politiques explique :

« Il y avait plusieurs façons de torturer les gens. On pouvait par exemple lui donner du coca empoisonné ou mettre une corde autour du cou de la personne et tirer avec deux personnes des deux côtés ce qui provoquait presque toujours la mort de la personne. Ou on attachait les gens « à l'arbatachar ». Si on faisait ça très fort, la personne mourrait mais si on le fait seu-

---

[282] Entretien de 2001-2002.

[283] Voir les rapports du Dr Hélène Jaffé, présidente et fondatrice de l'Association pour les victimes de la répression en exil (AVRE), médecin parisien spécialisée dans la réhabilitation des victimes de tortures. De 1991 à 1996, le Docteur Jaffé a examiné 581 patients victimes de tortures du régime Habré, au cours de 1778 consultations. Il ressort de son rapport que les formes de torture les plus largement répandues étaient les passages à tabac, « l'*arbatachar* », les chocs électriques, le supplice des baguettes, les brûlures et l'ingestion forcée d'eau, sans compter les conditions de détention inhumaines. Ce médecin a constaté que plusieurs victimes souffraient toujours des séquelles physiques des tortures subies, auxquelles s'ajoutaient les souffrances psychologiques plus difficilement exprimées. *Mission AVRE au Tchad 1991 / 1996*, Association pour les Victimes de la Répression en Exil.

lement un petit peu, c'était plutôt pour faire peur. On mettait aussi l'électricité »[284].

La dénutrition et le fait de laisser volontairement les cadavres des détenus dans les cellules pendant plusieurs jours avec les prisonniers sont deux formes de torture qui sont aussi examinées dans ce chapitre.

i. Le ligotage arbatachar

L'*arbatachar* est une forme de torture qui consiste à attacher les deux bras aux chevilles derrière le dos de manière à faire bomber la poitrine. Ce ligotage provoque rapidement l'arrêt de la circulation sanguine entraînant ainsi la paralysie, parfois définitive, des membres. La manière de ligoter peut varier, l'individu pouvant être attaché au niveau des poignets, des biceps ou aux deux endroits. Parfois, le supplicié est uniquement ligoté au niveau des bras (souvent sur une chaise) sans être attaché aux pieds.

D'après ceux qui ont subi cette forme de torture sous le régime Habré, la personne torturée à l'*arbatachar* était souvent frappée alors qu'elle était au sol. Les tortionnaires procédèrent souvent au tabassage violent de l'individu dans ces circonstances. Dans certains cas, la personne était attachée au plafond ou à une barre et suspendue. Il arriva aussi qu'un tortionnaire se mette debout sur le supplicié.

---

[284] Entretiens du 28 août 2001 et du 19 septembre 2001.

ii. L'ingurgitation forcée d'eau

La personne torturée était forcée d'avaler une grande quantité d'eau souvent jusqu'à l'évanouissement. Parfois, un agent montait également sur le ventre du supplicié ou y plaçait un pneu de voiture ou de camion.

iii. Le pot d'échappement

Cette torture consistait à introduire dans la bouche du détenu le tuyau d'échappement d'une voiture dont le moteur est en marche. Une simple accélération du moteur provoque d'atroces brûlures.

iv. Les brûlures au moyen de corps incandescents

Des allumettes enflammées ou des bouts incandescents de cigarettes étaient utilisés pour brûler les parties sensibles du corps.

v. Le supplice des baguettes

Deux morceaux de bois étaient solidement attachés par des cordes aux deux extrémités et placés sur la tête du supplicié au niveau des tempes. Plus les cordes étaient serrées, plus la pression était forte et plus la personne avait l'impression que sa tête allait éclater. Il arrivait également que l'on tape sur les bâtons, ce qui provoquait une résonance insupportable dans la tête.

vi. L'utilisation de piment

De la poudre de piment était projetée au visage du supplicié à l'aide d'un tuyau soufflant de l'air chaud, provoquant ainsi des brûlures et irritations insupportables.

vii. Décharges électriques

Le détenu recevait des décharges électriques par le biais d'un fil électrique relié à un générateur.

viii. Le tabassage

Les détenus étaient parfois violemment frappés par plusieurs agents à la fois. Les tortionnaires frappaient généralement à mains nues ou à l'aide d'un gros bâton les parties sensibles du corps. Une fois à terre, le supplicié alors ligoté, était généralement piétiné par ses tortionnaires qui se tenaient debout sur son ventre ou son torse.

ix. La flagellation

Les détenus étaient frappés avec des lanières en cuir.

x. L'extraction d'ongles

Les ongles des détenus étaient arrachés à l'aide d'une pince ou une tenaille.

xi. Le supplice de l'immersion

D'après le rapport de la Commission d'Enquête, le supplice de l'immersion était une forme de torture consistant « à suspendre la victime sur une poulie, puis à plonger son buste dans un fût plein d'eau et à l'enlever dans un mouvement alternatif[285] ».

[285] Rapport Commission d'Enquête, p. 119.

c. Le témoignage des victimes

Les témoignages des victimes de torture sous le régime de Hissène Habré offrent une description terriblement précise du traitement qu'elles subirent.

Soupçonné d'être un opposant, Naib Dallou[286], fut arrêté le 18 février 1983. Pendant une semaine, il fut gravement torturé et interrogé à plusieurs reprises sur ses liens supposés avec les Libyens.

> *« Il m'a dit : « Monsieur Naib, reconnaissez-vous les faits reprochés ? » J'ai dit non. Il ajouta : « Vous êtes agent de liaison de la Libye. » J'ai dit : « Non, je ne reconnais pas ». […] Il a alors ordonné à quatre ou cinq éléments enturbannés de me tabasser. […] Un jour, on m'a interrogé en utilisant une cuillère plongée dans les braises contre mon corps. Ils l'ont mise sur ma jambe et sur le pied gauche où je garde encore les traces ».*

Ahmat Mahamat Ali surnommé « Cassius », habitait à Kousséri au Cameroun lorsqu'il fut approché pour travailler au sein de la DDS. Aujourd'hui encore, il pense que son refus lui valut d'être considéré comme « pro-libyen ». Lors d'une attaque sur Kousséri le 13 janvier 1988 qui causa la mort de plusieurs Tchadiens, il conduisit sa famille à N'Djaména pour qu'elle soit en sécurité puis

---

[286] Entretien de 2001-2002. Voir aussi Archives DDS : Déclaration de Naib Dallou, 4 mars 1983 ; « Fiche d'information » datée du 1er septembre 1987 mentionne qu'il aurait été « arrêté peu après la rentrée triomphale des Forces Patriotiques dans la capitale le 07 juin 1982 ».

voulut repartir immédiatement à l'étranger. Il fut arrêté à la frontière et transféré à la DDS. Il explique :

> *« J'ai passé une nuit là-bas. Une nuit de souffrances. Ils nous ont alignés sur les genoux. Nous étions quarante personnes. Un par un, nous avons été torturés. Certains sortirent sur des brancards, d'autres morts. Ca a duré jusqu'à six heures du matin. Quand ce fut mon tour, je fus tout de suite giflé au visage. Ensuite, on m'ôta mes vêtements, et on me ligota les bras et les jambes à l'« arbatachar ». Puis ils me demandèrent : « Tu refuses de travailler pour Hissène Habré? Pourquoi étais-tu à Kousséri ? Que faisais-tu? » [...] Al Hadj Djada*[287] *a ordonné de me donner cent coups de fouets avec un fil électrique. J'ai compté les coups. On me reconduisit dans ma cellule. [...] Je n'eus ni à manger ni à boire pendant trois jours. On me sortit à nouveau la nuit et on me donna à boire à condition que je dise la vérité. Puis Al Hadj Djada mit l'électricité sur ma main. Il demanda : « Est-ce que ça fait mal ? » Après, il la mit sur ma poitrine et je perdis connaissance. Je fus ensuite transporté jusqu'à la Piscine. Ils firent une déclaration mais je ne comprenais pas ce qu'elle contenait. Je ne l'ai pas signée. [..] Quand je me suis réveillé, j'ai vu les blessures. [...] Mes plaies étaient gonflées et enflammées. Je n'ai pas reçu de soins. Ils préféraient que l'on meure. Mes ongles devinrent longs et je les utilisais pour ouvrir les plaies et faire sortir le pus. J'utilisais mon urine pour soigner*

[287] Al Hadj Djada était l'un des responsables de la DDS.

mes plaies, et ça m'a guéri. J'ai fait ça pendant un mois. Je ne pouvais plus manger. Mes mains étaient raides et paralysées »[288].

Aujourd'hui décédé après des années de maladie due à une condition physique considérablement affaiblie par les traitements subis pendant plusieurs mois de détention, le commissaire de police Samuel Togoto fut soupçonné de complicité avec des Libyens. Suite à son arrestation le 28 novembre 1989, il subit des tortures pendant plusieurs jours :

« Ils m'ont mis dans le coffre [d'une Peugeot 504]. Ils m'ont conduit à l'intérieur du Camp des Martyrs et ils m'ont mis dans une grande cellule tout seul. Le matin, vers neuf heures, ils sont venus me chercher pour m'amener à la DDS. On m'a demandé qui était le Blanc avec moi. Ils disaient : « C'est un Libyen, on sait que vous avez des contacts avec eux. Il faut avouer. » Ils m'ont attaché « arbatachar » pour me faire dire que c'était un Libyen. Ils ont fait ça jusqu'à quinze heures. Quand on m'a détaché, je sentais que mes bras roulaient tout seul. Le sang ne circulait pas. Ils m'ont ensuite reconduit dans ma cellule au Camp des Martyrs. À vingt-trois heures, ils m'ont amené au bord du fleuve – j'ai été attaché et ils m'ont bandé les yeux. Ils ont dit : « Si tu veux rester en vie, il faut reconnaître que c'est un Libyen. Je leur ai dit : « Tuez-moi ». J'ai été torturé, torturé… pendant trois heures de temps »[289].

---

[288] Entretien du 17 août 2001.

[289] Entretien du 27 juillet 2001.

Abdelkérim Mahamat Sambo fut arrêté à l'âge de quinze ans après avoir accompagné son oncle à Kousséri au Cameroun. Emmené à la BSIR, il raconte ce qui s'est passé :

> *« On nous a fait entrer un à un. J'ai expliqué mon cas. [...] On m'a ligoté les mains dans le dos, mais pas les pieds. Ils m'ont chicoté [frappé] beaucoup avec les bâtons. C'est arrivé cinq fois et chaque jour c'était la même chose. Un jeune monsieur est venu dire : « Il n'y a pas question. Vous êtes complice avec la Libye. Vous êtes leur guide. On sait que c'est comme ça. » [...] Ils faisaient sortir les gens pour les torturer jour et nuit. Ils utilisaient même l'électricité. Les gens ne pouvaient plus marcher. Parfois ils sortaient avec du sang partout. Ça nous faisait très peur »*[290].

Ali Younous Mahamat, de la famille de Goukouni Oueddeï, fut soupçonné de complicité de coup d'Etat. Il fut également interrogé et sérieusement torturé. Il décrit ce qu'il vécut :

> *« On m'a ligoté à l' « arbatachar ». On introduit un bâton dans les nœuds de la corde et on tourne pour bien serrer. Tu es couché par terre. On te fait tourner, tourner, et on t'interroge. Ils demandent aux gendarmes de nous faire boire de l'eau de force jusqu'à suffocation et on t'interroge sur les mêmes questions. Cela a duré plus de quatre heures de temps. Cela fait bloquer toute la circulation du sang, on te suffoque et ça bloque ta respiration. Il faut être malin sinon tu vas éclater. On doit se contracter pour ne pas boire trop d'eau mais on*

[290] Entretien du 10 septembre 2001.

te force d'ouvrir la mâchoire. Après quatre heures d'affilé de « dis la vérité », j'étais toujours attaché. On m'a assis sur une chaise de bois et mes mains étaient attachées derrière le dos. J'étais imbibé d'eau qu'ils avaient versée. Issa[291] *a demandé aux deux gendarmes de mettre en marche l'électrogène et ils ont amené deux fils. Ils ont placé une pince sur l'épaule, le négatif, et ils te touchent avec le positif. Ça te prend en l'air et ça te projette. Tu tombes par terre. De dix-huit heures jusqu'à minuit, j'ai subi deux à trois heures d'électrogène. M. Djara a demandé de me détacher. J'avais juste envie de dormir. J'ai eu des séquelles psychologiques, j'ai des troubles de mémoire… Je n'arrivais pas à ramener mes bras devant moi – on l'a fait pour moi. Mes bras étaient paralysés. Pendant six mois, je n'ai pas pu m'alimenter. Les frères dans ma cellule m'attachaient la ceinture »*[292].

Fatime Sakine[293], une commerçante arabe, fut suspectée de soutenir le CDR et arrêtée en 1984. On la questionna immédiatement sur des explosifs qu'elle était accusée d'avoir apportés de Kousséri au Cameroun. Elle se souvient :

« On m'a mise en garde à vue aux RG [Renseignements Généraux]. La nuit, vers vingt heures, ils m'ont interrogée. Ils me parlaient, ils me chicotaient, ils me demandaient si j'apportais des renseignements au

[291] Issa Arwaï est un ancien agent de la DDS.

[292] Entretien du 9 juillet 2001.

[293] Entretien de 2001-2002.

CDR, des explosifs… Je n'ai jamais fait une chose pareille. Après huit jours aux RG, j'ai été transférée à la DDS où je suis restée quarante jours. Les agents de la DDS m'interrogeaient. On m'amenait au bord du fleuve, c'est arrivé au moins trois ou quatre fois, ils m'ont menacée de me tuer. Ils m'ont ensuite emmenée en brousse pour me faire du mal. Ils me chicotaient encore et encore. J'ai eu des plaies sur le dos. Ils ont mis un masque électrique sur mes yeux pour me rendre aveugle ou je ne sais pas quoi. Ils ont mis le courant électrique sur mon dos, ils l'ont passé devant les yeux… Des baïonnettes ont été introduites dans le vagin de certaines femmes, moi j'ai reçu des coups de matraque ».

Pour certaines personnes, la torture n'était pas limitée aux premiers jours de détention. En rentrant au Tchad après un court voyage personnel à l'extérieur du pays, Gabin Koumandje fut accusé d'être l'envoyé de Goukouni Oueddeï. Il fut transféré de Pala à N'Djaména et détenu à la BSIR, avant d'être transféré au Camp des Martyrs. De là, il fut transféré vers la DDS à trois reprises pour y subir des interrogatoires et des tortures :

« C'était le vrai calvaire. On me prenait. J'ai été amené trois fois à la direction pour des tortures pour me faire dire que c'était Goukouni qui m'envoyait. Le dixième jour, ils sont venus me prendre. […] Ils m'ont encore demandé si c'était Goukouni qui m'avait envoyé. On m'attachait et on me tapait. Je leur ai dit : « Vous pouvez me tuer mais je n'ai jamais fait de la politique ». Il y avait au moins quatre personnes qui me tapaient. C'était la nuit et la séance a duré trois heures de

temps. On pose d'abord des questions et quand ils savent qu'il n'y a rien, on passe à l'action. J'ai été attaché « arbatachar » et suspendu. [...] Ils m'avaient attaché aux poignets et aux pieds et ils m'ont suspendu. Ils me frappaient avec des gourdins. Ils m'ont tapé au cou, au niveau des côtes et du côté de mon cœur. J'ai perdu connaissance. Ils ont attendu une semaine et ils ont recommencé. La troisième fois ils ont dit : « Envoyez-le aux Locaux. Il va attendre. Comme tu refuses de dire la vérité, on t'envoie à la mort ». Un jour, par vagues, on a été transférés à la Gendarmerie. Tout le monde s'est retrouvé là. [...] Quand on est arrivés, ils m'ont pris à part pour que je dise la vérité sur les Zaghawa et les Goukouni. J'ai été soumis à la torture des baguettes [serrées autour de ma tête]. Vous devenez une autre personne. On tape sur le bois avec des bâtons spéciaux. Ça a duré environ deux heures de temps. [...] J'étais assis par terre, les mains et les pieds liés »[294].

Les femmes furent aussi soumises à des violences. Ginette Ngarbaye[295], arrêtée parce que soupçonnée d'avoir rendu visite à des opposants à Kousséri au Cameroun, fut interrogée et torturée alors qu'elle était enceinte. Elle garde aujourd'hui encore les traces des tortures à l'électricité. Zénaba Dayassal, également arrêtée et détenue parce qu'elle voulait se rendre à Kousséri, fut soupçonnée, comme Ginette Ngarbaye, d'avoir transmis des renseignements aux opposants. Conduite à la DDS, elle fut torturée et menacée de mort :

---

[294] Entretien du 10 août 2001.

[295] Entretiens du 18 septembre 2001 et du 19 septembre 2001.

> *« Il a donné l'ordre aux deux militaires de me frapper. Ils m'ont tapé sur le dos avec un fil de fer qu'on utilise pour l'électricité, jusqu'à ce que je saigne. Après, Issa*[296] *m'a dit : « Lève-toi ». J'ai continué à nier. Il a dit : « Si c'est comme ça on va te prendre la nuit pour te tuer ». C'était pour me faire peur, ils ne l'ont pas fait. Le lendemain, vendredi, c'était encore la même chose. Le samedi mon dos et mon ventre étaient déjà très blessés ils m'ont alors frappée sur les cuisses »*[297].

Falmata Konaté, arrêtée en 1986 pour avoir aidé son neveu Mahamat Sidi Baby qui s'était évadé de prison et à s'échapper du Tchad, porte encore aujourd'hui des cicatrices de tortures sur son dos :

> *« J'ai été interrogée une fois le premier jour. J'ai été fouettée jusqu'à ce que je saigne. J'ai reçu plusieurs coups. Il y avait deux personnes qui tapaient. Deux autres venaient, jusqu'à ce que je sois complètement affaiblie. Sur tout mon corps, j'avais de nombreuses plaies »*[298].

Haoua Brahim[299] fut arrêtée et emprisonnée à l'âge de 13 ans. Elle subit des tortures à l'électricité afin qu'elle révèle des informations sur sa mère Hadje Mabrouka, qui avait travaillé pour le GUNT, et l'endroit où elle pouvait se trouver.

---

[296] Issa Arwaï est un ancien agent de la DDS.

[297] Entretien du 15 août 2001.

[298] Entretien du 25 septembre 2001.

[299] Entretiens du 28 août 2001 et du 31 août 2001.

« Ils m'ont emmenée dans une salle et ils m'ont attachée à une chaise électrique. Mes bras étaient liés derrière mon dos et mes jambes étaient attachées à la chaise. J'étais complètement nue. Ils ont voulu mettre un sac en plastique sur ma tête, mais ils ont changé d'avis par peur de m'étouffer et ils ont mis un sac de sucre, en fibres. Ensuite, ils ont mis le courant sur la chaise ; ce qui causait de fortes vibrations du corps. Ils m'ont posé des questions : « Qu'est-ce que ta maman fait au Nigeria? Quels gens lui rendent visite ? » Ils m'ont montrée des photos mais je ne connaissais personne. J'ai perdu connaissance et je me suis réveillée dans une cellule. J'ai senti une douleur très forte jusqu'aux os. Deux jours après, les mêmes agents m'ont de nouveau interrogée et j'ai subi les mêmes tortures »[300].

Sa mère, Hadje Mabrouka, qui s'était réfugiée au Nigeria, retourna au Tchad dans le cadre de la réconciliation nationale en 1987, espérant la libération de sa fille[301]. Cependant, elle fut appréhendée peu de temps après. Elle témoigne :

« Le lendemain de mon arrestation, des militaires m'ont dit que mes enfants et tous mes biens m'[avaient] été enlevés […]. J'ai demandé « Où sont mes enfants ? ». Il a répondu : « À la DDS et la con-

---

[300] Entretien du 27 août 2001.

[301] Archives DDS : « Attestation » d'entrée au Tchad dans le cadre de la réconciliation nationale, datée du 4 mai 1987 et délivrée à Hadjé Mabrouka par le chef de Service des renseignements généraux. Le document mentionne que celle-ci « est libre et doit circuler en toute quiétude ».

cession est occupée par des militaires ». Il a dit que même les plus jeunes avaient été pris. Ils m'ont amenée au Camp des Martyrs. Le même militaire m'a dit que Mardié avait été prise de là-bas pour l'amener aux Locaux. […]Ils ont mis l'électricité, j'ai des traces sur le corps : sur les genoux et sur le dos. Ils m'ont mis des électrochocs sur le dos, sur les jambes, sur le ventre et à côté des seins. Cela faisait très mal. C'était comme si mon âme s'échappait de mon corps. J'ai perdu connaissance. Tout de suite après, j'ai été attachée à l' « arbatachar » et pendant ce temps, j'ai été frappée au dos. On m'a fait allonger par terre et on m'a frappée avec un fil électrique. On marchait sur mes pieds avec des bottes. On m'a attachée jusqu'à ce que mon torse se bombe. J'étais à moitié inconsciente. Ensuite, on a introduit un tuyau dans ma bouche pour me faire avaler beaucoup d'eau jusqu'à ce que l'eau sorte par le sexe, le nez et la bouche. Ensuite on m'a laissé sur place et ils sont sortis. À quatre heures du matin, ils pensaient que j'étais morte »[302].

Azina Sako[303] fut arrêtée à l'âge de treize ans pour avoir, selon un document retrouvé dans les archives de la DDS, « pris contact avec

---

[302] Entretiens du 28 août 2001 et du 31 août 2001.

[303] Plusieurs documents, notamment une fiche de renseignements sur Azina Sako, ont été récupérés dans les archives de la DDS : Fiche de renseignements d'Azina Sako avec une photo de la victime ; Liste des prisonniers dans la cellule E, datée du 2 avril 1986 ; Liste de détenus des Locaux en date du 7 mai 1986 ; Liste nominative des détenus politiques dans nos différents locaux, sous la rubrique Locaux MESS STEE/Cellule E – féminin ; Liste de la cellule E des Locaux en

Mabrouka : agent espionne au profit des opposants en Libye ». Sa mère, Hadje Merami Ali, qui aurait été soumise à la torture, explique que sa fille subit des « électrocutions sur la poitrine et sur les seins » et qu'elle « a été frappée avec des chicotes »[304]. Elle ajoute qu'Azina aurait également été violée par un agent de la DDS[305]. Mère et fille furent détenues aux Locaux pendant deux ans avant d'être transférées à Ouaddi Doum au milieu du désert avec huit autres femmes détenues.

3. La détention

a. Les prisons du régime Habré à N'Djaména

Les prisonniers politiques et les prisonniers de guerre furent détenus dans plusieurs centres de détention aménagés ou conçus spécialement pour eux. Ils furent construits tant dans la capitale que sur l'ensemble du territoire tchadien, dans les différentes préfectures où étaient établies des antennes de la DDS. Les centres de détention de N'Djaména étaient les suivants : la DDS (cellules « régulières », puis la « Piscine »), la BSIR, les « Locaux », le Camp des Martyrs, la Gendarmerie I et

---

date du 1er mars 1987 ; Correspondance du 22 mars 1988 du chef du Service pénitencier au directeur de la DDS l'informant d'un transfert de prisonniers des Locaux Mess STEE. Un document sur la situation journalière des locaux de détention de la BSIR/DDS indique également que celle-ci aurait été transférée le 11/3/86 de la DDS aux Locaux.

[304] Entretien du 27 août 2001.

[305] Voir *infra* : Deuxième partie : Le traitement de l'ennemi, 3. La détention, c. Les femmes détenues.

II, la prison de la Présidence et la Maison d'arrêt[306]. Tous les centres de détention contrôlés par la DDS étaient surveillés par les éléments de la BSIR, le bras armé de la DDS[307]. Il y aurait aussi eu une cellule utilisée par le Service d'investigation de la Présidence dans le quartier de Moursal à N'Djaména où des suspects étaient interrogés avant d'être transférés à la Présidence[308].

A N'Djaména, les personnes suspectées d'activités politiques interdites étaient d'abord gardées à la disposition de la DDS, sans nécessairement être passées par la BSIR. De là, elles étaient réparties dans les différentes prisons selon la gravité des accusations. Les détenus politiques étaient transférés soit aux Locaux (remplacés à partir de la fin de l'année 1989 par la Gendarmerie II), soit au Camp des Martyrs, soit, plus occasionnellement, à la Gendarmerie I. En 1983, les prisonniers de guerre étaient enfermés à la Maison d'arrêt où les détenus de droit commun étaient également gardés, mais dans un espace différent. Lors des offensives militaires de 1986 et 1987, les prisonniers de guerre furent répartis entre les « Locaux » et la Gendarmerie I uniquement. Il arrivait que certains prisonniers de guerre passent d'abord par la DDS. Certains prisonniers « spéciaux » étaient détenus à la Présidence.

---

306 Rapport Commission d'Enquête, p. 45 : le rapport évoque l'existence d'une autre prison dans le quartier de Moursal à N'Djaména.

307 Entretien Bandoum.

308 Entretien Bandoum.

i. La Direction de la documentation et de la sécurité (DDS) et la « Piscine »

Les bureaux de la DDS étaient le lieu où toute l'information relative à « l'ennemi » et aux opposants politiques était centralisée et conservée. Dès leur arrestation, les suspects étaient généralement amenés aux bureaux de la DDS pour interrogatoire. Ceux qui étaient arrêtés en province étaient souvent transférés vers la capitale si l'on jugeait que l'individu était « un détenu important », comme l'indiqua Mahamat Djibrine, ancien coordonnateur de la DDS, devant la Commission d'Enquête[309]. Saria Asgnegué, infirmier major de la DDS confirme que pendant les premiers jours de détention, les prisonniers étaient « en instance d'interrogatoire[310] ». Or, ils étaient souvent gardés quelques jours dans des cellules aménagées à la DDS, avant d'être transférés vers l'un des centres de détention permanente destinés aux prisonniers politiques. Sauf cas exceptionnel, ils n'étaient pas détenus pour de longues périodes dans le centre de détention de la DDS.

En 1982, les premiers bureaux de la DDS furent installés au nord de N'Djaména, près des rives du Chari, à côté de l'Etat-major des armées et des bâtiments de la Société tchadienne d'eau et d'électricité (STEE). Il y avait là entre six et huit petites cellules. Lorsque la « Piscine » fut convertie en centre de détention, la DDS fut transférée dans une villa coloniale qui se

---

[309] P.V. Commission d'Enquête du 29 février 1992.

[310] Entretien de 2001-2002. Voir aussi P.V. Commission d'Enquête du 15 novembre 1991.

trouvait juste à côté de la Piscine, en face du bâtiment de l'Agence américaine pour le développement international (USAID). Les premières petites cellules et bureaux de la DDS furent fermés et transférés à la Piscine. La DDS occupa la villa coloniale jusqu'à la chute de Hissène Habré.

La Piscine marqua la conscience collective du peuple tchadien. Cet endroit symbolise la terreur du régime Habré et est connu comme l'un des endroits les plus sinistres du Tchad.

La « Piscine Leclerc » date de l'époque coloniale où elle était réservée aux loisirs des familles de militaires français. Elle fut recouverte d'un toit de béton et transformée en prison en 1987. La prison comportait dix cellules, chacune ne mesurant qu'entre 2,98 et 3,13 mètres de longueur pour 2,97 à 3,20 mètres de largeur. Le sol de la prison suivait la pente de l'ancien bassin, ce qui faisait varier la hauteur des cellules de 4,20 à 5,80 mètres. Selon les témoignages et les documents de la DDS, on y entassait parfois jusqu'à quatre-vingt-dix détenus. Les soupiraux donnaient une ouverture réduite de 75 par 34 centimètres et étaient recouverts de barreaux. Ils étaient très proches du plafond, ne permettant donc pas une bonne circulation de l'air, surtout dans les cellules du fond de la piscine, très enfoncées dans le sol. Cela rendait les mois de mars à juin, où la chaleur est particulièrement intense à N'Djaména, extrêmement difficile à supporter.

ii. La Brigade spéciale d'intervention rapide (BSIR)

La Brigade spéciale d'intervention rapide désignait une unité de militaires mise à la disposition de la DDS. Une prison, constituée

d'une petite cellule, fut aménagée dans le jardin du camp de la BSIR. En principe, les suspects étaient conduits directement à la DDS, mais dans certains cas, ils furent amenés à la prison de la BSIR par les militaires ayant procédé à l'arrestation. Les détenus étaient généralement acheminés après vingt-quatre ou quarante-huit heures, vers la DDS où une enquête approfondie était menée avant d'être de nouveau transférés vers une prison réservée aux détenus politiques avec une plus grande capacité d'accueil.

iii. Les « Locaux »

La plus grande prison, appelée les « Locaux », se trouvait à côté de la centrale électrique de la STEE. C'était l'ancien mess[311] des officiers français pendant la colonisation, qui avait été quelque peu laissé à l'abandon depuis l'indépendance. Les « Locaux » comprenaient cinq cellules auxquelles étaient attribuées des lettres : A, B, C, D et E, la cellule des femmes. Elles abritaient en moyenne 200 et parfois jusqu'à 400 prisonniers à la fois[312]. La prison commença à fonctionner dès 1982. Les Locaux furent fermés en 1989 et les détenus transférés dans la nouvelle prison de la Gendarmerie, la Gendarmerie II. La Gendarmerie II remplit jusqu'à la chute de Habré les fonctions anciennement dévolues aux Locaux.

Le bruit en provenance du bâtiment où se trouvait le générateur de la STEE était constant, abrutissant les détenus et les contraignant à parler très fort pour s'entendre. Cette prison, surnommée

---

[311] Restaurant militaire.

[312] Archives DDS : Situations journalières.

le « Grand Village », offrait certains privilèges par rapport aux autres centres de détention. En effet, c'était le seul centre de détention où il y avait une cuisine (qui nourrissait toutes les prisons politiques de N'Djaména) et un petit dispensaire. C'est aux Locaux qu'étaient amenés les prisonniers politiques quelques jours avant leur libération. Les conditions de détention différaient d'une cellule à l'autre et les détenus qui s'y trouvaient attendaient parfois longtemps leur libération, leur mort, ou leur « enlèvement » par des agents de la DDS pour être exécutés en dehors de la prison.

Parmi les cellules, la cellule « A » était la plus vivable, et fut pendant un temps destinée à la famille de l'ancien président Goukouni Oueddeï, à quelques rares cadres importants et aux intellectuels. Les détenus de cette cellule avaient le droit de sortir dans la cour de six heures du matin à six heures du soir.

La cellule « C[313] » fut surnommée la « cellule de la mort ». « On n'en ressortait pas vivant » d'après les rescapés des prisons du régime de Hissène Habré. Ceux qui y étaient enfermés étaient « programmés » pour y mourir. C'était la cellule qui comptait le plus grand nombre de détenus. Elle contenait, pour une surface de 102m² environ, entre cinquante et soixante détenus, mais ce nombre pouvait être bien plus élevé jusqu'à dépasser la centaine. Les détenus n'avaient jamais le droit de sortir. Les personnes enfermées dans cette cellule étaient généralement celles dont le régime se méfiait particulièrement (comme certains

[313] Longueur : 10.90 mètres, largeur : 9.35 mètres, hauteur : 4.20 mètres.

CODOS[314]), ou celles contre lesquelles il y avait de sérieuses preuves de subversion ou contre lesquelles le régime nourrissait une particulière animosité.

La cellule « C » avait été, du temps de la colonisation, une pièce du mess des officiers français, puis avait été transformée avec le temps en garage pour autos et motos. Ce garage fut par la suite gravement endommagé par un incendie et laissé à l'abandon. Lorsque la prison fut ouverte, on posa simplement un toit sur les murs de l'ancien garage et les détenus furent immédiatement enfermés sans que la cellule n'ait été nettoyée ou aménagée. De plus, cette cellule était située contre le mur de la centrale électrique de la STEE et recevait les rejets de gaz qui en émanaient. L'air pouvait y devenir difficilement respirable. Tous les matins, les groupes électrogènes de la centrale démarraient et dégageaient une épaisse fumée qui envahissait la cellule, asphyxiant presque les détenus[315]. Une fois par jour seulement, une petite ration de nourriture était déposée et les excréments des détenus étaient retirés deux fois par jour. La situation sanitaire y était pire que dans les autres cellules et le taux de mortalité plus élevé. Comme en témoigne Bandjim Bandoum :

> *« Les gardiens n'ouvraient la porte que pour donner à manger aux détenus, il n'y avait pas de fenêtre. Les gens étaient entassés, le sol était devenu noir de bactéries et de restes de nourriture. Ils urinaient dans les*

---

[314] Groupes de rebelles actifs au sud du Tchad pendant le régime Habré.

[315] Souleymane Guengueng : Entretiens réguliers et successifs de 1999 à 2012 et entretien du 24 novembre 2002.

mêmes boites que celles qu'ils utilisaient pour boire. Les problèmes d'hygiène étaient terribles. […] Les gens souffraient du béribéri dans la cellule « C », de diarrhées avec du sang, on ne les soignait pas, ils souffraient terriblement »[316].

Des corps étaient évacués quotidiennement. Le compte-rendu du décès d'un détenu[317] rédigé par le régisseur adjoint de la DDS explicite la relation entre la surpopulation de la cellule « C » et le taux élevé de décès :

« [Je] vous informe une fois de plus que la cellule est complètement pleine de détenus dont l'effectif est remonté à 85[318]*, c'est la [raison] pour laquelle les détenus meurent de temps en temps.*

Vous prie de les partager dans les autres cellules car il y a des cellules de 20 »[319].

De temps en temps, les infirmiers de la DDS, Alifa Gaston et Saria Asgnegué, eurent accès à ces détenus. Ce dernier décrit leur situation ainsi :

« La cellule « C », c'est la cellule qu'on considère comme la cellule des cadavres. C'est tout le temps fermé. On n'ouvre que pour introduire un repas seu-

---

316 Entretien Bandoum.

317 Archives DDS : Compte rendu du décès d'un détenu du 9 mars 1985.

318 Les détenus avaient alors1.20m² de surface individuelle dans la cellule « C ». Il y avait, dans les locaux, d'autres cellules contenant moins de détenus.

319 Archives DDS.

lement. Il y a un grand nombre de prisonniers là. […]Certains ne bougeaient même pas. La cellule pouvait atteindre une population de cent prisonniers. Ils sont étalés sur le ciment, ils chient là, à l'intérieur »[320].

Quant aux cas de décès, Alifa Gaston ajoute :

« Dans la cellule « C » il y avait trop de cas de maladies, dysenterie, tuberculose, etc. […] Les cellules étaient saturées. […] Il y avait beaucoup de décès surtout quand il faisait tellement chaud. […] Parfois, il y avait deux décès par jour, des fois plus, parfois moins »[321].

Clément M'Bayalé[322] est l'un des survivants de la cellule « C ». Arrêté et emprisonné parce que soupçonné de collaboration avec les CODOS, il raconte:

« Ils m'ont affecté dans une autre cellule parce que je ne voulais pas parler [...] C'était la cellule « C » des Locaux. On était 75 dans une cellule […]. On ne pouvait même pas se coucher. On a fait deux ou

---

[320] Entretien de 2001-2002.

[321] Entretien de 2001-2002.

[322] Entretien du 24 juillet 2001. Archives DDS : Plusieurs « Liste de détenus » comportent le nom de Clément M'Bayalé, dont une datée du 2 avril 1986. Son nom figure avec la mention « Locaux de Détention (Cellule « C ») ». Voir aussi Liste des détenus « proposés pour la cellule « C » », datée du 28 décembre 1985 avec le nom de la victime et la mention suivante : « Terroriste, fait partie du groupe de Koh et Singa ».

trois jours comme ça. Bichara Chaïbo[323] est venu me demander si j'étais là. Il m'a dit : « Tu vas dire la vérité ou tu vas moisir là ». [...] La plupart des gens qui étaient dans la cellule avec moi avaient été torturés (par électrocution, attachés, etc.) et n'ont pas reçu de soins médicaux. [...] Tous les autres [prisonniers] sont morts. Je suis le seul à avoir été libéré et on m'a dit que les huit autres qui sont restés après ma libération sont morts. Je n'ai plus jamais entendu parler d'eux. La majorité étaient des Nordistes, des Ouaddaïens [...] La cellule « C » c'était la cellule qui était fermée hermétiquement parce qu'on disait que c'était les éléments dangereux – les gens à craindre. Le sous-préfet de Bousso, le Commandant Déonala était dans la même cellule mais il n'a même pas tenu un mois et il est mort [...], et Al Hadj Hassane Amine surnommé « Bastos » est mort en prison. Il y aussi M. Gaston qui est mort dans la cellule C »[324].

Les prisonniers politiques étaient détenus dans les cellules « A » et « B » ainsi que dans la cellule C pour les cas les plus sensibles[325]. La Cellule « D », quant à elle, était composée de deux pièces avec une ouverture entre les deux et une porte commune

---

[323] Ancien haut responsable de la DDS. Il finit par être capturé lui-même par la DDS après avoir rejoint l'opposition et fui à l'étranger. Il fut exécuté.

[324] Entretien du 24 juillet 2001. Voir aussi Archives DDS : « Liste Détenus à la cellule « C » datée du 20 janvier 1986. Le document confirme qu'Al Hadj Hassane Amine, Ndoldoum Gaston et Michel Ndougaba étaient effectivement détenus dans la cellule « C » avec Clément M'Bayalé.

[325] Entretien Bandoum.

vers l'extérieur[326]. Elle abritait généralement les prisonniers les plus malades.

Les femmes, elles, occupaient généralement la cellule « E », un espace plus ou moins ouvert où elles bénéficièrent d'un certain nombre de privilèges comme la possibilité de cuisiner pour elles-mêmes[327]. Pourtant, en 1985, une femme détenue, Rose Lokissim[328] fut placée dans la cellule « C », avec les hommes. Hadjo Amina Moctar[329], une autre femme, fut elle aussi détenue dans la Cellule « C ». Hadjo était infirmière à la garnison militaire de N'Djaména et était enceinte de six mois lorsqu'elle fut arrêtée le 13 mai 1986[330]. Après une journée d'attente à la DDS, elle fut emmenée aux « Locaux » où elle fut placée dans la Cellule « C »[331]. Après un mois à rester debout la plupart du temps, elle perdit son enfant. Elle fut ensuite mise en cellule « A » où, durant trois jours, elle vit des femmes être emmenées et ne

---

[326] Longueur totale : 9.80 mètres, longueur de la première pièce : 5.30 mètres, longueur de la deuxième pièce : 4.50 mètres. Largeur : 4.90 mètres et hauteur : 4.20 mètres.

[327] Voir *infra* : Deuxième partie : le traitement de l'ennemi, 3. La détention, c. Les femmes détenues.

[328] Voir *infra* : Deuxième partie : le traitement de l'ennemi, 3. La détention, b. Les conditions de détention.

[329] Voir *supra*: Deuxième partie : le traitement de l'ennemi, 1. Arrestations à grande échelle, b. Les principaux motifs d'arrestation ; et *infra* : Deuxième partie : le traitement de l'ennemi, 3. La détention, c. Les femmes détenues.

[330] Archives DDS : Liste de prisonniers, sans date.

[331] Entretien du 14 octobre 2012.

jamais revenir. En octobre 1986, un jour où elle pensait être emmenée pour être exécutée, elle fut libérée[332].

iv. Le Camp des Martyrs

La prison du Camp des Martyrs était constituée de douze petites cellules situées au bout d'un camp militaire qui se trouvait en plein centre de N'Djaména. C'était la prison destinée aux individus jugés dangereux ou qui faisaient l'objet d'une punition. Selon les témoignages d'anciens détenus ayant connu plusieurs prisons de la DDS, les conditions de détention au Camp des Martyrs étaient parmi les plus difficiles.

Certaines cellules étaient très étroites, surpeuplées et ne permettaient pas aux prisonniers d'accéder à des installations sanitaires. Une des cellules était connue pour ne pas laisser passer la lumière du jour et, dépourvue d'ampoules électriques, plongeait les détenus dans l'obscurité pour de longs mois. Du côté droit de la prison, certaines cellules avaient de toutes petites fenêtres nichées juste au-dessous du plafond qui donnaient sur l'extérieur. Sur le côté gauche certaines cellules avaient des fenêtres semblables qui donnaient sur la petite cour de la prison. La circulation de l'air était minime.

v. La Gendarmerie I

La prison située dans le camp de la gendarmerie fut initialement utilisée comme lieu de détention pour les prisonniers de

---

[332] Archives DDS : Liste nominative des prisonniers libérés, 23 octobre 1986 ; Archives DDS : Liste nominative des détenus libérés, 24 octobre 1986.

guerre, notamment les Libyens, mais quelques prisonniers politiques y furent également enfermés. C'était la prison régulière de la gendarmerie où des cellules additionnelles avaient été aménagées. Les conditions de détention des prisonniers de guerre y étaient particulièrement dures.

vi. La Gendarmerie II

Quelques mois avant la chute de Habré, à l'occasion d'un transfert massif de détenus politiques au début de l'année 1990, de nouveaux bâtiments de détention furent aménagés sur le camp de la gendarmerie, mais à un emplacement différent de celui de la Gendarmerie I. La grande majorité des détenus politiques fut transférée à la Gendarmerie II, à l'exception de ceux détenus à la Présidence et de certains prisonniers qui furent laissés à la Piscine. A cette époque, la Gendarmerie II comptait environ 500 détenus[333].

vii. La prison de la Présidence

La prison de la Présidence, située dans le jardin d'une villa qui servait de bureau au président Hissène Habré, était constituée d'un petit fortin comprenant une dizaine de cellules. La résidence privée du président était située un peu plus loin, séparée de la prison par un mur. Les visiteurs de la Présidence ne pouvaient pas voir la prison. De la rue, il n'y avait que deux bâtiments qui étaient visibles. La prison se trouvait dans un troisième bâtiment derrière les deux autres dans le même enclos,

---

[333] Hadji Addah, ex-agent de la DDS : P.V. Commission d'Enquête du 29 juin 1991. Souleymane Guengueng : entretien du 24 novembre 2002.

en face du bureau de Hissène Habré. La résidence se trouvait de l'autre côté de la rue.

Les détenus enfermés à la prison de la Présidence étaient des détenus spéciaux. Le Service d'investigation présidentielle était en charge des cellules à la Présidence. C'était le seul lieu de détention qui n'était pas géré par la DDS. Ce service parallèle effectuait le même travail que la DDS[334].

Les infirmiers de la DDS n'y avaient pas accès et les détenus étaient, pour certains sans doute, soignés directement par le personnel médical de la Présidence. Un ancien dignitaire du régime Habré, fut détenu à la Présidence pendant 24 heures, juste après son arrestation. Il explique :

> *« Je ne sais pas pourquoi on m'avait emmené à la Présidence. J'étais avec six autres détenus, tous Tchadiens. Il paraît que Hissène Habré voulait les écouter lui-même, mais ce n'étaient pas des gens connus »*[335].

Alifa Oueddeï Kihide[336], parent de Goukouni Oueddeï, fut arrêté à Zouar pendant la vague d'arrestations des sympathisants du GUNT en 1987 par un agent de la DDS qui lui dit : « Hissène Habré vous convoque à N'Djaména ». Le lendemain, il fut emmené à N'Djaména en avion militaire et fut enfermé à la Présidence.

---

334 Voir *supra* : Première partie : Le Tchad de Hissène Habré, 4. Les organes de la répression, b. Les services parallèles.

335 Entretien du 17 octobre 2001.

336 Entretien du 9 août 2001.

Des personnes[337] détenues dans la prison de la Présidence évoquèrent des conditions de détention épouvantables, comparables à celles des prisons de la DDS.

viii. La Maison d'arrêt

La Maison d'arrêt était en principe destinée à des prisonniers de droit commun. Pendant le régime de Hissène Habré, des centaines de prisonniers de guerre y furent enfermés. Un rapport mensuel sur la situation des détenus[338] indique ainsi qu'elle comptait 454 prisonniers de guerre à la fin du mois de juin 1987, la majorité des détenus ayant été capturés lors des combats à Faya le 30 juillet 1983. Ceux qui ne sont pas morts en raison des conditions inhumaines de détention furent libérés en phases successives à la suite de plusieurs accords de paix entre le Tchad et les différents groupes armés d'opposition[339].

b. Les conditions de détention

Beaucoup des victimes qui survécurent à leur emprisonnement ne comprennent toujours pas comment elles sont parvenues à s'en sortir. Les individus emprisonnés étaient soumis à des conditions de détention inhumaines et avaient pour la plupart subi, et subissaient encore pour certains, différentes formes de

---

337 Entretiens du 28 et 31 août 2001 avec Hadjé Mabrouka et du 31 juillet 2001 avec Mahamat Ali Koura.

338 Archives DDS : « Rapport mensuel pour le mois de juin 1987 sur la situation générale de détenus politiques et prisonniers de guerre dans nos différents locaux » du service pénitencier de la DDS, 2 juillet 1987.

339 Voir *infra* : Troisième partie : La répression et les crimes dans le sud du Tchad, 5. Les prisonniers de guerre.

tortures physiques. Les graves carences alimentaires, le manque d'espace, la surpopulation, l'insalubrité, l'absence de soins médicaux, l'inactivité des prisonniers, la chaleur et les insectes contribuaient directement à la détérioration de l'état physique des prisonniers. Cette réalité, mêlée à l'angoisse permanente provoquée par les enlèvements, les exécutions sommaires et les décès quotidiens de détenus et à l'absence totale de communication avec le monde extérieur, détruisait moralement les prisonniers qui étaient convaincus qu'ils ne sortiraient pas vivants de cet enfer.

Le destin de chacun reposa, pour beaucoup, sur la chance et l'arbitraire. Parlant des prisonniers politiques, l'un des ex-collaborateurs du régime reconnut que :

> *« Ceux qui rentraient en prison n'étaient jamais censés ressortir »*[340].

i. La détention en cellule

Les prisonniers politiques du régime de Habré furent généralement détenus dans plusieurs cellules différentes au sein du même centre de détention ou transférés d'une prison à l'autre sans être informés des raisons de ces déplacements.

La population pénitentiaire évolua, mais les cellules étaient généralement trop petites ou tellement surpeuplées que les détenus n'avaient pas suffisamment de place pour s'étendre,

---

[340] Entretien de 2001-2002.

quelquefois même pour s'asseoir. Souleymane Guengueng[341], qui fut emprisonné parce que présumé sympathisant du GUNT lorsqu'il vivait à Maroua au Cameroun, raconta que les prisonniers mettaient à tour de rôle leurs jambes sur les épaules de celui qui était assis en face d'eux pour arriver à dormir la nuit :

> *« Certaines cellules [au Camp des Martyrs] étaient prévues pour une seule personne et certaines […] abritaient jusqu'à huit détenus. La promiscuité était telle qu'il n'était pas possible aux détenus de bouger le corps et les jambes. Après trois mois d'enfermement dans ces conditions, les jambes des détenus devenaient paralysées et les veines bloquées, entraînant des séquelles irréversibles ».*

Azina Sanga[342], enseignant, fut enfermé à la Brigade de la Gendarmerie de Pala au Mayo-Kébbi, dans une minuscule cellule mesurant environ un mètre cinquante sur un mètre, où se trouvaient déjà entassées sept personnes dans des conditions sanitaires épouvantables. La cellule était apparemment suffocante, pleine de déchets, les détenus urinant et déféquant à même le sol. Il était impossible de s'étendre ou de dormir.

Des documents de la DDS[343] expliquent le décès collectif par asphyxie de trente-deux prisonniers dans une prison de la bri-

---

341 Entretiens réguliers et successifs de 1999 à 2012.

342 Entretien du 7 août 2001. Voir aussi sa plainte déposée au Sénégal et au Tchad.

343 Archives DDS : Rapport sur la situation politico-militaire au Logone Oriental et à la Tandjilé de la délégation gouvernementale en mission au sud du pays, 21 juillet 1985.

gade de Doba (Logone Oriental) le 21 juillet 1985 en raison d'un espace vital insuffisant. Un message de 1985[344] relatif à ces détenus demandait :

> *« Vous demande STOP me faire toute la lumière et sans délai STOP cas décès 24 jeunes gens arrêtés dans village Beyama STOP qui morts dans leurs cellules STOP suite pulvérisation produit toxique STOP ET FIN … ».*

Le rapport établi par la DDS sur cet incident est édifiant et livre des détails d'une précision particulièrement terrible sur les conditions de détention[345] :

> *« Le 21 juin 1985, jour de leur transfert, ils furent entassés dans une cellule de dimensions 2,38m sur 1,87m soit une surface de 4,4506 m2 avec d'autres détenus. L'effectif s'élève à trente-deux (32) prisonniers. L'espace vital de chaque prisonnier étant de: 4,4506/32 = 0,14 m2. En conséquence, la cause du décès collectif constaté, le 21 juin, aux environs de 0 heures est l'asphyxie. En fait, il y a eu trente-deux (32) morts selon les sources fondées. C'est la Brigade*

---

[344] Archives DDS : ce document était intitulé et numéroté : « F.M. MIRA en mission Sarh - T.O. Préfet Doba – Com Sous Zone – Cdt Bde Doba - N° 0015/MMC/07/85 STOP ».

[345] Voir *infra* : Sixième partie : L'implication personnelle de Hissène Habré dans les crimes commis par son régime, 4. Une connaissance précise de la répression, c. Le contenu de l'information, iii Connaissance des tortures, des conditions inhumaines de détention et des décès. Des fiches d'information des Renseignements généraux étaient destinées au Président Habré sur les conditions de détention, notamment le manque de nourriture et de médicaments, afin que les problèmes soient éventuellement adressés.

même qui a procédé toute la nuit à leur inhumation dans le secret absolu. Conclusion: inviter la Brigade à plus de collaboration afin d'être plus efficace dans la tâche du maintien de l'ordre dans la cité »[346].

Souleymane Abdoulaye Tahir[347], un Zaghawa arrêté et torturé à l'âge de quatorze ans pendant la vague de répression contre son ethnie, fut enfermé dans une cellule de deux mètres sur quatre avec quatre-vingt-deux personnes qui, selon lui, mouraient petit à petit d'asphyxie et de différentes maladies. Les cadavres auraient été sortis au bout d'environ deux semaines, et seulement onze personnes auraient survécues. Ce n'est qu'après ces deux semaines qu'on aurait commencé à les nourrir. Il raconte avoir été enfermé successivement à la Piscine, aux Locaux, à la Présidence et à la Gendarmerie. Il est témoin de la détention et du décès de plus de 300 prisonniers, et fut lui-même atteint de béribéri. Il ne sortit de prison qu'après la chute de Hissène Habré, le 1er décembre 1990.

Saria Asgnegué, infirmier major de la DDS, se souvient qu'en général, dans la plupart des cellules, « leurs jambes [des détenus] c'étaient leur coussin[348] », ce qui explique la paralysie de nombreuses victimes[349]. Ainsi, beaucoup traînaient leurs jambes et avançaient sur leurs mains pour marcher.

---

346 Archives DDS : Rapport du 21 juillet 1985.

347 Entretien du 2 août 2001.

348 Entretien de 2001-2002.

349 Voir *infra* : Deuxième partie : le traitement de l'ennemi, 3. La détention, b. Les conditions de détention, iv. Les services et besoins médicaux.

Les cellules étaient insalubres. Il n'y avait pas de contrôle sanitaire régulier et rien n'était donné aux prisonniers pour qu'ils nettoient leurs espaces. Les vers et les poux envahissaient les cellules où les cadavres de ceux qui avaient péri restaient parfois pendant des jours. Dans un rapport[350] le contrôleur rend compte au directeur de la DDS qu'il faudrait « demander au service de la Présidence de venir procéder à la désinfection générale des cellules en vue d`éliminer certains parasites ».

Ngakoutou Noni Simon[351], secrétaire de police au Service de surveillance du territoire à Sarh, arrêté pendant « Septembre Noir », fut emprisonné au commissariat central de Sarh. Il témoigne:

> *« Nous étions enfermés au commissariat même. Il y avait environ quinze personnes dans la cellule, qui mesurait 2,5 sur 2,5 mètres. Il n'y avait pas assez de place, on devait se tenir debout ou s'asseoir sur les pieds. Nous avons été enfermés comme ça pendant vingt-cinq jours. Nos parents nous emmenaient à manger, mais nous ne recevions pas la nourriture. L'eau entrait dans la cellule par un tuyau qui était ouvert pendant cinq minutes vers treize heures. Chaque personne passait dessous à tour de rôle. Nous buvions du tuyau même parce que nous n'avions pas de récipients. Nos parents donnaient aussi de l'argent aux gardiens le soir et ils achetaient des cacahouètes*

---

[350] Archives DDS : Rapport du Contrôleur Général et de son Adjoint sur les circonstances des décès successifs des détenus dans les locaux de détention de la DDS du 17 juin 1985.

[351] Entretien du 20 août 2001.

ou des bâtons de manioc qu'ils nous donnaient en cachette. Il y avait un demi-fût dans la cellule dans lequel nous faisions nos besoins. On le vidait tous les trois à quatre jours. […] Il y avait une petite fenêtre en haut. Il faisait très sombre dans la cellule, parce qu'il n'y avait pas de lampe. L'air ne pouvait pas entrer et la porte restait fermée toute la journée. Quelques-uns sont morts de faim, de la chaleur et du manque de soins, comme Jean Noubangar. Son cadavre est resté dans la cellule pendant trois jours. Nous avions frappé à la porte, mais on ne nous a pas ouvert. Le corps était déjà en train de se décomposer quand on l'a sorti ».

Dans certains cas, les individus arrêtés et emprisonnés étaient menottés, ligotés ou « enchaînés aux pieds », et ce, même quand ils étaient à l'intérieur de leur cellule[352]. Aboina Nguelsou[353] explique qu'il resta enchaîné pendant plus de dix mois. Mahamat Ali Koura[354] porte encore les cicatrices des menottes qui l'entravèrent pendant plus de sept mois à son frère[355].

Azina Sanga[356], fut d'abord enfermé à la brigade de la gendarmerie de Pala (Mayo-Kébbi) où il fut interrogé et torturé à l'*arbatachar* puis transféré à la Maison d'arrêt de Pala, où il resta détenu pendant trois ans. Il resta enchaîné aux pieds

---

352 Entretien du 7 août 2001 avec Azina Sanga.

353 Entretien de 2001-2002.

354 Entretien du 31 septembre 2001.

355 Entretien du 19 avril 2002 avec Mahamat Fidessé.

356 Entretien du 7 août 2001. Voir aussi sa plainte déposée au Sénégal et au Tchad.

pendant un mois et demi et explique qu'il dut dormir à même le sol en ciment pendant trois ans. Au mois de janvier 1989, il fut transféré à N'Djaména.

Ismaël Hachim Abdallah, ancien président de l'AVCRP fut arrêté en 1989 et écrit et témoigna à plusieurs reprises sur les conditions de détention, notamment à la Piscine :

> *« C'est ici à la prison souterraine de la Piscine que commença véritablement mon calvaire. […] J'avais été frappé par le brancard tout souillé de sang séché qui traînait négligemment à l'entrée. Dans un couloir s'alignaient, identiques, dix cellules au sol rugueux et aux murs crasseux. C'est un trou infect où tous ceux qu'on met là sont condamnés à une mort certaine, car laissés sans nourriture et sans soins après les séances sauvages de torture. Si moi-même j'ai échappé à la solution finale (une question de simple chance), j'ai été soumis comme beaucoup d'autres à une mort lente, méthodiquement programmée. Nous menions à la piscine une vie sauvage. Pour couper nos ongles, par exemple, nous les frottions longuement sur le sol rugueux. Pour nous raser et tenter de garder un minimum de dignité, nous utilisions des lames de notre invention, confectionnées le plus souvent à partir de vielles boites de conserve rouillées dont nous nous servions pour boire. Nous ne pouvions nous laver. Faute de lieux d'aisance, nous faisions nos besoins dans des boites de conserve vides. Ces boites débordant de déchets se déversant sur le sol, étaient vidées une fois par jour. La cellule était infestée de vermine. Nous passions notre temps à écraser mous-*

tiques et autres insectes nuisibles comme les poux. Nos corps étaient couverts de boutons. Cette insalubrité provoquait des maladies nombreuses, souvent mortelles pour les prisonniers. Affaiblis par la soif, la chaleur, les diarrhées et les maladies, les détenus abandonnant toute résistance, glissaient lentement vers la mort »[357].

Mahamat Ali Koura[358], un militaire d'Am-Timan, fut arrêté le 1er avril 1989, alors que la répression contre les Zaghawas faisait rage, avec vingt-sept autres membres de cette ethnie :

« Pendant quatre jours nous sommes restés les mains et les pieds ligotés avec vingt-huit personnes au total dans une cellule de deux mètres sur trois. Nous étions tous du même village et tous de la même ethnie. Il y avait trois civils et vingt-cinq militaires. Parmi les civils il y avait deux petits frères à moi qui n'avaient qu'onze ans environ. […]Personne ne savait pourquoi nous étions arrêtés. Nous n'avions pas été interrogés. Pendant ces quatre jours nous n'avons reçu ni à boire ni à manger. Il y avait une porte et une fenêtre qui étaient toutes les deux fermées. L'air ne pouvait pas entrer. Nous n'avions pas reçu de coups. Nous étions très serrés, nous devions nous asseoir à tour de rôle ».

---

[357] Voir plainte déposée par Monsieur Ismael Hachim devant les juridictions tchadiennes, accessible sur le site suivant :
http://www.hrw.org/french/themes/habre-hachim.html

[358] Entretien du 31 juillet 2001.

Mahamat Ali Koura fut ensuite transféré à N'Djaména et enfermé dans des conditions qu'il décrit comme inhumaines :

> *« Il n'y avait pas de nattes. Nous ne pouvions pas sortir pour aller aux toilettes, nous devions pisser devant la porte. De toute façon, nous n'avions pas d'eau à boire, donc comment est-ce qu'on pourrait pisser ? […] Nous recevions de l'eau dans une boîte de coca. On nous donnait à manger seulement quelques fois […]. C'était du riz avec des tomates sans sel. Il faisait très très chaud là-dedans. J'ai eu des problèmes de ventre. Il n'y avait pas de soins. […] J'étais toujours avec mon grand frère. Je suis resté ligoté pendant sept mois et quinze jours. J'étais attaché à mon frère et ce n'est qu'après sa mort qu'ils m'ont détaché. J'ai toujours les cicatrices des menottes.*
>
> *Après trois mois nous avons été transférés à la prison à la Présidence. Je ne sais pas pourquoi. Tous les vingt-huit ont été transférés et on nous a mis tous dans la même cellule. La cellule était très petite. Il était difficile de se coucher ou même de rester assis. On se couchait à tour de rôle. Les gens mouraient au fur et à mesure à cause de la chaleur, de faim et de soif. Nous étions déshydratés. Les cadavres n'étaient pas tout de suite enlevés, seulement après deux ou trois jours. Comme il faisait très chaud et que les morts n'avaient plus de chair, ils ne pourrissaient pas très vite. Quand mon frère est mort ils m'ont laissé attacher à son cadavre pendant deux jours. Personne ne venait pour nous donner à manger, donc on ne pouvait informer personne.*

L'eau et la nourriture étaient les mêmes qu'avant. On nous donnait à manger une ou deux fois par semaine. Il n'y avait jamais d'eau pour se laver. On nous ouvrait pour aller aux toilettes une ou deux fois par semaine. Nous n'avions pas d'habit. J'avais juste un mouchoir que j'utilisais comme culotte. Là-bas, je ne suis jamais sorti de la cellule. Il n'y avait pas de soins médicaux. […] Sur les vingt-huit personnes, seulement trois ont survécu ».

La chaleur, en particulier aux mois de mars et de juin – lorsque les températures peuvent atteindre 50ºC à N'Djaména – contribuait à rendre la vie en cellule insupportable. L'infirmier major de la DDS, Saria Asgnegué, décrit des « concentrations de trente à quarante personnes par cellule » et explique :

« Au mois de mars, les murs étaient pleins de sueur et la respiration était impossible. Plusieurs prisonniers témoignent que les cadavres de leurs codétenus, abandonnés dans les cellules, étaient frais et servaient de coussins dans la chaleur intense. Il y avait beaucoup de problèmes d'asphyxie et de paralysies; les détenus ne marchaient jamais. Ils [étaient] assis les jambes pliées »[359].

Jackson Aleina Ngoussi, qui fut arrêté et emprisonné à la DDS en juillet 1985, témoigne :

---

359 Entretien de 2001-2002.

> *« Il y avait une petite fenêtre très haut. Il faisait extrêmement chaud. On n'arrivait pas à dormir. On dormait debout ou assis »*[360].

En principe, les prisons étaient dépourvues de matelas ou de lits et les prisonniers étaient contraints de dormir à même le sol. Le 30 mars 1988, le chef du Service pénitencier de la DDS adressa au directeur de la DDS une demande de fonds pour l'entretien des prisonniers[361], témoignant ainsi de l'absence flagrante de confort pour les détenus :

> *« Ce fond nous permettra d'acheter des habits et des couvertures aux détenus n'ayant pas de vêtements sur leur corps et qui [couchent] à même le sol […] ».*

Il semble que les autorités tchadiennes aient reçu à plusieurs reprises des dons de couvertures et de nattes au bénéfice des prisonniers politiques. Si certaines personnes détenues purent en bénéficier, d'autres n'en reçurent pas pendant toute la période de leur détention.

Quelques cellules, comme certaines du Camp des Martyrs, étaient plongées dans l'obscurité en permanence ; les fenêtres qui avaient été couvertes les laissaient totalement privées de lumière. Les détenus emprisonnés dans de telles conditions, tel

---

[360] Entretien du 7 août 2001.

[361] Archives DDS : Demande de fond d'entretien pour les détenus du chef du Service pénitencier de la documentation et de la sécurité au directeur de la DDS, le 30 mars 1988.

Souleymane Guengueng[362], souffrent jusqu'à ce jour d'une vue gravement dégradée. Enfermés par intermittence dans l'obscurité puis dans des cellules éclairées vingt-quatre heures sur vingt-quatre par une lumière crue, les prisonniers n'avaient plus conscience du jour et de la nuit. Lakoubou Mbaïnaïssem, accusé d'avoir distribué des tracts, fut arrêté en août 1990 et détenu, entre autres, à la Piscine. Il témoigne ainsi :

> *« Ils ont mis [la] lumière dans la cellule qu'on n'éteint jamais à moins qu'il y ait coupure. Ça rendait les personnes aveugles. [...] En plus, la lumière causait plus de chaleur. Ils ont mis ça exprès pour griller les gens. [...] Actuellement je souffre toujours de problèmes de vue à cause de cette lumière qui était constamment allumée »*[363].

Les gardiens n'intervenaient presque jamais pour rendre les conditions de détention un peu plus supportables. Ainsi, vers le mois d'août 1988, de fortes chutes de pluie, normales pour la saison, avaient inondé les cellules où étaient enfermés les prisonniers du Camp des Martyrs. A défaut d'évacuation, les prisonniers ne pouvaient même plus s'asseoir et pataugeaient dans l'eau. Des épidémies de paludisme, des paralysies et autres œdèmes décimèrent alors les prisonniers et le taux de mortalité au sein des cellules augmenta spectaculairement. Les gardiens en étaient conscients mais n'intervinrent pas. Ce n'est que lorsque la situation fut directement constatée par Mahamat Bidon, l'un des chefs

---

[362] Souleymane Guengueng, entretiens réguliers et successifs entre 1999 et 2012.
[363] Entretien de 2001-2002.

de service de la DDS, que les cellules furent ouvertes pour permettre une meilleure circulation de l'air[364].

ii. Le régime alimentaire

Plusieurs ex-prisonniers confirmèrent que le régime alimentaire était un aspect terrible des conditions de détention. Younous Mahadjir, qui fut arrêté dans le cadre de l'affaire des tracts explique :

> *« La torture la plus grave, c'est la famine. On se reprend si on n'est pas mort. Quand on dort, on ne fait que rêver qu'on mange »*[365].

Les prisonniers souffraient constamment de la faim et cherchaient des miettes ou des restes dans la cour de la prison :

> *« Même là où on vidait le fût, les militaires jetaient les os ou les restes de leurs repas. On avait tellement faim qu'on prenait ce qu'on pouvait en cachette même si c'était couvert d'excréments. Tu voulais être celui qui allait vider le fût juste pour avoir cette chance de trouver un peu plus à mange »*[366].

---

[364] Souleymane Guengueng, entretiens réguliers et successifs entre 1999 et 2012. Entretien du 24 novembre 2002.

[365] Entretien du 27 juillet 2001.

[366] Souleymane Guengueng : Entretiens réguliers entre 1999 et 2012. Entretien du 24 novembre 2002.

Zakaria Malick[367], un Arabe, fut arrêté le 3 août 1983, puis détenu à la DDS pendant huit mois avant d'être enfermé aux Locaux. Il en fut libéré en mars 1985. Il se souvient :

> *« Il y avait la famine, trois à quatre personnes mouraient par jour. S'il y a un cadavre on tape à la porte et ceux qui sont un peu fort doivent le sortir pour aller l'enterrer. On rajoutait d'autres gens tous les jours. A la DDS, la torture était surtout la famine. Je ne pouvais plus marcher, mes dents lâchaient et ma bouche était enflée ».*

Les repas étaient théoriquement servis aux prisonniers une fois par jour. Dans les périodes d'intense répression ou de répression massive, les repas pouvaient ne pas être apportés régulièrement. Les détenus restaient parfois plusieurs jours sans nourriture.

Les repas, presque tous identiques, étaient constitués d'environ cinq bouchées de boule de riz ou de mil, servies avec une sauce que les ex-détenus décrivent comme « de l'eau avec quelques gombos ou tomates avariées ». Les repas étaient préparés dans la cuisine des Locaux par les prisonniers puis distribués aux détenus sur place ainsi, qu'au Camp des Martyrs, à la DDS, à la BSIR et à la Gendarmerie.

Les réserves pénitentiaires de riz, de mil, ou encore d'huile étant très souvent insuffisantes, les repas ne permettaient pas de nourrir convenablement les détenus. Dans un rapport de juin

---

[367] Entretien du 3 septembre 2001.

1985[368], le contrôleur explique au directeur de la DDS qu'il « serait souhaitable d'augmenter dans la mesure du possible la ration des détenus pour leur permettre de manger matin et soir ». Il souligne que les prisonniers « se plaignent de la quantité de nourriture qu'on leur [sert] quotidiennement ». Dans un autre document, une carence en « farine et [...] condiments nécessaire[s] pour la sauce de nos détenus, gombo, tomate, sel, huile[369] » est signalée. De même, dans une demande adressée en juillet 1989 au directeur de la DDS[370], le chef du Service pénitencier explique que « les 70 sacs de mil mis à la disposition du Service pénitencier au profit des détenus des différents locaux pour leur alimentation sont déjà épuisés depuis une semaine » et demande « une autre satisfaction de la même quantité [...] même voire plus ». Les autorités étaient donc clairement informées de la situation alimentaire dans les prisons.

Le centre où les détenus politiques de Pala, au sud du Tchad, étaient enfermés connut des difficultés analogues. Une fiche d'information[371] affirme qu'« il existe au total 20 détenus politiques à Pala et la difficulté de leur nourriture se pose » étant

---

[368] Archives DDS : Rapport du contrôleur général et son adjoint sur les circonstances des décès successifs des détenus dans les locaux de détention de la DDS daté du 17 juin 1985.

[369] Archives DDS : Document du 3 juin 1987 dans lequel le chef du Service pénitencier transmet une demande formelle d'intervention auprès du magasinier afin de pouvoir « [augmenter] la quantité de farine et les condiments nécessaire[s] pour la sauce de nos détenus, gombo, tomate, sel, huile s'avère très insuffisant ».

[370] Archives DDS : « Demande du mil pour servir à manger aux détenus », demandée par le chef du Service pénitencier au directeur de la DDS le 18 juillet 1989.

[371] Archives DDS : Fiche d'information de la DDS datée du 7 juin 1986.

donné qu'« aucun crédit n'est alloué [aux] détenus ». En fait, dans les prisons en province[372] il était parfois permis aux familles d'amener à manger à leurs parents et amis détenus, mais les gardiens réservaient souvent ces repas à leur propre consommation[373].

Le riz et le mil n'étaient pas nettoyés avant d'être cuisinés. Le mil était emballé dans des sacs avec le sable sur lequel il avait auparavant été étalé, de sorte que les détenus avalaient une quantité importante de sable à chaque bouchée de leur repas. Les prisonniers prenaient de nombreuses précautions avant de manger. Gabin Koumandje, arrêté et emprisonné pendant presque quatre ans, témoigne :

> *« On recevait un riz jaune. C'était comme du parfum. [...] On recevait ça une fois par jour. Pour ne pas mourir, il fallait laver plusieurs fois. Quand ça reste un peu, tu pétris si tu veux vivre »*[374].

Il arrivait certaines semaines qu'un bœuf soit égorgé pour les détenus[375], mais les agents et les gardiens gardaient les meilleurs

---

372 A N'Djaména, les familles ne pouvaient pas rendre visite aux détenus. Dans l'immense majorité des cas, les familles ne savaient pas si leurs proches avaient été arrêtés, où ils se trouvaient ou si même ils étaient encore en vie.

373 Voir par exemple : Entretien du 21 mars 2002 avec Laoumaye Monnaie.

374 Entretien du 10 août 2001.

375 Archives DDS: Trois documents se réfèrent à l'achat d'un bœuf pour une période de sept jours au profit des détenus : « Etats de sortie », 20 juillet 1987, « Etat de besoin », 3 décembre 1987 et 22 décembre 1987.

morceaux pour eux[376]. Les détenus recevaient environ une fois par semaine un morceau de peau ou les parties du bœuf dont leurs geôliers ne voulaient pas[377].

Détenu pendant près de quatre ans aux Locaux, Sabadet Totodet qui fut prisonnier ainsi que cuisinier et adjoint magasinier expliqua que les moyens mis à la disposition de ceux qui étaient chargés de faire la cuisine étaient rudimentaires. Les quantités étaient toujours les mêmes, quel que soit le nombre de prisonniers. En moyenne, la population carcérale s'élevait à environ 400 personnes, mais la quantité des stocks ne changeait pas quand le nombre de détenus variait :

> *« On n'avait qu'un seul bœuf pour cinq jours. Il n'y avait pas d'huile ; seulement trente-trois centilitres, [...] un corail de gombo [...] un tout petit peu de sel, parfois pas de sel, [...] et pas de natrons. Ce même repas était débloqué dans les autres prisons : aux Locaux, à la Direction de la Documentation, à la DDS, à la BSIR, au Camp des Martyrs, et à la Gendarmerie. [...]Le problème c'était qu'on prenait un sac, on l'amenait tout sale. On ne le lavait pas. La bête était égorgée sur place et les agents prenaient de la viande. On n'avait qu'un sac de riz de cinquante kilogrammes pour deux ou trois cents détenus et les*

---

[376] Entretien du 25 août 2001 avec Clément Abaïfouta ; Souleymane Guengueng : entretiens réguliers entre 1999 et 2012. Entretien du 24 novembre 2002.

[377] Souleymane Guengueng : Entretiens réguliers entre 1999 et 2012. Entretien du 24 novembre 2002. Entretiens du 3 août et du 7 août 2001 avec Moukhtar Bachar Moukhtar ; Entretien du 30 septembre 2001 avec Sabadet Totodet.

gardiens en prenaient aussi. [...] Même là, on n'utilisait pas un sac au complet par jour. Ce sac de cinquante kilogrammes, on ne pouvait utiliser que huit tasses, c'est à dire, huit coraux par jour indépendamment du nombre de prisonniers. Que vous soyez mille ou cent vingt détenus, on prépare toujours la même quantité – la contenance du fût même. Le fût ne nous permettait pas d'utiliser le sac au complet et il nous manquait le temps de l'utiliser deux ou trois fois. De temps en temps on en faisait deux fûts. [...] Quand ils voyaient que les prisonniers n'en pouvaient plus, ils changeaient le régime pour leur donner du mil pénicilaire : c'était le petit mil »[378].

Au cours des jours qui précédèrent la fuite de Hissène Habré à la fin du mois de novembre 1990, les anciens prisonniers attestent d'un changement drastique dans leur régime alimentaire[379]. Ils ne recevaient qu'une petite boite de corned beef par jour. Pendant des jours, aucune nourriture ne leur fut servie et ils ne purent avaler que du thé et du sucre[380], ce qui entraîna une hausse des cas de maladies et des décès[381].

---

[378] Entretien du 30 septembre 2001 avec Sabadet Totodet.

[379] Entretien du 28 août 2001 avec Ahmad Nahor ; Entretien du 11 août 2001 avec Charles Mbaïrede.

[380] Souleymane Guengueng : Entretiens réguliers entre 1999 et 2012. Entretien du 24 novembre 2002.

[381] On ne sait toujours pas si les autorités ont cherché à punir les prisonniers politiques parce que les combats se rapprochaient de N'Djaména, ou si c'est une réduction des dépenses de l'Etat qui a motivé ce changement.

C'est parfois leur propre urine que les prisonniers étaient contraints de boire. L'accès à l'eau était irrégulier selon la période. Parfois une quantité limitée était prévue chaque jour alors qu'à d'autres moments, l'accès était continu. Pendant la saison très chaude de mars à juin, il arriva que les détenus manquent cruellement d'eau et boivent leur urine. L'accès à l'eau dépendait principalement de la possibilité ou non pour les détenus de sortir de leur cellule. Comme cela pouvait changer d'une période à l'autre, les prisonniers en consommaient des quantités journalières variables suivant les époques. Ainsi, pendant les périodes où ils étaient autorisés à circuler dans la cour des Locaux ou de la Gendarmerie, ils pouvaient prendre de l'eau eux-mêmes, sans restriction. A la Piscine, par contre, il y eut des périodes pendant lesquelles les détenus n'avaient de l'eau que lorsque les militaires les arrosaient avec des tuyaux par les soupiraux situés très haut au-dessus d'eux[382]. Ils devaient se battre entre eux pour avaler quelques gouttes. Au commissariat de Sarh, Ngakoutou Noni Simon[383] affirme que dans la cellule de la prison un tuyau était ouvert seulement cinq minutes par jour, les prisonniers y avaient accès à tour de rôle. Toutefois, ils n'avaient pas de récipient pour garder l'eau, de sorte qu'ils devaient attendre le lendemain pour boire de nouveau.

Les détenus témoignent de la présence de maladies et en particulier de cas de dysenterie et de béribéri très répandus. Le béribéri qui touchait de nombreux détenus est dû à une carence

---

[382] Voir par exemple : Entretien du 2 août 2001 avec Souleymane Abdoulaye Tahir.

[383] Entretien du 20 août 2001.

en vitamine B1 ou thiamine et entraîne de grandes fatigues, des œdèmes, des troubles nerveux et cardiaques. Bien que le béribéri puisse se traiter en ajoutant de la viande dans les rations trop importantes de riz blanc, les prisonniers n'en recevaient qu'exceptionnellement.

Dans le « rapport mensuel pour le mois de juin 1987 sur la situation générale des détenus politiques et prisonniers de guerre dans nos différents locaux »[384], le chef du Service pénitencier de la DDS demande un changement dans le programme alimentaire des détenus pour résoudre le problème d'affaiblissement des détenus dû aux repas servis en prison :

> *« Nos détenus souffrent souvent des affections telles que :*
>
> *Rhumatisme articulaire aigu*
>
> *Paralysie des membres*
>
> *Avitaminose (absence de vitamines)*
> *Gingivite sévère (maladie des dents et de la bouche)*
>
> *La dysenterie amibienne et hématophase.*
>
> *Toutes ces maladies énumérées ci-dessus proviennent du manque d'équilibre du régime alimentaire des détenus.*

[384] Archives DDS : « Rapport mensuel pour le mois de juin 1987 sur la situation générale des détenus politiques et prisonniers de guerre dans nos différents locaux », 2 juillet 1987.

De ces faits, il est souhaitable qu'un fonds d'entretien soit mis à la disposition de ce service afin de veiller au jour le jour à la variation des régimes alimentaires des détenus au cours de leurs traitements médicaux.

Bien que le problème ait été soulevé au sein de l'administration de la DDS à plusieurs reprises, aucune solution n'a été trouvée. Un rapport mensuel pour l'année 1988 sur la situation des détenus politiques et prisonniers de guerre, fait ressortir le problème des décès successifs notamment dus au régime alimentaire [...] »[385].

Pourtant, le régime alimentaire ne fut pas changé.

Contrairement aux autres détenus, les membres du peuple toubou et les parents de Goukouni Oueddeï purent obtenir un traitement de faveur. Ceci put s'expliquer par l'existence d'obligations coutumières au sein du groupe ethnique, Hissène Habré étant un Toubou lui-même, même s'il appartenait à un clan différent de Goukouni Oueddeï. Il se peut aussi que, pour des raisons purement politiques, Hissène Habré ait voulu ménager les parents de Goukouni Oueddeï et de certains cadres toubous du GUNT avec lequel il était en négociation. Ces prisonniers eurent le privilège de pouvoir préparer eux-mêmes leur repas avec de la nourriture fournie par les gardiens. Ali Younous Mahamat de la famille de Goukouni Oueddeï explique :

---

[385] Archives DDS : « Rapport mensuel pour l'année 1988 sur la situation des détenus politiques et prisonniers de guerre dans nos différents locaux », rédigé par le Service pénitencier de la DDS, le 31 janvier 1988.

« Aux Locaux, on nous a donné un régime à part et c'est ce qui nous a sauvé. On nous donnait notre part de riz avec de la viande et du sel et c'est nous qui le préparions. On pouvait faire un peu de jardinage pour condimenter notre sauce. Ça nous a sauvés. […] On était environ quarante personnes dans la cellule A, nous n'étions pas seulement des Toubous. De sept heures jusqu'à seize heures, on avait le temps de préparer et le soir on se mettait à part. On partageait un peu avec les plus démunis »[386].

iii. L'hygiène personnelle des détenus

Les conditions élémentaires d'hygiène personnelle n'étaient garanties dans aucune des prisons du régime Habré. Les prisonniers étaient maintenus dans des cellules insalubres dont ils devaient assurer eux-mêmes l'hygiène sans l'équipement, ni la force nécessaires pour le faire. Lorsque l'eau était une denrée rare, il n'était pas question de l'utiliser pour des questions d'hygiène alors que la soif tenaillait les détenus.

Au moment où les détenus entraient en prison, ils étaient dépouillés de tout ce qu'ils avaient hormis des vêtements qu'ils portaient ; même leurs chaussures et leurs chaussettes étaient confisquées par le Service pénitencier. En principe, celui qui entrait en prison devait en sortir avec les mêmes vêtements puisque l'État tchadien ne fournissait ni vêtements, ni uniformes à sa population carcérale, sauf rares exceptions. Dans certains cas, les gardiens leur jetaient des vêtements récupérés

[386] Entretien du 9 juillet 2001.

dans les maisons pillées ou auprès des personnes arrêtées ou décédées en prison. Les rares prisonniers qui étaient libérés laissaient souvent ce qu'ils possédaient à leurs compagnons de cellule. Les détenus, parfois contraints de se promener nus, enlevaient les vêtements de leurs compagnons de cellule morts en détention pour se les partager entre eux. A l'exception des femmes qui avaient, en principe, un accès régulier à l'eau, les détenus masculins n'avaient presque jamais le droit de se laver ou de laver leurs vêtements. Ceci dépendait du bon vouloir de leurs gardiens qui les abandonnaient parfois dans leurs cellules pendant des jours sans les laisser sortir.

Il n'était donc pas rare que les prisonniers passent de longues périodes sans pouvoir se laver avec de l'eau et encore moins avec du savon. S'ils avaient la chance de trouver un morceau de bouteille cassée ou un couvercle de boite de conserve, ils arrivaient à se couper la barbe ou les cheveux.

Certaines prisons comme celles de la Piscine et de la Gendarmerie avaient des toilettes communes à l'extérieur des cellules, réservées à l'usage des prisonniers. Mais si ce n'était pas l'heure de sortie ou si les gardiens ne leur accordaient pas le droit de quitter la cellule, ils étaient alors contraints de faire leurs besoins dans les boites de conserve dans lesquelles ils mangeaient et buvaient. Aux Locaux, chaque salle était généralement dotée d'un demi fût ouvert où les prisonniers pouvaient uriner et déféquer. Ils ne pouvaient le vider qu'une ou deux fois par jour. Parfois, le contenu débordait dans la cellule. Au Camp des Martyrs, des ex-détenus racontent avoir souvent été contraints de faire leurs besoins par terre, dans un vêtement enroulé ou contre

la porte, parce qu'ils étaient le plus souvent enfermés, sans autorisation de sortir, dans des cellules sans fût ou avec des fûts si petits qu'ils débordaient rapidement. L'odeur dans les prisons, notamment à la Piscine, était en conséquence, insupportable, surtout dans les périodes de grande chaleur.

iv. Les services et besoins médicaux

Comme il a été exposé précédemment, une grande proportion de détenus souffrit de différents maux, notamment de malnutrition, avitaminose, béribéri, diarrhées sévères, dysenterie, déshydratation, œdèmes, hépatite virale, paralysie, paludisme, rhumatismes, rougeole, tuberculose, troubles cardiaques, séquelles des tortures et des mauvaises conditions carcérales, etc[387].

Le Service infirmier de la DDS fut créé vers 1984 lorsque Saria Asgnegué, infirmier assigné à la BSIR pour le contrôle médical des militaires, fut affecté au traitement des détenus politiques. Il était chargé de l'auscultation des prisonniers. Plus tard, quatre autres infirmiers furent responsables de la préparation et de l'administration des soins. En dépit du nombre très important de malades dû aux conditions de détention, l'accès au Service infirmier et aux soins était limité, voire quasi inexistant. Les prisonniers de guerre et les détenus torturés ne recevaient, quant à eux, aucun soin.

---

[387] Entretiens avec les infirmiers de la DDS, Alifa Gaston et Saria Asgnegué. Voir aussi les P.V. Commission d'Enquête.

Les visites des infirmiers dans les cellules n'étaient pas régulières et les infirmiers étaient alors accompagnés de gardiens armés de la DDS. Selon Saria Asgnegué et Alifa Gaston Latoing, un autre infirmier affecté à la DDS, certains détenus étaient totalement interdits de visite et n'avaient donc pas accès aux soins. Ce fut notamment le cas des personnalités importantes et des individus nouvellement arrêtés. Parmi eux, Alifa Gaston souligne le cas de Saleh Gaba[388], célèbre journaliste hadjaraï arrêté en 1987 et détenu au Camp des Martyrs. De la même manière, l'ex-ministre Moukhtar Bachar Moukhtar[389], explique comment, lorsqu'il fut détenu aux Locaux, l'un de ses amis mourut dans ses bras parce que l'infirmier avait reçu l'ordre de ne pas le soigner. De plus, les infirmiers de la DDS n'eurent jamais accès à la Maison d'arrêt où étaient détenus les prisonniers de guerre et ne rendirent jamais visite aux personnes incarcérées à la Présidence.

Les médicaments mis à la disposition des infirmiers de la DDS pour les détenus politiques étaient gardés à la Présidence[390]. Les infirmiers rendaient parfois visite aux détenus sans même avoir de quoi les soulager. Dans une note intitulée « Rapport sur les circonstances des décès successifs des détenus dans les locaux de détention de la DDS »[391], le Contrôleur général

---

[388] Entretien du 9 octobre 2001.

[389] Entretiens du 3 août et 7 août 2001.

[390] Voir *infra* : Sixième partie : L'implication personnelle de Hissène Habré dans les crimes commis par son régime.

[391] Archives DDS : « Rapport du Contrôleur Général et son Adjoint sur les circonstances des décès successifs des détenus dans les locaux de détention de la DDS », 17 juin 1985.

explique au directeur de la DDS, qu'« aucun traitement n'a été donné aux détenus » décédés entre le 1er mai et le 15 juin 1985 car depuis trois mois « le poste de la BSIR est dépourvu de médicaments ». Hissène Habré était lui-même informé de cette situation, comme l'indique une fiche adressée au président[392]. Dans ce document, l'auteur rend compte des difficultés liées au stock insuffisant de médicaments livrés à la BSIR par la Sécurité présidentielle.

Selon Sabadet Totodet, qui fut aide-infirmier pendant sa détention, le dispensaire de la prison n'était pas adéquatement équipé pour soigner les malades :

> *« Le dispensaire n'avait rien. C'était fictif. […] Il y avait un peu d'aspirine, du paracétamol, nivaquine, des antibiotiques, antiseptiques, alcool et bétadine »*[393].

Plusieurs lettres furent adressées au directeur de la DDS pour souligner ce problème. Saria Asgnegué faisait connaître les besoins du dispensaire au chef du Service pénitencier qui était à l'époque Abakar Torbo. Celui-ci adressait ensuite une demande formelle au directeur de la DDS. Par exemple, dans l'une de ces lettres[394], le directeur est informé qu'il manque des médicaments pour soigner les prisonniers détenus dans un service de la présidence :

---

392 Archives DDS : Fiche à l'attention du président de la République concernant les difficultés rencontrées par l'infirmerie de la BSIR datée du 27 septembre 1990.

393 Entretien du 30 septembre 2001.

394 Archives DDS : Lettre du Service pénitencier au directeur de la DDS du 19 mars 1990.

« Les médicaments que le service de la santé de la Présidence met à la disposition du service pénitencier au profit des détenus politiques pour la période d'un mois [sont] réduit[s], vu le nombre de nos détenus.

Au lieu que la dotation augmente, c'est le contraire chaque fin du mois la quantité diminue de plus du mois écoulé.

À cet effet, il est important d'augmenter la quantité des médicaments nécessaires, dans la mesure où tous les malades demandent des soins et aussi une variation de la qualité s'avère nécessaire ».

Comme l'explique Sabadet Totodet, la Présidence possédait une quantité importante de médicaments, mais le médecin qui était sur place refusait systématiquement d'en donner. Il explique :

« Pour avoir des médicaments c'était difficile. Il y avait un effectif important de détenus, moi je courais derrière les médicaments. Je les cherchais à la Présidence. […] [Là], je communiquais uniquement avec le médecin de la Présidence. […] Il y avait plein de médicaments à la Présidence – je les ai vus – je rentrais dans la pharmacie mais ils ne donnaient rien. L'hôpital militaire sur mes doléances, m'aidait parfois ».

Sans la possibilité d'obtenir des médicaments régulièrement, la santé des détenus ne pouvait pas s'améliorer. L'infirmier Saria Asgnegué décrit ainsi la terrible situation :

« Les hommes ont besoin d'un repas. Les personnalités comme Moukhtar Bachar[395] et Oumar Goudja[396] sont coupés de tout en prison. Ils n'ont pas de nouvelles, pas de repas, ils dorment sur leur urine, ils ont des poux dans leur peau. La maladie passe parfois mais il y a des rechutes parce que les prisonniers ne sont pas libérés. Le moral est abattu. Il y a des morts suite à la malnutrition, pour d'autres c'est le fléau »[397].

Dans les cas de maladies graves, les demandes de transfert de prisonniers politiques à l'hôpital étaient le plus souvent rejetées. L'infirmier-major devait se contenter de placer les grands malades sous la véranda pour qu'ils puissent avoir un peu plus de place et d'air frais[398]. Ce n'était que dans des cas exceptionnels que les détenus étaient transférés à l'hôpital pour traitement. Une note adressée par le chef du Service pénitencier au directeur de la DDS l'illustre :

« [E]n ce moment, aux locaux de détention Mess STEE, deux (2) détenus politiques se trouvent dans un état de santé grave et sont mis en traitement sous la véranda »[399] .

---

395 Entretiens du 3 août et du 7 août 2001.

396 Archives DDS : Liste comportant le nom de Oumar Goudja et datée du 20 avril 1989. D'après ce document, il aurait été arrêté le 20 avril 1989.

397 Entretien de 2001-2002.

398 Entretien de 2001-2002.

399 Archives DDS : « Rapport mensuel pour le mois de janvier 1987 sur la situation des détenus politiques, d'arrestation, de libération et des états des locaux à res-

Un rapport que le contrôleur avait adressé au directeur de la DDS témoigne du fait qu'une consigne interne était sûrement à l'origine de l'accès insuffisant aux structures sanitaires :

> *« [L]e détenu politique n'est pas un détenu de droit commun, que l'on peut présenter à l'hôpital pour prendre ses soins. Sur ce, il serait très souhaitable et ce dans l'immédiat d'approvisionner le poste de soins de la BSIR en médicaments afin de procéder aux soins des détenus »* [400].

Dans une prison de la DDS à Moundou en 1985, la différence de traitement quant à l'accès aux soins entre les détenus politiques et les détenus de droit commun suivait une politique très claire. Une correspondance du régisseur adressée aux chefs de poste de la Maison d'arrêt de Moundou, permet de constater une restriction des soins pour les détenus politiques, contrairement aux prisonniers de droit commun pour qui les chefs de poste devaient :

> *« Veiller à la santé de tous les prisonniers se trouvant à la Maison d'arrêt, faire visiter les malades par l'infirmier de la Maison d'arrêt ; rendre compte au chef de prison pour des cas graves ».*
>
> *« Pour ce qui est des détenus politiques, seul le Préfet en sa qualité de Directeur de la prison, peut ordonner les visites ou les autorités concernées telles que : le Commandant de la police militaire, le Commissaire*

---

taurer » rédigé par le chef du Service pénitencier de la BSIR au directeur de la DDS le 28 janvier 1987.

[400] Archives DDS: La première page de ce document non daté est manquante.

chargé de la sécurité ou celui de la surveillance du territoire ; si celui-ci est sous leur arrestation. En dehors de ce règlement aucune visite n'est autorisée »[401].

v. Les activités des détenus

Toute activité religieuse était par principe interdite, et ce quel que soit la religion. Un détenu surpris en train de prier pouvait être sévèrement puni. Le simple fait de ramasser des cailloux pour réciter des passages du Coran pouvait entraîner des sanctions[402]. En dépit du risque encouru, certains prisonniers musulmans et chrétiens se réfugièrent dans la religion pour supporter les conditions carcérales. Les détenus se réunissaient parfois pour prier, mais ils étaient dispersés par les militaires, notamment parce qu'il leur était interdit de se réunir, et par superstition, de peur qu'ils ne prient leur Dieu de renverser Hissène Habré. En général, tout objet de prière leur était arraché à l'entrée de la prison, mais les prisonniers fabriquaient parfois des chapelets avec différents matériaux.

Selon Clément Abaïfouta, il était même défendu « d'avoir un bout de papier ou un crayon[403] ». Selon un procès-verbal d'interrogatoire[404], Zakaria Mahadjir fut interrogé parce qu'il avait été surpris en train d'écouter *Radio-Bardaï*[405] dans sa cel-

---

[401] Archives DDS : Lettre du Régisseur de la maison d'arrêt de Moundou aux chefs de Poste de la maison d'arrêt de Moundou, 17 janvier 1985.

[402] Souleymane Guengueng : Entretiens réguliers entre 1999 et 2012. Entretien du 24 novembre 2002.

[403] Entretien du 26 octobre 2001.

[404] Archives DDS : Déclaration de Zakaria Mahadjir rédigée par la BSIR, 5 août 1984.

[405] Radio de l'opposition.

lule sur une radio obtenue clandestinement. Les agents de la DDS lui demandèrent de dénoncer celui qui lui avait permis d'introduire un tel objet dans la prison.

Parfois, les portes restaient ouvertes et les détenus pouvaient quitter leur cellule pour une partie de la journée. Pendant ces périodes, il leur était seulement permis de circuler dans la cour du lieu de détention. Toutefois, cette « liberté » de mouvement était souvent arbitrairement restreinte. Les prisonniers pouvaient passer des semaines, voire des mois sans quitter leur cellule. Ils perdaient alors toute notion du temps.

En dehors de ces périodes, les détenus pouvaient parfois sortir de leur cellule pour prendre leur ration d'eau pour la journée ou pour utiliser les toilettes. Le « chef de chambre » de la cellule était l'unique prisonnier qui pouvait sortir au moment de la distribution de la nourriture et des rations d'eau. Si une cellule était équipée d'un fût, deux détenus pouvaient sortir une ou deux fois par jour pour le vider. Toutefois, au cours de ces sorties, des gardiens armés les maltraitaient parfois en leur donnant des coups. Ahmad Nahor Nganara, ex-préfet de Sarh, détenu à la Gendarmerie en 1990 pour « l'affaire des tracts », affirme :

> *« Nous étions enfermés jour et nuit. Parfois on vous sortait pour aller aux toilettes. Vous tapez [à la porte mais] on vous fait attendre pendant des heures. C'était l'enfer. Quatre personnes armées vous accom-*

pagnent et pointent leurs armes sur vous pendant que vous faites vos besoins derrière la porte »[406].

Le manque d'exercice physique provoquait chez une bonne partie des détenus des problèmes de paralysie. Plusieurs rapports de la DDS font état de ces souffrances physiques, dues aux conditions de détention. Un rapport mensuel de l'année 1988 sur la situation des détenus politiques et prisonniers de guerre[407] indique :

« [L]e plus souvent, nos malades souffrent de paralysie parce qu'ils sont sur place sans mouvement. […]

Les problèmes de paralysie s'ajoutant à l'affaiblissement de leur état général, les prisonniers ont gravement dépéri en prison. Mahamat Saleh Hayar[408]*, par exemple, arrêté en 1983 et détenu aux Locaux, affirme qu'il était tellement épuisé physiquement qu'il s'est cassé la jambe simplement en heurtant le fût de sa cellule. Il a été libéré seulement deux mois plus tard »*[409].

---

[406] Entretien du 28 août 2001.

[407] Archives DDS : « Rapport mensuel pour l'année, sur situation des détenus politiques et prisonniers de guerre dans nos différents locaux » rédigé par le Service pénitencier de la DDS, 31 janvier 1988.

[408] Entretien de 2001-2002. Voir aussi Archives DDS : « Liste des détenus proposés pour la cellule « C », 28 décembre 1985. Le document indique qu'il a été arrêté le 18 août 1983 et mentionne qu'il est « commerçant » et est « d'intelligence avec l'ennemi ».

[409] Archives DDS : « Liste nominative des détenus libérés », 24 octobre 1986.

vi. Les travaux des détenus

Alors que la majorité des prisonniers n'avait aucune activité, certains détenus étaient forcés de travailler pour le Service pénitencier. Si certains ont eu à participer de manière ponctuelle à ces travaux, d'autres en étaient en charge de façon permanente, du moins tant que leur état physique le leur permettait.

Clément Abaïfouta[410], qui fut détenu aux Locaux, était chargé de différents travaux. Il décrit les tâches qui lui incombaient ainsi :

> *« On m'imposait des petites corvées comme le nettoyage de la cour, [...] des travaux plus éprouvants comme de décharger le bois de feu, découper le bois, laver et repasser les vêtements des militaires et de leurs familles, etc. [...] J'ai aussi été le cuisinier des militaires et leur blanchisseur. Après, je suis devenu le cuisiner des détenus. Nous préparions la nourriture pour toutes les prisons de la DDS. [...] »*[411].

En raison du nombre important de décès dû aux mauvaises conditions de détention[412], certains détenus furent chargés de creuser les fosses communes et d'enterrer les cadavres sous la stricte supervision des agents et militaires de la DDS. Un ex-agent confirme :

> *« [L]e régisseur m'a désigné pour enterrer les morts. Il m'a dit de choisir des détenus qui ne vont pas fuir.*

---

[410] Clément Abaïfouta Dokhot fut arrêté le 13 juillet 1985 et libéré le 7 mars 1989.

[411] Entretien du 25 août 2001.

[412] Voir *supra* : Deuxième partie : le traitement de l'ennemi, 4. La mort en détention, a. Les prisonniers décédés en prison en raison des conditions de détention.

C'est ainsi que j'ai désigné Sabadet Totodet et Clément Abaïfouta Dohkot »[413].

Clément Abaïfouta explique :

« Les cuisiniers étaient à la fois aussi les fossoyeurs. Nous allions surtout enterrer les gens pendant la journée. Une fois, nous avons dû aller creuser des grands trous pendant la journée et la nuit pour y enterrer 37 prisonniers de guerre qui étaient morts d'asphyxie à la Gendarmerie. Nous sommes allés les chercher là-bas. C'était au mois de mars ou avril et il faisait très chaud, 50 degrés à l'ombre et les cadavres étaient très gonflés et leurs cheveux lâchaient ».

Sabadet Totodet[414] fut aussi cuisinier et fossoyeur. Il était soupçonné d'appartenir à l'opposition et fut arrêté parce qu'il devait partir faire des études de médecine en Allemagne. Reconnaissant ses capacités en la matière, l'infirmier de la DDS a fait appel à ses services pour qu'il l'aide à administrer aux détenus malades le peu de médicaments disponibles à la DDS.

Les prisonniers ne reçurent aucune rémunération pour leur travail en détention. Ils ne purent bénéficier que de légers avantages du fait de leur présence fréquente autour des gardiens avec lesquels ils s'étaient un peu familiarisés. De plus, le travail qu'ils devaient faire en prison leur donnait le privilège de pouvoir « prendre l'air ». Le fait même de pouvoir sortir de leur cachot et de

---

[413] Entretien du 28 août 2001.

[414] Entretien du 30 juillet 2001.

s'investir dans une activité quelconque, aussi dégradante fût-elle, leur donnait l'occasion de quitter, ne fut-ce que quelques instants par jour, la vie déshumanisée de la cellule.

vii. Les différences de traitement

D'une cellule à l'autre, les conditions pouvaient changer drastiquement. Certaines cellules étaient prévues pour des catégories spécifiques de victimes. Les transferts de détenus entre cellules et entre prisons permettaient de poursuivre divers objectifs, tels que pouvoir contrôler le nombre de détenus par cellule, éviter toute collusion entre eux, ou punir les prisonniers récalcitrants qui étaient alors placés dans des prisons ou des cellules où les conditions étaient plus difficiles. Lors de la vague de répression contre les Zaghawas[415], les transferts servirent même à faire de la place.

Un document retrouvé dans les archives de la DDS[416] explique sur quels critères reposait la différence de traitement entre détenus :

> *« Les cellules doivent être aménagées pour cacher les prisonniers selon leur degré de coopération. Ceux qui restent muets ou non coopératifs doivent être gardés dans le minimum de confort et sous un régime strict et maigre pendant que ceux qui coopèrent auront un traitement plus confortable et bénéficieront de privilèges ».*

Le cas exposé précédemment de la cellule « C » aux Locaux illustre bien ce phénomène. Connue sous l'appellation de « cellule

---

[415] Voir *infra*. : Quatrième partie : L'épuration ethnique, 1. Les différents groupes victimes de la répression, c. La persécution des Zaghawas.
[416] Archives DDS.

de la mort », les éléments perçus comme les plus dangereux y étaient enfermés. Un document de la DDS témoigne de la volonté d'isoler certaines personnes sur la base d'une liste particulière intitulée « Liste des détenus proposés pour la cellule C[417] ». Les prisonniers listés, nommément désignés, durent subir les conditions de détention très dures de cette cellule constamment surpeuplée.

La dégradation des conditions de détention était essentiellement utilisée dans un but répressif. Les prisonniers récalcitrants étaient isolés, puis privés de repas et de sortie pendant des jours.

Souleymane Guengueng[418] fut ainsi transféré de sa cellule des Locaux au Camp des Martyrs pour avoir défendu les intérêts de ses camarades prisonniers. Il était accusé d'incitation au désordre pour avoir soutenu un codétenu qui avait exprimé son mécontentement, et il lui était reproché de regrouper les prisonniers chrétiens pour prier. Considérant qu'il « avait trop d'influence sur ces prisonniers », les autorités le transférèrent alors au Camp des Martyrs où les conditions étaient plus dures que dans certaines cellules des Locaux.

A certaines périodes du régime, le traitement des détenus se dégrada sensiblement. Plusieurs prisonniers rapportèrent l'existence de ruptures dans la distribution des repas sans qu'ils ne puissent en expliquer la raison. Josué Doumassem, arrêté le 15 août 1990

---

[417] Archives DDS : « Liste des détenus proposés pour la cellule C », 28 décembre 1985.
[418] Souleymane Guengueng : Entretiens réguliers entre 1999 et 2012, entretien du 24 novembre 2002.

pour avoir participé à la rédaction de tracts, fut détenu à la Gendarmerie. Il témoigne :

> *« Il y avait des ruptures et on ne recevait pas à manger. On devenait herbivores »*[419].

De fait, les conditions de détention pouvaient varier en fonction du contexte politique dominant dans le pays. Ainsi, pendant les combats, les conditions de vie des détenus pouvaient empirer parce que les dépenses de l'État étaient concentrées sur la défense nationale, ou parce que les autorités décidaient de soumettre les prisonniers à des représailles. Ainsi, lors des combats qui se livrèrent dans le nord du Tchad, les prisonniers des Locaux se souviennent tous être restés enfermés sans n'avoir plus le droit de sortir.

Le traitement des détenus put parfois être amélioré au contraire, mais de manière ponctuelle, grâce à certains geôliers. Quelques gardiens, touchés par la souffrance des détenus, prirent des risques énormes pour aider et quelques fois sauver des prisonniers. Il arriva que des gardiens de prison donnent à manger aux prisonniers, leur achètent des médicaments, informent leur famille de leur arrestation ou du fait qu'ils étaient encore en vie. Ces gardiens demandèrent parfois de l'argent aux familles des prisonniers en échange des risques qu'ils prenaient. Le simple fait de parler à

---

[419] Entretien du 7 septembre 2001.

des détenus était totalement prohibé. Un document[420] retrouvé dans les archives de la DDS émet la consigne suivante :

> *« Les gardes sont défendus de causer avec les prisonniers sauf pour donner les ordres nécessaires. Cette consigne doit être strictement renforcée en permanence ».*

A fortiori, le fait d'aider un prisonnier d'une manière quelconque était strictement interdit. Aux termes du procès-verbal de l'interrogatoire subi par Abderamane Doulgué, agent de la DDS, celui-ci fut emprisonné pour avoir glissé « un gri-gri contre le diable[421] » à l'une des femmes détenues aux Locaux[422].

Marabaye Toudjibédjé Justin, gardien de la prison de la BSIR et régisseur adjoint de la DDS, transmettait parfois des messages à des familles de prisonniers et ramenait un peu d'argent aux détenus. Il prit également des risques pour leur acheter des comprimés ou encore leur donner du pain.

> *« J'avais pitié d'eux. J'ai été arrêté le 25 janvier 1985 parce que j'avais acheté du pain pour deux détenus […]. Le Directeur les a surpris avec le pain […].Il me disait : « Nous, on emmène les gens ici pour mourir et toi tu les nourris. Pourquoi ? »[423].*

---

[420] Archives DDS : Document sans titre, non daté.

[421] Archives DDS : « Procès-verbal » d'enquête d'Abderamane Doulgué, 23 avril 1995.

[422] Archives DDS : un gri-gri est l'équivalent africain d'une amulette ou d'un talisman. Il est censé protéger celui qui le porte.

[423] Entretien du 28 août 2001.

Zakaria Malik, un Arabe soupçonné de complicité avec le CDR, fut arrêté le 3 août 1983. Il se souvient de certains gardiens qui sont venus en aide aux prisonniers qui souffraient sous leurs yeux :

> *« Un gars Sara m'a donné des branches du Nîmier comme brosse à dents. Il a aussi fait bouillir de l'eau chaude avec du sel afin de guérir ma bouche. Un gardien gentil nous amenait du sel en cachette. C'était un Sudiste qu'on appelait « Papa ». Il était très bon »*[424].

Un officier de liaison aurait été menacé de mort pour avoir fourni des médicaments à son oncle prisonnier[425]. En 1985, il fut emprisonné pour avoir donné un médicament à une femme détenue aux Locaux. D'après lui, un militaire qui avait aidé un détenu à fuir fut exécuté par les autorités.

viii. Le manque de contact avec le monde extérieur : le cas de Rose Lokissim

Pendant le régime de Hissène Habré, les affaires intérieures de la DDS, les atrocités commises et le traitement des détenus politiques étaient un secret d'État. Les détenus n'avaient aucun contact avec le monde extérieur, en particulier à N'Djaména, et ils ne pouvaient officiellement ni recevoir ni transmettre de correspondances. Pour leur famille, ils avaient tout simplement « disparu ». Dans certains cas exceptionnels, le courage de quelques hommes et femmes permit de faire connaître la situa-

---

[424] Entretien du 3 septembre 2001.

[425] Entretien du 3 septembre 2001.

tion et la souffrance de ceux qui étaient enfermés derrière les murs de la DDS.

Un document de la DDS révèle les précautions prises pour éviter les fuites d'informations. L'auteur du document donne les instructions suivantes :

> *« Toute communication avec le monde extérieur doit être contrôlée par le Commandant et ses officiers. Les appels téléphoniques doivent être écoutés par ses Bureaux. Toutes lettres ou papiers, sauf les comptes-rendus, doivent être vérifiés par lui avant d'entrer ou sortir du centre »*[426].

Les familles des personnes incarcérées croyaient souvent leurs parents décédés et n'osaient pas s'informer de peur de subir le même sort. Les gardiens qui informèrent les familles de la situation de leurs parents prirent des risques considérables. Comme l'explique un ancien agent de la DDS : « si un gardien faisait sortir de l'information ou s'il prenait contact avec les parents d'un détenu on le tuait[427] ». Selon Abdoulaye Hassane, qui témoigna devant la Commission d'Enquête, les agents durent « prêter serment de garder le secret de tout ce qu' [ils allaient] voir et entendre concernant les détenus » et furent « menacés de mort en cas de divulgation des secrets du Service Pénitencier[428] ». Un gardien de la BSIR confirme :

---

[426] Archives DDS : Document sans titre ni date.

[427] Entretiens du 28 août 2001 et du 19 septembre 2001.

[428] P.V. Commission d'Enquête de l'audition d'Abdoulaye Hassan, 3 septembre 1991.

> *« Parfois nous recevions des instructions de la Présidence, par exemple de ne jamais dire aux parents des détenus que quelqu'un est là-bas ou que quelqu'un est mort. Si un prisonnier fuit, on tue les gardiens »*[429].

En fait, dans une note de service, le commandant de la BSIR rappelle :

> *« Le Commandant de la Brigade Spéciale d'Intervention Rapide décide :*
>
> *PARAGRAPHE I : Tout militaire de ladite Brigade ayant eu des rapports avec les détenus politiques pour le transmettre à la famille du concerné, se verra entraîné purement et simplement par des conséquences graves qui résultent impitoyablement à l'exécution publique.*
>
> *PARAGRAPHE II : Quiconque, (militaire BSIR) étant constamment en rapport avec les personnes gardées à vue dans les locaux disciplinaires et qui sera pris en flagrant délit, ou par son incompétence professionnelle, colporte des nouvelles aux familles des gardés à vue, se verra sans aucune indulgence [puni] d'une peine allant de trois (3) mois [...] »*[430].

Selon un rapport de la DDS, un agent de la BSIR fut arrêté et détenu « pour être entré sans autorisation dans les locaux de

---

[429] Entretien du 28 août 2001.

[430] Archives DDS : Note de service concernant l'« Observation du secret professionnel », 5 octobre 1989.

détention de la DDS sous prétexte de rendre visite à son père[431] ». Comme il a été expliqué précédemment, certains gardiens prirent le risque de faire transmettre des messages entre des détenus et leur famille[432]. Des stratagèmes très ingénieux furent mis en place pour déjouer la surveillance des autres agents de la DDS, toutefois plusieurs d'entre eux furent arrêtés.

Certains détenus prirent également des risques considérables pour faire sortir des informations des prisons de la DDS. Il faut ici rendre un hommage particulier à Rose Lokissim.

Détenue aux Locaux, Rose Lokissim[433] décida de faire connaître l'horreur de la prison et le sort des prisonniers au monde extérieur, en particulier aux parents des victimes malgré les risques encourus. Elle s'organisa pour faire passer vers les familles des informations sur les prisonniers en comptant sur l'aide de certains geôliers. Rose notait le nom des prisonniers, des morts et des disparus, rassemblant de nombreux détails. Clément M'Bayalé, détenu aux Locaux à la même époque, explique :

> *« Il y avait un militaire ; une femme prisonnière qui s'appelait Rose [...]. Elle était du Logone Oriental, du village de Bodo [...]. Elle était un sergent-chef qui a été arrêtée au front. Chaque fois qu'il y avait un cas de*

---

[431] Archives DDS : « Rapport sur la situation des détenus et les contrôles effectués dans les locaux de détention par le Contrôleur Général et son adjoint, en date du 01 au 04 décembre 1984 », 4 décembre 1984.

[432] Voir, par exemple, témoignages de Ginette Ngarbaye et Haoua Brahim.

[433] Archives DDS : « Fiche d'information » avec la photo annexée de Rose ; Carte d'identité des FANT de Rose Lokissim avec photo annexée.

décès, elle venait se renseigner et prenait le nom du défunt, le nom de son village, etc »[434].

Son courage ne passa pas inaperçu et elle fut un jour dénoncée aux agents de la DDS. Nemadji Lydie, ancienne détenue aux Locaux se souvient :

« Rose Lokissim avait été trahie par une femme Gorane qui s'appelait Rodah […]. Ils ont fouillé chez Rose et ont trouvé le papier et le crayon avec lequel elle notait les noms des gens morts »[435].

Lorsque les documents furent identifiés, Rose fut interpellée par le Service de liaison militaire et extérieur de la DDS et interrogée. D'après son procès-verbal d'interrogatoire en date du 15 mai 1986[436], elle aurait été interpellée pour avoir « écrit une note à son copain Djim l'informant de sa situation ». Dans sa déclaration, elle aurait expliqué ce qui suit :

« Oui je reconnais ces bouts de papier. C'est moi qui les ai écrits, j'ai préparé cette lettre-là, comme ça ; c'est une manière de me ressentir vivre quand je me mets à rédiger sur ma vie antérieure ».

Toujours dans son procès-verbal d'interrogatoire, les agents notèrent, à la fin du document, sous la rubrique « Mention », ce qui suit :

---

[434] Entretien du 24 juillet 2001.

[435] Entretien du 29 août 2001.

[436] Archives DDS : « Procès-verbal » d'enquête sur Rose Lokissim, rédigé par la DDS le 15 mai 1986.

> *« Mentionnons que pendant 2 ans de détention l'intéressée n'a pas changé de langage mais bien au contraire se glorifie. Étant donné qu'elle est irrécupérable et continue de porter atteinte à la sécurité de l'État même en prison, il serait souhaitable que les autorités la pénalisent sévèrement ».*

Ses anciens codétenus[437] s'accordent à dire que Rose fut enlevée et exécutée pour avoir tenté de faire connaître la réalité de la prison au monde extérieur, et pour avoir soutenu les autres prisonniers et leurs familles. Clément M'Bayalé raconte :

> *« Je lui donnais les noms des victimes mais une autre femme prisonnière l'a trahie. On l'a fait monter dans une 404 et jusqu'aujourd'hui elle est sans traces »[438].*

Haoua Brahim, qui était en détention à la même époque, raconta les derniers instants de Rose d'après ce qu'elle vit et entendit et ce que lui rapportèrent ses codétenues :

> *« Ils ont fouillé sa cellule et ont trouvé les papiers [...] Les militaires ont pris une pelle et une pioche et l'ont emmenée dans la voiture. Après, nous avons appris qu'ils ont mis une corde autour de son cou et qu'ils ont tiré des deux côtés pour l'étrangler. Les femmes détenues préparaient du thé pour les militaires et c'est ainsi*

---

[437] Voir notamment : Entretien de Clément Abaïfouta du 25 août 2001 ; Entretien de Mahamat Saleh Hayar ; Entretien de Hatié Kanembou ; Entretien de Falmata Konaté du 25 juillet 2001 ; Entretiens de Ginette Ngarbaye des 18 et 19 septembre 2001 ; Entretien de Sabadet Totodet du 30 juillet 2001 ; Entretien de Haoua Brahim, du 27 août 2001.

[438] Entretien du 28 août 2001.

qu'on pouvait les écouter et avoir des informations. Ils parlaient en arabe. Les militaires ont dit : « Elle a été très brave, elle n'a pas dit un mot »[439].

Alifa Gaston Latoing, l'un des infirmiers de la DDS, rapporte que, comme pour la plupart des cas d'enlèvement, les gardiens de la DDS expliquèrent simplement que Rose avait été transférée ailleurs[440].Cependant, lors de l'enterrement d'un prisonnier décédé en détention à Hamral-Goz[441], Sabadet Totodet[442] vit un morceau du pagne que portait Rose qui sortait de la terre poussiéreuse. Juste à côté, il a aperçu le petit pot de crème qui lui appartenait.

Dans les mentions se trouvant à la fin du procès-verbal d'interrogatoire de Rose, les agents notèrent :

« Elle affirme que, même si elle doit mourir au cachot elle ne regrette pas car le Tchad la remerciera et l'histoire en parlera d'elle ».

ix. Une torture morale permanente

La barbarie que les prisonniers connurent semble avoir été conçue pour les détruire non seulement physiquement, mais aussi psychologiquement.

---

[439] Entretien du 27 août 2001.

[440] Entretien de 2001-2002.

[441] Rapport Commission d'Enquête, p.53 : à Hamral-Goz, située à la sortie nord-ouest de N'Djaména, se trouve une fosse commune où les corps des détenus morts dans les prisons de la DDS étaient jetés.

[442] Entretien du 30 juillet 2001.

Moussa Haroun Tirgo[443], un Zaghawa, prisonnier de guerre appartenant à la rébellion d'Idriss Déby en lutte après avril 1989, fut détenu dans une prison de la DDS. Il raconte les conditions épouvantables subies dès le début de sa détention :

> *« Il y a 73 personnes qui sont mortes dans la même cellule la nuit avant notre arrivée. C'était une prison pourrie avec des vers, des déchets et des crachats. Beaucoup de personnes sont mortes en raison de la chaleur et de la soif. Il y avait des fenêtres soudées avec des grillages mais l'air ne rentrait pas. Il n'y avait pas de nattes et on donnait à manger un peu une fois par semaine mais pendant la première semaine, on m'a empêché de boire ou de manger. Ça te pousse à donner des informations. Quand j'ai commencé à manger, ils nous servaient le riz avec du gombo périmé. Ça donnait le béribéri et les dents commençaient à tomber ».*

Moussa Haroun Tirgo demanda alors au régisseur des prisons de la DDS, Abba Moussa, s'il savait pourquoi on ne le tuait pas directement avec un fusil. Le régisseur lui a simplement répondu :

> *« Mais nous voulons faire la mort lente ».*

Ce témoignage, et notamment la réponse donnée par Abba Moussa, mentionné par beaucoup de victimes comme étant l'un des agents les plus durs et inhumains, montre qu'un tel traitement n'était pas dû au hasard, ni même à un manque de moyens

---

[443] Entretien du 1er août 2001.

ou de personnel. L'objectif était de prolonger l'agonie des détenus, sans leur laisser l'espoir de sortir vivants de leur séjour infernal dans les geôles du régime.

Plusieurs détenus racontent avoir été témoins d'une scène au cours de laquelle Abakar Torbo, chef du Service pénitencier de la DDS, déclara à un marabout[444] malien détenu aux Locaux :

> *« Toi, tu as voulu faire tuer notre Président. Bon, tu vas mourir là, en prison »*.

Soumis à un traitement inhumain, les détenus étaient pratiquement réduits à l'état animal. Après la chute de Habré, de nombreux graffitis marqués par les détenus sur les murs de la prison de la Piscine ont été retrouvés. Dans une cellule on peut ainsi lire cette phrase en français :

> *« L'homme est né pour la mort et la souffrance »*[445].

Dans une autre cellule, il est possible de déchiffrer cette prière en arabe qui implore:

> *« Oh, mon Dieu ! Sortez-moi de cet enfer »*[446].

Les souffrances que les détenus enduraient jour après jour leur ôtaient tout espoir de sortir vivant.

---

444 Personne religieuse ayant des connaissances approfondies du Coran et de l'Islam.
445 Voir photo prise à la chute du régime Habré :
http://www.hrw.org/campaigns/habre/photo/2.htm.
446 Photo prise par Maria Koulouris de Human Rights Watch lors d'une visite de la prison de la Piscine, N'Djaména, Tchad, juillet 2001.

Les prisonniers savaient que la mort pouvait les frapper à tout moment. Les cadavres que les gardiens laissaient sciemment pourrir dans les cellules pendant des heures ou des jours leur rappelaient cette horrible réalité. Ils savaient aussi que la menace de la torture était permanente. Beaucoup de ceux qui ne furent pas torturés directement furent témoins des tortures infligées à leurs compagnons ou du moins des séquelles qui les marquaient. Le soir, l'angoisse était encore plus forte : les prisonniers savaient qu'ils pouvaient être victimes d'un enlèvement comme ce fut le cas pour beaucoup d'entre eux. Un responsable de la DDS pouvait surgir à tout moment au milieu de la nuit avec une liste de détenus. Ceux qu'on appelait ne revenaient plus.

Moukhtar Bachar Moukhtar, ministre de l'Agriculture et membre du bureau exécutif de l'UNIR avant son arrestation, se rappelle que les agents venaient « dire qu'à telle heure, on [allait] venir chercher quatre personnes à tuer ». Ces enlèvements la nuit provoquaient une psychose ». Chaque prisonnier craignait d'être le prochain sur la liste. Une victime explique : « J'attendais mon tour[447] ».

De fait, les détenus se faisaient peu d'illusions sur leur sort et attendaient leur mort. Certains l'espéraient même[448]. Haoua Brahim, qui fut arrêtée et torturée à l'âge de treize ans, fut détenue isolée à plusieurs reprises. Ne pouvant même pas compter sur le soutien de ses camarades, elle se rappelle :

---

[447] Entretien du 28 août 2001.

[448] Archives DDS : Fiche à l'attention du président rendant compte du suicide de Houmissou André, soupçonné d'être un agent ennemi et détenu à la Maison d'Arrêt de Laï, 30 mai 1990.

« Un jour j'ai demandé de pouvoir aller à l'hôpital pour me faire soigner parce que j'avais le paludisme. Un militaire m'a emmenée et j'ai reçu 5 comprimés de Nivaquine. Je les ai pris tous en une fois pour me suicider. Je suis tombée inconsciente et ils m'ont conduite à l'hôpital pour vider mon estomac. [...] Je souhaitais la mort. Parfois je ne mangeais pas pendant 2 ou 3 jours en espérant mourir. Je pensais que j'allais m'affoler »[449].

La jeune fille subit également plusieurs formes de torture psychologique. Un jour, des gardiens lui ont montré des lettres d'Amnesty International en disant :

« Voilà, tes parents ont écrit mais on ne te libère pas. S'ils ont le pouvoir, ils peuvent venir te libérer eux-mêmes »[450].

Lors de l'un de ses interrogatoires, le directeur de la Sûreté nationale lui dit qu'ils la garderaient jusqu'à ce qu'ils aient appréhendé sa mère, Hadjé Mabrouka[451]. Pourtant, après l'arrestation de cette dernière deux ans plus tard, Haoua Brahim demeura détenue deux années supplémentaires et fit partie des femmes transférées au désert de Kalaït.

De la même façon, Moukhtar Bachar Moukhtar raconte :

---

[449] Entretien, N'Djaména, juillet-novembre 2001.

[450] Entretien du 27 août 2001.

[451] Entretiens du 28 août 2001 et 31 août 2001.

« Ils faisaient courir le bruit que mes enfants et ma mère avaient été renvoyés de la maison. Ça cause des problèmes psychiques. C'était une torture morale ».

Pour survivre à la prison, les rescapés expliquent qu'il leur fallait effacer le passé et ne plus penser à l'avenir. Il fallait vivre au jour le jour et oublier qu'un monde existait au-delà des murs de la prison. Moukhtar Bachar Moukhtar témoigne :

« Un prisonnier avec moi, qui est maintenant mort, m'a conseillé de ne penser qu'à nous ; de ne pas penser à ceux en dehors de la prison. [...] Pour lui, rien ne comptait. Il fallait se rapprocher de Dieu »[452].

Tout était fait pour qu'il n'y ait aucune solidarité entre les détenus, il leur était défendu de communiquer librement entre eux. Ils n'avaient pas le droit de se réunir, comme l'explique un ancien détenu : « ils nous dispersaient par peur que nous préparions une évasion[453] ». Il s'avère que la DDS plaçait des indicateurs au sein même des cellules, entraînant ainsi un manque total de confiance entre les détenus. Selon un policier intégré au service de la DDS, des agents s'infiltraient dans les prisons en se faisant passer pour des prisonniers dans le but de « chercher des informations auprès de leurs codétenus[454] ». Un procès-verbal d'enquête des archives de la DDS note sous la rubrique « Mention » que les renseignements obtenus sur le suspect ont été « obtenus auprès de certains détenus que nous

[452] Entretiens du 3 août 2001 et du 7 août 2001.

[453] Ibid.

[454] Entretien du 28 août 2001.

utilisons comme informateurs dans les cellules à l'insu des autres détenus[455] ».

Aucune entraide n'était tolérée par les agents et gardiens de la DDS. C'est ce que confirme Haoua Brahim qui, malgré son très jeune âge, avait porté secours à un détenu malade :

> *« J'ai connu par exemple un certain Ali Baroud, le père d'une cousine, qui avait un problème avec ses jambes qui étaient enflées. Je lui ai préparé un peu de sauce que je lui ai donnée en cachette dans un sachet que je passais par le trou de la serrure. On m'a surprise et les militaires m'ont frappé avec une matraque pendant 3 jours successifs. Ali Baroud est décédé en prison »*[456].

c. Les femmes détenues

Les femmes, comme les hommes, furent soumises à des conditions de détention atroces. Dans les prisons de la DDS, elles souffrirent, dans certains cas, de barbaries particulières en raison de leur condition de femme.

i. Les conditions de détention des femmes

Les femmes étaient en général détenues dans des cellules qui leur étaient réservées. Toutefois, certaines d'entre elles, dont

---

[455] Archives DDS : « Procès verbal » d'interrogatoire d'Al Hadj Mahamat, 17 décembre 1985.

[456] Entretien du 27 août 2001. Voir aussi Archives DDS : « Procès-verbal » d'interrogatoire d'Ali Barout, 11 juin 1985 et 11 octobre 1985 ; « Certificat de décès », 7 juin 1986.

Falmata Konaté[457], furent enfermées avec des hommes. Djasrangar Moudonan témoigne qu'en 1986 certaines femmes avaient été placées dans une cellule avec les hommes pour quelques jours et qu'elles étaient presque entièrement nues[458]. Un témoin raconte qu'à la prison de Béboro au Moyen-Chari, les femmes et les hommes étaient détenus dans les mêmes cellules[459]:

> *« [Les détenus étaient] dans une petite cellule qui mesurait plus ou moins trois mètres sur quatre avec environ quarante civils, dont dix étaient des femmes. [Ils dormaient] à même le sol mais comme il n'y avait pas suffisamment de place, il fallait qu' [ils] se couche[nt] l[es] un[s] sur l[es] autre[s]. [Ils pissaient] et tout sur [eux]-même. La porte restait fermée et il n'était pas permis de sortir de la cellule ».*

Bien que les femmes aient été réparties dans différentes prisons, à la DDS, au Camp des Martyrs, à la Piscine et à la Gendarmerie, la plupart d'entre elles furent détenues dans la cellule « E » des Locaux. Elles furent gardées par les mêmes gardiens masculins chargés des hommes, qui étaient en possession des clefs de leurs cellules. Ils avaient donc accès à tout moment aux lieux destinés spécifiquement aux femmes. Il arrivait parfois qu'une femme soit isolée, seule.

Comme les détenus masculins, les femmes furent maintenues dans des conditions de détention inhumaines et subirent les

---

457 Entretien du 25 juillet 2001.

458 Entretien du 23 août 2001.

459 Entretien d'un jeune homme de Bendang, 31 juillet 2001.

mêmes formes de torture physique lors des interrogatoires. Toutefois, les femmes bénéficiaient parfois de quelques légers avantages. Le plus souvent, elles recevaient leur part de nourriture pour trois ou quatre jours et s'organisaient entre elles pour partager et préparer leur repas. Elles avaient un accès plus régulier à l'eau et pouvaient donc parfois laver leurs vêtements. Aux Locaux, la section de la prison destinée aux femmes était plus ou moins ouverte. A la DDS, elles étaient abandonnées, en principe, dans la cour. Cette situation leur permettait de circuler avec un peu plus d'autonomie que les hommes. Souvent, elles utilisèrent ces privilèges pour assister leurs camarades de prison masculins en leur offrant, par exemple, de quoi manger ou des soupes pour soulager leurs souffrances.

Les femmes souffrirent néanmoins d'agressions sexuelles. Comme la majorité des prisonniers qui cherchaient de temps en temps à convaincre les gardiens de leur rendre des petits services, les femmes se rapprochèrent aussi des gardiens pour obtenir de l'aide. Toutefois, certains militaires et agents de la DDS profitèrent de cette dynamique de dépendance pour contraindre les femmes à consentir à des relations sexuelles en échange de quelque avantage. Ces hommes, considérant certaines faveurs sexuelles comme une prestation facile à acquérir sous pression, instauraient ce genre de relations forcées avec des femmes détenues qui, conscientes de leur dépendance vis-à-vis du personnel des prisons pour l'obtention de nourriture, de médicaments et d'autres moyens de survie, n'avaient pas d'autre choix que de céder.

Des cas de viols accompagnés de violence physique commis par les autorités tchadiennes contre des détenues politiques

furent identifiés. Une femme détenue dans l'une des prisons de la DDS déclara :

> *« [Ils] venaient prendre des femmes pour les violer. Ils prenaient deux ou trois femmes et les emmenaient. [...] Si les femmes refusaient, ils la chicotaient »*[460].

Plusieurs prisonniers masculins confirment que les femmes durent se soumettre sexuellement à leurs gardiens. Jackson Aleina Ngoussi explique que cela se produisait pendant la nuit[461]. Au sujet d'un groupe de femmes, soupçonnées de complicité avec le CDR et qui furent finalement exécutées, Naib Dallou[462] témoigne ainsi :

> *« La nuit, les militaires couchaient avec ces filles. Elles étaient forcées ; on les tapait. On les entendait dans la véranda »*.

Azina Sako fut détenue avec sa mère Hadjé Merami Ali alors qu'elle n'était âgée que de treize ans[463]. Les deux femmes étaient suspectées d'être des agents espions. Azina décéda après sa libération. Sa mère raconte que pendant ses premiers jours de détention, sa fille aurait été violée par un agent de la DDS. Par la suite, selon sa mère :

---

[460] Entretien du 27 août 2001.

[461] Entretien du 7 août 2001.

[462] Entretien de 2001-2002.

[463] Entretien du 27 août 2001.

« Elle n'a pas parlé pendant 11 jours. Avec les autres femmes, on lui faisait des massages avec la racine du Nîmier dans l'eau chaude » [464].

Certains documents de la DDS font état des violences sexuelles commises par les autorités. Dans une correspondance, un agent de la DDS rend ainsi compte de la séquestration d'une femme, « appréhendée par le service de Sécurité et gardée [...] aux fins d'enquête », par un membre de l'autorité pénitentiaire. Ce dernier l'aurait entraînée « à son domicile pour entretenir avec elle des relations sexuelles, alors que celle-ci elle était la femme d'autrui et en plus de cela, elle était une prévenue dont il était chargé de veiller à sa sécurité »[465].

Deux individus détenus dans une prison de la DDS en 1983 affirment que des agents ont inséré une baïonnette dans le vagin d'une femme prisonnière[466].

ii. Les accouchements en prison

Si certaines femmes déjà enceintes furent arrêtées, il est arrivé que d'autres tombent enceintes à la suite d'agressions sexuelles dont elles furent victimes en prison. Une détenue aurait été forcée par un agent de la DDS à se soumettre à un examen de grossesse parce qu'il soupçonnait que celle-ci avait eu des rela-

---

[464] Ibid.

[465] Archives DDS : Lettre du Commissaire de la DDS de la Tandjilé à Lat au Préfet de la Tandjilé, concernant une plainte contre le Régisseur de la maison d'arrêt de Lat, 2 octobre 1986.

[466] Entretien de 2001-2002 avec Youssouf Yaya Daoud ; Entretien de 2001-2002 avec Fatime Sakine.

tions sexuelles avec l'un des agents[467]. Des cas de femmes qui avortèrent en prison, clandestinement et sans aucune assistance médicale, furent aussi identifiés[468].

Des femmes détenues durent accoucher en détention dans des cellules insalubres et sans aucune assistance médicale. Ginette Ngarbaye[469], arrêtée le 23 août 1985 alors qu'elle était enceinte de deux mois, fut torturée par les agents de la DDS. Elle fut contrainte d'accoucher en prison avec l'aide d'autres femmes détenues comme unique assistance. Son bébé fut détenu avec elle jusqu'à sa mise en liberté en février 1987.

Deux lettres retrouvées dans les archives de la DDS rendent compte d'accouchements en prison. Ainsi, le 21 novembre 1986 naquit un garçon que sa mère appela Abakar Torbo, du nom du chef du Service pénitencier de la DDS[470]. Une autre correspondance rédigée par le régisseur des Locaux explique au directeur qu'une petite fille est née dans une cellule de la prison :

> *« La détenue Didja Nodjimgoto, arrêtée le 22/01/85 qui était enceinte de deux mois, vient d'accoucher dans la journée d'hier, le 04 septembre 1985.*

---

467 Entretien du 17 août 2001avec Hawa Brahim Mardié.

468 Entretien du 25 août 2001 avec Clément Abaïfouta Dohkot ; Entretien du 30 juillet 2001 avec Sabadet Totodet.

469 Entretiens du 18 septembre 2001 et du 19 septembre 2001.

470 Archives DDS : Note de la DDS, 21 novembre 1986.

Nous avons demandé une voiture hier mais nous ne l'avons pas obtenue, c'est ainsi qu'elle a accouché dans la cellule.

D'autre part, nous vous prions monsieur le Directeur de lui remettre ses habits qui sont retirés depuis son arrestation. Le bébé et la maman se portent bien. Le bébé est de sexe féminin »[471].

Quelques mois plus tard, un certificat de décès[472] émanant de l'officier infirmier-major de la BSIR atteste que « Fatimé Gabriel, âgée de neuf mois, fille détenue de Didja Nodjimgoto, est décédée dans nos locaux de détention en date du 24 mai 1986, suite à une infection après ablation d'une luette ». Selon plusieurs personnes détenues avec elle, Didja Nodjimgoto, avait été enlevée par les agents de la DDS pour ne plus revenir[473].

Certaines femmes déjà enceintes au moment de leur arrestation perdirent leur bébé en raison des conditions insalubres de détention ou du traitement subi en prison. Hadjo Amina Moctar[474] était enceinte de six mois lorsqu'elle fut arrêtée le 13 mai 1986[475].

---

[471] Archives DDS : Lettre du Régisseur des locaux de détention au directeur de la DDS, 5 septembre 1985.

[472] Archives DDS : Certificat de décès fait à N'Djaména le 28 mai 1986.

[473] Entretien du 30 juillet 2001 avec Sabadet Totodet ; Entretiens des 18 et 19 septembre 2001 avec Ginette Ngarbaye ; Entretien du 29 août 2001 avec Némadji Lydie Koldjingar.

[474] Voir *supra*: Deuxième partie : le traitement de l'ennemi, 1. Arrestations à grande échelle, b. Les principaux motifs d'arrestation et 3. La détention, a. Les prisons du régime Habré à N'Djaména.

[475] Archives DDS : Liste de prisonniers, sans date.

Après une journée d'attente à la DDS, elle fut emmenée aux « Locaux » où elle fut placée en « Cellule C »[476]. Après un mois à rester debout la plupart du temps, elle perdit son enfant.

iii. Les femmes détenues dans le désert

Entre 1985 et 1988, vingt femmes prisonnières furent transférées en deux groupes vers des régions désertiques très éloignées de N'Djaména pour servir les soldats qui y étaient stationnés pour combattre les Libyens.

Conduites de force dans le désert saharien, alors qu'elles étaient détenues, elles furent contraintes d'effectuer gratuitement des tâches pour le compte des militaires dans des conditions extrêmement difficiles.

Selon une note intitulée « Transfert des Prisonnières » et signée par le directeur de la DDS et le Commandant en chef des FANT, un premier groupe de onze femmes[477] fut envoyé à Kalaït pour y travailler :

> *« Les prisonnières [...] sont transférées à Kalaït. Elles doivent être soumises aux règlements en vigueur applicables aux détenus, à savoir s'occuper des travaux des corvées de bois, de cuisine et de lessive. Le responsable de la zone doit s'occuper de leur surveillance (éviter par tous les moyens l'évasion).*

---

[476] Entretien du 14 octobre 2012 avec Hadjo Amina Moctar.

[477] Il s'agissait de : Tandjim Félécité, Adama Oumar, Fatouma Mahamat, Khadidja Abdallah, Royoumta Marianne, Goudoumbo Heleine, Kaltouma Elikoussou, Lemel Elizabeth, Helem Antoinette, Zeneba, Rahama.

[…]

Nota : Ne doivent en aucune façon être transférées ailleurs sans le consentement de la Direction de la Documentation et de la Sécurité »[478].

Une des prisonnières, Zéneba Dayassal, soupçonnée de complicité avec l'opposition en raison de voyages fréquents à Kousséri au Cameroun, fut arrêtée en 1985 et témoigne :

« Un jour vers 3h du matin une Peugeot 404 bâchée est venue avec Issa[479]*. Il avait une liste avec nos noms et nous avons toutes dû monter dans la voiture, […]. Ils nous ont emmenées à l'aéroport militaire. Ils nous ont emmenées à Kalaït et dans le Nord du pays…*

Nous n'étions pas dans une cellule mais sous une sorte de bâche. Il n'y avait pas de bâtiments, c'était le désert. Notre nourriture consistait en un peu de riz et de viande, que nous préparions nous-mêmes. On puisait de l'eau dans un puits et on faisait nos besoins dans la brousse. Il y avait beaucoup de militaires dans le camp. Ils venaient faire le contrôle pendant la nuit pour vérifier qu'on ne fuyait pas. Mais on ne pouvait fuir nulle part. Le Commandant nous avait demandé de préparer aussi leur nourriture, mais les autres militaires ont refusé par peur d'être empoisonnés […].

---

[478] Archives DDS : Note sur les transferts de prisonniers, 23 mars 1985.

[479] Issa Arwaï est un ancien agent de la DDS.

Nous avons passé 79 jours là-bas et quand Hissène Habré est venu fêter le 7 juin[480], ils nous ont transférées à Itou, plus loin vers le Nord, où nous avons encore passé 8 mois. A Itou, nous devions faire des travaux forcés : nous devions transporter des gros cailloux pour construire une maison pour le Commandant. Nous avons dû faire cela pendant plusieurs semaines. Ce travail était trop lourd. Il n'y avait pas d'hommes là-bas, ni d'autres femmes. C'était près d'un camp militaire. Après cela, ils nous ont encore ramenées à Kalaït et nous sommes restées là jusqu'à la réconciliation »[481].

Un deuxième groupe de neuf femmes fut envoyé à Ouaddi-Doum, toujours dans le nord du Tchad, pour rejoindre des troupes tchadiennes opposées aux Libyens qui y étaient stationnées. Selon Haoua Brahim[482], arrêtée à l'âge de treize ans, elles y furent transférées par avion en 1988. Une lettre adressée par le chef du Service pénitencier au directeur de la DDS corrobora ce témoignage[483]. Un deuxième document réfère expressément à la détention de neuf femmes « à O.K. », ce qui désigne certainement « Ounianga-Kébir », une ville dans la région d'Ouaddi Doum[484].

---

[480] Le 7 juin 1982, Hissène Habré prenait le pouvoir à N'Djaména. Cette date était célébrée officiellement chaque année.

[481] Entretien du 15 août 2001.

[482] Entretien du 27 août 2001.

[483] Archives DDS : Lettre rédigée par le chef des services pénitencier au directeur de la DDS, 22 mars 1988.

[484] Archives DDS : Lettre rédigée par le chef des services pénitencier au directeur de la DDS, 29 novembre 1988.

Après plusieurs années de détention dans différentes prisons de la DDS à N'Djaména, Khadidja Hassan[485] fut emmenée à Ouaddi Doum dans le désert dans le groupe des neuf femmes[486] où elle resta plus d'un an. Khadidja explique que les femmes restaient dans la nature et dormaient dans un container. Elles furent ramenées à la DDS à N'Djaména avant d'être libérées quelques jours avant la chute du régime de Hissène Habré.

4. La mort en détention

a. Les prisonniers décédés en prison en raison des conditions de détention

i. Un taux de mortalité extrêmement élevé

Les conditions de détention, associées au manque évident de soins médicaux, contribuèrent à l'affaiblissement des prisonniers politiques et à leur décès en chaîne. Ce fut une caractéristique des prisons de la DDS. En principe, un certificat de décès était établi par l'infirmier major pour chaque prisonnier mort en détention, précisant la date, l'heure et la cause du décès.

D'après l'analyse de ces certificats et des comptes rendus journaliers pour l'année 1986 faite par Human Rights Watch et le *Human Rights Data Analysis Group*, le taux de mortalité

---

[485] Entretiens du 30 août 2001et du 18 octobre 2012 avec Khadidja Hassan Zidane.

[486] Entretien du 27 août 2001 avec Hawa Brahim. Ceci est confirmé par Hawa Brahim avec qui Khadidja Hassan dit avoir été détenue à Ouaddi Doum.

(pour 1986) s'éleva, chaque jour, à 11,56 pour 1000 prisonniers. Ce qui représente en moyenne la mort quotidienne d'un prisonnier sur cent pendant toute l'année 1986. Le taux de mortalité variait selon l'évolution de l'effectif total de la population carcérale :

> *« La mortalité observée au sein des prisons de la DDS est un indice révélateur des conditions de détention et de la nature des traitements que les fonctionnaires de la DDS administraient aux détenus. Le schéma de mortalité relevé par les comptes rendus journaliers et les certificats de décès indique une variation importante dans le temps. […]*
>
> *L'augmentation du taux de mortalité est à mettre en relation avec une augmentation du nombre de prisonniers détenus dans les prisons de la DDS. A partir de la fin de l'année 1983 jusqu'au début de l'année 1986, le nombre moyen de détenus par semaine était compris entre 200 et 250, avec une diminution fin 1984 avec moins de 100 prisonniers. Cependant, en 1986, le nombre moyen de détenus par semaine dépassa le seuil des 600, atteignant 695 en mai 1986 pour se réduire à environ 300 au cours du troisième trimestre 1986.*
>
> *[…]*
>
> *La variation du nombre de détenus est en corrélation directe avec la variation du taux de mortalité hebdomadaire : plus la population carcérale augmentait, plus le taux de mortalité était élevé. L'un et l'autre diminuèrent ensuite à la fin de l'année 1986.*

Cette corrélation soutien l'hypothèse selon laquelle durant les trois premiers trimestres de l'année 1986, la surpopulation contribua à des taux de mortalité exceptionnellement élevés parmi les prisonniers de la DDS. Les taux de mortalité des détenus entre 1984 et 1988 étaient substantiellement plus élevés que le taux de mortalité brut normal de l'ensemble de la population tchadienne »[487].

[487] Rapport HRDAG : « Violences de l'Etat tchadien, Analyse statistique de la responsabilité de Hissène Habré en tant que supérieur hiérarchique et preuves de violations de droits de l'homme au Tchad, 1982-1990 », 3 février 2010, p. 20-21 paragraphe 5.2. https://www.hrdag.org/content/chad/Violence-de-lEtat-Tchadien.pdf. Les rapports de l'UNICEF révèlent que le taux de mortalité annuel brut pour l'ensemble de la population tchadienne en 1970 était de 21 pour 1.000 et de 16 pour 1.000 en 1990. Ces taux annuels sont équivalents àun taux moyen journalier de 0.058 pour 1.000 en 1970 et de 0,044 pour 1.000 en 1990. Voir : http://www.unicef.org/infobycountry/chad_statistics.html

Moyenne journalière approximative du taux de mortalité brut pour 1000 détenus

(Source : Rapport HRDAG[488])

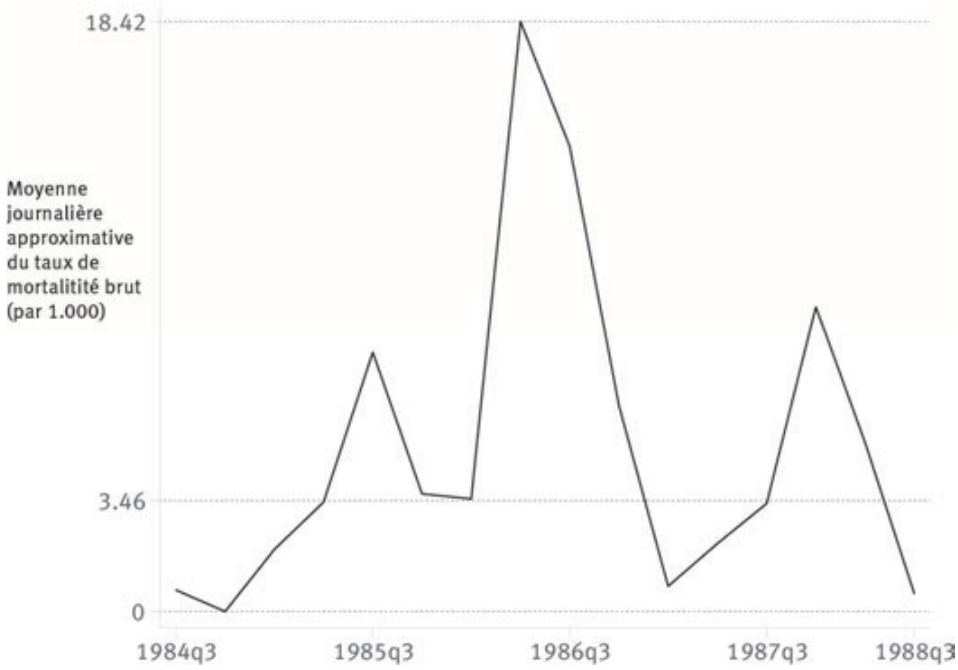

[488] Basé sur les documents datant de 1984 à 1988, retrouvés et encodés par Human Rights Watch. Rapport HRDAG, p. 22.

Moyennes hebdomadaires du nombre de détenus enregistrés

(Source : Rapport HRDAG[489])

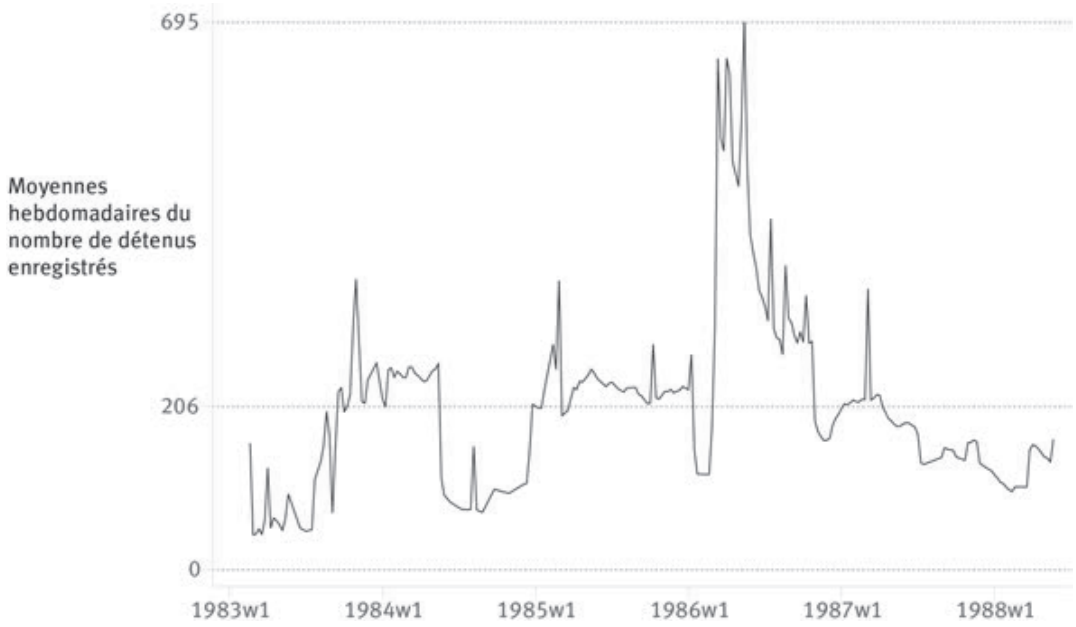

[489] Ces moyennes sont basées sur les rapports de situation de la DDS entre 1983 et 1988, encodés par Human Rights Watch. Rapport HRDAG, p. 22.

Ces statistiques confirment les témoignages des agents de la DDS et des prisonniers. Abdoulaye Hassane, ex-agent du Service pénitencier de la DDS déclara devant la Commission d'Enquête[490] :

> *« Il y a eu beaucoup de cas de décès dus aux maladies mais il est très difficile de vous avancer une moyenne. Néanmoins, il y a des moments où elle avoisine la dizaine par jour ».*

Le nombre élevé de décès s'explique, comme le confirme un des régisseurs adjoint de la DDS, par les conditions dans lesquelles vivaient les détenus :

> *« [J]e devais enregistrer les nouveaux détenus, faire des listes des détenus et des personnes libérées. Je ne pouvais pas noter les noms des personnes décédées, c'est le régisseur même qui faisait cette liste, parce que cela faisait partie du secret de la prison. Les morts étaient nombreux. [...] Il y avait beaucoup de morts à cause de maladie. Les prisonniers étaient dans des petites cellules, parfois à 100 dans une cellule sans fenêtre, avec seulement un peu de farine bouillie à manger de façon que leurs dents tombaient, ils devaient rester accroupis pendant des mois sans pouvoir sortir de leur cellule et ils tombaient souvent malade »*[491].

Certains rapports internes de la DDS mettent en évidence le lien entre les conditions de détention et le taux élevé de décès dans

---

[490] P.V. Commission d'Enquête de l'audition d'Abdoulaye Hassan, 3 septembre 1991.

[491] Entretien du 28 août 2001 avec Marabaye Toudjibédjé Justin.

les prisons. Dans un rapport « sur les circonstances des décès successifs des détenus dans les locaux de détention », adressé par le contrôleur général au directeur de la DDS, l'auteur du rapport souligne que du 1er mai au 15 juin 1985, dix-neuf détenus sont morts dans les locaux de détention de la BSIR uniquement. Le document souligne que les décès successifs « sont dus aux différentes maladies contractées au sein des locaux ». Sont énumérées, notamment, « la dysenterie hématophage, paralysie des membres, cas de furonculoses provoquées par la chaleur, [et] l'insuffisance de nourriture[492] ».

Similairement, un rapport de janvier 1988[493], explique :

> *« Au courant du mois de janvier 1988, quinze détenus politiques malades sont décédés […].*
>
> *Ces maladies épidémiques sont de différentes origines : […] certains produits qu'on trouve dans la pharmacie de la Présidence ne répondent [qu'aux] cas de maladies [de] quelque[s] un[s] de[s] détenus ».*

ii. Des cadavres laissés en cellule

Les cadavres des prisonniers n'étaient pas toujours évacués de la cellule ni de la prison le jour même. Très fréquemment, ils

---

[492] Archives DDS : « Rapport du Contrôleur Général et son Adjoint sur les circonstances des décès successifs des détenus dans les locaux de détention de la DDS », 17 juin 1985.

[493] Archives DDS : « Rapport mensuel pour l'année Janvier 1988 sur situation des détenus politiques et prisonniers de guerre dans nos différents locaux » rédigé par le Service pénitencier, 31 janvier 1988.

étaient laissés à même le sol de la cellule pendant plusieurs jours, et ce dans une chaleur insupportable. Pendant les premières heures après la mort, certains détenus se servirent des corps de leurs collègues comme d'un coussin. La température du corps s'abaissant rapidement après la mort, beaucoup d'anciens prisonniers expliquèrent que ces corps leur apportaient un peu de « fraîcheur » pendant quelques temps, avant que l'odeur n'en devienne insupportable.

Il était interdit de signaler la mort d'un détenu pendant la nuit. Charles Mbairédé, qui fut détenu de 1989 à 1990, se souvient :

> *« Gare à toi si tu dis que quelqu'un vient de mourir. Tu ne dois pas toquer la nuit »*[494].

Plusieurs prisonniers rapportent que souvent, les gardiens ou agents de la DDS déclaraient qu'un seul cadavre n'était pas suffisant et qu'ils reviendraient enlever les corps lorsqu'il y en aurait un peu plus, voir beaucoup plus.

Ahmad Nahor Ngawara raconte :

> *« Chaque jour on venait demander combien de morts il y avait. S'il y en avait deux ils disaient que ça ne suffisait pas. S'il y en avait cinq on les enlevait et les remplaçait »*[495].

---

494 Entretien du 11 août 2001.

495 Entretien du 28 août 2001.

Souleymane Guengueng ajoute que, le matin, le régisseur venait demander combien parmi eux étaient morts et il précise :

> *« Quand le nombre était en dessous de dix, ils repartaient en disant qu'ils évacueraient les cadavres seulement quand il y en aurait au moins dix »*[496].

iii. L'enterrement des détenus dans les fosses communes

Les prisonniers, qui trouvèrent la mort en détention à N'Djaména, furent enterrés dans des fosses communes, le plus souvent à Hamral-Goz, à une dizaine de kilomètres de N'Djaména. Ce sont des prisonniers de la DDS qui furent obligés de creuser les fosses communes pour leurs compagnons de cellule.

Comme il a été indiqué précédemment, Sabadet Totodet et Clément Abaïfouta avaient été choisis pour remplir cet office[497]. Détenus aux Locaux entre 1985 et 1989, ils faisaient partie d'un groupe déterminé de prisonniers qui devaient creuser les fosses communes pour les individus morts en détention. Sabadet explique qu'ils allaient enterrer des prisonniers presque tous les jours, parfois plusieurs fois par jour, et estime avoir fait, lui-même, ce travail pour plus de 1500 cadavres tout au cours de sa détention :

> *« La nuit, quand il y a des morts, on va les enterrer le matin. S'ils meurent, on va le jour même, peut-*

---

[496] Déclaration signée le 14 avril 2001, N'Djaména, Tchad.

[497] Entretien du 28 août 2001.

> *être vers quinze ou seize heures. Ils laissaient les cadavres dans la cellule. [...] Parfois il y en avait deux ou trois, d'autres fois, cinq ou six dans un seul jour. [...] On mettait les corps dans des sacs de riz ou de blé. Entre temps on les lavait mais à un certain moment, ils l'ont interdit »*[498].

Clément Abaïfouta se souvient qu'en 1986, il dut ramasser, dans leur cellule, trente-sept prisonniers de guerre tchadiens du CDR morts par asphyxie et les enterrer dans une fosse commune[499].

Les morts n'étaient évidemment pas enterrés selon leurs coutumes respectives. Abdoulaye Hassane, ancien agent de la DDS, déclara devant la Commission d'Enquête[500] :

> *« Nous ne rendons aucun honneur aux morts, nous les sortons de leurs cellules en les traînant par terre puis nous les lavons sommairement et la Peugeot 404 vient les chercher [...]. Nous enterrons les cadavres dans des fosses communes à Hamral-Goz, même s'ils sont dix »*[501].

---

[498] Entretien du 30 juillet 2001.

[499] Voir *supra* : Deuxième partie : le traitement de l'ennemi, 3. La détention, b. Les conditions de détention.

[500] P.V. Commission d'Enquête, 3 septembre 1991.

[501] Entretien du 30 juillet 2001.

En 1992, la Commission d'Enquête nationale du Tchad procéda à des exhumations à Hamral-Goz. Dans une seule fosse, la Commission découvrit les squelettes humains de trente personnes[502].

b. Les exécutions sommaires de détenus[503]

Des tueries et exécutions sommaires furent commises contre des civils tant à N'Djaména que dans les villages à travers le Tchad et contre des prisonniers politiques détenus dans les prisons de la DDS.

En plus des conditions de détention inhumaines qui entraînèrent de nombreux décès en prison, bon nombre de prisonniers politiques furent victimes d'exécutions sommaires. La fréquence des exécutions et le nombre des personnes exécutées varièrent pendant le régime de Habré. Dans les prisons de la DDS, les enlèvements de détenus politiques s'effectuaient généralement la nuit. Ceux qu'on faisait disparaître ne revinrent jamais.

Devant la Commission d'Enquête, Saleh Younouss, ancien directeur de la DDS, expliqua :

> *« Il est vrai que beaucoup de prisonniers sont morts d'épuisement ou de maladie dans les geôles de la*

---

[502] Rapport Commission d'Enquête, p. 150-155.

[503] Beaucoup d'opposants, de civils soupçonnés d'opposition ou appartenant à une ethnie particulière ou de prisonniers de guerre ont également été exécutés sommairement sans avoir été préalablement détenus. Dans les villes ou dans les campagnes, ces personnes ont été éliminées individuellement ou en masse lors de massacres à grande échelle.

DDS mais d'autres ont été enlevés la nuit des geôles ou même directement de chez eux et ont disparu »[504].

Selon des agents de la DDS, les décisions d'exécuter étaient prises à un niveau hiérarchique supérieur et pour certains, par Hissène Habré lui-même[505].

Des listes de détenus à exécuter étaient préalablement établies. Plusieurs détenus rescapés des prisons du régime Habré confirmèrent l'existence de ces listes. Sabadet Totodet devait même aider le geôlier des Locaux, qui était illettré, à lire les noms des détenus qui se trouvaient sur les listes pour qu'ils soient enlevés[506].

La fréquence varia selon les époques et les détenus furent enlevés et exécutés secrètement d'une manière individuelle ou par groupe, notamment lors des campagnes organisées contre les groupes ethniques comme les Hadjaraïs ou les Zaghawas. D'anciens détenus qui survécurent aux prisons de la DDS estiment qu'environ quatre à huit personnes étaient enlevées quotidiennement en période « normale »[507]. Beaucoup de Hadjaraïs détenus furent enlevés des Locaux en 1987 et 1988 et sommairement exécutés. A la Piscine, des enlèvements systématiques concernèrent les Zaghawas[508] pendant la répression intense dirigée contre eux, et plus particulièrement entre le 1er

---

504 P.V. Commission d'Enquête, 11 novembre 1997.

505 Voir *infra* : Sixième partie : L'implication personnelle de Hissène Habré dans les crimes commis par son régime.

506 Entretien du 30 juillet 2001.

507 Voir, par exemple, entretien avec Youssouf Yaya Daoud.

508 Entretien du 9 août 2001 avec Mahamat Salim Haggar.

et le 23 avril 1989 quand nombre d'entre eux furent enlevés chaque nuit.

Les enlèvements des lieux de détention ainsi que les exécutions s'effectuaient la nuit. Un ancien agent de la DDS confirme qu'ils amenaient « beaucoup de personnes par nuit »[509] pour « les exécuter ». Charles M'Bairedé, détenu dans la prison du Camp des Martyrs, se souvient :

> *« Il y avait des enlèvements dans ma cellule aussi au Camp des Martyrs. Ils viennent avec la liste tard la nuit »*[510].

Un autre ancien agent de la DDS confirme :

> *« Il y avait des exécutions. Le Directeur [...] venait vers minuit, une heure le matin avec le Chef de l'exploitation [...]. Nous ouvrions les portes et il faisait l'appel des gens. On les mettait dans une voiture bâchée et on les emmenait pour les exécuter. Il y a eu beaucoup d'exécutions comme ça : six à huit par nuit »*[511].

Les détenus étaient amenés dans des véhicules, sans doute vivants, sur le lieu de leur exécution puis abattus. D'après certains rescapés, les détenus étaient exécutés au bord du fleuve Chari non loin de N'Djaména dans les premières années du régime Habré. De nombreux témoins affirmèrent que des cadavres

---

[509] Entretiens du 28 août 2001 et du 19 septembre 2001.

[510] Entretien du 11 août 2001.

[511] Entretien du 28 août 2001 avec Marabaye Toudjibédjé Justin.

dérivaient régulièrement sur le Chari. Boukhari Ine Ahmat, arrêté sur accusation de complicité avec le CDR, fut emprisonné dans une cellule des Locaux en 1984. Il témoigne :

> *« [Les agents] venaient pendant la nuit, deux à trois fois par mois, avec une liste pour enlever douze à quinze personnes, qui étaient ensuite exécutées. Dans un premier temps on les exécutait au bord du fleuve et on jetait les cadavres dedans. Ensuite, on allait les exécuter plus loin. Les personnes exécutées étaient de toutes les ethnies »*[512].

Beaucoup d'exécutions se déroulèrent ensuite à Hamral-Goz où se trouvaient les fosses communes du régime Habré. Sabadet Totodet précise qu'il n'accompagnait pas les détenus enlevés jusqu'aux fosses, mais qu'il savait quand il y aurait des exécutions parce qu'on lui demandait d'aller creuser des fosses « sans dire un mot[513] ». Clément Abaïfouta, qui participa également à ce travail macabre, ajoute que lorsqu'ils revenaient le lendemain, les trous qu'ils avaient creusés la veille avaient été rebouchés :

> *« Quand nous allions enterrer des gens, on nous faisait parfois creuser d'autres trous et le lendemain, ces trous étaient pleins et fermés. C'est ainsi qu'on savait qu'il y avait eu des exécutions. Des personnes qui vivent au bord du fleuve peuvent aussi témoigner que*

---

[512] Entretien du 16 octobre 2001.

[513] Entretien du 30 juillet 2001.

des corps ont également été jetés dans le fleuve après les exécutions »[514].

Parmi les détenus conduits vers un lieu particulier pour y être exécutés, certains survécurent miraculeusement. Le 23 juillet 1983, cinq prisonniers auraient ainsi été enlevés de leurs cellules de la BSIR par Issa Arawaï et ses éléments pour être exécutés. L'un d'entre eux mourut et quatre survécurent[515]. Devant la Commission d'Enquête, Saleh Adam Nimir, l'un des survivants, expliqua :

« Nous avons été transférés à bord d'une Peugeot 404 [...] Ils m'ont ordonné de descendre et de marcher vers le nord ; j'ai reçu une balle qui m'a traversé le biceps. J'étais tombé dans un trou où j'ai [fait] comme si j'étais mort. Mes quatre camarades ont subi le même sort à tour de rôle. On a donné l'ordre d'infliger le coup de grâce, plusieurs coups de feu ont retenti dans les sillons c'est ainsi que j'ai reçu une autre balle en dessous de l'épaule gauche qui a traversé ma clavicule. À chaque fois je sentais quelqu'un me tomber dessus. Puis j'ai entendu dire : il faut les enterrer. C'est ce qui s'est fait rapidement. J'ai entendu enfin la voiture démarrer avant de disparaître. En ce moment j'ai senti des corps bouger au-dessus de moi, j'ai fait de même mais le corps qui se trouvait sur moi me pesait au point que je ne pouvais pas me dégager. Une voix a demandé qui est-ce ? J'ai répondu que c'était

---

514 Entretien du 25 août 2001.

515 Entretien de 2001-2002 avec Naib Dallou.

moi, puis ils ont tiré le corps qui était au-dessus de moi pour m'aider à me retirer du trou. Lorsque je me suis relevé j'ai trouvé deux de mes camarades [qui avaient survécu] »[516].

Une fiche d'information[517] concernant cet incident et adressée au directeur de la DDS mentionne l'un de ceux qui ont survécu, Naib Dallou[518], comme s'étant « évadé de la prison ».

Certains prisonniers furent directement exécutés dans les centres de détention sans être emmenés ailleurs pour y être tués. D'après Naib Dallou[519] et Djasrangar Moudonan[520], tous les deux détenus en 1984, il y eut six ou sept femmes détenues, accusées d'avoir collaboré avec le CDR, qui furent exécutées dans la cour de prison en 1984. Une femme détenue du nom de Didja Nodjimgoto qui avait accouché d'une fillette en prison, fut exécutée sommairement en 1987 par les agents de la DDS qui l'auraient prise pour un membre de l'ethnie hadjaraï[521] .

---

[516] Rapport Commission d'Enquête, p. 64-66. Voir aussi la photo du témoin, p. 148.

[517] Archives DDS : Fiche d'information rédigée par le Service de recherches au directeur de la DDS, 1er septembre 1987.

[518] Entretien de 2001-2002.

[519] Entretien de 2001-2002.

[520] Entretien du 23 août 2001. Voir aussi Archives DDS : « Liste des détenus proposés pour la cellule « C » » cite le nom de « Djasrangar Moudonan » avec la mention : « Fait membre du mouvement CLSLT transféré de Moundou. Interrogé : il ne reconnaît pas les faits. »

[521] Entretien du 30 juillet 2001 avec Sabadet Totodet ; Entretiens des 18 et 19 septembre 2001 avec Ginette Ngarbaye ; Entretien du 29 août 2001 avec Nemadji Lydie Koldjingar.

5. La mise en liberté des détenus politiques et les séquelles de la détention

Dans la quasi-totalité des cas, il n'y eut jamais de communication ou de contact entre la DDS et l'appareil judiciaire pour déterminer le bien-fondé des arrestations et des libérations.

Les personnes arrêtées étaient interrogées, détenues et parfois libérées après quelques jours ou semaines (en général au début de la détention) si l'agent estimait dans son rapport, transmis au directeur, que l'individu ne représentait pas ou ne représentait plus un danger pour la sécurité de l'Etat[522]. C'est le directeur qui était supposé prendre la décision finale de libération. Selon Saleh Younouss, ancien directeur de la DDS, il ne pouvait procéder à une libération sans en informer au préalable le président par fiche, à moins qu'il ne s'agisse d'un cas mineur[523]. Dans les autres cas, Hissène Habré serait intervenu directement pour ordonner la mise en liberté de prisonniers politiques[524].

Il arriva qu'un parent intervienne directement auprès d'une personne proche des cercles du pouvoir pour qu'un détenu soit

---

[522] Des documents rendant compte de la mise en liberté de détenus indiquent presque systématiquement que les libérations sont ordonnées par le directeur de la DDS. Voir par exemple, Archives DDS : deux correspondances du chef du Service pénitencier de la DDS au directeur de la DDS datées du 8 août 1987 et du 4 janvier 1988.

[523] Voir *infra* : Sixième partie : L'implication personnelle de Hissène Habré dans les crimes commis par son régime, 3. La mise en œuvre de la répression, d. L'ordre de libérer.

[524] Ibid.

libéré. Pour Clément Mbayalé, le courage d'une femme détenue, Dorno Mbaidje, et l'intervention de ses frères lui permirent d'être libéré de sa détention aux Locaux :

> *« J'ai fait deux ans et six mois en prison. J'ai été libéré le 26 juillet 1986 grâce à [...] Dorno Mbaidje. Elle a été emprisonnée parce qu'elle portait la photo de Goukouni Oueddeï dans son album. Les femmes pouvaient circuler dans la prison de six heures à dix-neuf heures. Un jour, elle a fait semblant de me donner une boîte alors qu'il y avait un bout de papier et un crayon. J'ai écrit mon nom et elle a envoyé la note à la famille. J'avais des frères qui étaient des responsables militaires et ils ont fait les démarches auprès du ministre de l'Intérieur, Ibrahim Itno, pour me libérer »*[525].

Les libérations n'intervenaient que très rarement. Ce n'est que lorsqu'un accord politique était signé et qu'une faction de l'opposition rejoignait le gouvernement Habré que l'on put assister, en de rares occasions, à des libérations de détenus politiques en général liés à la faction en question.

Entre 1982 et 1990, quelques vagues de libérations intervinrent :

- Le 7 juin 1983, à l'occasion du discours anniversaire de sa prise du pouvoir, Hissène Habré proclame une amnistie totale pour les

---

[525] Entretien du 28 août 2001. Voir aussi Archives DDS : Une liste intitulée « Liste des détenus libérés des Locaux de Détention le 21 juillet 1986 par DDS », datée du 22 juillet 1986 et signée par le Régisseur des Locaux cite le nom « Bayalé Allarabaye Clément ».

opposants en exil et le 21 juin, 112 civils détenus pour « délit ou crime contre la sûreté de l'Etat » sont libérés ;

- Le 19 mai 1984, 150 prisonniers politiques sont libérés dans le cadre de la « politique de la main tendue et de réconciliation nationale » prônée par Hissène Habré ;

- Le 3 mars 1985, une centaine de prisonniers politiques sont libérés ;

- Le 11 novembre 1985, il y eut un accord de réconciliation à Libreville entre le gouvernement et certaines factions de l'opposition (CDR et CAC). Cet accord prévoyait une amnistie générale « en faveur de tous les réfugiés et exilés politiques » ainsi que l'organisation d'un référendum sur la Constitution tchadienne et la libération des détenus politiques et des prisonniers de guerre ;

- Le 17 janvier 1985, 120 détenus politiques sont libérés ;

- Le 18 novembre 1988, Acheikh Ibn Oumar et Facho Ballam, opposants et dirigeants du Front patriotique tchadien (FPT), signèrent un accord de réconciliation avec Hissène Habré à Bagdad dans lequel l'Etat s'engageait à libérer des prisonniers politiques[526].

[526] C'est grâce à cet accord du 18 novembre 1988 que Azina Sanga, Clément Abaïfouta, Jackson Aleina N'Goussi, Jean Noyoma, Sabadet Totodetet d'autres ont finalement été libérés en mars 1989. De plus, l'annonce de leur libération avait été faite bien

Il est à noter le caractère tout à fait exceptionnel de ces libérations qui ne concernèrent, en réalité, que peu de personnes eu égard à la masse de prisonniers politiques détenus pendant les huit années du régime de Hissène Habré. Certains des exilés qui retournèrent au Tchad après l'annonce d'une réconciliation et d'une amnistie furent arrêtés peu après leur retour. Plusieurs furent exécutés.

Tous les prisonniers politiques survivants furent libérés le 1er décembre 1990, à la suite de l'effondrement du régime de Hissène Habré.

Du fait des atroces conditions de détention, les prisonniers qui avaient survécu furent retrouvés considérablement affaiblis après avoir passé tant d'années en prison. Les souffrances, les tortures et la malnutrition avaient changé leur apparence physique. Il arriva fréquemment que les familles des survivants des prisons de la DDS ne reconnaissent par leurs parents ou amis, une fois ceux-ci libérés. Samuel Togoto raconte que sa famille, n'ayant eu aucune nouvelle de lui après son arrestation, le croyait mort depuis longtemps. Lorsqu'il arriva chez lui après sa libération, à la chute du régime Habré, sa femme et ses propres enfants, qui ne l'avaient pas reconnu, se mirent à hurler et fuirent la maison en courant, croyant avoir affaire à un fantôme. Seul son chien le reconnut[527]. Younous Mahadjir, arrêté en août

---

avant sa concrétisation et plusieurs personnes qui devaient être libérées sont mortes entre-temps. Voir entretien du 25 août 2001 avec Clément Abaïfouta.

[527] Voir *infra*.

1990, avait perdu vingt-cinq kilogrammes en prison et était méconnaissable à sa sortie[528].

Il arriva que juste avant leur libération, les prisonniers soient nourris un peu plus correctement et se voient remettre des vêtements propres. Dans une lettre[529] adressée au directeur de la DDS, le chef du Service pénitencier de la DDS transmet trois factures pour l'« achat d'habits de 77 détenus libérés respectivement le 22/12/89 (42), le 15/11/89 (11) et le 24/1/90 (24) ».

Jean Noyoma, qui fut libéré à la suite des accords de Bagdad en 1988, explique :

> *« Deux jours avant ma remise en liberté, avec une dizaine d'autres personnes, on nous a mis dans la cour des Locaux. On s'est lavé et on nous a donné des vêtements […]. On était très traumatisés et affaiblis. On nous a emmenés en voiture vers 22 heures et on nous a déposés quelque part loin de notre quartier »*[530].

Au début des années 1990, quelques prisonniers, « célèbres » pour certains, comme Moukhtar Bachar Mouckhtar[531], furent libérés apparemment suite à une grâce présidentielle. La libération fut relatée à la télévision tchadienne et dans les journaux nationaux.

---

[528] Entretien du 27 juillet 2001.

[529] Archives DDS : Lettre du chef de Service pénitencier au directeur de la DSS, 30 juin 1990.

[530] Entretien du 20 août 2001.

[531] Entretiens des 3 et 7 août 2001.

Les prisonniers politiques qui furent libérés[532] à cette époque durent, pour la plupart, jurer sur la Bible ou le Coran qu'ils n'avaient rien vu ni entendu en prison et qu'ils ne raconteraient jamais à leurs familles et amis ce qu'ils avaient vécu. Une correspondance du chef du service pénitencier au directeur de la DDS rend compte, par exemple, de la remise en liberté de deux détenus « après le serment du Saint Coran »[533]. D'après un engagement sous serment et signé, Al'Habo Sanda jura de n'avoir « rien vu, rien entendu et de ne rien dire à qui que ce soit sur la situation des Locaux et des détenus restés en prison »[534]. Haoua Brahim, libérée en 1989 après une longue détention de plusieurs années aux Locaux et dans le désert d'Ouaddi Doum, témoigne :

> *« [On] nous a appelées une à une et nous avons dû faire les absolutions et jurer sur le Coran de ne pas révéler le secret, de n'avoir rien vu, ni sur les personnes mortes, ni sur les tortures, ni sur la nourriture, etc. Ils disaient : « Si on vous pose des questions, vous répondez : c'est Dieu qui nous a mises en prison, c'est*

---

[532] Voir par exemple : Entretien du 25 juillet 2001 avec Falmata Konaté. Voir aussi Archives DDS : « Liste nominative des détenus libérés », 24 octobre 1986. Le nom de Falmata Konaté y figure avec la mention « prêté serment » ; Entretien du 7 août 2001 avec Azina Sanga ; Entretiens des 18 et 19 septembre 2001 avec Ginette Ngarbaye ; Entretien du 27 août 2001 avec Hadje Merami Ali ; Entretien de 2001-2002 avec Hatié Kanembou ; Entretien du 7 août 2001 avec Jackson Aleina N'Goussi ; Entretien du 20 août 2001 avec Jean Noyoma ; Entretien des 3 et 7 août 2001 avec Moukhtar Bachar Moukhtar.

[533] Archives DDS : Lettre rédigée le 30 mars 1987 par le Service pénitencier et adressée au directeur de la DDS.

[534] Archives DDS : Engagement sous serment d'Al Habo Sanda signé par le chef de Service pénitencier de la DDS.

Lui qui nous a libérées. Si quelqu'un vous pose des questions vous venez nous voir »[535].

Ceux qui furent libérés ne purent donc pas raconter ce qu'ils avaient vécu à ceux qui cherchaient à comprendre. Les familles des personnes arrêtées et disparues du jour au lendemain désiraient obtenir des renseignements sur leurs parents, mais les prisonniers libérés avaient souvent trop peur d'être arrêtés de nouveau et emprisonnés s'ils communiquaient ces informations. La plupart avaient prêté serment de ne rien révéler lors de leur libération et ils se sentaient surveillés et menacés. De plus, il arrivait que les prisonniers soient sollicités après leur libération pour servir comme informateurs pour la DDS[536].

Dans les heures et les jours qui suivirent la chute du régime, le 1er décembre 1990, des milliers de personnes défilèrent dans les prisons, recherchant leurs enfants, époux, parents et amis portés disparus. Certains eurent l'énorme soulagement de retrouver leurs proches, mais beaucoup réalisèrent alors que leurs parents et amis n'avaient pas survécu.

De nombreux rescapés des prisons souffrent toujours de séquelles physiques ou psychologiques graves, plus de vingt ans après leur libération.

---

[535] Entretien du 27 août 2001.

[536] Entretien du 30 juillet 2001 avec Sabadet Totodet ; Entretien du 25 août 2001 avec Clément Abaïfouta.

Dr Hélène Jaffé, présidente et fondatrice de l'Association pour les victimes de la répression en exil (AVRE), médecin parisien spécialisée dans la réhabilitation des victimes de tortures et son équipe examinèrent 581 victimes de torture du régime de Hissène Habré, dont 119 enfants au cours de 1778 consultations menées au Tchad entre 1991 et 1996. Lors de leur première mission en 1991, les patients examinés se plaignirent de maux rhumatologiques (346 plaintes), de pathologies périodiques/parasitologies (240), de problèmes psychologiques (216), de maux de tête (213), de problèmes ophtalmologiques (178), urologiques/sexologiques (160), digestifs (137), cardiologiques (45), O.R.L. (31) et autres (240)[537].

Dans un rapport de l'AVRE sur la santé des enfants de victimes de torture ou d'exaction, un pédopsychiatre établit que « le rôle pathogène du secret » dans ces situations de deuil apparait de première importance : mort cachée, mort non dite, absence de corps à honorer, absence de cérémonie funéraire, absence de deuil, enfin absence de sépulture ; tout pèse du côté de la dépression. Le travail psychothérapeutique avec les familles fut en mesure d'amorcer un changement en leur sein[538].

Durant leur dernière mission au Tchad en septembre 1996, les médecins de l'AVRE constatèrent que plusieurs victimes souffraient toujours des séquelles physiques des tortures subies,

---

[537] Mission AVRE au Tchad 1991/1996, Association pour les victimes de la répression en exil (AVRE).

[538] Il est à noter que les plaintes, éléments subjectifs, ne représentent pas nécessairement une réalité clinique.

auxquelles s'ajoutaient les souffrances psychologiques plus difficilement exprimées[539].

Samuel Togoto et Sabadet Totodet[540], considérablement affaiblis par les sévices subis pendant leur détention, moururent finalement au début des années 2000, après des années de maladie contre laquelle leur corps n'avait pas la force de lutter. Ils auront eu le courage d'aller jusqu'à Dakar en 2000 pour déposer une plainte contre Habré.

6. Les pillages et occupations de propriétés[541]

Les personnes arrêtées étaient très souvent dépossédées de leurs biens dès leur placement en détention. Ces biens ne furent pas restitués aux prisonniers qui survécurent, ni aux familles des personnes décédées ou disparues. Dans de nombreux cas, la famille de la personne arrêtée fut elle-même victime du pillage des biens appartenant au prisonnier ou des biens familiaux par les agents de la DDS. Des familles entières furent ainsi expulsées de leur propriété.

Cela concernait particulièrement les familles de commerçants, dont l'arrestation n'était même parfois qu'un prétexte à la

---

[539] Mission AVRE au Tchad 1991/1996, Association pour les victimes de la répression en exil (AVRE).

[540] Ils ont considérablement aidé les chercheurs de HRW dans leur travail avant leur décès malheureux.

[541] Voir *infra* : Quatrième partie : L'épuration ethnique. Il faut se reporter aux parties relatives aux persécutions contre les Hadjaraïs, les Zaghawas et les Arabes pour plus de développements spécifiques.

spoliation de leurs biens[542]. Quand Khalil Ahmat Madallal fut arrêté, les agents de la DDS saisirent l'importante somme d'argent qu'il avait sur lui, sa maison, ses meubles, sa voiture, ses vêtements, et d'autres effets personnels avant de le transférer au commissariat central[543].

Ces exactions furent également fréquentes au sein des familles affectées par les répressions particulières commises dans le Sud ainsi que contre les Arabes, les Hadjaraïs et les Zaghawas. Toutefois, bien d'autres personnes subirent le même traitement. Au moment de son arrestation, par exemple, les agents de la DDS auraient volé la moto, la mobylette et les 300 000 F CFA[544] qu'avait en poche Alifa Kourama Doungous[545].

Plusieurs documents retrouvés dans les archives de la DDS établissent la mise en place d'un système de recensement et de saisie des biens appartenant aux opposants politiques. Un document comporte par exemple une liste sur la « Première étape de recensement des concessions des opposants politiques »[546]. Dans une correspondance adressée à l'attention du directeur de la DDS - sous les instructions duquel le Service de sécurité intérieure procéda à l'inventaire des biens des détenus - sont

---

[542] Voir *supra* : Deuxième partie : Le traitement de l'ennemi, 1. Arrestations à grande échelle, viii. Arrestation comme moyen de spoliation des biens.

[543] Entretien de 2001-2002.

[544] Soit environ 450 euros aujourd'hui.

[545] Entretien du 27 février 2002.

[546] Archives DDS : Liste de la « Première étape de recensement des concessions des opposants politiques », 7 septembre 1987.

énumérés notamment « 2 téléviseurs, 1 magnétoscope, 1 salon complet, 3 lits en bois, 2 toilettes (miroirs)[547] ».

Dans un document adressé au directeur de la DDS, l'auteur rend compte de l'existence de deux concessions et d'une boutique appartenant à un Monsieur Malkhouf[548]. Dans la marge du document, une annotation, vraisemblablement du directeur, précise :

> *« Confidentiel.*
>
> *Déterminer exactement tous ses biens et localiser avec précisions de manière à saisir en une seule opération. Moment opportun, instructions vous seront données à ce sujet - le 31.10.89 ».*

Lors de son arrestation, la concession de Falmata Konaté fut saisie par les autorités. Une fiche d'information rédigée à l'attention du directeur de la DDS confirme la confiscation de sa concession, mais en souligne la restitution au mois d'octobre 1986. Toutefois, le document signale qu'en raison de propos malveillants tenus après sa libération, la concession avait de nouveau été saisie et « mise à la disposition de Hamid Habré de la Sécurité rapprochée à la Présidence[549] ».

---

[547] Archives DDS : Inventaire des biens de 2 détenus, rédigé par le Service de sécurité intérieur au directeur de la DDS, le 29 octobre 1990.
[548] Archives DDS : Fiche à l'intention du directeur de la DDS, 31 octobre 1989.
[549] Archives DDS : Fiche d'information relative à la concession de Falmata Konaté, 19 février 1987.

Quant à la distribution de ces biens, Yaldé Samuel, ex-agent de la DDS déclara devant la Commission d'Enquête :

> *« Certains biens étaient partagés entre le Directeur et ses proches. Mais je me rappelle qu'à une certaine période, vu le nombre croissant des demandes de ces biens par les agents, Adoum Galmaye avait procédé au partage par le système de tirage au sort. Pour ma part, j'ai bénéficié d'un lit en bois cassé suite à ce tirage »*[550].

Ayant également travaillé pour le Service de la documentation et tiré profit des pillages, Abdoulaye Hassane confirma cette pratique à la Commission d'Enquête :

> *« Tous les biens pillés sont partagés entre les agents de la DDS, les éléments de la S.P. et ceux de la BSIR. On procède au partage par un tirage au sort. Vous tirez un papier sur lequel le nom d'un objet est marqué et le contrôleur ordonne au magasinier de vous remettre l'objet tiré, chacun a reçu une part selon sa chance »*[551].

Nombreux furent les agents de la DDS qui profitèrent de la disparition des victimes pour en retirer des profits personnels. Jean Noyoma[552] explique que des agents se rendaient régulièrement chez lui, pendant sa détention, pour escroquer sa famille. Ils demandaient de l'argent en prétendant que les détenus en avaient besoin pour pallier certaines nécessités.

---

[550] P.V. Commission d'Enquête du 8 février 1992.

[551] P.V. Commission d'Enquête du 3 septembre 1991.

[552] Entretien du 20 août 2001.

7. Les familles des prisonniers politiques

La détention des prisonniers politiques était secrète. Les personnes arrêtées par la DDS disparaissaient si soudainement qu'aucune information ne pouvait être obtenue sur leur sort et souvent les parents des prisonniers les croyaient déjà morts. Certains avaient même fait le deuil religieux. Le secret quasi absolu contribuait à répandre une peur permanente au-delà des prisons pour s'insinuer parmi les familles et leurs communautés. Non seulement les autorités ne donnaient pas d'informations sur les détenus politiques, mais ceux qui souhaitaient connaître leur sort pouvaient mettre leur propre sécurité en danger[553]. Un tel geste pouvait entraîner immédiatement leur arrestation et mise en détention.

Un document adressé au directeur de la DDS rend compte de l'arrestation et de la mise en détention le 22 février 1989 de Tchangbélé Matrissam « pour avoir demandé la position d'un détenu »[554].

D'après son procès-verbal d'interrogatoire, quand Haoua També se rendit à la Maison d'arrêt de Baibokoum, un jour de 1983, pour amener un repas à manger à son père, elle fut également

---

553 Voir *supra* : 3. La détention, b. Les conditions de détention, viii. Le manque de contact avec le monde extérieur.

554 Archives DDS : Lettre du Service pénitencier au directeur de la DDS concernant l'« arrestation d'un nommé Tchangbelé Matrissam en service », 24 février 1989.

arrêtée par les militaires de la prison avant d'être transférée à Doba puis à N'Djaména avec son père[555].

Il arriva que des agents de la DDS contactent les familles de prisonniers politiques toujours en détention pour les informer de la « mort » de leur proche emprisonné afin qu'elles ne cherchent pas des informations sur leur sort[556]. Samuel Togoto Lonaye témoigne :

> *« Ma famille n'était pas au courant de ma position. Pendant ma détention, les gens venaient à la maison pour demander de l'argent pour me donner en prison mais je n'ai jamais rien reçu. D'autres ont dit à ma famille que j'étais mort »*[557].

En règle générale, l'État ne reconnaissait pas formellement les arrestations. De plus, les familles de ceux qui périrent en prison n'étaient pas formellement notifiées du décès de leur proche.

En réponse à une correspondance adressée à l'ambassadeur des États-Unis au Tchad pour demander des renseignements sur le sort de Moukhtar Bachar Moukhtar[558], l'ambassadeur répliqua ainsi :

> *« I should note incidentally, that an oral inquiry to a responsible official is, in our experience, more likely to*

---

[555] Archives DDS : « Procès verbal » d'interrogatoire de Haoua També, 7 novembre 1983.

[556] Voir aussi Entretien du 3 août 2001 avec Bruno Ndougaba.

[557] Entretien du 27 juillet 2001.

[558] Entretien des 3 et 7 août 2001.

elicit useful information than a letter. One can attribute this to the thin staffing of officials competent to handle such matters in the various Chadian government agencies, the heavy workload those few bear, and the relatively low Chadian priority attached to such inquiries »[559].

Ainsi, la volonté politique n'existait pas pour enquêter sur de tels cas et les « requêtes orales » étaient difficiles à émettre, sinon extrêmement dangereuses pour les familles des victimes.

Ce besoin de connaître le sort des victimes de cette répression existait également à l'extérieur du Tchad. Dans les bureaux de l'ex-DDS, des milliers de correspondances des membres de l'organisation Amnesty International furent retrouvées et la Commission d'Enquête estima que « plus de 50 000 lettres et cartes ont été envoyées par les membres d'Amnesty International à Hissène Habré et aux dignitaires de son régime[560] ». Une fiche adressée au directeur de la DDS reconnaît que les

---

[559] Traduction par Human Rights Watch : *« Je dois ajouter que d'après notre expérience, interroger oralement un responsable officiel est plus efficace pour obtenir des informations qu'envoyer une lettre. Ceci peut être attribué au nombre restreint d'officiers compétents qui s'occupent de tels problèmes dans les divers agences gouvernementales tchadiennes, aux lourdes charges de travail supportées par ces derniers, et à la relative faible importance accordée à de telles demandes par le gouvernement tchadien ».*
Voir Archives DDS : Copie de correspondance adressée au Professeur René Lemarchand par Robert L. Pugh, Ambassadeur des Etats-Unis, 16 août 1989.

[560] Rapport Commission d'Enquête, p. 156.

autorités tchadiennes ne répondaient pas à ces demandes de renseignements[561] :

> *« Après avoir tenté d'écrire à nombre des responsables tchadiens pouvant intervenir pour libérer les prisonniers néanmoins tentative restée vaine, Amnesty International a adressé cette fois-ci ses lettres au Journal Al-Watan pour diffusion générale ».*

La chute du régime le 1er décembre 1990 permit à certains de retrouver un membre de leur famille. Mais pour la majorité des familles de ceux qui avaient été arrêtés, cette date confirma leur disparition à tout jamais. Les familles qui n'eurent pas la chance de voir leurs proches revenir continuent à vivre le calvaire du silence et de l'incertitude. Ces familles cherchent toujours à connaître le sort exact de leurs parents et sont depuis abandonnées à leur frustration.

Moussa Konaté, par exemple, fut arrêté en même temps que plusieurs membres de sa famille en 1986 mais est porté disparu depuis. La famille reste sans traces de lui jusqu'à ce jour. D'après les renseignements obtenus grâce aux archives de la DDS, la victime fut « transféré[e] dans les « Locaux » BSIR » le 13 mai 1986[562] et plus tard, détenue au Camp des Martyrs au moins entre le 4 décembre 1986 et le 1er mars 1987[563]. Mais encore aujourd'hui la

---

[561] Archives DDS : Fiche du 30 avril 1989 adressée au directeur de la DDS pour information.

[562] Archives DDS : Note manuscrite datée du 13 mai 1986.

[563] Archives DDS : « Liste nominative des détenus politiques dans nos différents locaux », 4 décembre 1986 ; « Liste nominative des détenus politiques dans nos

famille ne sait pas si Moussa décéda à la suite des conditions de détention ou s'il fut exécuté par la DDS.

Compte tenu de ce silence, les familles durent rebâtir leurs vies en l'absence de leurs époux, parents, enfants et amis. Au sein de ces familles, le sort des femmes fut particulièrement tragique. Le régime de Hissène Habré laissa un nombre très important de veuves. Bon nombre d'entre elles eurent à assurer elles-mêmes la survie de leurs familles.

Maintenant que Human Rights Watch a créé, à partir des archives de la DDS, une banque de données qui permet de faire des recherches par nom, ces dossiers – qui ont été scannés – pourront être transformés en archives publiques que les victimes tchadiennes et leurs familles pourront consulter en vue de retrouver la trace de ceux qui ont disparu. Déjà Human Rights Watch a pu donner à beaucoup de familles de victimes des documents concernant leurs proches, y compris des certificats de décès. Cette banque de données pourrait aussi faire partie d'un mémorial aux victimes du régime de Hissène Habré.

---

différents locaux », 1er mars 1987 ; son nom figure sur une liste de « Détenus aux Camp des Martyrs/DDS/BSIR » sous le sous-titre « 14e Cellule C, 19 détenus ».

TROISIEME PARTIE : LA REPRESSION ET LES CRIMES DANS LE SUD DU TCHAD

1. Hissène Habré et le sud du Tchad. Rappel historique

En 1979, après une longue période d'instabilité, la guerre civile atteint la capitale N'Djaména. Félix Malloum dirige le pays mais ce qui reste de son gouvernement et de l'armée tchadienne, les Forces Armées du Tchad (FAT), est vaincue par les troupes d'opposition. Les FAT, commandées par le général Wadal Abdelkader Kamougué, se retirent dans le sud du Tchad et deviennent alors une force représentant les Tchadiens originaires du sud du pays, les « sudistes », principalement les Saras.

La guerre et l'instabilité, y compris à N'Djaména, une politique discriminatoire mise en place par le GUNT à l'égard des cadres « sudistes » de l'administration, et le retrait des FAT conduisent beaucoup de Tchadiens originaires du Sud et vivant dans la capitale à se réfugier dans leur région d'origine. Le sud du Tchad échappe petit à petit au contrôle de N'Djaména et est dirigé *de facto* par un « Comité permanent » composé d'anciens fonctionnaires sudistes installés à Moundou.

C'est dans ce contexte que Hissène Habré prend le pouvoir le 7 juin 1982 et qu'il décide rapidement de pacifier le Sud, par la négociation pour ceux qui se soumettront, par la force pour les autres. Il n'admettait pas, pour des raisons tant politiques et

économiques que personnelles, qu'une partie du pays soit en état de quasi-sécession.

Dans un esprit de réconciliation, certains éléments des FAT de Kamougué rejoignent les Forces armées nationales tchadiennes (FANT) de Hissène Habré. Un combat éclata alors entre deux tendances des FAT[564] : une faction emmenée par Lossimian Nambayese ralliée aux FANT, et une autre, restée fidèle à Wadal Abdelkader Kamougué, forma ce qui fut appelé « le Front du Refus[565] ».

Quand les FANT investirent le Sud, le Comité permanent fuit vers la République centrafricaine. Des exactions commencèrent à être perpétrées.

L'historien Robert Buijtenhuijs rassembla des documents sur les événements survenus au sud du Tchad et notamment les exactions commises dès l'arrivée des forces de Hissène Habré en 1982 :

> *« Malheureusement, les premières nouvelles en provenance de la zone méridionale n'étaient guère encourageantes. Des pillages et des règlements de comptes ont été signalés dès le début (AFP, 19-20 septembre 1982), et plusieurs témoignages assez précis ont été enregistrés... D'autres témoignages portaient sur la liquidation de certains cadres administratifs et militaires de la région, dont notamment celle du lieu-*

[564] Ces événements sont connus comme « La guerre de Moundou ».

[565] Entretien du 30 avril 2002 avec Pierre Tokinon.

tenant-colonel Alafi[566] *tué le 24 octobre 1982 [...]. Cet assassinat a eu l'effet d'une douche froide dans tout le Sud et a stoppé le mouvement de ralliement au nouveau régime qui se dessinait parmi les fonctionnaires et les cadres... »*[567].

Loin de se pacifier et en réaction aux exactions commises sur la population civile par les FANT lors de la tentative de conquête du Sud pendant l'été 1982, le Sud voit émerger une opposition armée très hétérogène et farouchement anti-Habré.

Des comités d'autodéfense se mettent en place et se transforment rapidement en différents groupes connus sous le nom de « CODOS », abréviation de Commandos, un nom générique utilisé pour ces factions, actives au sud du Tchad entre 1982 et 1986. Il existait entre autres : les CODOS Rouges, les CODOS Verts, les CODOS Noirs, les CODOS Espoirs, les CODOS Cocotiers, les CODOS Logtand, les CODOS Panthères, etc., suivant leur région d'origine[568]. Il s'agissait de miliciens, d'anciens militaires des FAT (ceux du « Front du Refus ») et aussi de simples citoyens. Si les différents groupes de CODOS étaient autonomes, certains étaient

---

[566] Le Colonel Alafi était un officier très connu de l'ancienne armée tchadienne qui avait combattu au nord du Tchad.

[567] *Le Frolinat et les guerres civiles du Tchad (1977 – 1984)*, Robert Buijtenhuijs, Karthala, Paris, 1987, p. 290-300.

[568] Les CODOS Cocotiers étaient dans le Mayo Kebbi (Bongor, Pala), les CODOS Espoirs dans le Logone Occidental (Moundou), les CODOS Verts dans le Logone Oriental (Goré, Doba), les CODOS Rouges dans le Moyen-Chari (Sarh, Koumra, Kyabé), les CODOS Logtand dans la Tandjilé (Kélo) et le Logone Occidental (Moundou).

liés à Wadal Abdelkader Kamougué. Les plus importants étaient les CODOS Rouges et les CODOS Verts[569].

S'il n'y avait pas initialement d'unicité politique ni d'objectifs communs entre les différentes branches[570], très vite les CODOS comprennent qu'ils n'ont pas d'autre choix que de se coordonner dans leur combat. Au mois de septembre 1982, ils créent un état-major de tous les CODOS avec à leur tête un ancien officier de l'armée tchadienne, le capitaine Ndilmlodji Nguelhor[571].

A partir de l'été 1983, les CODOS livrent une véritable guerre économique au pouvoir central. Ils multiplient les combats dans de nombreuses zones. Ils attaquent les rares sites industriels et font chuter dramatiquement la production de coton. La situation se dégrade militairement.

Hissène Habré décide alors d'une nouvelle stratégie. Fin 1983, il envoie une délégation politique menée par Didjingar Donongar, son ministre de l'Agriculture, originaire de la Tandjilé, pour ouvrir des négociations avec les CODOS. Hissène Habré propose aux CODOS de rejoindre l'armée tchadienne. Les CODOS exigent de nombreuses conditions en retour, notamment que tous les militaires sudistes soient réintégrés à N'Djaména dans la nouvelle armée nationale tchadienne et que le gouvernement libère tous les détenus politiques. Le gouvernement de son côté veut

---

[569] Entretien du 30 avril 2002 avec Pierre Tokinon ; Entretien du 24 octobre 2001 avec Kotiga Guérina.

[570] Entretien Bandoum.

[571] Entretien du 19 octobre 2012 avec Djamous Narbegui.

intégrer les CODOS petit à petit. Au mois de mars 1984, un accord est conclu et une délégation de chefs CODOS comme Moise Ketté, Pierre Tokinon, Abdoulaye Fall, et Koulaindar se rend à N'Djaména. Les CODOS qui étaient en brousse regagnent les grands centres urbains comme Sarh et la situation se calme. Certains CODOS sont regroupés et envoyés dans des centres de formation militaire comme à Mongo. D'autres sont directement affectés à de nouveaux postes, mais dispersés, notamment dans le Nord.

Les déclarations de Djamous Narbegui, combattant CODOS affecté à la sécurité du capitaine Ndilmlodji Nguelhor, Chef d'état-major des CODOS, suggèrent les manœuvres auxquelles se livrait Hissène Habré :

> *« En fait, le but du FROLINAT et donc de Habré était de reprendre le Sud. Le Nord devait contrôler le Sud. L'accord n'a pas été respecté. Des gens ont été achetés aussi. Nous étions mal vus. Abdoulaye Fall était devenu Com-Région Militaire à Abéché. Il a été assassiné dans son bureau fin 1984. C'est juste un exemple. Koulaindar qui avait suivi l'exemple de Fall a lui aussi été assassiné un mois plus tard. C'était [leur] stratégie de nous disperser puis de nous éliminer un à un. Les CODOS ont été affaiblis. D'abord les chefs ont été dispersés, puis ils ont envoyé les simples soldats CODOS au front, au Nord comme à Aouzou. Mi-1984, beaucoup de CODOS sont repartis en brousse. Moi par exemple, ils ont essayé de m'affecter au Nord mais j'ai refusé. C'était pour me faire tuer et j'ai refusé. Je sais qu'ils ont même balancé des CODOS depuis des*

avions. Parce que j'avais refusé mon affectation, j'ai été renvoyé de l'armée en juin 1984. Toute cette situation a incité les CODOS à repartir en brousse massivement »[572].

Pour Ahmad Nahor Nganara[573], qui fut nommé préfet du Moyen-Chari à Sarh au début du mois d'octobre 1984, Hissène Habré avait développé une stratégie pour contenir les CODOS et ne cherchait pas réellement la réconciliation avec le Sud :

« A Sarh, sept CODOS étaient rentrés pour se rallier. Au lieu de les présenter aux autorités civiles, le Commandant de Compagnie, Hissein Ismaël, les a pris en chasse. Il a bandé les yeux du septième et a tiré en l'air. Ensuite, il lui a enlevé le bandeau et lui a demandé : « Est-ce que tu as entendu la mort ? » Ensuite, ils ont tué les six autres en présence du septième et on l'a renvoyé en lui disant : « Ceci sera le sort de tous les CODOS qui sortent de la rébellion » ».

Devant l'échec de sa nouvelle stratégie et le retour aux armes de plus en plus massif des CODOS, Hissène Habré décida rapidement de reprendre le contrôle du Sud une fois pour toutes.

Les événements du 17 septembre 1984 achevèrent de convaincre les CODOS encore indécis de reprendre les armes. A la ferme de Déli, près de Moundou, dans la préfecture du Logone Occidental, une cérémonie de ralliement de combattants CODOS Logtand et

---

572 Entretien du 19 octobre 2012.

573 Entretien du 28 août 2001.

CODOS Espoirs tourna au massacre. Des centaines de CODOS désarmés en attente de réinsertion ainsi que des civils furent sommairement exécutés par les FANT.

La répression de l'opposition au Sud, tant politique que militaire fut particulièrement violente. De juin 1984 jusqu'au début de l'année 1985, avec une intensité inouïe au mois de septembre 1984, elle visa non seulement les CODOS, mais surtout la population civile, et en particulier les cadres administratifs et politiques soupçonnés de complicité avec les rebelles. Une répression particulièrement meurtrière toucha ces cadres dans plusieurs villes du Sud : Sarh, Moundou, Pala, Laï et Doba. L'objectif était alors de remplacer les leaders du Sud par des cadres soumis à Hissène Habré. Dans les cinq préfectures du Sud : Moyen-Chari, Tandjilé, Logone Occidental, Logone Oriental et Mayo-Kebbi, de nombreuses arrestations et exécutions de civils eurent lieu et de nombreux villages furent pillés et incendiés, de sorte que les villageois durent chercher refuge et se cacher dans la brousse pendant des mois. Cette période, qui marqua fortement les mentalités, est connue de tout Tchadien comme celle de « Septembre Noir ». Les CODOS furent aussi accusés de nombreuses attaques contre les civils. Le Département d'Etat américain en a énumérées certaines[574], par exemple en 1985 :

- à la mi-juin, les CODOS pillèrent deux villages à l'extérieur de Mongo et tuèrent un fermier,

---

574 Country Report on Human Rights Practices for 1985, Chad
http://www.ecoi.net/local_link/238516/347659_en.html

- en août, les CODOS tuèrent le sous-préfet de Baibokoum, probablement en représailles du massacre de Ngalo[575],
- à la fin octobre, les CODOS attaquèrent un groupe de nomades à l'extérieur de Beinamar (Logone Occidental) tuant près de 80 personnes,
- en novembre, les CODOS brulèrent les récoltes de coton du canton de Tchagara (Logone Occidental) et mutilèrent le chef du canton en lui coupant les oreilles.

L'historien Robert Buijtenhuijs continua à rassembler des documents sur les exactions commises par les forces gouvernementales au sud du Tchad en 1984 et après :

> *« Tous les témoignages s'accordent en effet pour dénoncer les représailles sanglantes auxquelles se serait livrée notamment la garde présidentielle et qui auraient dépassé tout ce que le Sud avait connu jusque-là [...]. A la suite de ces événements, le Sud se retrouva littéralement en état de choc ; comme l'ont montré les rapports de deux missions humanitaires qui ont pu circuler dans la zone méridionale, fin janvier et début février 1985. Selon ces rapports, le Sud se présentait alors comme une zone « sinistrée » : « Il n'y a plus rien, tout est à reconstruire, plus d'écoles, plus de villages, plus de centres de santé » (Marchés tropicaux et méditerranéens, 15 février 1985). Déjà en décembre 1984, l'AFP*

[575] Voir *infra* : Troisième partie : La répression et les crimes dans le sud du Tchad, 3. Les massacres commis dans les villages, c. Le massacre de Ngalo en juillet 1985.

avait titré : « Le sud du Moyen-Chari: une région à l'abandon », après une visite d'un correspondant de l'agence dans les sous-préfectures de Maro et de Moïssala, zones qui étaient vidées de la plus grande partie de leurs habitants (AFP, 21 décembre 1984) »[576].

Le sud du Tchad était réparti en zones d'influences entre les ethnies qui se partageaient le pouvoir avec Habré et les Goranes (Daza). Les Goranes contrôlaient le Logone occidental, le Logone Oriental et la Tandjilé. Les Goranes et principalement les Hadjaraïs étaient au Mayo-Kébbi. Les Zaghawas occupaient le Moyen-Chari. Tout en « réincorporant » le Sud dans le Tchad, Hissène Habré laissait ses alliés nordistes gérer et exploiter économiquement certaines régions. Habré avait néanmoins le contrôle final sur le maintien de l'ordre même s'il laissa une certaine marge de manœuvre à ses alliés.

Ahmad Nahor Nganara[577] explique les événements survenus au Sud :

« Hissène Habré voulait récupérer le Sud pour le pétrole. Le problème du Sud a été ce qu'on a appelé « le partage de Yalta ». Le Sud a été réparti en zones d'influences entre les Zaghawas (Moyen-Chari) et les Goranes (Logone Occidental, Logone Oriental et la

---

[576] *Le Frolinat et les guerres civiles du Tchad (1977 – 1984)*, Robert Buijtenhuijs, Karthala, Paris, 1987, p. 290-300.

[577] Entretien du 28 août 2001. Cette interprétation est confirmée par l'entretien du 19 octobre 2001 avec Pierre Tokinon, ancien Chef des CODOS Rouges et par l'entretien du 24 octobre 2001 avec Kotiga Guérina.

Tandjilé). […] A Sarh, au Moyen-Chari, les Zaghawas ne voulaient pas la paix. Ils voulaient par exemple que tout le coton leur soit vendu pour qu'ils le vendent eux-mêmes au CotonTchad[578]. Hissène Habré était au courant de cela […] C'était ma mission de le mettre au courant ».

Jean Bawoyeu Alingué[579], opposant politique de l'époque, devenu président de l'Assemblée nationale en 1990, évoqua également cette répartition qui permettait aux différentes ethnies du Nord de dominer les différentes régions du Sud et de les considérer comme leur propriété. Selon lui, les missions envoyées au Sud par Hissène Habré, et entre autres celle de Mahamat Itno, son ministre de l'Intérieur, n'étaient pas des missions de pacification telles que présentées car des crimes étaient commis sur leur passage.

« A travers le discours, Hissène Habré cherchait un équilibre entre les cadres du Nord et ceux du Sud, dans les investissements Nord-Sud… Mais en fait, son idée d'un équilibre, c'était de favoriser le Nord. Par exemple, pendant Septembre Noir il a éliminé beaucoup de cadres sudistes et les a remplacés par des gens du Nord. Il a tué tous les gens qui osaient contester son pouvoir. Peut-être qu'ils n'étaient pas tous des opposants politiques. Il y avait des politiciens, des

---

578 COTONTCHAD : Société Cotonnière du Tchad. Société d'économie mixte créée en 1971, elle est chargée de l'ensemble de la filière commerciale du coton et emploie près de 1000 salariés.

579 Entretien du 2 avril 2002.

cadres, des civils… Quand on met des gens dans une église pour les tuer, on ne cherche pas l'équilibre. On cherche à détruire et à s'imposer. Dans l'administration, on ne nommait que les ressortissants du Nord […] ».

La lutte interne pour le leadership au sein des mouvements CODOS, ajoutée au manque de soutien extérieur[580], mina leur combat. De plus, en fondant leur lutte sur la guérilla, les CODOS demeuraient très dépendants de la population, qui était ainsi prise entre deux feux : l'armée de Hissène Habré et les CODOS.

Dans les années 1985-1986, plusieurs accords de ralliement furent signés avec les divers groupes de rebelles[581] et la paix revint plus ou moins dans un Sud dévasté et traumatisé. Des crimes continuèrent à y être commis, à une moindre échelle néanmoins, après les années 1985-1986 et jusqu'à la chute du régime Habré.

Pierre Tokinon[582], ancien chef des CODOS Rouges explique :

« Septembre Noir a été exécuté par des troupes venues de N'Djaména. Il y avait un pont aérien avec Sarh. Il y avait [Mahamat] Itno, le commissaire Maha-

---

[580] Du moins quant aux CODOS Rouges. Entretien du 30 avril 2002 avec Pierre Tokinon. Entretien du 22 mai 2002 avec Wadal Abdelkader Kamougué qui aurait reçu de l'aide de la Libye. Entretien du 2 avril 2002.

[581] Buijtenhuijs explique qu'au moins 15 accords différents ont été conclus, ce qui démontre que les CODOS s'étaient de nouveau désunis plus les combats continuaient. *Le Frolinat et les guerres civiles du Tchad (1977 – 1984)*, Robert Buijtenhuijs, Karthala, Paris, 1987, p. 434.

[582] Entretien du 30 avril 2002.

mat Fadil, Issaka Hassan des Renseignements, le colonel Bechir Haggar, qui était commandant de zone et assurait l'intérim du préfet, plusieurs personnes de la DDS, dont le commissaire Khalil Ousmaïl, qui arrêtait et tuait beaucoup et qui est colonel actuellement, plus la Sécurité présidentielle (SP). La SP avait des uniformes différents, plus américains, les mêmes bérets que les autres militaires et étaient à 80 pour cent Goranes ».

Pour maîtriser le Sud, la répression fut l'œuvre conjointe de la Garde présidentielle (aussi connue comme la Sécurité présidentielle), de l'armée nationale (les FANT dont le Commandant en chef était Idriss Déby Itno), de la police (la Sûreté nationale), de la BSIR et de la DDS. Il est souvent avancé que c'était la Garde présidentielle qui était en charge des opérations. Toutefois, les hiérarchies et les liens entre ces différents organes, s'ils répondaient bien tous de Habré, pouvaient changer d'une situation à une autre et le Commandant en chef des FANT était aussi connu pour donner des instructions à la BSIR et à la Garde présidentielle concernant les opérations contre les CODOS[583].

[583] Par exemple, dans une archive DDS intitulée « Rapport de Mission analyse sur la situation sur le terrain au Sud du Pays, 12 septembre 1984 » et adressée au directeur de la DDS, l'auteur écrit « A midi, le COMCHEF, en l'occurrence Idriss Déby envoie un message qui dit que les éléments de la Brigade Spéciale d'Intervention Rapide doivent rester pour la protection de l'aéroport de Sarh. […] Le COMCHEF a envoyé un message qui ordonne aux éléments de la Sécurité présidentielle de bouger sur MOISSALA pour aller en renfort aux Forces Légales ».

Les arrestations et exécutions des cadres sudistes pendant cette période furent menées par Mahamat Fadil, directeur de la Sûreté nationale et des Renseignements généraux à N'Djaména, un Gorane proche parent de Hissène Habré[584]. Ce dernier était le chef d'une délégation spéciale envoyée de N'Djaména par le président. Selon plusieurs témoins, les cadres auraient été éliminés sur la base de listes nominatives qu'il aurait lui-même apportées. Fadil était placé hiérarchiquement au-dessus du commandement militaire. Il donnait des ordres au Comzone[585] qui devait les exécuter[586].

Fadil se serait installé à la mi-septembre 1984, avec son adjoint Zakaria Berdeï, à Moundou (Logone Occidental) dans une villa de la CotonTchad, ainsi qu'à Sarh (Moyen-Chari) dans une villa proche de la mairie ayant appartenue à l'ancien président Tombalbaye. De ces deux villes, qui sont des points stratégiques du sud du Tchad, ils auraient mis en place une structure chargée d'arrêter ceux qui étaient considérés comme complices des CODOS.

Fadil et Berdeï se seraient appuyés sur les antennes locales de la DDS de Moundou, de Sarh, et de Doba (Logone Oriental) ainsi que sur le Service d'investigation de la Présidence et le Service de renseignement militaire présents dans la région pour obtenir des informations. Ils se seraient aussi appuyés sur la Garde présidentielle, les éléments de la BSIR présents localement et les FANT pour procéder aux arrestations. Quand les arrestations étaient secrètes,

---

[584] Il aurait été officieusement le conseiller à la sécurité de Hissène Habré.

[585] Commandant de zone, responsable militaire de toute la préfecture.

[586] Entretien du 25 septembre 2001 avec Baningar Kassala.

Fadil et Berdeï n'utilisaient pas les FANT[587]. Les arrestations étaient généralement exécutées la nuit. Les personnes arrêtées étaient amenées dans les villas de Fadil et Berdeï à Sarh ou à Moundou où elles étaient torturées[588].

Un document de la DDS[589] rapporte une rencontre des membres d'une mission de sensibilisation avec les fonctionnaires de Sarh. Ce document, qui date de la première vague d'arrestations des cadres de Sarh en septembre 1984, reprend le discours de Mahamat Fadil justifiant les arrestations :

> *« Le quatrième à prendre la parole, le camarade Mahamat Fadil, attaché militaire à la Présidence de la République. Celui-ci dit qu'il avait été envoyé spécialement par le Président de la République pour remplir une mission. Démentant les informations selon lesquelles il se préparerait à arrêter les enseignants, il a laissé entendre que les arrestations, opérées à Sarh, n'étaient pas arbitraires. Les personnes arrêtées collaboraient avec les dissidents, preuve en est fournie par le document de Kotiga. Il a rassuré l'assistance que les arrestations étaient suspendues sur l'ordre du Président de la République. Tout le monde devait alors vaquer avec quiétude à ses occupations quotidiennes. Il ferait tout pour mettre fin à certaines exactions de la part des militaires en ville et dans les provinces ».*

---

[587] Entretien Bandoum.

[588] Ibid.

[589] Archives DDS : Fiche de renseignements du 19 octobre 1984.

Un rapport[590] envoyé par la DDS à Doba (Logone Oriental) illustre la réputation de l'envoyé de Habré :

> *« Il faut noter qu'à cette période, l'afflux des militaires dans la ville a suscité une grande peur qui a amené la population à fuir la ville de Doba […]. Surtout la présence du camarade Mahamat Fadil, l'officier de liaison à la Présidence de la République avait vidé la ville de Doba et banlieue ; vu l'arrestation en plein midi des hommes dans les quartiers… ».*

2. L'élimination des cadres dans les villes du sud du Tchad

A partir de septembre 1984, de très nombreux Tchadiens originaires du Sud furent arrêtés et exécutés dans plusieurs villes méridionales, particulièrement à Sarh (Moyen-Chari) et à Moundou (Logone Occidental). Ces personnes ne furent pas choisies au hasard mais soigneusement sélectionnées. Il s'agissait de Tchadiens éduqués exerçant des fonctions à responsabilité, souvent au sein de l'administration publique. Ces individus appartenaient principalement aux forces de sécurité du Tchad, du moins avant la prise du pouvoir par Habré, à l'administration, au corps enseignant ou étaient plus généralement des intellectuels. Ils avaient le plus souvent reçu une éducation supérieure et beaucoup étaient médecins, journalistes ou ingénieurs, formés à l'étranger la plupart du temps. Beaucoup furent suspectés de venir en aide aux CODOS, ce qui justifiait, pour les agents du

[590] Archives DDS : Rapport du 12 décembre 1984.

régime Habré, les arrestations. Des commerçants furent également la cible de la répression au Sud.

Baningar Kassala, un ancien agent de liaison de l'armée pour le Moyen Chari[591], évoqua très précisément l'existence d'une liste de personnes à « liquider » dans la ville de Sarh :

> *« Pendant Septembre Noir, Hissène Habré avait envoyé un groupe à Sarh, composé de militaires des FAN : Mahamat Fadil, qui était le responsable, Khalil Mahamat, Zarzar, Khalil Djibrine et Moussa Outman... Leur mission était d'éliminer tous les cadres du Sud, parce qu'ils l'embêtaient. Hissène Habré avait donné une liste à Guara Lassou, qui était ministre et qui l'a remplacé pendant qu'il était parti en pèlerinage. Ce groupe était d'abord arrivé à Sarh. Il était placé au-dessus du Comzone, qui devait exécuter ses ordres ».*

Un ancien responsable de la DDS déclara à ce propos :

> *« En plus des listes des CODOS regroupés dans les négociations[592], il y avait aussi des listes de civils qui étaient soupçonnés d'aider les CODOS et ces listes avaient été établies au moment du désarmement. Ces listes étaient déjà connues, on les a mises en veilleuse quand les CODOS se sont ralliés mais une fois qu'ils sont repartis en brousse, ces listes ont été utilisées pour les arrestations.*

---

[591] Entretien du 25 septembre 2001.

[592] Voir *supra* : Troisième partie : la répression et les crimes dans le sud du Tchad, 1. Hissène Habré et le sud du Tchad. Rappel historique.

[…]

Les listes des civils étaient établies dans le sud par la DDS et le Service d'investigation de la Présidence »[593].

Ngakoutou Noni Simon[594], ancien secrétaire de police au Service de surveillance du territoire à Sarh, fut arrêté et ne fut sauvé que parce que son nom ne figurait pas sur la liste des personnes à exécuter :

« Nous étions enfermés au Commissariat même. Il y avait environ quinze personnes… Après vingt-cinq jours […] nous avons été emmenés au poste de contrôle du Directeur. Mahamat Fadil, le directeur général de la sûreté nationale à N'Djaména, un Gorane, très proche de Hissène Habré, était le chef de la délégation […]. Il nous a appelé un à un. Chaque fois il mettait la personne à l'écart pour l'exécuter. […] Je n'ai pas pu regarder [sa] liste, mais je l'ai vue dans ses mains. Mahamat Fadil me connaissait déjà avant et quand j'ai comparu devant lui, les mains ligotées derrière le dos, il a constaté que mon nom ne figurait pas sur la liste… Il a dit qu'il ne fallait pas m'arrêter et il m'a remis en liberté ».

Un télégramme retrouvé dans les archives de la DDS illustre la planification et la supervision des enlèvements de plusieurs individus :

---

593 Entretien Bandoum.

594 Entretien du 20 août 2001.

> *« Mobiliser discrètement tous services spéciaux pour rechercher et appréhender Laoudobe et un autre de grande taille et chauve xx il serait enseignant xx ignorons son identité exacte sauf Moussa Modjina le saura xx sont des agents Madjimbang très dangereux xx procureur république Moundou à surveiller xx me rendre compte xx réaction population suite première opération xx serrer contrôle document niveau aéroport xx surveiller déplacements raisons valables sous-préfet Kélo et Beinamar à Moundou xx tout doit se passer dans discrétion xx surveiller xx les communications téléphoniques Moundou – N'Djaména et vice-versa xx et fin »*[595] .

Baningar Kassala continue sur ce qui s'est passé à Sarh :

> *« Le groupe [envoyé par Habré] résidait dans une villa qui avait appartenue à Tombalbaye et qu'on appelait « la villa chinoise ». En une semaine plus de trente-cinq cadres ont été arrêtés et tués*[596]*. Ils étaient exécutés sur place ou regroupés dans la villa et tués pendant la nuit, soit par balle, soit on les égorgeait avec un couteau »*[597].

Les exécutions dans les villes du Sud se déroulèrent très fréquemment selon un « scénario » bien écrit. Les cadres étaient

---

595 Archives DDS : Message du 12 septembre 1984.

596 Parmi les cadres tués, les noms suivants ont été relevés : Abba Traore, commerçant dont on a aussi récupéré les biens, Mouaba Marcel, lieutenant, Ngartebaye, commissaire, Torina, également commissaire, Ngeita, Chef de Protocole de la Préfecture, Laoukoura, homme d'affaires et le Dr. Ndem de la Sonasut.

597 Voir *supra* : Entretien du 25 septembre 2001.

d'abord arrêtés en fonction de listes préétablies, puis enfermés dans des centres de détention situés en ville. Le jour même ou le lendemain, ils étaient officiellement transférés pour enquête à N'Djaména. Les personnalités influentes étaient emmenées à N'Djaména avec l'avion de la Société nationale sucrière du Tchad (Sonasut) ou de la CotonTchad[598]. En réalité très peu atteignèrent vivants la capitale. Ces cadres « sudistes » furent, pour la plupart, emmenés en dehors des villes et exécutés dans les environs. Il était généralement répondu aux familles qui cherchaient leurs parents arrêtés que ceux-ci avaient été transférés à N'Djaména. Des charniers furent retrouvés non loin des grandes villes du sud du Tchad.

a. Elimination des membres des forces de l'ordre

Les membres des forces de l'ordre n'échappèrent pas à la répression, bien au contraire, car il fallait démanteler ces forces qui avaient aidé Kamougué à contrôler le Sud et en qui Habré ne pouvait pas avoir confiance.

Le 11 septembre 1984, à Sarh (Moyen Chari) quatre commissaires de police[599] furent arrêtés et exécutés. Leurs corps furent retrouvés dans la brousse[600]. A Sarh également, un commissaire du nom de Djimoudjou, ainsi que d'autres autorités de police, furent exécutés.

---

[598] Entretien Bandoum.

[599] Messieurs Tolina, Madjadoum, Naodingar et Ngartebaye.

[600] Entretien du 21 septembre 2001 avec Masrangar Rimram.

Madjialoum Meouro, commissaire central de la ville de Sarh, fut arrêté le 10 septembre 1984. Son frère, Mbaitalem Meouro[601], parti à sa recherche le soir même, apprit de Mahamat Fadil que Madjialoum Meouro avait été destitué et transféré à N'Djaména avec six autres personnes. Ayant appris peu de temps après qu'il y avait eu des exécutions et que les cadavres avaient été jetés près du village de Béledan, Mbaitalem Meouro se rendit sur place, malgré la présence de militaires dans la région. Il retrouva alors le corps de son frère attaché aux chevilles avec des ceinturons de militaires et aux mains avec des cordes très serrées. Le cadavre avait un gros morceau de tissu dans la bouche

Ngakoutou Noni Simon[602], ancien secrétaire de police au Service de surveillance du territoire à Sarh, fut également arrêté pendant Septembre Noir avec deux agents de police du commissariat central. Il témoigne sur le sort de ses codétenus, exécutés :

> *« Nous étions enfermés au Commissariat même. Il y avait environ 15 personnes… Après 25 jours… nous avons été emmenés au Poste de Contrôle du Directeur […]*
>
> *Tous les autres ont été emmenés vers Manda, entre Sarh et Koumra à une distance d'environ 25 km. On disait qu'on allait les emmener à N'Djaména, mais j'ai appris des gens de la police qu'ils ont été exécutés. Ils n'ont pas été enterrés et les villageois les ont enterrés plus tard. Tout le village en parle. Il y a une fosse*

[601] Entretien de 2001-2002.

[602] Entretien du 20 août 2001.

commune là-bas… Parmi les personnes exécutées, il y avait […] un Commissaire de Police au Commissariat Central ».

Mouaba Memdengar Remi[603], ancien lieutenant démissionnaire des FANT de Habré[604] fut arrêté et exécuté à Sarh le 1er octobre 1984 par une dizaine de militaires goranes en turban qui l'abattirent à coups de fusil à l'Ecole nationale de la télécommunication. Pendant la fouille de sa maison par les militaires, sa fille aurait été violée. La famille récupéra et enterra le corps de Mouaba Memdengar en cachette. Ensuite, la maison fut complètement pillée et deux voitures furent saisies.

Le commissaire de police de Laï, dans la préfecture de la Tandjilé, Bawoyé Langué Yacoub[605], qui était un proche de Jean Alingué[606], et d'autres responsables locaux furent arrêtés en août 1983, suspectés d'avoir participé à une attaque armée de l'opposition. Un article publié le 23 septembre 1983 dans la

---

[603] Entretien du 22 septembre 2001.

[604] Même si peu nombreux, des « sudistes » ont combattu au sein des FANT.

[605] Archives DDS.

[606] Jean Alingué, originaire de la Tandjilé, fut ambassadeur du Tchad au Canada, aux Etats-Unis, aux Nations Unies et aussi en France jusqu'en 1979. Proche du GUNT, il se réfugie en France en 1982 et ne reviendra au Tchad qu'en 1985 après sa réconciliation avec Habré malgré le meurtre de plusieurs membres de sa famille par Guihini Korei et la DDS. Il devint président du Comité constitutionnel en 1988 et joua un rôle majeur dans la rédaction de la constitution de 1989. Il devint membre de l'UNIR, député de ce parti puis président de l'Assemblée nationale. A la chute du régime de Habré, il est intégré par Idriss Déby au sein du nouveau gouvernement dont il devient Premier ministre en mars 1991. Voir *Historical Dictionary of Chad*, Samuel Decalo, Scarecrow Press, 1987, p.49.

revue *Marchés Tropicaux*[607] mentionne que l'armée tchadienne prit des mesures de représailles contre la population de Kélo[608], après une attaque par des inconnus de l'usine de la CotonTchad. Quinze personnes furent tuées et une trentaine arrêtées, dont le préfet de la Tandjilé, deux sous-préfets et cinq chefs de canton. L'article continue :

> *« On comptait également parmi les personnes arrêtées et emmenées dans la capitale pour interrogatoire le commissaire Yakoub de Laï, proche de Monsieur Alingué, l'ancien ambassadeur du Tchad à Paris. Ce fonctionnaire est probablement mort sous la torture car sa famille a constaté, en recueillant son corps pour l'ensevelir, des traces de sévices ».*

Il se peut que l'attaque de la CotonTchad ait servi de prétexte à la rafle des responsables locaux à ce moment-là.

En ce qui concerne Bawoyé Langué Yacoub, l'article de *Marchés Tropicaux* poursuit :

> *« Ce fonctionnaire est probablement mort sous la torture car sa famille a constaté, en recueillant son corps pour l'ensevelir, des traces de sévices ».*

Sur le procès-verbal d'enquête de la DDS du 1er août 1983[609], qui contient l'interrogatoire de Bawoyé Langué Yacoub au cours

---

[607] *Marchés tropicaux,* « Le Tchad entre deux guerres, Situation préoccupante dans le Sud »*,* Gaulmé François, 23 septembre 1983, p. 2247–2250.

[608] Sud-ouest de la préfecture de la Tandjilé.

[609] Archives DDS.

duquel il est suspecté d'attaques à Béré et à Kélo pour lesquelles il nie avoir joué un rôle, une note manuscrite mentionne : « Décédé le 15.08.83 vers 8 heures des suites d'une [mot barré] maladie ». Le mot barré était probablement « longue », formule habituellement utilisée dans les certificats de décès de la DDS pour justifier une mort en détention. Dans ce cas précis cependant, cela ne convenait pas en raison de la trop courte durée de la détention, le commissaire Yacoub ayant été interrogé juste après son arrestation le 1er août et décédé le 15 du même mois. Cette situation explique vraisemblablement la correction manuscrite.

b. Elimination des cadres administratifs

De nombreuses personnes qui avaient été dans les rouages de l'administration locale à différents niveaux furent aussi éliminées.

Le 11 septembre 1984, Dinodji Dimanche, fonctionnaire de la mairie de Sarh, fut arrêté et exécuté. Son corps fut retrouvé dans la brousse[610].

Deux chefs de quartier de Sarh, Messieurs Borno Zakarai et Yarou Haoussa furent arrêtés et exécutés dans la villa occupée par Mahamat Fadil, l'envoyé spécial de Hissène Habré[611].

Masrangar Rimram[612], gardien de la paix, fut arrêté à Sarh le 19 septembre 1984 et remis en liberté après deux semaines. Dans

---

[610] Entretien du 21 septembre 2001 avec Masrangar Rimram.

[611] Ibid.

[612] Ibid.

sa cellule, toujours dans la même villa, il fut enfermé avec les personnes suivantes, tous des cadres administratifs : le chef de canton Rarikingar, le maire Nana Thomas, le juge Torgibaye. Tous, sauf Rarikingar qui était un vieillard, furent exécutés environ une semaine après la mise en liberté de Rimran.

Djingambaye Djonro Sylvain[613], sous-préfet de Kélo (Tandjilé), fut convoqué vers le 15 septembre 1984 à Kélo par une délégation mixte de l'armée et de la Garde présidentielle, afin de les accompagner à Moundou pour aller chercher des vivres pour les militaires. Une fois arrivé, il fut arrêté puis disparut. Sa famille pense qu'il est décédé en prison.

Laoundobé Congo Dionlar Michel[614], qui travaillait à l'Office national de développement rural à Moundou, fut arrêté à la même époque et disparut également.

Goldoum André[615], le sous-préfet de Beinamar (Logone Occidental), fut également arrêté à Moundou, le 9 septembre 1984. Une Toyota remplie de militaires vint le convoquer pour une réunion chez le préfet. L'un de ses cousins[616], qui avait suivi la voiture, fut également arrêté, torturé à *l'arbatachar* et libéré trois jours plus tard. Par la suite, la famille perdit toutes traces de Goldoum André. Il aurait été détenu soit à la Gendarmerie,

---

[613] Entretien du 31 juillet 2001 avec Nadjitambaye Djingambaye.

[614] Entretien de 2001-2002 avec Laounodji Dionlar.

[615] Entretien du 14 août 2001 avec Djimasdé Goldoum.

[616] Jean-Claude Belingar.

soit à la BSIR de Moundou. La famille contacta plusieurs autorités[617] civiles et militaires, en vain.

Adimatcho Djamaï[618], qui était président du conseil de gestion de la ville de Kélo (Tandjilé), fut arrêté une première fois à Kélo le 22 octobre 1984. Il fut transféré à Laï, où il fut emprisonné à la Gendarmerie avec plusieurs autres personnes. Il apprit alors que d'autres cadres les auraient précédés et auraient été exécutés : Danglé Jenas, le maire de Laï et deux chefs de canton de Béré. Un mois plus tard, il fut remis en liberté par le préfet. Il fut de nouveau arrêté, peu après, par le commandant de Brigade local. Transféré à N'Djaména, il est d'abord détenu au Commissariat Central, avant d'être enfermé aux Locaux jusqu'à sa mise en liberté le 16 janvier 1987. Il resta finalement détenu pendant deux ans et demi et sa santé fut gravement, et définitivement, atteinte.

Deux chefs de canton, Aboïna Nguelsou du Canton de Takal et Djilimou Amelle du Canton de Berem, furent arrêtés dans la sous-préfecture de Gounou Gaya (préfecture du Mayo-Kebbi) le 10 octobre 1985. Ils furent appréhendés par une mission de la DDS, envoyée de N'Djaména, qui aurait reçu l'ordre de les arrêter du directeur de la DDS lui-même, Saleh Younouss[619]. Ils étaient accusés de supporter l'opposant Fatcho Ballam[620]. Arrivé à la Maison

---

[617] Le responsable militaire de l'époque était Berdeï, envoyé spécial de Hissène Habré.

[618] Entretien du 30 juillet 2001.Voir aussi le film *Chasseur de dictateur, sur la trace de Hissène Habré*, Pierre Hazan, Article Z, 2001.

[619] Entretiens des 28 août et 19 septembre 2001.

[620] Ibid.

d'arrêt de Gounou Gaya, Aboïna Nguelsou[621] constata que, dans la même semaine, douze autres cadres originaires du Sud avaient été arrêtés[622]. Tous furent frappés et torturés. Suite aux accords de Bagdad, Aboïna Nguelsou fut libéré le 8 mars 1989[623].

La population retrouva le corps du procureur de la République en poste à Sarh (Moyen-Chari) sur la route de Sarh à Koumra[624].

c. Elimination des enseignants, des personnes éduquées et des « intellectuels »

Dans les centres urbains du Sud, les personnes éduquées et les cadres furent traqués. Un ancien responsable de la DDS ajoute :

> *« Au niveau du sud, c'était une épuration, les intellectuels n'étaient pas les bienvenus et il fallait les éliminer au maximum. A Sarh et à Doba, c'étaient tou-*

---

[621] Entretien de 2001-2002.

[622] Il s'agissait d'après lui de Harian Gondadana, Diguimou Amigué, Moulangué, Horockna Robert, Gang Tchombi, Sonwarna Pierre, Camara, Tala Joseph, Helona, Gombo, Litanvassou Paul et Batama André.

[623] L'arrestation de Nguelsou et d'autres détenus et leur transfert de Moundou, de Sarh et de Pala à N'Djaména sont confirmés par plusieurs documents de la DDS : (a) une liste de la « situation des détenus politiques (CODOS) Maison d'Arrêt de Moundou » du 31 mai 1986, (b) une liste du 6 septembre 1985 avec le même sujet, (c) une fiche de synthèse de la DDS sans date portant la référence « -/PR/DDS/88 » qui mentionne les noms des quinze personnes arrêtées en octobre 1985 à Pala, (d) une liste établie par le Chef de l'antenne de la DDS de Moundou au directeur de la DDS à N'Djaména du 12 janvier 1989 contenant les noms des détenus politiques à envoyer à N'Djaména, (e) une liste qui accompagne le rapport d'une mission de la DDS dans la zone méridionale datée du 18 janvier1989 et intitulée « Liste des détenus à transférer à la Direction ».

[624] Entretien Bandoum.

jours des intellectuels qui étaient poursuivis, et toujours des cadres »[625].

A Moundou, le Docteur Barak Mandekor[626], le premier dentiste tchadien, et son cousin Ndjerang Julien[627], enseignant et ancien député, furent arrêtés par des militaires de la Garde présidentielle venus en mission de N'Djaména, entre le 9 et le 15 septembre 1984. Ils sont portés disparus depuis[628]. La famille de Ndjerang apprit qu'ils auraient été transférés à N'Djaména après quelques jours et que Ndjerang Julien aurait été exécuté en 1985 avec, entre autres, le Dr. Mandekor et Djingambaye Djonro Sylvain, un autre cousin.

Masrangar Rimram, gardien de la paix, arrêté à Sarh le 19 septembre 1984[629] fut notamment enfermé avec l'instituteur Guéna Jean, avec un caricaturiste surnommé « Picasse » qui avait dessiné des caricatures de Habré et un étudiant qui venait du Sénégal. Tous auraient été exécutés environ une semaine après la mise en liberté de Rimran.

Le Dr. Ndem Nbaidy[630] de la Société nationale sucrière du Tchad, chef du canton de Tapol, une personnalité très respectée au sud

---

[625] Ibid.

[626] Entretien du 31 juillet 2001 avec Noudjila Germain.

[627] Entretien du 31 juillet 2001 avec Odile Ndjerang.

[628] Entretien du 27 juillet 2001 avec Neatobeï Bidi Valentin. Voir aussi sa plainte déposée au Sénégal et au Tchad.

[629] Entretien du 21 septembre 2001 avec Masrangar Rimran.

[630] Entretien du 7 septembre 2001 avec Ndem Ngoïdi Em-Ah et Ndem Ngoïdi Saïnta, les deux enfants du Docteur Ndem.

du Tchad, l'un des tous premiers médecins diplômés au Tchad, fut arrêté le 14 septembre 1984 et emmené à la villa qu'occupaient Fadil et Berdeï, les envoyés de Hissène Habré, à Sarh. Il fut interrogé par les gardes du corps de Fadil. Soupçonné de soigner et de donner des médicaments aux CODOS, il fut sommairement exécuté. La population retrouva son corps sur la route de Sarh à Koumra[631].

Un ingénieur agronome du nom de Djimounbaye, le proviseur du lycée de Sarh ainsi que des enseignants furent aussi exécutés pendant cette période. Ngakoutou Noni Simom[632] qui avait été arrêté à Sarh à cette même époque, puis relâché, confirme les noms de certaines des personnes détenues avec lui. Il ajouta que les personnes détenues avec lui avaient été emmenées et certainement exécutées dans les environs :

> *« Parmi les personnes exécutées, il y avait le Dr. Ndem Nbaidy de la Sonasut qui était marié à une blanche, Ngargoto Philippe, professeur au lycée, Zaumouzan Jean-Charles, opérateur à la poste ».*

Dana Yadimadji Isabelle[633], dont le mari étudiait en Tunisie et était soupçonné d'être un CODOS, ne fut pas épargnée par la vague d'arrestations. Avec son bébé de deux ans, elle passa sept jours dans la fameuse villa de Sarh occupée par Mahamat Fadil

---

631 Entretien Bandoum.

632 Entretien du 20 août 2001.

633 Entretien du 21 mars 2002.

avant d'être libérée. Il y avait, selon elle, encore deux ou trois autres femmes détenues après sa libération.

Mbaibé René, Laounodji et Gaingar Barak ainsi que plusieurs autres personnes, furent arrêtés à Moundou (Logone Occidental) en mars 1984 et accusés d'avoir mis en place un comité de lutte pour la libération du Tchad. Ils disparurent depuis. D'après plusieurs témoignages, ce comité n'avait rien de subversif et aurait été créé pour tenter de convaincre les CODOS de se rallier[634]. Un ancien secrétaire général des CODOS pense que ces personnes, dont les noms figuraient sur une liste faite dans le cadre de la réconciliation, furent exécutées[635].

d. Elimination des commerçants et autres hommes/femmes d'affaires

Mahamat Boukar[636] raconta que son père Al Hadj Boukar Moussa, transporteur, fut arrêté le 14 septembre 1984 à Sarh par des militaires « nordistes en turban », venus à bord de quatre voitures. Ses véhicules furent saisis.

Deux voisins furent également arrêtés ce jour-là[637], tous les deux transporteurs. Les trois furent enfermés dans la villa occupée par Mahamat Fadil qui accompagnait les militaires lors

---

[634] Entretien du 11 avril 2002 avec Gaingar Ndoasngar Nonga. Voir aussi Archives DDS : « Procès-verbaux » d'interrogatoires de ces différentes personnes.

[635] Entretien avec Lolédé Béré Silas.

[636] Entretien du 22 septembre 2001.

[637] Baba Traore et Al Hadj Ada. Voir aussi Entretien du 11 avril 2002 avec Rakia Kaba Diakete, cousine de Baba Traore.

des arrestations. Mahamat Boukar leur apporta à manger pendant trois jours et constata que son père avait été frappé. Il put aussi dénombrer une vingtaine de personnes enfermées avec son père. Le quatrième jour, alors qu'il voulait rendre visite à son père, les gardiens lui déclarèrent que les détenus n'étaient plus là. Après six jours, le sultan de Sarh vint annoncer aux familles que tous étaient morts. Les familles ne purent jamais voir les corps.

Les cas de Ndoldoum Gaston et Ndougaba Michel, commerçants, ainsi que de Mobingar Djikombaye et Tobé Pierre sont caractéristiques des vagues d'arrestation à Moundou. Les deux premiers furent arrêtés en décembre 1984 sur accusation de complicité avec les CODOS. Les deux derniers allèrent négocier la libération des deux premiers auprès du représentant spécial de Hissène Habré à Moundou, un nommé Berdeï. Il leur demanda alors de payer une somme d'un million de francs CFA[638] pour la libération de Gaston Ndoldoum et Michel Ndougaba, ce dont ils s'acquittèrent. Ils furent ensuite arrêtés à leur tour et ont depuis disparu. Un membre de leur famille, Neatobei Bidi Valentin[639], qui fut ambassadeur du Tchad en poste au Cameroun puis au Gabon de 1983 à 1989, intervint auprès de Hissène Habré en 1988, après la réconciliation avec les CODOS, pour obtenir leur mise en liberté. Hissène Habré

[638] Soit environ 3050 euros aujourd'hui.

[639] Entretien du 27 juillet 2001. Voir aussi sa plainte déposée au Sénégal et au Tchad.

lui aurait répondu qu'il n'y avait aucun problème, mais sa promesse ne fut pas tenue.

Un certificat de décès, retrouvé dans les archives de la DDS[640] constate que Gaston Ndoldoum décéda du paludisme le 31 mai 1986, dans les « Locaux ». Une liste de détenus politique gardés au Service de sécurité de Moundou, datée du 27 avril 1985[641], contient encore les noms de Tobé Pierre et Mobingar Djikolmbaye, avec la mention « tentative de corruption ». Ndoungaba Michel[642] fut, quant à lui, emmené au commissariat central de Moundou, puis, un mois plus tard, transféré à N'Djaména et enfermé aux Locaux. Il fut détenu pendant deux ans puis libéré en 1986. Très affaibli, il décéda finalement en 1993.

Le 11 septembre 1984 à Sarh, plusieurs autres civils, dont Laokein, représentant d'un service commercial et Madingar, responsable d'un dépôt d'essence, furent arrêtés et exécutés. Leurs corps furent retrouvés dans la brousse[643].

3. Les massacres commis dans les villages

A la différence de la répression dans les villes du sud du Tchad, répression très ciblée, les attaques dans les villages et les campagnes, bien que tout autant systématiques, touchèrent toutes les populations sans discrimination.

---

[640] Archives DDS.

[641] Archives DDS.

[642] Entretien du 3 août 2001 avec Ndoungaba Bruno.

[643] Entretien du 21 septembre 2001 avec Masrangar Rimram.

a. Un climat de terreur permanent

Sous prétexte de lutter contre l'opposition armée et de supprimer tout ravitaillement aux combattants, les forces du régime attaquèrent, pillèrent, incendièrent et détruisirent de nombreux villages et hameaux et commirent des exactions contre leurs habitants, le plus souvent soupçonnés de sympathiser avec les CODOS. Durant ces attaques, des hommes, mais aussi des femmes et des enfants, furent tués, des femmes violées, des biens et du bétail pillés. Des centaines de villageois furent raflés et beaucoup furent exécutés.

Cette situation créa un véritable climat de terreur. Dans beaucoup de régions du sud du Tchad, la population abandonna alors les villages et fuit en brousse, où elle resta cachée pendant des mois, sans accès régulier à des vivres ou à de l'eau potable et sans pouvoir travailler les champs ou faire la récolte. Beaucoup d'habitants se réfugièrent aussi dans les pays limitrophes.

Ahmad Nahor Nganara qui fut nommé préfet à Sarh (Moyen-Chari) début octobre 1984, témoigne de ce qu'il constata à son arrivée :

> *« Il y avait la terreur dans le Sud. Les gens restaient pendant six mois dans la brousse, dans la misère, sans nourriture ni rien. Même les grandes personnalités vivaient en cachette dans leur maison pendant plusieurs mois, par peur d'être tuées. Vers 17 heures tout le monde s'enfermait et se barricadait. Les intellectuels étaient même partis en brousse pour dormir*

dans les manguiers. La nuit, on pillait les villages. On confondait tous les villageois avec les CODOS »[644].

La Commission d'Enquête établit des listes nominatives[645] de victimes de massacres dans les villages du sud du Tchad. Pour la préfecture du Moyen-Chari[646], par exemple, les listes retrouvées dans les archives de la Commission d'Enquête, qui ne représentent sans doute qu'une partie des listes établies, font état de 749 personnes tuées entre 1984 et 1985 dans vingt-huit villages situés dans deux sous-préfectures[647]. La grande

---

[644] Entretien du 28 août 2001.

[645] Archives de la Commission d'enquête.

[646] La préfecture du Moyen-Chari comptait cinq sous-préfectures pendant le régime de Hissène Habré : Koumra, Kyabé, Maro, Moissala et Sarh.

[647] (a) Sous-préfecture Moïssala : (1) village Biri, canton Ngalo, 9 septembre 1984 : 6 personnes ; (2) village Bendang, canton Ngalo, 22 janvier 1985 et 29 décembre 1985 : 6 personnes ; (3) village Moïssala, canton Moïssala, en 1982, 1984 et 1985 : 15 personnes ; (4) village Doubadéné I, 1982-1990 : 16 personnes ; (5) village Nelmbi, sous-préfecture de Moïssala, 1984 : 30 personnes.
(b) Sous-préfecture de Maro : (1) village Kemngôh, en 1984 : 13 personnes ; (2) village Maïgo, en 1984 : 3 personnes ; (3) village Moutougo, août 1984 : 5 personnes ; (4) village Ndinaba, 30 août 1984 : 49 personnes ; (5) village Moyo, 30 août 1984 : 18 personnes ; (6) village Kotongoro, 31 août 1984 : 17 personnes ; (7) village Djéké Djéké, 1 septembre 1984 : 11 personnes ; (8) village Ndako, du 1er au 4 septembre 1984 : 24 personnes ; (9) village Maïngama, 7 au 14 septembre 1984 : 12 personnes ; (10) village Ngakorio, 16 septembre 1984 et 30 décembre 1984 (ou 30 février 1984) 250 personnes ; (11) village Ouaganga, 23 septembre 1984 : 18 personnes ; (12) village Paris-Sara II, 24 septembre 1984 : 32 personnes ; (13) village Paris-Sara II, 28 novembre 1984 : 5 personnes ; (14) village Maïtiro, 12 février 1985 : 14 personnes ; (15) village Bédjo, 21 février 1985 : 49 personnes ; (16) village Maïmadja, 22 février 1985 : 20 personnes ; (17) village Miavélé, 23 février 1985 : 14 personnes ; (18) village Ndakono, 23 février 1985 : 38

majorité des personnes tuées, d'après les listes, étaient des cultivateurs ou des femmes au foyer. Il s'agissait parfois d'hommes adultes, mais le plus souvent de vieillards, de femmes et d'enfants. Dans le village de Ndinaba, par exemple, sur les quarante-sept personnes tuées, dix-neuf étaient des enfants de moins de quinze ans, dont huit bébés âgés de un ou deux ans, et onze femmes, signalées comme « ménagères ». Dans le village de Maïtiro, sur les quatorze personnes exécutées, huit étaient des vieillards de plus de soixante ans. Dans le village de Maïmadjo, sur vingt personnes, quinze n'avaient pas vingt ans, et sept étaient âgées de moins de dix ans. Non seulement les villageois étaient tués, mais comme l'indiquent les listes des villages de Ngakorio et Bédjo, leurs maisons étaient brûlées et leurs biens et bétails pillés.

Un habitant du village de Bendang[648] (canton de Ngalo, préfecture du Moyen-Chari), qui a perdu son père, sa mère et son oncle, fut arrêté en 1985. Il devint un témoin direct des massacres perpétrés dans le Moyen-Chari. Il raconte :

> *« Un dimanche vers la fin du mois de février 1985, j'étais au village de Béboro à Ngalo quand j'ai vu un militaire en train d'égorger le fils de mon beau-père, un jeune d'environ 15 ans. J'ai décidé de prendre fuite*

---

personnes ; (19) village Sohongo, 28 août 1984 au 27 avril 1985 : 11 personnes ; (20) village Bemadjé, (date des faits non mentionnée) : 20 personnes ; (21) village Ndeïmdo, septembre 1984 - janvier 1985 : 5 personnes ; (22) village Maïmbaye, (date des faits non mentionnée) : 12 personnes ; (23) village Gourourou, (date des faits non mentionnée) : 26 personnes.

[648] Entretien du 2 août 2001.

et les militaires ont essayé de tirer sur moi. Ils chassaient les gens avec leurs véhicules. À un moment donné j'ai dû arrêter. Ils m'ont fait embarquer dans leur véhicule et m'ont emmené ».

Ensuite, il fut forcé d'accompagner les militaires des FANT pendant une semaine :

« Le lundi suivant, on est venu me chercher pour aller en patrouille pendant une semaine. Ils pensaient que j'étais CODOS et que j'avais beaucoup d'informations à leur fournir. On a fait plusieurs villages : Béboro, Datibo, Ngalo (Asimar et Ngalo), Mayo, Mandayar et Bidi. Nous sommes partis dans cinq véhicules, ils tiraient sur les gens ; sur n'importe qui, même des femmes et des enfants. Ils rentraient dans les maisons, ils tuaient et ils prenaient des biens. Ils ont brûlé des maisons et ils fusillaient des gens. Je restais dans le véhicule. À Datibo, ils ont tué des gens mais ils n'ont pas brûlé les maisons. De Ngalo à Bidi, ils brûlaient les maisons en paille. […] Des centaines de personnes sont mortes pendant cette semaine-là. A Nouzoumala, j'ai vu quelqu'un être torturé par ingurgitation d'eau et dans le village de Kaba, j'ai vu une personne torturée avec le tuyau d'échappement d'une voiture. […] J'ai vu des femmes forcées à avoir des relations sexuelles avec des militaires […] ».

D'après certains témoins, la volonté de terroriser les populations était manifeste. Mbaikabe Bernard[649] explique que des

[649] Entretien du 22 septembre 2001.

militaires des FANT en turban vinrent dans son village de Doubedana, du canton Moussa Foyo, dans la préfecture du Moyen-Chari, au mois de septembre 1984 et chassèrent les villageois. Ils incendièrent les maisons et tuèrent quatre hommes. Une vieille femme fut brûlée vive dans sa maison. Les militaires tuèrent aussi tout le bétail. La population fuit dans la brousse pendant un mois. Ensuite, les militaires revinrent incendier la brousse et les cases en paille que les gens avaient construites, ainsi que leurs provisions. Un homme fut de nouveau tué.

Selon un pasteur[650], en novembre 1984, des massacres furent perpétrés dans le village de Maïguidé, dans le canton de Balemba (Moyen-Chari), où environ quarante hommes furent tués en une journée, alors qu'ils s'étaient cachés en brousse. Les militaires vinrent dans sept véhicules, il y avait environ vingt militaires par voiture. Ils encerclèrent le village et firent sortir tous les hommes adultes. Tous furent tués. Sorti de sa cachette, le pasteur affirme avoir vu les cadavres.

Des exactions auraient aussi été commises dans la région du Logone Oriental en 1984-1985 où des villages entiers auraient été brûlés, notamment Bébo, Beboto, Baké, Kouu et Bodo[651]. Ces villages seraient restés inhabités pendant longtemps. D'après un ancien responsable de la DDS, tous ces massacres

[650] Entretien du 22 août 2001 avec Ronel Kemndigbaye Didier.

[651] Entretien Bandoum.

auraient été perpétrés par les FANT en coopération avec la Sécurité présidentielle[652].

Dans le village de Nabo (canton de Ngalo, préfecture du Moyen-Chari), des militaires seraient venus, auraient encerclé l'église dans laquelle les gens étaient en train de prier et l'auraient incendiée. Des dizaines de personnes auraient péri dans des circirconstances atroces, brûlées vives[653].

Il y eut aussi des exécutions individuelles de personnes soupçonnées d'avoir été impliquées avec les rebelles. Ces exécutions rappellent ce qui s'est passé dans les villes. Un compte-rendu de la DDS[654], et notamment de la BSIR sur des rumeurs concernant « des massacres de personnes au cours d'une cérémonie de retraite de deuil », confirme l'exécution de plusieurs personnes, notamment à Koumra (Moyen-Chari) :

> *« … nous avons pu appréhender Rimoyal Brabissi, Nassartebaye, Omaire et Djimasra, qui ont, au cours de l'interrogatoire, reconnu les faits qui leurs sont reprochés et ont été éliminés. Quant à Israël, il était absent le*

---

[652] Ibid.

[653] De nombreuses rumeurs et récits font état de ce massacre qui n'a jamais pu être vérifié mais qui est vraisemblable compte tenu du niveau de violence déployé par les forces gouvernementales dans la région. Ce massacre de l'église est un récit qui revient constamment quand les populations du sud du Tchad évoquent la période de Septembre Noir. Même si ce massacre n'a jamais eu lieu, les gens y ont cru et cette situation est une illustration parfaite de l'état d'esprit et de la terreur dans lesquels ont été plongées les populations civiles à l'époque.

[654] Compte rendu daté du 8 novembre 1984. Document reproduit dans le Rapport Commission d'Enquête, p. 167-168.

jour de l'arrestation de ses camarades… il a été appréhendé à son arrivée. Interrogé également sur les faits, l'intéressé a reconnu ses actes. Sur l'ordre du Commissaire, il a été éliminé […]

En ce qui concerne les chefs de postes administratifs de Bekamba – Goundi et leurs chefs de Canton, ceux-ci ont été dénoncés par leurs administrés. Le Commissaire Ouardougou détient les correspondances les concernant. Ils ont été également exécutés. A Koumra, il y a eu au total neuf (9) personnes qui sont exécutées au lieu de vingt-quatre (24) comme racontent les gens dans les quartiers ».

b. Les raisons avancées par les forces de répression pour justifier les attaques

Une fiche, retrouvée dans les archives de la DDS, relative à la « Destruction du village de Bekor (Canton Mbikou) » dans le Logone Oriental est caractéristique de la façon dont les forces du régime Habré opéraient. Une dénonciation d'un informateur sur la possible présence de dissidents dans le village suffisait à déclencher un massacre. Cette fiche, classée « secret », est adressée directement au président de la République :

« Un informateur a livré au service des renseignements selon lesquels des éleveurs du village de Bekor, canton Mbikou, sous-préfecture de Bébédja, auraient déclaré aux forces de l'ordre que des dissidents se cacheraient dans ledit village. En date du 23 août 1983, les forces de l'ordre sont arrivées à Bekor et ont tué six personnes parmi la population dont le chef du village.

Paniquée, la population s'est dispersée. Beaucoup ont tenté de traverser le Logone et sont morts noyés. Le village aurait été incendié par les forces de l'ordre... »[655].

Siptène Caleb Kabir[656] expliqua comment Kolobo, son village du Mayo-Kébbi, fut considéré comme favorable à l'opposition parce que l'opposant Fatcho Ballamétait originaire de ce village. En septembre 1983, des militaires des FAN attaquèrent le village avec des grenades et des tirs de bazooka. Ils rassemblèrent la population et choisirent vingt-deux personnes, dont Siptène Caleb Kabir, parmi les hommes et les jeunes garçons du village. Six d'entre eux furent gravement battus. Ce groupe fut ensuite emmené à la gendarmerie de Kim, où ils furent encore interrogés. Comme la plupart étaient lycéens, ils furent libérés deux jours après et on leur « conseilla » alors de quitter le village et de rentrer au lycée de Bongor. Une semaine plus tard, les militaires revinrent au village et choisirent de nouveau une dizaine de jeunes hommes, dont Siptène Caleb Kabir encore une fois. Le chef de quartier, Mathieu Angoulmato, fut torturé à *l'arbatachar* et battu.

Un document classé « secret confidentiel » daté de février 1983[657] rend compte de la destruction du village dans le poste administratif de Dembo, sous-préfecture de Moïssala, dans la préfecture

---

[655] Archives DDS : Fiche du 29 août 1983, adressée au Président et provenant du Service central des renseignements généraux.

[656] Entretien du 24 août 2001.

[657] Archives DDS.

du Moyen-Chari, parce que les villageois étaient soupçonnés d'héberger ou de ravitailler des dissidents :

> *« En se rendant sur les lieux, les combattants auraient soupçonné un village dans le PA de Dembo d'avoir hébergé ou ravitaillé les dissidents et de ce fait, ils ont ouvert le feu pour détruire ledit village. Ces actes ont suscité de vives inquiétudes dans les villages environnants ».*

Un massacre aurait été commis dans le village de Bira le 18 décembre 1984, dans le département du Logone Occidental, au motif que les militaires suspectaient les paroissiens d'organiser une prière pour Wadal Abdelkader Kamougué[658]. Jean Ndoba, un pasteur, fut exécuté alors qu'il menait une session de formation dans l'église locale. Les militaires vinrent encercler l'église et tirèrent sur les gens, entraînant la mort d'une vingtaine de personnes.

Les villages et les populations civiles furent également attaqués en représailles aux attaques menées par les rebelles CODOS. Ces représailles entretinrent considérablement le climat de terreur qui régna de 1984 à 1985.

Mbaindiguim Amos[659] perdit une cinquantaine de ses parents, dont son père, son oncle et son cousin, au village de Dobara, à vingt-cinq kilomètres de Moundou dans le département du

---

[658] Entretien du 27 juillet 2001 avec Néatobeï Bidi Valentin. Voir aussi sa plainte déposée au Sénégal et au Tchad.

[659] Entretien du 25 août 2001.

Logone Occidental, pendant « Septembre Noir ». Trois camions de militaires des FANT et des membres de la Garde présidentielle venus de N'Djaména attaquèrent le village, incendièrent les maisons et abattirent ceux qui fuyaient. Il s'agissait d'une mesure de représailles : les CODOS avaient incendié un camion de la CotonTchad au bord du village quelques temps auparavant.

Un procès-verbal[660] concernant la région du Logone Occidental, daté du 2 août 1983, mentionne trois attaques à main armée par des coupeurs de route (bandes armées agressant des véhicules sur les routes) et ajoute :

> *« Conséquences de ces attaques : les villages environnant ces lieux ont été incendiés par la brigade militaire de Bébédja (renseignements reçus du chef PA de Mbaïkoro et du s/préfet) ».*

Il arriva fréquemment que les forces de répression investissent des villages et commencent à tirer sur les populations sans aucune sommation préalable. Il arriva également que des personnes fussent individuellement abattues après avoir été stoppées par des militaires, sans aucune autre raison que d'être considérées comme ennemies.

D'après un étudiant du village de Bendang[661] dans la préfecture du Moyen-Chari, les militaires des FANT arrivèrent dans son village à bord de trois pick-up au début de l'année 1985. Ils ont

---

[660] Archives DDS.

[661] Entretien du 2 août 2001 avec Noudjalbaye Nambatindo Jonathan.

commencèrent à tirer sur la population, hommes, femmes et enfants, sans aucun avertissement préalable. L'étudiant prit la fuite et se cacha en brousse pendant plusieurs mois avec environ 700 personnes du village. Les conditions étaient très difficiles. Taraudés par la faim, les villageois furent contraints de se nourrir de racines d'arbres. Des blessés par balles se trouvaient aussi parmi eux, et ne pouvaient être soignés. Puis les FANT mirent le feu à la brousse et tirèrent sur les gens qui s'y cachaient faisant plusieurs morts et blessés.

Un compte-rendu[662] d'une patrouille de la BSIR à Bodo, sous-préfecture de Doba, effectué le 7 juin 1985 dans les villages de Dadaï, Dondoti et Bekolo dans la préfecture du Logone Oriental précise que les exécutions sans sommation de certains civils suivaient des ordres explicites :

> *« …Selon les consignes reçues des autorités de Doba, toute personne qui voit le véhicule militaire et qui tente de fuir est considérée comme ennemi. C'est pourquoi, plusieurs personnes ont été abattues dans les trois villages lorsqu'ils fuyaient ».*

En septembre 1984 aux alentours de Moundou, dans la préfecture du Logone Occidental, Mbaindiguim Amos[663] vit des militaires qui passaient en voiture tirer sur deux personnes qui marchaient sur le bord de la route. Les deux personnes ne furent ni stoppées ni contrôlées. Elles furent abattues, froidement.

---

[662] Archives DDS.

[663] Entretien du 25 août 2001.

c. Le massacre de Ngalo en juillet 1985

Des militaires des FANT, informés que des rebelles CODOS se trouvaient dans le canton de Ngalo, sous-préfecture de Moïssala, dans la préfecture du Moyen-Chari, massacrèrent des populations civiles au mois de juillet 1985.

A Ngalo, ce sont plus de cent personnes qui furent tuées. Ce massacre est caractéristique de la répression que subit le sud du Tchad à cette époque-là. Il semblerait que les FANT aient utilisé le même procédé que dans le village de Nabo. Certains habitants se seraient réfugiés dans l'église et les FANT leur auraient tirés dessus[664].

D'après un ancien responsable de la DDS, les FANT étaient bien présentes à Ngalo mais la Sécurité présidentielle, basée à Sarh (Moyen-Chari), fut sans doute impliquée également. Cet ancien responsable précisa :

> *« En 1984 et 1985 dans la région du Moyen-Chari, les FANT n'agissaient pas seules et étaient toujours avec la Sécurité Présidentielle. Toutes les opérations qui ont eu lieu dans le Moyen-Chari à cette époque ont été exécutées de commun accord avec la Sécurité Présidentielle et les FANT »*[665].

---

[664] Voir *supra* : Troisième partie : La répression et les crimes dans le sud du Tchad, 3. Les massacres commis dans les villages, a. Un climat de terreur permanent.
[665] Entretien Bandoum.

Un rapport officiel sur ce massacre[666], rédigé le 7 août 1985 par le lieutenant Dok-Du Bang-Ere, Commandant de la compagnie de police militaire du Moyen-Chari à Sarh, confirme qu'à Ngalo centre et dans les villages avoisinants de Djola et Koutoutou, 118 personnes au total furent tuées, dont soixante-deux à Ngalo centre. Le rapport indique que les militaires agirent sur la base d'une information précisant que des CODOS se trouvaient à Ngalo, bien que les habitants du village aient affirmé le contraire.

Le chef de Canton par intérim au moment du massacre, Ngardjidji Naïdangar confirma qu'il n'y avait pas de CODOS dans le village et décrit ce qui s'est passé :

> *« Les hommes interrogés font savoir aux militaires qu'il n'y a aucun CODO ici dans notre village. Après analyse de toutes questions, ils ont décidé de ligoter tous les hommes et ils les ont conduits dans le champ de coton. A partir de ce moment-là, les militaires se mirent à ouvrir le feu sur nous »*[667].

Un « Bilan général des victimes des évènements du 27 au 29 juillet 1985 dans les cantons Ngalo-Bébéro et Bongor » contient les noms de plus de 37 victimes pour le canton Ngalo, 19 victimes pour le village Maikolo du canton Ngalo, 6 pour le canton Béberg,

---

[666] Archives DDS : République du Tchad/Ministère Délégué à la Présidence de la République chargé de la Défense Nationale, des Anciens Combattants et Victimes de Guerre/Police Militaire Nationale - Compagnie de la Police Militaire Territoriale du Moyen-Chari – Sarh, Le 7 août 1985 - N°019/4.

[667] Ibid.

68 pour le canton Bongoro et 6 provenant d'autres villages pour un total de 136 tués et 5 blessés[668].

Un agent de liaison de l'armée[669] présent à Ngalo témoigna de ce qui s'est passé :

> *« Ils ont tué 65 personnes. Ils ont regroupé les gens sur la route de Koumra à Ngalo pour leur communiquer une information et ils ont tiré sur eux, hommes, femmes et enfants. Le Chef de Canton, Ngarezi, a survécu, mais il est mort entre temps ».*

Cet agent de liaison ajouta ensuite précisément :

> *« Le Commandant de Compagnie de Koumra, qui avait commis le massacre avec son adjoint et ses éléments, m'a dit personnellement que l'ordre de les exterminer était venu de Hissène Habré ».*

Il continue :

> *« Une commission est venue de Ngalo à Sarh pour nous informer et je suis parti. J'ai compté les morts. Je suis retourné à Sarh et j'ai fait mon compte-rendu, que j'ai donné au Comzone, qui l'a communiqué au Comchef de N'Djaména, qui a ensuite informé le Président. Entre temps, le Commandant de Compagnie, Taher, était gravement critiqué pour ce massacre parce qu'il n'y avait pas de CODOS du tout à Ngalo et cela causait trop de bruit. Il se défendait en disant que*

---

668 Archives DDS.

669 Entretien du 25 septembre 2001 avec Baningar Kassala.

l'ordre était venu de Hissène Habré. Suite à ces critiques, le Commandant et son adjoint ont fui vers N'Djaména, mais Hissène Habré les a fait arrêter. Il les a renvoyés ici et a donné l'ordre de les tuer, comme ils dévoilaient que c'est lui qui avait donné l'ordre. C'est le Comzone qui avait demandé de les renvoyer. Hissène Habré avait envoyé le général Zamtato pour les exécuter, mais nous ne l'avons pas attendu, comme l'ordre était déjà venu et les protestations continuaient. J'ai fait partie de l'équipe qui a exécuté l'ordre. Après leur exécution, la situation s'est calmée. Bang Ere était Commandant de Compagnie à la Gendarmerie à cette époque ».

D'après un ancien combattant CODO, « à Ngalo, l'armée a entouré l'église à 8 ou 9h du matin et ils ont tiré à volonté, sur les hommes, les femmes, les enfants. Tout ça a été fait sur ordre[670] ».

d. Le témoignage d'un « missionnaire »

Un témoin « privilégié » de la situation dans la préfecture du Moyen Chari pendant Septembre Noir fut Tchanguiz Watankhah[671], missionnaire d'origine iranienne de religion Bahaï, qui vivait dans la sous-préfecture de Moïssala (Moyen-Chari) à cette époque-là. Il put parcourir beaucoup d'endroits et visiter de nombreux villages. Il avait obtenu l'autorisation de circuler dans la région et d'accompagner son épouse infirmière, qui était en charge de soigner les populations en brousse.

---

[670] Entretien du 19 octobre 2012 avec Djamous Narbegui.

[671] Entretien du 5 mars 2002.

Tchanguiz Watankhah raconte :

> *« Septembre Noir a commencé le 4 septembre 1984. Un jour avant, un groupe de CODOS était rentré à Moïssala et avait tué le sous-préfet, qui était du côté de Hissène Habré. Le groupe s'est retiré la même nuit. Le 4 septembre 1984, les troupes de Hissène Habré sont arrivées et ont commencé à tirer sur la population à partir du bord du fleuve. 90 pour cent de la population a fui en brousse. Un certain Dayassal*[672]*, chef des anciens combattants, paralysé, n'a pas fui et a été égorgé. D'autres personnes ont été tuées et les maisons ont été brûlées. Mes biens ont été pillés et les militaires ont menacé d'enlever ma femme et ma belle-fille. Celles-ci ont fui en brousse après cela.*
>
> *Le 5 septembre 1984, je suis parti à Sarh en moto. Tous les villages que nous avons croisés sur la route étaient vides. Je suis tombé en panne à 2 km de Sarh. Un garçon m'a montré trois cadavres dont les têtes avaient été coupées par derrière. C'est plus tard que j'ai compris qu'il s'agissait des cadavres des fonctionnaires de Sarh, qui avaient tous été arrêtés.*
>
> *Fin septembre, début octobre, ma femme et moi avons obtenu une autorisation de la part du chargé militaire des FANT pour aller soigner les malades en brousse. J'ai aussi obtenu une telle autorisation de la part de Kotiga, chef des rebelles. Nous avons visité Silambi et*

---

[672] Il s'agit de Dayassal Tatola. Voir Entretien du 23 mars 2002 avec Nadjibaye, Lamana et Ngariséjiné Tatola, témoignage de ses frères.

Ersia en Répubique centrafricaine, les cantons Douba Dené V, Gon, Bekourou, Dilingala, Ngalo, Bengolo, Dembo, Nadili, Bekamba, Gabian, Beboro, tous dans les sous-préfectures de Moïssala et Koumra, 15 à 20 villages par canton. Les villages étaient vides, il n'y avait même pas d'animaux. On s'installait et attendait jusqu'à ce que les gens osent venir. Les militaires brûlaient aussi les champs, pour détruire la récolte.

Chaque fois que les CODOS tuaient des militaires, les militaires tuaient les gens des villages les plus proches …

En novembre 1984, nous avons vu dans le village Molbira, canton Doba Dené V, environ dix véhicules de l'armée régulière, des militaires qui brûlaient les maisons et les femmes qui couraient partout…

Au village Kabassis, nous avons vu que l'église avait été brûlée. La population a dit qu'environ trente personnes avaient été brûlées vives dedans le dimanche précédent par les FANT.

A la CotonTchad, à 5 kilomètres de Moïssala, on entendait régulièrement des coups de feu la nuit. Le lendemain, les gens disaient qu'il y avait des cadavres. La population les enterrait.

Comme le PAM (Programme Alimentaire Mondial) et le CICR (Le Comité International de la Croix Rouge) commençaient à envoyer des vivres, après cinq à six mois, ma femme et moi avons installé des centres de distribution dans plusieurs cantons. Les militaires interdisaient aux gens de venir et les tuaient même.

Les militaires ont aussi brûlé ma ferme, pour éviter que les rebelles ne partent avec les récoltes.

Un village du nom de Moïssala à 3 kilomètres de Moïssala-Centre a été encerclé par les militaires pendant une nuit et tous les hommes adultes ont été tués (environ trente personnes), parce qu'ils pensaient que des rebelles se trouvaient parmi eux.

Nous avons vu plusieurs personnes être blessées : les militaires les mutilaient devant nous et les traînaient vers l'aéroport après. Ils demandaient aux paysans où étaient les CODOS. Si quelqu'un disait ne pas le savoir, on le prenait lui-même pour un CODOS et on le tuait…

Les gens que nous soignions en brousse souffraient de paludisme et d'autres maladies à cause de la malnutrition et du manque d'hygiène. Il y avait rarement des blessés. En général, les militaires ne laissaient pas les blessés en vie.

Nous avons fait ce travail pendant six mois. Petit à petit, la vie est revenue à la normale et les gens rentraient chez eux. Nous subissions toujours des pressions, des menaces et de fausses accusations. J'ai été convoqué à Sarh plusieurs fois ».

e. Des massacres ouvertement évoqués dans les documents officiels

Les massacres et la terreur qui régnaient dans le Sud étaient ouvertement connus et reconnus dans les documents officiels. Un rapport[673] du sous-préfet de Moïssala, par exemple, adressé au préfet du Moyen-Chari à Sarh, dénonce des massacres commis par les militaires de Koumra : cinquante-sept personnes tuées et neuf blessées au village Bara II le 5 mai 1985 et une personne dans le canton Nadili. Une lettre du sous-préfet de Moïssala adressée au Préfet du Moyen-Chari[674] le 10 août 1985 confirme ces massacres :

> *« J'ai l'honneur de vous envoyer la liste nominative des personnes tuées le 28 juillet 1985 de Ndjola I et II. Je vous ai communiqué les nombres globaux, mais je n'aurai la liste par le chef de canton que le 6 août 1985 ».*

Bien que la liste des personnes tuées n'ait pas été retrouvée, une deuxième correspondance[675] datée du 4 août 1985 avec une liste de victimes, cette fois de Djola II et III contient l'information suivante :

> *« J'ai le profond regret de vous rendre compte et de vous communiquer la liste de morts et de blessés de la population des villages Djola II et III massacrés dans*

---

673 Archives DDS, rapport daté du 4 juin 1985.

674 Archives DDS.

675 Archives DDS.

la journée du Dimanche 28 juillet 1985 par les Forces Gouvernementales venant en direction de Koumra ».

En juin 1985, une mission d'évaluation dans la sous-préfecture de Moïssala (préfecture du Moyen-Chari) évoque très précisément le climat dans la région. Un compte-rendu de cette mission, « délégation de sensibilisation pour la paix à Moïssala » du 5 juin 1985[676], fait part de différentes rencontres entre la délégation et les autorités locales. Les discours des différents intervenants sont édifiants :

« Intervention du chef de Poste Administratif : […] Etre responsable, ce n'est pas procéder aux arrestations, tortures, massacres, exactions, impositions et emprisonnements arbitraires de la population innocente […]

Depuis un an la population vit dans la terreur et sur les préjugés.

Intervention du Chef de Canton P.I. Mr. Daboh Maurice. Dembo était un gros village qui à présent est détruit […]

Les victimes sont plutôt les civils et non les militaires […]

Intervention de Blague Ngakoutou, juge coutumier. « Les frères combattants nous chassent les jeunes du village, les considérant tous comme CODOS… ».

[676] Archives DDS.

Partout où le Chef de délégation est passé, le message est le même surtout dans les cantons visités. Ce qui impressionne dans tous les villages c'est que la population fuit au moindre bruit de véhicule et ne revient qu'après s'être rassurée. Ceci traduit la peur qui lui est restée sur la conscience. De tous les villages des cantons fréquentés, les déclarations révèlent une situation désastreuse. Vécu présentement sont les mêmes [...] ».

Un « compte-rendu de la tournée de sensibilisation effectuée du 27 septembre au 2 octobre 1983 par une mission officielle dans la sous-préfecture de Guidari[677] », préfecture de la Tandjilé, évoque des exactions commises par les militaires sur la population avant Septembre Noir :

« Partout où la mission est passée, elle a rassuré la population sur le fait que les autorités militaires s'emploieraient à tout faire pour consolider la paix et la sécurité acquises au prix d'or afin de redonner confiance aux populations. [...] En retour, les populations ont saisi cette occasion pour présenter leurs doléances qui sont partout les mêmes : exactions des combattants (amendes arbitraires, confiscation et pillage des biens, incendie des cases, homicides volontaires, etc.)... ».

[677] Archives DDS.

Un rapport « très confidentiel » du Bureau de Laï[678] (préfecture de la Tandjilé) témoigne parfaitement de l'état d'esprit des populations pendant Septembre Noir :

> *« Depuis les évènements du 15.09.84, la situation militaire est aux mains des FANT. Une chose à noter, la sécurité des populations est perturbée puisque certains éléments FANT s'adonnent à des actes de vandalisme, semant la terreur tant parmi la population paysanne que fonctionnaire.*
>
> *La population vit dans la haine depuis les évènements du 15 septembre 84, les jeunes garçons et filles fuient cette zone en direction de Bongor pour chercher refuge puisque leur sécurité n'est pas garantie. La masse paysanne est vraiment terrorisée, elle voit ses biens tomber aux mains des éléments FANT comme un fruit mûr, et elle n'ose pas dire un mot en présence des militaires car elle est paralysée par la peur ».*

Il est suivi d'un autre rapport[679] qui va dans le même sens :

> *« Tout a commencé avec l'arrivée inopinée des éléments du Service présidentiel le 21 août 1984. L'arrivée spontanée de cette force a suscité de vives réactions dans les milieux laïçois et a plongé nombre*

---

[678] Archives DDS : Rapport « très confidentiel » du Bureau de Laï ayant pour objet : « Compte-rendu de la situation après évènements de la Tandjilé du 15.09.84 ».
[679] Archives DDS : Rapport du 3 novembre 1984 fait par le Chef du Secteur de Surveillance du Territoire de la le/Laï (direction de la Sûreté nationale) sur la situation militaire ayant entraîné les événements du 15 septembre 1984 et du 10 octobre 1984 dans la Tandjilé et en particulier à Laï.

de citoyens dans une peur démesurée [...]. Le 15 septembre 84, ce qui devait arriver est arrivé [...].

- [Rapport d'un combat entre les CODOS et les FANT] –

Les tirs d'artilleries ont duré de 6 heures à 13 heures. Bilan 30 morts et plusieurs blessés dans la population civile. Dans les deux camps il n'y a ni morts ni blessés [...]. La population laïçoise et d'autres localités ont fait l'objet de pillages et [ont été] dépossédées de leurs biens. Plusieurs fonctionnaires ont été arrêtés. Certains ont été relâchés et d'autres ont été transférés à N'Djaména soit pour leur sympathie aux CODOS soit pour leur double jeu politique.

Le 10 octobre 1984, les forces armées ont organisé une rafle suivie d'une fouille minutieuse dans la ville de Laï. A l'origine, un Arabe les aurait informés de la présence des éléments CODOS séjournant dans la ville de Laï. Une fois de plus la population laïçoise a vécu une journée tumultueuse. Le résultat de la fouille s'avère infructueux. Bilan : 8 morts parmi la population civile.

Depuis deux semaines, un calme relatif semble revenir dans la ville de Laï. La population traumatisée par les deux événements qui l'avaient obligée à fuir revient progressivement. Il est à noter que certaines actions des soldats FANT ne sont pas de nature à mettre en confiance la population [...].

Mais alors qu'ils sont informés que les CODOS sont dans tel endroit ou dans tel village. Dès qu'ils arrivent

et ils ne trouvent pas l'ennemi, ils tirent sur la population ou brûlent le village [...] ».

Dans un entretien accordé au quotidien français *Le Figaro* le 21 novembre 1984, l'actuel président du Tchad Idriss Déby et Chef d'état-major de l'armée tchadienne à l'époque, « ComChef », revient ouvertement sur les exactions commises dans le sud du Tchad :

« Le Président Habré m'a envoyé au sud où les Libyens et les hommes du GUNT se livrent au pillage et perpètrent des massacres [...]. C'est une lutte sans cadeau où nous appliquons une justice expéditive et exemplaire »[680].

4. Les combattants ralliés : le massacre de la ferme de Déli

La méfiance des rebelles CODOS envers le régime de Hissène Habré et devant ses offres de réconciliation et de ralliement n'était pas sans réel fondement.

Suite à des négociations conduites aux mois d'août et septembre 1984 et à la conclusion d'un accord, des CODOS Espoirs et Logtand furent invités à se rendre à la ferme de Déli, située dans le Logone Occidental, à trente kilomètres de Moundou. Les accords entre le gouvernement du Tchad et les différents groupes CODOS prévoyaient, en général, le désarmement des CODOS, la formation, l'intégration au sein de l'armée et le

[680] *Le Figaro*, entretien réalisé par Pierre Darcourt, 21 novembre 1984.

paiement des salaires[681]. Les CODOS Espoirs et Logtand durent attendre à la ferme de Déli pour participer à une cérémonie de réconciliation en vue de leur intégration dans l'armée tchadienne. Ils devaient aussi recevoir individuellement des sasalaires réglés par l'Etat tchadien.

La ferme était située vers l'Ouest à deux kilomètres du village de Déli. C'était une ferme expérimentale, grande, construite en brique, propriété de l'État tchadien et qui dépendait du ministère de l'Agriculture. Tous les employés, permanents et temporaires, habitaient sur place avec leur famille. On y faisait des semences, il y avait des arbres fruitiers et de vastes champs. On y faisait de la recherche aussi.

Les CODOS commencèrent à arriver fin août 1984. Certains furent transportés dans des véhicules de la CotonTchad entre le 9 et le 15 septembre. Ils arrivèrent petit à petit, mais de plus en plus, de telle façon que leur nombre atteignit plusieurs centaines.

Un habitant de la ferme raconte :

> *« Il y avait à peu près 500 personnes de la tendance CODOS Logtand. […] Ce groupe est resté pendant un mois au village et notamment à la ferme de Déli […]. Ils attendaient leur réinsertion dans l'armée régulière »*[682].

---

[681] Voir *supra* : Troisième partie : la répression et les crimes dans le sud du Tchad, 1. Hissène Habré et le sud du Tchad. Rappel historique.

[682] Entretien du 16 août 2001 avec Joseph Lobé.

Les CODOS étaient seuls, sans leur famille. Certains étaient en tenue militaire, mais pas la majorité. Quelques-uns étaient armés. Comme ils devaient être intégrés dans l'armée, la ferme les logeait et leur donnait eau et nourriture. Ils furent mis dans un grand bâtiment, derrière les bureaux de l'administration de la ferme, dans un bâtiment où des bœufs étaient élevés auparavant. Ils faisaient des entrainements militaires tous les jours.

Une fiche de renseignements, classée « très secret », en date du 3 septembre 1984 retrouvée dans les archives de la DDS rend compte de la visite d'une délégation du gouvernement, conduite par le préfet et expliquant à propos de la ferme de Déli que :

> *« …cette ferme a été retenue par les responsables des Codos Logtand[683] pour l'implantation de leur état major et en tant que lieu de regroupement de tous les éléments des Codos Logtand qui sont au nombre de 1314 combattants… ».*

Une deuxième fiche de renseignements classée « très secret » en date du 6 septembre 1984 rend compte de la préparation des discours et des cérémonies pour le ralliement de ces CODOS au gouvernement[684].

En réalité, il n'y eut pas de cérémonie de ralliement. Cet événement ne fut qu'un prétexte à l'organisation d'un vaste piège qui attira de nombreux combattants CODOS. La plupart désarmés, les combattants ralliés qui se trouvaient dans la ferme de Déli

---

[683] Logone –Tangilé.

[684] Archives DDS.

furent massacrés par les militaires des FANT lors d'une attaque le 17 septembre 1984. Plusieurs camions bourrés de militaires des FANT arrivèrent le matin vers 9 ou 10 heures à la ferme et surprirent les CODOS qui croyaient qu'on venait leur verser leurs salaires. Les militaires ouvrirent le feu sur les CODOS désarmés. D'après les témoins, plus de 200 CODOS périrent dans cette attaque. Des civils, dont plusieurs étaient des cadres administratifs ou techniques en charge de la ferme, furent également sommairement abattus.

Un témoin raconte :

> *« Le matin du 17 septembre vers 9 heures, une grande partie de la population était aux champs, moi aussi. Nous [avons entendu] le bruit des fusils et des canons. Une partie [des CODOS] est venue vers nous et nous a expliqué qu'un groupe de militaires était arrivé dans 5 véhicules Toyota. Ils ont appelé le Chef des CODOS et lui ont demandé de regrouper ses éléments pour les payer. […] Les CODOS ont été regroupés dans un endroit entre ce hangar et les bureaux […]. Les militaires n'ont rien dit et ont tout de suite commencé à tirer sur eux. Beaucoup de gens ont été tués. Des centaines de CODOS ont fui dans les forêt »*[685].

Un habitant de la ferme, témoin de l'attaque, se souvient :

> *« Le 17 septembre 1984, j'étais parti tôt aux champs. […] J'ai entendu ce jour-là que les CODOS devaient se*

[685] Entretien du 16 août 2001 avec Joseph Lobé.

regrouper car des gens du gouvernement devaient venir pour les payer. Un bataillon de militaires de l'armée tchadienne est arrivé car ils devaient les payer. […] Environ entre 10 et 11 heures du matin, nous avons entendu des coups de feu et des tirs. Beaucoup de bruit. Je me suis décidé d'aller voir, et quand je me suis rapproché de la maison, de ma famille, j'ai vu des CODOS qui fuyaient paniqués, j'ai compris que quelque chose n'allait pas. Les CODOS nous ont dit qu'on leur avait tiré dessus à bout portant. Ceux à qui je parlais avaient échappé. J'ai alors rebroussé chemin, et j'ai fui. J'ai contourné et j'ai fait tout un détour pour tenter de revenir chez moi. Je suis arrivé devant la maison de ma famille vers midi. Les balles sifflaient toujours. Je suis reparti. Beaucoup de gens fuyaient. Je suis reparti en brousse. La fusillade a stoppé vers 13 ou 14 heures »[686].

Les militaires n'exécutèrent pas seulement des CODOS mais attaquèrent et tuèrent aussi des civils, cadres, employés et habitants de la ferme. Un autre témoin du massacre raconte :

« Les militaires sont entrés dans les bureaux. Ils ont tué le chef de la ferme sur place. Ils sont aussi entrés dans les autres bureaux et ont tué tout le monde, notamment un de mes cousins du nom de Bondaï Aimé. Ils ont aussi tué les familles du personnel qui habitaient à côté des bureaux, comme le beau-père de mon frère dénommé Léoundho Philémon. Les femmes et les enfants n'ont pas

[686] Entretien du 19 octobre 2012.

été tués, sauf une femme enceinte, Miriam, qui a été tuée avec son mari Klison Mbayoureaou »[687].

Un habitant de la ferme confirme :

« Un groupe de femmes est arrivé de la ferme en pleurs. On m'a informé que mon père avait été tué. J'apprendrai les détails de ce qui s'est passé par mes petits frères et sœurs qui avaient assisté à la scène. Les militaires ont tiré sur les CODOS puis après avoir fini, ils se sont dirigés vers les bâtiments des employés et sont entrés maison par maison pour tuer des gens. Mon père qui était rentré à la maison avait fermé la porte pour protéger mes frères et sœurs. Ils ont frappé à la porte. Et mon père a été abattu dès qu'il a ouvert la porte. On lui a tiré dessus à bout portant. […] Je suis revenu à la ferme vers 17 heures. J'ai trouvé le cadavre de mon père devant la porte de la maison. […] Nous avons mis une couverture sur mon père et nous sommes partis en brousse. Il y avait des cadavres partout. J'ai aussi un oncle paternel qui vivait à côté de chez nous et qui a été tué »[688].

Onze ou douze civils qui travaillaient dans l'encadrement de la ferme de Déli furent tués[689]. Parmi eux se trouvaient Nguendoingar,

---

[687] Entretien du 16 août 2001 avec Joseph Lobé.

[688] Entretien du 19 octobre 2012.

[689] Entretien du 19 octobre 2012 : Un habitant de la ferme a donné la liste des personnes tuées qui vivaient et travaillaient à la ferme et qu'il connaissait personnellement : Leoundoh Klisson, son père (né en 1930 ou 1931), Dakobeye Nathaniel, son oncle, Mbondai Emile, responsable du personnel, un fonctionnaire qui venait d'être nommé, le chef de la ferme qui venait aussi d'arriver à son poste, l'enfant de l'adjoint du chef qui avait 5 ou 6 ans, le domestique de l'adjoint

chef de la ferme, un ingénieur formé en URSS[690], Allaramadji Ndiguinbé[691], un ingénieur en agriculture formé en Chine et Djimtebaye Belingar Etienne[692], un ingénieur en agriculture formé à Paris, chef de ferme adjoint. D'après plusieurs témoins, des éléments de la Sécurité présidentielle seraient entrés dans les bureaux des cadres pour les exécuter[693]. Leoydoh (ou Leoundoh) Elison, maçon de la ferme, Mbayo, cuisinier de la ferme, Tchangamady, agent technique et Mbondai Emile, un employé de la ferme figurent également au nombre des employés civils exécutés. De simples cultivateurs qui travaillaient à la ferme comme Mbairabelea Esaïe, Kader David furent également abattus. Une femme Miriam Netodjimbaye ainsi que sa fille de six mois furent aussi tuées[694].

Les civils qui habitaient ou travaillaient à la ferme, rescapés du massacre étaient effrayés. Ils passèrent la nuit en brousse et ne revinrent que le lendemain. Ils durent alors enterrer les cadavres. Ils purent estimer le nombre de CODOS tombés sous les balles de l'armée tchadienne. Ce témoin, dont le père avait été tué la veille se souvient :

---

du chef, le secrétaire de la ferme, Klisson, son cousin, la femme de Klisson, le bébé de Klisson qui avait 6 mois, un parent qui venait de revenir à la ferme. Il précise qu'un agent de l'OMDR, André Ouakwar, a été emmené par les militaires. Son corps n'a jamais été retrouvé.

690 Entretien du 28 mars 2002 avec Moguial Manset Nadjihorngar Suzanne.

691 Entretien du 19 mars 2002 avec Guerindjibaye Trainguébé.

692 Entretien du 28 mars 2002 avec Moguial Manset Nadjihorngar Suzanne.

693 Entretien du 19 mars 2002 avec Guerindjibaye Trainguébé.

694 Entretien de 2001-2002 avec Mbaidoloum Tolna.

« On est revenu le lendemain, les hommes uniquement pour enterrer les gens. Le chef de la ferme a été abattu dans son bureau, on l'a retrouvé là. On a enterré notre voisin qui était le responsable du personnel. On enterrait les gens en brousse rapidement car on avait peur. […] Les CODOS dans le bâtiment à bétail, on les a enterrés deux jours plus tard pour éviter les maladies. On a continué à retrouver des cadavres une semaine après le massacre. On peut estimer le nombre de CODOS enterrés à plus de 200 »[695].

Un autre témoin confirme :

« Nous avons compté 203 cadavres, des CODOS et des villageois. […] Certains [CODOS] avaient été blessés et sont ensuite décédés en brousse. Nous avons trouvé leurs corps plus tard et nous ne les avons pas comptés »[696].

D'après Bandjim Bandoum, ancien responsable de la DDS, ce ne sont pas les membres de la Sécurité présidentielle qui sont responsables du massacre de la ferme de Déli, ni la DDS et la BSIR qui n'étaient pas à Moundou à l'époque, mais bien les FANT :

« Comme les CODOS exigeaient le paiement des salaires, on leur a dit qu'un officier comptable était venu de N'Djaména avec les salaires pour les payer. Les CODOS se sont donc regroupés et étaient déjà désarmés. Les militaires des FANT ont tiré sur eux. […]

---

695 Entretien du 19 octobre 2012.

696 Entretien du 16 août 2001 avec Joseph Lobé.

Ce massacre était au vu et au su de tout le monde. […] Des rescapés ont fui et ont marché de Moundou à Sarh à pied, pendant environ 300 kilomètres, pour prévenir les CODOS […] et de cette façon les CODOS de Doba, Sarh et Bongor ont regagné le maquis.

Ce massacre de la ferme de Déli a été préparé par l'état-major des FANT. […]

La ferme de Déli a été le déclenchement de Septembre Noir »[697].

5. Les prisonniers de guerre

Un rapport de la BSIR sur une patrouille effectuée dans la zone de Doba (Logone Oriental) datant du 27 juin 1985 évoque des exécutions sommaires de combattants CODOS capturés comme d'une banale « routine » militaire :

« Le 15 juin 1985 à 6 heures du matin, la patrouille a quitté Bodo pour se diriger vers Béro. Arrivé dans ce village, un groupe de huit CODOS s'est mis à fuir. Ils furent poursuivis et trois d'entre eux furent appréhendés. Après avoir été interrogés, ils ont déclaré avoir été poussés par la peur. Ces CODOS étaient passés sous les armes.

La patrouille a continué jusqu'à Bengamia. Quelques éléments de la BSIR ayant patrouillé la nuit ont appré-

[697] Entretien Bandoum.

hendé six CODOS… Ces CODOS ont été tués, à 3 kilomètres environ du village…

Le 16 juin 1985 […] à Bekondah un groupe de six personnes a pris la fuite dès l'approche du véhicule dans le village. La patrouille a poursuivi leurs traces et a trouvé le camping où il y avait un feu autour duquel se trouvaient leurs couchages et leurs rations. La patrouille a ramené une personne, pour prendre des renseignements, mais celle-ci a déclaré n'avoir rien su de la position des CODOS. Il a été exécuté… »[698].

Ce même détachement de la BSIR avait déjà effectué des patrouilles semblables du 2 avril au 5 mai 1985 dans la sous-préfecture de Goré, toujours dans le Logone Oriental. Ce même rapport[699] indique que des exécutions en tous points similaires furent effectuées du 27 au 30 avril 1985. Le 27 avril à Timbéri, un CODOS fut conduit devant le ComZone puis tué par balles. Deux autres personnes, qui avouèrent être des CODOS, furent également passées par les armes. Le 30 avril, la patrouille précise avoir capturé dix CODOS dispersés dans les sous-bois et les avoir exécutés.

[698] Archives DDS : Rapport du 27 juin 1985.

[699] Archives DDS.

QUATRIEME PARTIE : L'EPURATION ETHNIQUE

Gali Gatta Ngothé, membre du gouvernement de Habré avant d'être détenu entre 1989 et 1990, expliqua :

> *« Il y avait aussi les victimes clanique-ethniques, qui ont été arrêtées à cause de leur appartenance à l'ethnie d'un chef d'opposition, comme les Hadjaraï à cause de Maldoum, les Sara à cause de Kamougué et les Arabes à cause d'Acheikh Ibn Oumar. C'était la responsabilité collective »*[700].

1. Les différents groupes victimes de la répression

a. La répression contre les Arabes tchadiens dès 1982

i. Les Arabes du Tchad

D'après le recensement de 1964, les Arabes formaient environ trente pour cent de la population totale du Tchad et la moitié de sa population musulmane. Il existait de nombreuses tribus et sous-tribus. La plupart des Arabes étaient des nomades et des semi-nomades, mais beaucoup se sédentarisèrent au cours des siècles. La principale caractéristique des Arabes tchadiens, en plus de la conservation de la culture arabe, est l'usage de la langue arabe, l'arabe tchadien, comme langue maternelle[701].

---

[700] Entretien du 17 octobre 2001.

[701] L'arabe tchadien est la langue vernaculaire parlée par la plupart des groupes ethniques situés au nord du 10ème parallèle. Elle est exclusivement la langue maternelle des Arabes tchadiens à la différence des Zaghawas et des Hadjaraïs, par

Les Arabes tchadiens sont présents dans plusieurs régions, de l'est à l'ouest du Tchad, mais pour la grande majorité dans une zone située entre les 10ème et 16ème parallèles, au sud de la région du BET et au nord des régions du Mayo-Kébbi, de la Tandjilé, et du Moyen-Chari.

D'après le linguiste Patrice Julien de Pommerol qui étudia la culture arabe du Tchad, la conscience d'être Arabe transcende l'appartenance tribale au Tchad, à la différence de la plupart des autres groupes ethniques[702]. L'ethnologue Jean Chapelle précisa également la particularité de la culture arabe tchadienne :

> *« Il est très difficile de reconnaître de l'extérieur qui est Arabe et qui ne l'est pas. Ni l'habit, ni la langue, ni la couleur de la peau, ni l'absence ou la présence de scarifications, ni la coutume, ni même la religion ne sont des critères suffisants permettant de caractériser l'appartenance d'un homme à la grande famille des Arabes au Tchad. Les « Arabes tchadiens » se sont pourtant insérés dans la masse des populations du nord du Tchad, avec la conscience particulière d'être différents des autres. […].*
>
> *Le jeu des solidarités entre les membres d'une même tribu semble diminuer au profit d'une solidarité régionale, de sorte qu'actuellement beaucoup d'Arabes ont oublié leur lien spécifique à leur fraction de tribu […].*

---

exemple, qui parlent l'arabe tchadien en plus de leur langue maternelle Zaghawas et Hadjaraïs respectivement.

[702] *L'arabe tchadien. Emergence d'une langue véhiculaire*, Patrice Julien de Pommerol, Karthala, 1997, p. 31 et p. 38.

> *Reste cependant le lien du sang. C'est ce lien encore très vivant qui fait que tout Arabe considère un autre Arabe comme un parent. Ceci n'empêchera pas les querelles entre les Arabes eux-mêmes, violentes et sanglantes [...] »*[703].

Les tensions entre groupes ethniques furent une constante de l'histoire récente du Tchad. Comme le souligna l'expert en politique tchadienne Robert Buijtenhuijs[704] :

> *« Il ne fait aucun doute que les Arabes et les Goranes se détestent, aussi bien au Tchad que dans le Darfour soudanais, et que cette antipathie date déjà de plusieurs générations ».*

Avant la prise de pouvoir par Hissène Habré, cette antinomie Arabes-Goranes se traduisit sur le plan politique, et se renforça par la suite.

ii. Le Conseil Démocratique Révolutionnaire et la stigmatisation des Arabes comme pro-libyens

Après avoir provoqué une scission au sein du FROLINAT sur la question libyenne[705], Hissène Habré se positionna définitivement,

---

[703] *Le peuple tchadien, ses racines et sa vie quotidienne et ses combats*, Jean Chapelle, L'Harmattan, Paris, 1980, p. 172. Ce sentiment « national » arabe s'est très profondément renforcé après les années 2003 et 2004 avec le déclenchement de la crise du Darfour qui a exacerbé les tensions entre groupes arabes et tribus non-arabes à l'est du Tchad et à l'ouest du Soudan.

[704] *Le Frolinat et les guerres civiles du Tchad (1977-1984)*, Buijtenhuijs, Karthala, Paris, 1987, p. 351, 355 et 362.

aussi bien au cours de sa lutte pour le pouvoir qu'une fois devenu le maître de N'Djaména, comme résolument anti-libyen. Il voulait en finir avec l'influence grandissante de la Libye dans les affaires intérieures du Tchad, en particulier depuis l'arrivée au pouvoir en Libye du colonel Kadhafi en 1969. Le conflit frontalier sur la souveraineté de la bande d'Aouzou[706] fut un motif permanent d'affrontement entre les deux pays.

Hissène Habré suspectait les Arabes tchadiens d'être des alliés « naturels » des Libyens. Cette suspicion fut renforcée lorsque le mouvement armé du Conseil démocratique révolutionnaire[707], résolument opposé à Hissène Habré avant et après sa prise de pouvoir devint, depuis 1982, la faction la plus pro-libyenne du GUNT. Celui-ci était essentiellement composé d'Arabes de la tribu des Awlad Sulayman. A la fin du XIX^{ème} siècle, cette tribu émigra de la Libye au Tchad et la Libye utilisa, tant culturellement que politiquement, cette présence au Tchad pour justifier ses prétentions sur ce pays frontalier. Le CDR - dirigé par Acheikh Ibn Oumar après la mort accidentelle de son fondateur le 19 juillet 1982 - était très sensible à certains préceptes idéologiques de Kadhafi. A cette époque, le mouvement comptait

---

[705] Voir *supra* : Première partie : Le Tchad de Hissène Habré, 2. Le régime de Hissène Habré : rappel historique.

[706] Voir *supra* : Première partie : Le Tchad de Hissène Habré, 2. Le régime de Hissène Habré : rappel historique. Goukouni Oueddeï avait accepté que la bande d'Aouzou devienne définitivement libyenne en échange d'un support total de Kadhafi à son mouvement.

[707] Fondé par Acyl Ahmat, voir Première partie : Le Tchad de Hissène Habré, 2. Le régime de Hissène Habré : rappel historique.

entre 2000 et 3000 membres[708]. Après 1986, plusieurs tendances se créèrent au sein du CDR – les cadres se regroupant par régions d'origine - dont certaines se rallièrent à Hissène Habré au cours des années[709], tandis que d'autres restèrent dans le maquis avec l'opposition pour rejoindre le MPS de Idriss Déby après 1989[710].

Les Arabes tchadiens furent pour la plupart assimilés à des opposants politiques, et aussi longtemps que le conflit entre le Tchad et la Libye dura[711], les Arabes tchadiens furent suspectés et souvent réprimés par le régime de Hissène Habré.

Un ancien homme politique contemporain de Hissène Habré[712] précise :

> *« Les Arabes ont été massacrés à Am Timan, à Ati et dans la périphérie de N'Djaména, parce que Acheich*

---

[708] Le CDR perdit de nombreux cadres pendant l'été 1982 quand il s'est allié avec les troupes de Kamougué pour empêcher que les préfectures du sud du Tchad tombent sous le contrôle de Habré.

[709] Archives DDS : un document daté du 9 mai 1988 donne un aperçu des différentes tendances de l'opposition et des accords successifs qui ont été conclus. La tendance d'Acheikh Ibn Oumar, considérée comme la plus pro-libyenne, a rejoint le régime de Habré après les accords de Bagdad conclus le 19 novembre 1988. Acheikh Ibn Oumar devint le ministre des Affaires étrangères du gouvernement Habré après cet accord. Voir *supra* : Première partie : Le Tchad de Hissène Habré, 2. Le régime de Hissène Habré : rappel historique.

[710] La tendance dirigée par Rhakis Mannany par exemple. Voir entretien d'avril 2002.

[711] Un cessez-le-feu a été convenu entre la Libye et le Tchad le 11 novembre 1987 sous la pression de l'OUA. Le 31 août 1989 un accord-cadre de paix fut signé entre les deux pays.

[712] Entretiens des 4 août et 5 septembre 2001.

Ibn Oumar était avec les Libyens, les ennemis jurés de Hissène Habré ».

Mahamat Djibrine[713], qui était chef du Service de contre-espionnage et coordinateur à la DDS, révéla devant la Commission d'Enquête que l'ordre d'arrêter les Arabes venait directement du président :

« Les tribus que le Président n'aimait pas ce sont les Arabes et les Zaghawas. Chaque fois qu'il y a des problèmes les concernant, le Président ordonnait leur arrestation [...] ».

La famille Djalal[714] est certainement le cas le plus connu de famille arabe éliminée, même si ces faits se déroulèrent avant la prise de pouvoir de Hissène Habré en 1982. Il est significatif de l'attitude de Habré vis à vis des Arabes. Le chef de la famille Djalal était un homme d'affaires très respecté à N'Djaména, très influent dans la société tchadienne et souvent consulté. Il fut notamment l'intermédiaire entre Hissène Habré et Goukouni Oueddeï au début des années quatre-vingt. Les négociations qui avaient résulté de ces interventions menèrent aux accords de Khartoum, qui firent de Hissène Habré le Premier ministre du Tchad en août 1978. Mais en 1980, quand la seconde bataille de N'Djaména éclata entre les deux rivaux, Acheick Ibn Oumar, un membre de la famille Djalal, choisit de soutenir Oueddeï. De plus, le chef de la famille Djalal exprima ouvertement son désaccord

---

[713] P.V. Commission d'Enquête du 22 février 1992.

[714] Entretien du 30 août 2001.

avec la politique de Hissène Habré, ce qui consomma leur rupture. Dix jours après le début de la bataille de N'Djaména, le 28 mars 1980, alors que Hissène Habré est toujours ministre de la Défense, des militaires encerclèrent la concession[715] familiale des Djalal. Sept hommes adultes de la famille furent tués sur place et cinq garçons de 14 à 15 ans furent emprisonnés, d'abord trois mois au commissariat et ensuite six mois au lycée, qui servait alors de lieu de détention. Les femmes et les enfants furent chassés de la maison familiale. Les biens de la famille, qui étaient considérables, furent pillés par les troupes de Habré.

C'est ainsi que des arrestations et des exécutions d'Arabes eurent lieu tout au long du régime de Hissène Habré, avec cependant une vague d'arrestations plus importante de 1982 à 1984, pendant les conflits armés au nord du Tchad entre les FANT de Habré et le GUNT, dont le CDR était une composante essentielle et aussi pendant les attaques au Sud lorsque le CDR s'était allié avec les troupes de Kamougué pour empêcher que les préfectures du sud du Tchad ne tombent sous le contrôle de Habré.

b. La persécution des Hadjaraïs à partir de 1984

i. L'ethnie hadjaraï

La famille ethnique hadjaraï se trouve dans la région montagneuse de la préfecture du Guéra, près de Mongo, au centre-est du Tchad, le mot « hadjaraï » en arabe tchadien signifiant

[715] Le terme de « concession » est employé au Tchad pour désigner une parcelle de terre où vit une famille.

d'ailleurs « gens de la montagne »[716], en référence à cette montagne du Guéra. Du fait de cette particularité géographique, les Hadjaraïs surent préserver leur indépendance en étant pratiquement hermétiques à toute influence extérieure, comme l'expliqua l'ethnologue Albert Le Rouvreur :

> *« […] si, fait exceptionnel sous cette latitude, les peuplades dites Hadjaraïs ont échappé à l'infiltration arabe qui s'est manifestée partout autour d'elles, elles le doivent à la protection que leur offraient les massifs montagneux du Guéra et de l'Abdou Telfane dont les sommets avoisinent 1 800 mètres ; elles le doivent aussi secondairement à un tempérament guerrier bien trempé et à une cavalerie réputée. […] Ce môle montagneux qui a résisté aux influences arabes est resté du même coup réfractaire à l'Islam »*[717].

Il s'agit de plusieurs peuples, qui parlent différents dialectes[718] et qui ont les mêmes coutumes traditionnelles. Il est composé de plusieurs sous-ethnies ou clans, comme les Kenga, les Djonkor, les Dangaliat, Bidio, Dadjo, Koffa, Sokoro, Saba, Bolgo, etc[719].

> *« Le Guéra est un véritable puzzle ethnique et linguistique, et pourtant l'ensemble des Hadjaraïs est l'un des plus cohérents… [ils ont] en commun non*

---

[716] De l'arabe « hadjer » qui signifie la montagne.

[717] *Sahéliens et Sahariens du Tchad*, Albert Le Rouvreur, L'Harmattan, 1989, p. 121-122.

[718] Entretien du 28 janvier 2002 avec Marie-Josée Tubiana, linguiste française.

[719] *Le peuple tchadien, ses racines et sa vie quotidienne et ses combats*, Jean Chapelle, L'Harmattan, Paris, 1980, p 178. Voir aussi : *La religion des Hadjaraï*, Peter Fuchs, L'Harmattan, Paris, 1970, p. 9 - 14.

seulement le culte du 'margaï'[720]*, mais une tradition farouche d'indépendance, un mode de vie et de pensée lié à la montagne… »*[721].

ii. Les Hadjaraïs et le régime de Hissène Habré

Les Hadjaraïs furent pendant longtemps les compagnons de lutte de Hissène Habré et avaient même constitué, avec les Zaghawas, la principale force de frappe qui l'avait porté au pouvoir en juin 1982.

Lorsque Hissène Habré perdit confiance en les membres de la communauté hadjaraï, il commença d'abord par les évincer des positions de pouvoir et n'hésita pas à se retourner plus tard contre ses anciens compagnons. La méfiance de Hissène Habré à l'encontre des Hadjaraïs débuta dès 1984, au moment où son ministre des Affaires étrangères de l'époque, Idriss Miskine, très apprécié de la population tchadienne et de renommée internationale, commença à lui faire de l'ombre. Idriss Miskine était un intellectuel hadjaraï très respecté et un leader de sa communauté. Ministre du gouvernement Malloum, il avait rallié Habré et rejoint les FAN en 1979.

Le « malaise des Hadjaraïs » se renforça considérablement après le 7 janvier 1984 et la mort d'Idriss Miskine, à l'âge de 37

---

[720] Divinité des Hadjaraïs qui vit dans les objets inanimés, généralement en haut des collines ou des montagnes.

[721] Le peuple tchadien, ses racines et sa vie quotidienne et ses combats, Jean Chapelle, L'Harmattan, Paris, 1980, p. 178.

ans[722]. Idriss Miskine venait de rentrer de France, où il avait eu des contacts avec des membres de l'opposition tchadienne qui voulaient se réconcilier avec Hissène Habré[723]. Quelques jours plus tard, Idriss Miskine s'évanouit subitement pendant un déjeuner chez des amis. D'après sa veuve, Miskine aurait été empoisonné.

Sa mort provoqua des manifestations, surtout dans la préfecture du Guéra, organisées par Maldoum Bada[724], préfet du Guéra à l'époque. Miskine était très estimé dans sa région. Les Hadjaraïs étaient très amers. Ils estimaient que leur leader s'était sacrifié pour que les FAN de Habré accèdent au pouvoir

---

[722] *El Watan*, « Le monde entier salue la mémoire d'Idriss Miskine », n°260, 14 janvier 1984. Voir aussi Archives DDS : la fiche du 9 janvier 1984 montre que déjà, à l'époque, des rumeurs affirmaient qu'Idriss Miskine avait été éliminé par Hissène Habré.

[723] Entretien du 28 août 2001 avec Khadidja Darka et Entretien du 25 avril 2002 avec Garondé Djarma. Au cours de l'entretien entre les deux hommes, Hissène Habré avait fait savoir à Idriss Miskine qu'il n'avait pas été mandaté pour cela et qu'il ne voulait pas de cette réconciliation. Idriss Miskine aurait alors commis l'imprudence de révéler à Hissène Habré qu'il avait également eu des entretiens avec des fonctionnaires influents du Ministère français des Affaires étrangères qui auraient ouvertement évoqué la chute de Habré et son remplacement par ce même Miskine. Miskine aurait réaffirmé son soutien indéfectible à Habré et expliqué qu'il lui avait fait ces révélations par souci de transparence absolue entre les deux hommes. Ces surprenantes révélations auraient eu un effet totalement inverse à celui recherché et définitivement renforcé la méfiance de Habré à l'encontre de son populaire ministre des Affaires étrangères.

[724] Entretiens des 10, 18 août et du 3 septembre 2001.

et qu'il avait été éliminé une fois le travail accompli[725]. Sa mort fut un traumatisme pour de nombreux Tchadiens[726].

Avant même la mort d'Idriss Miskine, d'autres notables de l'ethnie hadjaraï avaient déjà été pris pour cible. Djédé Kourtou[727], un Hadjaraï Kenga, compagnon de lutte de Hissène Habré et nommé directeur de l'Agence tchadienne de presse après 1982, fut attaqué un jour de mars 1983. En pleine rue, sa voiture essuya des tirs en provenance d'une voiture pleine de militaires de la BSIR. Djédé Kourtou eut la jambe amputée à la suite de cette attaque. Cet attentat avait failli faire éclater une grave crise de confiance au sein du régime, mais Idriss Miskine était intervenu pour calmer la situation. Djédé Kourtou fut ensuite nommé directeur de la Radio nationale du Tchad, tout en restant constamment suivi et écouté[728].

Ce malaise était visible à l'époque, même pour des observateurs externes, tel que le spécialiste du Tchad Robert Buijtenhuijs[729] :

> *« Le Tchad compte aujourd'hui un nombre indéterminé de déçus du FROLINAT et son président aura besoin de tout*

---

[725] Entretien Bandoum.

[726] A Faya toujours sous le contrôle du GUNT, Goukouni Oueddeï déclara alors à ses proches collaborateurs : « C'est dommage, il était le seul tchadien capable de faire la paix ». Voir *Témoignage d'un militant du FROLINAT*, Al Hadj Garondé Djarma, L'Harmattan, 2003, p. 188.

[727] Entretien du 15 avril 2002.

[728] Archives DDS : Fiche d'information de la DDS du 24 mars 1988 concernant Djédé Kourtou.

[729] Le Frolinat et les guerres civiles du Tchad (1977-1984), Robert Buijtenhuijs, Karthala, Paris, 1987, p. 439.

son flair politique pour maintenir les fidèles de la première heure dans le giron de l'UNIR. Certes, ces anciens FAN, pour autant qu'on puisse le savoir, ne constituent pas un groupe structuré représentant une menace directe pour le régime, mais on parle cependant à demi-mot, à N'Djaména, d'un « malaise Hadjaraï», qui se serait développé à la suite de la disparition, en janvier 1984, d'Idriss Miskine, principal représentant de ce groupe ethnique au sein du CCFAN ».

Maldoum Bada, qui était devenu la principale figure de la communauté hadjaraï après la mort d'Idriss Miskine, fit à son tour l'objet de suspicions de la part de Hissène Habré et fut arrêté au printemps 1985. Accusé d'avoir détourné des vivres, il fut emprisonné pendant plus d'un an. La méfiance de Habré envers la communauté hadjaraï devint générale et de nombreux Hadjaraïs furent également arrêtés au cours des années suivantes[730]. Maldoum Bada entra dans la clandestinité à la fin de l'année 1986, peu après sa libération de prison.

L'entrée en clandestinité de Maldoum conduisit Hissène Habré à lui envoyer une délégation officielle, dirigée par un autre Hadjaraï, Haroun Goudi, secrétaire d'État à la santé, pour tenter une réconciliation. La négociation réussit et Maldoum Bada se rallia alors au régime de Hissène Habré. Ce ralliement n'empêcha cependant pas Maldoum de continuer à critiquer le régime et à manifester son mécontentement, notamment concernant la

[730] Entre autres Abrass, sous-préfet d'Arada à l'époque, qui aurait ensuite disparu et un groupe de Hadjaraïs de la région du Batha qui aurait été tué en route pour N'Djaména. Voir entretien du 15 février 2002.

manière dont les habitants de sa région étaient traités par le pouvoir de N'Djaména.

iii. La rébellion de Maldoum et la réaction de Hissène Habré

En octobre 1986, Maldoum et d'autres Hadjaraïs, notamment Haroun Goudi, Saleh Gaba, Galli Gata Ngothé, Khamis Eli Mamondo, Abakar Waya, Dabdaï Gamarga et Karim Bori[731] fondent un mouvement d'opposition clandestin, le MOSANAT, Mouvement de Salut National du Tchad.

Dans la nuit du 28 mai 1987, Maldoum réussit à s'échapper après un bref combat à sa maison[732] et retourna dans la clandestinité. La même nuit, une vague d'arrestations des Hadjaraïs fut déclenchée. Plusieurs dizaines d'opposants réels ou supposés furent arrêtés et sommairement exécutés à N'Djaména et en province, en particulier dans la préfecture du Guéra. En juillet 1987 Haroun Goudi, qui entre temps avait été démis de ses fonctions de secrétaire d'État, ainsi que d'autres Hadjaraïs, rejoignit la rébellion[733]. La répression s'en trouva renforcée.

---

[731] Entretiens du 25 avril 2002 avec Garondé Djarma et du 8 janvier 2002 avec Moussa Baïn.

[732] Entretien de 2001-2002 avec Maguini Haïe : Plusieurs personnes qui se trouvaient dans la maison de Maldoum cette nuit là, dont notamment Soumaine Abourace, auraient été tuées.

[733] Le MOSANAT rechercha des alliances possibles avec les opposants au régime de Habré et notamment le soutien du CDR. Le mouvement est resté dans un premier temps localisé dans le Guéra avant d'en être progressivement chassé par les troupes de Habré et repoussé plus à l'Est. Le MOSANAT se retira ensuite au Darfour soudanais où il prit contact avec la Légion islamique, groupe soutenu par la Libye et en opposi-

Tous les organes répressifs de son régime, notamment la DDS, l'armée et les Renseignements généraux, furent employés dans la répression[734]. Du fait de la défection de Maldoum et de la création du MOSANAT, tout Hadjaraï était considéré comme une menace, un ennemi potentiel. Abbas Abougrène[735], ex-agent de la DDS, chef du Service de la sécurité fluviale, expliqua à la Commission d'Enquête :

> *« Il était créé une commission chargée de l'arrestation et de la torture des Hadjaraïs en 1987. Elle était composée d'Al Hadj Djada (Président), Mahamat Wakaï, Mahamat Djibrine, Absakine Gade, Adjudant Sabre et le lieutenant Kette ».*

---

tion au régime de Hissène Habré. Le MOSANAT eut plusieurs accrochages avec l'armée soudanaise et Maldoum fut capturé et emprisonné par les autorités soudanaises, sous la pression de Habré. Le MOSANAT trouva finalement une aide déterminante auprès d'Idriss Déby lorsque celui-ci entra dans l'opposition armée au régime de Habré en 1989 et fonda le MPS. Maldoum fut libéré par Khartoum à la demande d'Idriss Déby qui avait négocié le soutien du nouveau régime soudanais au MPS contre Hissène Habré. Le MOSANAT fusionna avec le MPS en 1990.

[734] Archives DDS : Un document du 22 décembre 1988 par lequel la DDS informe le président de la situation générale de la préfecture du Guéra parle du rôle de la DDS dans les arrestations du Guéra et le résultat de toute cette répression : « Une haine viscérale [pour] ces responsables politiques [...]. Camarade Abgoudja dans son intervention, s'attaquant au service [...] a déclaré que la Documentation procède aux arrestations arbitraires des innocents. Il a demandé la libération des personnes arrêtées pendant les événements de mars 1987 à Bitkine ainsi que la suppression de l'antenne de sécurité du Guéra [...] ». Voir aussi P.V. Commission d'Enquête du 15 août 1991. Adoum Mahmat Moussa, ex-agent de la DDS, qui a servi à Mongo de 1986 à 1988, mentionne également le rôle de l'armée, ainsi que celui de la DDS de N'Djaména qui venait en mission.

[735] P.V. Commission d'Enquête, 15 août 1991.

c. La persécution des Zaghawas

i. L'ethnie zaghawa

Les Zaghawas constituent l'une des principales familles ethniques présentes dans le nord-est du Tchad et dans l'ouest du Soudan, où ils sont beaucoup plus nombreux qu'au Tchad. La famille ethnique zaghawa est parfois confondue avec les Bideyats[736]. Il s'agit pourtant de deux groupes ethniques distincts bien qu'ils soient apparentés : ils ont les mêmes coutumes, la même religion et parlent la même langue. Les Bideyats sont cependant majoritairement originaires des montagnes de l'Ennedi, tandis que l'on trouve surtout des Zaghawas dans la région d'Iriba, ancienne préfecture de Biltine[737].

Si les historiens font la distinction entre les Zaghawas et les Bideyats[738], ces deux groupes sont généralement considérés comme affiliés à l'ethnie zaghawa par l'administration et la majorité des Tchadiens.

L'ethnie des Zaghawas compte plusieurs « fractions », « clans » ou « sous-clans » suivant le lieu d'origine. C'est ainsi qu'on distingue entre autres : la fraction des Kapkas, la fraction des

---

[736] Entretien du 28 janvier 2002 avec Marie-Josée Tubiana.

[737] A la suite de la réforme administrative de 2008, la préfecture de Biltine, devint la région du Wadi Fira avec Biltine pour Chef-lieu et comprenant trois départements : Biltine, Dar Tama et Kobé.

[738] *L'arabe tchadien. Emergence d'une langue véhiculaire*, Patrice Jullien De Pommerol, Karthala, 1997, p. 33.

Kobés, la fraction des Bidiats, le clan des Angos, le clan des Sounaros, ou encore le clan des Naouras.

ii. Les Zaghawas et le régime de Hissène Habré

Beaucoup des plus fidèles compagnons de route de Habré, avant sa prise de pouvoir et pendant la majeure partie de son régime, étaient Zaghawas, de sorte que beaucoup de Tchadiens ne faisaient pas la distinction entre Goranes et Zaghawas.

Les soldats zaghawas, très aguerris aux combats en zones désertiques et semi-désertiques contribuèrent beaucoup à la prise du pouvoir par Hissène Habré. Ils constituèrent l'épine dorsale d'une partie de l'armée tchadienne et un Zaghawa, Hassan Djamous, devint un Chef d'État-major très respecté des FANT pendant le régime de Habré. Hassan Djamous mit en déroute l'armée libyenne de Kadhafi en 1987 au nord du Tchad. Les Libyens évacuèrent alors le Tchad définitivement. Cette victoire historique apporta à Hassan Djamous un prestige énorme en Afrique sub-saharienne. Un autre Zaghawa occupa un poste important dans l'appareil sécuritaire du Tchad, Ibrahim Mahamat Itno, qui devint ministre de l'Intérieur du régime Habré. Idriss Déby, l'actuel président du Tchad, une personnalité importante de la communauté zaghawa, devint le Chef d'État-major de l'armée tchadienne en 1983, un an après la prise de pouvoir de Hissène Habré et ce, jusqu'en 1985. Après un séjour en France où il suit des cours à l'École supérieure de guerre puis aux Cours supérieur interarmées, Idriss Déby revient au Tchad et devient Conseiller spécial à la défense et à la sécurité de Hissène Habré en 1987. Abbas Koty, combattant zaghawa très

respecté, membre du FROLINAT, puis chef du cabinet militaire de Goukouni Oueiddeï au sein du GUNT rejoint Habré en 1985. Il fut ambassadeur du Tchad au Soudan jusqu'en 1988.

Après la défection des leaders zaghawas alliés de Hissène Habré en 1989, l'ethnie zaghawa dans son ensemble fut le dernier groupe victime de la répression, visant collectivement des populations en raison de leur appartenance ethnique.

iii. La « sortie » de Djamous, Itno et Déby, la rébellion zaghawa et la réaction de Hissène Habré

En 1989, les rapports entre Hissène Habré et ses plus proches alliés zaghawas, notamment Hassan Djamous, chef d'Etat-major de l'armée tchadienne, Ibrahim Mahamat Itno, ministre de l'Intérieur et Idriss Déby, conseiller militaire du président, deviennent très tendus et Hissène Habré perd totalement confiance en eux.

Les opinions et versions divergent quant à l'origine de la rupture de confiance entre Hissène Habré et ses compagnons zaghawas. Plusieurs raisons sont avancées, telles qu'un coup d'État des leaders zaghawas en préparation, la vente, à l'insu de Hissène Habré, par Hassan Djamous, de l'équipement militaire et des armes que les FANT avaient récupérés sur l'armée libyenne en 1987[739], ou

[739] Garondé Djarma évoque un matériel considérable saisi à l'armée libyenne par les FANT en 1987. A Ouaddi Doum le 20 mars 1987, d'après lui, « 11 bombardiers tchèques L 39, deux avions d'appui tactique au sol Marchetti SF 260, 18 lances-roquettes multiples BM 21 et 10 radars » en plus ou moins bon état sont récupérés par les FANT. Garondé

encore le prestige accru des Zaghawas à la suite de la retentissante victoire de 1987 des FANT, dont Hassan Djamous était le chef d'Etat-major, sur l'armée libyenne. Les leaders zaghawas, quant à eux, expliquent que la situation des droits humains au Tchad était si dégradée, qu'ils se devaient d'intervenir[740].

Le 1er avril 1989, accusés de complot et craignant d'être arrêtés, Hassan Djamous, Ibrahim Itno et Idriss Déby décident de s'enfuir de la capitale. Ibrahim Itno n'y parvient pas et il est arrêté et enfermé à la DDS où il meurt quelques jours plus tard. Dans leur fuite vers le Soudan, Hassan Djamous, Idriss Déby et leurs hommes sont rattrapés par les troupes de Habré le 12 avril. Hassan Djamous, qui boitait en raison d'une ancienne blessure de guerre au genou, ne parvient pas à fuir. Il est capturé et ramené à N'Djaména. Il trouve rapidement la mort alors qu'il est en détention à la DDS.

Idriss Déby réussit à gagner le Soudan, où il crée une armée avec l'aide d'Abbas Koty, le Mouvement patriotique du Salut (MPS). Il obtient le soutien des Zaghawas soudanais[741] et de la Libye[742]. Le MOSANAT, le mouvement des rebelles hadjaraïs de Maldoum, le rejoint également. Maldoum, emprisonné par les Soudanais avec

---

Djarma estime le « butin » pour le mois de mars 1987 à « un milliard de dollars ». *Témoignage d'un militant du FROLINAT*, Al Hadj Garondé Djarma, L'Harmattan, 2003, p. 332.

740 Plusieurs interviews de 2000 à 2008 avec Ismaël Hachim Abdallah, ex-président de l'AVCRP décédé au mois de septembre 2010.

741 Archives DDS : Fiche de la DDS au président dans laquelle on parle de l'accueil donné par certaines autorités soudanaises à Abbas Koty à Khartoum, 29 avril 1989.

742 Archives DDS : Fiche de la DDS au président qui relate les interventions de Kadhafi à la rébellion 20 mai 1990.

certains de ses éléments, est libéré par Déby qui acquitte l'importante caution exigée par les Soudanais[743]. La rébellion est également rejointe par Togoï – qui fut chef d'Etat-major du Frolinat et proche de Goukouni Oueddeï[744]. Le MPS obtient, par la suite, un certain soutien de la France dont les conditions furent discutées lors de deux réunions, l'une à Lomé en mai 1990 et l'autre à Amsterdam en septembre 1990[745]. Le 1er décembre 1990, les forces du MPS de Idriss Déby s'emparent de N'Djaména et chassent Hissène Habré du pouvoir.

Deux fiches de la DDS rédigées à l'attention du président[746] tentent de retracer l'historique de la rébellion à partir d'informations obtenues lors de l'interrogatoire « serré » de certains Zaghawas arrêtés. Ces rapports indiquent que les préparatifs étaient anciens et que des campagnes de sensibilisation auprès des Zaghawas avaient été organisées dans la plus grande discrétion par Hassan Djamous. Selon ces notes, le déclenchement de troubles planifiés à un moment opportun aurait échoué suite à l'arrestation de certains éléments zaghawas pour trafic d'armes, ce qui aurait décidé Itno, Déby et Djamous à quitter N'Djaména.

---

743 Archives DDS : Fiche d'information du 27 décembre 1989 confirme ceci. Entretien du 25 avril 2002 avec Garondé Djarma qui déclara que Déby avait payé une caution de 200 millions de francs CFA aux autorités soudanaises pour le libérer.
744 Le Frolinat et les guerres civiles du Tchad (1977-1984), Robert Buijtenhuijs, Karthala, Paris, 1987, p. 74.
745 Entretien du 25 avril 2002 avec Garondé Djarma.
746 Archives DDS : Fiches de la DDS au président de la République, 9 avril 1989 et 14 avril 1989.

La suspicion contre les Zaghawas avait déjà commencé en 1988. Une note du 18 janvier 1988, adressée au directeur de la DDS[747], fait état de rumeurs au sujet de la préparation d'un coup d'État par les Zaghawas, avec le concours des français et d'Ismaël Hachim[748], un Zaghawa, ancien directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, Ibrahim Itno. Le 30 mars 1988, plusieurs personnalités de la communauté zaghawa sont arrêtées[749]. Elles sont interrogées sous torture et accusées de préparer une rébellion ou un coup d'État. Il n'y eut qu'un seul survivant, Ibrahim Kossi[750]. Une fiche d'information transmise au président Hissène Habré[751], datant du 26 juillet 1988 témoigne du climat de méfiance qui prévalait et des enquêtes menées, déjà à cette époque-là, sur certains Zaghawas concernant les ventes d'armes.

La répression prit toute son ampleur à partir du départ de Hassan Djamous, d'Ibrahim Itno et d'Idriss Déby le 1er avril 1989.

Une vague d'arrestations toucha d'abord les parents des supposés complices, puis les militaires zaghawas pour s'étendre ensuite à

---

747 Archives DDS : Note d'information de la DDS adressée au directeur de la DDS, 18 janvier 1988.

748 Ex-président de l'AVCRP (Association des Victimes de Crimes et Répression Politique) décédé au mois de septembre 2010.

749 Il s'agissait de Sidick Fadoul, Ibrahim Kossi Abakar, Mahamat Saber, Ismael Chaïbo, Adam Oumar, Yacoub Adam, Yaya et Sey Djobara, tous arrêtés le 30 mai 1988.

750 Entretien du 2 octobre 2001. Mahamat Saber a été torturé à mort. Les autres ont été exécutés. Voir aussi Archives DDS : Note d'information de la DDS adressée au directeur de la DDS, 18 janvier 1988.

751 Archives DDS : Fiche d'information adressée au président, 26 juillet 1988.

tous les Zaghawas en général sans distinction. Même ceux qui n'avaient rien à voir avec la rébellion furent considérés comme « suspects de complicité avec l'ennemi ».

Comme cela s'était déjà produit pendant son régime contre les Arabes et les Hadjaraïs, les Zaghawas furent massivement persécutés en 1989 et 1990.

Abbas Abougrène[752], ex-agent de la DDS, chef du Service de la sécurité fluviale, l'expliqua à la Commission d'Enquête :

> *« Le 1er avril [...] [1989] [...] à six heures du matin, Guihini Koreï, ex-directeur de la DDS, a réuni tous les chefs de service et leur a demandé de procéder à l'arrestation de tous les ressortissants Zaghawas sans aucune distinction. Il leur avait précisé que ces instructions émanaient du Président de la République même ».*

Comme il l'avait fait pour les Hadjaraïs en 1987, Hissène Habré créa une commission chargée de la répression des Zaghawas[753] :

---

[752] P.V. Commission d'Enquête, 15 août 1991.

[753] Archives DDS : Un document du 18 avril 1989 adressé au président, parle de l'absence de Hassan Djamous et des Chefs des différentes missions diplomatiques à une cérémonie le 31 mars 1989. Selon cette note, cette absence pourrait être due au fait que ces Chefs auraient « eu vent de la situation qui a prévalu », c'est-à-dire du départ en rébellion de Djamous, Itno et Déby la nuit après cette cérémonie. Confirmé par Ahmat Kogri, chef du Service administratif et financier à la Présidence jusqu'à la chute de Hissène Habré. Voir Entretien de 2001-2002 avec Ahmat Kogri.Archives DDS : Fiche d'information du 22 avril 1989, qui relate

> « *Il a été créé une commission chargée de l'arrestation et de la torture des Hadjaraïs en 1987 [...]. En 1990 une commission analogue a été créée concernant le problème Zaghawa : Doude et Mbang [...] en faisaient partie [...]* »[754].

Mahamat Djibrine[755], coordinateur à la DDS, confirma l'existence de cette commission devant la Commission d'Enquête :

> *« Pour le problème des Zaghawa, il y a une commission composée d'Abakar Torbo, Mahamat Bidon, Issa Arawaï et pas Galmaye. C'est cette commission qui est chargée des interrogatoires et des tortures. La veille du premier avril, on nous a réunis tous, nous étions consignés, on est resté jusqu'au matin. Vers 4 heures du matin Guihini est parti avec des agents de la BSIR pour aller arrêter Hassan Djamous ; il est revenu vers 6 heures nous dire que Hassan Djamous était sorti. [...]Je sais qu'on a donné l'ordre à la commission plus Djidi d'arrêter tous les Zaghawas ».*

Marie-Josée Tubiana, linguiste française ayant fait plusieurs études sur les Zaghawas depuis les années soixante, indique que :

---

les propos favorables aux rebelles d'un certain Taher Fadoul, et porte la mention manuscrite « commission ».Archives DDS : Compte-rendu d'un agent de la DDS à son directeur datant du 7 mai 1989, sur une mission qu'il a effectuée au Soudan, portant la mention manuscrite « commission ».

754 P.V. Commission d'Enquête du 15 août 1991.

755 P.V. Commission d'Enquête du 22 février 1992.

« Quand Djamous, Itno et Déby sont partis, il y eu la vengeance contre tous les autres Zaghawa. En avril 1989, il y a eu les rafles de tous les Zaghawas à N'Djaména, dans un esprit de vengeance. C'était la responsabilité collective. Cela est à comparer à l'idée de la Dia, le prix du sang, qui est à payer par le groupe… Ailleurs, Hissène Habré s'en est pris d'abord à l'élite et ensuite aux villages »[756].

Les arrestations et exécutions en province, notamment dans la préfecture du Biltine et au Soudan, furent le travail de la garde rapprochée de Hissène Habré, la Sécurité présidentielle, que Robert Buijtenhuijs[757] appela « l'armée dans l'armée » créée par Hissène Habré. Celle-ci donnait des ordres aux militaires des brigades locales de la Gendarmerie et aux agents de l'antenne locale de la DDS. Quelquefois, les arrestations étaient effectuées par une délégation venue de N'Djaména[758].

Hissène Habré suivait de près la répression des Zaghawas dans la préfecture du Biltine. Selon diverses sources, il serait allé lui-même à Iriba, près de la frontière soudanaise[759], les 7 et 8 avril 1989[760].

---

[756] Entretien du 28 janvier 2002.

[757] Le Frolinat et les guerres civiles du Tchad (1977-1984), Robert Buijtenhuijs, Karthala, Paris, 1987.

[758] Entretien du 31 juillet 2001 avec Mahamat Ali Koura. Entretiens des 24 juillet 2001 et 8 février 2002 avec Bachar Tagabo Souleymane.

[759] Iriba est la deuxième plus grande ville du département du Biltine. Iriba est située très à l'est du Tchad, à 60 kilomètres de la frontière avec le Soudan marquée par les« deux Tiné » : Tiné Tchad et Tiné Soudan. Iriba fut un lieu d'exactions massives

2. Une répression collective et de masse

a. La « responsabilité ethnique » des Arabes

i. Une répression féroce

Beaucoup d'Arabes tchadiens furent arrêtés et maltraités. Leur appartenance ethnique suffisait à les rendre suspects de mener des activités d'opposition.

Fatime Sakine[761], elle-même arrêtée en 1982-83, témoigne de l'emprisonnement en masse des Arabes. Selon elle, les Arabes arrêtés étaient surtout soupçonnés de complicité avec le CDR[762] et étaient gardés dans la cellule C des « Locaux »[763]. Mais il y avait aussi des femmes arabes, telles que Khaltouma, une jeune fille qui serait morte en prison après avoir été arrêtée alors qu'elle voulait se rendre à un mariage à Garoua au Cameroun.

---

contre les Zaghawas et plus tard, un lieu d'affrontements entre l'armée de Hissène Habré et les troupes de Déby.

[760] Archives DDS : Document partiel et en mauvais état, dont on ne connaît pas l'auteur, dans lequel il est question d'une réunion à Iriba le 7 et le 8 avril 1989. Voir aussi Entretiens des 24 juillet 2001 et 8 février 2002 avec Bachar Tagabo Souleymane. Entretien du 21 mars 2002 avec Mahamat Ikha Djerebo.

[761] Entretien de 2001-2002. Son nom figure sur une fiche au président du 5 octobre 1984, dans laquelle elle est accusée de collecter des renseignements pour l'opposition.

[762] Conseil démocratique révolutionnaire.

[763] Voir *supra* : Deuxième partie : le traitement de l'ennemi.

Clément Mbayale[764], détenu aux Locaux pendant deux ans et demi, témoigne du sort des détenus arabes :

> *« Un matin, ils ont amené 14 Arabes d'Ati, à la peau claire, des partisans du CDR. C'était en mars 1985 et il faisait excessivement chaud. Le 2e jour, quatre d'entre eux[765] sont morts de la chaleur. C'était une nuit horrible. Ils pleuraient comme des chiens et quand ils ont cessé de gémir, ils étaient morts. Ils avaient tellement faim qu'ils se battaient sur la nourriture. Tellement de personnes sont mortes de la chaleur et du béribéri. Ils marchaient en traînant les fesses, tellement il y avait de diarrhée et de sang… Les derniers à être venus avant que je ne sois libéré furent les Arabes, mais ils étaient tous morts dans les six mois ».*

Quelque temps après la prise de pouvoir par Habré, alors que sévissait une répression considérable contre les Arabes tchadiens, Taher Abdelmahid[766] fut le témoin d'une attaque des troupes du président Habré contre le marché d'Amladoba, fréquenté par des Arabes, près de la ville de Bokoro à 150 kilomètres à l'est de N'Djaména. Il raconte :

> « *Le 3 août 1984, les militaires ont encerclé le marché et ont regroupé les gens pour les empêcher de fuir. Ils soupçonnaient tout le monde d'être pro-libyen. Si tu vends des tapis, on dit que tu vends des tapis de la Libye. Mahamat Ali et Ali Youssouf Saleh ont été*

[764] Entretien du 24 juillet 2001.

[765] Daoud Adam, Hamdam Cherif, Chaïb Ibé et Abdramane Nossour.

[766] Entretiens de 2001-2002.

exécutés à cause d'une cassette d'un chanteur libyen. Moustapha Hamit Hamdan a été tué pour un sac. Je ne sais pas, sans doute que 'Jamahiriya' ou quelque chose dans le genre était inscrit sur le sac. Mahamat Moussa Youssouf a également été tué parce qu'il vendait des verres importés de Libye ».

Taher Abdelmahid confirma que, à la même époque, treize Arabes qui étaient venus en chameau pour acheter du mil, avaient été exécutés par des militaires en quittant le marché d'Arboutchadak. Il continue en évoquant un autre incident :

« Le 16 avril 1983, vers Moshi/Fitri dans le sud du Batha, neuf Arabes que je connaissais très bien ont été abattus par les militaires de Habré qu'ils avaient eux-mêmes appelés pour protester contre l'attitude de fermiers qui leur refusaient l'accès au pâturage pendant la saison sèche. Les militaires se sont retournés contre eux. Je n'étais pas loin et j'ai entendu les coups de feu. Je suis parti voir et j'ai trouvé les cadavres. J'ai prié pour eux ».

Abdallah Bouniamine[767], commerçant arabe, fut arrêté en 1983 en raison de l'appartenance de ses neveux et de son frère au CDR. Il fut torturé afin qu'il avoue être leur complice. La plupart de ses codétenus étaient des Arabes.

[767] Entretien du 19 avril 2002.

La mère de Rhakis Manani[768] fut également emprisonnée pendant trois mois dans son village de Koundjar, situé entre Ati et Oum-Hadjer, en raison des responsabilités de son fils dans le CDR.

Ahmat Mahamat Ali, surnommé « Cassius »[769], fut arrêté le 13 janvier 1988 après un attentat à la grenade sur le marché de Kousséri au Cameroun où beaucoup de Tchadiens furent tués. Rentré au Tchad pour y cacher sa famille, c'est en tentant de repartir à l'étranger qu'il fut arrêté à la frontière. Identifié comme habitant à Kousséri alors qu'il avait refusé antérieurement de travailler pour la DDS, ce qui lui avait valu la suspicion d'être prolibyen, c'est à cause de son origine arabe qu'il fut une nouvelle fois suspecté d'être l'un des responsables de l'attentat. Ahmat Mahamat fut torturé à l'*arbatachar* et reçut cent coups de fil de fer ainsi que des électrochocs. Il resta détenu pendant presque trois ans, jusqu'à la chute du régime de Habré.

Mahamat Fidesse[770], un jeune arabe arrêté en 1982 et détenu pendant six mois pour avoir refusé de travailler pour la DDS pendant les vacances scolaires fut interrogé et torturé avant d'être libéré après cinq ou six mois de détention. Il confirma que beaucoup d'Arabes étaient détenus.

Boukhari Ine Ahmat,[771] un commerçant arabe, fut arrêté en 1984 par les agents de la DDS sur accusation de complicité avec le

---

[768] Entretien d'avril 2002.

[769] Entretien du 17 août 2001.

[770] Entretien du 19 avril 2002.

[771] Entretien du 16 octobre 2001.

CDR. Il fut emprisonné aux Locaux pendant environ un an et se souvient qu'à l'époque, la majorité des détenus étaient des Arabes, pour la plupart accusés de complicité avec le CDR.

ii. Les Arabes « ralliés », venant de l'étranger ou résidant hors du Tchad

Le régime n'hésita pas à tromper et piéger ses adversaires, tant militaires que politiques, en les invitant à se rallier ou à entrer en négociations pour ensuite les éliminer[772].

Une vingtaine de chefs et combattants du CDR dont Adam Barka, Hassane Djalai et Ahmat Guarna furent exécutés sommairement à Ati en 1984 après s'être ralliés à Hissène Habré[773]. Ils avaient été invités à dîner chez Habib Baha, le préfet du Batha, avec le ministre de l'élevage de l'époque, Taher Guinassou, après une journée de discussions pour fêter le ralliement, mais tombèrent dans un guet-apens. Les corps furent ensuite jetés sur la piste d'atterrissage de l'aérodrome d'Ati[774].

Assef Ramadane[775], ancien combattant arabe du GUNT revenu au Tchad dans le cadre de l'appel à la réconciliation lancé par Hissène Habré, fut enlevé et exécuté avec deux autres personnes au village de Malawachi, dans la région d'Ati, dès son retour en 1984.

---

[772] Voir *supra* : Troisième partie : La répression et les crimes dans le sud du Tchad.

[773] Entretien du 15 février 2002.

[774] Entretien avec Rhakis Mannany d'avril 2002.

[775] Entretien de 2001-2002.

Le régime s'assurait aussi de la collaboration des services de sécurité des pays voisins pour poursuivre et arrêter ses opposants supposés[776].

Mahamat Al Habib[777], un Arabe, fut arrêté à Maiduigri au Nigeria, où des agents tchadiens et des militaires nigérians organisaient conjointement des rafles contre les Tchadiens au début de l'année 1983. Beaucoup d'Arabes tchadiens furent arrêtés de cette manière. Mahamat Al Habib fut transféré à N'Djaména avec une cinquantaine d'autres Arabes tchadiens où il fut gravement torturé et interrogé sur l'un de ses séjours en Libye. Abakar Moussa[778], un autre Arabe tchadien, fut également arrêté à Maiduigri où il passa deux ans et demi en prison.

D'autres Arabes tchadiens furent arrêtés à peine rentrés sur le territoire tchadien. Faouzia Sabit[779], une Arabe franco-tchadienne, mariée à un médecin français qui aurait soigné des membres du GUNT fut arrêtée à sa descente d'avion. Journaliste pour Radio France internationale (RFI), elle était venue enquêter au Tchad sur l'arrestation d'un opposant au régime Habré. Son appartenance ethnique la rendit doublement suspecte aux yeux des autorités. L'ambassade de France serait intervenue pour obtenir sa mise en liberté et son retour en France.

---

[776] Voir *supra* : Deuxième partie : Le traitement de l'ennemi.

[777] Entretien de 2001-2002.

[778] Entretien du 29 avril 2002.

[779] Entretien du 19 avril 2002.

iii. Les commerçants arabes arrêtés sous de faux prétextes

Il arriva, parfois, que le fait d'être Arabe ait servi de prétexte pour une arrestation inspirée par d'autres raisons, conflit personnel ou cupidité.

Mahamat Ibrahim[780], riche commerçant arabe fut arrêté et accusé d'être un informateur du CDR. Les agents de la DDS lui soutirèrent 12 millions de francs CFA[781]. Détenu au commissariat central de N'Djaména, il constata que la majorité de ses codétenus étaient eux aussi Arabes. Après trois mois de détention, il fut libéré à la condition de ne pas réclamer son argent.

Khali Ahmat Madallal[782], également commerçant arabe, fut arrêté le 28 août 1987. Ses biens, meubles, voitures, et autres possessions furent emportés par les agents de la DDS, sa maison confisquée et une somme de 47 millions de francs CFA[783] détournée par ces mêmes agents. Il lui fut reporché de soutenir financièrement la rébellion. Il passa plus de trois ans en prison.

b. Les attaques contre les Hadjaraïs : d'une répression individuelle à une responsabilité collective organisée

Les harcèlements contre la communauté hadjaraï débutèrent dès 1984 et 1985, mais après l'entrée en opposition de Maldoum Bada et Haroun Goudi, elles prirent très vite la forme de

---

[780] Entretien de 2001-2002.

[781] Soit environ 21 000 euros aujourd'hui.

[782] Entretien de 2001-2002.

[783] Soit environ 153 000 euros aujourd'hui.

vagues massives d'arrestations des Hadjaraïs de tous horizons : responsables politiques, militaires, professeurs, fonctionnaires, chômeurs, éleveurs, bergers, étudiants, élèves ainsi que les membres des familles des opposants, car même ceux qui n'avaient rien à voir avec la rébellion étaient considérés comme suspects de complicité avec l'ennemi. Les Hadjaraïs, comme les Arabes et les Zaghawas ensuite, furent poursuivis en tant que tels et la répression à leur encontre s'étendit à tout le territoire tchadien.

i. L'extension progressive de la répression à l'ensemble de l'ethnie hadjaraï

La répression contre les Hadjaraïs commença avec les personnalités et figures de la communauté, comme Idriss Miskine et Maldoum Bada puis s'étendit d'une manière systématique à tous ses membres, uniquement en raison de leur appartenance à ce groupe ethnique.

Ahmat Dadji, PDG de la Société nationale sucrière du Tchad à N'Djaména -ambassadeur du Tchad pendant quinze ans et chef de file des Hadjaraïs - était un représentant politique et une figure emblématique de la communauté lorsqu'il fut arrêté chez lui vers 23 heures le jour du départ de Maldoum Bada en rébellion, le 28 mai 1987[784]. Trois ou quatre véhicules encerclèrent tout le quartier. Ahmat Dadji monta dans une Mercedes noire avec une plaque « PR » de la Présidence. Ensuite, il fut emmené à la BSIR d'où il fut conduit, toujours dans la Mercedes « PR », vers une

[784] Entretien du 22 octobre 2001.

destination inconnue. Sa famille avait perdu toute trace de lui, jusqu'à ce qu'elle apprenne qu'Ahmat Dadji aurait été exécuté à la Présidence.

Après la mise en place de la commission chargée d'arrêter les Hadjaraïs, des vagues d'arrestations eurent lieu dans tout le pays et de nombreux Hadjaraïs furent arrêtés et exécutés. Une responsable politique du régime Habré[785] confirme :

> *« A l'époque du deuxième congrès de l'UNIR en 1988, il y avait eu la rébellion des Hadjaraïs. Ils ont tous été arrêtés, même les membres de l'UNIR ».*

Touka Haliki, ancien chef du Service des renseignements généraux, service qui faisait partie de la Sûreté nationale, déclara devant la Commission d'Enquête[786] :

> *« Mon service a participé aux arrestations des Hadjaraï. J'ai reçu l'ordre du directeur de la Sûreté de prêter main forte à la DDS. Néanmoins, il est de notre devoir d'informer le Président sur ce qui se passe ; c'est pourquoi nous avons adressé des fiches sur les exactions que les agents de la DDS commettaient sur les familles des victimes et surtout le cas de Guihini qui a chassé la famille d'Ahmat Dadji de leur maison pour y installer sa sœur qui s'est emparée de tous les biens. […] Les fiches que nous avons mentionnent une cinquantaine d'arrestations dans le Guéra et plus d'une centaine à N'Djaména ».*

---

[785] Entretien du 21 août 2001.

[786] P.V. Commission d'enquête du 22 août 1991.

La DDS tenait des listes de prisonniers détenus dans ses différents locaux. Les listes, retrouvées dans les archives de la DDS sur la période commençant au mois de mai 1987 indiquent dans leur intitulé, comme « affaire Hadjaraï » et « situation détenus subversifs Hadjerai », que les Hadjaraïs étaient considérés comme des rebelles ou comme des personnes potentiellement dangereuses[787].

Il est certain que les membres de l'ethnie hadjaraï étaient visés en tant que tels[788]. Un ancien agent de la BSIR[789] déclara :

---

[787] Une liste du 29 juillet 1987, retrouvée dans les archives de la DDS, intitulée « Liste des personnes arrêtées pour l'affaire Maldoum » contient soixante-dix-neuf noms, dont ceux d'Ahmat Dadji, Saleh Gaba et Hissein Seïd Nanga (Michelin). Sur une liste du 28 mai 1987 intitulée « Situation détenus subversifs Hadjaraï », il a été mentionné sous la rubrique « Ethnie », soit « Hadjaraï », soit l'une des sous-ethnies hadjaraï, telle que les « Kinga », sous-groupe Hadjaraï (orthographié « Kenga » également), « Baraye » ou autres. Pour la plupart des dix-sept personnes arrêtées sur l'ensemble du territoire et nommés sur cette liste, il est mentionné : « agent subversif intelligence avec l'ennemi ». Sur une liste du 9 avril 1990 intitulée « Prisonniers de guerre transférés de Iriba », il est également mentionné, sous la rubrique « Ethnie », pour trois personnes « Hadjaraï Kinga » et pour une autre « Hadjaraï Dangaliad ». Un document du 12 janvier 1989, concernant le transfert de détenus de Moundou à N'Djaména, mentionne les noms de 7 détenus arrêtés le 23 août 1987 sous la rubrique « affaire Hadjaraï ». Voir Archives DDS.
[788] P.V. Commission d'Enquête du 3 septembre 1991 : audition d'Abdoulaye Hassen, ex-agent de la DDS, chef de poste au Service pénitencier. Voir aussi Entretien du 17 octobre 2001 avec Gali Gatta Ngothé, arrêté du 13 septembre 1989 au 1er décembre 1990 ; Entretiens des 4 août et 5 septembre 2001 ; Entretien de 2001-2002 avec Mahamat Souleymane Djimé, Hadjaraï arrêté le 12 mars 1988 et libéré deux mois après grâce à l'intervention de sa mère gorane ;

« J'étais en permission d'une semaine et à mon retour on m'a parlé des Hadjaraïs qui étaient arrêtés. Le BSIR a dû intervenir dans l'arrestation de Maldoum Bada en 1987, mais il s'est échappé. Après cela, beaucoup de Hadjaraïs ont été arrêtés par la DDS, parfois accompagnée de la BSIR ».

L'arrestation du père de Maldoum Bada[790], Bada Abbas, illustre précisément la façon dont le régime considérait les parents des rebelles comme portant une « responsabilité collective ». Dans son procès-verbal d'interrogatoire par la DDS[791], il déclare :

« Je ne me reproche rien. Depuis sa sortie je n'ai aucun contact avec mon fils. Je sais que comment je me suis conduit, c'est l'affaire de mon fils. Et si je meurs aujourd'hui à cause des incidents malheureux qu'a causés mon fils Lt. Maldoum... C'est le sort que le destin m'a réservé. Je ne connais aucun réseau, je vous assure que la ville est grande. Menez vos enquêtes ».

Entretien du 8 octobre 2001 avec Toma Bechir Abgonti, une Hadjaraï dont le mari, Matar Hassip, un militaire, aurait été arrêté avant de disparaître ; Entretiens des 10 août 2001, 18 août 2001 et 3 septembre 2001 avec Maldoum Bada qui affirme que c'est après sa fuite en 1987 et celle de Haroun Goudi que la vague d'arrestation des Hadjaraïs commença. Entretien du 22 octobre 2001 avec Achta Kabira et Mahamat Nour Dadji, veuve et fils d'Ahmat Dadji.

[789] Entretien du 5 septembre 2001 avec Moydodet Jean Bosco.

[790] Entretiens des 10 août 2001, 18 août 2001 et 3 septembre 2001.

[791] Archives DDS.

Bada Abbas décéda en détention, le 28 janvier 1988, à la suite d'une « longue maladie », d'après son certificat de décès établi par la DDS[792].

Dans la nuit du 24 septembre 1987, la sous-préfecture de Bitkine dans le Guéra fut attaquée par des hommes armés qui prirent ensuite la fuite. Quelques heures plus tard, la DDS de Mongo[793] se rendit à Bitkine et procéda à l'arrestation de nombreux Hadjaraïs. Gagormo Daboubou, qui était contrôleur de l'administration fiscale à Bitkine, expliqua qu'il avait été arrêté, « ne pouvant être que coupable » du fait de son appartenance ethnique. Il fit les déclarations suivantes à la Commission d'Enquête :

> *« La DDS me reproche d'avoir gardé le silence car les attaquants seraient de ma tribu et en tant que Kenga[794] moi-même je ne peux pas ne pas être au courant de la préparation de cette attaque »*[795].

Parmi les personnalités hadjaraïs mortes en détention, on compte le Dr. Ramadane Amali, médecin à l'hôpital de la Sonasut[796].

---

792 Archives DDS.

793 Ville au nord-est de ce qui était alors la préfecture du Guéra.

794 Sous-groupe des Hadjaraïs.

795 P.V. Commission d'enquête du 14 mars 1991.

796 Archives DDS : Certificat de décès du Dr Ramadane Amali, confirmant son décès le 18 décembre 1987 suite à un « ulcère gastroduodénal avec complication de choc puis péritonite ».

ii. Une chasse à l'homme étendue à tout le territoire

Les Hadjaraïs, surtout à partir de 1987, ne furent pas seulement poursuivis et arrêtés à N'Djaména, mais sur toute l'étendue du territoire tchadien.

Djito Ousmane, âgé de 17 ans à l'époque, fut arrêté à Oum-Hadjer, dans ce qui était alors la préfecture du Batha. Il avait quitté N'Djaména pour se rendre à Abéché qu'il fuit ensuite car les militaires étaient venus arrêter vingt-cinq Hadjaraïs, militaires et civils, dont ses parents. Ses propos lors de son interrogatoire par la DDS illustrent à quel point les Hadjaraïs étaient pourchassés sur tout le territoire :

> *« Après j'ai quitté N'Djaména pour venir à Abéché parce que j'avais peur du fait que certains enfants hadjaraïs étaient arrêtés à N'Djaména. Quand je suis revenu à Abéché… une femme est venue de Mongo avec ses enfants nous trouver chez mon père, elle nous a dit qu'à Mongo, nous étions recherchés par l'État, que quatre villages avaient été incendiés, que les gens étaient arrêtés au hasard. Quelques jours après, quatre Toyotas avec des militaires sont arrivés à Abéché. Une journée entière, les militaires ont opéré, ils ont arrêté les civils et militaires hadjaraïs résidant à Abéché. Vingt-cinq personnes parmi lesquels se trouvaient mes parents ont été arrêtées. Saisi de peur, j'ai quitté Abéché pour venir me cacher à Oum-Hadjer en attendant que les choses se calment avant de repartir à Abéché auprès de mon père. Mon*

père était tombé et il s'est fracturé la jambe… Je ne sais pas pourquoi l'État arrêtait ces gens… »[797].

Des dizaines de Hadjaraïs furent arrêtés à Mongo, sans que leur trace ne soit jamais retrouvée[798].

Un document manuscrit de trois pages retrouvé dans les archives de la DDS fait état de 286 Hadjaraïs arrêtés ou tués et de villages détruits ou abandonnés sur toute l'étendue du territoire tchadien[799].

Les villages d'origine de certains dirigeants du MOSANAT auraient été particulièrement visés par les arrestations massives, notamment Ambasera qui était le village d'origine de Maldoum Bada et Mataya.

iii. Le cas de Saleh Gaba

Le traitement subi par le journaliste hadjaraï, Saleh Gaba, correspondant de *l'Associated Press* et de *RFI,* eut un retentissement international. Il était connu pour ses analyses critiques à l'égard du régime.

---

[797] Archives DDS : Fiche d'interrogatoire par la DDS de Oum-Hadjer du 29 août 1987. Quelques jours après, Djito Ousmane se serait évadé de prison selon les documents de la DDS.

[798] Entretien du 11 avril 2002.

[799] Archives DDS : « Liste de personnes tuées par localité ». Egalement repris dans le Rapport Commission d'Enquête, pp. 55-58.

Saleh Gaba fut arrêté une première fois par la DDS en 1984 et interrogé à propos de ses articles[800]. A cette occasion, il fut détenu à la DDS pendant dix jours, dans des conditions inhumaines, sans pratiquement boire ni manger dans un tout petit cachot. Bien qu'il n'ait pas lui-même subi de tortures, il vit d'autres personnes torturées, ce qui le révolta encore plus. Après sa libération, il partit en France où il résida avec son épouse jusqu'en 1986. Pendant tout ce temps, il continua à écrire et à dénoncer ce qui se passait au Tchad.

Il rentra au Tchad en 1986 dans le but de s'engager plus en avant dans la défense de sa communauté et de la cause de la liberté en général face aux persécutions dont les Hadjaraïs commençaient à souffrir. Il décida de se rapprocher de Maldoum Bada et participa à des réunions clandestines afin de fonder le MOSANAT[801] et préparer la rébellion. Il informa son épouse que la DDS surveillait les Hadjaraïs et que l'agence de répression avait une liste des membres de la communauté à arrêter.

Au début du mois de décembre 1986, des combats opposèrent à Sarh des Hadjaraïs, sous le commandement de Godi Donangar, et les FANT, dirigées par Hissein Hamita. Certains Hadjaraïs trouvèrent la mort sur place, mais d'autres fuirent dans le maquis. Bien que le MOSANAT, toujours clandestin,

---

[800] Archives DDS : « Procès-verbal » d'interrogatoire de Saleh Gaba.

[801] Voir *supra* : Quatrième partie : L'épuration ethnique, 1. Les différents groupes victimes de la répression, b. La persécution des Hadjaraïs à partir de 1984, iii. La rébellion de Maldoum et la réaction de Hissène Habré.

n'ait pas encore fait parler de lui, la tension monta alors d'un cran au Tchad contre les Hadjaraïs.

Craignant pour sa sécurité, Saleh Gaba se cacha à N'Djaména pendant quelques mois. En avril 1987, lorsque la DDS prit connaissance de l'existence du MOSANAT, il décida de quitter la capitale tchadienne et de se rendre à Mongo (Chef-lieu de la préfecture du Guéra). Plusieurs documents retrouvés dans les archives de la DDS[802] font état des efforts importants qui furent alors déployés pour le retrouver et établissent que le président Habré était régulièrement tenu au courant de ses agissements[803].

Finalement, Saleh Gaba fut reconnu et dénoncé. Il fut arrêté à Mongo et enfermé dans la résidence du préfet du Guéra. Mahamat Saker, dit « Bidon », commandant-adjoint de la BSIR, serait venu de N'Djaména avec une équipe spéciale pour ramener Saleh Gaba en avion dans la capitale tchadienne. Son arrestation fut annoncée par la Radio nationale tchadienne et les archives de la DDS confirment sa détention à N'Djaména[804].

---

[802] Archives DDS.

[803] Archives DDS : Compte-rendu d'une correspondance de Saleh Gaba adressée au Commandant du Détachement de l'Assistance Militaire Instruction, communiqué au président le 10 juin 1987.

[804] Archives DDS : Référence PR/DDS/87, « Liste des personnes arrêtées pour l'affaire Maldoum », 29 juillet 1987. Le nom de Saleh Gaba se trouve parmi 79 autres noms, dont ceux d'Ahmat Dadji et Hissein Seïd Nanga (Michelin). Voir aussi Archives DDS : « Liste provisoire des personnalités arrêtées », le nom de Saleh Gaba figure en premier, celui d'Ahmat Dadji en deuxième.

Le directeur de *l'Associated Press*, John Wills, aurait tenté d'intervenir en sa faveur mais sans résultat. Saleh Gaba fut « adopté » par Amnesty International comme prisonnier d'opinion. Des membres de l'organisation envoyèrent de nombreuses lettres[805] aux autorités tchadiennes pour demander sa libération. De nombreux journalistes internationaux intervinrent également, en vain. Christian Millet, ancien journaliste de l'AFP, qui connaissait Saleh Gaba, explique qu'il se devait de faire quelque chose. Lorsqu'il se rendit au Tchad après avoir pris connaissance de l'arrestation du journaliste et qu'il tenta de s'informer de ses conditions de détention et de le sauver, c'est le directeur de la DDS, Guihini Korei lui-même, qui lui fit bien comprendre que « cela ne le regarde pas »[806].

Plusieurs anciens détenus témoignent avoir vu Saleh Gaba en prison et confirment qu'il y est décédé. Mahamat Salim Haggar[807] se rappelle l'avoir vu au Camp des Martyrs[808]. Il y aurait été transféré de Mongo le 16 juin 1987. Hadje Mabrouka Abakar[809] raconte s'être entretenue avec lui et avoir appris qu'il avait été torturé à l'électricité et contraint d'avaler une grande

---

805 Certaines lettres ont été retrouvées dans les archives de la DDS.

806 Entretien du 30 octobre 2012 avec Christian Millet.

807 Entretien du 9 août 2001.

808 Entretien du 19 octobre 2012 avec Djamous Narbegui : celui-ci a été détenu du 21 juillet 1988 jusqu'à la chute de Habré le 1er décembre 1990. Il raconte avoir été enfermé au Camp des Martyrs dans la cellule même où Saleh Gaba avait été détenu. Il déclara : « Il y avait son nom sur le mur de la cellule que Saleh Gaba avait sans doute écrit lui-même avec du savon ».

809 Entretiens des 28 et 31 août 2001.

quantité d'eau. Hadje Mabrouka Abakar ajoute qu'à deux reprises en pleine nuit, la DDS a enlevé Saleh Gaba, sans doute pour le torturer.

Alifa Gaston Lantoing[810], l'un des infirmiers de la BSIR, déclara avoir vu Saleh Gaba au Camp des Martyrs, très affaibli mais qu'il ne fut pas autorisé à le soigner. Comme c'était d'usage pour les détenus considérés comme importants, il ne put recevoir aucun soin. L'autorisation de lui porter assistance ne lui fut accordée qu'à la veille de son décès. D'après Alifa Gaston, il était déjà trop tard et rien ne pouvait être entrepris pour le sauver.

Khadidja Hassan Zidane, détenue à la même époque que le journaliste, affirme également avoir vu Saleh Gaba mi-février 1988 au Camp des Martyrs un soir où Hissène Habré était venu inspecter personnellement chacune des cellules. Le président serait entré dans la cellule de Saleh Gaba. Khadidja déclare :

> *« Le lendemain matin on a entendu que Saleh Gaba avait été retrouvé mort dans sa cellule. Les gardiens ont sorti son corps pour le mettre à côté du robinet »*[811].

Lorsque Christian Millet retourne au Tchad la fois suivante[812], il rencontre Hissène Habré dans la Villa Senghor, la villa des hôtes, à N'Djaména et lui demande de rencontrer Saleh Gaba. Habré lui dit alors, d'un air désolé, « c'est trop tard, il est mort

---

[810] Entretien de 2001-2002.

[811] Entretien du 18 octobre 2012.

[812] Ancien journaliste de l'AFP qui avait déjà tenté d'intervenir pour sauver Saleh Gaba. Voir *supra*.

». Quand Millet lui demande comment, il lui répond « de quoi voulez-vous qu'il meure dans une prison au Tchad ? Il est mort de mauvais traitements[813]».

La mort de Saleh Gaba le 12 février 1988 est confirmée par une liste de la DDS en date du 21 décembre 1988[814] qui contient les noms des « détenus politiques / agents ennemis décédés courant janvier à décembre 1988 ». Saleh Gaba est mentionné sous le numéro 62. Comme cause de sa mort, on peut lire la mention suivante : « dysenterie amibienne chronique complication atteinte hépatique ».

Sabadet Totodet, qui connaissait Saleh Gaba, confirma avoir enterré son corps à Hamral-Goz, au nord-ouest de N'Djaména[815].

Le nom de Saleh Gaba figure en premier sur la liste des victimes hadjaraïs[816] établie par les survivants en collaboration avec les chefs de village et la Commission d'Enquête.

---

[813] Entretien du 30 octobre 2012 avec Christian Millet. Millet précise qu'il ne fait que relater un entretien qu'il a eu avec Hissène Habré et qu'il « n'accuse, ni ne défend Habré ».

[814] Rapport Commission d'Enquête, pp. 169-176.

[815] Voir *supra* : témoignage de Sabadet Totodet, ancien détenu. Voir aussi sur ce charnier Rapport Commission d'Enquête, p. 53.

[816] Liste nominative des Hadjaraïs assassinés dans les prisons de la DDS de Hissène Habré de 1984 à 1990. Ci-après citée comme « Liste des victimes Hadjaraï ».

c. La répression des Zaghawas : une dernière illustration de responsabilité collective et ethnique

i. Une responsabilité collective

A la différence de la répression contre les Hadjaraïs qui avait commencé avec l'arrestation et l'élimination des personnalités de la communauté pour s'étendre ensuite à tous ses membres, la répression contre les Zaghawas toucha immédiatement tous les membres du groupe, leaders comme simple individus, tous considérés comme des menaces contre le régime à la suite des événements du 1er avril 1989[817].

De nombreux Zaghawas, pour la plupart des hommes, furent arrêtés à partir d'avril 1989. Le nombre de ceux qui sont morts du fait des mauvaises conditions de détention, des exécutions, ou encore à la suite des tortures est toujours difficile à établir avec précision. Certaines femmes zaghawas furent également arrêtées, ainsi que des mineurs. Comme les Hadjaraïs en 1987, les familles des personnes arrêtées furent très souvent dépossédées de leurs biens et elles durent quitter les maisons qu'elles habitaient. Les hommes arrêtés appartenaient à tous les niveaux sociaux : responsables politiques, militaires de tout rang, professeurs, fonctionnaires, chômeurs, éleveurs, bergers, étudiants et même des élèves.

---

[817] Voir *supra* : Quatrième partie : l'épuration ethnique, 1. Les différents groupes victimes de la répression, c. La persécution des Zaghawas, iii. La sortie de Djamous, Itno et Déby, la rébellion zaghawa et la réaction de Hissène Habré.

Zakaria Fadoul Khidir, professeur d'université et écrivain, fut arrêté le 26 avril 1989, en raison de ses liens de parenté avec l'un des « putschistes » du 1er avril précédent, Hassan Djamous[818], dont il était le beau-frère. Comme décrit ci-dessus[819], Zakaria Fadoul Khidir put rapidement constater qu'aux yeux de la DDS, tout ressortissant zaghawa était forcément un complice des rebelles et donc coupable car « la responsabilité est collective[820] ».

Plusieurs autres Zaghawas détenus connurent la même expérience, comme Mahamat Abdoulaye, Mahamat Fadoul et Abakar Ali Dardja.

Mahamat Abdoulaye, Zaghawa arrêté le 4 avril 1989, déclara à la DDS pendant son interrogatoire qu'il était de la même ethnie que Hassan Djamous et Idriss Déby, mais qu'il n'avait aucun lien particulier avec eux et qu'il condamnait même leur action :

> *« Comme tout autre citoyen, j'ai appris la nouvelle de la fuite des Messieurs Hassane Djamous et Idriss Déby le dimanche 2 avril 1989 vers 10 heures en sortant de chez moi. Je n'ai pas cherché à savoir pourquoi ces deux responsables qui occupent pourtant des postes importants ont fui. Pour ma part, il est vrai que je suis*

---

[818] Les leaders de la « rébellion zaghawa » étaient Hassan Djamous, Ibrahim Mahamat Itno et Idriss Déby. Voir *supra* : Quatrième partie : l'épuration ethnique, 1. Les différents groupes victimes de la répression, c. La persécution des Zaghawas, iii. La sortie de Djamous, Itno et Déby, la rébellion zaghawa et la réaction de Hissène Habré.

[819] Première partie : Le Tchad de Hissène Habré, 3. De 1982 à 1990 : un régime dictatorial.

[820] *Les moments difficiles, dans les prisons de Hissène Habré en 1989*, Zakaria Fadoul Khidir, Editions Sépia, France, 1998, p. 114-115.

de la même ethnie qu'eux mais je n'ai aucun lien de parenté ni des relations particulières avec les intéressés. D'ailleurs par principe je condamne le tribalisme. Aussi, je suis totalement ignorant de la conspiration ou complot dont vous parlez. Quant au Ministre de l'Intérieur, je n'ai également aucun rapport avec lui. Je suis surpris d'être interpellé dans cette affaire qui m'est totalement étrangère et que je condamne par principe. Je ne dispose pas d'informations intéressantes qui puissent vous orienter dans votre enquête. En toute sincérité, je ne suis pas mêlé dans cette affaire ni de près ni de loin et je demande qu'on me prouve le contraire. J'estime que mes détracteurs profitent de cette affaire pour chercher simplement à me nuire. C'est tout ce que je puis vous dire »[821].

Au cours du même interrogatoire et en réponse à la suspicion des enquêteurs, Mahamat Abdoulaye tint également à s'expliquer sur ses liens familiaux. Il déclara qu'il était probablement devenu une victime en raison de son nom de famille, qui avait dû être confondu avec la famille des frères Fadoul. Mahamat Abdoulaye déclara n'avoir aucun frère, ni à N'Djaména, ni ailleurs:

« Concernant l'affaire qui vient d'éclater et dont Hassane Djamous et Idriss Déby sont les auteurs, je vous dis franchement n'être au courant de rien. D'ailleurs, je n'entretiens aucune relation particulière avec ces derniers, moins encore avec le Ministre de l'Intérieur. Bien que je sois d'ethnie Zaghawa, je n'ai aucun lien

[821] Archives DDS : « Procès-verbal » d'interrogatoire de Mahamat Abdoulaye.

de parenté, ni d'amitié avec les personnes ci-dessus précitées. D'autre part, je vous fais savoir que je suis le seul fils de ma mère. Après la mort de celle-ci, mon père s'est remarié en 1978. De son union il a eu deux filles. Je n'ai aucun autre frère à N'Djaména comme ailleurs [...] »[822].

Une autre personne, Abakar Ali Dardja, militaire zaghawa arrêté le 8 avril 1989 à Tiné, ne comprend pas les raisons de son arrestation puisqu'il n'est pas lié à la rébellion naissante. Plein de défiance, il confirme qu'il ne sait rien, qu'il n'a rien à dire et qu'on peut le tuer, cela ne changea rien :

« En ce qui concerne Hassane Djamous et Idriss Déby, je ne les connais que de nom. Je ne connais pas les raisons pour lesquelles les militaires ont fui au niveau d'Iriba et Tiné. Je ne connais pas les raisons de mon arrestation. Je n'ai pas cherché à comprendre les raisons ayant motivé la fuite de ces militaires Zakawa et pourtant il y a des éléments d'autres ethnies qui n'ont pas fui. Je ne connais rien et c'est tout. Vous pouvez me tuer et c'est mieux. C'est tout ce que j'ai à vous déclarer »[823].

On peut lire sur le procès-verbal :

« Mentionnons que le nommé Abakar Ali Dardja, élément de la Police Militaire en service à la Brigade de Tiné, est bien mis au parfum du complot mais refuse

---

[822] Ibid.

[823] Archives DDS : « Procès-verbal » d'Abakar Ali Dardja ».

de donner de plus amples détails. Au cours de l'interrogatoire, il a demandé à être tué plutôt que de continuer à souffrir moralement »[824].

En fait, toute la famille Fadoul, au sens large, fut visée. La plainte de la famille Fadoul déposée par Zakaria Fadoul contre Hissène Habré[825] contient les noms d'environ 302 victimes et de 135 personnes décédées, exécutées ou sont mortes en détention :

« Le fait que la famille Fadoul Khidir ait un lien de parenté avec Idriss Déby et une alliance matrimoniale avec Hassan Djamous, que deux des fils de Fadoul Khidir, en l'occurrence Hassan Fadoul Khidir et Zakaria Fadoul Khidir cadet se trouvassent dans l'opposition armée aux côtés d'Idriss Déby, avait suffi à Hissène Habré pour se déchaîner contre cette famille. Les agents de la DDS, avec l'aide de leurs subalternes, listèrent alors tous les membres de la famille : frères et sœurs, cousins, neveux, oncles, beaux-frères et beaux-pères, parents et alliés proches et lointains. Ils procédèrent par arrestations et assassinats des hommes valides, par l'expropriation des biens, par l'évacuation et l'occupation des maisons. Ce schéma se retrouve d'ailleurs dans toutes les familles réprouvées par ce régime ».

[824] Ibid.

[825] Plainte de la famille Fadoul déposée au Sénégal en 2000.

ii. Une responsabilité fondée sur l'appartenance ethnique

Le fait que les Zaghawas aient été visés en raison de leur seule appartenance ethnique est établi dans de nombreuses listes émanant de la police politique[826], comme le montrent les documents suivants retrouvés dans les archives de la DDS :

- Liste du 7 avril 1989, intitulée « Situation des suspects civils arrêtés pour enquête dans l'affaire Djamous ». La liste mentionne l'ethnie des personnes arrêtées. Sur le total de quarante-neuf suspects, quarante-sept sont de l'ethnie zaghawa. Les premiers noms sur cette liste sont le ministre de l'Intérieur Ibrahim Itno, son ex-directeur de cabinet, Ismaël Hachim Abdallah, son frère Hissein Mahamat Itno, ingénieur, et plusieurs autres hauts cadres, plusieurs agents de la DDS, etc. Ensuite, commence une énumération de personnes, pour lesquelles fut mentionné sous la rubrique « fonction » : « frère de ..., beau-frère de ..., de la famille..., proche parent à ... ». Parmi ces personnes figurent plusieurs élèves. La majorité de ces personnes furent arrêtées entre le 2 et le 4 avril 1989.

- Liste du 11 avril 1989, intitulée « Etat suspects (illisible) de province gardés au Camp des Martyrs et à la Direction ». Les trente suspects sont de l'ethnie zaghawa et furent arrêtés dans plusieurs localités différentes. Plus de la moitié furent arrêtés le 2 avril 1989. Ils sont militaires.

- Liste du 18 avril 1989, intitulée « Situation détenus Zakawa appartenant au groupe Béri gardés à la Direction ». Cette liste

---

826 Archives DDS.

donne un aperçu des personnes de l'ethnie zaghawa qui furent arrêtées bien avant le 1er avril 1989 et qui sont apparemment regroupées dans une liste spécifique sur la base de leur ethnie.

- Liste du 20 avril 1989, intitulée « Situation suspects militaires et civils transférés de province et N'Djaména ». Elle contient les noms de 10 personnes, toutes appartenant à l'un des clans ou sous-clans zaghawa (Bourgad, Bidiat, Kobé...). Pour aucune d'entre elles, le motif de l'arrestation n'est mentionné. Il y a six militaires et quatre civils.

- Liste du 21 avril 1989, intitulée « Situation des suspects transférés d'Am-Timan ». Elle est semblable à la précédente : dix personnes originaires de différents clans zaghawas arrêtées, dont sept militaires et trois civils. Aucun motif d'arrestation n'est mentionné.

- Liste du 26 avril 1989, intitulée « Situation des suspects Zakawa arrêtés à N'Djaména et quatre transférés de Biltine ». Cette liste comprend les noms de six personnes arrêtées au cours de la deuxième quinzaine du mois d'avril. Sont mentionnés : « petit commerçant, oncle maternel de Hissein Koti », « maître assistant, frère de Hassan Fadoul en fuite », « cultivateur », « commerçant » et « berger » à deux reprises. Aucun motif d'arrestation n'est mentionné.

- Liste du 29 avril 1989, intitulée « Situation d'un suspect Zakawa arrêté dans l'affaire Djamous ». Elle contient un seul nom, avec la mention « commerçant », sans aucun motif d'arrestation.

- Liste du 4 mai 1989, intitulée « Situation d'un suspect Zakawa transféré de RG ». Un seul nom est indiqué : Mahamat Fadoul Kitir, arrêté le 3 mai 1989 à N'Djaména, profession « contrôleur OFNAR », sans aucune mention du motif d'arrestation.

- Liste du 12 mai 1989, intitulée « Situation d'un suspect Zakawa arrêté pour enquête ». Un seul nom et une seule fonction sont mentionnés : « cultivateur, suspect ».

- Liste du 20 mai 1989, intitulée « Situation des suspects Zakawa transférés de Moundou et un autre de Sarh pour enquête ». La liste contient les noms de huit personnes, dont sept Zaghawas. Pour chaque personne, la fonction est mentionnée avec l'ajout de la mention « suspect, transféré pour enquête ». La personne d'ethnie Boulala fut arrêtée parce qu' « avec son chef de section Zakawa ».

- Liste du 26 mai 1989, intitulée « Situation des agents traîtres Zakawa arrêtés pour complicité gardés dans nos locaux à la suite du complot ourdi par Hassane Djamous ». La liste contient les noms de quatre-vingt-dix-huit personnes, parmi lesquelles plusieurs bergers, chauffeurs, élèves, commerçants, militaires, etc. La plupart d'entre eux furent arrêtés au mois d'avril. Comme motif, il est indifféremment mentionné : « soupçonné », « complice », ou « traître », excepté pour quelques personnes ayant des liens de parenté avec les rebelles.

- Liste du 10 juillet 1989, intitulée « Situation d'un suspect Zakawa ». Elle mentionne le nom de Hassan Charfaddine, arrêté le 8

juillet 1989 à N'Djaména, fonction « Chef de service administratif et financier de l'ONHPV[827], suspect arrêté pour enquête ».

- Liste du 29 juillet 198)9, intitulée « Deux suspects Zakawa transférés de Iriba ». Elle contient deux noms associés à la fonction : « berger, suspect Zakawa transféré de Iriba ».

- Liste du 11 novembre 1989, intitulée « Arrestation et transfert des Zakawa de Iriba Abéché ». La liste contient les noms de cinq personnes de la faction Kobé, dont deux chauffeurs et un commerçant. Le lien avec la rébellion Itno-Déby-Djamous devient de moins en moins clair, puisque la seule mention sous la rubrique « motif » est : « suspect ».

- Liste du 20 décembre 1989, intitulée « Situation partisans du 1er avril 1989 présents dans nos locaux ». Cette liste contient vingt-sept noms de civils et militaires. Pour tous, il est mentionné « complice des traîtres ». Les ethnies mentionnées sont toutes des clans ou sous-clans zaghawas.

Il ressort de ces listes que la seule appartenance à l'ethnie zaghawa suffisait pour être considéré comme complice des responsables des événements du 1er avril 1989. Les deux termes « suspect » et « Zaghawa » sont accolés l'un à l'autre dans la majorité des listes. C'est une indication essentielle qui explique la suspicion de la DDS à l'encontre de tout le groupe ethnique zaghawa sans que la Direction n'essaye de retracer les responsabilités individuelles de chacun de ses membres. La DDS va

[827] L'Office national d'hydrauliques pastorale et villageoise.

même encore plus loin en associant les mots « traitre » et « Zaghawa » dans la liste du 26 mai 1989 dont le titre : « Objet : situation des agents traîtres Zakawa arrêtés pour complicité gardés dans nos locaux à la suite du complot ourdi par Hassane Djamous » est très évocateur.

Comme les Hadjaraïs, les Zaghawas furent pourchassés sur tout le territoire. Une analyse partielle des listes trouvées dans les archives de la DDS montre que les arrestations eurent lieu dans plus de quarante localités différentes, à travers le pays : de Moundou et Sarh dans le Sud, jusqu'à Abéché, Am-Timan, Iriba et Tiné dans l'Est et Ouaddi Doum, Faya et Ounianga Kebir dans le Nord. Cette analyse permit de relever les noms de plus de 250 personnes arrêtées à l'intérieur du pays et transférées à N'Djaména. Cependant, d'autres personnes furent exécutées sur leur lieu d'arrestation sans avoir été transférées dans la capitale tchadienne[828].

3. Une politique visant à éliminer « l'ennemi »

a. Exécutions extrajudiciaires et disparitions forcées

i. Témoignages d'exécutions extrajudiciaires commises contre des Arabes

Beaucoup d'Arabes tchadiens furent victimes d'exécutions extrajudiciaires, chez eux, dans la rue, ou après avoir été enlevés de la cellule où ils étaient enfermés.

---

[828] Voir *infra*.

Zakaria Malick[829], un ancien détenu arabe, témoigne sur le sort des autres Arabes en prison :

> *« Il y avait beaucoup d'Arabes dans la prison et beaucoup d'Arabes ont été exécutés. Les Arabes étaient très mal vus, on les soupçonnait de complicité avec le CDR. On allait arrêter les Arabes en dehors de N'Djaména à Ati, dans la préfecture de Batha, dans le Nord-est. J'ai oublié les noms des personnes exécutées, mais il y en avait beaucoup ».*

ii. Les massacres de Hadjaraïs

Il est difficile de donner un nombre précis des victimes hadjaraïs pendant la répression qu'ils ont subie. Une liste[830] établie par les survivants en collaboration avec les chefs de village et la Commission d'Enquête dénombre 734 personnes décédées[831].

De nombreux Hadjaraïs arrêtés disparurent. Beaucoup furent sommairement exécutés, individuellement ou collectivement, à N'Djaména ou en province, essentiellement dans la préfecture du Guéra, région d'origine des Hadjaraïs. Beaucoup de villages du Guéra furent attaqués, puis abandonnés par leurs habitants quand ils n'étaient pas entièrement détruits par les forces de sécurité tchadiennes.

---

[829] Entretien du 3 septembre 2001.

[830] Liste nominative des Hadjaraïs assassinés dans les prisons de la DDS de Hissène Habré de 1984 à 1990. Ci-après citée comme « Liste des victimes Hadjaraï ».

[831] Archives DDS : Une autre liste des « personnes tuées par localité » compte 286 victimes hadjaraïs dans les différentes localités. Voir aussi Rapport Commission d'Enquête, p.55-58.

Des femmes hadjaraïs furent également arrêtées, ainsi que beaucoup de mineurs.

(a) Les exécutions extrajudiciaires et les disparitions des Hadjaraïs à N'Djaména

De nombreux Hadjaraïs furent exécutés sommairement, soit au moment de leur capture soit après avoir passé un certain temps en détention.

Beaucoup de détenus, victimes d'exécutions extrajudiciaires, furent enlevés la nuit. Saria Asgnégué Donoh[832], infirmier de la BSIR, qui avait entre autres comme tâche de soigner les détenus politiques, constata que la majorité des détenus hadjaraïs ne succombèrent pas suite aux conditions de détention, mais furent « enlevés » la nuit, c'est-à-dire exécutés.

Mahamat Souleymane Djimé[833], un Hadjaraï détenu de mars à mai 1988, fut témoin de l'arrivée de vingt à vingt-cinq autres Hadjaraïs au Camp des Martyrs. Ils avaient été arrêtés à Am-Timan dans le département du Salamat et accusés de vouloir rejoindre la rébellion de Maldoum Bada. Deux jours plus tard, ces Hadjaraïs[834] furent enlevés et emmenés vers une destination inconnue. Mahamat Souleymane Djimé fut ensuite transféré aux « Locaux », où il fut également témoin d'enlèvements nocturnes de Hadjaraïs. La porte de la cellule

---

[832] Entretien de 2001-2002.

[833] Entretien du 9 octobre 2001.

[834] L'un d'eux s'appelait Issa Ahmat.

s'ouvrait et on appelait les gens, un à un, de telle sorte que chacun attendait son tour. C'était une torture mentale permanente pour ceux qui restaient. Chaque fois que la nuit tombait, la vie s'arrêtait pour ne reprendre qu'au petit matin.

Ces enlèvements de détenus hadjaraïs sont confirmés par plusieurs autres témoins[835]. Ils eurent surtout lieu aux Locaux. Les détenus étaient conduits dans une voiture de type Peugeot 404, dans laquelle étaient aussi embarquées des pelles et des pioches.

Clément Abaïfouta Dohkot[836], emprisonné du 13 juillet 1985 au 7 mars 1989, s'est souvenu :

> *« En 1987, il y avait beaucoup de Hadjaraïs en prison. Chaque soir entre neuf et dix heures, Abba Moussa et Abakar Torbo venaient enlever entre dix et quinze Hadjaraï. Ils venaient avec une liste. Ils étaient emmenés en pick-up et disparaissaient. C'est ainsi que Moulinéné, un de mes amis, a été tué ».*

La veuve de Moulinéné Madigna, Haoua Outman[837] n'a connu le sort de son mari qu'après la chute de Hissène Habré. Haoua Outman néanmoins apprit rapidement du directeur même de

---

[835] Entretien du 22 octobre 2001 avec Mahamat Nour Dadji ; Entretien du 9 août 2001 avec Alifa Oueddeye Kihidi arrêté le 24 décembre 1987 en raison de sa parenté avec Goukouni Oueddeï ; Entretien du 7 août 2001 avec Hadje Merami Ali, détenue à partir de février 1986 pendant environ 3 ans ; Entretien du 27 août 2001 avec Jackson Aleina N'Goussi emprisonné du 13 juillet 1985 au 6 mars 1989.

[836] Entretien du 25 août 2001.

[837] Entretien du 22 août 2001.

la DDS, qu'elle avait pu rencontrer grâce à des contacts dans l'appareil d'état, que son mari, arrêté à Moundou le 23 juin 1987 en raison uniquement de son appartenance à la communauté hadjaraï, avait été transféré à N'Djaména et qu'il était détenu à la DDS. Puis, elle n'obtint pas plus d'information et fut laissée pendant des années dans une incertitude totale. Après le départ de Hissène Habré, elle apprit d'un ressortissant du Mayo-Kebbi[838] qui avait été enfermé dans la même cellcellule que son mari, que ce dernier avait été emmené une nuit avec deux autres Hadjaraïs et exécutés vers Douguia. C'est en écoutant les gardiens parler entre eux que ce codétenu apprit comment son mari avait été tué.

Mahamat Salim Haggar, un Zaghawa[839], membre du gouvernement du GUNT arrêté en juin 1987, explique avoir dénombré plus de 500 Hadjaraïs exécutés pendant les huit mois de sa détention au Camp des Martyrs. Il déclare que trois à quatre personnes étaient enlevées chaque nuit, sur liste nominative que le régisseur, Abba Moussa, apportait.

Certaines personnes furent exécutées au moment même de leur arrestation à N'Djaména. Kamis Eli, un Hadjaraï ami de Maldoum, ancien compagnon de lutte de Hissène Habré et

---

[838] Entretien du 22 août 2001 : Madame Haoua Outman rencontra ce ressortissant du Mayo-Kebbi au siège de la Commission d'Enquête à N'Djaména après la chute du régime de Hissène Habré.

[839] Entretien du 9 août 2001.

membre du Conseil national consultatif[840], fut abattu chez lui le 30 mai 1987 par des militaires qui encerclèrent sa propriété et ouvrirent immédiatement le feu[841].

(b) Les massacres et les exécutions extrajudiciaires des Hadjaraïs en province

La répression contre les Hadjaraïs fut très violente dans le Guéra, région au centre-est du Tchad d'où les Hadjaraïs sont majoritairement originaires[842].

Un ancien sous-lieutenant des FANT[843], affecté à la radiotransmission de l'armée, notamment dans un bataillon basé dans le Guéra, se souvient avoir reçu de la Présidence de la République, par télégraphe, au printemps 1987, l'ordre d'incendier Djara, un village hadjaraï, situé à douze kilomètres à l'est d'Amkourouma dans la sous-préfecture de Melfi au Guéra. Les habitants de Djara étaient suspectés de complicité avec les rebelles.

L'antenne de la DDS à Melfi avait reçu des renseignements dans ce sens et ce sous-lieutenant avait été chargé d'envoyer ces informations par message radio à N'Djaména. Quatre jours

---

[840] Organe qui donnait des avis non contraignants sur les projets de loi de Hissène Habré.

[841] Entretien du 23 avril 2002 avec Ahmat Khamis Mamondo.

[842] Voir *supra* : Quatrième partie : l'épuration ethnique, 1. Les différents groupes victimes de la répression, b. La persécution des Hadjaraïs à partir de 1984, i. L'ethnie hadjaraï.

[843] Entretien du 24 septembre 2002.

plus tard, il reçoit, en réponse, un message codé « 512 PR » qui signifiait « la Présidence ». Il décoda alors ce message qui donnait l'ordre d'incendier le village et de tuer ses habitants.

Une unité militaire entra dans le village de Djara le 28 mars 1987. Dady Ahmat, commandant de la sous-zone à l'époque, donna l'ordre de regrouper les villageois et leur déclara en arabe : « Nous sommes des envoyés du Président. A partir d'aujourd'hui, on n'entendra plus parler de votre village ». Dady Ahmat aurait laissé partir les femmes et les enfants. Quarante-deux hommes furent ensuite attachés et enfermés dans une case fermée à clé que les militaires incendièrent. Aux hommes qui suppliaient d'être tués par balle, le commandant aurait répondu : « On ne va pas gaspiller des cartouches pour vous ».

Le village entier, composé d'une soixantaine de cases fut ensuite incendié et les femmes et enfants abandonnés à leur sort. Les chèvres, les biens et l'argent furent récupérés par les militaires. Après cela, le sous-lieutenant envoya un message à « 512 PR » à N'Djaména qui concluait ainsi : « Mission accomplie ».

Hassan Mahamat, arrêté le 4 août 1987 à Abéché avec quinze autres personnes, toutes Hadjaraïs, est le seul survivant de l'exécution dont lui et ses congénères furent victimes le 12 août 1987. Gravement blessé, il fut laissé pour mort. Les autres furent tués. Il témoigna ainsi :

> *« Nous avons été détenus du 4 au 12 août 1987 à la DDS d'Abéché à cause de notre appartenance à l'ethnie Hadjaraï. En cette date du 12 août, au petit matin, nous avons été extraits de nos cellules pour*

être ligotés les bras derrière le dos puis embarqués dans des véhicules et puis conduits hors de la ville, dans les montagnes. Arrivés à un lieu donné, on nous a demandé de descendre des véhicules et de marcher vers une direction quelconque, toujours les bras liés derrière le dos. Puis on nous a tirés dessus après quelques mètres de marche. Après nous avoir tiré dessus, ils ont attendu quelques minutes avant de s'approcher des corps et défaire les liens »[844].

Gagormo Dabougou, un fonctionnaire hadjaraï qui travaillait à Bitkine dans le Guéra, est arrêté par la DDS le 24 mai 1987 à Bitkine même. Il est soupçonné de complicité avec les rebelles et d'avoir participé à l'attaque à main armée de la sous-préfecture de Bitkine la nuit précédente. Il rapporte qu'entre le 10 et le 15 juin 1987, la BSIR procéda à l'exécution sommaire de plus d'une centaine de ses compagnons, tous Hadjaraïs. Il témoigna devant la Commission d'Enquête :

« Le 10 juin 1987, des éléments de la BSIR sont partis à Bitkine et ont procédé à l'exécution sommaire de nombreux de nos compagnons. […] Dès le premier jour de leur arrivée, dix-sept (17) de nos compagnons ont été exécutés à l'arme à feu. […] Les exécutions ont continué pendant cinq(5) jours (du 10 au 15 juin 1987), plus d'une centaine de personnes y sont passées. On les transportait dans un véhicule bâché pour les amener au pied des rochers et on les exécutait. […] Sur les

[844] Rapport Commission d'Enquête, p. 66.

vingt (20) prisonniers, il n'en restait plus que trois et je faisais partie de ceux-là »[845].

Un document manuscrit de trois pages retrouvé dans les archives de la DDS fait état de 286 Hadjaraïs tués dans les localités suivantes du Guéra : Mongo: 62, Bitkine : 68, Melfi : 22, Mangalmé : 19, Ambazira : 40, Mataya : 35, Sara Kenga : 12, Banama : 07, Somo : 08, Gongolo : 10, Walya : 04 et Korbo : 09. Ce document donne aussi une liste de 33 villages détruits ou abandonnés dans le Guéra[846].

Cette répression provoqua évidemment de vives réactions dans le Guéra, non seulement dans la population civile, mais également au niveau de l'administration territoriale. Le Conseil régional du Guéra se plaignit ouvertement des exactions commises dans ce département. La DDS nota même que le Conseil régional[847] dénonçait vivement :

« […] les arrestations arbitraires, pillages des biens, occupations illégales des maisons, vols organisés, tortures, richesses effrénées, etc. et demandent des sanctions sévères pour réprimer ces actes. Ils déplorent également le comportement négatif de certains agents de la DDS. Des actions qualifiées d'actes de

---

[845] P.V. Commission d'Enquête du14 mars 1991.

[846] Archives DDS : « Liste de personnes tuées par localité ». Egalement repris dans le Rapport Commission d'Enquête, pp. 55-58.

[847] Pendant le régime de Hissène Habré, l'administration du Tchad était organisée en préfectures. Chaque préfecture avait à sa tête un préfet, nommé par le gouvernement qui représentait le pouvoir exécutif. Ce préfet était assisté d'un Conseil de préfecture composé d'élus locaux. Ce Conseil était parfois appelé Conseil régional.

terrorisme par le Guéra et la Tandjilé qui risqueraient d'entraîner des révoltes populaires. Ces mêmes délégués ont proposé la restructuration et la formation des agents de la DDS […] »[848].

Dans ce même document[849], la DDS précise également que le Conseil régional accuse très clairement les forces de sécurité tchadiennes d'être responsables des exactions. Il est noté que le Conseil régional a :

« dénoncé avec force les mauvais agissements de certains agents de sécurité notamment : la DDS, la Douane, la Police Militaire et les FANT dans leur comportement corruptible et leurs actes barbares et inhumains à l'endroit des populations, ainsi que les occupations illégales des concessions des particuliers ».

(c) Les disparitions de détenus hadjaraïs : témoignages des familles

En 1987 et 1988, de nombreux détenus hadjaraïs furent enlevés de leurs cellules, la plupart du temps de nuit, pour ne jamais revenir. Beaucoup furent exécutés sommairement, que ce soit à N'Djaména ou en province, et furent enterrés dans des fosses communes. Les familles ne furent que très rarement informées. Le climat de peur était tel que les familles des disparus ne commencèrent à rechercher des informations qu'à la chute du régime de Hissène Habré. Cependant, rares sont ceux qui réussirent à obtenir des détails sur ce qui était arrivé à leurs

[848] Archives DDS.
[849] Archives DDS.

proches et la grande majorité des Hadjaraïs qui furent arrêtés pendant le régime de Hissène Habré disparurent.

Abrass Souleymane[850] fut arrêté à Arada le 15 janvier 1989 avec quatre autres personnalités hadjaraïs, à l'occasion de violents affrontements entre les FANT et le MOSANAT. Accusés de complicité avec Haroun Goudi, ils furent conduits à Abéché pour y être détenus. Depuis lors, la famille d'Abrass Souleymane n'eut plus aucune nouvelle de lui. Des informations vagues et non officielles circulèrent après la chute du régime de Hissène Habré. L'une des informations les plus plausibles fait état d'une « mission spéciale » de Hissène Habré qui se serait rendu en personne au mois de février 1989 à Abéché et y aurait fait exécuter les détenus « à la corde »[851].

Matar Hassip[852], un militaire hadjaraï, fut arrêté chez lui le 29 mai 1987 avec trois garçons qui faisaient du travail de saison sur place, Moussa Tabak, Hassan Tabak et Kaydouk. Sa famille n'eut pas de nouvelles de lui depuis.

Issa Goudja[853], consul du Tchad à Douala au Cameroun, était venu rendre visite à la famille Dadji. Il fut arrêté avec d'autres

---

[850] Entretien du 7 août 2001 avec Ramadane Souleymane, frère d'Abrass Souleymane. Voir aussi sa plainte déposée en Belgique.

[851] Ibid.

[852] Entretien du 8 octobre 2001 avec Toma Bechir Abgonti, femme de Matar Hassip. Archives DDS : Un document du 30 mai 1987, intitulé « Arrestation des suspects pour nécessité d'enquête », sur lequel figurent les noms de 9 personnes arrêtées le 29 et le 30 mai 1987, dont celui de Matar Hassip, confirme son arrestation.

[853] Entretien du 22 octobre 2001 avec Guidéra Djimé, épouse d'Issa Goudja.

Hadjaraïs, le 28 mai 1987, et aurait été conduit à la BSIR puis à la Piscine. Sa famille n'eut aucune nouvelle depuis.

Moulinéné Madigna[854], fut arrêté le 23 juin 1987 à Moundou, où il travaillait comme comptable à la CotonTchad. Il aurait été transféré à N'Djaména par la suite. L'un de ses neveux, Maitine Djoumbé, qui était ambassadeur au Soudan à l'époque, essaya d'obtenir des informations sur son sort. Le directeur de la DDS, Guihini Koreï, aurait informé sa famille que Moulinéné se trouvait détenu à la DDS. Sa famille n'eut plus aucune nouvelle par la suite. C'est seulement après la chute du régime de Hissène Habré qu'elle apprit que Moulinéné Madigna avait été exécuté avec deux autres Hadjaraïs vers Dougia.

Mahamat Absile[855], agent de la STEE[856], fut arrêté sur son lieu de travail le 6 juin 1987 par des agents qui l'embarquèrent dans une voiture de la DDS. Sa famille resta ensuite sans nouvelles. Après la chute de Hissène Habré, des personnes qui étaient allées fouiller dans le bâtiment de la DDS rapportèrent la carte d'identité de Mahamat Absile, mais son épouse ne sait toujours pas pourquoi son mari fut arrêté, ni ce qui lui est arrivé.

Issa Dardoki[857], secrétaire principal de la police, fut arrêté le 20 juin 1987 à Moundou, où il travaillait au commissariat. Sa femme était présente quand il fut arrêté par des agents de la DDS, des

---

[854] Entretien du 22 octobre 2001 avec Haoua Outman, épouse de Moulinéné Madigna.

[855] Entretien du 22 octobre 2001 avec Khadija Dahalop, épouse de Mahamat Absile.

[856] Société tchadienne d'eau et d'électricité.

[857] Entretien du 22 octobre 2001 avec Khaltouma Daba, épouse d'Issa Dardoki.

Goranes. Il fut emmené à N'Djaména, et sa famille n'eut plus de ses nouvelles depuis.

Le mari de Zenaba Mahamout[858], Mahamat Djamil, était commandant à la brigade mixte de Bagasoli sur la frontière. Il fut arrêté le 26 novembre 1986 à N'Djaména, chez lui, en sa présence. Zenaba vit arriver une voiture blindée sans plaque d'immatriculation et son mari vint l'informer que le président avait besoin de lui. Il partit alors avec son garde du corps. Un peu plus tard, Mahamat Djamil appela son épouse pour lui dire qu'il était arrêté et qu'il avait donné l'ordre à ses éléments de garder la maison. Le même jour, vers 13 heures, des militaires de la Garde présidentielle vinrent arrêter les neuf personnes de la brigade qui gardaient la maison et qui étaient de la famille de Mahamat Djamil, ainsi qu'un vieil oncle et un neveu militaire, qui était tous les deux venus se faire soigner. Tous étaient Hadjaraïs, sauf un, Mahamat Ali, qui était Arabe et qui fut relâché quelques mois après. A sa remise en liberté, Mahamat Ali expliqua que Mahamat Djamil était encore en vie et qu'il se trouvait au Camp des Martyrs. Zenaba Mahamout n'eut plus d'informations sur son mari depuis.

Dabara Yoa[859], cuisinier chez un missionnaire hollandais à l'église de Mongo, fut arrêté en 1987 avec une dizaine de personnes, toutes Hadjaraïs. Une semaine après leur arrestation, les détenus

---

[858] Entretien du 22 octobre 2001.

[859] Entretien du 11 avril 2002 avec El-Kana Daba, fils de Dabara Yoa.

disparurent de Mongo et auraient été transférés à N'Djaména. La famille de Dabara ne connait pas le sort qui lui fut réservé.

Ramadane Amali[860], qui travaillait comme médecin à la Sonasut[861], fut arrêté le 9 septembre 1987 et disparut ensuite. Il fut rapporté qu'il aurait été tué à la Présidence.

Helou Abbo[862] était gardien de Maldoum, mais ne partit pas en rébellion avec lui. Il fut néanmoins arrêté par des militaires une nuit en 1987 et disparut depuis. Lors de son arrestation, son fils, âgé de huit ans, fut abattu par les militaires alors qu'il courait vers lui pour le retenir.

Brahim Wojo[863], qui travaillait à la mairie de N'Djaména comme agent d'entretien, fut également arrêté après la fuite de Maldoum. Sa femme partit à sa recherche, mais ne le retrouva pas. Elle apprit plus tard qu'il avait été exécuté.

iii. Les massacres de Zaghawas

De nombreux Zaghawas furent victimes d'exécutions extrajudiciaires sans avoir été transférés dans un centre de détention. D'autres furent enlevés des centres de détention la nuit pour être exécutés. Des massacres collectifs de Zaghawas, parfois extrêmement cruels eurent lieu en province.

---

[860] Entretien de 2001-2002 avec Abrass Amali, frère de Ramadane Amali.

[861] Société Nationale Sucrière du Tchad.

[862] Entretien de 2001-2002 avec Botena Randi, épouse de Helou Abbo.

[863] Entretien de 2001-2002 avec Mandala Kouya, épouse de Brahim Wojo.

(a) Les exécutions extrajudiciaires et les disparitions de Zaghawas à N'Djaména

Plusieurs détenus rapportent que les exécutions des Zaghawas étaient fréquentes.

Issac Haroun[864] témoigne du sort de sept détenus zaghawas partageant sa cellule. Parmi eux Hassan Cherfaddine, Abdelkerim et Ousman Taher, furent enlevés pour être exécutés. Issac Ismaël, lui, décéda dans la cellule. Issac Haroun explique que les autres détenus n'avaient pas la possibilité de sortir de leur cellule.

Mahamat Salim Haggar, un Zaghawa connu sous le surnom d'Arthur[865] qui était détenu depuis 1987 raconte qu'à partir du 1er avril 1989, chaque nuit, on enlevait entre un et quatre Zaghawas pour les exécuter. Ce fut le cas de Hissein Mahamat Itno, Sidick Fadoul, Saleh Fadoul, Mahamat Fadoul, Mahamadene Fadoul, Ali Fadoul, Yacoub Fadoul, Abakar Haroun, Adam Bachar, Bechir Sinine, Ousman Taher et Hassan Cherfaddine.

Abderahmane Nigué Yacoub[866], commerçant zaghawa, fut arrêté le 1er mai 1989. Il confirme également l'existence de ces exécutions nocturnes :

> *« Il y avait beaucoup d'exécutions. Abba Moussa venait pendant la nuit avec la 404 et faisait sortir des*

[864] Entretien du 30 juillet 2001.
[865] Entretien du 9 août 2001.
[866] Entretien du 14 août 2001.

gens pour les exécuter. Il donnait leurs bidons aux autres, c'est ainsi que nous avons compris qu'ils étaient morts. […]. A mon avis, environ 80 personnes ont été exécutées, dont 80% de Zaghawas. Une nuit, j'ai été appelé aussi avec 6 autres personnes. Moi et un Libanais ont été remmenés à la prison. Les 5 autres étaient tous des Zaghawas ».

Ismaël Hachim Abdallah[867], un Zaghawa enfermé à la Piscine, confirme les enlèvements nocturnes. Chaque nuit, pendant un mois, des dizaines de personnes étaient apparemment emmenées vers des destinations inconnues pour ne plus revenir. Les nouveaux arrivants disparaissaient eux aussi à leur tour.

Zakaria Fadoul Khidir[868], un Zaghawa, écrivain et universitaire, lui aussi enfermé à la Piscine, confirme ces enlèvements et ajoute que l'évolution de la situation militaire sur le terrain les influençait beaucoup. Il explique que des agents venaient régulièrement prendre des détenus soit pour les interroger, soit pour les emmener vers une destination inconnue d'où ils ne revenaient plus. Chaque fois que l'armée tchadienne perdait au combat contre les rebelles zaghawas des officiers ou des soldats proches du président, il y avait en représailles une exécution sélective de plusieurs prisonniers.

---

[867] Ex-président de l'AVCRP (Association des Victimes de Crimes et Répression Politique) décédé au mois de septembre 2010. Voir *supra* : Introduction, Au Tchad : des enjeux politiques, de justice et de mémoire encore sensibles

[868] Les moments difficiles, dans les prisons de Hissène Habré en 1989, Zakaria Fadoul Khidir, Editions Sépia, France, 1998.

Hissein Seidou[869], riche commerçant n'appartenant pas à l'ethnie zaghawa, fut détenu à la Gendarmerie pendant plus de six mois au moment de la répression des Zaghawas et témoigne que toutes les deux ou trois nuits plusieurs Zaghawas étaient enlevés des cellules.

Les informations sur les exécutions de Zaghawas atteignaient même les soldats français de l'opération Epervier. Une fiche d'information de la DDS[870] fait état d'une note à l'attention des officiers français affichée à la porte de leur mess, informant qu'Ibrahim Itno, ministre de l'Intérieur, avait été exécuté par le gouvernement tchadien, tandis que Hassan Djamous, Chef d'état-major de l'armée tchadienne était mort suite à ses blessures.

(b) Les massacres et les exécutions extrajudiciaires des Zaghawas en province

Des massacres de Zaghawas furent également perpétrés dans les villages et les villes en province. Bachar Tagabo Souleymane[871], un Zaghawa arrêté à Iriba vers le 10 avril 1989, témoigna :

> *« Des gens étaient raflés dans les montagnes et enterrés à Iriba. Il y a eu plus de massacres dans les villages qu'à Iriba même, surtout vers l'Est (Tiné) et plus vers le Nord.*

---

[869] Entretien du 21 février 2002. Apparemment, des factures vierges saisies chez lui ont été utilisées comme papier brouillon par la DDS, notamment pour dresser des listes des prisonniers de guerre hadjaraïs.

[870] Archives DDS : Fiche d'information du 10 avril 1989.

[871] Entretien du 8 février 2002.

Il y a eu des tueries dans un village (Bir) Bourba, sur la route Tiné-Ourba, avant Kornaï, à 60 km au Nord-Est d'Iriba. Le Chef de village, père de l'actuel Chef de village Bourmé Haroun Abram, a été tué avec une centaine de personnes. Des gens des villages autour ont été arrêtés et emmenés. Le Chef de village de Tiné, Souleyman Nassour « Djasara », a été tué le même jour et au même endroit.

Il y a un endroit isolé, Nganyi-Nganyi, où il y avait un grand trou, près d'un petit fleuve plein de cailloux, où des gens ont été attachés deux à deux et jetés dans le trou. Ensuite, on a tiré sur eux. Un jeune a échappé et l'a raconté. Les cadavres sont restés jusqu'à l'arrivée du MPS, qui a trouvé les squelettes. Abraham Kirfi et d'autres personnes emmenées du village Guirguira, ont été brûlés dans une case près de Nganyi-Nganyi.

Des paysans ont été massacrés dans un village Tondobaye, vers la frontière soudanaise.

Les arrestations à Iriba ont continué entre les visites de Hissène Habré et ces gens ont été emmenés à N'Djaména, mais les massacres se passaient surtout vers la frontière, surtout vers Tiné, avec des exécutions sur place, les gens étaient fusillés puis brûlés ».

Hamgada Abakar Nori[872], Zaghawa, survécut à une exécution collective. Eleveur, âgé de 23 ans, il fut arrêté le 13 avril 1989 à Bamina, à vingt kilomètres au nord de Tiné, avec soixante-dix-sept civils, dont deux femmes, tous zaghawas. Conduits par la suite à Tiné, ils furent enfermés pendant une semaine sans être nourris. Six jours plus tard, Hamgada fut emmené avec vingt-cinq autres détenus, ligotés deux par deux, pour être exécutés. Hamgada réussit à fuir avec Dekki Guimino, avec lequel il était attaché. Hamgada fut blessé au bras droit et à la main gauche par les tirs qu'ils subirent au moment de leur fuite. Il raconte que deux autres prisonniers qui tentaient également de prendre la fuite furent tués. Hamgada rejoignit ensuite le mouvement de rébellion zaghawa. C'est plus tard qu'il apprit que tous ses autres codétenus, à l'exception de deux autres évadés et des deux femmes, avaient été exécutés. Parmi les personnes tuées se trouvaient son frère et plusieurs de ses cousins.

Al Hadj Bachar Tagabo, un Zaghawa, aurait été arrêté le 10 avril 1989 à Iriba, avec quatre-vingt-seize autres personnes zaghawas, tous des civils à l'exception de sept militaires qui furent exécutés sur place. Une vingtaine de personnes auraient été jetées vivantes dans des bacs d'eau bouillante, et sont mortes dans des conditions atroces. Les autres auraient

[872] Entretien du 24 juillet 2001.

passé quatre nuits dans la prison d'Iriba avant d'être transférées à la Gendarmerie de N'Djaména[873].

Mahamat Ikha Djerebo[874], un Zaghawa qui réussit à fuir au Soudan, confirme que beaucoup de Zaghawas furent fusillés dans la préfecture de Biltine, tout de suite après leur arrestation. Quatre de ses parents auraient été tués à Iriba, jetés vivants dans un fût plein d'eau bouillante et d'insecticide. Plusieurs témoignages évoquent le fait que des personnes furent jetées vivantes dans de l'eau bouillante dans la préfecture de Biltine. Galli Gatta Ngothé[875], conseiller de Hissène Habré, avant d'être lui-même arrêté, confirme que le village de Birbourba dans le Biltine, entre Ourba et Bahai, était le centre de torture des Zaghawas interceptés par la Garde présidentielle alors qu'ils tentaient de fuir au Soudan. Des gens étaient apparemment plongés dans des fûts d'eau bouillante à Iriba. Bichara Khamis Tougouda[876], Ismaël Hachim Abdallah[877], Bachar Tagabo Souleymane[878] et Mansour Djibié Ary[879] l'évoquèrent également.

---

873 Entretien du 24 juillet 2001.

874 Entretien du 21 mars 2002.

875 Entretien du 8 février 2002.

876 Entretien du 2 avril 2002.

877 Ex-président de l'AVCRP (Association des Victimes de Crimes et Répression Politique) décédé au mois de septembre 2010. Nombreux entretiens entre 2000 et 2007. Voir *supra* : Introduction, Au Tchad : des enjeux politiques, de justice et de mémoire encore sensibles

878 Entretien du 8 février 2002.

879 Entretien du 27 février 2002.

De nombreuses familles des Zaghawas arrêtés espérèrent sincèrement revoir leurs parents après la chute du régime de Hissène Habré, mais la plupart ne retrouva aucune trace des disparus. Tel fut le cas de Fatimé Hachim[880], épouse d'Adam Ahmit Dawbou, de Mariam Abderaman[881], épouse de Bachar Mbong, d'Aiba Adam Harifa[882], épouse d'Adam Bachar, et de la famille d'Ahmet Digo et Mahamat Digo[883].

b. Les minorités hadjaraïs et zaghawas décimées par les conditions de détention et les tortures

i. Les conditions de détention[884]

Beaucoup de Hadjaraïs et de Zaghawas arrêtés trouvèrent la mort en ayant été victimes d'exécutions sommaires, individuelles ou collectives, mais nombreux sont ceux qui décédèrent suite aux tortures ou aux mauvaises conditions de détention. La répression féroce qui s'abattit sur les Zaghawas à la fin du régime de Hissène Habré causa la mort tragique de nombreux enfants.

---

[880] Entretiens des 15 et 16 août 2001.

[881] Plainte de Mariam Abderaman, l'épouse de Bachar Mbong déposée au Sénégal en 2000 et plainte de Zakaria Fadoul, déposée au Sénégal en 2000 également.

[882] Plainte d'Aiba Adam Harifa l'épouse d'Adam Bachar, déposée au Sénégal.

[883] Entretien du 9 février 2002 avec la famille d'Ahmet Digo et Mahamat Digo.

[884] Voir *supra* : Deuxième partie : Le traitement de l'ennemi, 3. La détention, b. Les conditions de détention.

(a) Témoignages de Hadjaraïs

Des dizaines de témoins, codétenus pour la plupart, confirment les conditions de détention inhumaines réservées aux Hadjaraïs, qui ont causé la mort de beaucoup d'entre eux. Les Hadjaraïs, notamment les prisonniers de guerre[885], détenus aux Locaux, étaient entassés comme des animaux, par dizaines, dans des cellules exiguës et surchauffées. Ceux qui furent blessés lors des combats du MOSANAT avec l'armée tchadienne ne recevaient aucun soin. Les conditions sanitaires dans les cellules étaient épouvantables, les détenus ne pouvant pas sortir pour aller aux toilettes ou se laver. Personne ne pouvait s'allonger. Les rations d'eau et de nourriture étaient volontairement insuffisantes. Beaucoup de détenus souffraient de béribéri, maladie causée par la malnutrition.

Mahamat Nour Dadji[886] avait 17 ans lorsqu'il fut arrêté le 28 mai 1987 avec son père, Ahmat Dadji et son grand frère. Il fut placé dans une cellule à la BSIR. Il raconte avec détails comment il se retrouva enfermé pendant trois jours dans une cellule de trois mètres sur six avec 150 Hadjaraïs, dont beaucoup étaient des militaires blessés. Ces derniers furent ensuite transférés et restèrent détenus avec trente personnes. Il rapporte qu'ils ne recevaient qu'un peu de mil sec ou du riz trempé dans de l'eau une fois par jour. Ils devaient faire leurs besoins par terre dans

[885] La plupart était des combattants du MOSANAT.

[886] Entretien du 22 octobre 2001.

la cellule et ne pouvaient sortir qu'une fois tous les deux jours pour aller aux toilettes[887].

Dans ces conditions, ce sont des dizaines de cadavres de Hadjaraïs que Clément Abaïfouta Dohkot et Sabadet Totodet[888], désignés pour enterrer les morts, étaient contraints de retirer quotidiennement des cellules, de charger à bord des camions et d'enterrer dans des fosses communes situées à différents endroits, comme à Hamral-Goz[889].

(b) Témoignages de Zaghawas

Les conditions de détention dans les prisons de la DDS étaient extrêmement difficiles : beaucoup de détenus mourraient de faim, de soif, d'asphyxie ou par manque de soins médicaux. Ce traitement était généralisé, mais a été appliqué avec un zèle spécifique aux détenus zaghawas. Ceux-ci souffrirent notamment de conditions de détention telles que nombre d'entre eux succombèrent quelques jours seulement après leur arrestation.

Alifa Oueddeye Kihidi[890], lui-même arrêté le 24 décembre 1987, en raison de son lien de parenté avec Goukouni Oueddeï, confirma également que les conditions de détention des Zaghawas

---

[887] Archives DDS : un document de la DDS mentionne qu'il a été remis en liberté le 1er juin 1987.

[888] Nombreux entretiens avec Clément Abaïfouta Dohkot (de 2000 à 2012) et Sabadet Totodet (de 2000 à 2004), tous deux détenus du 13 juillet 1985 au 7 mars 1989.

[889] Charnier qui a fait l'objet de fouilles par la Commission d'Enquête.

[890] Entretien du 9 août 2001.

étaient extrêmement dures et qu'ils étaient plus maltraités que lui et ses frères.

Anda Ali Boye[891], l'épouse zaghawa d'Idriss Déby, fut elle-même arrêtée. Elle confirma les terribles conditions de détention.

Une liste du 20 décembre 1989, intitulée « Situation partisans du 1er avril décédés par suite de maladie dans nos locaux »[892], montre que les conditions de détention étaient si dures lors de la répression visant les Zaghawas, qu'au moins quatorze personnes arrêtées début avril 1989 avaient déjà succombé « suite de maladie » les 16, 20, 21 avril et jours suivants. Ces documents établissent que les Zaghawas en détention eurent une espérance de survie en prison relativement plus courte que celle du reste de la population carcérale, composée d'autres ethnies.

ii. Les tortures[893]

(a) Témoignages de Hadjaraïs

Beaucoup des Hadjaraïs arrêtés furent soumis aux pires tortures, sans recevoir aucun soin médical, de sorte que ceux qui survécurent conservèrent, pour la plupart, de lourdes séquelles tant physiques que psychologiques.

Gamana Malloum[894], un ancien combattant hadjaraï de 68 ans à l'époque, fut arrêté en février 1988 et transféré à la DDS. Ligoté

---

[891] Entretien du 26 juillet 2001.

[892] Archives DDS.

[893] Voir *supra* : Deuxième partie : Le traitement de l'ennemi, 2. La torture.

à l'*arbatachar*[895], il reçut 150 coups de chicote[896] qui provoquèrent la perte d'une bonne partie de ses dents. Ses mains restèrent partiellement paralysées. Kabir Adoum[897], un Hadjaraï accusé d'avoir aidé des gens à quitter le Tchad fut arrêté par la DDS. Il fut d'abord gravement fouetté puis un agent de la DDS enflamma des allumettes qu'il lui apposa ensuite sur le dos. Doungous Batil[898], un Hadjaraï arrêté en mars 1990, déclare avoir été torturé à l'*arbatachar* et avoir reçu des coups de bâtons. Ahmat Tchéré Hadjar[899] raconte comment son frère, Abjéra Tchéré, fut arrêté à Ati en 1987 alors qu'il partait rendre visite à son oncle à Abéché. Il survécut, mais les tortures subies et les conditions de détention détériorèrent son état mental.

Mahamat Nour Dadji[900], un Hadjaraï arrêté le 28 mai 1987 à l'âge de 17 ans, rapporte avoir été contraint d'assister à des scènes de torture subies par d'autres détenus hadjaraïs :

> *« Tous les deux ou trois jours, j'étais interrogé à la DDS. On torturait des gens devant nous. C'étaient des Hadjaraï, surtout des militaires. Abakar Torbo et deux gars costaux leur enlevaient les ongles avec des*

---

894 Entretien du 26 octobre 2001. Voir aussi P.V. Commission d'Enquête du 8 mars 1991.

895 Voir *supra* : Deuxième partie : Le traitement de l'ennemi, 2. La torture. b. Les formes de torture, i. Le ligotage à l'*arbatachar*.

896 Sorte de bâton long et fin, utilisé comme matraque.

897 P.V. Commission d'Enquête du 13 mars 1991.

898 Entretien du 27 février 2002.

899 Entretien de 2001-2002.

900 Entretien du 22 octobre 2001.

pinces, ils leur coupaient des doigts, ils les brûlaient avec des briquets et ils les ligotaient « à l'arbatachar ». Il y avait plusieurs couloirs et on entendait les cris. Si quelqu'un était mort, on le traînait dehors. Plusieurs personnes parmi ces militaires Hadjaraï sont mortes de cette façon »[901].

(b) Témoignages de Zaghawas

Parmi les Zaghawas arrêtés, beaucoup furent torturés sans recevoir de soins pour leurs blessures, de sorte que beaucoup de ceux qui survécurent conservèrent des séquelles tant physiques que psychologiques.

Les interrogatoires sous torture étaient parfois décrits comme « interrogatoire musclé » ou « interrogatoire serré » dans les procès-verbaux de la DDS[902]. Cette terminologie est notamment présente dans une fiche de la DDS à l'attention du président qui résume des interrogatoires de plusieurs Zaghawas arrêtés dont Ibrahim Mahamat Itno, Hissein Mahamat Itno, Ismaël Hachim, Hamit Hachim, Abdoulaye Bachar Faki, Cherif Bachar Bakit, Mahamat Abdoulaye Yacoub, Nouki Abounon Kossi, Mahamat Fodoul Arim et Ali Mahamat Lougouma :

« Des interrogatoires serrés auxquels il a été procédé, tous les prévenus ont fait à l'unanimité preuve d'une très mauvaise volonté et d'une malhonnêteté. A cet effet certains déclarent sans détour n'être au courant de rien du

---

[901] Ibid.

[902] Voir *supra* : Deuxième partie : Le traitement de l'ennemi, 2. La torture.

tout, d'autres par contre manquant de sang-froid demandent qu'on mette fin à leur vie plutôt que de trahir »[903].

Dans une autre fiche de la DDS[904] adressée au président, il est également question d'un « interrogatoire serré » de quelques personnes déjà mentionnées dans la fiche précédente. Il s'agit d'Abdoulaye Bachir Faki, Nouki Abounon Kossi, Cherif Bahar et aussi de Yam Barkai, Bechir Sinine Aware, Daoussa Ahmat, Soulaymane et Ahmat Lougouma.

Plusieurs Zaghawas, qui furent torturés et qui sortirent vivants des prisons du régime de Hissène Habré, purent témoigner.

Mahamat Ali Koura, militaire zaghawa, fut interrogé et torturé après son transfert à N'Djaména :

« Les militaires m'ont donné des électrochocs dans les oreilles. J'avais tout de suite des bourdonnements dans les oreilles et j'en ai toujours. Ils ont aussi mis l'électricité sur les ongles de mes orteils et des mains. Cela faisait très mal. Je me suis évanoui. Mes ongles en sont toujours déformés »[905].

Ibrahim Kossi Abakar[906] fut arrêté le 30 mars 1988, bien avant avril 1989, avec sept autres Zaghawas : Sidick Fadoul, Mahamat Saber, Ismaël Chaïbo, Adoum Oumar, Yacoub Adam, Adam Yaya

---

[903] Archives DDS : Fiche du 9 avril 1989 à l'intention du président.

[904] Archives DDS : Fiche du 14 avril 1989 à l'intention du président.

[905] Entretien du 31 juillet 2001.

[906] Entretien du 2 octobre 2001.

et Sey Djobara. Ils furent torturés deux à deux. Ibrahim Kossi Abakar fut torturé à *l'arbatachar* et reçut des électrochocs. On l'accusa de préparer une rébellion. Mahamat Saber aurait été torturé à mort. Les autres auraient subi les mêmes tortures, excepté Adoum Oumar qui fut brûlé aux lèvres avec des allumettes. Il fut libéré au début du mois de septembre 1988 et souffre toujours de problèmes de santé. Les personnes avec lesquelles il fut arrêté sont toutes mortes en prison, excepté Ibrahim Kossi Abakar[907].

Hamit Hassane Abdoulaye[908], un combattant zaghawa, fut arrêté le 1er avril 1989 et gravement torturé. Au cours de son interrogatoire, son tortionnaire sortit une arme à feu, la chargea et la lui plaça dans la bouche en le menaçant de lui faire éclater la tête. Il explique avoir été déshabillé, attaché *à l'arbatachar* et torturé à l'électricité. Il a toujours des cicatrices sur son dos. Hamit fut interrogé pendant cinq jours. Pendant les trois premiers jours, il fut forcé d'ingurgiter de grandes quantités d'eau par un tuyau placé de force dans sa bouche et ce, jusqu'au gonflement de son ventre. Ensuite, un pneu fut placé sur son ventre sur lequel les

---

[907] Les noms des codétenus d'Ibrahim Kossi Abakar figurent également sur deux documents retrouvés dans les archives de la DDS : une note datée du 31 mai 1988 relative à l'arrestation de six d'entre eux et la liste du 18 avril 1989 intitulée « Situation détenus Zakawa appartenant au groupe Béri gardé à la direction », mentionnée précédemment, qui regroupe les détenus zaghawas arrêtés avant avril 1989. Le nom de Mahamat Saber, qui aurait été torturé à mort, ne figure plus sur la liste du 18 avril, tandis que les noms des six autres, Ibrahim Kossi Abakar ayant été relâché, y figurent toujours.

[908] Entretien de 2001-2002.

agents de la DDS se relayaient. Il fut détenu pendant environ 17 mois. Ce n'est qu'après sept mois de détention que ses menottes lui furent enlevées.

Ismaël Hachim fut soumis au supplice de *l'arbatachar*. Puis, il fut enfermé, seul, dans une minuscule cellule, où on le laissa isolé pendant plusieurs semaines. A un moment au cours de cet isolement et suite à ses protestations, les agents de la DDS placèrent à ses côté, pendant quelques jours, le cadavre d'un détenu qui venait de décéder. A sa sortie, les muscles d'Ismaël Ha-Hachim étaient atrophiés et il était très affaibli, physiquement mais surtout psychologiquement.

iii. Les femmes et les enfants soumis au même traitement

(a) Témoignages de Hadjaraïs

Bien qu'ils aient été arrêtés en moindre nombre que les hommes adultes, les femmes et les enfants ne furent pas épargnés par la répression. En effet, les femmes et les enfants hadjaraïs furent également soumis aux tortures et aux mêmes conditions de détention que les hommes.

Hadje Merami Ali, arrêtée en février 1986 et détenue pendant environ trois ans, expliqua ce qui était arrivé à une jeune fille hadjaraï « accusée d'avoir envoyé des vivres à ses parents en exil » :

> *« On l'avait attachée aux bras et on l'avait traînée par terre derrière une voiture. Après, elle a été torturée à l'électricité. De la DDS, elle a été ramenée chez nous.*

Elle était agonisante. Un mois plus tard, elle a été exécutée »[909].

Ginette Ngarbaye[910], détenue du 16 janvier 1985 au 22 février 1987, fut témoin de l'exécution d'une femme hadjaraï, du nom de Didja.

Hadje Mabrouka Abakar[911] raconte avoir trouvé Khaltouma Defallah au Camp des Martyrs, dans un état déplorable : pleine de sang, de saletés et de déchets, elle était presque morte. Elle la lava et soigna ses plaies, lui permettant ainsi de se rétablir un peu. Plus tard, Khaltouma Defallah fut transférée avec les autres femmes, dont Hadje Mabrouka, à Ouaddi Doum[912] où elles auraient été contraintes d'exécuter des travaux forcés. Elles étaient assignées à la collecte d'eau et de fagots dans le désert, à la préparation de la nourriture des militaires et à leur lessive.

Ahmat Khamis Mamondo[913] avait quinze ans quand il fut emmené le 30 mai 1987 par les militaires, dans la même voiture que celle où se trouvait le cadavre de son père, Kamis Eli, qui avait été sommairement abattu chez lui. Ahmat Khamis fut déposé à la BMSI[914], où il fut frappé et interrogé sur le complot des Hadjaraïs. Il fut ensuite transféré à la DDS où il fut de nouveau frappé avec une matraque et interrogé, entre autres, sur les gens qui

---

[909] Entretien du 27 août 2001.

[910] Entretiens des 18 et 19 septembre 2001.

[911] Entretien des 28 et 31 août 2001.

[912] Voir *supra* : Deuxième partie : Le traitement de l'ennemi, 3. La détention, c. Les femmes détenues, iii. Les femmes détenues dans le désert.

[913] Entretien du 23 avril 2002.

[914] Brigade militaire de la sécurité et de l'intervention.

rendaient visite à son père. Il fut placé dans une cellule à la DDS avec quinze personnes, toutes des civils hadjaraïs, ainsi qu'un garde du corps de Maldoum blessé par balle. Ahmat Khamis passa environ quinze jours en prison. Il rapporte que dans la cellule de la DDS, ils étaient entassés avec une quarantaine de personnes. Personne ne mourut dans sa cellule, mais lorsque des personnes étaient enlevées pour être torturées, souvent elles ne revenaient pas.

(b) Témoignages de Zaghawas

Lorsque Hassan Cherfaddine, qui était détenu dans les prisons de la DDS, s'échappa, son épouse Madina Fadoul[915] fut arrêtée et gravement battue. Elle raconte avoir été battue jusqu'à ce que sa robe pleine de sang lui colle à la peau. Elle a toujours des cicatrices de ce tabassage. On l'enferma ensuite avec sa fille de six mois, à la Piscine, puis aux Locaux jusqu'à sa remise en liberté à la fin de l'année 1989 ou au début de l'année 1990. Elle apprit plus tard que son mari avait été repris et qu'il était mort en prison.

Fatimé Hachim Saleh[916] fut gravement torturée. Enceinte de six mois, elle fut arrêtée le 9 mai 1989 avec son mari Adam Hamit Dawbou, pendant la vague d'arrestations des Zaghawas. Ils furent emmenés à la DDS et enfermés à la Piscine. Elle fut séparée de son mari, dont elle n'eut plus jamais de nouvelles. Elle fut interrogée et torturée au cours de plusieurs séances par des agents

---

[915] Entretien du 2 août 2001.

[916] Entretien du 15 et 16 août 2001.

de la DDS. Elle fut notamment ligotée aux mains et aux pieds tandis qu'on l'aspergeait d'eau et la bâtait avec un fil de fer. Au bout d'un mois, elle fut conduite, les yeux bandés, sur les rives du fleuve Chari où elle fut la victime d'un simulacre d'exécution. On la jeta ensuite dans le fleuve où elle faillit se noyer. Des agents de la DDS la repêchèrent ensuite et la frappèrent violemment sur le ventre, ce qui provoqua la mort de son fœtus de sept mois. Elle raconte qu'une codétenue a dû ouvrir son vagin avec un morceau de boîte de conserve pour extraire le bébé mort-né. Sans n'avoir reçu aucun soin médical, elle fut ensuite enfermée aux Locaux puis à la Gendarmerie.

Gali Gatta Ngothé[917], ministre de Hissène Habré avant d'être détenu de mi-septembre 1989 jusqu'à la chute du régime, fut le témoin de scènes terribles :

> *« Il y avait une femme zaghawa avec un bébé d'un mois qui avait été emmenée de l'Est du pays à N'Djaména. Son mari et ses deux frères avaient rejoint Idriss Déby. La DDS voulait connaître leurs noms. La femme ne voulait pas parler, elle restait muette. Mahamat Saker a demandé par talkie-walkie à Hissène Habré quoi faire. Il a dit : « Il faut trouver les moyens de la faire parler ». Ainsi, il a donné le feu vert. Quatre ou cinq minutes après, Mahamat Saker a pris le bébé de la femme et l'a écrasé contre le nîmier qui se trouvait dans la cour de la DDS. La femme a crié, elle s'est déchirée les vêtements. Je l'ai vu moi-même. On l'a emmenée et je ne l'ai plus jamais revue ».*

[917] Entretien du 17 octobre 2001.

Souleymane Abdulaye Tahir[918], arrêté à l'âge de 14 ans, fut interrogé sur le sort de son cousin Hassan Cherfaddine, qui s'était enfui de la prison. Il fut torturé avec des chocs électriques et du piment aspergé sur son visage au moyen d'une pompe.

Moctar Bachar Moctar[919], arrêté le 1er juillet 1988 et détenu entre autres au Camp des Martyrs, témoigne qu'il y avait des enfants zaghawas en prison dont quelques-uns sont morts suite aux conditions de détention.

> *« Le jour du départ d'Idriss Déby[920], le Ministre Ibrahim Itno et son frère Hissein, surnommé le marabout, ont été arrêtés. Ils ont également arrêté une quinzaine d'enfants qui se trouvaient dans sa maison. Ils avaient entre huit et douze ans. C'étaient des enfants qui suivaient l'école coranique chez Hissein Itno. La DDS les a tous emmenés. Parmi eux se trouvait un enfant de douze à treize ans qui était malade et qui était venu du Soudan pour se faire soigner. Ils ont été enfermés très tôt le matin et mis tous ensemble dans une cellule en face de moi. Il y avait aussi un marabout avec eux du nom de Faki Idriss [...] mais il a été séparé d'eux après.*
>
> *Les enfants pleuraient parce qu'ils n'avaient pas reçu à boire de toute la journée. Le lendemain c'était la même chose. Le troisième jour à midi les agents de la*

[918] Entretien du 2 août 2001.

[919] Entretien du 4 octobre 2001.

[920] Le 1er avril 1989.

DDS sont venus avec un fût avec la boule de mil, qu'ils ont donnée aux enfants et avec de l'eau à boire. Entre temps, trois enfants étaient déjà morts et un ou quelques-uns sont morts après avoir mangé la boule trop vite. Nous avons demandé aux agents pourquoi ils faisaient cela. Ils ont dit que les gens de la DDS étaient contents parce qu'ils avaient attrapé Djamous. Ces enfants sont encore restés quatre ou cinq mois après mon départ. Je ne sais pas quand ils ont été mis en liberté. Je ne connais pas leurs noms ».

Mahamat Haroun Bahar[921], un Zaghawa arrêté à Bangui en novembre ou décembre 1989, affirme qu'il y avait des mineurs à la Piscine, notamment des enfants arrêtés chez le ministre de l'Intérieur Itno. Il pense cependant que quatre ou cinq de ces mineurs furent enlevés de nuit par Abba Moussa sur la base d'une liste.

Charfadine Haddaye Haroun[922], un Zaghawa arrêté à Sarh le 6 avril 1989 et amené à la Piscine à N'Djaména, confirme ces faits en évoquant le sort de cinq enfants entre 10 et 18 ans qui seraient morts de souffrance.

Mahamat Ali Koura[923], militaire à Am-Timan, arrêté le 1er avril 1989 avec vingt-sept autres Zaghawas, fit également part de l'arrestation d'enfants, notamment de ses deux petits frères d'environ 11 ans, qui sont par la suite morts en prison.

---

921 Entretien de 2001-2002.

922 Entretien du 5 février 2002.

923 Entretien du 31 juillet 2001.

4. Une répression ethnique planifiée

La répression ethnique contre les Hadjaraïs et les Zaghawas fut confiée à deux commissions *ad hoc* dont le rôle s'intensifia avec la répression.

Lorsque la répression des Hadjaraïs débuta, une commission *ad hoc* de répression contre les Hadjaraïs fut créée[924]. Cette commission de la DDS joua un rôle sans précédent dans la répression et son modèle fut répliqué au moment de la répression menée contre les Zaghawas.

Les membres de la commission de répression des Hadjaraïs menaient les interrogatoires sous la torture et ces interrogatoires engendraient des dénonciations, de nouvelles arrestations et interrogatoires, et ainsi de suite. Ces nouvelles arrestations suite aux interrogatoires de la commission se produisaient également dans les provinces. Un échange constant et permanent d'informations et de renseignements existait entre, d'une part la DDS au niveau national et la commission de répression des Hajdaraïs à N'Djaména, et d'autre part les organes militaires, répressifs et sécuritaires mis sur pied sur le terrain, notamment dans le Guéra[925]. Ces organes procédaient selon les cas à des exécutions sommaires, des arrestations et des transferts sur N'Djaména.

---

[924] P.V. Commission d'Enquête de Yaldé Samuel, 8 février 1992.

[925] La répression se concentra tout particulièrement sur la préfecture du Guéra d'où les Hadjaraïs sont majoritairement originaires.

Avec les vagues de répressions contre les Hadjaraïs et surtout contre les Zaghawas, le rôle de la DDS se encore transforma de police politique en un véritable instrument de répression ethnique. Dans sa nouvelle forme et avec le soutien des « commissions » spécifiques créées à cet effet, la DDS arrêta, interrogea, tortura et souvent exécuta ainsi systématiquement exécuté les membres de l'ethnie zaghawa.

Tout comme ce fut le cas lors de la vague de répression contre les Hadjaraïs, une commission spéciale pour la répression des Zaghawas fut mise sur pied à la DDS pour interroger, sous la torture, des Zaghawas et ainsi obtenir les noms d'autres personnes suspectées de soutenir la rébellion, ce qui permettait ensuite de procéder à de nouvelles arrestations et à de nouveaux interrogatoires par cette même commission.

De nombreux témoignages concordants font état de la mise sur pied et du fonctionnement de cette commission. Abbas Abougrène, ex-agent de la DDS et chef du Service de la sécurité fluviale de 1985 à 1990, expliqua devant la Commission d'Enquête :

> *« Il était créée une commission chargée de l'arrestation et de la torture des Hadjaraïs en 1987 [...] En 1990 [1989], une commission analogue a été créée concernant le problème Zaghawa »*[926].

[926] P.V. Commission d'Enquête d'Abbas Abougrène, 15 août 1991. Abbas Abougrène a commis de toute évidence une erreur de date puisque le 1er avril 1989 correspond précisément à l'entrée en rébellion d'Idriss Déby, Hassan Djamous et Ibrahim Itno.

Mahamat Djibrine « El Djonto », un autre acteur clef du système répressif de Hissène Habré et membre de la commission Zaghawa, expliqua le rôle de ladite commission devant la Commission d'Enquête :

> *« Pour le problème des Zaghawa, il y a une commission composée d'Abakar Torbo, Mahamat Bidon, Issa Arawaï et Adoum Galmaye. C'est une commission qui est chargée des interrogatoires et des tortures »*[927].

La répression des Zaghawas s'étendit sur tout le territoire tchadien, et en particulier dans la région du Biltine dont les Zaghawas sont essentiellement originaires.

En plus de la commission Zaghawa et de la participation des organes de répression sur le terrain, au moins une importante mission de la DDS, menée par des acteurs clefs du régime de Hissène Habré comme Galmaye et Mahamat Saker « Bidon », eux-mêmes membres de la commission Zaghawa, fut dépêchée en avril 1989 pour intensifier la répression des Zaghawas dans le Biltine. Exactement comme cela se passa pour les Hadjaraïs, les organes répressifs sur le terrain collaborèrent avec la commission Zaghawa et obtinrent les noms d'autres personnes suspectées, y compris dans les provinces, ce qui permettait ensuite de procéder à de nouvelles arrestations et à de nouveaux interrogatoires par cette même commission.

---

[927] P.V. Commission d'Enquête de Mahamat Djibrine, 22 février 1992.

5. Le pillage des biens des familles des Hadjaraïs et des Zaghawas arrêtés

De nombreuses familles des personnes arrêtées furent chassées de leur maison et privées de leurs biens, ce qui rendit leur vie extrêmement difficile et précaire. Non seulement ces familles perdirent souvent, avec l'arrestation ou la disparition de la personne du chef de famille, toute ressource économique, mais encore elles furent fréquemment obligées de déménager et d'abandonner leur propriété foncière et la plupart de leurs biens furent pillés.

Certaines personnes arrêtées puis libérées furent également privées des biens qui constituaient leur source de revenus, tel que le bétail ou les camions transporteurs. Plusieurs personnes virent leurs comptes bancaires être vidés.

La DDS avait mis sur pied une « Commission d'enquête et de recherche », dont le rôle était de saisir et de « redistribuer » les biens expropriés aux Hadjaraïs arrêtés. Cette commission organisa également la gestion des biens issus de la spoliation institutionnalisée qui frappa par la suite l'ethnie zaghawa.

Les personnes qui furent libérées revenaient chez elles et trouvaient généralement d'autres personnes dans leur maison. Elles ne pouvaient rien revendiquer et ne pouvaient exercer aucun recours, parce que, d'une part elles avaient signé une déclaration à leur sortie de prison par laquelle elles s'engageaient à ne jamais invoquer ni ne parler de leur arrestation et de leur détention et

d'autre part elles avaient très peur. Si elles déposaient plainte, elles étaient de toute façon renvoyées en prison[928].

Le régime de Hissène Habré rendit de nombreuses femmes veuves et de nombreux enfants orphelins, qui se retrouvèrent, pour beaucoup, sans aucune ressource pendant le régime de Hissène Habré et après. Le pillage de leurs biens familiaux, en plus de la disparition ou le décès de leur mari ou père, plaça les veuves et les orphelins dans des situations économiques très difficiles, la plupart de ces veuves n'ayant pas d'activités professionnelles dans le contexte tchadien. Les expropriations obligèrent de nombreuses familles à déménager et à recommencer leur vie à zéro.

Jusqu'à ce jour, la prise en charge des veuves et des orphelins est une lourde responsabilité pour les parents hadjaraïs et zaghawas qui survécurent.

(a) Les familles hadjaraïs victimes de la répression

Une fiche de renseignements adressée au directeur de la DDS concerne la concession habitée par les épouses de Djimet Tchéré :

> *« Mr. Djimet Tchéré, agent d'Air Afrique, d'ethnie Hadjaraï, impliqué dans l'affaire Maldoum et Haroun Goudi, est appréhendé depuis octobre 1987. Une commission de la Direction de la Documentation et de la Sécurité, constituée sur ordre de l'ex-directeur Guihini Koré, a saisi ladite concession, laquelle a été*

[928] Entretien Bandoum.

attribuée toujours sur instructions de Mr. Guihini au Lieutenant Mahamat Gattir, militaire en service au MB, qui habite jusqu'à présent… »[929].

Toma Bechir Abgonti[930] explique qu'après l'arrestation de son mari, Matar Hassip, des militaires vinrent piller la maison, dont elle fut chassée avec son enfant de deux ans, alors qu'elle était enceinte de quatre mois. Des militaires et leur famille occupèrent par la suite la maison.

Fatimé Toumlé[931] fut expulsée de sa maison, après l'arrestation de son mari Haroun Goudi et les biens de la famille furent pillés.

La veuve d'Ahmat Dadji[932] rapporte également que la maison familiale fut complètement pillée après l'arrestation de son mari. La famille fut chassée et la maison occupée. Deux de leurs propriétés furent aussi occupées.

Khaltouma Daba[933] raconte qu'après l'arrestation de son mari, Issa Dardoki, le 20 juin 1987 à Moundou, elle fut agressée, frappée avec des matraques et détenue pendant six heures au commissariat. Les agents de la DDS pillèrent le mobilier, l'argent, les bijoux, etc. Elle quitta Moundou pour N'Djaména, où la propriété de sa

---

[929] Archives DDS : Document du 13 juillet 1990.

[930] Entretien du 8 octobre 2001.

[931] Entretien du 9 octobre 2001.

[932] Entretien du 22 octobre 2001.

[933] Entretien du 22 août 2001.

famille avait également été pillée et la maison occupée par des agents de la DDS qui avaient chassé le locataire[934].

Mariam Hassan[935], veuve de Hissein Seidou Nanga dit « Michelin », commerçant hadjaraï arrêté le 29 mai 1987, déclara qu'après l'arrestation de son mari, des militaires réquisitionnèrent sa voiture. Douze jours après, les militaires revinrent piller tout ce qui avait de la valeur : des chéquiers, plusieurs véhicules avec les cartes grises, des matériaux de construction et 7 millions de Francs CFA[936] qui étaient dans une armoire. Elle fut ensuite chassée de la maison alors qu'elle venait d'accoucher. La maison fut ensuite occupée par ces militaires.

D'après plusieurs témoignages corroborés par des documents retrouvés dans les archives de la DDS, l'occupation des maisons et le pillage des biens furent ordonnés par Hissène Habré qui en était tenu informé. Cela faisait partie d'une politique globale[937].

Touka Haliki, ancien chef du Service des renseignements généraux, déclara, en ce qui concerne les biens des Hadjaraïs, que :

> *« L'ordre d'occuper les maisons vient du Directeur de la DDS. Le Président n'est pas contre les pillages ni les*

---

934 Celui-ci, le Dr. Ramadane Amali, également Hadjaraï, médecin à la Sonasut, Société nationale sucrière du Tchad, a été arrêté à son tour.

935 Entretien du 23 mars 2002.

936 Soit environ 21 340 euros en 2013.

937 Voir *infra* : Sixième partie : L'implication personnelle de Hissène Habré dans les crimes commis par son régime.

occupations des maisons puisqu'il le sait mais il ne réagit pas »[938].

Un document de la DDS rédigé pendant la répression contre les Hadjaraïs et intitulé: *«* Première étape de recensements des concessions des opposants politiques »[939] montre d'une manière précise que le pillage des biens était planifié et organisé dans le moindre détail. Une énumération des présumés opposants, de leurs concessions, du quartier où celles-ci se trouvent, du nom et du canton d'origine du propriétaire et du nom ou du lien de parenté de ceux qui l'habitent est établie. Le document conclut :

« Suite à la réunion du 05.09.87, les membres de la commission d'enquête ont commencé le travail le 06.09.87 tout en procédant d'abord à l'enregistrement des concessions des opposants. Ci-dessus, une première étape des concessions enregistrées ».

Deux documents de la DDS de la même période « Liste des différents effets saisis du domicile des personnes arrêtées » en date du 11 juin 1987 et « Suite de la liste des personnes impliquées dans l'affaire Maldoum et leurs biens saisis » du 26 juillet 1987[940] établissent, par écrit, que les biens immobiliers

---

[938] P.V. de la Commission d'Enquête du 22 août 1991.

[939] Archives DDS : Document du 7 septembre 1987.

[940] Archives DDS : Le premier document (daté du 11 juin 1987) contient les noms d'Ahmat Dadji, Haroun Goudi (Gody) et Maldoum Bada et, pour les deux premiers, une énumération des biens saisis. Le deuxième document (daté du

de certains Hadjaraïs furent saisis par les forces de l'Etat tchadien.

(b) Les familles zaghawas victimes de la répression

De nombreux documents d'archives témoignent des persécutions, notamment les saisies des biens, subies par les familles des Zaghawas arrêtés, détenus ou qui furent exécutés.

Un « procès-verbal de recensement » daté du 22 avril 1989 adressé au directeur de la DDS explique:

> *« Nous avons reçu les instructions du directeur de la Documentation et de la Sécurité pour recenser les biens immobiliers appartenant aux nommés Hassan Djamous, Idriss Déby, Ibrahim Mahamat Itno et consorts coupables de haute trahison contre la Sûreté de l'Etat. Procédant au recensement desdits biens, nous, membres de la commission dont la composition ci-après, procédons à l'inventaire suivant... »*[941].

L'énumération des biens immobiliers appartenant aux personnes mentionnées, ainsi qu'à Kessou, Mahamat Dolia, Bachar Bong, Mahamat Saleh, Oumar Goudja, Bodour,

---

26 juillet 1987) contient une liste de 7 personnes, dont ceux de Seid Nanga Hissein alias « Michelin » et Ahmat Dadji, pour lesquels il a été mentionné : « Suite biens saisis ». Les biens mentionnés sur la deuxième liste comprennent un aspirateur, un poste de télévision, un poste radio, des tapis, des vidéo-casettes, une chaîne musicale, une mobylette, une montre, des sommes d'argent et même un atelier de soudure.

[941] Archives DDS.

Abdramane Korde et Hamid Doudet, avec la mention « en location » ou « habité par la famille » suit ce procès-verbal de recensement. Pour certaines maisons, un inventaire détaillé des biens mobiliers est ajouté.

Ces inventaires précis et détaillés avaient pour but de saisir les biens, comme l'indique la mention suivante placée à la fin du document :

> *« Faute de local spécial pouvant contenir tous ces matériels inventoriés, la Commission a estimé utile d'en laisser à leur place et endroit en attendant de nouvelles instructions ».*

Mahamat Mbodou, ex-agent de la DDS, chef adjoint du bureau de renseignements le confirme :

> *« Au moment des arrestations des Hadjaraï, je me trouvais au Cabinet militaire, par contre j'ai vécu les événements du 1er avril 1989 concernant les Zaghawas car je me trouvais à la BSIR. L'ordre d'occuper leurs maisons provenait du directeur qui l'avait sans doute reçu de la Présidence »*[942].

Dans le procès-verbal de la Commission d'Enquête du 2 septembre 1991, Mahamat Wakaye, ex-agent de la Sûreté nationale puis directeur adjoint de cette même Sûreté nationale à partir de juillet 1989, confirme :

---

[942] P.V. Commission d'enquête du 21 août 1991, audition de Mahamat Mbodou.

« Le Service d'Investigation Présidentiel (SIP) saisissait des Minibus appartenant à des Zakhawa pour nous les confier sans instruction. J'avais informé le Président de ces actes-là, mais il m'a dit de les laisser faire leur travail. [...] Je sais comme tout autre citoyen que toute personne arrêtée à la DDS a très peu de chance de sortir [...].

Les ordres d'occupation des maisons viennent certainement du Président puisque j'ai vécu cet exemple. Le Directeur de la DDS est venu me demander d'évacuer la maison que j'occupais dans le Camp de la Police de Ridina, il m'a notifié que c'est sur instructions du Président lui-même ; c'est ainsi qu'il m'a affecté une maison située à côté de la CONOCO. Je l'ai occupée le même jour sur instruction du Président toujours, mais j'ai appris par la suite qu'elle appartenait au défunt ministre de l'Intérieur Ibrahim Mahamat Itno »[943].

Marné Hamat[944], épouse de Mahamat Fadoul, Tomiyé Souleymane[945], épouse de Yacoub Fadoul, enceinte au moment de l'arrestation de son mari, Anda Ali Boye[946], épouse de Idriss Déby, la famille de Ismaël Chaïbo et bien d'autres furent chassés de leur maison.

---

[943] P.V. Commission d'enquête du 2 septembre 1991, audition de Mahamat Wakaye.

[944] Entretien du 1er août 2001.

[945] Entretien du 24 juillet 2001.

[946] Entretien du 26 juillet 2001.

Parmi les personnes dont l'argent ou le matériel professionnel fut volé figurent : Hassan Fadoul Khidir, Adam Yahya Délil, Al Hadj Bachar Tagabo, Ibrahim Kossi Abakar, Charfadine Haddaye Haroun[947], Adam Oumar[948] pour n'en nommer que quelques-uns.

[947] Entretien du 5 février 2002.

[948] Fiche du Service de sécurité intérieure au directeur de la DDS en date du 19 octobre 1989 confirmant que la Pharmacie qu'avait louée cette personne – arrêtée avec Sidick Fadoul pour tentative de prise de pouvoir par les Zaghawas – a été saisie et proposant de récupérer les médicaments pour le Service pénitencier et de remettre le local au propriétaire.

CINQUIEME PARTIE : LES CRIMES DE GUERRE

Le régime de Hissène Habré fut marqué par plusieurs années de conflits armés. Dans le nord du Tchad, les forces gouvernementales furent confrontées, dès 1983, à des groupes d'opposition armés, principalement le GUNT soutenu par la Libye et son armée. Dans le Sud, des groupes de CODOS affrontèrent les forces de Habré. Ensuite, la rébellion des Hadjaraïs et celle des Zaghawas entraînèrent des combats, auxquels certaines tendances du GUNT participèrent au côté des opposants[949]. Ces combats, qu'ils aient eu un caractère national ou international, atteignirent toujours l'intensité d'un conflit armé.

Aussi bien dans le cadre des affrontements armés à grande échelle que dans le cadre des combats entre des nombres plus réduits d'opposants et de militaires, des crimes de guerre furent commis par le régime de Hissène Habré. Les victimes de ces crimes furent, d'une part, les prisonniers de guerre tchadiens et d'autres nationalités, et d'autre part les opposants non armés, notamment des cadres civils du GUNT après 1982 et les populations civiles dont la protection minimale prévue par le droit international[950] fut largement ignorée.

---

[949] Voir *supra* : Première partie : Le Tchad de Hissène Habré, 2. Le régime de Hissène Habré, rappel historique.

[950] Le Tchad a ratifié les quatre Conventions de Genève le 8 mai 1970. Elles s'appliquaient donc pendant le régime de Hissène Habré.

Ce chapitre traite essentiellement des crimes commis envers certains prisonniers de guerre du GUNT et les civils qui les accompagnaient ou étaient en contact avec eux, ainsi qu'à l'encontre des prisonniers de guerre hadjaraïs et zaghawas[951]. Est également évoqué le traitement des prisonniers de guerre libyens. L'ensemble des crimes, notamment les crimes de guerre, commis dans le sud du pays, contre la population civile et les CODOS, est traité dans la partie concernant le Sud.

1. Les crimes de guerre commis contre les civils et les combattants du GUNT et de ses alliés à la suite des combats de 1983 à Faya-Largeau

Le 24 juin 1983, les forces d'opposition du GUNT de Goukouni Oueddeï alliées à l'ANL[952], au CDR[953] et aux FAP[954] prennent Faya-Largeau avec l'aide des troupes libyennes. Ils occupent la ville militairement et la plupart des dirigeants politiques du GUNT s'y retrouvent et dirigent leur parti depuis cette ville du Nord tchadien. Le samedi 30 juillet 1983[955], à la suite d'une contre-offensive foudroyante, les FANT, les Forces armées na-

---

951 Voir supra : Quatrième partie : L'épuration ethnique, p. 175.

952 Armée nationale de libération, voir *supra* : Première partie : Le Tchad de Hissène Habré, 2. Le régime de Hissène Habré, rappel historique.

953 Conseil démocratique révolutionnaire, voir *supra* : Première partie : Le Tchad de Hissène Habré, 2. Le régime de Hissène Habré, rappel historique.

954 Forces armées populaires, voir *supra* Première partie : Le Tchad de Hissène Habré, 2. Le régime de Hissène Habré, rappel historique.

955 Le Frolinat et les guerres civiles du Tchad (1977-1984), Robert Buijtenhuijs, Karthala, Paris, 1987, p. 253.

tionales du Tchad de Habré[956] reprennent la ville qui ne fut pratiquement pas défendue[957].

Des centaines de combattants du GUNT/ANL et du CDR ainsi que des cadres civils du mouvement qui furent pris par surprise et n'eurent pas le temps d'être évacués, sont alors faits prisonnier par les forces de Hissène Habré. Ils sont maintenus en captivité dans des conditions très dures et certains sont les victimes d'exactions de la part de soldats tchadiens. Beaucoup furent exécutés sur place après avoir été capturés.

Le GUNT lance par la suite une contre-attaque avec l'aide de l'aviation libyenne qui bombarde la ville. Le mardi 10 août 1983[958], les FANT de Habré évacuent, en catastrophe, la ville qui est reprise par le GUNT de Oueddeï.

La présence de Hissène Habré pendant les quelques jours où les FANT contrôlèrent la ville est avérée par de nombreux témoins[959]. Il fut d'ailleurs évacué in-extremis par avion[960].

---

[956] Les combattants des FANT portaient un brassard rouge sur leur uniforme, ce qui les distinguait des combattants CDR qui avaient un brassard blanc et les combattants FAP, un brassard bleu.

[957] Pour une vue globale du contexte politique et militaire de cette période, voir *supra* : Première partie : Le Tchad de Hissène Habré, 2. Le régime de Hissène Habré, rappel historique.

[958] Entretiens des 25 avril 2002 et octobre 2012 avec Garondé Djarma du CDR ; Entretien d'avril 2002 avec Rhakis Mannany du CDR ; Entretien du 15 février 2002 avec un ex-membre de la Garde présidentielle qui combattait dans l'armée de Hissène Habré à Faya.

[959] Voir *infra* : Cinquième partie : Les crimes de guerre, 1. Les crimes de guerre commis contre les civils et les combattants du GUNT et de ses alliés à la suite des

Avant l'évacuation de la ville par les forces de Habré le 10 août, de nombreux prisonniers du GUNT et de ses alliés furent transférés par la route de Faya à N'Djaména, environ 750 kilomètres à travers le désert. Beaucoup décédèrent en cours de route en raison des conditions très difficiles de transport et certains furent exécutés[961].

A leur arrivée à N'Djaména, certains prisonniers de guerre furent provisoirement placés dans un camp transitoire de détention de la DDS, situé derrière le collège du Sacré cœur, dans le quartier de Moursal. Ils furent par la suite enfermés, pour la plupart à la Maison d'arrêt de N'Djaména[962].

Les récits des prisonniers font état de transferts réguliers de petits groupes de détenus (de cinq à dix) dans les Locaux de la DDS pour des séances d'interrogatoire et de torture. Des questions sur l'organisation du GUNT, ses dirigeants, ainsi que sur les motivations personnelles des combattants étaient posées.

---

combats de 1983 à Faya-Largeau, c. La présence de Hissène Habré à Faya Largeau entre le 30 juillet et le 10 aout 1983.

[960] Entretiens du 25 avril 2002 et d'octobre 2012 avec Garondé Djarma du CDR ; Entretien d'avril 2002 avec Rhakis Mannany du CDR ; Entretien du 15 février 2002 avec un ex-membre de la Garde présidentielle qui combattait dans l'armée de Hissène Habré à Faya.

[961] Tchad, l'héritage Habré, Amnesty International, octobre 2001, p. 14 et Détentions et tueries arbitraires dans la République du Tchad, 1982/1983, Amnesty International, septembre 1983, p. 6.

[962] Au cours des années suivantes, des prisonniers de guerre capturés dans d'autres combats seront également enfermés à la DDS, aux Locaux et à la Gendarmerie.

Les conditions de détention étaient particulièrement dures. Des centaines de combattants du GUNT/ANL et du CDR, ainsi que des Libyens sont morts de faim, de maladie, ou suite aux mauvais traitements subis au cours de ces années.

Fréquemment, des prisonniers de guerre étaient emmenés, exécutés sommairement, en groupe ou individuellement et enterrés dans des charniers situés autour de N'Djaména. Les traces de la plupart de ces prisonniers ne furent jamais retrouvées, même après la chute du régime Habré.

La responsabilité des exécutions de prisonniers de guerre qui eurent lieu à N'Djaména remontent jusqu'au plus haut niveau de l'État tchadien. Plusieurs témoins expliquèrent le rôle de la DDS dans ces enlèvements et dans ces exécutions. De plus, ces exécutions eurent lieu au moment où le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) essayait de surveiller activement les prisons tchadiennes. Personne dans l'appareil sécuritaire tchadien n'aurait pris le risque de commettre de pareilles exactions sans un ordre explicite des plus hautes autorités de l'État tchadien.

Plusieurs séries de crimes peuvent être distinguées.

a. Exécutions sommaires de cadres civils et politiques du GUNT à Faya-Largeau

Au côté des nombreux combattants du GUNT, de l'ANL, des FAP et du CDR, des civils, membres de la direction politique du GUNT, dont certains étaient des ex-ministres de gouvernements tchadiens antérieurs furent capturés à Faya-Largeau lors de la

reprise de la ville par l'armée tchadienne, les FANT de Habré[963]. La plupart de ces cadres politiques furent exécutés sur place dans les heures ou les jours qui suivirent.

Zakaria Tahir Marichi, ex-combattant des FAP fut capturé à Faya-Largeau le 30 juillet 1983. Quelques heures après sa capture, il fut emmené et enfermé dans un vaste hangar sur le terrain de la préfecture du BET[964] avant d'être transféré le jour suivant à la Maison d'arrêt de Faya. Il explique :

> *« Nous avons été entassés 200 dans un vaste hangar. […] Nous étions environ 180 soldats et une vingtaine de civils, cadres, ministres ou responsables politiques du GUNT. Il y avait notamment avec nous : Moussa Ali Kosso, ministre du GUNT, Moussa Nour, le docteur Nokouri Goukun, Ahmat Issa, Hassan Filedje, Mata Ibn Mata qui était journaliste »*[965].

Bechir Bechara Dagachène, ex-combattant du CDR fut lui aussi capturé à Faya-Largeau le 30 juillet 1983. Il vit des cadres du GUNT capturés, puis détenus avec lui, être emmenés pour ne plus revenir :

> *« Nous avons été entre 800 et 1000 à être capturés. Nous avons été transportés à la Maison d'arrêt de Faya. […] Des*

---

963 La plupart des ministres et cadres politiques du GUNT réussirent néanmoins à fuir et se sont regroupés à cinquante kilomètres de Faya en direction de Gouro où ils retrouvèrent Goukouni Oueddeï. Voir *Témoignage d'un militant du FROLINAT*, Al Hadj Garondé Djarma, L'Harmattan, 2003, p. 186.

964 Préfecture du BET, Borkou-Ennedi-Tibesti.

965 Entretien du 17 octobre 2012.

cadres du GUNT qui se trouvaient là ont été séparés de nous. Ils ont été emmenés et on ne les a jamais revus. Il y avait parmi eux Hassan Filedje, l'ancien maire de N'Djaména, Moussa Kosso, ancien ministre et le docteur Noukouri. […] Tous les cadres ou les gens affluents ont été enlevés »[966].

Zakaria Tahir Maldrichi confirma avoir vu Moussa Ali Kosso, Moussa Nour, le docteur Nokouri Goukun, Ahmat Issa, Hassan Filedje et Mata Ibn Mata, tous cadres du GUNT, être emmenés de la Maison d'arrêt de Faya avec un groupe de 150 combattants par des militaires des FANT pour une destination inconnue[967].

Après sa libération intervenue à N'Djaména en avril 1987, Zakaria Tahir Maldrichi apprit par d'ex-cadres du GUNT que les forces de Goukouni Oueddeï, qui avaient repris la ville de Faya le 10 août 1983, avaient retrouvé les cadavres des officiels du GUNT. Ils avaient été exécutés près d'un groupe de rochers en dehors de la ville[968]. Béchir Yaganous, un officier du CDR qui s'était caché dans Faya, fut capturé quelques jours après l'entrée des forces de Hissène Habré dans la ville. Il affirme avoir vu les cadavres des cadres du GUNT et notamment de Hassan Filedje. Ils étaient menottés dans le dos et avaient été fusillés[969].

---

[966] Entretiens des 30 août 2001 et 15 octobre 2012.

[967] Entretien du 17 octobre 2012.

[968] Entretien du 17 octobre 2012.

[969] Entretien des 24 août 2001, 19 septembre 2001, 15 et 19 octobre 2012 avec Bichara Djibrine Ahmat.

Sept autres ministres du GUNT qui tenaient une réunion dans une maison de Faya-Largeau au moment de l'entrée des FANT de Habré dans la ville, le 30 juillet 1983, ne purent pas s'enfuir. Ces ministres restèrent sur place et réussirent à se cacher pendant quelques jours. Trahis par des voisins, ils furent découverts par les FANT et exécutés dans la maison même. C'est là que leurs cadavres furent retrouvés, quelques jours plus tard, par les troupes du GUNT qui reprenaient la ville le 10 août suivant. Il s'agissait notamment des ministres Mahamat Nour Barka (Affaires étrangères), Mahamat Saleh Abdel Mollah, Ahmat Oumar Kabral, Oulana Tchomb (Information), Abdel Mahamoud Ousmane Mahadjir, Ehmir Torna et Mahamat Hamid (Chef du protocole)[970].

b. Mauvais traitement et exécutions sommaires de prisonniers de guerre à Faya-Largeau

Les combattants des forces d'opposition du GUNT de Goukouni Oueddeï et de leurs alliés de l'ANL, du CDR et des FAP capturés à Faya-Largeau le 30 juillet 1983 par les Forces armées nationales du Tchad, les FANT de Habré, bien que prisonniers de guerre et

---

[970] Entretiens du 25 avril 2002 et de 2012 avec Garondé Djarma : cet écrivain et chercheur, faisait partie des forces du CDR. Présent à Faya Largeau lors de la reprise de la ville par les forces du GUNT le 10 août 1983, il a interrogé les combattants du GUNT qui avaient découvert les cadavres des ministres. Les corps n'étaient pas ligotés. Les ministres avaient été abattus par rafales de balles ; Entretien de 2001 avec Rhakis Mannany : ancien ministre de la défense du GUNT, il participa aux combats pour la reprise de Faya le 10 août 1983. Il confirma ces faits ; Entretiens du 25 juillet 2001 avec Pierre Tchombi Guetna et du 26 juillet 2001 avec Fatime Tchombi qui confirmèrent également.

protégés par les Conventions de Genève ratifiées par le Tchad furent victimes d'exactions, de mauvais traitements, de tortures et d'exécutions sommaires.

Les estimations font état d'entre mille à deux mille combattants des forces d'opposition capturés à Faya le 30 juillet par les FANT[971]. Djimansgar Ngon-Touatangar, combattant du GUNT capturés à Faya estime, quant à lui, qu'il y aurait eu environ 2000 prisonniers de guerre à Faya[972].

Immédiatement après leur capture, les combattants du GUNT et de ses alliés furent désarmés et beaucoup furent frappés à coups de poing, de pieds et de crosses de fusil. Certains combattants furent les victimes d'exactions encore plus sérieuses. Zakaria Tahir Maldrichi, ancien combattant des FAP, fut capturé le 30 juillet 1983. Il raconte :

> *« Des militaires des FANT m'ont attrapé et m'ont attaché à un camion militaire avec de la corde et m'ont trainé comme ça pendant quelques temps. Ils n'ont pas roulé très vite, mais m'ont trainé comme ça pen-*

---

[971] Garondé Djarma, écrivain et chercheur, faisait partie des forces du CDR. Présent à Faya Largeau lors de la reprise de la ville par les forces du GUNT le 10 août 1983, il a fait un bilan très précis mais malheureusement trop global des pertes du GUNT et de ses alliés lors des combats du 30 juillet 1983 et ses conséquences. Il écrit : « Le bilan fut extrêmement lourd dans notre camp. Il y eut mille deux cent quarante-trois morts, prisonniers et disparus ». Voir *Témoignage d'un militant du FROLINAT*, Al Hadj Garondé Djarma, L'Harmattan, 2003, p. 186.

[972] Entretien du 20 août 2001.

dant quelques minutes. Ma hanche a été fracturée et j'ai eu de nombreuses écorchures »[973].

Zakaria Tahir Maldrichi fut ensuite emmené et enfermé dans un hangar sur le terrain de la préfecture du BET[974]. Il se souvient :

« Nous avons été entassés, 200 dans un vaste hangar. Je me levais difficilement car j'avais très mal à la hanche. […] Nous sommes restés là 24 heures. Nous n'avons rien eu à manger ni à boire. Des militaires des FANT et des gendarmes nous tabassaient régulièrement. Ils nous battaient avec leurs crosses et même certains nous piétinaient avec leurs rangers. Cela m'est arrivé plusieurs fois, mais je ne me rappelle plus combien exactement. Mes écorchures se cicatrisaient. On leur a donné tout ce qu'on avait : argent, montres, biens »[975].

Zakaria Tahir Maldrichi fut transféré à la Maison d'arrêt de Faya-Largeau le jour suivant. Bechir Bechara Dagachène, combattant du CDR, fut lui aussi capturé à Faya Largeau et détenu à la Maison d'arrêt. Il décrit son expérience :

« Nous avons été entre 800 à 1000 à être capturés. Nous avons été transportés à la Maison d'arrêt de Faya. Nous nous sommes retrouvés dans un grand espace plein à craquer. Dans la cour nous étions encerclés par des militaires des forces de Habré. Nous avions très peu

---

973 Entretien du 17 octobre 2012.

974 Préfecture du BET, Borkou-Ennedi-Tibesti.

975 Entretien du 17 octobre 2012.

à manger. Certains étaient blessés et n'avaient pas de soins. Certains sont morts sur place. Nous sommes restés 4 à 5 jours à la Maison d'arrêt »[976].

Bichara Djibrine Ahmat, combattant CDR, lui aussi enfermé à la Maison d'arrêt après sa capture à Faya confirme en tout point les mauvais traitements subis par ses codétenus dont il souffrit également :

« J'ai alors été emmené à la Maison d'arrêt de Faya. Nous sommes restés une semaine à la Maison d'arrêt de Faya. Nous avions très peu à manger et ce que nous mangions ne pouvaient même pas être qualifié de nourriture. Beaucoup de gens mourraient, notamment de faim. Nous étions quotidiennement frappés par les gardiens. Moi-même j'ai reçu beaucoup de coups »[977].

Beaucoup des combattants des forces d'opposition capturés à Faya-Largeau furent sommairement exécutés. Selon différents témoignages, ce sont plusieurs centaines de prisonniers de guerre qui auraient été exécutés à Faya par les FANT entre le 30 juillet et le 10 août 1983[978]. Parmi les prisonniers exécutés, un grand nombre

---

976 Entretiens des 30 août 2001 et 15 octobre 2012.

977 Entretiens des 24 août 2001, 19 septembre 2001, 15 et 19 octobre 2012.

978 Entretien avec Akya M'Béra Antoine ; Entretien avec Kaitamar Abirou, prisonnier de guerre à Faya ; Entretien avec Karam Souloukna Jean, prisonnier de guerre à Faya ; Entretien du 20 août 2001 avec Djimansgar Ngon-Touatangar, prisonnier de guerre à Faya qui estime, quant à lui, qu'il y aurait eu environ 2000 prisonniers de guerre à Faya, dont la moitié aurait été tuée sur place et l'autre moitié transférée à N'Djaména ; Entretien du 10 août 2001 avec Guilona Atom Gak Thomas ; Entretien du 22 août 2001 avec Mahamat Abakar Bourja ; Entretien du 23 août 2001 avec Gourssou Azade Nadjans-

d'entre eux étaient des Arabes tchadiens majoritaires au sein du CDR. Bichara Djibrine Ahmat, combattant CDR, précisa aussi que lorsqu'il fut capturé à l'aéroport de Faya le 30 juillet, il y avait également des Libyens capturés ce jour-là. Les libyens furent emmenés et exécutés par les forces de Hissène Habré[979].

Deux cents autres prisonniers capturés le 30 juillet furent emmenés et détenus dans un hangar situé sur le terrain de la préfecture à Faya. Le lendemain, cent cinquante de ces prisonniers furent attachés et emmenés par groupe de cinquante pour être abattus par des militaires des FANT. Zakaria Tahir Maldrichi, fut le témoin de la sélection des prisonniers dans le hangar de la préfecture. Il ne comprit jamais pourquoi il avait lui-même échappé à ce massacre. Il témoigne :

> *« … puis un sudiste est venu et a pris les noms de tous les prisonniers qu'il a inscrits sur du papier avec un stylo. Le sudiste était tout seul et portait une tenue militaire française. Après avoir noté les noms, il est reparti. Deux véhicules militaires VLRA, des camions bâchés, sont alors arrivés. Ils ont mis les véhicules contre le portail. Les gens de Hissène Habré, les mêmes qui étaient dans le hangar, sont revenus et ont demandé à ce qu'on se lève. Ils ont forcé Issa Djaoura et Youssouf Ahmat à nous attacher les mains devant avec des cordes blanches. Quand ils sont devenus trop fatigués, les soldats des FANT ont pris la relève.*

---

sou ; Entretiens des 24 août 2001, 19 septembre 2001, 15 et 19 octobre 2012 avec Bichara Djibrine Ahmat ; Entretiens du 25 avril 2002 et de 2012 avec Garondé Djarma.

[979] Entretiens des 24 août 2001, 19 septembre 2001, 15 et 19 octobre 2012.

Puis les cadres militaires de Habré ont embarqué 50 soldats dans le premier véhicule puis 50 dans le deuxième. Quelques temps après, le premier véhicule est revenu puis a embarqué 50 soldats de plus. Je ne sais pas pourquoi je n'ai pas été pris et je suis resté avec les restants »[980].

Antoine Akya M'Béra, commandant dans l'armée du GUNT, fut capturé à Faya et gardé dans des bâtiments sur le terrain de la préfecture. Il vit les cent cinquante combattants détenus avec lui se faire ligoter et emmener pour être exécutés. L'un des militaires des FANT ordonna qu'on ne l'attache pas et Antoine Akya M'Béra fut transféré à part pour la Maison d'arrêt de Faya. Sur la route, il entendit des tirs qui provenaient, d'après lui, du lieu du massacre de ses cent cinquante codétenus[981].

Après sa libération intervenue à N'Djaména en avril 1987, Zakaria Tahir Maldrichi apprit par d'ex-cadres du GUNT que les forces de Goukouni Oueddeï, qui avaient repris la ville de Faya le 10 août 1983, avaient retrouvé les cadavres de cent cinquante combattants du GUNT ou de ses alliés tout près de Faya, dans le désert à côté d'un amas de rochers[982].

Rhakis Mannany, ancien ministre de la Défense du GUNT participa aux combats pour la reprise de Faya le 10 août 1983. Il témoigne de ce qu'il vit en rentrant dans Faya après le départ des troupes de Hissène Habré :

---

[980] Entretien du 17 octobre 2012.

[981] Entretien de 2001-2002.

[982] Entretien du 17 octobre 2012.

« A Faya en 1983, des prisonniers de guerre et des civils ont été exécutés sur une dune au Sud de la piste d'atterrissage de Faya. […] Il y a eu 500 cadavres. Quand on a repris la ville, dix jours après, les cadavres étaient en train de se décomposer »[983].

Environ un millier de combattants du GUNT[984] capturés furent transférés par route à N'Djaména. Le départ de Faya-Largeau de ces prisonniers se déroula dans la nuit du jeudi 4 au vendredi 5 août 1983. Les prisonniers furent entassés dans une trentaine de camions, chaque camion gardé par quatre ou cinq militaires. Le convoi mit quatre jours et trois nuits pour rejoindre N'Djaména[985]. Le transport s'effectua à travers des zones désertiques. Les prisonniers ne recevèrent ni assez d'eau ni assez de nourriture[986]. D'après l'organisation Amnesty International, beaucoup sont morts en cours de route en rai-

---

983 Entretien d'avril 2002 avec Rhakis Mannany.

984 Voir notamment l'entretien du 20 août 2001 avec Djimasngarngon Touatangar, capturé à Faya le 30 juillet 1983 qui estime que mille prisonniers environ ont été transférés jusqu'à N'Djaména à cette période là.

985 D'après plusieurs témoins, le voyage s'est effectué de la façon suivante : le convoi étant parti de Faya dans la nuit du jeudi 4 août 1983, 1ère journée (vendredi 5 août 1983) : de Faya Largeau jusqu'à Koro Toro, 2ème journée (samedi 6 août 1983) : de Koro Toro jusqu'à Moussoro, 3ème journée (dimanche 7 août 1983) : de Moussoro à Massakory, 4ème journée (lundi 8 août 1983) : de Massakory à N'Djaména.

986 Entretiens des 24 août 2001, 19 septembre 2001, 15 et 19 octobre 2012 avec Bichara Djibrine Ahmat ; Entretien du 17 octobre 2012 avec Zakaria Tahir Maldrichi ; Entretiens des 30 août 2001 et 15 octobre 2012 avec Bechir Bechara Dagachène.

son des conditions très difficiles de transport et certains furent exécutés[987].

c. La présence de Hissène Habré à Faya-Largeau entre le 30 juillet et 10 août 1983

La présence de Hissène Habré pendant les quelques jours où les FANT contrôlèrent la ville de Faya-Largeau en juillet et août 1983 est avérée par de nombreux témoins. Les journalistes de guerre qui couvraient le conflit entre les forces du GUNT et l'armée tchadienne attestent que Hissène Habré lui-même commandait cette dernière lors des conquêtes de juillet 1983[988].

Bechir Bechara Dagachène était un combattant du CDR lorsqu'il fut capturé à Faya-Largeau le 30 juillet 1983. Il fut détenu à la Maison d'arrêt de Faya jusqu'au 4 août et son départ pour N'Djaména. Pendant sa détention à Faya, il fut emmené à deux reprises à l'aéroport par des militaires tchadiens et obligé de décharger du matériel. La première fois où il se trouva sur le tarmac de l'aéroport de Faya, il vit Hissène Habré. Bechir raconte :

> *« J'ai vu Hissène Habré. Il était entouré de ses soldats. Je le connaissais bien. Il avait pris le pouvoir quelques mois plus tôt. Il n'était pas très près, mais pas très*

---

[987] Tchad, l'héritage Habré, Amnesty International, octobre 2001, p. 14 et Détentions et tueries arbitraires dans la République du Tchad, 1982/1983, Amnesty International, septembre 1983, p. 6.

[988] *The Christian Science Monitor,* « Chad's Habre starts to beat back rebels, but key battle ahead », Gary Marx, 26 juillet 1983 et *Tchad : Le chemin de la liberté*, Pierre Darcourt, Editions du Chari, 1999, p. 226-228.

loin non plus. Je pouvais le voir distinctement. Il était habillé en tenue militaire avec une casquette militaire sur la tête. Il regardait au loin. Il était entouré de tout son staff. […] Je l'avais déjà vu avant, j'étais sûr que c'était lui »[989].

Antoine Akya M'Béra, commandant dans l'armée du GUNT, fut capturé à Faya le 30 juillet 1983 et gardé dans des bâtiments sur le terrain de la préfecture. Le lendemain, Hissène Habré vient voir les détenus. Antoine Akya vit et entendit Hissène Habré déclarer en regardant les prisonniers *:*

« Tous ces gens sont des Tchadiens alors qu'on dit que ce sont des Libyens. Il faut leur donner à manger ».

Antoine Akya et d'autres prisonniers en déduisent alors que Habré voulait dire qu'il s'agissait de leur dernier repas et qu'ils allaient être exécutés[990].

Zakaria Tahir Maldrichi combattant des FAP au sein du GUNT fut capturé le 30 juillet 1983 à Faya-Largeau. Il fut, le jour même, emmené et enfermé avec 200 combattants capturés dans un hangar sur le terrain de la préfecture de Faya. Il témoigne de ce qu'il vit le lendemain matin :

« Le matin suivant, nous étions réveillés depuis quelques temps, quand à ma grande surprise, la porte s'est ouverte et Hissène Habré était là, debout. […] Je

---

[989] Entretiens des 30 août 2001 et 15 octobre 2012.

[990] Entretien de 2001-2002.

ne sais pas comment il est arrivé. Il était accompagné par les autorités militaires des FANT et des autorités civiles […] Il y avait aussi Anyani Gaile et Guihini Korei, officiers des FANT. Ils étaient tous des Goranes Anakaza […] on connaissait leur visage. Ce n'était que des proches parents de Habré. […] Il devait être vers 9h du matin. Hissène Habré était habillé en tenue de la garde nomade et il portait une casquette verte kaki sur la tête. […]

Je le connaissais d'avant la guerre. Nous sommes de la même région. Je suis aussi Gorane mais pas Anakaza. Je ne l'avais jamais vu personnellement, mais je sais que c'était lui car il était le chef de l'État et j'étais militaire. Même ses proches je les connaissais. Il avait une posture particulière, on pouvait facilement le distinguer. Habré n'était pas armé. Sa casquette couvrait en partie ses yeux. C'était très étrange. Je ne savais pas pourquoi il faisait ça. Peut-être voulait-il ne pas être reconnu ou aussi, puisqu'il est très orgueilleux, c'était une manière de se moquer de nous »[991].

Il s'en est suivi alors un étrange dialogue entre Hissène Habré et les prisonniers de guerre dont Zakaria Tahir Maldrichi fut le témoin. Il raconte :

« Hissène Habré a alors dit : « Les gens du Tibesti levez-vous ». Je pouvais bien l'entendre puisque j'étais à environ 5-6 mètres de lui. Les gens avaient peur d'être exécutés, donc deux gars du Tibesti se sont le-

[991] Entretien du 17 octobre 2012.

vés seulement. Je sais qu'il y en avait plus. […] Habré leur a dit de se rassoir. Puis Habré a dit : « Levez-vous les hommes de la sous-préfecture de Moussoro[992] *». Encore une fois, les gens avaient peur. Deux gars du Kanem se sont levés seulement. Il y en avait plus, mais ils avaient peur de se lever. […] Habré a alors demandé : « Il n'y en a pas d'autres ? » Personne n'a répondu. Habré a alors tourné la tête vers ses gens, son entourage, et leur a dit « Dites aux gens d'Ati, du Batha et de Djada de se lever, il faut les emmener chez eux ». Ils se sont alors tous levés. Une cinquantaine d'entre eux se sont levés. Après avoir entendu ça, ils pensaient être libérés. Habré a fait un geste de la main pour qu'ils se rassoient et a hoché la tête de façon affirmative. Puis Habré n'a rien dit et il est parti… »*[993].

Dans les minutes qui suivirent cet échange verbal entre Hissène Habré et ces 200 prisonniers, 150 d'entre eux seront répertoriés sur des listes, attachés, emmenés non loin de Faya-Largeau par des militaires des FANT et sommairement exécutés[994].

Le 10 août suivant, Hissène Habré fut évacué in-extremis par avion pour éviter d'être lui-même capturé par les troupes du GUNT qui reprirent la ville ce jour-là[995].

---

[992] Préfecture du Kanem.

[993] Entretien du 17 octobre 2012.

[994] Voir *supra*.

[995] Entretiens du 25 avril 2002 et d'octobre 2012 avec Garondé Djarma du CDR ; Entretien d'avril 2002 avec Rhakis Mannany du CDR ; Entretien du 15 février 2002

d. Les conditions de détention inhumaines des prisonniers de guerre à N'Djaména

Les conditions de détention des prisonniers de guerre capturés à Faya-Largeau étaient inhumaines et en violation des normes du droit humanitaire de la guerre. Ces conditions entraînèrent la mort de nombreux prisonniers de guerre.

Avant l'évacuation de la ville par les forces de Habré le 10 août, environ un millier de prisonniers[996] du GUNT et de ses alliés furent transférés par la route de Faya à N'Djaména, à travers le désert. A leur arrivée dans la capitale du Tchad, la plupart des prisonniers de guerre furent enfermés à la Maison d'arrêt de N'Djaména. Certains prisonniers furent provisoirement placés dans un camp transitoire de détention de la DDS, situé derrière le collège du Sacré cœur, dans le quartier de Moursal à N'Djaména, puis, par la suite, envoyés eux aussi à la Maison d'arrêt.

---

avec un ex-membre de la Garde présidentielle qui combattait dans l'armée de Hissène Habré à Faya.

[996] Entretiens du 20 août 2001 et du 17 octobre 2012 avec Djimasngarngon Touatangar ; Entretiens des 14 août 2001 et 17 octobre 2012 avec Job Mangah : cet ancien garde du corps de Goukouni Oueddeï, capturé à Faya le 30 juillet 1983 et transféré à N'Djaména donne le chiffre très précis de 866 prisonniers qui arrivent de Faya et qui sont enfermés à la maison d'arrêt. Ce chiffre semble exclure les gradés qui ont été enlevés après leur arrivée à N'Djaména (voir *infra*).

De nombreux documents retrouvés dans les archives de la DDS attestent de la détention des prisonniers de guerre à la Maison d'arrêt de N'Djaména[997].

Dans cette prison, les prisonniers de guerre furent, immédiatement après leur arrivée, enfermés à trente ou quarante, voire cinquante, dans des cellules très exigües, d'environ quatre mètres sur cinq. Entassés, les prisonniers n'avaient pas de place pour s'allonger, ni même parfois pour s'asseoir. Ils devaient alors s'organiser entre eux pour s'asseoir ou dormir à tour de rôle[998].

Dans les cellules numéro un à cinq ne se trouvaient que les Goranes Kredas et les Arabes. Dans les cellules six à seize, les ethnies des prisonniers étaient mélangées.

---

[997] Archives DDS : Plusieurs listes de prisonniers de guerre ont été retrouvées. Les noms de la grande majorité des personnes interrogées et citées dans cet ouvrage se retrouvent dans ces listes. La liste, par exemple, « des prisonniers de guerre tchadiens en détention à la Maison d'arrêt à N'Djaména » du 15 août 1984 contient les noms de 530 prisonniers de guerre numérotés, dont Vogla André (03), Keitamar Aberou (24), Koumanga Job (27), Moussa Agoussoum (28), Doumgoul Yohana (50), Djimasngar Ngondoua Tangar (388) Garsou Azal Nadjamsou (426), Guilona Thomas (454) et Bechir Bichara Dagachène (522).

[998] Sur les conditions de détention des prisonniers de guerre, voir Entretiens des 24 août 2001, 19 septembre 2001, 15 et 19 octobre 2012 avec Bichara Djibrine Ahmat ; Entretien du 17 octobre 2012 avec Zakaria Tahir Maldrichi ; Entretiens des 30 août 2001 et 15 octobre 2012 avec Bechir Bechara Dagachène ; Entretien du 20 août 2001 avec Djimasngarngon Touatangar ; Entretien en août 2001 avec Antoine Akya M'Bera ; Entretien des 14 août 2001 et 17 octobre 2012 avec Job Mangah ; Entretien du 10 août 2001 avec Guilona Atom Gak Thomas ; Entretien du 22 août 2001 avec Mahamat Abakar Bourja.

Les détenus ne pouvaient pas sortir des cellules, même pour aller aux toilettes. Ils faisaient leurs besoins naturels dans des boites de conserve ou des fûts qui débordaient rapidement. Dans les rares occasions où ils étaient autorisés à sortir, pour jeter les déchets, prendre de l'eau, ou quelques fois aller aux toilettes le matin, les prisonniers étaient régulièrement insultés et battus par les gardiens, dont beaucoup étaient des miliciens en civil.

La nourriture et l'eau étaient très insuffisantes. Les prisonniers ne recevaient que du blé cru, du sorgho rouge ou du riz bouilli rempli de sable, mais en quantité très limitée. Bechir Bechara Dagachène, capturé à Faya puis transféré à N'Djaména et détenu à la Maison d'arrêt se souvient :

> *« C'était au mois d'août 1983 [….] Ils nous donnaient très peu à manger. Un peu de mil. Quelquefois nous restions quatre à cinq jours sans rien. Nous avions très peu d'eau aussi. Beaucoup de prisonniers sont morts dans ces conditions. Nous étions très faibles »*[999].

Job Mangah, ancien garde du corps de Goukouni Oueddeï capturé à Faya le 30 juillet 1983, transféré et détenu à la Maison d'arrêt témoigna de la dureté des conditions de détention. Il explique :

> *« Les cellules mesuraient trois mètres par six mètres. D'autres mesuraient quatre par six mètres. Elles sont toutes différentes. La cellule 'o' ramassait cent et*

[999] Entretiens des 30 août 2001 et 15 octobre 2012.

quelques personnes. Il n'y avait pas assez de place pour s'étendre. On dormait debout ou assis. Quand on nous a amené et la Croix Rouge n'était pas encore venue, on était enfermés sept mois. On ne mangeait pas. On faisait cuire le mil, un coro pour trente personnes. On mangeait une bouchée, deux si tu étais chanceux.

[…]

Toutes les vingt-quatre heures, on recevait une bouchée. Il y avait de l'eau. L'eau était dans la cour, et les prisonniers de droit commun nous l'amenaient à la fenêtre. Il y avait une petite fenêtre dans la porte où on donnait l'eau et une petite fenêtre qui restait fermée. On ne déféquait pas et on urinait à la porte. On avait perdu énormément de poids. On ne pouvait pas marcher. Beaucoup de personnes sont mortes dans ces cellules »[1000].

Il n'y avait, en outre, pas de soins médicaux pour les blessés de guerre, ni pour les nombreux malades.

Dans ces conditions, de nombreux prisonniers de guerre sont morts au cours de leur détention, quelquefois sept à huit morts par jour[1001]. Les cadavres étaient parfois laissés par les gardiens dans la cellule pendant plusieurs jours. Zakaria Tahir Maldrichi a toujours des réminiscences très pénibles :

[1000] Entretiens des 14 août 2001 et 17 octobre 2012. Voir aussi attestation du CICR du 22 décembre 1990 qui atteste de son ancienne qualité de prisonnier de guerre.
[1001] Entretien du 20 août 2001 avec Djimasngarngon Touatangar.

> *« La nuit surtout c'était étouffant. Le matin tôt la sentinelle venait et enregistrait le nombre de morts. Des gens mourraient chaque nuit. Quelques fois il y avait plusieurs morts, 4, 5 ou 6 »*[1002].

Les archives de la DDS confirment l'arrivée et le décès de nombreux prisonniers de guerre tchadiens à la Maison d'arrêt de N'Djaména à partir d'août 1983[1003].

Au bout de quelques mois de détention, Antoine Akya M'Bera explique qu'il ne restait plus, dans sa cellule, que soixante-sept prisonniers encore vivant sur les quatre-vingt quand il était arrivé[1004].

Certains détenus furent interrogés sans violence par des agents de la DDS qui leur posèrent des questions sur le GUNT, les mouvements d'opposition armés ou la stratégie militaire de ces mouvements. D'autres prisonniers de guerre expliquent avoir subis des tortures lorsqu'ils furent questionnés par la DDS. Job Mangah, combattant du GUNT, fut frappé avec des matraques et des morceaux de bois lors de son interrogatoire[1005]. Guilona Atom Gak Thomas, sergent-chef au sein des forces armées du

---

[1002] Entretien du 17 octobre 2012.

[1003] Archives DDS : Liste de prisonniers de guerre décédés à la maison d'arrêt de N'Djaména, 15 août 1984 ; Liste de prisonniers de guerre tchadiens en détention à la maison d'arrêt de N'Djaména, 2 novembre 1984 ; Situation - Liste prisonniers de guerre à la maison d'arrêt, 7 juillet 1988 ; Situation - Liste des prisonniers de guerre CDR à la maison d'arrêt, 23 décembre 1984.

[1004] Entretien d'août 2001.

[1005] Entretien du 14 août 2001.

GUNT, reçut des coups de matraque[1006]. Mahamat Abakar Bourja, combattant du GUNT, fut contraint d'absorber de grandes quantités d'eau par un tuyau, pendant qu'il était ligoté[1007] et fut ensuite frappé. Il subit ce traitement deux fois par jours, deux jours de suite[1008].

Des prisonniers de guerre, combattants des forces armées du GUNT et de ses alliés furent régulièrement capturés et enfermés à la Maison d'arrêt et dans d'autres lieux de détention de N'Djaména au cours des années qui suivirent. Beaucoup ne survivèrent pas en raison des conditions de détention décrites précédemment, dès 1983 et après. Seuls 350 prisonniers des mille prisonniers de guerre capturés à Faya et transférés à N'Djaména auraient survécu[1009].

e. L'action du Comité International de la Croix Rouge entravée par le gouvernement tchadien

Le traitement des prisonniers de guerre, capturés au nord du Tchad, notamment à Faya-Largeau, pendant les années de conflit armé ayant opposé les forces gouvernementales aux forces du GUNT et de ses alliés, et détenus à N'Djaména contrevint à de nombreuses normes du droit humanitaire de la guerre.

[1006] Entretien du 10 août 2001.

[1007] L'absorption forcée de grande quantité d'eau était une torture habituelle pratiquée pas la DDS. Voir *supra* : Deuxième partie : Le traitement de l'ennemi, 2. La torture.

[1008] Entretien du 22 août 2001.

[1009] Ibid.

Un rapport du CICR retrouvé dans les archives de la DDS fait état d'une rare visite autorisée au mois de mars 1984 à la Maison d'arrêt de N'Djaména, le seul centre de détention visité par le CICR au Tchad pendant le régime de Hissène Habré.

Même si elle avait été autorisée, cette intervention du CICR fut entravée par les autorités tchadiennes. Les gardiens réunirent les prisonniers les plus mal en point et les plus affaiblis et les cachèrent[1010]. Zakaria Tahir Maldrichi, détenu à la Maison d'arrêt de N'Djaména au moment de la visite du CICR explique très clairement la manipulation à laquelle il fut forcé de participer sous peine d'en subir les conséquences :

> *« Quand le CICR est venu, des détenus malades ont été cachés. Je le sais car j'ai été une des personnes chargées de les transporter. Je les ai comptés, il y en avait 73 en tout. On a dû les placer dans une chambre sans toit. Les gardiens leur ont demandé de ne pas crier »*[1011].

Les prisonniers cachés furent finalement découverts grâce, notamment, à l'action de plusieurs prisonniers de guerre[1012] dont Antoine Akya M'Bera qui informa le CICR de la manipulation en cours. Ce détenu avait aussi conseillé aux prisonniers les plus

---

[1010] Entretien du 20 août 2001 avec Djimasngarngon Touatangar.

[1011] Entretien du 17 octobre 2012.

[1012] Entretien avec Kaitamar Abirou, frappé et privé de nourriture pendant 7 jours ; Entretien avec Karam Souloukna Jean ; Entretien du 14 août 2001 avec Job Mangah ; Entretien du 20 août 2001 avec Djimansgarngon Touatangar.

faibles de crier. Antoine Akya fut plus tard tabassé pour avoir averti le CICR[1013].

Les remarques du CICR à la suite de sa visite de mars 1984 à la Maison d'arrêt de N'Djaména sont exposées dans un « document de travail » daté du 31 mars 1984 retrouvé dans les archives de la DDS. Ces remarques avaient été annexées à une lettre du CICR en date du 6 avril 1984[1014] adressée au directeur de la DDS se référant à cette visite. La lettre précise que ce document de travail avait déjà été remis à la Présidence le 3 avril.

Les constatations du CICR sont édifiantes. Elles décrivent une situation « alarmante » au début de la visite :

une « surpopulation » : 660 prisonniers de guerre qui occupent une capacité au sol estimée à 180 places, les prisonniers de guerre « ne disposant que d'un demi mètre carré par individu en moyenne (0,54 m2) » ;

une « hygiène inexistante » : « Les WC sont hors service et les déjections humaines souillent la cour principale. Les prisonniers ne disposent pas de savon. Il n'y a pas de matériel de nettoyage » ;

une « sous-alimentation généralisée » : « L'irrégularité de l'approvisionnement, la monotonie du régime alimentaire et l'absence chronique du bois nécessaire à la cuisson des céréales

[1013] Entretien en août 2001.

[1014] Archives DDS.

qui ont encore aggravé les effets de l'insuffisance des quantités de nourriture parvenue aux prisonniers. » ;

une « carence des soins médicaux » : « La structure médicale responsable est inactive et il n'y a pas de médicaments à disposition ».

Dans ce même document, les remarques finales du CICR sur « les conditions de détention des prisonniers de guerre à la Maison d'arrêt de N'Djaména au 7 mars 1984 - début des visites » sont rédigées en des termes terribles :

> *« La combinaison de ces facteurs a causé une situation critique pour ce qui concerne la santé des prisonniers. Plus de la moitié d'entre eux doivent être qualifiés de gravement malades ;*
>
> - *160 prisonniers se trouvent dans un état gravissime,*
> - *22 ont été mis à l'écart car considérés comme perdus,*
> - *28 cas de décès ont été rapportés pour les deux mois précédents ».*

Dans un premier temps, les autorités tchadiennes ne réagissent pas à cette situation catastrophique.

Une autre lettre du 14 avril 1984[1015], envoyée par le Délégué-Médecin du CICR au chef du Service santé de la Présidence, se réfère à une liste de vingt-et-un prisonniers de guerre qui avait été transmise dès le 14 mars 1984 aux autorités tchadiennes et dont le CICR demandait le transfert à l'hôpital. Le transfert ayant été refusé par l'administration tchadienne, le CICR relève que cinq de ces prisonniers de guerre sont décédés entre temps. Une copie de ce document est adressée à Saleh Younouss, directeur de la DDS.

Une liste de la DDS retrouvée dans les archives et datée du 15 août 1984[1016] contient, là encore, les noms de dix-sept prisonniers de guerre décédés à la Maison d'arrêt de N'Djaména. Cette liste mentionne les noms d'au moins trois personnes qui n'étaient pas encore décédées d'après la liste du CICR du 14 avril et dont le transfert à l'hôpital avait été demandé[1017]. Ces prisonniers auraient pu être sauvés mais ne le furent pas d'une manière délibérée.

Le CICR continue d'informer le gouvernement tchadien. Un document du CICR du 18 juillet 1984[1018] contient des listes de prisonniers de guerre « libérables pour raison de santé ». Pour la Maison d'arrêt de N'Djaména, il s'agit de vingt-trois personnes avec des « affections médicales chroniques » dont sept avec des

---

[1015] Archives DDS.

[1016] Archives DDS.

[1017] Il s'agissait des prisonniers suivants : Ahmat Bella Souga, Saleh Mahamat Abdelhak et Ibrahim Ahmat Mahamat.

[1018] Archives DDS.

« infirmités ou difformités résultant de traumatismes » et deux personnes nécessitant une hospitalisation à leur libération, dont Mahamat Taher[1019] et Mahamat Abakar Bourja[1020] qui avait déclaré avoir reçu une balle dans la mâchoire pendant les combats.

En réaction à cette nouvelle demande du CICR, le gouvernement tchadien réagit, semble-t-il, et la DDS aurait envoyé sur place un agent pour vérifier l'état de santé de ces détenus. Ce responsable rédigea, en retour, un rapport en date du 28 juillet 1984 remis au directeur de la DDS[1021]. Ce rapport fait une distinction très surprenante entre les prisonniers « qui sont sincèrement malades », au nombre de dix, et « la liste des prétendus malades ». A côté des noms des « prétendus malades », leur problème « réel » est mentionné. Ainsi, on lit par exemple « douleur des côtes », « maigreur due à la malnutrition », « fatigue générale », « douleur du thorax provoquée par une fracture du sternum », « gonflement du visage », « fracture du fémur droit, ancienne blessure », « balle

---

[1019] Le cas de Mahamat Taher fait encore l'objet de deux lettres du 20 juin 1984 dans laquelle le médecin du CICR demande à son collègue de l'hôpital central de N'Djaména de le prendre en charge avec quatre autres patients. Il est précisé que Mahamat Taher « souffre d'une ostéomyélite chronique de la mandibule gauche à la suite d'une blessure par balle en 1983 ». La copie de ces deux lettres et d'une lettre du 7 novembre 1984 du ministère des Affaires étrangères au CICR sont ensuite adressées le 4 juillet 1985 seulement par l'hôpital central de N'Djaména au ministre de la Défense pour lui demander d'organiser l'hospitalisation de certains prisonniers dont Mahamat Taher. Il n'a pas pu être vérifié si Mahamat Taher a finalement été hospitalisé.

[1020] Entretien du 22 août 2001.

[1021] Archives DDS.

logée dans la jambe gauche », « joue gauche incisée[1022] » etc. Les plus hautes autorités de l'État tchadien semblent se refuser à admettre l'ampleur et la gravité de la situation. Seule la liste des dix premières personnes, ceux qui sont « sincèrement malades », porte une annotation manuscrite « OK, 14.08.84 », et ceci presque un mois après la demande.

Une lettre du 29 octobre 1984[1023] du ministre délégué à la Présidence de la République, chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des victimes de guerre, adressée au président de la République informe ce dernier qu'il donna son accord pour l'hospitalisation de certains prisonniers de guerre sur un groupe de dix-neuf comme le lui avait demandé le ministre des Affaires étrangère et de la coopération lui-même saisi par le CICR. L'auteur de la correspondance demande ensuite l'avis du président quant à la mise en liberté du reste des dix-neuf autres prisonniers, pour des raisons humanitaires.

Sur cette lettre du 29 octobre 1984, une note manuscrite clairement lisible ordonne :

> *« - Contrôler l'existence de ces prisonniers de guerre à l'hôpital*
>
> *- Désormais aucun prisonnier de guerre ne doit quitter la Maison d'Arrêt, sauf cas de décès. Car, le CICR a fait fuir nombreux prisonniers de guerre ».*

[1022] Ce qui était le cas de Mahamat Taher, mentionné précédemment.

[1023] Archives DDS : Lettre 312/MDPR/DNACVG/CAB/84 du 29 octobre 1984.

Le même jour, le ministre délégué à la Présidence de la République, chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des victimes de guerre avait envoyé une autre lettre[1024], cette fois au ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, lui donnant son accord pour le transfert de onze prisonniers de guerre à l'hôpital central de N'Djaména. Cette lettre, dont ampliation fut envoyée au président de la République, porte également une note manuscrite très lisible qui refuse le transfert de ces prisonniers :

> *« Non, pas question car par la faute de la Croix Rouge, de nombreux prisonniers de guerre ont déjà fui ».*

Quoiqu'il en soit, la décision prise par les plus hautes autorités de l'État tchadien de ne pas hospitaliser, au moins pour un temps, de prisonniers de guerre en situation sanitaire précaire et de ne libérer aucun de ces prisonniers pour des raisons médicales ou humanitaires est manifeste.

Après la visite du CICR au mois de mars 1984, les autorités tchadiennes tinrent néanmoins compte de certaines recommandations et améliorèrent progressivement les conditions de détention des prisonniers de guerre. Les prisonniers reçurent des vêtements, des nattes, des couvertures et eurent accès à des soins médicaux sur place. Les détenus eurent le droit de recevoir le Coran ou la Bible, d'autres apprirent le français. Ils purent sortir de leur cellule pendant la journée et n'étaient enfermés qu'à partir de 16 heures. Ils ne furent plus frappés.

[1024] Archives DDS : Lettre 311/MDPR/DNACVG/CAB/84 du 29 octobre 1984.

Malgré ces améliorations très basiques, les règles du droit international humanitaire, furent la plupart du temps ignorées.

Détenus aux Locaux entre 1985 et 1989, Clément Abaïfouta faisait partie du groupe de prisonniers qui devaient creuser les fosses communes pour les prisonniers exécutés ou morts en détention. Il se souvient qu'en 1986, il dut ramasser, dans leur cellule, trente-sept prisonniers de guerre tchadiens du CDR morts par asphyxie et les enterrer dans une fosse commune[1025].

Plusieurs documents du CICR retrouvés dans les archives de la DDS et concernant les années après 1984 mettent en évidence le manquement aux obligations du droit international humanitaire. Ainsi, une lettre du CICR datée du 20 janvier 1989[1026], dans laquelle le CICR insiste auprès du président de la République pour pouvoir rendre visite à des prisonniers de guerre libyens, ne reçut pas de réponse favorable.

A la suite de différents accords de paix entre le gouvernement tchadien et plusieurs groupes d'opposition armés, le CICR fut impliqué, au cours des années qui suivirent, dans la libération de nombreux prisonniers de guerre capturés à Faya-Largeau aux mois de juillet et août 1983. Zakaria Tahir Maldrichi, ex-combattant du GUNT, par exemple, fut libéré le 13 avril 1987 lorsque Goukouni Oueddeï se rapprocha une première fois de Hissène Habré et le reconnut comme l'autorité suprême du

---

[1025] Voir *supra* : Nombreux entretiens avec Clément Abaïfouta Dohkot (de 2000 à 2012).

[1026] Archives DDS.

Tchad[1027]. Bechir Bechara Dagachène fut libéré le 25 décembre 1988 au moment de la libération de 312 ex-combattants du CDR à la suite des accords de réconciliation de Bagdad du 19 novembre 1988 entre le gouvernement tchadien et le CDR[1028].

Les prisonniers de guerre libérés eurent l'interdiction absolue de continuer à avoir des contacts avec le CICR après leur libération. Job Mangah, ancien garde du corps de Goukouni Oueddeï et capturé à Faya le 30 juillet 1983 fut l'un des derniers prisonniers de la « bataille de Faya » à être libéré. Remis en liberté le 13 janvier 1989, il raconte :

> *« Le CICR voulait faire un suivi, mais ils nous ont interdit de les contacter après notre libération. Ils nous ont menacés. Personne ne devait se trouver devant le bureau du CICR »*[1029].

[1027] Dépêche AFP du 25 avril 1987 et voir *supra* : Première partie : Le Tchad de Hissène Habré, 2. Le régime de Hissène Habré : rappel historique.

[1028] Voir *supra* : Première partie : Le Tchad de Hissène Habré, 2. Le régime de Hissène Habré, rappel historique. Voir aussi Archives DDS : deux listes séparées des 23 décembre 1988 et 26 décembre 1988, dans lesquelles on retrouve également les noms de nombreuses personnes interrogées et citées dans cet ouvrage. La première liste comporte les noms de 312 prisonniers de guerre appartenant au CDR et la deuxième de 140 prisonniers de guerre membres des FAT. La première de ces deux listes est confirmée par un document « Liste par N. CICR des prisonniers de guerre tchadiens (illisible) », qui reprend les mêmes noms numérotés, dont celui de Bechir Bichara Dagachène (45). Il s'agit de la liste des personnes mises en liberté le 25 décembre 1988, suite aux accords de Bagdad du 19 novembre 1988.

[1029] Entretiens des 14 août 2001 et 17 octobre 2012. Voir aussi attestation du CICR du 22 décembre 1990 qui atteste de son ancienne qualité de prisonnier de guerre.

f. Enlèvement et exécution de prisonniers de guerre à N'Djaména

En plus des conditions de détention inhumaines qui entrainèrent la mort de beaucoup d'entre eux, de nombreux prisonniers de guerre furent enlevés de la Maison d'arrêt de N'Djaména et sommairement exécutés, malgré l'intervention du CICR à partir du mois de mars 1984.

Zakaria Taher Maldrichi fut capturé à Faya au mois d'août 1983 et transféré le même mois à N'Djaména. Libéré en avril 1987, il fut le témoin des enlèvements de prisonniers de guerre pendant les presque quatre années qu'il passa en détention. Il se souvient :

> *« Pendant les deux ans et demi qui ont suivi mon arrivée à la prison d'arrêt de N'Djaména, on n'a pas cessé d'amener des prisonniers, principalement des soldats du GUNT. Beaucoup sont morts à cause des mauvaises conditions de détention et d'enlèvements nocturnes »*[1030].

Un autre prisonnier de guerre, Djimasngarngon Touatangar[1031], combattant du GUNT capturé à Faya en juillet 1983 et détenu à N'Djaména, précisa que les agents de la DDS venaient enlever dix à quinze prisonniers de guerre par semaine, en plusieurs fois, pour les exécuter. Un prisonnier de guerre détenu à N'Djaména à la même époque, Mahamat Abakar Bourja[1032], un combattant du

---

[1030] Entretien du 17 octobre 2012.

[1031] Entretien du 20 août 2001.

[1032] Entretien du 22 août 2001.

GUNT capturé, lui aussi, à Faya en juillet 1983 déclara que Guihini Koreï et Mahamat Bidon, responsables au sein de la DDS, venaient enlever deux à trois prisonniers de guerre plusieurs fois par semaine pour les exécuter.

Bechir Bechara Dagachène fut un prisonnier de guerre détenu à la Maison d'arrêt de N'Djaména d'août 1983 à décembre 1988. Il témoigna des enlèvements de prisonniers de guerre, sélectionnés en raison de leur appartenance ethnique :

> *« Dans les cellules 1 à 4, il n'y avait que des Arabes et des Goranes Kreda. Je me suis retrouvé dans la cellule 4. Puis tous les trois ou quatre jours, ils sont venus chercher des gens, 2 ou 3 par nuit. C'était au mois d'août 1983, ces gens ne sont jamais revenus.*
>
> *[…]*
>
> *Le 15 août 1983, douze officiers ont été enlevés et tués par Guihini Koreï, Abakar Torbo, Mahamat Bidon et Abba Mousa, responsables de la DDS.*
>
> *[…]*
>
> *Le 10 septembre 1983, douze personnes âgées et blessées ont été enlevées, soit disant pour les libérer… les détenus étaient répartis par ethnie, notamment les Arabes et les Kreda, les autres détenus sont restés confondus. Jamais aucun Sudiste n'a été exécuté »*[1033].

[1033] Entretiens des 30 août 2001 et 15 octobre 2012.

Djimasngarngon Touatangar[1034] témoigna également que les autorités tchadiennes sélectionnaient les prisonniers à enlever et exécuter en fonction de leur origine ethnique. Ils choisissaient « surtout les Libyens et les Arabes, les gens avec une peau un peu plus claire ». D'autres prisonniers de guerre détenus à la Maison d'arrêt confirmèrent aussi que la majorité des prisonniers enlevés pour être exécutés étaient des Arabes tchadiens, mais il y avait aussi des personnes originaires du Kanem et des Goranes Kredas victimes de ces mêmes exactions[1035].

Djimasngarngon Touatangar expliqua que des prisonniers avaient également été enlevés sur la base de listes qui mentionnaient leurs responsabilités ou leurs fonctions publiques au sein du GUNT[1036]. A la Maison d'arrêt de N'Djaména, Moïse Ketté, commandant adjoint de la BSIR, enregistrait les noms de certains officiers et sous-officiers du GUNT, surtout des Arabes tchadiens, proches du CDR. Ces officiers et sous-officiers furent enlevés pour la plupart et ne furent plus jamais revus[1037].

[1034] Entretien du 20 août 2001.

[1035] Entretien du 14 août 2001 avec Job Mangah ; Entretiens des 30 août 2001 et 15 octobre 2012 avec Bechir Bechara Dagachène ; Entretien du 22 août 2001 avec Mahamat Abakar Bourja ; Entretien du 30 juillet 2001 avec Moussa Agoussoum Moïs ; Entretien du 23 août 2001 avec Gourssou Azade Nadjanssou ; Entretien du 10 août 2001 avec Guilona Atom Gak Thomas. Parmi les victimes de ces exécutions, les témoins ont avancé les noms suivants : Hisseine Araba, Al Hadj Barka, Djabo Berkis, Mahamat Bineï, Abba Djoubara, Mahamat Souleymane, Moussa Ali, Nazal Adoum, Allifa Adoum, Abba Ahmed, un pilote nommé Ali et Allabo Ahmed.

[1036] Entretien du 20 août 2001.

[1037] Entretien en août 2001 avec Antoine Akya M'Bera.

Job Mangah, ancien garde du corps de Goukouni Oueddeï, capturé à Faya le 30 juillet 1983, confirma l'enlèvement des gradés. Il expliqua ce qui se passa immédiatement après son arrivée à la Maison d'arrêt de N'Djaména :

> *« Ils nous ont mis dans la cour. Ils nous ont enregistrés. Ils ont demandé les noms et les grades. C'était des gens en civil et en uniforme qui faisaient ça. A partir des adjudants, ils ont mis les gradés à l'écart dans la cour. Nous, les autres, on nous a fait rentrer dans les cellules. Moi, j'étais deuxième commandant de compagnie, mais j'ai déclaré que j'étais simple soldat. Ma carte d'identité que j'avais jetée à Faya indiquait 'Garde Présidentielle'. Les gradés, j'ai vu qu'on les a fait partir de la Maison d'arrêt, et je ne les ai jamais revus »*[1038].

D'après les mêmes témoins, les prisonniers sélectionnés étaient embarqués avec des sacs de toile vides, à bord d'une Toyota 404 bâchée. Une fois exécutés, les cadavres des prisonniers étaient généralement emballés dans ces sacs de mil, de riz ou de blé et enterrés dans des fosses communes. Détenus aux Locaux entre 1985 et 1989, Sabadet Totodet faisait partie d'un groupe déterminé de prisonniers qui devaient creuser les fosses communes pour les prisonniers exécutés ou morts en détention. Sabadet expliqua :

[1038] Entretiens des 14 août 2001 et 17 octobre 2012. Voir aussi attestation du CICR du 22 décembre 1990 qui atteste de son ancienne qualité de prisonnier de guerre.

« On mettait les corps dans des sacs de riz ou de blé »[1039].

Si les conditions de détention s'améliorèrent après l'intervention du CICR, les exécutions de prisonniers de guerre continuèrent tout de même. Quatre prisonniers témoignèrent que des enlèvements et des exécutions eurent encore lieu après[1040]. Le 27 mars 1987, par exemple, dix-neuf Arabes tchadiens prisonniers de guerre détenus à la Maison d'arrêt de N'Djaména furent enlevés et exécutés[1041]. Les détenus le signalèrent à la Croix-Rouge mais d'autres enlèvements suivirent quand même[1042].

Des correspondances officielles entre le CICR et la DDS retrouvées dans les archives de la DDS attestent de nombreux cas de disparition de prisonniers de guerre. Dans une lettre adressée au directeur de la DDS, Saleh Younouss[1043], par exemple, le CICR demande des informations concernant huit prisonniers de guerre, qui furent capturés à Faya en 1983 et dont les parents étaient venus demander des nouvelles à l'organisation humanitaire. Après de sérieuses vérifications, le CICR ne les avait pas

---

[1039] Entretien du 30 juillet 2001. Voir *supra*.

[1040] Entretiens des 30 août 2001 et 15 octobre 2012 avec Bechir Bechara Dagachène ; Entretien du 10 août 2001 avec Guilona Atom Gak Thomas ; Entretien du 14 août 2001 avec Job Mangah ; Entretien du 30 juillet 2001 avec Moussa Agoussoum Moïs.

[1041] Parmi ces prisonniers exécutés se trouvaient Djaboro Marchous, Adoum Naïm, Bachar, Mahamat Soumeymane et Nasal Mahamat. Voir entretiens des 30 août 2001 et 15 octobre 2012 avec Bechir Bechara Dagachène.

[1042] Notamment ceux d'Allifa, Souleymane et Gombo.

[1043] Archives DDS.

retrouvés dans les prisons auxquelles il avait accès. Ces prisonniers avaient « disparu » sans que les autorités tchadiennes ne puissent donner la moindre explication.

Le massacre d'Ambing

Dans les jours qui suivirent l'arrivée à la Maison d'arrêt de N'Djaména des prisonniers de guerre du GUNT et de ses alliés capturés le 30 juillet 1983 à Faya, 150 d'entre eux furent massacrés par des agents de la DDS et les forces armées tchadiennes.

Bichara Djibrine Ahmat[1044], combattant du CDR, d'ethnie arabe tchadien, âgé d'environ vingt-six ans à l'époque, capturé à Faya, est le seul survivant de cette exécution sommaire collective de prisonniers de guerre. Après la chute du régime de Hissène Habré, il témoigna devant la Commission d'Enquête qui enquêta sur ce massacre et en apporta les preuves.

Des agents de la DDS et des membres de la BSIR arrivèrent à la Maison d'arrêt de N'Djaména le 13 août 1983 en fin d'après-midi[1045]. Après avoir fait sortir dans la cour tous les prisonniers de guerre capturés à Faya quelques jours plutôt, ils en sélectionnèrent environ cent cinquante, la majorité étant des Arabes tchadiens, tous combattants du GUNT ou de ses alliés. Quelques Goranes Kredas et des personnes originaires du Kanem furent aussi sélectionnés. Zakaria Tahir Maldrichi, prisonnier de guerre

---

[1044] Entretiens des 24 août 2001, 19 septembre 2001, 15 et 19 octobre 2012.

[1045] Voir Rapport Commission d'Enquête, p. 62-64.

détenu à la Maison d'arrêt à l'époque fut le témoin de cette sélection. Il s'est souvenu :

> *« … nous avons tous été alignés dans la cour de la Maison d'arrêt en trois colonnes. Je ne peux pas dire le nombre exact, mais nous étions plus de deux cents. C'était dans la soirée, au coucher du soleil. Les agents de la DDS ont sélectionné cent cinquante-deux prisonniers […], cinquante par cinquante pour les emmener. Il ne s'agissait que de prisonniers du GUNT. Je l'ai vu de mes propres yeux. Toutes les cellules avaient été vidées. Il y avait des gens partout. Les noms cités ci-dessus étaient là aussi*[1046]*, ainsi qu'Abakar Torbo*[1047]*. Les cadres de la DDS étaient habillés en civil, les autres en tenue militaire. Il s'agissait de membres de la BSIR »*[1048].

Bechir Bechara Dagachène, également prisonnier de guerre capturé à Faya quelques jours plus tôt et détenu à la Maison d'arrêt de N'Djaména assista lui aussi à la sélection des prisonniers qui allaient être emmenés à Ambing. Il expliqua que la sélection des prisonniers du GUNT par la DDS s'était faite sur des critères ethniques :

> *« … on nous a tous fait sortir dans la cour. Des agents de la DDS ont sélectionné cent cinquante personnes sur des critères ethniques. Ils ont sélectionné des*

[1046] Issa Arawaï et Guihini Korei, agents de la DDS.

[1047] Agent de la DDS.

[1048] Entretien du 17 octobre 2012.

Arabes et des Goranes Kreda. Ils reconnaissaient les critères ethniques sur des critères physiques. Ce sont des gens de la DDS qui ont fait ça. Il y avait Guihini Korei, Abakar Torbo et Mahamat Bidon. Ils ont fait ça sans liste, comme ça. Ça s'est passé en fin d'après-midi. Ils ont emmené les cent cinquante et on ne les a jamais revus. Le seul que nous avons revu c'est le seul survivant »[1049].

Cette sélection ne concerna que des combattants du GUNT et de ses alliés. Brahim Mahamat Grema, un infirmier qui travaillait à l'hôpital de Faya, fut arrêté par les militaires des FANT le 30 juillet 1983. Considéré comme prisonnier de guerre, il est transféré avec les autres prisonniers et enfermé à la Maison d'arrêt de N'Djaména. Le 13 août 1983, il est sélectionné par les agents de la DDS dans le groupe de cent-cinquante prisonniers qui seront exécutés. L'un de ses amis, détenu avec lui, indique aux agents de la DDS que Brahim Mahamat Grema n'est pas un combattant mais un infirmier et qu'il pourrait être utile à soigner les détenus. Il est alors retiré du groupe des cent cinquante par la DDS[1050].

Sachant que les 150 prisonniers de guerre emmenés allaient être exécutés, les prisonniers qui restèrent à la Maison d'arrêt essayèrent de recouper leurs noms. Zakaria Tahir Maldrichi expliqua :

[1049] Entretiens des 30 août 2001 et 15 octobre 2012.

[1050] Entretien du 19 octobre 2012 avec Brahim Mahamat Grema. En plus de tous les témoins cités dans la partie relative au massacre d'Ambing, Moussa Agoussoum Moïs dans un entretien du 30 juillet 2001 et Ousman Abakar Taher dans un entretien avec Zakaria Tahir Maldrichi le 17 octobre 2012 confirmèrent avoir assisté à la sélection des 150 prisonniers de guerre.

« Dans les jours qui ont suivi, nous avons essayé de recouper les noms de ceux qui avaient été emmenés car nous avons compté et cent cinquante-deux prisonniers manquaient. Comme cette sélection s'est passée au début de notre détention, je n'ai pas eu le temps de connaitre beaucoup de gens. Parmi ces cent cinquante-deux personnes, je n'en connaissais qu'une, mais je ne me souviens pas de son nom. Je savais qu'ils seraient exécutés car lorsque des gens sont enlevés, c'est pour être exécuté. Je n'ai eu connaissance de l'ampleur d'Ambing qu'à ma libération »[1051].

Les 150 prisonniers ainsi sélectionnés furent ensuite embarqués rapidement par groupes de trois à quatre dans un véhicule militaire gros porteur garé devant la porte d'entrée principale de la Maison d'arrêt et gardé par quatre militaires armés postés à l'arrière du véhicule, deux de chaque côté. Une fois à l'intérieur du véhicule, les trois ou quatre prisonniers de chaque groupe étaient enchaînés les uns aux autres par des militaires se trouvant déjà dans le camion. A l'intérieur du véhicule se trouvaient également cinq à six militaires armés qui surveillaient les prisonniers déjà enchaînés[1052].

Puis le camion avec à son bord les 150 prisonniers enchaînés et suivi d'un véhicule Toyota plein de militaires armés, se mit en mouvement et emprunta la route qui conduit de N'Djaména à

[1051] Entretien du 17 octobre 2012.

[1052] P.V. Commission d'Enquête de la déposition de Bichara Djibrine, 14 septembre 1991.

Massaguet[1053]. Une vingtaine de kilomètres après N'Djaména, le convoi bifurqua vers le nord-ouest, continua, traversa le village d'Ambing et puis s'immobilisa deux kilomètres après Ambing à l'écart de toute habitation.

Au travers de détails terrifiants, Bichara Djibrine Ahmat, seul survivant du massacre, décrit devant la Commission d'Enquête ce qui se passa ensuite :

> *« Quelques deux kilomètres environ au-delà d'Ambing, les deux véhicules se sont arrêtés et nous avons été poussés hors du gros porteur les uns sur les autres pour constituer un tas humain. Puis les deux véhicules ont été disposés de telle sorte que leurs phares allumés convergeaient sur le tas que nous, les cent cinquante prisonniers enchaînés par groupes de trois ou quatre, constituons. L'endroit où nous nous trouvions était entouré d'arbustes épineux et touffus. Les militaires s'étaient formés en demi-cercle autour de nous et se sont mis à tirer sur nous sans se soucier aucunement de nos cris et pleurs. Nous criions et pleurions si fort que tous les villages environnants devaient nous entendre si nos cris n'étaient pas couverts par les rafales des armes automatiques. Puis les cris ont diminué mais les tirs ont continué jusqu'à ce que plus personne ne gémisse. Les militaires ont commencé alors par nous démêler, à la recherche du moindre signe de vie, afin d'achever ceux qui n'auront pas encore rendu l'âme. A la fin de leur macabre besogne,*

[1053] Cette route part vers l'est du Tchad et va, après Massaguet, jusqu'à Ati et Abéché.

les militaires ont embarqué dans leurs véhicules et ont quitté ce sinistre endroit abandonnant les corps mutilés exécutés en plein air »[1054].

D'après Bichara Djibrine Ahmat[1055], c'est l'officier en charge des militaires qui donna l'ordre de tirer sur les prisonniers. Issa Arawaï de la DDS était là, en tenue militaire et c'est lui qui donnait le « coup de grâce » aux prisonniers encore vivants. C'est peut-être lui qui avait été en contrôle de toute l'opération. Le massacre dura deux heures environ, de 19 à 21 heures.

Bichara Djibrine Ahmat n'est que blessé à la main droite et à la jambe droite dont le fémur est fracturé. Aucun projectile de l'atteignit. Le « coup de grâce » le manqua. Il fit le mort pendant quelques minutes puis redressa la tête et regarda autour de lui après le départ des militaires. Rien ne bougeait. Il se souvient :

« … j'ai demandé à haute voix s'il y a d'autres survivants mais je n'ai reçu aucune réponse. J'ai répété ma question une seconde fois, en vain »[1056].

Il fallut de longues minutes à Bichara Djibrine Ahmat pour frotter dans le sable et le sang et casser la chaîne qui l'entravait et qui

---

[1054] P.V. Commission d'Enquête de la déposition de Bichara Djibrine, du 14 septembre 1991.

[1055] Entretiens des 24 août 2001, 19 septembre 2001, 15 et 19 octobre 2012.

[1056] P.V. Commission d'Enquête de la déposition de Bichara Djibrine, 14 septembre 1991.

le rattachait à son compagnon mort, Camara[1057]. Puis, Bichara Djibrine Ahmat comprit qu'il était le seul survivant :

> *« Après m'être libéré, je me suis mis à palper les corps déchiquetés, mais tous étaient sans vie et j'étais le seul survivant. Le sang avait coulé pour constituer quelques mètres plus bas une véritable mare de sang mélangé avec l'eau de pluie car c'était en saison pluvieuse, au mois d'août, et il avait plu l'après-midi même du jour de notre exécution »*[1058].

Malgré sa fracture à la jambe, et connaissant très bien la région, Bichara Djibrine Ahmat réussit à quitter le lieu de l'exécution, puis à passer dans deux villages où des villageois lui donnèrent à manger mais ne voulurent pas qu'il reste par crainte de représailles de la DDS. Au cours de la même nuit, il atteint finalement le village d'Ambel où il put passer la nuit. Très tôt le lendemain matin, Khala Baba, l'un de ses cousins éloignés habitant Ambel lui fit traverser le fleuve Chari qui marque la frontière entre le Tchad et le Cameroun[1059]. Bichara Djibrine Ahmat se retrouva donc dans un village camerounais où il fut protégé par les villageois lorsque, quelques temps après, des agents de la DDS ayant retrouvé sa trace vinrent pour le capturer. Bichara Djibrine Ahmat

---

[1057] Entretiens des 24 août 2001, 19 septembre 2001, 15 et 19 octobre 2012.

[1058] P.V. Commission d'Enquête de la déposition de Bichara Djibrine, 14 septembre 1991.

[1059] Khala Baba fut, par la suite, traqué par la DDS puis exécuté au Cameroun où il s'était réfugié. Voir P.V. Commission d'Enquête de la déposition de Bichara Djibrine, 14 septembre 1991.

passa ensuite du Cameroun au Nigeria d'où il fut évacué vers la Libye par le bureau populaire libyen à Lagos[1060].

Les corps furent laissés sur place pendant une longue période de temps. Plusieurs mois après le massacre, des membres des forces armées tchadiennes vinrent enterrer les corps car des rumeurs sur un massacre commis par des militaires circulaient à N'Djaména et les auteurs de cette exécutions voulurent, sans doute, faire disparaitre les preuves. Quelques jours après seulement, des informations sur le massacre d'Ambing étaient déjà disponibles à la Maison d'arrêt de N'Djaména. Hassan Ramadan, un prisonnier de guerre du GUNT détenu à la Maison d'arrêt au moment du massacre se souvint :

> *« J'ai été informé du massacre cinq jours après celui-ci. Je savais même qu'une personne avait survécu. […] Ce sont les gardiens qui m'ont dit cela »*[1061].

Job Mangah, combattant et garde du corps de Goukouni Oueddeï, capturé à Faya et détenu à la Maison d'arrêt de N'Djaména fut témoin de la sélection et de l'enlèvement des cent cinquante prisonniers. Quelques jours après la sélection, c'est le régisseur même de la prison qui les informe du massacre. Job Mangah témoigna :

[1060] Bichara Djibrine Ahmat fut soigné à Syrte en Libye puis rejoignit les forces du GUNT et de ses alliés du CDR quelques mois plus tard. Il regagna officiellement le Tchad en 1988 à la suite de la signature des accords de réconciliation de Bagdad du 19 novembre 1988 entre le gouvernement tchadien et le CDR.

[1061] Entretien avec Hassan Ramadan inclus dans l'entretien du 17 octobre 2012 avec Zakaria Tahir Maldrichi.

« Le régisseur de la Maison d'arrêt a dit : « vos frères (les cent cinquante et un) ont été tués par Habré ». Il a dit : « si vous sortez, dites à vos parents qu'ils ont été tués ». Je ne connais pas le nom de ce régisseur. C'était le frère de Maldoum Bada »[1062].

Grâce aux indications très précises de Bichara Djibrine Ahmat, la Commission d'Enquête retrouva le lieu du massacre d'Ambing et identifia le charnier où les cent cinquante prisonniers avaient été exécutés et enterrés. Le 8 octobre 1991, les enquêteurs procèdent aux repérages des lieux. Ils décrivent l'endroit de la manière suivante :

« Dans ce petit espace, sont localisés deux monticules de terre, qui constituent selon deux témoins trouvés dans les parages, les fosses dans lesquelles ont été enterrés les restes humains.

Il y a également, éparpillés sur toute l'étendue de l'emplacement, des ossements humains, des lambeaux de tenue militaire et plusieurs dizaines de boutons »[1063].

Le 6 septembre 1992, les enquêteurs de la Commission d'Enquête procédèrent à l'exhumation des corps[1064]. Des ossements sont retrouvés en masse dans deux fosses communes. Les habitants du

---

[1062] Entretiens des 14 août 2001 et 17 octobre 2012. Voir aussi attestation du CICR du 22 décembre 1990 qui atteste de son ancienne qualité de prisonnier de guerre.
[1063] P.V. Commission d'Enquête, 8 octobre 1991.
[1064] Rapport Commission d'Enquête, p. 54 et photos p. 153-154. Voir aussi le film de la Commission d'Enquête.

village d'Ambing confirmèrent ce massacre aux enquêteurs de la Commission d'Enquête. Ils virent les cadavres dans les jours qui suivirent le massacre mais n'avaient pas osé les enterrer.

2. Les crimes de guerre commis contre la population d'Abéché

Les troupes du GUNT et de ses alliés (ANL, CDR, FAP), après avoir pris Faya-Largeau le 24 juin 1983, continuèrent leur progression sur une percée du CDR et reprirent Kalaït (Oum Chalouba) le 8 juillet, puis Arada et Biltine. Avertis par les cadres civils des FAP que les forces tchadiennes de Hissène Habré évacuaient Abéché, les troupes du GUNT et ses alliés arrivent sur place. Le GUNT constate que la ville est abandonnée et ne rencontre aucune résistance armée. Le GUNT prend le contrôle de la ville le 9 juillet 1983 avec le soutien de ses habitants mobilisés par le sultan d'Abéché[1065], Saleh Ourada.

Cependant, le 12 juillet 1983[1066], les FANT reprennent la ville d'Abéché par surprise et le GUNT est contraint de se retirer[1067]. Hissène Habré était sur place et commandait les troupes[1068].

Immédiatement après la prise de la ville par les troupes de Habré, toutes les autorités administratives et religieuses, des commerçants, des enseignants, le sultan et le Cheick furent arrê-

---

[1065] Entretien de 2001-2002.

[1066] Entretien du 25 avril 2002.

[1067] Entretien du 27 février 2002 avec Mahamoud Mahamat Abdel-Aziz.

[1068] Entretien du 8 janvier 2002 avec Robert Buijtenhuijs.

tés, soit 242 personnes au total. D'après les témoignages et les documents retrouvés dans les archives de la DDS[1069], ces détenus auraient été transférés quatre mois plus tard à N'Djaména.

La plupart des personnes arrêtées à Abéché en juillet 1983 furent libérées après huit mois de détention, mais d'autres furent gardées au Commissariat central de N'Djaména. Douze personnes particulièrement surveillées furent ensuite enfermées à la Présidence. Parmi ces douze personnes se trouvaient notamment le sultan du Ouaddaï, Saleh Ourada, Mahamat Abdel-Aziz, Abou Abdelkerim Haggar[1070], Abdoulaye Dahié et Hassan Ahmadou. Ces personnes ne survécurent pas.

3. Les crimes de guerre commis au BET[1071], notamment dans la région de Kalaït (Oum Chalouba) dans l'Ennedi en 1986

Le GUNT, toujours soutenu par la Libye, lance le 10 février 1986 une nouvelle offensive de grande envergure au sud du 16ème parallèle. L'aéroport de N'Djaména est bombardé par l'aviation libyenne. Cette offensive provoque une nouvelle intervention française le 16 février 1986. C'est le déclenchement de l'opération « Epervier »[1072]. Les combats du printemps 1986, entre les FANT d'un côté et les forces du GUNT et de ses alliés de l'autre, durent jusqu'au 17 mars.

[1069] Archives DDS : « Procès-verbal » d'interrogatoire d'Abbo Hamid Haggar du 22 juillet 1983.

[1070] Entretien du 11 avril 2002 avec Intissar et Fatma Abo Nassour.

[1071] BET, département du Borkou-Ennedi-Tibesti pendant le régime de Hissène Habré.

[1072] Dispositif « dissuasif et défensif ».

D'après le gouvernement tchadien, le bilan des combats du printemps 1986[1073] fut de 235 combattants du GUNT et deux soldats libyens tués. Le bilan fait également état de 181 combattants du GUNT ainsi que cinq soldats libyens faits prisonniers[1074].

Certains de ces prisonniers de guerre furent transférés à N'Djaména.

En ce qui concerne le nombre de prisonniers de guerre au printemps 1986, une lettre du régisseur de la Maison d'arrêt de N'Djaména en date du 8 avril 1986[1075] adressée au directeur de la DDS, confirme qu'il y a un total de 528 prisonniers de guerre à la Maison d'arrêt de N'Djaména à ce moment-là. Ce total comprend certainement les personnes capturées lors des combats de 1983 qui sont toujours détenues.

Une autre liste du 28 avril 1986 retrouvée dans les archives de la DDS[1076]contient les noms de trois 370 prisonniers de guerre[1077]« faits au front nord en février-mars 1986 et déposés aux locaux disciplinaires de la Direction de la Documentation et de la Sécurité à N'Djaména ». Le chiffre indiqué est cette

---

[1073] Entre le 10 février et le 17 mars.

[1074] Agence tchadienne de presse.

[1075] Archives DDS.

[1076] Archives DDS : Liste de prisonniers de guerre du 28 avril 1986.

[1077] Bien que la lettre jointe parle de 404 prisonniers de guerre, la liste « ex-FANT faits prisonniers par le GUNT », qui compte vingt-sept noms n'a pas été prise en compte.

fois supérieur à celui avancé préalablement par le gouvernement tchadien[1078].

Beaucoup de ces prisonniers de guerre moururent en détention.

Plusieurs documents de la DDS retrouvés dans les archives font état de ces décès de prisonniers de guerre au printemps en 1986 :

(i) Un certificat de décès du 19 mars 1986[1079] constate le décès de dix prisonniers de guerre pendant la même journée. Les explications avancées pour les décès sur le document sont les suivantes : « malade » ou « blessé aux combats » ;

(ii) Un autre certificat du 28 mars 1986[1080] rapporte la mort de sept prisonniers de guerre aux Locaux et mentionne comme cause du décès « suite des coups et blessures » ; ce document serait un aveu des mauvais traitements subis en détention par les prisonniers de guerre ;

(iii) Un certificat de décès du 1er avril 1986[1081] confirme la mort de cinq prisonniers de guerre « malades et blessés aux combats ».

Certains prisonniers de guerre auraient été exécutés sur place, après capture, à la suite des combats en mars 1986 dans la région de Kalaït (Oum Chalouba) dans l'Ennedi.

[1078] Voir *supra*, les chiffres avancés par l'Agence tchadienne de presse.

[1079] Archives DDS : Certificat de décès du 19 mars 1986.

[1080] Archives DDS : Certificat de décès du 28 mars 1986.

[1081] Archives DDS : Certificat de décès du 1er avril 1986.

André Tossé[1082], combattant des FAP allié du GUNT de Goukouni Oueddeï fut capturé en mars 1986. Il témoigne :

> *« Le 5 mars 1986 au dernier combat d'Ansaloba Kalaït, j'ai été capturé avec mille quelque personnes. Il n'y avait pas de Libyens avec nous [...]. Les FANT nous ramassaient et on chargeait les camions. Il y a trois cent personnes qui ont été tuées. Ils sont partis mais ne sont jamais revenus. [...] Un élément de Djamous[1083], un de ses gardes du corps, a tué un prisonnier de guerre qui s'appelait Gabriel. Nous l'avons vu de nos propres yeux.*
>
> *Je suis resté à [la Maison d'arrêt de] Biltine jusqu'au jour de ma libération, avec d'autres. [...] Le préfet, Alafousa Koni, a refusé à la Croix-Rouge accès à la prison. Je n'ai rien reçu de la Croix Rouge »*[1084].

4. Le traitement des prisonniers de guerre libyens

Malgré les dénégations du leader libyen Mouammar Kadhafi jusqu'en 1987, des troupes libyennes étaient engagées au Tchad dès 1982-1983 et soutenaient le GUNT de Goukouni Oueddeï et ses alliés dans ses efforts pour renverser le régime de Hissène Habré. De nombreux Libyens furent faits prisonniers, surtout

---

1082 Entretien du 7 septembre 2001.

1083 Hassan Djamous était à l'époque Commandant en chef des FANT.

1084 Entretien du 7 septembre 2001.

après les offensives de 1987 par les troupes gouvernementales tchadiennes des FANT[1085].

Même en 1987, Kadhafi eut beaucoup de mal à reconnaître l'existence de ces prisonniers de guerre. Les raisons n'étaient plus les mêmes qu'en 1982-1983, époque pendant laquelle Kadhafi niait toute intervention en territoire tchadien. En 1987, la reconnaissance de l'existence de ces prisonniers par la Libye était la preuve de la défaite historique que l'armée de Hissène Habré, commandée par Hassan Djamous, avait infligée à ses troupes. Cependant, Kadhafi n'avait plus vraiment le choix.

Dès cette époque, un programme américain paramilitaire secret dirigé par la CIA et établi en collaboration avec le régime de Hissène Habré est mis en place. Son but était de « retourner » des prisonniers libyens et de les entraîner dans des camps militaires à N'Djaména et ainsi de créer une opposition armée au régime de Kadhafi. En persistant à faire traîner les négociations sur les prisonniers de guerre, le régime libyen augmentait le risque de voir ses soldats « retournés » en nombre de plus en plus important. Cela faisait peser sur son régime un risque inacceptable[1086].

Il est très difficile de savoir avec précision comment ont été traités ces prisonniers de guerre libyens. Dans un article

---

[1085] Voir *supra* : Première partie : Le Tchad de Hissène Habré, 2. Le régime de Hissène Habré : rappel historique.

[1086] Archives DDS : Fiche du 20 juin 1990 de la DDS à l'attention du président de la République du Tchad concernant la libération de dix prisonniers de guerre libyens.

d'avril 1987, le *New York Times* reprend les déclarations de diplomates d'Europe de l'Ouest et de l'Est estimant à trois mille le nombre de soldats libyens tués, blessés ou qui auraient déserté pendant les trois premiers mois de 1987[1087]. Ce même article estime à 900 le nombre de libyens faits prisonniers par le Tchad pendant la même période.

Après le cessez-le-feu obtenu sous l'égide de l'OUA en septembre 1987, le Tchad et la Libye normalisent rapidement leurs relations. Kadhafi reconnaît le régime de Hissène Habré en mai 1988 et les relations diplomatiques sont rétablies en octobre de la même année. Habré et Kadhafi se rencontrent le 21 juillet 1989. Un accord-cadre de paix entre le Tchad et la Libye est signé à Alger le 31 août 1989. Cet accord prévoit la libération des prisonniers de guerre libyens et tchadiens[1088].

Depuis plusieurs mois, ces prisonniers libyens constituaient une arme de négociation pour Hissène Habré qui ne semblait pas avoir l'intention de les libérer tant qu'un règlement final sur la bande d'Aouzou ne serait pas conclu. Hissène Habré, en violation de la Troisième Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre du 12 août 1949, ratifiée par le Tchad en 1970, refusait catégoriquement de rendre public une liste complète de ces prisonniers, de les laisser

---

[1087] *New York Times*, « Qaddafi, Taking Softer Tone, Urges U.S. 'Meet Us Halfway' », Jane Perlez, 12 avril 1987.

[1088] Accord-cadre sur le règlement pacifique du différend territorial entre la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste et la République du Tchad du 31 août 1984. Son article 3 dispose : « Tous les prisonniers de guerre sont libérés ».

correspondre avec leurs familles et interdisait toute visite du CICR[1089]. De plus, Habré était convaincu que la rébellion menée par Idriss Déby et la Légion islamique depuis avril 1989 était soutenue par la Libye. Il voulait s'assurer qu'une fois libérés, ces prisonniers n'allaient pas retourner au combat contre son régime.

Le 30 avril 1990, le ministre des Affaires étrangères de Habré, Acheikh Ibn Oumar, certifiait que les prisonniers libyens étaient toujours détenus au Tchad et réfutait les allégations de violations des droits de l'homme et des conventions de Genève portées par Amnesty International. Il déclara d'ailleurs :

> *« On parle toujours des prisonniers libyens entre nos mains et jamais des nôtres aux mains de nos adversaires »*[1090].

Cependant, un rapport de visite du CICR de prisonniers de guerre tchadiens détenus en Libye en janvier 1988 contredit les suppositions du ministre tchadien des Affaires étrangères sur le mauvais traitement qu'auraient subi ses compatriotes en Libye. Ce document, retrouvé dans les archives de la DDS, fait part du traitement correct des prisonniers de guerre tchadien en Libye. Ce rapport explique que les prisonniers tchadiens avaient des lits, des matelas, des couvertures, qu'ils recevaient trois repas par jour, du savon,

---

[1089] *New York Times* « Trying Wary Detente with Libyan », James Brooke, 3 novembre 1988.

[1090] *Le Monde*, « Tchad : faute d'accord avec Tripoli sur la bande d'Aouzou, N'Djaména va demander l'arbitrage de la Cour internationale de Justice », Jacques de Barrin, 30 avril 1990.

de la poudre à lessive, qu'il y avait un bloc sanitaire dans chaque cellule, qu'ils étaient bien habillés et qu'ils recevaient des soins médicaux. Ce traitement fut d'ailleurs confirmé par Ngartokété Tatola[1091], militaire et ministre de la Fonction publique de Hissène Habré, qui avait été capturé par les forces du GUNT lors des combats de Faya en 1983 et qui passa six ans en prison en Libye[1092].

Après la chute de Habré le 1er décembre 1990, l'une des premières décisions du nouveau président Idriss Déby fut de libérer entre 400 et 450 prisonniers libyens[1093].

Des diplomates affirment d'ailleurs que le nouveau pouvoir à N'Djaména fut prêt à accepter, malgré les protestations libyennes, que le gouvernement américain évacue les quelques 500 Libyens « retournés » pendant l'exécution du programme secret « anti-Kadhafi », vers des pays africains « amis »[1094].

[1091] Entretien du 21 mars 2002.

[1092] Archives DDS : Une fiche d'écoute de la DDS du 28 février 1987 retranscrit un message émis par Radio Bardaï confirmant la mise en liberté de Ngartokété Tatola dans le cadre de la réconciliation avec le GUNT.

[1093] Le New York Times avance le chiffre de 450 le 4 décembre, puis le chiffre de 400 le 6 décembre. *New York Times*, « Chadian Rebel Ends Parliament And Charter but Vows Democracy », 4 décembre 1990 et *New York Times*, « In Chad, Talk of a Libyan Resurgence », Kenneth B. Noble, 6 décembre 1990.

[1094] *New York Times*, « Libya Denounces Chad Evacuation », Kenneth B. Noble, 9 décembre 1990 et *New York Times*, « Failed Anti-Qaddafi Effort Leaves U.S. Picking Up the Pieces », Clifford Krauss, 12 mars 1991.

Si l'on considère que le nombre officiel de prisonniers libyens au Tchad avant la chute de Hissène Habré était de 2000[1095], que Idriss Déby à son arrivée en libéra entre 450 et 450 et que les américains en évacuèrent environ 500, la question se pose sur le sort d'environ 1000 prisonniers de guerre libyens.

Il est peu probable qu'une libération massive de prisonniers soit intervenue au cours des onze premiers mois de l'année 1990, au moment où les relations entre la Libye et le Tchad étaient de nouveau tendues en raison du soutien de la Libye à la rébellion du MPS.

Laounodji Dionlar, ex-militaire des FANT affirma que des prisonniers de guerre libyens étaient régulièrement exécutés à Bardaï. Il se souvint qu'un groupe de cinq à sept prisonniers de guerre libyens furent tués devant lui en 1987[1096].

Certaines rumeurs non vérifiées font état de l'exécution de centaines de prisonniers libyens par les forces de Habré au moment de la chute de son régime fin novembre 1990.

D'autres rumeurs constantes font état d'exécutions régulières de prisonniers libyens pendant toute la durée du régime de

---

[1095] L'accord-cadre de paix entre le Tchad et la Libye signé à Alger le 31 août 1989 prévoit la libération de 2000 prisonniers de guerre libyens. Voir *Le Monde*, « Accord-surprise à Alger après dix-sept ans de conflit. La Libye et le Tchad s'engagent à régler leurs contentieux territoriaux », Jean de la Guérivière, 1er septembre 1989.

[1096] Entretien au mois d'août 2001. Laounodji Dionlar fut détaché à l'hôpital central de N'Djaména comme aide anesthésiste, puis de 1986 à 1988, chef de l'antenne médicale à Bardaï dans le Tibesti.

Habré. Ces prisonniers auraient été enterrés dans des fosses communes autour de N'Djaména, notamment dans une zone inhabitée dans les quartiers est de la ville connue sous le nom du « champ des fils ».

5. Les crimes de guerre commis pendant les combats entre les rebelles hadjaraïs et l'armée de Hissène Habré

Des crimes de guerre furent commis par les FANT de Hissène Habré pendant le conflit qui les opposa à des forces armées hadjaraïs organisées au sein du MOSANAT[1097].

Comme cela fut le cas pour d'autres prisonniers de guerre, des prisonniers de guerre hadjaraïs furent parfois exécutés sur place, après capture.

Un rapport[1098] du commandant de la Compagnie de police militaire territoriale du Ouaddaï à Abéché en date du 14 décembre 1988 relate les combats qui eurent lieu entre les forces de Hissène Habré et celles du MOSANAT à Kokaï au Soudan et révèle l'existence « de nombreux blessés dont certains abandonnés sur le terrain » furent abattus par les éléments de la police militaire locale.

Le rapport est accompagné d'une note manuscrite indiquant :

[1097] Ces crimes sont différents de ceux, évoqués précédemment, commis contre les populations civiles hadjaraïs en raison de leur appartenance ethnique.
[1098] Archives DDS.

« Après lecture de son Excellence, ce document sera transmis à la Direction de la documentation pour toutes fins utiles. 14.01.89. Le CEMP/ Minidef ».

Clément Abaïfouta Dohkot[1099] et Sabadet Totodet[1100], détenus aux Locaux entre 1985 et 1989, firent partie du groupe de prisonniers chargé de creuser les fosses communes pour les prisonniers de guerre ou autres exécutés ou morts en détention. Ils expliquèrent que les Hadjaraïs, notamment les prisonniers de guerre, amenés aux Locaux étaient entassés par dizaines comme des animaux dans des cellules exiguës à tel point que personne ne pouvait s'allonger. Dans ces cellules surchauffées, les blessés ne recevaient aucun soin et les rations d'eau et de nourriture étaient volontairement insuffisantes. Ils disent avoir enterré des dizaines de cadavres de combattants hadjaraïs.

6. Les crimes de guerre commis pendant les combats entre les rebelles zaghawas et l'armée de Hissène Habré

Des crimes de guerre[1101] furent commis par les FANT de Hissène Habré pendant le conflit qui les opposa à des combattants zag-

[1099] Nombreux entretiens avec Clément Abaïfouta Dohkot (de 2000 à 2012)

[1100] Entretien du 30 juillet 2001.

[1101] Ces crimes sont différents de ceux, évoqués précédemment, commis contre les populations civiles zaghawas en raison de leur seule appartenance ethnique.

hawas organisés en forces armées dirigées par Idriss Déby et qui prirent le nom de MPS[1102].

Le traitement des prisonniers de guerre zaghawas n'était pas différent de celui des autres prisonniers de guerre : exécutions sur place après capture ou traitements inhumains après leur transfert en prison.

Les forces du MPS, officiellement créées au mois de mars 1990, s'étaient regroupées dans la région d'In Siro, à 150 kilomètres de la frontière avec le Tchad en territoire soudanais, au Darfour, au nord-ouest de Kutum[1103]. Les combats avec les FANT, qui font des incursions en territoire soudanais, s'intensifient au mois de mars et avril 1990[1104].

Environ 180 combattants zaghawas capturés à In Sirole mercredi 18 avril 1990 sont exécutés sur place. Certains sont laissés en vie et emmenés en détention[1105]. Certains autres sont attachés avec une corde autour du cou et traînés derrière une jeep jusqu'à ce que mort s'ensuive[1106].

[1102] Voir *supra* : Première partie : Le Tchad de Hissène Habré, 2. Le régime de Hissène Habré : rappel historique.

[1103] Kutum est un important village situé au Darfour, Soudan.

[1104] *Témoignage d'un militant du FROLINAT*, Al Hadj Garondé Djarma, L'Harmattan, 2003, p. 261.

[1105] Ces prisonniers de guerre ont été fusillés. Voir entretien du 1er août 2001 avec Moussa Haroun Tirgo, ex-combattant du MPS.

[1106] Entretiens des 24 juillet 2001 et 8 février 2002 avec Bachar Tagabo Souleymane.

Moussa Haroun, combattant du MPS, est capturé le 18 avril 1990 à In Siro. Il est transféré à N'Djaména et détenu pendant des mois dans des conditions inhumaines. Blessé à la jambe et souffrant d'une fracture ouverte qui s'infecte, il n'est pas soigné. Il sera même torturé à plusieurs reprises pour qu'il donne des informations sur la structure combattante du MPS. Il affirme avoir été interrogé par Hissène Habré lui-même, notamment sur les détails de la rébellion[1107].

Un autre prisonnier de guerre, combattant zaghawa capturé en 1990, Mahamat Souleymane[1108] témoigne du manque de nourriture et d'eau, ainsi que des mauvaises conditions d'hygiène.

Souleymane Guengueng[1109], arrêté le 3 août 1988 et détenu dans plusieurs prisons au cours des années, dont la Gendarmerie à partir du 1er janvier 1990, côtoya des dizaines de combattants zaghawas détenus dans des conditions inhumaines. Au cours de sa détention à la Gendarmerie de janvier à décembre 1990, plus de 300 combattants zaghawas furent conduits dans cette prison. Entassés dans une petite cellule, pratiquement laissés à l'abandon et peu nourris, ils étaient arrosés le soir avec un tuyau d'eau. Ne recevant que très peu d'eau en dehors de ces arrosages, les Zaghawas devaient lécher le sol et les corps de leurs codétenus pour pouvoir s'abreuver lors des journées de grande chaleur. Le matin, les agents de la DDS venaient demander combien d'entre eux

---

[1107] Entretien du 1er août 2001.

[1108] P.V. Commission d'Enquête du 13 mars 1991.

[1109] Nombreux entretiens de 2000 à 2012.

étaient morts. Quand le nombre était inférieur à dix, ils repartaient en disant qu'ils évacueraient les cadavres seulement quand il y en aurait au moins dix. Souleymane Guengueng se souvient que leurs râles, qu'il entendait la nuit, étaient effrayants. Très peu survécurent.

Hissène Habré serait venu plusieurs fois à Iriba[1110]. Un document de la DDS qui relate la visite de Hissène Habré à Iriba évoque cinquante prisonniers de guerre, dont l'un d'eux fut « maintenu » en raison de l'importance des informations qu'il détenait et cela « sur ordre du chef d'Etat ». Le document ajoute que le président est parti le 8 avril 1989 et que le 9 avril :

> *« Sur les cinquante prisonniers de guerre qui nous ont été confiés, trente-quatre tous bien portants ont été transférés à N'Djaména [...]. Les quinze autres, grièvement blessés ont été mis hors état de nuire ».*

[1110] Entretien du 24 juillet 2001 avec Bachar Tagabo Souleymane, corroboré par un document de la DDS mentionnant une réunion à Iriba les 7 et 8 avril 1989.

SIXIEME PARTIE : L'IMPLICATION PERSONNELLE DE HISSENE HABRE DANS LES CRIMES COMMIS PAR SON REGIME

Les preuves recueillies montrent l'implication personnelle de Hissène Habré dans les crimes commis sous son régime.

Hissène Habré était président de la République, chef suprême des armées, chef de la Garde présidentielle et président du parti unique, l'UNIR (Union nationale pour l'indépendance et la révolution). Outre les pouvoirs dont il était investi *de jure*, Hissène Habré exerçait un contrôle *de facto* sur de nombreux aspects de la vie politique et économique du Tchad. Ceux qui furent proches de Habré témoignent d'un caractère réservé et d'une volonté de contrôler.

Pour assurer ce contrôle effectif, Hissène Habré confia la gestion du pays à un nombre limité d'individus, le plus souvent des membres de son ethnie. L'intégration des autres Tchadiens dans le cercle du gouvernement était le plus souvent limitée[1111]. De fait, les postes de ministres ne constituaient la plupart du temps qu'une façade, tant leur pouvoir réel était limité. Même les lois n'étaient pas officiellement débattues en conseil des ministres.

Jean Alingué qui rentra au Tchad en février 1986 après l'accord entre le Tchad et le Front démocratique du Tchad fut nommé

[1111] Entretiens des 5 septembre 2001 et 8 janvier 2002 avec Robert Buijtenhuijs.

membre du Conseil national consultatif[1112]. Il explique que ce Conseil était plus un organe consultatif qu'un véritable contre-pouvoir, Hissène Habré prenant la plupart des décisions sous forme d'ordonnance. A tous les niveaux, les chefs de chaque système étaient de la même ethnie : « des Goranes, et des Kredas ; ce sont des gens de la même région : du BET, du Kanem, de Biltine… ». Selon un ancien responsable de la BSIR et Pierre Tokinon, un chef rebelle s'étant rallié au gouvernement de Habré, la Garde présidentielle était composée presque exclusivement de Goranes. Un ancien ministre sous le régime Habré souligne : « [Hissène Habré] était très tribaliste ; il écoutait plus sa famille que les autres »[1113].

Le docteur Facho Ballam, ancien président du mouvement d'opposition l'Union nationale démocratique, rallié au gouvernement de Habré en 1989 pour devenir secrétaire d'État au ministère de la coopération et du plan, décrit Hissène Habré en ces termes :

> *« Hissène Habré […] ne s'ouvrait pas aux gens. Pour lui, le pouvoir devait reposer sur la tribu, dans le clan qu'il contrôlait de près. […] Les ministres n'avaient qu'un pouvoir purement technique. Le vrai pouvoir se trouvait dans le noyau dur qui était au début le groupe d'Aramkolé[1114], qui avait créé le FAN, composé de plu-*

[1112] En 1990, après la chute du régime Habré, il devint président de l'Assemblée nationale.

[1113] Entretien du 3 octobre 2001.

[1114] Village près de la frontière soudanaise, dans le département de Biltine, où Hissène Habré et ses FAN et son « noyau dur » se regroupèrent au mois de dé-

sieurs ethnies mais qui plus tard s'est réduit au clan, à la famille de Hissène Habré »[1115].

La DDS et les FANT étaient de plus subordonnés à Hissène Habré, qui exerçait sur eux un contrôle effectif et total. La mise en œuvre de la répression était opérée principalement par ces deux structures étatiques, contrôlées de près par Hissène Habré lui-même. Même s'il n'ordonna pas directement la répression, il est impossible qu'il n'eût pas été au courant de celle-ci.

1. La subordination de la DDS et des FANT à Hissène Habré

a. Hissène Habré et la DDS : le supérieur hiérarchique du « nerf » de l'Etat

Hissène Habré joua le rôle central dans le plan d'utiliser la DDS comme arme de contrôle, de répression et de torture des opposants politiques. Il était le supérieur hiérarchique de la DDS et exerçait un contrôle effectif et total sur sa structure. Il donnait des ordres, nommait les agents, transmettait des ordres dits administratifs et s'occupait même de temps en temps de la gestion de la DDS.

---

cembre 1980 après avoir été contraints de quitter N'Djaména face à la coalition des troupes de Goukouni Oueddeï et de celles de la Libye. C'est avec ce petit groupe de fidèles et à partir d'Aramkolé que Habré repartit à la conquête du Tchad jusqu'à sa prise de pouvoir au mois de juin 1982.

[1115] Entretien du 15 octobre 2001.

i. Le fondateur et l'architecte de la DDS

Tel que relaté dans le premier chapitre, la DDS fut créée en janvier 1983 par décret présidentiel du 26 janvier 1983. Ses activités couvraient notamment « la collecte et la centralisation de tous les renseignements susceptibles de compromettre l'intérêt national », ainsi que « la collaboration à la répression par l'établissement de dossiers concernant des individus, groupements et collectivités suspectés d'activités contraires ou seulement nuisibles à l'intérêt national ». Le même décret précise que la DDS est une force « directement subordonnée à la Présidence de la République en raison du caractère confidentiel de ses activités ».

Un rapport souligne le rôle de Habré par rapport à la DDS :

> *« Ayant un caractère spécial, le service est une police politique relevant exclusivement du Président de la République de qui il reçoit les directives et instructions et à qui il rend compte de ses activités »*[1116].

Le directeur de la DDS, selon l'article 5 du décret, recevait les ordres de la Présidence. Lui-même était nommé par un simple décret de Hissène Habré (articles 5 à 7 du décret de janvier 1983). A cette dépendance juridique s'ajoutait une forte dépendance personnelle : les quatre directeurs successifs de la DDS furent tous issus de la même ethnie que Habré, l'un d'eux,

---

[1116] Archives DDS : « Rapport sur l'inspection, contrôle et situation des détenus des différents services de province » adressé au directeur de la DDS le 18 janvier 1989.

Guihini Koreï, étant son propre neveu. Saleh Younouss, qui fut le premier directeur de la DDS, expliqua à la Commission d'Enquête que son rôle premier était de « coordonner les activités de la Direction, de centraliser les renseignements recueillis et les transmettre au président de la République »[1117].

La relation entre le directeur de la DDS et le président était directe et constante[1118]. Supérieur hiérarchique direct du directeur de la DDS, il recevait la visite quotidienne de ce dernier qui lui rendait compte et à qui il donnait ses instructions oralement ou par note manuscrite en marge des fiches d'information qu'il recevait. D'autres membres importants de la DDS autre que le directeur rencontraient également le président[1119]. Il s'entretenait souvent avec Issa Arawaï, chef du Service de documentation et membre de la commission chargée des interrogatoires et des tortures, et Bichara Chaïbo, ex-directeur adjoint de la DDS, afin de leur transmettre des ordres[1120].

En pratique, Hissène Habré s'immisça constamment dans les affaires de la DDS. Des agents de la DDS confirment que de temps en temps, le président court-circuitait même le directeur pour donner directement des ordres aux agents. Un collaborateur du régime Habré expliqua :

[1117] P.V. Commission d'Enquête du 11 novembre 1991.

[1118] Témoignage d'un ex-militaire de la BSIR : entretiens des 28 août et 19 septembre 2001.

[1119] P.V. Commission d'enquête du 11 novembre 1991.

[1120] Rapport Commission d'Enquête, déclaration de Saleh Younouss, p. 38.

> *« Hissène Habré ne respectait pas la structure de la DDS ; il donnait des ordres directement aux agents, sans passer par le Directeur. Il entretenait des rapports parallèles avec eux. Parfois, il envoyait des agents en mission directement en fonction de la guerre, pour chercher des informations »*[1121].

L'ancien président intervint dans les prises de décisions relatives à la structure, au personnel et aux activités de la DDS. Comme l'expliqua à la Commission d'Enquête Al Hadj Togou Djimé de la Sûreté nationale de l'époque :

> *« Tout ce qui concerne la DDS est réservé au Président et aucune personnalité de l'époque quelle que soit son rang, sa fonction, ne peut s'immiscer dans les affaires de cette Direction »*[1122].

C'est Hissène Habré qui par ses ordres aux directeurs successifs de la DDS façonna cet organe comme une terrible machine de répression et de torture. A titre d'exemple, ce sont au moins deux projets de réorganisation de la structure de la DDS qui furent soumis au président de la République en 1988[1123].

Hissène Habré avait le pouvoir de nommer les responsables au sein des services de la DDS, comme en témoigne sa signature

---

[1121] Entretien du 9 octobre 2001.

[1122] P.V. Commission d'Enquête du 2 septembre 1992.

[1123] Archives DDS : Fiche adressée au président le 23 juin 1988 et Fiche adressée au président le 14 juillet 1988.

apposée sur de nombreux arrêtés et décrets de nomination[1124]. L'analyse des documents de la DDS par le HRDAG confirme ce fait :

> *« Les documents de la DDS retrouvés et enregistrés indiquent que Hissène Habré a été personnellement impliqué dans un certain nombre de promotions et de transferts de hauts fonctionnaires de la DDS. Le Président Habré a personnellement ordonné 25 nominations à des postes de haute responsabilité »*[1125].

Le contrôle de Habré du personnel administratif trouve une illustration dans une note qu'il adressa au directeur de la DDS en date du 11 mars 1986 :

[1124] Archives DDS : Arrêté N°287/PR/INT-SEC, 25 octobre 1983 : nomination à titre exceptionnel de deux commissaires de Police stagiaires dans le cadre de la Sûreté Nationale ; Arrêté N°002/PR/CAB/85, 26 mars 1985 : Nomination du coordinateur des services des recherches à la DDS ; Arrêté N°003/PR, 29 mars 1985 : Nomination de 20 chefs de service et chefs de service adjoints ; Arrêté N°0005/PR/CAB/85, 2 août 1985 : Nomination d'un traducteur à la DDS ; Arrêté N°0007/PR, 12 octobre 1985 : Nomination du contrôleur et contrôleur adjoint du Service de sécurité fluviale ; Arrêté N°0006/PR/CAB/87, 27 juin 1987 : Nomination de 12 personnes à des postes à responsabilités ; Arrêté N°0007/PR/CAB/87, 27 juin 1987 : Nomination de 4 personnes comme officiers de sécurité à la DDS ; Décret N°435/PR/CAB/90, 30 août 1990 : Nomination du directeur-adjoint de la DDS ; Arrêté N° 0012/PR/CAB/89, 20 septembre 1989 : Nomination d'un commandant de brigade, 20 chefs de services, 16 adjoints, deux contrôleurs et un chef BCR ; Arrêté N° 0004/PR/CAB/90, le 5 mai 1990 : Nomination du chef du Service administratif financier et du matériel et du chef de Service de surveillance de la ville.

[1125] Rapport HRDAG, 3 février 2010, p. 31-31 paragraphe 7.4.

« Primo : Tous les membres du personnel recrutés à la Direction de la Documentation et de la Sécurité à compter du 1er février 1986 de manière anarchique et sans tenir compte des besoins du service doivent être immédiatement renvoyés STOP.

Secundo : Que dorénavant cessent ces pratiques contraires à l'intérêt et à la mission du service STOP ET FIN »[1126].

Hissène Habré contrôlait également la gestion financière de ses services dans ses moindres détails. Il fournit aux structures en place les moyens matériels pour commettre les crimes. Si ces services profitèrent du travail de milliers d'hommes et de femmes, ils bénéficièrent également de capitaux soutirés directement du Trésor de l'État. Selon Ngartokete Tatola[1127], ancien responsable de la gestion financière, administrative et logistique des FANT, les finances de la DDS étaient traitées séparément de celles de l'armée. Elles dépendaient directement de la Présidence. Plusieurs demandes de fournitures ou de financement furent même directement adressées au président[1128].

[1126] Archives DDS : Message de Hissène Habré au directeur de la DDS, le 11 mars 1986.

[1127] Entretien du 21 mars 2002.

[1128] Archives DDS : Fiche de la DDS au Président, 12 juin 1990. Dans cette correspondance, une requête lui est adressée lui demandant des tenues pour la BSIR :
« Excellence,
La dernière dotation de la Brigade spéciale d'intervention rapide (BSIR) en tenue militaire de combat, date d'une année. Cette unité est pour l'heure démunie d'effets militaires d'habillement appropriés pour accomplir ses multiples missions de sécurité. Aussi, il importe de porter à la connaissance de son Excellence,

Enfin, avant de prendre leurs fonctions, les agents de la DDS devaient prêter un serment de fidélité au président de la République au cours d'une cérémonie officielle :

> *« Je jure sur mon Honneur, Fidélité et Dévouement au Président de la République et aux Institutions de la III^{ème} République.*
>
> *Je prends l'Engagement solennel de ne jamais trahir et de garder secrètes toutes les activités de la DDS quels que soient les circonstances et en toute épreuve »*[1129].

ii. Le contrôle effectif sur la DDS, « l'œil et l'oreille du président »

La DDS fonctionna ainsi de 1983 à 1990 comme organe clef chargé de la sécurité, de la répression et du contrôle des personnes jugées subversives grâce à ce travail constant et systématique fourni par les directeurs et cadres de la DDS qui tenaient Hissène Habré constamment informé.

Le directeur de la DDS déclarait que « grâce à la toile d'araignée tissée sur toute l'étendue du territoire national, son service veillait particulièrement à la sécurité de l'Etat », qu'il constituait « l'œil et l'oreille du président », de qui il dépendait et à qui il rendait compte de ses activités. Il expliquait que « constituant l'œil et l'oreille du président de la République, la Direction de la

---

la présente fiche a l'effet d'obtenir la dotation de quatre cents (400) tenues de combat, chaussures, y compris au profit de ladite unité ».

[1129] Archives DDS : « Serment de l'agent » du 25 février 1989.

documentation et de la sécurité doit s'informer du bon fonctionnement des services étatiques, para-étatiques, privés ainsi que la gestion des deniers publics[1130] ». Au travers de l'analyse des documents de la DDS, le HRDAG put retisser le flux géographique de 189 documents envoyés au directeur de la DDS ou à Hissène Habré[1131].

[1130] Archives DDS : Note d'instruction du 26 août 1987.

[1131] Rapport HRDAG, p. 28 et 30, paragraphe 7.1.4.

Nombre et provenance de rapports écrits par les fonctionnaires de la DDS à travers tout le pays, envoyés au directeur de la DDS à N'Djaména

(Source : Rapport HRDAG[1132])

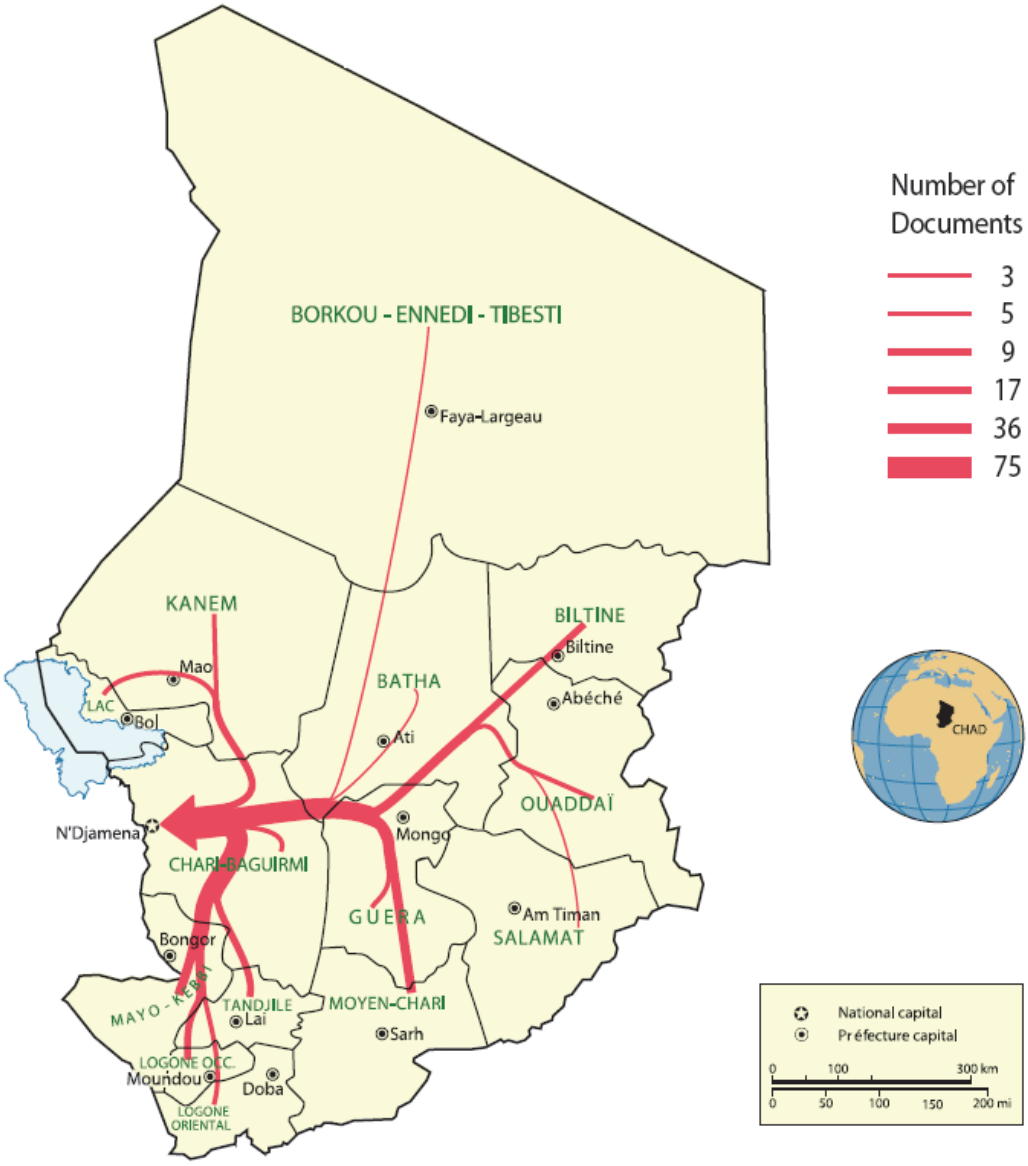

[1132] Rapport HRDAG, p. 30.

Une note d'instruction adressée au président de la République et aux chefs des services de sécurité par le directeur de la DDS révèle que :

> *« La Documentation et la Sécurité, service spécial constituant le nerf de l'Etat, est placée sous la responsabilité du chef de l'Etat de qui elle dépend et à qui elle rend compte de ses activités »*[1133].

L'information entre la DDS et Hissène Habré circulait de façon constante et ce dans les deux sens. Le président recevait des fiches d'informations par écrit ou des comptes-rendus verbaux des différents services de sa police politique. Il annotait souvent ses instructions dans la marge avant de les retransmettre, le plus souvent en passant par le directeur de la DDS[1134]. Il existait un flux permanent d'information de la DDS vers Hissène Habré, alimenté par des fiches d'informations écrites, comptes-rendus verbaux, rapports sur les activités et méthodes de contre-espionnage menées à travers le pays[1135].

Dans plusieurs documents adressés au président, les agents demandent aussi des instructions sur la conduite à tenir à l'égard d'individus suspects. Dans un message du 14 février 1985 adressé uniquement au président de la République, l'ambassade du Tchad à Paris s'interroge ainsi sur « la conduite

---

[1133] Archives DDS : Numéro 502 /PR/DDS/87.

[1134] Entretien de 2001-2002 avec Kotiga Guérina, ex-chef des rebelles CODOS devenu ministre du gouvernement de Hissène Habré.

[1135] Ce flux ressort des informations contenues dans les archives de la DDS récupérées par Human Rights Watch.

à suivre » au sujet d'un Tchadien au Bénin qui s'inquiète de la sécurité de son père qu'il dit en danger. L'individu demandait de l'aide à l'ambassade du Tchad à Paris, afin d'assurer sa fuite et celle de son père. Dans la marge du document, une note manuscrite rapporte :

> *« Suite à votre message n°009 du 14.02.85 – ne pas intervenir dans cette affaire »*[1136].

Habré et la DDS collaboraient de façon si directe que plusieurs victimes, dont les témoignages furent déjà cités, purent confirmer le fait que Habré était également directement impliqué lors des interrogatoires des personnes dont l'arrestation avait préalablement été ordonnée à la DDS, qu'il y ait participé physiquement ou par talkie-walkie[1137]. D'autres victimes témoignèrent avoir vu Habré visiter les locaux de détention de la DDS[1138].

Il existait donc un échange constant de renseignements entre Hissène Habré et la DDS. Le rapport de HRDAG met en exergue ce flux d'information de tous les documents pertinents retrouvés

---

[1136] Archives DDS : Message du 14 février 1985 de l'ambassade du Tchad à Paris au président de la République. Voir aussi : « Fiche » adressée au « Président de la République/Chef de l'Etat » le 10 juin 1989 et qui sollicite les instructions du président relativement à un nommé « Ngueli ».

[1137] Entretien du 24 août 2001.Voir *supra* : Un incident exemplaire : « L'affaire des tracts » et entretien du 2 octobre 2001. Voir *supra* : Deuxième partie : Le traitement de l'ennemi, 3. La détention, b. Les conditions de détentions.

[1138] Entretiens des 15 et 16 août 2001 avec Fatimé Hachim ; Entretien du 31 août 2001 avec Hadje Mabrouka Abakar ; Entretien du 17 octobre 2012 avec Alifa Kourama.

dans l'ancien quartier général de la DDS et encodés par Human Rights Watch. Le HRDAG constata, comme en témoigne le schéma ci-dessous, qu'il existait une distinction entre la correspondance envoyée par la DDS au président, et la correspondance qui émanait du ministère de l'Intérieur. Une copie carbone de presque tous les documents du ministère de l'Intérieur adressés au président était envoyée à la DDS. Inversement, la DDS ne faisait pas intervenir de copies carbones de ses communications avec Habré aux ministères et autres institutions. Le fait que Human Rights Watch n'ait retrouvé que peu de copies de la DDS vers le ministère de l'Intérieur renforce l'hypothèse selon laquelle la DDS était une unité spéciale au sein du bureau du président. La DDS n'était pas soumise à un strict protocole pour sa correspondance, comme pouvaient l'être les autres ministères[1139]. Ce flux d'information en direction de Hissène Habré est un indice supplémentaire de la relation de subordination ayant existé entre la DDS et le président.

[1139] Rapport HRDAG, p. 26-27, paragraphe 7.1.2.

Le flux de documents à destination de Habré

(Source : Rapport HRDAG[1140])

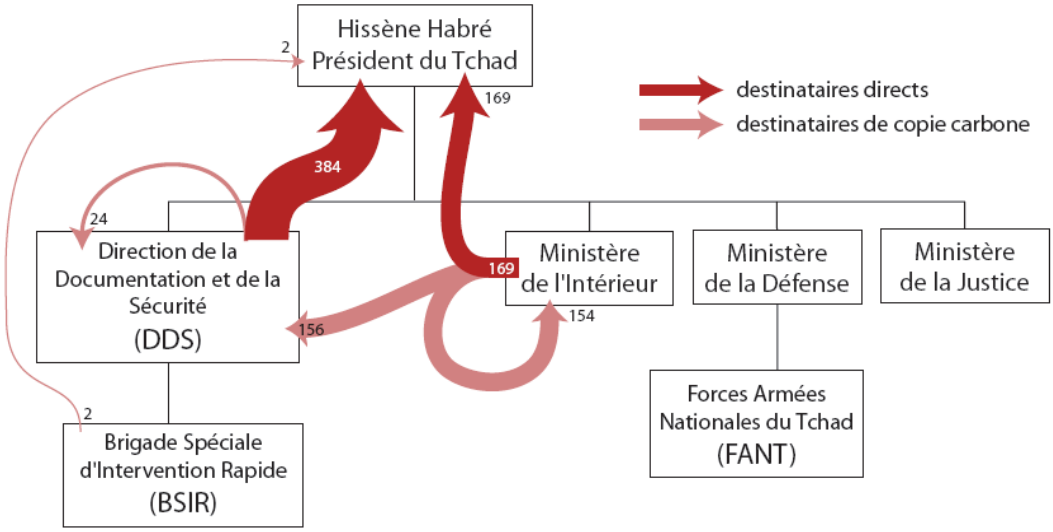

[1140] Rapport HRDAG, p. 27.

b. Le contrôle de Hissène Habré sur les FANT

i. Un contrôle de structure et des opérations

Les exactions commises par les troupes de Hissène Habré, notamment dans le sud du pays et lors de la capture de prisonniers de guerre dans différents combats, ne furent pas commises à l'insu du président. Habré était le chef suprême des forces armées en vertu de l'article 5 de la Constitution du Tchad de 1982 (Acte fondamental de la République)[1141]. L'autorité du président était consacrée dans le texte de la Constitution et Hissène Habré y appliquait un contrôle effectif tant à distance que sur les champs de bataille.

Sous les ordres de Habré, l'armée tchadienne était commandée par un Chef d'état-major, ComChef en langage vernaculaire. Sous le ComChef se trouvaient deux ComChef adjoints. Dans chaque préfecture, il y avait un Commandant de zone, ComZone qui est le chef des FANT dans la préfecture. Pendant le régime de Hissène Habré, il y avait quatorze ComZones, un dans chacune des quatorze préfectures. Chaque ComZone était sous les ordres du ComChef et de ses deux adjoints.

[1141] Archives DDS : *Acte Fondamental de la République*, fait et adopté à N'Djaména le 29 septembre 1982. Voir aussi version en anglais: *Fundamental Act of the Republic of Chad*, in Constitutions of the World, ed. Albert P. Blaustein & Gilbert H. Flanz, 1983. L'article 21 précise que « sous l'autorité du Président, Chef de l'État, et du Gouvernement, l'armée nationale a pour tâche de défendre l'indépendance et l'unité nationales, la souveraineté, l'intégrité territoriale, la sécurité du pays et de le préserver de la subversion et de toute agression ».

Hissène Habré pouvait donner des ordres directement au ComZone mais le ComZone devait passer par le ComChef pour faire remonter des informations jusqu'au président. Cependant, un ComZone de l'ethnie de Habré pouvait directement s'adresser à Habré sans passer par le ComChef. En 1984 au moment de « Septembre Noir » par exemple, un gorane avait un accès direct à Hissène Habré sans passer par Idriss Déby, un Zaghawa, le ComChef à l'époque. Un issu d'une ethnie du Sud n'aurait pas pu passer de l'information directement à Habré[1142].

En fait, comme l'expliqua Ahmat Kogri, ancien combattant des FANT devenu chef du Service administratif et financier à la Présidence, un proche du président « [assurait] la gestion du théâtre sur le terrain » et rendait compte au président avec qui il maintenait des relations directes sans l'intermédiaire du chef d'Etat-major[1143]. Pour les opérations sensibles, Hissène Habré plaçait des personnes très proches qu'il pouvait contrôler.

Le contrôle exercé par le président sur l'armée ne se limita pas aux stratégies militaires et au traitement des prisonniers de guerre. Il intervenait également dans la gestion intérieure des FANT. Un document daté du 21 décembre 1988, par exemple, rend compte d'une réunion avec le « Président de la République, Chef suprême des Armées » lors de laquelle « il était question de brasser 975 CDR [ralliés] au FANT » c'est-à-dire, d'intégrer et d'éparpiller les combattants CDR dans « toutes les

[1142] Entretien Bandoum.

[1143] Entretien de 2001-2002.

zones militaires ». A la fin du document, une mention « Remarques Présidentielles » ajoute :

> *« Discuter normalement avec eux pour qu'ils sachent que nous sommes animés des intentions franches et cordiales. Cela nous permettra aussi de déterminer les leurs et de savoir beaucoup de choses cachées »*[1144].

D'après un ancien chef militaire ayant exercé différentes fonctions sur le terrain et à N'Djaména, Hissène Habré partait en mission et « donnait des instructions, il remaniait l'armée, relevait les chefs militaires défaillants, réorganisait totalement l'organisation administrative, civile et militaire[1145] ». Il correspondait, notamment, par ligne téléphonique et envoyait des messages codés par la radio[1146].

Dans son besoin de tout contrôler, Hissène Habré surveillait également le paiement des salaires des militaires. Une fiche datée du 15 mai 1990 et adressée au président de la République l'informe d'une dépense très précise pour les salaires de mille deux cents quatre-vingt-dix hommes :

> *« Excellence,*

[1144] Archives DDS : Lettre du Service de liaison militaire et extérieure de la DDS au directeur de la DDS, 21 décembre 1988.

[1145] Entretien du 19 avril 2002 avec Namia Mbaitodjibé Augustin.

[1146] Entretien du 25 septembre 2001 avec Baningar Kassala. Le poste radio à la présidence qui permettait de recevoir et envoyer des messages chiffrés et codés était Station Sacro. Entretien du 21 août 2001.

> *Une mission de paie […] s'est rendue dans la zone militaire N°12 du 28 avril au 15 mai 1990, pour y effectuer le paiement du salaire forfaitaire du mois de mars 1990 aux éléments de ladite zone »*[1147].

Hissène Habré n'exerça pas uniquement ses fonctions de chef militaire depuis N'Djaména. En effet, il se rendit sur le terrain et participa même aux combats sur le front à plusieurs reprises. Robert Buijtenhuijs explique que Habré n'hésitait pas à prendre en charge les combats sur les champs de bataille. Selon l'auteur, il s'agissait d'une coutume des chefs militaires toubous qui « avaient l'habitude de monter eux-mêmes en première ligne pour galvaniser le moral de leurs troupes et qui ont perpétué cette tradition même après avoir accédé à de hautes fonctions politiques ». Il écrit :

> *« Hissein Habré, tout chef d'État qu'il était, ne dédaignait pas non plus de prendre personnellement en main les opérations militaires. C'est notamment ce qu'il a fait lors des batailles d'Abéché et de Faya qui ont précédé l'intervention militaire française déclenchée par le président Mitterrand en août 1983 »*[1148].

Hissène Habré reconnut en 1983 : « Un chef militaire et un chef politique, c'est la même chose. Les deux fonctions sont […]

[1147] Archives DDS : Fiche de la DDS adressée au président le 15 mai 1990. Voir aussi Archives DDS : « Fiche » adressée au président de la République, datée du 10 janvier 1990 sur le paiement du salaire des militaires de la zone n°10 Faya.
[1148] « Les Toubou et la Rébellion Tchadienne », Robert Buijtenhuijs dans *Gens du roc et du sable: Les Toubou*, Catherine Baroin, Éditions du CNRS, Paris, 1998, p 73-86.

complémentaires. L'une enrichit l'autre. Je me trouve très bien dans cette peau-là »[1149].

ii. Le contrôle par Habré des responsables directs des crimes commis au sud du Tchad

Il fut établi précédemment que l'armée nationale (les FANT), la police (la Sûreté nationale), la Garde présidentielle (GP) et la DDS commirent des crimes et massacres dans la partie sud du Tchad entre 1983 et 1985. Or, Hissène Habré contrôlait ces structures. Il contrôlait également les opérations de la Garde présidentielle, dont quatre-vingt pour cent des éléments étaient Goranes, son ethnie d'origine[1150].

Habré exerçait son pouvoir sur les forces de l'ordre, tant sur le plan hiérarchique qu'opérationnel. Habré envoya au Sud des personnes de confiance, telles que Mahamat Fadil, directeur de la Sûreté nationale, un Gorane proche parent du président, pour des missions très spécifiques.

Enfin, plusieurs personnalités du régime de Hissène Habré étaient sur place et furent même impliquées directement.

Galli Gata Ngothé, ministre de Hissène Habré avant d'être ensuite emprisonné[1151], se souvient:

[1149] Archives DDS : *Jeune Afrique*, « Hissein Habré dit tout », François Soudan, 5 octobre 1983, nº 1187.
[1150] Entretien du 30 avril 2002.
[1151] Voir *supra* : « Un incident exemplaire : « L'affaire des tracts » » et Entretien du 17 octobre 2001.

> *« Hissène Habré donnait chaque région à l'un de ses lieutenants de confiance, pas nécessairement des Goranes, il y avait aussi des Zagahwa ou des Bilala. […]. Si dans cette région il y avait une rébellion ou un noyau de subversion, Hissène Habré lui donnait le plein droit d'organiser la répression pour remettre de l'ordre. Pour certaines personnes importantes, ils devaient lui rendre compte des évènements ».*

Grâce aux informations qu'il recevait et aux ordres qu'il donnait, Hissène Habré avait la capacité matérielle de contrôler l'action de la DDS[1152], et celle des FANT, notamment au Sud. Comme le démontre la partie suivante, Hissène Habré avait le pouvoir, d'ordonner à ses subordonnés les atrocités qu'ils ont commises. Il avait donc, corrélativement, le pouvoir et la capacité matérielle d'empêcher la commission des crimes.

2. La mise en œuvre de la répression

Ce sont les ordres directs et indirects de Hissène Habré qui sont à l'origine de l'arrestation, la détention et la torture par la DDS et des autres services de milliers d'opposants à son régime. Comme décrit précédemment, Saleh Younouss, qui fut le premier directeur de la DDS de 1983 à 1987 expliqua que « petit à petit le Président lui-même a donné une nouvelle orientation à la Direction et en a fait un instrument de terreur[1153] ».

[1152] Rapport HRDAG : p. 26, paragraphe 7.1.2.

[1153] P.V. Commission d'Enquête, Audition d'un ancien directeur de la DDS, 11 novembre 1991.

Un document de la DDS portant sur le contre-espionnage[1154] définit la « répression » comme une mesure permettant d'en finir avec le travail des services spéciaux adverses, en « arrêtant définitivement les activités adverses par une élimination physique, prison, arrestation, condamnation ou toute autre forme de répression ». Ce document ajoute : « Le tout relève du pouvoir public ».

[1154] Archives DDS : Document portant sur le contre-espionnage.

Un incident exemplaire : « L'affaire des tracts » (1990)

En 1990, un groupe d'anciens responsables du gouvernement Habré et d'autres personnalités, dont Gali Gatta Ngothé, ex-conseiller à la Présidence, et Ahmad Nahor N'gawara, ex-préfet de Sarh décida de rédiger et de distribuer des tracts critiquant le régime. Les tracts étaient déposés dans les taxis et les minibus de N'Djaména où ils étaient lus secrètement par de nombreux passagers. Les militants n'hésitaient pas également à distribuer leurs opuscules dans les lycées, l'université et les garnisons[1155], mais aussi à les envoyer aux ambassades et à certains officiers de l'armée française basés au Tchad[1156].

Selon un des participants, Koumagoto Madjitoloum Guiryanouba[1157], ils faisaient également passer des informations à l'étranger sur la situation au Tchad. Les brochures rédigées s'intitulaient « Mémorandum sur la situation intérieure au Tchad ». Ceux qui eurent le courage de participer à la rédaction et à la distribution de ces tracts furent emprisonnés et torturés par la DDS en août 1990.

« L'affaire des tracts » dura six mois. D'après l'un des rédacteurs des tracts, Ahmad Nahor N'gawara, qui fut préfet de Sarh :

[1155] Entretien du 17 octobre 2001.

[1156] Entretien du 28 août 2001 avec Ahmad Nahor N'gawara. Nahor est décédé, mais son frère Mahmouth Nahor N'gawara, ministre de la Santé en 2012, a aussi participé à l'affaire.

[1157] Entretien du 24 août 2001.

« On mettait les tracts dans des enveloppes et une personne prenait des taxis toute la journée et les laissait dans le taxi une à une. […] En même temps, on en envoyait aussi à quatre Colonels français et aux Ambassades. Quelqu'un de nous s'habillait en militaire et allait déposer le courrier avec mention « personnel ». Pendant 6 mois, ils n'ont pas su qui distribuait ces tracts. Hissène Habré en devenait malade. Il ne comprenait pas comment c'était possible »[1158].

i. Hissène Habré a ordonné et suivi l'arrestation des présumés participants

Cette affaire devint célèbre mais prit fin lorsque les participants, dont des militaires, furent finalement trahis et arrêtés. Tous furent torturés, certains très sévèrement. Hissène Habré fut informé précisément de l'arrestation des « impliqués » dans l'affaire des tracts et sur les révélations concernant les membres du réseau non démantelé[1159].

Devant la Commission d'Enquête, Mahamat Djibrine dit « El Djonto », ex-coordonnateur de la Documentation de la DDS en 1989, allégua que l'arrestation de Gali Gatta N'Gothé, ancien

---

[1158] Entretien du 28 août 2001.

[1159] Archives DDS : Fiche adressée à l'attention du président de la République « Révélations faites sur l'affaire des tracts », 7 novembre 1990. L'auteur informe le président que « suite à la rédaction des tracts dont les impliqués furent interpelés, beaucoup d'autres sudistes feraient partie du groupe ». La fiche comporte également, sur base d'informations de tchadiens vivant en Europe, le nom des membres du réseau non démantelé : N'Gardo, Rebaye (ou Rembaye), M'Baibikel, Maiyoroum, Marcel et un français.

conseiller de Hissène Habré, avait eu lieu sur l'ordre de Hissène Habré :

> *« Il m'a ordonné d'aller arrêter Gali. C'était un soir, il m'a appelé dans son bureau. Il m'a donné une fiche »*[1160].

Parmi les militaires arrêtés pour avoir coopéré dans l'affaire des tracts, il y a notamment Aldoumngar Mbaidje Boukar[1161], Lakoubou Mbainassem[1162], Josué Doumassem[1163] ainsi que Mbalao Djiodinga, Larma Pierre et Laokein Bardé. Ces deux derniers sont morts en détention.

Younous Mahadjir fut arrêté en août 1990, alors qu'il participait à une réunion syndicale, puis immédiatement conduit au commissariat de la DDS à N'Djaména. Les agents de la DDS qui procédèrent à son arrestation sont : Issa Arawaï, Doudet Yaladet et Mahamat Saker dit « Bidon ». Suite à une lettre de l'Union nationale des syndicats du Tchad au Commissaire de l'UNIR (le parti unique), transmis à la DDS, le directeur de la DDS, probablement Ahmat Allatchi, écrit que l'arrestation de Mahadjir « est motivée par des actes qu'il a sciemment orchestrés et commis lui-même, portant ainsi atteinte à la sécurité de l´Etat[1164] ».

[1160] P.V. Commission d'Enquête de Mahamat Djibrine, 22 février 1992.

[1161] Archives DDS : Entretien du 25 septembre 2001.

[1162] Entretien de 2001.

[1163] Entretien du 7 juillet 2001.

[1164] Lettre en date du 22 septembre 1990 du directeur de la Documentation et de la sécurité à N'Djaména au Camarade Secrétaire Exécutif Adjoint Permanent de l'UNIR ayant pour objet « Arrestation du camarade Younous Mahadjir ».

Aldoumngar Mbaidje Boukar qui était gendarme à l'époque, fut arrêté chez lui, le matin du 8 août 1990 vers 7 heures par une douzaine d'agents de la BSIR, accusé d'avoir distribué des tracts. Alors qu'il était sur le point d'être embarqué dans l'un des véhicules de la DDS, une fusillade éclata au cours de laquelle deux de ses enfants, âgés respectivement de 3 et 14 ans, furent tués. Par la suite, sa maison fut pillée et tous ses biens emportés.
Deux documents récupérés dans les archives de la DDS comportent des noms de personnes arrêtées dans l'affaire des tracts. Le premier, daté du 17 août 1990, cite « affaire tracts » comme motif d'arrestation de Gali Gatta Ngothé, « ex conseiller à la Présidence » ; Ahmad Nahor N'gawara, « ex préfet de Sarh » ; et Keba Kana, « apprenti à la mairie ». Ces trois personnes furent toutes arrêtées le 16 août 1990[1165]. Le second document atteste de l'arrestation de Koumagoto G. Madjitoloum, logisticien, le 20 août 1990 sur la base du même motif d'arrestation[1166].

ii. Les détenus ont été torturés

Koumagoto Madjitoloum Guiryanouba[1167] fut arrêté et torturé. Mahmat Djibrine « El Djonto », un agent de la DDS, lui fit subir l'*arbatachar*. Il fut également ligoté avant d'être suspendu au plafond avec une corde et aurait été soumis à la torture par ingurgitation d'eau. Il expliqua qu'il fut gravement atteint par ces tortures. Le corps plein de sang, il ne reçut pas de soins en détention pour ses blessures.

[1165] Archives DDS : Arrestation, 17 août 1990.
[1166] Archives DDS : Arrestation, 20 août 1990.
[1167] Entretien du 24 août 2001.

Gali Gotta N'Gothé, ancien conseiller à la Présidence, fut torturé :

> *« [...] d'une façon barbare. J'ai eu droit au supplice de l'eau. Ils m'ont attaché à une planche, les poignets et les pieds liés, un bout de bois dans la bouche pour m'écarter les mâchoires et m'empêcher de les refermer. Là, ils m'enfonçaient un tuyau avec de l'eau jusqu'à suffocation. Les poumons, l'estomac, le ventre étaient remplis d'eau à éclater. A ce moment-là, comme la planche était reliée à une poulie de sept mètres, on me hissait jusqu'en haut et on me lâchait brusquement. Moi, j'ai eu de la chance, je suis retombé sur mon genou gauche qui s'est déboité »*[1168].

Aldoumngar Mbaidje Boukar[1169] subit au moins trois jours de tortures aux mains de la DDS. Sa tête fut fortement enserrée entre deux baguettes et de légers coups y furent appliqués pour provoquer des douleurs qu'il décrivit comme « insupportables ». A plusieurs reprises, il fut soumis pendant des heures à l'*arbatachar*. Une fois détaché, il était incapable de se tenir debout et ses bras étaient paralysés. Il fut impitoyablement battu. A cinq reprises durant ces trois jours, il fut forcé d'avaler cinq litres d'eau alors qu'il était solidement attaché. Ces ingurgitations forcées provoquaient d'épouvantables suffocations. A partir du deuxième jour, il fut torturé à l'électricité en plus d'autres supplices. Des décharges électriques furent régulière-

---

[1168] Entretien du 17 octobre 2001. Voir aussi : *Le Tchad, 15 ans après*, Pierre Darcourt, Paris, Editions Grancher, 2001, p. 28 ; *New York Times*, « Torture is linked to Chad Ex-Chief », Kenneth Noble, 7 décembre 1990.

[1169] Entretien du 25 septembre 2001.

ment appliquées sur ses parties génitales et il en resta définitivement infirme.

Au cours des quatre jours d'interrogatoire portant sur la recherche des « complices », Younous Mahadjir fut torturé à l'*arbatachar*, ses deux bras ligotés derrière le dos et attachés aux deux pieds. Il perdit connaissance à plusieurs reprises, les urines sortaient d'elles-mêmes, hors de son contrôle. De ces séances de torture, Younous Mahadjir garde encore des traces sur son corps.

iii. Hissène Habré a suivi les interrogatoires

Koumagoto Madjitoloum[1170] expliqua avant son décès en 2001 que son interrogatoire fut suivi par le président Habré via talkie-walkie. Koumagoto Madjitoloum reconnut non seulement la voix du président mais entendit également Mahamat Djibrine « El Djonto », ex-coordonnateur de la Documentation de la DDS, dire : « M. le Président ». Koumagoto Madjitoloum expliqua qu'il fut gravement atteint par ces tortures. Le corps plein de sang, il ne reçut pas de soins en détention pour ses blessures.

Gali Gotta N'Gothé fut aussi interrogé alors que Hissène Habré parlait avec Mahamat Saker « Bidon » par talkie-walkie. « J'ai été son conseiller pendant plus d'un an, je connaissais donc parfaitement sa voix »[1171].

[1170] Entretien du 24 août 2001.

[1171] Entretien du 17 octobre 2001. Voir aussi : *Le Tchad, 15 ans après*, Pierre Darcourt Paris, Editions Grancher, 2001, p. 28 ; *New York Times*, « Torture is linked to Chad Ex-Chief », Kenneth Noble, 7 décembre 1990.

L'une des autres personnes arrêtées en lien avec l'Affaire des Tracts, Josué Doumassem, indiqua quant à lui qu'à son arrivée à « La Piscine » l'un des agents téléphona à Hissène Habré pour l'informer notamment de l'arrivée de M. Doumassem et recevoir des instructions, lesquelles conduisirent à l'interrogatoire et à la torture de Josué Doumassem[1172].

iv. Conditions de détention

Tous les détenus furent maintenus dans des conditions déplorables, comme l'ensemble des prisonniers de la DDS.
Younous Mahadjir fut libéré le 1er décembre 1990 après la fuite de Hissène Habré. A sa sortie, il ne pesait plus que 45 kg contre 75 kg au moment de son arrestation.
Deux codétenus, Larma Pierre et Mbailaou Djidingan, décédèrent en détention et Aldoumngar Mbaidje témoigna qu'ils sont morts à la suite des tortures subies[1173].

Gali Gatta N'Gothé décrit ainsi la mort en cellule d'un détenu:

> *« J'ai assisté à des scènes horribles : quelqu'un est mort dans notre cellule, mais avant de mourir, il dormait déjà d'un côté et ne se retournait jamais. Il avait commencé à pourrir et les vers et les asticots sortaient déjà de son corps. Après sa mort, on l'a encore laissé dans notre cellule pendant deux jours »*[1174].

[1172] Entretien du 07 juillet 2001.
[1173] Entretien du 25 septembre 2001.
[1174] Entretien du 17 octobre 2001.

Les prisonniers étaient parfois forcés d'attendre qu'il y ait un nombre élevé de décès avant qu'ils ne soient évacués ; une situation qui aggravait la dégradation de l'état psychologique des individus témoins de ces décès. Ahmad Nahor N'gawara explique :

> *« Chaque jour on venait demander combien de morts il y a. S'il y en avait deux, ils disaient que ça ne suffit pas. S'il y en avait cinq, on les enlève et les remplace. Les gens devenaient dingues. S'il faisait chaud ils se mettaient à côté des cadavres parce qu'ils étaient froids. On mettait les morts dans deux sacs de mil et on les emmenait au cimetière »*[1175].

[1175] Entretien du 28 août 2001.

a. L'ordre d'arrêter

Plusieurs témoignages et documents retrouvés dans les archives de la DDS établissent que le président ordonna l'arrestation de certaines personnes soupçonnées d'activités subversives. L'arrestation et la mise en détention de certaines personnes influentes de l'époque auraient sans doute été impossibles sans l'ordre exprès de Hissène Habré. Pour les arrestations qu'il ne demanda pas lui-même, le président souvent en prit éventuellement connaissance.

Dans certains cas particuliers, le président fut même présent au moment de l'arrestation. Selon un compte-rendu adressé au directeur de la DDS le 20 octobre 1987, deux jours auparavant Choukou Chideye et Allafouza Malimi auraient « pris la fuite lorsqu'ils ont aperçu le Président » et « c'est ainsi qu'ils furent pourchassés par les éléments de la Garde Présidentielle avant d'être interceptés et incarcérés[1176]».

Hissène Habré ordonnait l'arrestation de présumés opposants politiques le plus souvent au directeur de la DDS, et parfois aux autres agents directement. Mahamat Djibrine, ancien chef de service à la DDS, allégua ainsi à la Commission d'Enquête :

> *« En ce qui concerne les arrestations, c'est le président lui-même qui les ordonne. Quand il est tenu*

[1176] Archives DDS : Compte-rendu du Service de la sécurité fluviale de la DDS au directeur de la DDS du 20 octobre 1987.

informé, il nous demande d'interpeller, étant donné qu'il a aussi ses propres sources d'informations »[1177].

Selon Saleh Younouss, les ordres parvenaient directement du président oralement ou par écrit[1178]. En fait, Mahamat Wakaye, ancien directeur adjoint de la Sûreté nationale, expliqua devant la Commission d'Enquête qu'il avait reçu des ordres d'arrestations du président de la République, qui l'avait convoqué en personne[1179]. Ce dernier explique, ce que confirment Al Hadj Togou Djimé[1180] et Touka Haliki[1181]de la Sûreté nationale, qu'il reçut l'ordre exprès du président d'arrêter Chedeï, une cousine de Hissène Habré, « qui s'amus[ait] trop ».

Devant la Commission d'Enquête, Saleh Batraki, ancien agent de la DDS, a déclaré :

« Les ordres d'arrestations et de libérations émanaient directement du Président de la République qui avait ses propres sources d'informations »[1182].

Dans un document adressé au président Habré le 29 juillet 1989, on apprend que « l'arrestation du dénommé Djiguisna Bara, secrétaire général du Comité Régional de l'UNIR du Mayo-Kebbi, sur

---

[1177] P.V. Commission d'Enquête du 22 février 1992.
[1178] P.V. Commission d'Enquête du 11 novembre 1991.
[1179] P.V. Commission d'Enquête du 2 septembre 2001.
[1180] P.V. Commission d'Enquête du 2 septembre 1992.
[1181] P.V. Commission d'Enquête du 22 août 1991.
[1182] P.V. Commission d'Enquête du 22 août 1991.

ordre formel du Président de la République a engendré une campagne et des interventions[1183] ».

De même, une liste de détenus proposés pour la cellule « C » - la « cellule de la mort » - et datée du 28 décembre 1985 inclut le nom de Rona Saleh, arrêtée « avec son mari le nommé Chene Mahamat Hidjé par le Chef de Service Administratif DDS sur instruction du Président de la République[1184] ».

Un rapport du 11 janvier 1985 sur les circonstances de la mort du détenu Maki Abdel Mahadjir et rédigé par le contrôleur général des locaux de détention relate que :

> *« Le dénommé Maki Abdel Mahadjir est arrêté le 13.04.85 à son domicile à Diguel par le service de recherches de la DDS. L'intéressé n'a pas été entendu et est arrêté sur ordre du Président de la République »[1185].*

Une liste retrouvée dans les archives de la DDS énumère les noms de prisonniers, la date et le motif de leur arrestation. Bien qu'elle soit incomplète, la première et la deuxième page indiquent ce qui suit[1186] :

[1183] Archives DDS : Fiche de la DDS à l'attention du président de la République du Tchad et concernant une « Réunion des membres de la Commission Nationale d'Appui Logistique aux Forces armées nationales tchadiennes ».
[1184] Archives DDS : Liste de détenus de la DDS datée du 28 décembre 1985.
[1185] Archives DDS : Compte rendu du Régisseur des Locaux de Détention au directeur de la DDS du 10 janvier 1986.
[1186] Archives DDS : Liste de prisonniers.

« Almaki Abdelmadjit :
le 13/4/85 : n'a pas été entendu et a été arrêté sur ordre du Président de la République. Un employé de l'Hôtel du Chari.

Hassan Abdelgawi :
le 26/3/85 : Commerçants de pièces détachées à la rue des 40m. Arrêté sur instruction du Président de la République. N'a pas été entendue.

Algoni Chene Mahamat Hidje :
en octobre 1985 : Arrêté sur ordre du Président selon les instructions par : BICHARA.

Sougui Bie :
le 22/3/84 : Arrêté par la S.P. [Sécurité Présidentielle] à l'aéroport de N'Djaména au moment où il s'apprêtait à partir pour l'ARABIE-SAOUDITE ».

Un message du 30 novembre 1989 suggère également que deux individus furent arrêtés suivant l'ordre du président. Le message adressé au président rapporte les faits suivants :

« S/N du 30 courant STOP Honneur vous rendre compte STOP les deux personnes en question ont été dirigées sur N'Djaména ce jour à la DDS STOP ET FIN »[1187].

La capture de prisonniers de guerre faisait partie des combats. Toutefois, Hissène Habré demandait parfois que soient acheminés vers lui des individus particuliers afin de les interroger.

[1187] Archives DDS : Message du 30 novembre 1989 du Préfet d'Abéché au président.

Moussa Haroun Tirgo[1188], qui fuit avec les forces d'Idriss Déby en avril 1989, fut amené devant Hissène Habré qui l'interrogea personnellement[1189].

Les personnalités importantes de l'époque ne furent pas épargnées de la peur du régime. Plusieurs ministres ou proches de Hissène Habré subirent le même sort que les autres prétendus prisonniers politiques : arrestations arbitraires, tortures, emprisonnements dans des conditions inhumaines. Pour certains, leur décès soudain ne fut pas expliqué. Selon les témoins des pratiques du régime, l'arrestation de ces individus ne pouvait pas avoir lieu sans l'ordre direct de Hissène Habré. Cela est confirmé par un ancien agent de la DDS :

> *« Les arrestations importantes étaient toujours décidées par lui »*[1190].

Le commandant Galyam, qui fut directeur du cabinet militaire de Hissène Habré jusqu'en 1986, avant qu'il ne soit démis de ses fonctions[1191], aurait été arrêté pour avoir émis des critiques sur le régime. Plusieurs personnes affirment que son arrestation n'aurait pas pu se faire sans ordre direct de la part de

---

[1188] Entretien du 1 août 2001.

[1189] Entretien du 1 août 2001

[1190] Entretien du 9 octobre 2001.

[1191] Entretien avec Zeneba Borgoto et Tamba Oumar.

Hissène Habré. Les circonstances ayant suivi son décès en détention appuient cette théorie[1192].

Moukhtar Bachar Moukhtar[1193] fut directeur général au ministère de l'Education avant de devenir ministre de l'Agriculture et membre du bureau exécutif de l'UNIR. Environ un mois avant son arrestation, Hissène Habré présida un comité *ad hoc* constitué pour se prononcer sur un différend divisant Kassiré et Moukhtar[1194]. Moukhtar fut interrogé en prison par le neveu de Hissène Habré, Guihini Koreï, directeur de la DDS à l'époque, et souligne que le président suivait l'interrogatoire par talkie-walkie.

Anda Ali Boye[1195], l'épouse de l'actuel président Idriss Déby Itno, aurait également été capturée après la fuite de son mari et de Hassane Djamous en avril 1989. Sa maison aurait été encerclée et surveillée par des militaires pendant trois mois puis elle en aurait été chassée vingt jours avant son arrestation. Interrogée à plusieurs reprises, elle explique qu'elle entendit également la voix par talkie-walkie de Hissène Habré, voix qu'elle connaissait bien à l'époque, demander : « Est-ce que tu as sa femme et son enfant ? ». Son arrestation aurait été impossible sans l'ordre ou l'approbation du président Hissène Habré lui-même.

[1192] Voir *infra* : Sixième partie : L'implication personnelle de Hissène Habré dans les crimes commis par son régime, 4. Une connaissance précise de la répression, c. Le contenu de l'information, ii. Connaissance des arrestations et des détentions arbitraires.

[1193] Entretien des 3 et 7 août 2001.

[1194] Voir *supra* : Deuxième partie : Le traitement de l'ennemi, 1. Arrestations à grande échelle, b. Les principaux motifs d'arrestation.

[1195] Entretien du 26 juillet 2001.

b. L'ordre d'interroger et de torturer

La torture peut être décrite comme une méthode de gouvernement. Plusieurs lieux de détention furent utilisés par la DDS à N'Djaména pour cette pratique constante. Il ressort des archives que la torture était considérée comme un acte banal, faisant partie intégrante de la routine du travail de la DDS.

Dans certains cas, le président pouvait demander, suite à la réception d'une fiche ou d'autres documents, qu'un individu en particulier soit interrogé. Dans le procès-verbal d'enquête de Sixtus Kum Koye, il est précisé que celui-ci est de nationalité camerounaise et qu'il fut arrêté pour détention d'un passeport français falsifié. La marge du document comporte l'annotation suivante :

> *« Hissein – le reprendre tard dans la Nuit –*
>
> *- qui connaît-il à N'Djaména?*
>
> *- quelles sont leurs relations avec ce ou ces tchadiens?*
> *[…] »*[1196].

Les membres de la commission spécifique pour les tortures[1197] étaient nommés par le directeur de la DDS qui dépendait directement du président Habré.

[1196] Archives DDS : « Procès-verbal » d'enquête de la DDS du 2 mars 1985. On peut imaginer que l'écriture est celle de Hissène (ou Hissein) Habré, bien que seul un témoignage ou un examen graphologique pourrait l'établir avec certitude.

Des interrogatoires auraient même été menés en présence de Hissène Habré. D'autres, faut-il le rappeler, auraient été suivis par le président par talkie-walkie. Mahamat Djibrine, dit « El-Djonto », fut arrêté et emprisonné vers la fin du régime Habré. Devant la Commission d'Enquête, il déclara :

> *« C'est [Hissène Habré] qui m'a interrogé – il m'a même donné une gifle »*[1198].

Khadidja Hassan Zidane[1199] fut emprisonnée à plusieurs reprises. En 1986, alors qu'elle était en détention dans les locaux de la DDS vers 1986, elle raconte avoir été torturée en présence de Hissène Habré :

> *« On m'a emmenée dans un bureau et lorsque je suis entrée dans la pièce, j'ai vu Hissène Habré qui était là, assis derrière un bureau, son coude appuyé sur la table et sa main supportant son visage. Il était en tenue militaire de camouflage. Il avait une casquette cubaine de couleur kaki et avait un turban autour du cou de couleur camouflage aussi. Il fumait une pipe. J'étais d'abord debout, puis on m'a amené une chaise et je me suis assise. Habré a alors dit : « chère sœur, ces libyens qui se sont échappés, qui les a fait sortir ? » J'ai répété encore une fois que je ne savais pas. Habré a dit : « le mieux pour toi, c'est de reconnaître ça et d'avouer [...] C'est ceux qui t'ont poussé à faire ça*

[1197] P.V. Commission d'Enquête du 22 février 1992. Voir aussi Entretien du 28 août 2001.

[1198] Archives DDS : P.V. Commission d'enquête du 22 février 1992.

[1199] Entretien du 18 octobre 2012.

que je cherche, et pas toi ». J'ai répondu que je ne savais rien. Issa Arawaï et Djada m'ont frappé sur la joue. Puis ils m'ont pris et m'ont fait assoir à côté de Hissène Habré. Habré a pris ma main, l'a serrée fortement et l'a bloquée fortement sur le bureau. Il a allumé son briquet et m'a brûlée la main gauche. Je me suis débattue, mais j'ai été frappée à coups de crosse par derrière. Je suis tombée par terre. Un soldat a mis sa rangers [botte de combat] sur ma poitrine et m'a asséné un coup de crosse sur le visage ce qui a déchiré ma lèvre. Puis un autre soldat m'a dit : « Mercenaire lève-toi » et m'a donné trois coups de baïonnette, deux sur la jambe droite et un sur la jambe gauche. J'ai encore des cicatrices visibles aujourd'hui. Habré jouait avec son briquet et regardait faire. Il a dit : « dis la vérité, et tu ne souffriras plus ». […]

La nuit suivante, à une heure et demie du matin, […] Abakar Torbo, Djada, Aba Moussa sont venus me chercher. Ils m'ont emmené dans le même bureau que la veille et Habré était encore là. Il était vêtu d'un grand boubou blanc et d'un chapeau blanc. […] Il était assis au même endroit, c'était pratiquement le même décor. Il y avait plein de gens en tenue militaire et en civil dans la pièce. Hissène Habré a demandé à tout le monde de partir, sauf Guihini Korei et Mahamat Saker à qui il a demandés de rester. Habré a déclaré « moi je suis prêt à tout te donner si tu me donnes les noms de ceux qui t'ont poussée à faire libérer les Libyens, je mettrai fin à tes souffrances ». Je lui ai dit que je n'avais rien fait. […] Habré a fait un signe de la tête et Guihini Koreï a fait appel aux gens qui étaient dehors.

Trois personnes sont entrées. […] Ils m'ont attaché une ficelle autour du cou et ont tiré des deux côtés. Ils ont essayé de m'étrangler. Je me débattais mais quelqu'un m'a pris les mains par derrière. Je suis tombée par terre. Je me suis remise à saigner abondamment. Ils m'ont lâchée. Je me suis alors redressée et je me suis jetée sur Hissène Habré, je lui ai griffé au visage et je lui ai mordu son doigt. Tous les gens dans la pièce se sont jetés sur moi et m'ont séparée de Habré. Ils m'ont installé sur une chaise, m'ont attaché et m'ont fait subir des décharges électriques. Avant que les décharges électriques ne commencent, Habré m'a donné un coup de pied violent sur le côté gauche de mon dos »[1200].

[1200] Dans ce même entretien, Khadidja Hassan Zidane a déclaré qu'elle était une Gorane Anakaza, comme Hissène Habré et qu'elle le connaissait : « *Guihini Korei, Mahamat Fadil, Brahim Jita et Ahad Allachi sont venus me dire que mon frère a été arrêté et qu'il faut que je vienne avec eux. Ils étaient calmes, polis mais étaient venus avec des soldats qui étaient* restés *dehors. J'avais peur mais je ne pouvais pas refuser de venir. L'un d'eux a dit : « C'est ton frère qui a été capturé, Hissène Habré a besoin de toi. Hissène Habré nous a envoyé pour venir te chercher ». […]Les gens de la DDS m'ont emmenée à la Présidence là où elle se trouvait à l'époque sur la route de Farchana. Une fois arrivée à la Présidence, j'ai été emmenée au salon. Hissène Habré était là, entouré des responsables de la DDS, ceux qui m'avaient emmenée. Il y en avait d'autres comme Mahamat Saker. Habré m'a demandé si je connaissais le pilote. Les Libyens qui avaient été capturés étaient au nombre de 5 et étaient présent dans la pièce, y compris mon cousin. J'ai dit que l'un des Libyens était bien mon cousin. J'avais très peur. Hissène Habré m'a dit : « puisque c'est ton frère, tu es autorisée à lui amener ses repas tous les jours ». Habré n'a alors plus rien dit. Il s'est entretenu avec ses gens, puis est parti* ».

Koumagoto Madjitoloum Guiryanouba[1201] aurait été interrogé et gravement torturé par un agent de la DDS alors que Hissène Habré suivait l'interrogatoire par talkie-walkie. Il aurait non seulement reconnu la voix du président mais aurait également entendu le tortionnaire dire : « Oui monsieur le Président ».

Concernant Moussa Haroun Tirgo qui avait fui avec les forces d'Idriss Déby en avril 1989 et était un prisonnier de guerre, son interrogatoire aurait été suivi par le président en personne :

> *« Dès le premier jour, j'ai été interrogé dans la nuit par Adoum Galmaye, le Directeur adjoint de la DDS et Hissène Habré. Il y avait plus de quatre personnes présentes au total, et Cherif Haliki était là aussi. J'ai dit à Habré qu'aucun coup d'État n'était planifié, que je fuyais tout simplement l'épuration ethnique. Il a demandé combien on était et je lui ai répondu quarante-deux. Il a dit « vous êtes trois cent ». J'ai répondu que nous n'avions que cinq véhicules ! Il a ri et est sorti »*[1202].

De la même façon, des prisonniers étrangers auraient également été interrogés en présence de Hissène Habré. A l'occasion d'une visite du président en prison, Fatimé Hachim[1203], emprisonnée lors de la vague d'arrestations contre les Zaghawas, aurait servi d'interprète entre lui et des détenus libyens, soudanais et syriens.

[1201] Entretien du 24 août 2001.

[1202] Entretien du 1er août 2001. Sur les prisonniers de guerre, voir *supra* : Cinquième partie : Les crimes de guerre.

[1203] Entretiens des 15 et 16 août 2001.

Hadje Mabrouka Abakar[1204], arrêtée en raison de sa collaboration avec le régime du GUNT, fut emprisonnée dans les geôles de la DDS et témoigne qu'elle aurait été interrogée une nuit par Hissène Habré qui lui aurait posé des questions sur un pilote libyen, Abdallah Adourbali[1205], qui s'était évadé de la prison plusieurs années auparavant.

c. L'ordre de tuer

Saleh Younouss, qui fut le premier directeur de la DDS de 1983 à 1987, affirma devant la Commission d'Enquête que des exécutions de prisonniers eurent lieu et qu'elles suivaient l'ordre direct du président :

> *« Il est vrai que beaucoup de prisonniers sont morts d'épuisement ou de maladie dans les geôles de la DDS, mais d'autres ont été enlevés la nuit des geôles ou même chez eux directement et disparaissaient. Ces opérations-là ou plus exactement ces exécutions étaient toujours ordonnées par le Président [...] »*[1206].

Saleh Younouss allégua, de plus, que les ordres de liquidation d'opposants politiques à l'étranger émanaient également de Hissène Habré :

> *« Je n'ai jamais eu des instructions pour procéder à des éliminations physiques des Tchadiens résidant à l'étranger. Mais plusieurs de mes collaborateurs*

[1204] Entretiens des 28 et 31 août 2001.

[1205] Entretien du 30 août 2001.

[1206] P.V. Commission d'Enquête du 11 novembre 1991.

étaient souvent convoqués directement par le président de la République qui leur confiait ces tâches sans passer par moi. Il arrivait quelques fois qu'à la suite de l'élimination d'un tchadien à l'étranger, le Président me demande d'enquêter sur l'affaire alors que c'était lui-même qui en avait donné l'ordre »[1207].

d. L'ordre de libérer

Les personnes arrêtées pouvaient être libérées si l'agent estimait et le directeur confirmait que l'individu ne représentait pas ou plus de danger pour la sécurité de l'État[1208]. Selon Saleh Younouss, il ne pouvait procéder à une libération sans en informer auparavant le président par fiche, à moins qu'il ne s'agisse d'un cas mineur. Dans les autres cas, le président serait intervenu directement pour ordonner la mise en liberté de prisonniers politiques. Saleh Batraki, ancien agent de la DDS, expliqua à la Commission d'Enquête :

> *« Les ordres de […] libération émanaient directement du Président de la République […] »*[1209].

Une correspondance du 21 octobre 1987 rédigée par le chef du Service de sécurité du Mayo-Kebbi informe le directeur de la DDS

[1207] P.V. Commission d'Enquête du 11 novembre 1991.

[1208] Des documents rendant compte de la mise en liberté des détenus indiquent presque systématiquement que les libérations sont ordonnées sous l'ordre du directeur de la DDS. Voir par exemple, Archives DDS : deux correspondances du chef du Service pénitencier de la DDS au directeur de la DDS datées du 8 août 1987 et du 4 janvier 1988.

[1209] P.V. Commission d'Enquête du 22 août 1991.

d'une lettre de la Présidence de la République, autorisant la libération de deux individus arrêtés en 1985 pour connivence avec les CODOS[1210].

Le procès-verbal d'enquête du détenu Haggar Nour Bahar porte la date du 27 septembre 1990 et l'annotation suivante dans la marge :

> *« Libéré sur instruction du PRT et remis au CCF ce jour 17.10.90 »*[1211].

Dans le cas du Commandant Galyam[1212], ex-directeur du cabinet militaire de Habré, l'intervention personnelle du ministre Kotiga auprès du président ne put pas entraîner de mise en liberté. Galyam décéda finalement en détention.

3. Une connaissance précise de la répression

Même si Hissène Habré n'avait pas ordonné directement la répression, il est impossible qu'il n'eût pas été au courant de celle-ci.

Selon Jean Alingué, ex-président de l'Assemblée nationale en 1990, « les cadavres étaient partout ; c'était des choses connues mais on en parlait pas »[1213]. Neatobet Bidi Valentin,

---

[1210] Archives DDS : Lettre du chef du Service de sécurité du Mayo-Kebbi datée du 21 octobre 1987.

[1211] Archives DDS : Procès-verbal d'enquête de la DDS.

[1212] Entretien de 2001-2002.

[1213] Entretien du 2 avril 2002.

ambassadeur du Tchad au Cameroun et ensuite au Gabon de 1983 à 1989 le résuma ainsi :

> *« Les crimes étaient tellement visibles qu'il ne pouvait pas ne pas être au courant, par exemple, en ce qui concerne l'exécution des personnalités dans le Sud »*[1214].

Décrit par tout le monde et notamment par de proches collaborateurs ou par des agents de son système comme un manager méticuleux, un « obsédé du contrôle »[1215], Hissène Habré était constamment tenu informé de ce qui se passait à travers le pays tant par ses sources personnelles, que par les structures mises en place et les responsables des atrocités commises. Il existait un flux constant d'information de la DDS vers le président sur les activités et méthodes de contre-espionnage menées à travers le pays. Cet échange constant de renseignements entre Hissène Habré et la DDS et les autres services permettait à l'État d'être informé des activités des présumés opposants politiques et militaires et du sort qu'il leur était réservé. L'information re-circulait ensuite systématiquement dans l'autre sens, de Hissène Habré vers la DDS.

a. La transmission de l'information

Hissène Habré s'informait et était informé sur tous les domaines qui touchaient au fonctionnement de l'État, même les moins essentiels.

[1214] Entretien du 27 juillet 2001.

[1215] Une expression que l'on pourrait traduire par « control freak » ou « micromanager » en anglais.

Ngartokete Tatola, ex-responsable de la gestion financière, administrative et logistique des FANT, explique:

> *« [Habré] travaille beaucoup, il lit tous les dossiers, il suit toute l'administration. [I]l est aussi très rigoureux. Il n'avait confiance en personne. Il ne prend aucune décision à la légère mais il ne revient pas sur le sujet. Il ne permet pas que son interlocuteur joue aux sentiments »*[1216].

Son caractère méfiant ne lui permettait pas d'ignorer la moindre information. Plusieurs personnes ayant travaillé avec lui au sein de son gouvernement témoignent qu'il était un homme intelligent, extrêmement minutieux, et qu'il travaillait pendant des journées particulièrement longues. Naimbaye Lossimian, ancien ambassadeur du Tchad en Belgique, évoque son caractère en ces termes :

> *« Hissène Habré est intelligent. Il a une grande capacité de travail, il a une grande autorité et c'est un nationaliste. Ses défauts sont ceux que l'on déplore aujourd'hui. La famille passait avant tout, même avant l'Etat. À part Tombalbaye, il n'y a pas eu de Président aussi informé que Hissène Habré. Il y a eu des cas où il posait même des questions sur des évènements sur lesquels les Ministres n'étaient même pas informés »*[1217].

[1216] Entretien du 21 mars 2002.

[1217] Entretien du 17 octobre 2001.

Gali Gatta N'Gothé ancien conseiller à la Présidence de Habré explique :

> *« Hissène Habré […] était aussi très nerveux, il n'autorisait pas la moindre contradiction. […] Un jour, je l'ai appelé par téléphone. Après, son directeur de protocole a eu très peur. Il m'a dit : « Ici, on n'appelle jamais le président. C'est lui qui appelle ».*
>
> *Hissène Habré travaillait beaucoup, jusqu'à 4 heures du matin. Après, il rentre chez lui, il fait les ablutions, il prie et il dort. Il se réveille à 6 heures 30, il prie, il prend le thé et à 7 heures il est déjà au bureau pour quitter encore vers 4 heures du matin.*
>
> *Hissène Habré était parfaitement au courant de tout. Un jour, il m'a appelé à la Présidence à 3 heures du matin. A 3 heures 40 il a appelé l'intendant général de la Présidence au téléphone pour lui dire qu'il s'était trompé sur le prix du mètre de tissu pour les uniformes militaires et qu'il devait reprendre le surplus de l'argent qu'il avait payé. La même nuit, des chefs militaires de Gozbeida appelaient le poste radio à la Présidence pour dire que les militaires n'avaient plus rien à manger. Ensuite, Hissène Habré s'en occupait. Il contrôlait tout »*[1218].

Ahmat Kogri, qui travailla comme chef du Service administratif et financier à la Présidence de 1988 à 1990 rencontrait Hissène Habré deux à trois fois par semaine. Il le décrit comme

[1218] Entretien du 17 octobre 2001.

quelqu'un de très méthodique, qui vérifiait les dépenses point par point. Kogri explique :

> *« Il griffait et demandait des explications. […] [Une fois] il m'a convoqué pour [la question de l'achat d'] une bouteille de whisky. […] Il prend le moindre détail pour que vous sachiez que vous êtes constamment surveillé. […] Il gère au stricte-stricte. Il prenait le temps de tout lire. Il devait sûrement être au courant de ce qui concernait la DDS »*[1219].

Dans le même sens, Ngartokete Tatola, ex-responsable de la gestion financière, administrative et logistique des FANT explique qu'une fois, il fut interpellé par Hissène Habré au sujet du prix d'achat du piment pour l'armée qui, selon lui, était trop élevé. Selon l'ex-président :

> *« Il ne fallait pas aller au marché en tenue militaire, mais en boubou déchiré »*[1220].

Hissène Habré ne se limitait pas aux informations transmises par les agents de la DDS. D'autres services administratifs, policiers, sécuritaires et militaires, travaillaient également à la collecte de renseignements. Un collaborateur du régime Habré confirme :

> *« Hissène Habré avait beaucoup de sources, il savait des choses que la DDS ne savait pas. Il était très bien informé »*[1221].

[1219] Entretien de 2001-2002.

[1220] Entretien du 21 mars 2002.

Des documents retrouvés dans les archives de la DDS démontrent qu'il était même tenu au courant d'évènements tels que :

- des escroqueries au préjudice du Trésor public de la part des agents chargés de recouvrer les taxes des ventes de bœufs dans les marchés hebdomadaires du Mayo-Kebbi[1222],
- l'escroquerie des populations de Ngalo par leur chef de canton qui se livrait à des collectes d'argent pendant la période d'achat de coton[1223],
- une coupure d'électricité : « les difficultés de communication téléphonique subies par l'antenne de sécurité à Khartoum[1224] ».

Plusieurs correspondances, notes et fiches retrouvées dans les archives de la DDS rendaient compte au président des activités de la DDS, de l'armée ou d'autres structures mises en place pour assurer la sûreté de l'Etat. Un transfert d'informations vers le président eut systématiquement lieu. Il recevait, comme un ex-ministre l'indiqua, « des fiches [...] lui rendant compte de tout ce qui se passait »[1225].

[1221] Entretien du 9 octobre 2001.

[1222] Archives DDS : Fiche de la DDS au président, datée du 22 mai 1990 et concernant la « pratique d'escroqueries au préjudice du Trésor public ».

[1223] Archives DDS : Fiche de la DDS au président datée du 24 février 1990 et concernant les « exactions du chef de Canton Ngalo ».

[1224] Archives DDS : Fiche de la DDS au président datée du 30 août 1988 et concernant les « difficultés de notre représentation diplomatique à Khartoum ».

[1225] Entretien du 3 octobre 2001.

L'objectif de ces renseignements était de l'informer des activités des présumés opposants politiques et militaires et du sort qui leur était réservé. Ce faisant, les agents l'informaient également des activités et méthodes de contre-espionnage menées à travers le pays. Les fiches d'informations reçues par le président pouvaient contenir plusieurs catégories d'information. Un collaborateur du régime confirme :

> *« Il recevait des rapports sur tout, sous forme de fiches […]. Il recevait des rapports sur des personnes suspectées de travailler avec l'ennemi, les procès-verbaux d'interrogatoire avec la cause de leur arrestation »*[1226].

Un registre de correspondances[1227] confirme que le président recevait des courriers en provenance de la DDS presque tous les jours. Organisé chronologiquement, le registre contient un numéro de référence pour chaque envoi, le destinataire et le contenu du paquet. Pour chaque correspondance adressée au président de la République, il est indiqué :

> *« Au Camarade Al-Hadj Hissène Habré P.R.T. - pli fermé »*

Il ressort d'autres documents que des rapports d'activités ont été explicitement adressés au président pour rendre compte dans le détail des agissements de certains individus « suspects »,

---

[1226] Entretien du 9 octobre 2001.

[1227] Archives DDS : Registre de correspondances.

de la situation de détention des prisonniers, des arrestations, etc[1228].

Mahamat Djibrine, ex-coordonnateur de la DDS en 1989, expliqua à la Commission d'Enquête qu'à ce poste, il devait centraliser les fiches et les rapports, les corriger, les mettre à la frappe et les envoyer au président[1229].

Quant aux rapports quotidiens entre le président et les forces militaires sur le terrain, un ancien officier de liaison de l'armée pendant le régime explique que le président était constamment tenu informé des opérations sur les champs de bataille. Il explique que malgré les communications directes entre le commandant et le président, des rapports étaient acheminés vers le Commandant en chef de l'armée qui par la suite en rendait compte au président[1230].

D'autres informations civiles étaient également acheminées vers le président, notamment des rapports mensuels rédigés par les différents services de sécurité dans les différentes préfectures

---

[1228] Voir *infra* : Sixième partie : L'implication personnelle de Hissène Habré dans les crimes commis par son régime, 4. Une connaissance précise de la répression, c. Le contenu de l'information.

[1229] P.V. Commission d'Enquête du 22 février 1992.

[1230] Entretien du 19 avril 2002 avec Namia Mbaitodjibé Augustin. Pour de plus amples informations sur la relation entre les Forces armées et Hissène Habré, voir *supra* : Sixième partie : L'implication personnelle de Hissène Habré dans les crimes commis par son régime, 2. L'existence d'un plan commun : la subordination de la DDS et des FANT à Hissène Habré, b. Le contrôle de Hissène Habré sur les FANT et Cinquième partie : Les crimes de guerre.

sur la situation administrative, politique, militaire, économique et socioculturelle. Un document daté du 14 juillet 1987[1231] fut retrouvé dans les archives de la DDS transmettant un plan pour l'établissement des rapports mensuels aux différents bureaux concernés de la DDS. Le document est adressé au président à titre de compte-rendu, suggérant que ces rapports lui étaient également communiqués chaque mois.

La libération de prisonniers de guerre demandée par le CICR en 1984 est un exemple très précis de l'information détaillée que Hissène Habré recevait et aussi de son implication et contrôle sur les rouages de l'appareil d'état. Ainsi une lettre du 29 octobre 1984[1232] du ministre délégué à la Présidence de la République, chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des victimes de guerre, adressée au président de la République informe ce dernier qu'il donna son accord pour l'hospitalisation de certains prisonniers de guerre sur un groupe de dix-neuf comme le lui avait demandé le ministre des Affaires étrangères et de la coopération lui-même saisi par le CICR. Puis, dans la même correspondance, le ministre demande l'avis du président quant à la mise en liberté pour des raisons humanitaires du reste des autres prisonniers. Ceci atteste très clairement de l'information

---

[1231] Archives DDS : Document transmis par le directeur de la DDS le 14 juillet 1987.

[1232] Archives DDS : Lettre du ministre Délégué à la Présidence, chargé de la Défense Nationale des Anciens Combattants et des Victimes de guerre au président de la République. Lettre 312/MDPR/DNACVG/CAB/84 du 29 octobre 1984.

que Hissène Habré recevait et du contrôle effectif qu'il avait sur les agissements de tous ses agents :

> *« J'ai donné mon accord pour l'admission à l'Hôpital Central des [prisonniers de guerre] dont l'état de santé mérite un séjour en clinique. […] Quant aux autres, dont la Délégation […] demande la libération pure et simple, compte tenu de leur statut particulier de prisonniers de guerre, j'ai l'honneur de Vous adresser cette correspondance à l'effet de requérir Votre avis préalable »*[1233].

Dans la marge du document, une note manuscrite, précise et ordonne :

> *« - Contrôler l'existence de ces prisonniers de guerre à l'hôpital.*
>
> *- Désormais, aucun prisonnier de guerre ne doit quitter la Maison d'arrêt sauf cas de décès car le CICR a fait fuir de nombreux prisonniers de guerre »*[1234].

Le même jour, ce même ministre délégué à la Présidence de la République chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des victimes de guerre avait envoyé une autre lettre[1235], cette fois au ministre des Affaires étrangères et de la

---

[1233] Ibid.

[1234] Ibid.

[1235] Archives DDS : Lettre du ministre délégué à la présidence, chargé de la Défense nationale des anciens combattants et des Victimes de guerre au ministre

Coopération, lui donnant son accord pour le transfert de onze prisonniers de guerre à l'hôpital central de N'Djaména. Cette lettre, dont ampliation fut envoyée au président de la République, porte également une note manuscrite très lisible qui refuse le transfert de ces prisonniers :

> *« Non, pas question car par la faute de la Croix Rouge de nombreux prisonniers de guerre ont déjà fuit »*[1236].

Une expertise graphologique initiale et succincte laisse à penser que les mentions manuscrites portées sur ces deux lettres du 29 octobre 1984 proviennent vraisemblablement du même auteur. Comme l'une de ces lettres est adressée au président de la République et que l'autre lui fut communiquée, il est possible d'avancer que ces mentions furent ajoutées par Hissène Habré lui-même, seul habilité à prendre une telle décision et à émettre un tel refus face à des demandes pressantes du CICR. Hissène Habré était aussi connu pour annoter les lettres que ses ministres lui envoyaient afin de leur donner des ordres ou leur communiquer, en retour, des instructions.

b. La presse et Amnesty International comme sources d'information

Les exactions qui caractérisèrent le Tchad à cette période pouvaient difficilement passer inaperçues. Les victimes étaient innombrables,

---

des Affaires étrangères et de la Coopération. Lettre 311/MDPR/DNACVG/CAB/84 du 29 octobre 1984.

[1236] Ibid.

la presse de différents pays et Amnesty International en particulier dénonçaient les violations commises au Tchad publiquement et sous forme de lettres à des ministres, au directeur de la DDS et au président de la République lui-même :

> *« Les organisations humanitaires dénonçaient les tortures aux autorités tchadiennes. Des lettres arrivaient et les gens les lisaient »*[1237].

Les témoignages déjà évoqués sur le caractère de Hissène Habré laissent présumer qu'il ne put pas ignorer ce que la presse disait sur son pays. Plusieurs fiches d'écoute de la presse furent retrouvées dans les archives de la DDS et démontrent que la presse était suivie par les organes de l'Etat. Concernant Amnesty International, par exemple, un rapport d'écoute de Radio France Internationale[1238] reproduit au mot près le contenu d'un reportage qui, dans ce cas particulier, portait sur un « massacre par les forces gouvernementales dans le sud du pays ».

La DDS possédait un service de presse, comme en témoigne Bandjim Bandoum :

> *« La DDS possédait un service de presse ou « source ouverte » dirigé de 1982 à 1989 par un dénommé Zakari Malone. A cette époque, dans les années 1984-1985, nous écoutions régulièrement Radio France Internationale. Le directeur du service de presse devait*

[1237] Entretien Bandoum.

[1238] Archives DDS : Rapport d'écoute d'un reportage de RFI le 8 novembre 1984 à 7h30 du matin.

écouter RFI tous les jours ainsi que les autres médias internationaux et devait en faire une synthèse [...] qu'il envoyait directement au directeur de la DDS, qui l'envoyait à son tour au Président. A l'époque de Septembre Noir, RFI relatait les événements, faisait état des massacres dans le Sud et Malone faisait un rapport au directeur de la DDS sur ces reportages, et le directeur de la DDS les remettait ensuite à Habré. [...] Les milliers de cartes postales et lettres d'Amnesty International qui dénonçaient les tortures et les arrestations arbitraires étaient remises au service de presse de la DDS. [...] Le service en faisait une synthèse et les renvoyait au Président avec copies des lettres. La DDS ne répondait pas aux lettres. Habré ne reconnaissait pas l'existence des atrocités commises dans le Sud. Habré a nié que de tels actes avaient été commis au Sud »[1239].

Dans un article publié dans *Jeune Afrique* en octobre 1983, François Soudan avait souligné les exactions commises dans le Sud pendant la « conquête » du pays par Hissène Habré :

« Le problème est que les « combattants » FANT, s'ils ont réussi à s'implanter militairement dans le Sud, n'ont pas encore – loin de là – gagné la bataille des cœurs. La conquête des cinq préfectures a d'ailleurs demandé beaucoup de temps et de patience à Hissène Habré. Cette campagne du Sud menée par le chef d'état-major Idriss Déby, se fit alors sans trop de violence. Mais dès le départ du « Comchef » pour le Nord, les choses ont commencé à se gâter : exactions, règlements de compte,

[1239] Entretien Bandoum.

> *pillages ont surtout visé les notables – policiers, chefs de cantons – soupçonnés d'être des fidèles du colonel Kamougué [...]. Appliquant trop souvent le principe de la responsabilité collective [...], les FANT ratissent et incendient des villages. Débordés pendant un moment, les responsables tchadiens feront même discrètement appel au contingent zaïrois et « tâteront » la réaction des Français »*[1240].

De nombreux rapports furent publiés et des correspondances rédigées par les membres d'Amnesty International furent expressément adressées à Hissène Habré. Selon Naimbaye Lossimian, ambassadeur du Tchad en Belgique à l'époque et en communication fréquente avec l'organisation alors qu'il était en poste, l'ancien président était au courant de ces critiques :

> *« Les informations d'Amnesty étaient toujours fiables, s'il y avait des erreurs, les erreurs sont humaines. Mes contacts avec Amnesty ne se faisaient pas en cachette. Hissène Habré était au courant. [...]. Hissène Habré recevait sûrement des lettres d'Amnesty International »*[1241].

La Commission d'Enquête recensa plus de 50000 de ces cartes et lettres adressées à des ministres de l'époque et au président lui-même pour demander des informations sur des cas de disparitions, d'arrestations, de tortures et d'exécutions[1242]. Leurs critiques

---

[1240] Archives DDS : *Jeune Afrique*, « La menace qui vient du Sud », 26 octobre 1983, n°1190.

[1241] Entretien du 17 octobre 2001.

[1242] « La Commission a dénombré 50 092 correspondances, dont 32 915 cartes et 17 177 lettres adressées à Hissène Habré », Rapport Commission d'Enquête, p. 92.

firent également l'objet d'un bulletin spécifique en date du 21 février 1990 de l'Agence Tchadienne de Presse[1243] intitulé « Mais que veut au juste Amnesty International ? » Dans cet article, Hissène Habré lui-même répond aux accusations portées par Amnesty International :

> *« [Que] cette pseudo organisation humanitaire sache qu'elle n'a rien à nous apprendre sur le respect des droits de l'homme [...]. Cela devient un rituel chez certaines organisations baptisées humanitaires dans leur vision du Tchad. Débiter à intervalles réguliers, périodiquement, des calomnies, des médisances et autres, contre ce pays et ses dirigeants »*[1244].

Les rapports d'Amnesty International firent également l'objet de publications dans les journaux étrangers. Un article publié le 9 novembre 1984 dans *Le Monde*, par exemple, cite un rapport d'Amnesty International mettant directement en cause les membres de la Garde présidentielle de Habré accusés d'avoir pris part à des massacres dans le Sud, et incluant des allégations rapportant que des centaines de civils auraient été tués, parfois au hasard, et brûlés vifs[1245].

[1243] Agence officielle de l'État tchadien.

[1244] Archives DDS : *Agence Tchadienne de Presse*, « Mais que veut au juste Amnesty International », 21 février 1990.

[1245] Archives DDS : *Le Monde*, « Amnesty International affirme que des membres de la garde présidentielle ont pris part à des massacres dans le Sud », 9 novembre 1984.

c. Le contenu de l'information

La DDS tenait Hissène Habré constamment informé du résultat des interrogatoires ainsi que du nombre de détenus dans les lieux de détentions et d'autres informations les concernant. Des P.V. ont été fait à l'attention du président. Des listes de détenus étaient envoyées par la DDS à Habré. Des informations concernant la santé de certains détenus lui étaient aussi transmises, tout comme des informations sur les médicaments mis à la disposition des chefs de pénitencier pour le « bénéfice » des prisonniers.

i. Surveillance des opposants et des opposants supposés

Une bonne partie des documents adressés au président avait comme objectif de lui rendre compte des activités de ses opposants politiques. Un militaire affecté à plusieurs postes de la BSIR explique :

> *« [Le bureau de renseignements de la BSIR] cherchait des renseignements sur des personnes, par exemple sur leur rôle avec les opposants. Nous en faisions des fiches que notre service envoyait au Directeur via le coordonnateur de la DDS. Le coordonnateur pouvait envoyer la fiche à un autre service pour vérifier l'information, par exemple le service du contre-espionnage ou le service exploitation. C'était aussi pour nous contrôler. Ensuite, il en faisait une fiche de synthèse qui était envoyée au directeur. C'est lui qui prenait la décision et qui ensuite envoyait une fiche à la Présidence pour décision. Seul le directeur sait comment les ordres étaient donnés, je ne sais pas si c'était par écrit. Le Président l'appelait au téléphone*

ou il allait chez le Président. Comme j'avais mon bureau dans les « Locaux » de la DDS on voyait parfois la suite après, par exemple qu'une personne sur laquelle on avait fait une fiche était arrêtée. On voyait ce qui se passait dans les autres services »[1246].

Les Tchadiens à cette époque pouvaient être soupçonnés d'être des agents de l'ennemi uniquement à cause de leurs relations avec des opposants politiques. Le 14 décembre 1989, par exemple, une fiche adressée au président a pour objet : « Arrestation de la nommée Mariam Gagaloum en intelligence avec l'ennemi ». Le contenu de la fiche est clair :

« Le Service a arrêté la nommée Mariam Gagaloum sœur de Habiba Gagaloum connue du service pour ses activités subversives pour le compte de la Libye et qui fait la navette présentement entre Tripoli-Cotonou-Maiduguri et Kousséri. […] Cette dernière prenait des contacts réguliers avec sa sœur et venait rarement à N'Djaména par le pont Nguéli pour rendre visite à son père. Le 01 décembre 1989, elle a tenté de s'infiltrer par le poste de Corniche en provenance de Kousséri, pensant qu'elle pouvait passer inaperçue »[1247].

Une fiche adressée à Hissène Habré datée du 1er décembre 1989, relate les faits sous l'objet « Propos malveillants tenus par quelques détenus politiques » :

[1246] Entretiens du 28 août 2001 et du 19 septembre 2001.

[1247] Archives DDS : Fiche adressée au résident le 14 décembre 1989 et ayant pour objet : « Arrestation de la nommée Mariam Gagaloum en intelligence avec l'ennemi ».

> *« [L]es quatre détenus évoquent tout haut que le droit de l'homme n'est pas respecté au Tchad et la façon dont sont traités les détenus politiques est très mauvaise par rapport à celle de la Libye*[1248] *».*

L'établissement de bureaux de la DDS à travers le pays permettait également au président de recevoir ce type de renseignements en provenance des provinces comme par exemple une fiche du 25 août 1983 adressée au président avec objet « a/s Dolengar » :

> *« Selon une information portée à la connaissance du service, un certain Dolengar, sympathisant du défunt Comité permanent du colonel Kamougué, domicilié actuellement à Bongor continuerait à soutenir la politique de Kamougué. […] Les éléments de sécurité de Bongor ayant été saisis de cette information ont voulu procéder à l'arrestation de l'intéressé qui aurait pris fuite en direction de N'Djaména »*[1249].

Une fiche du 26 octobre 1988 adressée au président avec l'objet « Comportement et attitudes préjudiciables de Mme Joetta Miller, d'origine juive américaine de ONHPV en service à Sarh adopte des comportements et des attitudes préjudiciables à la politique de notre pays » témoigne :

[1248] Archives DDS : Fiche adressée au président le 1er décembre 1989 et concernant les « Propos malveillants tenus par quelques détenus politiques ».
[1249] Archives DDS : Fiche adressée au président le 25 août 1983 et ayant pour objet « a/s Dolengar ».

« Elle s'intéresse avec avidité aux rapports entre musulmans et non musulmans dans la région du Moyen-Chari [...]. Le comportement de Mme Joetta Miller est l'immixtion pure et simple dans les affaires intérieures du pays. Elle se livre à des contacts illicites qui ne sont pas appréciables. Il est nécessaire que cette dernière soit mise à la page dans le domaine précis qu'elle exerce »[1250].

ii. Connaissance des arrestations et des détentions arbitraires

Hissène Habré recevait des fiches l'informant des arrestations de ses opposants suspectés, même de celles qu'ils n'avaient pas ordonnées[1251]. Les listes de détenus étaient également acheminées vers Hissène Habré :

« En tant que régisseur-adjoint je devais enregistrer les nouveaux détenus, faire des listes des détenus et des personnes libérées. Je ne pouvais pas noter les noms des personnes décédées, c'est le régisseur même qui faisait cette liste, parce que cela faisait partie du secret de la prison. Les morts étaient nombreux. Ces listes étaient envoyées au directeur de la DDS [...] qui les envoyait à la Présidence »[1252].

[1250] Archives DDS : Fiche adressée au président le 26 octobre 1988 et ayant pour objet « Comportement et attitudes préjudiciables de Mme Joetta Miller, d'origine juive américaine de ONHPV en service à Sarh adopte des comportements et des attitudes préjudiciables à la politique de notre pays».

[1251] Entretien du 9 octobre 2001.

[1252] Entretien du 28 août 2001 avec Marabaye Toudjibédjé Justin.

En outre, un bon nombre d'arrestations furent également effectuées par la Sécurité présidentielle[1253] qui était directement rattachée à la Présidence de la République. Les témoignages de plusieurs agents confirment que Hissène Habré visitait les centres de détention de temps en temps[1254].

Plusieurs documents adressés au président de la République rendent compte des cas d'arrestations. Par exemple, une fiche adressée au président en date du 8 décembre 1988 avec l'objet « Arrestation du nommé Hassane Djimet ex-élément de CDR » relate :

> *« À la lumière de la déclaration fantaisiste du nommé Hassane Djimet pour se disculper, de graves soupçons pesant sur l'intéressé requièrent qu'il soit transféré à la Direction pour de plus amples détails »*[1255].

Le président était aussi informé des cas d'arrestations effectués en province. Une correspondance du 3 janvier 1985 adressée au prési-

---

[1253] Voir par exemple Archives DDS : « Procès verbal » d'interrogatoire de Koko Tchou, 1er août 1986.

[1254] P.V. Commission d'Enquête du 15 août 1991. Voir aussi Entretien du 28 août 2001 avec Marabaye Toudjibédjé Justin ; Entretien du 28 août 2001 ; Entretiens des 15 et 16 août 2001 avec Fatimé Hachim ; Entretien des 28 et 31 août 2001 avec Hadje Mabrouka Abakar ; Entretien du 1er août 2001 avec Moussa Haroun Tirgo. Voir *supra* : Sixième partie : L'implication personnelle de Hissène Habré dans les crimes commis par son régime, 3. La mise en œuvre de la répression, b. L'ordre d'interroger et de torturer.

[1255] Archives DDS : Fiche adressée au président le 8 décembre 1988 ayant pour objet « Arrestation du nommé Hassane Djimet ex-élément de CDR ».

dent par Zakaria Berdeï de Moundou informe le président de l'arrestation de N'Dougaba Michel (fournisseur des CODOS) et de ses deux frères pour avoir déposé une somme de 150 000 FCFA[1256] auprès des autorités dans le but d'obtenir sa libération. Dans cette même lettre, le président est également informé du transfert de Michel à N'Djaména ainsi que de l'arrestation du cousin de ce dernier, Gaston N'Doldoum, et d'un certain Marabi[1257].

Hissène Habré fut même informé par ses agents de la DDS en province de la détention de prévenus arrêtés sur la base d'informations « fantaisistes et arbitraires ». Une fiche adressée au président de la République le 7 décembre 1988 précise :

> *« Après examen des dossiers des prévenus en détention dans les différents locaux des services de provinces, il ressort trois cas :*
>
> - *crimes contre la Sûreté de l'État*
> - *infractions de droit commun*
> - *arrestations fantaisistes et arbitraires.*
>
> *[…]*
>
> *Il serait désormais souhaitable que les services de province prennent les dispositions nécessaires pour distinguer les cas touchant la sécurité, les intérêts*

[1256] Soit environ 460 euros en 2013.

[1257] Archives DDS : Correspondance de Zakaria Berdeï adressée au président le 3 janvier 1985.

économiques, politiques du pays ainsi que des cas graves d'infractions de droit commun relevant des juridictions compétentes afin d'éviter les arrestations fantaisistes [...] »[1258].

En annexe, le document contient les noms, les dates, lieux et motifs d'arrestation de cinquante-et-un détenus, dont Azina Sanga[1259] et Aboina Nguelsou[1260], tous deux soupçonnés de crimes contre la sûreté de l'Etat[1261].

Dans certains cas, Hissène Habré aurait également été informé de la capture de prisonniers de guerre et des circonstances de leur détention. Un document du 31 mai 1983 informe le président de l'audition du sergent Djel Boulo Mle appréhendé le 14 mai 1983 au village de Bedegue dans un grenier avec en annexe un document comportant les noms de personnes et les types d'armes récupérées sur un prisonnier, Ngarkoutou Alladoum, le jour même de son décès[1262].

Dans un cas particulier, le président fut même informé des intentions illicites d'un agent de la DDS. Dans une correspondance datée du 25 octobre 1989 et adressée au ministère des relations extérieures, le bureau de l'UNICEF[1263] pour le Tchad rapporte les

---

[1258] Archives DDS : Fiche adressée au président de la République le 7 décembre 1988.

[1259] Entretien du 7 août 2001.

[1260] Entretien de 2001-2002.

[1261] Archives DDS.

[1262] Archives DDS : Audition du Sergent Djel Boulo Mle 31 mai 1983.

[1263] Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

propos tenus par un agent de la DDS au chargé d'administration de l'UNICEF :

> *« [L'agent] a délivré le message porteur de menaces suivant :*
>
> *La DDS « suit de près et est au courant de tous les agissements du chargé d'Administration qui s'amuse à recruter et licencier abusivement des employés » ;*
>
> *Ce fonctionnaire de l'UNICEF « crée des ennuis à la femme du Dr Ahmat Adoum » ;*
>
> *Ce fonctionnaire « a intérêt à arrêter ces agissements sinon la DDS est en mesure de l'écarter définitivement de la circulation »*[1264].

Dans la marge de ce document, une annotation manuscrite précise : « Pour info PR », suggérant que le document fut porté à la connaissance du président Habré.

Le président était également informé des cas d'arrestations par les membres de son gouvernement. Plusieurs individus, le plus souvent des ministres de l'époque, exprimèrent leur désaccord avec des actes commis par le régime et notamment la détention de certaines personnes dans les geôles de la DDS. Le fait qu'ils aient demandé au président de mettre en liberté ces individus démontre qu'il était informé de plusieurs cas de détentions arbi-

---

[1264] Archives DDS : Correspondance datée du 25 octobre 1989 et adressée au Ministère des Relations Extérieures.

traires. Dans bien des cas, il répondit en exerçant son pouvoir de libération des prisonniers politiques détenus arbitrairement.

Pierre Tokino, ex-chef rebelle des CODOS rouges, explique qu'après la réconciliation des rebelles du Sud avec Hissène Habré, il devint ministre pendant plus de cinq ans sous le régime et il aurait réussi à faire libérer une vingtaine de personne en intervenant directement auprès du président[1265].

Il est vrai que de telles interventions purent contribuer à la libération de certains prisonniers, mais le président était généralement inflexible. Un ministre de l'époque explique :

> *« Ahmed Dadji et Ahmed Lamine sont morts en prison et j'ai essayé de les faire libérer. Le Président me disait que j'étais trop sentimental »*[1266].

Pour Alifa Oueddeï Khidir[1267], combattant du GUNT et parent de Goukouni Oueddeï, arrêté en 1987, l'intervention du Sultan du Tibesti et du sous-préfet de Bardaï auprès du chef de l'Etat pour l'obtention de sa mise en liberté n'aurait pas aboutie. A leur demande, le président, visiblement très au courant, aurait répondu qu'il n'avait aucune garantie que Oueddeï ne fuirait pas à l'étranger en ajoutant :

> *« Les frères Oueddeï, je les connais mieux que vous ».*

[1265] Entretien du 19 octobre 2001.

[1266] Entretien du 3 octobre 2001.

[1267] Entretien du 9 août 2001.

Quand le Commandant Galyam[1268], qui fut directeur du cabinet militaire de Habré, fut déposé de ses fonctions vers 1986 puis emprisonné, Kotiga Guérina, ex-chef CODOS et cousin de Galyam, devenu ministre sous le régime Habré après la réconciliation de 1985, serait intervenu auprès du président pour obtenir sa libération :

> *« Quelques jours après son arrestation, je suis allé voir Habré et j'ai demandé ce qui se passait. Il m'a dit qu'ils étaient en train de mener des enquêtes et qu'ils allaient voir ce qu'ils allaient en faire. Je lui ai dit : « Après tout le service qu'il te rend, tu l'abandonnes… » [...] Il a dit qu'il allait y réfléchir et m'a demandé de revenir en 48 heures »*[1269].

Habré était donc informé de l'arrestation du commandant Galyam, mais aurait opté pour son maintien en détention. Il est mort au Camp des Martyrs en 1988 et c'est Hissène Habré lui-même qui aurait annoncé la nouvelle à Kotiga Guérina en l'appelant au milieu de la nuit. Selon ce dernier, Hissène Habré aurait pris la peine de l'informer personnellement du cas de Galyam parce qu'ils avaient été de très proches collaborateurs et parce que Guérina travaillait toujours avec lui. Habré accepta que le corps de Galyam soit rendu à la famille, chose qui était en principe impossible. Kotiga Guérina ajoute que sans l'ordre direct de Hissène Habré, il aurait été impossible d'arrêter et d'emprisonner quelqu'un d'aussi important que Galyam.

[1268] Entretien de 2001-2002.

[1269] Entretien de 2001-2002.

Le récit du Sénégalais Abdourahmane Gueye vient aussi montrer que les détentions arbitraires pouvaient devenir des affaires d'Etat. Abdourahmane Gueye venait de la République centrafricaine pour livrer des commandes de bijoux aux militaires français des régiments de Bangui venus en mission au Tchad. Officiellement soupçonné de porter atteinte à la sûreté nationale, il aurait en fait été arrêté pour des raisons vénales. Après la saisine de tous ses biens par les agents de la DDS, il fut incarcéré successivement au Camp de Martyrs et aux Locaux. Sa détention dura six mois au total, dans des cellules surpeuplées.

Puis il fut emmené au ministère de l'Intérieur, où il fut libéré en présence du ministre de l'Intérieur de l'époque, Brahim Itno. D'après une correspondance retrouvée dans les archives de la DDS[1270], « Gaye Abderamane » fut libéré sur ordre du directeur de la DDS et « remis à son ambassadeur Papa Louis Fall en présence du ministre de l'Intérieur Brahim Itno ».

iii. Connaissance des tortures, des conditions inhumaines de détention et des décès

Le président recevait les procès-verbaux d'interrogatoires et pouvait dès lors décider du sort des personnes arrêtées. Deux procès-verbaux d'interrogatoire d'El-Hadj Mahamat Moussa Mahamat, arrêté le 10 juillet 1988, par exemple, furent retrouvés

[1270] Archives DDS : Document du chef de Service pénitencier de la documentation et de la sécurité au directeur de la Documentation et de la sécurité : « Mise en liberté d'un détenu de nationalité sénégalaise » 3 février 1988, Document DDS N° 71/PR/DDS/SP/88.

dans les archives de la DDS avec une fiche transmettant la déclaration du prévenu au président de la République le 28 juillet 1988[1271]. Il fut interrogé de nouveau quelques jours plus tard, soit le 2 août 1988, vraisemblablement à la demande de Habré[1272].

Le procès-verbal d'enquête de Goukouni Choua, ancien combattant des FANT qui avait été capturé par les forces d'opposition, fut retrouvé dans les archives DDS[1273]. Un officier de la police judiciaire et de la DDS du Kanem avait interpellé le soldat pour qu'il puisse communiquer les stratégies des opposants dont il avait pu avoir connaissance pendant sa détention. Dans la marge du document, une annotation manuscrite précise :

> *« Faites P.V. à l'attention du Président »*.

Une autre fiche en date du 9 janvier 1990, cette fois adressée au président par le Service général des renseignements généraux, contient un résumé de l'interpellation de cinq individus soupçonnés d'être des agents à la solde des Libyens[1274].

Dans certains cas, le président fut informé de cas spécifiques de torture. Une correspondance adressée à son attention et datée du 21 mars 1988 l'informait que des agents de la DDS avaient ligoté un détenu avec la tête pendue pour lui « [administrer]

[1271] Archives DDS : « Procès verbal » d'interrogatoire, daté du 14 juillet 1988et « Procès verbal » d'interrogatoire daté du 28 juillet 1988.

[1272] Archives DDS : Troisième « Procès verbal » d'interrogatoire, daté du 2 août 1988.

[1273] Archives DDS : « Procès-verbal » d'enquête de la DDS du 22 août 1983.

[1274] Archives DDS.

plusieurs coups »[1275]. La torture fut également utilisée pour infliger des punitions contre des éléments militaires en cas de manquements professionnels. Le président fut informé le 4 août 1990, par exemple, de la mort du sous-lieutenant Ali Ahmat survenue lors d'une mission à Tiné, dans le nord du Tchad. Il aurait été « fouetté avant d'être ligoté contre un arbre » pour recevoir une « correction »[1276].

D'après le témoignage devant la Commission d'Enquête de Touka Haliki, ancien directeur de la Sûreté nationale, Hissène Habré était informé du manque de ressources affectées aux détenus :

> *« Notre service sait qu'il y a des gens qui meurent de faim dans les cellules de la DDS. La mission des RG est de renseigner le Président sur tous les problèmes ; nous avons donc à cet effet adressé des fiches qui sont restées sans suite »*[1277].

Deux fiches adressées à l'attention de Hissène Habré démontrent qu'il était informé, pour le moins, du manque de soins prodigués aux détenus. Dans le premier cas, la carence en médicaments lui aurait été signalée. Dans une fiche adressée à son attention et datée du 27 septembre 1990, l'auteur rend compte des difficultés

---

[1275] Archives DDS : Lettre adressée au président Hissène Habré le 21 mars 1988.
[1276] Archives DDS : Fiche à l'attention du président de la République du Tchad, datée du 4 août 1990.
[1277] P.V. Commission d'Enquête du 22 août 1991.

quant à la situation des médicaments livrés à la BSIR par la Sécurité présidentielle[1278].

De plus, des informations concernant la santé de certains détenus politiques lui auraient été transmises comme en témoigne une fiche du 19 juin 1989 avec pour objet « État de santé des détenus Mahamat Kosso Mahamat, Moctar Bachar Moctar, Yaya Adoum Ahmat » :

> *« L'état de santé des nommés Mahamat Kosso Mahamat, Moctar Bachar Moctar et Yaya Adoum Ahmat admis dans les services de la Direction de la Documentation et de la Sécurité pour des raisons politiques, mérite d'être signalé.*
>
> *Le nommé Mahamat Kosso Mahamat souffre d'œdèmes aux membres inférieurs et de vertiges suivis d'un état d'amaigrissement.*
>
> *Quant à Moctar Bachar Moctar, ce sujet se plaint d'une baisse d'acuité visuelle.*
>
> *Le nommé Yaya Adoum Ahmat, sous-officier assimilé d'ethnie Zaghawa, souffre d'une inflammation de la vessie et des dents. Son état physique subi également un amaigrissement progressif »*[1279].

[1278] Archives DDS : Fiche du 27 septembre 1990 et ayant pour objet « Difficulté rencontrées par l'Infirmerie de la BSIR».

[1279] Archives DDS : Fiche adressée au président Hissène Habré le 19 juin 1989 ayant pour objet « État de santé des détenus Mahamat Kosso Mahamat, Moctar Bachar Moctar, Yaya Adoum Ahmat ».

En fait, plusieurs documents établissent également que les médicaments mis à la disposition des chefs pénitenciers au bénéfice des prisonniers étaient acheminés de la Présidence directement. Une correspondance datée du 19 mars 1990 et adressée au directeur de la DDS confirme un manque de médicaments en provenance de la Présidence pour pallier les bebesoins des prisonniers :

> *« Les médicaments que le service de santé de la Présidence met à la disposition du service pénitencier au profit des détenus politiques pour la période d'un mois sont réduits, vu le nombre de nos détenus. Au lieu que la dotation augmente, c'est le contraire chaque fin du mois la quantité diminue de plus du mois écoulé »*[1280].

Dans le « Rapport mensuel pour le mois de janvier 1988 sur la situation des prisonniers politiques et prisonniers de guerre dans nos différents locaux », il est expliqué que :

> *« [L]e plus souvent, nos malades souffrent du problème des paralysies parce qu'ils sont sur place sans mouvement, ensuite il y a le problème des médicaments, certains produits qu'on trouve de la pharmacie de la Présidence ne répondent des cas de maladies que de certains détenus »*[1281].

[1280] Archives DDS : Lettre adressée au directeur de la DDS le 19 mars 1990.

[1281] Archives DDS : « Rapport mensuel pour le mois de janvier 1988 sur la situation des prisonniers politiques et prisonniers de guerre dans nos différents locaux », rédigé le 31 janvier 1988.

Au total, sur les 2 733 documents envoyés par Human Rights Watch au HRDAG, Hissène Habré reçut 1 265 communications directes de la DDS relatives à l'état de 898 détenus. Il fut directement informé de la mort de 38 détenus[1282].

iv. La connaissance de Hissène Habré des crimes commis au sud du Tchad

S'il est fortement probable que Hissène Habré ait dirigé les opérations au sud du Tchad, notamment entre 1983 et 1985 et ait ordonné des exactions, il savait, en tout état de cause, que des crimes et des massacres étaient commis à cette époque, dans cette partie du Tchad par les forces de l'ordre, précisément l'armée nationale (les FANT), la police (la Sûreté nationale), la Garde présidentielle et la DDS.

Bien que contrôlant les forces de l'ordre au niveau tant hiérarchique qu'opérationnel, Hissène Habré ne fit pas le nécessaire pour arrêter les massacres ou en punir les auteurs.

Robert Buijtenhuijs[1283] est d'avis que Hissène Habré était informé de ce qui se passait dans le Sud et précise que les exactions qui y furent commises ne le furent qu'avec son accord, voire ses ordres :

> *« Hissène Habré était parfaitement au courant de tout ce qui se passait à N'Djaména. Tout ce qui se faisait était fait sur son ordre. Il était un bon organisateur qui gardait le contrôle de tout. En général, il recevait des*

[1282] Rapport HRDAG, p. 19, paragraphe 5.1.

[1283] Entretien du 8 janvier 2002.

comptes-rendus oraux. Il est possible qu'il ait eu moins d'influence dans certaines régions. Mais il est invraisemblable qu'il n'ait pas été au courant de ce qui se passait dans le Sud pendant Septembre Noir, sauf peut-être de ce qui se passait dans un village spécifique. Des milliers de personnes ont été tuées de façon assez systématique, surtout des fonctionnaires, etc. Du moins, tout cela s'est passé avec son accord, sinon sur son ordre ».

Le président de la République française François Mitterrand aurait dénoncé les massacres commis dans le sud du Tchad en présence même de Hissène Habré lors du 11ème sommet franco-africain au Burundi en décembre 1984[1284]. S'adressant à Hissène Habré, François Mitterrand aurait déclaré :

« Avant de nous demander de faire la guerre aux Libyens, réconciliez-vous d'abord avec vos rivaux, ceux du Nord comme ceux du Sud où les FANT ont commis des massacres ».

Personne ne pouvait ignorer l'ampleur de cette répression et sûrement pas le président de la République. Un article paru dans le quotidien *Libération*[1285] en France, rapporte les propos de Hissène Habré :

[1284] *Conflits Armés et ingérences étrangères*, Martia Toglo Allah, Frankfurt, 1997, p. 149. L'auteur cite Ngansop (1988, p.158) pour la citation de François Mitterrand.
[1285] *Libération*, « Le Sud sous la férule des soldats de Hissène Habré », Philip Lefait, 21 novembre 1984.

> *« Il y a des bavures au Sud. La guerre est ce qu'elle est [...]. Il n'y a que les intellectuels au salon qui croient aux guerres propres. Une guerre entraîne nécessairement des dégâts, des pertes, des souffrances. Des cadres ont été arrêtés. Ils sont en prison. Ils seront jugés. Mais les accusations d'arbitraire, de massacres, d'atrocités sont gratuites et inacceptables. Ne faisons pas cette guerre ».*

Hissène Habré poursuit en rejetant la responsabilité des troubles du Sud sur la Libye « qui finance et arme les CODOS ». Il ajoute : « [Cette guerre] nous est imposée de l'extérieur ».

Les documents de la DDS et des autres services confirment que Hissène Habré était tenu au courant de ce qui se passait dans le Sud, notamment des exactions.

Un ancien officier de liaison de l'armée pour la zone du Moyen Chari[1286] confirme :

> *« Hissène Habré était tenu au courant jour par jour et c'est lui qui donnait les ordres. Cela est clair, comme les gens, tel que Mahamat Fadil, étaient envoyés de N'Djaména par lui-même… Ces gens me le disaient eux-mêmes pendant les causeries. Il recevait des rapports sur tout ce qui se passait, de la part de la DDS, du service des Renseignements généraux, des chefs de cantons du préfet, etc ».*

[1286] Entretien du 25 septembre 2001 avec Baningar Kassala.

Une fiche datée du 7 avril 1983 rend compte du comportement de deux opposants, Kayé Mady Jacob et Facho Ballam :

> *« Le nommé Kayé Mady Jacob, […] procède au recrutement des combattants pour le compte de Facho Ballam. […] Quant à Facho Ballam lui-même, il serait dans le Sud du pays après avoir échappé à une arrestation qui devrait être opérée par la police camerounaise de Maroua »*[1287].

Pour ce même cas, un message en provenance de Paris lui fut adressé le 15 février 1985 pour l'informer plus précisément :

> *« STOP Honneur porter à votre connaissance STOP selon source Abidjan STOP un certain Kayé STOP originaire de Gounougaya STOP chef commandos Tandjilé STOP vient d'être arrêté à Garoua STOP ET FIN »*[1288].

Une fiche du 1er septembre 1983 adressée à l'attention du président l'informe de tueries et autres pillages commis contre les populations civiles :

> *« Les habitants innocents qui passent pour les cibles avec tout ce que cela comporte : tueries, pillages et incendies des villages (principalement dans le Logone Occidental et le Logone Oriental)… »*[1289].

[1287] Archives DDS : Fiche adressée au président Hissène Habré le 7 avril 1983.
[1288] Archives DDS : Message adressé au président Hissène Habré le 15 février 1985.
[1289] Archives DDS : Fiche à l'attention du président de la République du 1er septembre 1983, dont l'auteur est inconnu, contient des « Mesures préalables pour

Une fiche du 29 août 1983 de la direction de la Sûreté nationale, adressée « à l'attention de Monsieur le Président de la République », le renseigne sur des exactions commises par les forces de l'ordre :

> *« Les forces de l'ordre ont tué six personnes parmi la population dont le chef de village. Paniquée, la population s'est dispersée. Beaucoup ont tenté de traverser le Logone et sont morts noyés. Le village serait incendié par les forces de l'ordre »*[1290].

Un rapport du Service des renseignements généraux du 29 février 1984 à l'attention du président de la République implique les FANT :

> *« La population se plaint beaucoup des cas de vols et d'agressions à mains armées dont les auteurs seraient des éléments des FANT »*[1291].

Une note d'information de 1983 « secret confidentiel » met l'armée en cause :

> *« Du côté militaire, on enregistre quelques exactions commises par les combattants dans la ville. Les auto-*

---

donner des chances de succès à des missions d'information, d'explication et de sensibilisation à l'intérieur du pays ».

[1290] Archives DDS : Fiche du 29 août 1983 de la direction de la Sûreté nationale, Service central des renseignements généraux, « à l'attention de Monsieur le Président de la République » sur la « destruction du village de Bekor ».

[1291] Archives DDS : Rapport du Service des renseignements généraux du 29 février 1984 intitulé : « Synthèse de renseignements à l'attention du Président de la République (pour la période allant du 7 au 29 février 1984) ».

rités et la population imputent la responsabilité de ces exactions sur le Comzone à la personne de Hassane Djorobo. […] Par ailleurs, les responsables militaires se trouvant à Koumra, commettent également beaucoup d'exactions vis-à-vis de la population et des autorités civiles »[1292].

Une fiche à l'attention du président de la République[1293] lui communique un tract trouvé dans la ville de Moundou le 26 avril 1984. Ce tract dénonce la passivité et la complicité des Français au régime et aux crimes de Hissène Habré et mentionne, entre autres, plus de quatre-vingt-dix civils tués et plus de soixante-dix blessés, abandonnés par les FANT dans la région de Beïnamar et Larmanaye au mois de mars 1984.

Un rapport[1294] du 16 février 1985 de la DDS du Logone Oriental au directeur de la DDS, adressé en copie au président Hissène Habré fait le compte-rendu d'une mission d'une délégation politico-militaire dans les cantons Beti-Beboto-Bodo-Mango-Maidombaye. La DDS informe le président de la tuerie dont ont été victimes de nombreux civils le 2 janvier 1985. Le document précise qu'ils « ont été tués par les éléments de la compagnie portée de Béboto pendant qu'ils revenaient de leur cachette pour leur demeure ». La mission tente de convaincre les populations civiles de revenir dans

---

[1292] Archives DDS : Note d'information, sans date, portant la référence B/115/25/83 et le tampon « Secret confidentiel ».

[1293] Archives DDS.

[1294] Archives DDS : Rapport du directeur de la DDS sur « Les événements survenus pendant la période du mois de janvier », adressée au président Hissène Habré le 16 février 1985.

les villages, mais le rapport mentionne clairement plusieurs massacres commis par les militaires :

> *« Le 2 janvier 1985, l'ex-chef de P.A. de Béboto Piquet Emmanuel et tous ses parents ont été tués par les éléments de la Compagnie Portée de Béboto pendant qu'ils revenaient de leur cachette pour leur demeure.*
>
> *A cette même date un agent de l'ONDR Soulabe Gabriel exerçant à Béboto et son fils ont trouvé la mort dans les mêmes circonstances.*
>
> *Le 18 janvier 1985, dans le secteur Nord de Doba, les éléments du Peleton Mobile basé à Koutoutou, canton Kara, ont enlevé et tué 14 jeunes gens à Bedjal dans le canton Nassian et blessé un à la tête.*
>
> *Le 22 janvier 1985 à Koutoutou dans le canton Kara où se déroulaient les marchés de coton, deux agents de l'ONDR dont un directeur des marchés et un récupérateur de productivité ont été enlevés et tués par les éléments des FANT en complicité avec le chef de Canton de Kara… ».*

Par ailleurs, une fiche du Service des renseignements généraux[1295] informe le président de la République d'un cas particulier, celui concernant la mort d'un certain Koulaoudal Singambaye, décédé suite aux tortures qu'il a subies de la part de trois militaires des FANT.

[1295] Archives DDS : Fiche de renseignement du Service des renseignements généraux à l'attention du président, en date du 9 mai 1984.

Hissène Habré était également informé de la planification des attaques menées dans le Sud. Ainsi, un message codé indique que : « Deux chefs de village ont été exécutés. Coalition CODOS éléments Centrafrique. Intention attaque la ville de Goré. Demandons renforcer votre sécurité. Urgence signalée. Fin [1296] ». Un autre document[1297] adressé au président de la République indique qu'un certain capitaine Béchir était envoyé par Hissène Habré pour tenir une réunion à Sarh avec les autorités militaires locales afin d'expliquer aux populations du Sud le rôle de la Libye et l'importance des négociations de paix.

> *« […] Compte tenu de ces éléments, des négociations sont en cours avec tous les frères égarés afin qu'ils rejoignent leurs familles ; surtout avec les « Brigades Rouges » opérant dans le secteur de Moïssala. Et que si cela ne réussit pas, ce sont les populations de Sarh qui risquent de payer cher ».*

Dans un autre document daté du 1er septembre adressé au président de la République, l'auteur rend compte d'activités militaires ayant eu un impact désastreux sur la population civile vers le sud du pays :

> *« Les militaires ne font pas de distinction entre les populations saines qu'ils doivent protéger et les Hors-la-loi (H.L.L.) ainsi que leurs complices qu'ils ont la mission de mettre hors d'état de nuire.*

[1296] Archives DDS : Un message codé du 4 avril 1985.

[1297] Archives DDS : Document du 12 décembre 1983 adressé au président.

Les renseignements sur les passages des rebelles sont très mal exploités si bien que ce sont les habitants innocents qui passent pour les cibles avec tout ce que cela comporte : tueries, pillages et incendies des villages (principalement dans le Logone Occidental et le Logone Oriental)

[…]

S'agissant des exactions, l'impunité de leurs auteurs exacerbe et démoralise les populations, les dernières s'estiment abandonnées des pouvoirs publics ; ne savent plus à quel saint se vouer et se perdent dans des complaintes sans suite »[1298].

Hissène Habré était en outre tenu informé des agissements des opposants politiques, comme le démontrent deux documents retrouvés sur Kayé Mady Jacob :

« Le dénommé Kayé Mady Jacob, […] procède au recrutement des combattants pour le compte de Facho Ballam. […] Quant à Facho Ballam lui-même, il serait dans le Sud du pays après avoir échappé à une arrestation opérée par la police camerounaise de Maroua »[1299].

« STOP Honneur porter à votre connaissance STOP selon source Abidjan STOP un certain Kayé STOP

[1298] Archives DDS : Document daté du 1er septembre XXXX et adressé au président Hissène Habré.

[1299] Archives DDS : Une fiche datée du 7 avril 1983 rend compte du comportement de deux opposants, Kayé Mady Jacob et Facho Ballam.

originaire de Gounougaya STOP chef commandos Tandjilé STOP vient d'être arrêté à Garoua STOP ET FIN »[1300].

L'arrestation et l'exécution des cadres sudistes tels que le Docteur Ndem[1301], le docteur Mandekor[1302], Nderang Julien[1303], Djingambaye Djonro Sylvain[1304] (ex-sous-préfet de Kélo), en Septembre 1984, auraient été menées par Mahamat Fadil, de la sûreté nationale à N'Djaména, Gorane et parent proche de Hissène Habré. Il était chef d'une délégation spéciale envoyée par Habré.

Neatobet Bidi Valentin[1305], ambassadeur du Tchad au Cameroun puis au Gabon de 1983 à 1989, perdit plusieurs membres de sa famille pendant Septembre Noir et aurait été voir personnellement le président pour obtenir la mise en liberté de ceux qui avaient été arrêtés pour complicité avec les CODOS. Hissène Habré lui aurait répondu qu'il n'y aurait pas de problème, mais le témoin explique qu'en réalité la promesse ne connut pas de suite.

Les rapports d'Amnesty International sur les événements au Tchad étaient suivis de près par la DDS, qui faisait des « rapports d'écoute » des émissions de Radio France internationale, lorsque

---

[1300] Archives DDS : message en provenance de Paris adressé au président le 15 février 1985.

[1301] Entretien du 7 septembre 2001.

[1302] Entretien du 31 juillet 2001.

[1303] Entretien du 31 juillet 2001.

[1304] Entretien du 31juillet 2001.

[1305] Entretien du 27 juillet 2001.

la situation des droits de l'homme au Tchad était évoquée[1306]. Un rapport d'écoute datant de novembre 1984 fait état du rapport d'octobre 1984 d'Amnesty International concernant la situation au Tchad[1307] et qui précisait entre autre :

> *« Amnesty International est préoccupée par les informations qu'elle a reçues, faisant état de l'exécution de centaines de personnes par des troupes gouvernementales dans le sud du Tchad, depuis fin août 1984. De nombreuses autres personnes auraient « disparu » ou seraient détenues pour des raisons politiques [...]. Amnesty International a reçu des informations sur ces événements de diverses sources, notamment des familles des victimes, des témoins oculaires, des réfugiés et des journalistes.*
>
> *Au cours du seul mois de septembre, les troupes gouvernementales auraient procédé à des centaines d'exécutions sommaires au sud du Tchad, brûlant également de nombreux villages [...] ».*

Il est souvent allégué que Hissène Habré était en pèlerinage hors du Tchad pendant Septembre Noir et que de ce fait il n'aurait pas été tenu au courant. D'après Guara Lassou, ministre du gouvernement tchadien de 1982 à 1989, Hissène Habré était parti en pèlerinage en Arabie Saoudite entre le 29 août et le 9 septembre

---

[1306] Archives DDS : Rapport d'écoute n° 11/DDS/84 de RFI en date du 8 novembre 1984, suite à la diffusion d'une interview avec un responsable d'Amnesty International sur la base du rapport mentionné ci-dessous.

[1307] Détention politique et assassinats politiques dans le sud du Tchad, Amnesty International, août-septembre 1984, p. 1 et 3.

1984 seulement[1308]. Quoiqu'il en fût, il fut amplement démontré que Hissène Habré recevait des informations pendant le mois de septembre 1984, qui, s'il fut l'un des mois les plus violents de la répression au Sud, ne fut pas la seule période de répression que cette région du Tchad ait connue.

Naimbaye Lossimian[1309], qui était ambassadeur du Tchad en Belgique à l'époque, parla à plusieurs reprises avec Hissène Habré des problèmes au Sud :

> *« Quand Hissène Habré est rentré de son pèlerinage, il a fait un tour à Paris et a eu à me parler de ce problème du Sud. Il m'a appelé et je l'ai vu à Paris. Il m'a dit que plusieurs cadres avaient été arrêtés. Il a voulu me sonder parce qu'il s'agissait de sudistes et de rebelles. Il a évoqué l'arrestation de certains cadres : de Ngérang, de Mandekor, de Djigambaye, du Docteur Ndem [...] Pour moi ce n'était pas lui qui avait ordonné mais il avait tous les pouvoirs pour les faire libérer. Ce n'était pas n'importe qui. Il disait qu'il était en Arabie Saoudite et voilà ce qui se passait. [...]*
>
> *J'étais en Belgique lors de « Septembre Noir ». Hissène Habré était au courant. Il envoyait des missions pour demander la paix et déposer les armes mais en même temps, elles ne faisaient que massacrer les populations ».*

[1308] Entretien du 3 octobre 2001.

[1309] Entretien du 5 octobre 2001.

En outre, selon Baningar Kassala, qui était officié de liaison de l'armée pour la zone du Moyen Chari, Hissène Habré était informé de tout ce qui se passait :

> *« Hissène Habré était tenu au courant jour par jour et c'est lui qui avait donné les ordres. Cela est clair comme les gens, tel que Mahamat Fadil, étaient envoyés de N'Djaména par lui-même [pour Septembre Noir]. Ces gens me disaient eux-mêmes pendant les causeries. Il recevait des rapports sur tout ce qui se passait, de la part de la DDS, du service des Renseignements généraux, des chefs de cantons du préfet, etc. et pourtant il ne réagissait pas »*[1310].

d. L'impunité protégée par Habré des crimes dont il avait connaissance

Sans revenir sur l'ensemble des crimes dont Habré avait connaissance, il semblerait que Habré ne prit pas les mesures nécessaires pour empêcher la commission de ces crimes ou pour en punir les auteurs directes.

A cet égard, un des éléments les plus significatifs est le fait que Abakar Torbo, qui était le chef du Service pénitencier de 1985 jusqu'à la fin du régime, donc le chef de tous les prisonniers de la DDS pendant la commission de presque toutes les exactions décrites dans ce rapport, ait toujours été maintenu à son poste.

[1310] Entretien du 25 septembre 2001.

Le rapport HRDAG[1311] donne plusieurs informations sur l'implication de Habré au sein de la DDS, et notamment son rôle dans la nomination de ses agents :

> *« Habré nommait directement les chefs et chefs adjoints au sein de la DDS. La partie inférieure [du schéma ci-dessous représentant le nombre de décisions prises par Hissène Habré relatives au personnel de la DDS] synthétise les documents de nomination des fonctionnaires de la DDS dont Habré est l'auteur. Les documents retrouvés et enregistrés font état d'au moins 95 décisions prises par Habré et les hauts fonctionnaires de la DDS concernant le personnel de haut rang de la DDS entre 1985 et 1987 : 13 au niveau de la direction ou de l'assistance à la direction de la DDS et de la BSIR, 42 au niveau des chefs de service et 40 concernant les chefs de service adjoints. Le Président Habré a personnellement ordonné 25 nominations à des postes de haute responsabilité ».*

Ce rapport conclut que « Hissène Habré a été personnellement impliqué dans un certain nombre de promotions et de transferts de hauts fonctionnaires de la DDS ».

[1311] Rapport HRDAG, p. 31, paragraphes 7.1 et 7.1.4.

Mortalité dans les prisons de la DDS et décisions relatives au personnel prises par Hissène Habré

(Source : Rapport HRDAG[1312])

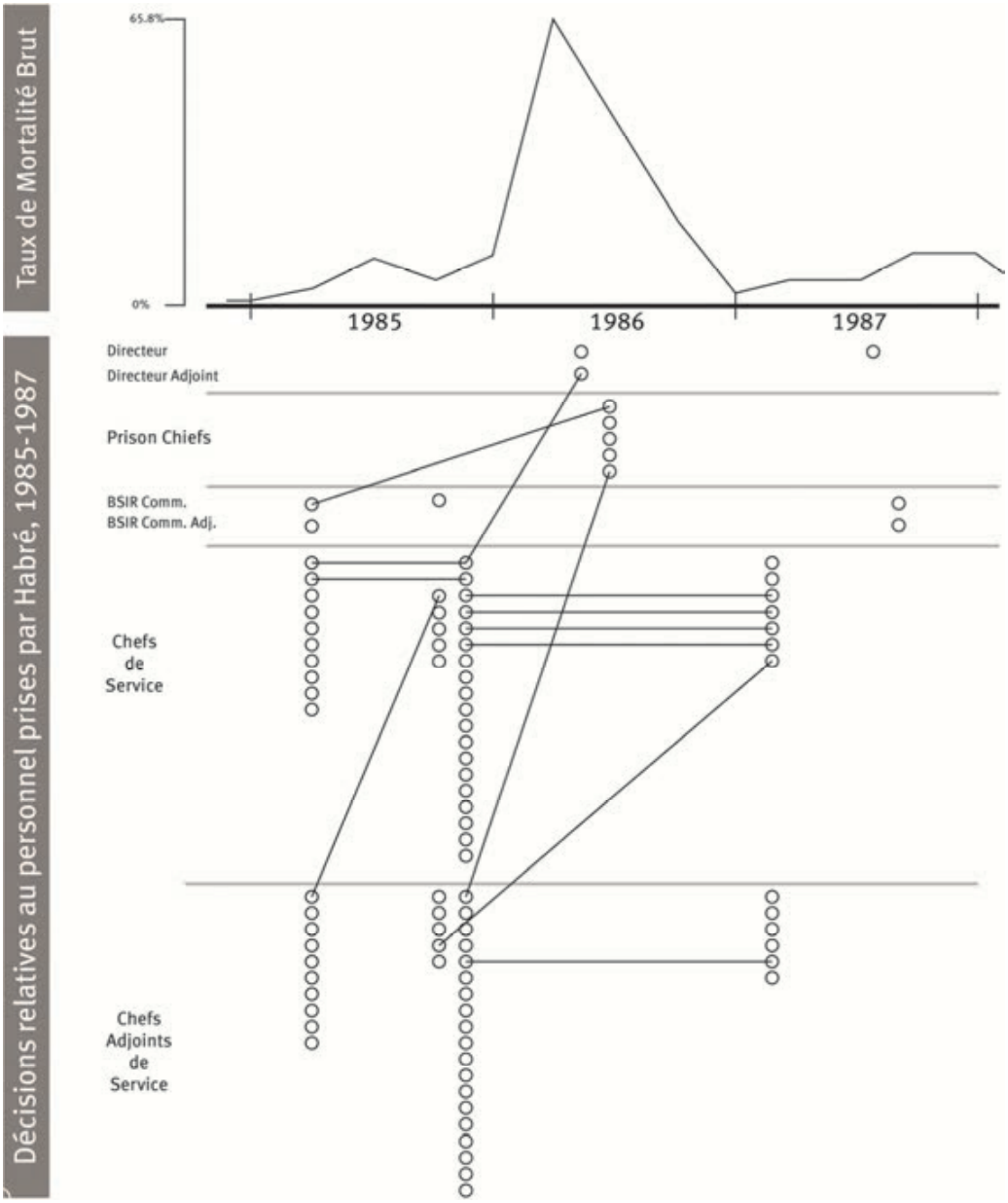

[1312] Rapport HRDAG, p. 32.

Le schéma ci-dessus[1313] représente la mortalité dans les prisons de la DDS et les décisions relatives au personnel prises par Hissène Habré. Il y a peu de données sur l'embauche et les promotions dans l'ensemble des documents découverts, de sorte que toutes les nominations de personnel ne sont pas représentées. Chaque petit cercle représente la nomination d'un seul fonctionnaire de la DDS. Les emplacements horizontaux des cercles montrent la date de la nomination, et les emplacements verticaux le niveau de la nomination à l'intérieur de la DDS. Les nominations reliées par une ligne indiquent qu'il s'agit de la même personne. Les renouvellements de fonctions et les transferts au même niveau (sur l'échelle hiérarchique) apparaissent comme des lignes horizontales et les promotions apparaissent comme des lignes diagonales.

Une personne ayant eu des responsabilités politiques pendant le régime de Hissène Habré[1314] explique comment le président en-

---

[1313] « *[l]l est important de noter que les données relatives au recrutement sont incomplètes. En effet, nous n'avons pas de données sur de nombreuses nominations à des postes dont l'existence est connue. De plus, les documents de la DDS retrouvés et enregistrés contiennent des informations relatives à l'entrée en fonction des fonctionnaires mais sans précisions quant au moment et à la manière dont les fonctionnaires ont mis fin à leurs activités. En outre, nous n'avons en général connaissance d'une seule nomination par personne. Nous ignorons par conséquent si le recrutement avait été interne ou externe à la DDS. De manière générale, en raison du nombre important d'informations manquantes quant aux décisions concernant le personnel, d'une part, et de l'absence d'informations relatives aux critères de sélection des documents d'autre part, il nous est impossible d'identifier un schéma général de recrutement. De même, nous ne pouvons tirer aucune conclusion sur les mesures que Hissène Habré n'a pas prises, par exemple, l'absence de sanctions ou de licenciements de fonctionnaires de la DDS* ». Rapport HRDAG, page 31-33.

[1314] Entretiens du 4 août 2001 et du 5 septembre 2001.

voyait des missions d'information au Sud pendant la répression, pour ensuite ne rien faire avec les rapports :

> *« Il y a eu plusieurs missions envoyées par Hissène Habré lui-même qui ont rédigé des rapports critiquant ce qui se passait. Les délégations étaient composées de quinze à vingt personnes : des membres du gouvernement, des membres de l'UNIR ou les deux. Ces rapports ont été déposés auprès de Hissène Habré. Ainsi, il voulait faire croire qu'il voulait arrêter ces pratiques, mais en réalité il n'y a jamais eu de suivi. C'était une mascarade… C'était dans les années 1984 jusqu'aux années 1988. De telles missions ont été conduites à Sarh, Doba, Koumra, Bebidja, Moundou, Déli, Kélo, Bongor, Mongo, Abéché et An-Timan…*
>
> *Chaque fois que des massacres par les militaires étaient dénoncés à Hissène Habré, soit dans les rapports, soit de façon orale, il ordonnait d'organiser des campagnes de sensibilisation auprès de la population pour la rassurer. Ensuite, les massacres continuaient. C'était le cas pour Septembre Noir. Hissène Habré dénonçait ces massacres lui-même, même publiquement. Vous pouvez retrouver cela dans la presse de l'époque. Le Conseil des ministres, qu'il présidait, en parlait parfois aussi, par exemple à l'occasion d'un compte-rendu d'une mission effectuée. […]Mais ensuite Hissène Habré ne prenait aucune mesure ».*

Parmi les documents de la DDS auxquels il est fait référence dans le présent rapport, certains semblent avoir eu pour but l'amélioration des conditions de vie des prisonniers. Dans l'un

d'eux[1315], le Contrôleur général expliquait au directeur de la DDS, qu'« aucun traitement n'a été donné aux détenus » car « le poste de la BSIR est dépourvu de médicaments ». Selon Bandjim Bandoum, ce rapport était en réalité préparé par lui-même pour être signé par Bichara Chaïbo, le contrôleur général de la DDS, lequel refusa toutefois de le signer. Bandjim Bandoum déclara avoir pris le risque de signer lui-même le rapport et de l'envoyer ensuite au directeur de la DDS[1316].

En réaction à l'un des pires massacres, le meurtre de civils à bilan définitiv dans le sud du Tchad en juillet 1985, les deux officiers directement responsables auraient vraisemblablement été exécutés, bien que les informations se contredisent quant à savoir comment et pourquoi. Selon une information du Département d'Etat des Etats-Unis, « deux officiers du FANT responsables du massacre de Ngalo avaient été exécutés à la suite d'un ordre du Président Habré. […] Le châtiment des officiers responsables du massacre de Ngalo fut un signe important du sérieux du [gouvernement tchadien] pour traiter ce problème »[1317]. Selon le Commandant en chef des FANT de

---

[1315] Archives DDS : « Rapport du Contrôleur Général et son Adjoint sur les circonstances des décès successifs des détenus dans les locaux de détention de la DDS », 17 juin 1985.

[1316] E-mail de Bandjim Bandoum à Reed Brody, Human Rights Watch, 5 juillet 2013.

[1317] « [t]wo FANT officers responsible for the July massacre of civilians in Ngalo had been executed on President Habre's orders. […] The bringing to justice of the officers responsible for the Ngalo massacre was an important sign of GOC seriousness in dealing with this problem », "Bishop/Adoum meeting Sept 5, 1985", document obtenu par Human Rights Watch en application du *Freedom of Information Act*.

l'époque, l'actuel président du Tchad Idriss Déby Itno, il fut celui qui a ordonné l'exécution des deux officiers à Ngalo sous les yeux de plusieurs chefs de canton[1318]. Déby aurait ensuite arrêté Mahamat Fadil et Mahamat Bidon, deux hommes connus pour leur rôle dans la répression dans le Sud, pour les mener devant Habré. Ce dernier aurait alors ordonné leur libération en disant à Déby que « pour avoir le pouvoir politique, il [faut] des gens sûrs, capables de se salir les mains »[1319].

Cette anecdote relatée par Idriss Déby Itno peut probablement lui permettre de se dédouaner du rôle qu'il a pu jouer dans la répression au sud du Tchad comme « ComChef » des FAN aux côtés de la Garde présidentielle et de la DDS. D'après un journaliste français, Déby aurait été relevé de ses fonctions de commandant par Hissène Habré après que la France se soit plainte des exactions commises dans le Sud. Habré l'aurait alors écarté en l'envoyant en France pour qu'il y suive des études militaires[1320]. Cette thèse pourrait suggérer que Habré tenait Idriss Déby Itno responsable (ou cherchait à l'utiliser comme bouc-émissaire) des actes commis dans le Sud.

A l'exception des deux officiers exécutés pour le massacre de Ngalo cependant, il ne semble pas exister de preuve indiquant que Hissène Habré aurait puni quiconque pour les atrocités décrites dans cet ouvrage.

[1318] *Tchad : Le chemin de la liberté*, Pierre Darcourt, Editions du Chari, 1999, p. 274.

[1319] *Ibid*, p. 275.

[1320] Entretien du 30 octobre 2012 avec Christian Millet.

CHRONOLOGIE – L'ASCENSION DE HISSENE HABRE

1942

13 sept. Naissance de Hissène Habré à Faya Largeau dans une famille d'éleveurs. Il est originaire de l'un des deux groupes ethniques du peuple toubou, le groupe Daza[1321] (ou Gorane en arabe) et appartient au clan Anakaza.

1966

22 juin Création à Nyala (province du Darfour, Soudan) du FROLINAT, Front de libération nationale du Tchad, groupe d'opposition armée au régime du président Tombalbaye.

1971

Oct. Hissène Habré rejoint le FROLINAT.

1972

Oct. La deuxième armée du FROLINAT[1322] conteste la direction du FROLINAT et se renomme CCFAN,

[1321] L'autre groupe ethnique du peuple Toubou étant les Teda.

[1322] Commandée par Goukouni Oueddeï puis par Hissène Habré.

Conseil de commandement des forces armées du Nord. Le CCFAN sera dirigé par Goukouni Oueddeï puis par Hissène Habré.

1974

21 avril Malgré leurs divergences à propos de l'intervention libyenne, Goukouni Oueddeï et Hissène Habré s'accordent pour exécuter un coup médiatique. A Bardaï, ils prennent en otage le médecin allemand Steawen, l'archéologue française Françoise Claustre, chargée de recherche au CNRS et le mécanicien français Marc Combe, travaillant pour la MRA, Mission pour la réforme administrative[1323]. L'épouse du docteur Steawen est tuée au cours du raid des rebelles[1324].

12 juin Le Dr Staewen est libéré. La République fédérale d'Allemagne (RFA) a directement négocié avec Hissène Habré. Le Tchad rompt ses relations diplomatiques avec la RFA.

4 août Le commandant Galopin, négociateur « tchadien » dans l'affaire Claustre est arrêté par Habré au cours de sa quatrième mission de négociation.

[1323] Mission du gouvernement français aidant à la réforme administrative du Tchad.

[1324] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 226.

15 déc. Le commandant Galopin est jugé par un tribunal révolutionnaire après que Hissène Habré ait déclaré quelques jours plus tôt qu'il serait exécuté si les négociations n'avançaient pas.

1975

4 avril Le commandant Galopin est fusillé par les rebelles[1325].

13 avril Tombalbaye, président en exercice, est tué au cours d'un coup d'état militaire[1326].

Avril Mise sur pied du Conseil supérieur militaire (CSM) ; le général Odingar passe la main au général Malloum qui devient ainsi président du CSM et président de la République[1327].

23 mai Marc Combe détenu avec Françoise Claustre réussit à s'échapper.

1976

Oct. Dissensions au sein du CCFAN qui engendreront la rupture entre Hissène Habré et Goukouni Oueddeï. Le CCFAN et sa branche armée, les FAN,

---

[1325] Ibid.

[1326] Ibid.

[1327] Ibid.

Forces armées du Nord sont sous le seul contrôle de Habré. Goukouni Oueddeï, qui ne veut pas rompre avec la Libye, finira par fonder les FAP, les Forces armées populaires qui deviendront la principale composante du FROLINAT.

1977

28 jan. Françoise Claustre est libérée à Tripoli, dans le bureau de Kadhafi[1328].

2-16 sept. Négociations secrètes CSM (gouvernement) - CCFAN (Habré) à Khartoum.

1978

22 janv. Communiqué conjoint CSM (gouvernement) - CCFAN (Habré) à Khartoum.

29 août Hissène Habré devient Premier ministre du Tchad, Félix Malloum demeurant président de la République.

31 août Hissène Habré forme son gouvernement. Ses FAN ne sont pas intégrées dans l'ANT, l'Armée nationale tchadienne.

[1328] Ibid.

1979

12 fév. La situation se dégrade à N'Djaména entre Malloum et Habré. Depuis des mois, Hissène Habré a multiplié les provocations à l'égard de Malloum. Début du conflit armé entre l'ANT, l'Armée nationale tchadienne sous le contrôle de Malloum et les FAN de Habré[1329].

Février Les partisans de Kamougué quittent l'armée tchadienne, se regroupent au sein des FAT, Forces armées du Tchad et se retirent au sud du Tchad. Kamougué crée le CPS, Comité permanent du Sud qui dirige *de facto* le sud du pays. Habré reçoit le soutien inattendu des FAP de Goukouni Oueddeï et d'autres factions du FROLINAT qui entrent dans N'Djaména. Le rapport de force est favorable à Habré.

23 mars Accords de Kano I. Les représentants des onze factions qui ont émergé des combats de N'Djaména, dont Malloum, Habré, Oueddeï et Kamougué acceptent de se rencontrer. Malloum

---

[1329] C'est à la suite d'une bagarre entre professeurs et élèves au lycée Félix Eboué de N'Djaména que la situation se dégradera. Les FAN de Habré étant stationnées à N'Djaména à côté du lycée, elles sont les premières à intervenir sur les lieux pour séparer les belligérants. Lorsque l'armée tchadienne arrive sur place elle aussi, au lieu de séparer les élèves et les professeurs du lycée, ses soldats attaquent les FAN qui n'ont pas d'autre option que de répliquer.

et Habré démissionnent de leurs fonctions. Malloum ne rentre pas au Tchad et part en exil au Nigeria.

29 mars Un Conseil d'Etat provisoire, présidé par Goukouni Oueddeï est mis sur pied[1330].

3 avril Conférence de Kano II.

17 avril Signature à N'Djaména d'un programme d'action nommé « Accord de N'Djaména » par les principales factions combattantes. La situation se calme et des négociations plus profondes peuvent être envisagées dans l'avenir.

29 avril Lol Mahamat Choua devient provisoirement Chef de l'État.

Août Conférence de Lagos sous les hospices de l'Organisation de l'Unité africaine à laquelle participe toutes les factions tchadiennes.

18 août Les accords de Lagos sont signés par les FAN de Habré, les FAP de Oueddeï, les FAT de Kamougué, le MPLT (Mouvement populaire pour la libération du Tchad) de Lol Mahamat Choua, le CDR (Conseil démocratique révolutionnaire) d'Acyl Ahmat et plusieurs autres factions. Les accords de Lagos décident que Goukouni

---

[1330] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 227.

Oueddeï deviendra président d'un Gouvernement d'union nationale de transition, le GUNT et le colonel Kamougué vice-président.

29 août Le gouvernement de Lol Mahamat Choua démissionne.

11 nov. Le gouvernement des onze tendances issu des accords de Lagos s'installe. Goukouni Oueddeï devient président du GUNT, Kamougué vice-président, Habré ministre de la Défense et Acyl Ahmat, ministre des Affaires étrangères. Le GUNT est mandaté pour assurer une période de transition de dix-huit mois, temps nécessaire pour organiser des élections. Le Sud reste dirigé par le Comité permanent[1331].

1980

Janv.-Mars Les FAN de Habré harcèlent et attaquent dans différentes parties du Tchad la première armée du FROLINAT, contrôlée par le CDR d'Acyl Ahmat. Ce sont les premières violations des accords de Lagos. A N'Djaména, la ville est divisée en fonction des tendances qui contrôlent les quartiers.

20 mars La première armée du CDR d'Acyl Ahmat et les FAP de Oueddeï qui se sont unis le 18 mars at-

[1331] Ibid.

taquent les FAN de Habré par surprise à N'Djaména. La tension est très vive entre les deux groupes armés. A 16 heures, Goukouni Oueiddeï et Hissène Habré se rencontrent au palais présidentiel et tentent de trouver un accord. Le soir pourtant, les combats reprennent entre les deux factions.

21 mars Début des hostilités entre les FAN de Hissène Habré et les forces coalisées formées par les FAP de Goukouni Oueddeï, les FAT de Kamougué et la première armée du CDR d'Ahmat Acyl. C'est la « deuxième bataille de N'Djaména » qui durera neuf mois et dévastera la capitale du Tchad. Des milliers de personnes fuient les combats et des colonnes de réfugiés se constituent. Oueddeï appelle la Libye à l'aide.

15 juin Un accord de défense entre la Libye et le Tchad est signé à Tripoli. Il définit un cadre légal pour une éventuelle intervention de la Libye au Tchad.

17 sep. En application de cet accord, l'armée libyenne entre au Tchad par terre et par air. Plus de cinq mille hommes sont envoyés (3 500 libyens, 1 500 membres de la Légion Islamique, 150 experts est-allemands, des cubains et des mercenaires). Une aide en armement lourd est aussi décidée[1332]. La

[1332] Ibid.

présence libyenne au Tchad va atteindre alors vingt mille hommes[1333]. Le rapport de force n'est plus en faveur des FAN de Habré.

14 déc. Hissène Habré quitte N'Djaména et se retire avec ses plus proches partisans et les FAN à Aramkolé dans le département de Biltine, près de la frontière soudanaise[1334] tandis que les Libyens occupent N'Djaména et le nord du Tchad.

1981

6 janv. Le président du deuxième GUNT, Goukouni Oueddeï, signe avec le Colonel Kadhafi un acte de fusion du Tchad et la Libye[1335].

Janv. La fusion avec la Libye est très mal acceptée et le GUNT perd beaucoup de ses soutiens. Kamougué quitte le GUNT et retourne au sud du Tchad qu'il contrôle à la tête du Comité Permanent.

14 janv. Douze pays africains signent la résolution de Lomé qui condamne ce projet d'union. Le GUNT et Oueddeï, face à une très forte pression internationale en faveur du départ des Libyens,

---

[1333] *Précis des guerres et conflits au Tchad*, Varsia Kovana, L'Harmattan, 1994, p. 46.

[1334] Ibid.

[1335] *Dépêche AFP*, « La Libye a conclu mardi avec le Tchad un accord destiné à unir les deux pays », 6 janvier 1981.

acceptent qu'une force d'interposition soit envoyée au Tchad sous l'égide de l'Organisation de l'Unité africaine.

10 fév. Le principe de cette force de protection en échange d'un retrait total des troupes libyennes est accepté les 10 et 11 février par l'OUA à Nairobi.

28 juin Le sommet de l'OUA, réuni à Nairobi, réaffirme son soutien au GUNT[1336].

Sept. Oueddeï est reçu à l'Elysée par le président François Mitterrand.

3 nov. Ouverture à Paris du sommet franco-africain. Kadhafi décide de retirer ses troupes du Tchad[1337]. Le contingent libyen de 10 000 hommes se retire du Tchad et une force interafricaine de 4 000 hommes prend position à N'Djaména.

Déc. Privé de ses protecteurs libyens, Oueddeï voit Hissène Habré et les FAN déclencher une offensive contre le GUNT.

[1336] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 227.

[1337] Ibid.

1982

Fév. Déterminées, suréquipées et soutenues clandestinement par les Etats-Unis, les FAN de Habré ont déjà conquis les deux tiers du Tchad. Les garnisons du GUNT s'écroulent une à une.

2 juin Suite aux rivalités internes aux dirigeants civils et militaires sudistes, des dissidents des FAT attaquent à l'arme lourde la résidence à Moundou du colonel Kamougué, président du Comité permanent, vice-président du GUNT, et chef des FAT basés au Sud[1338].

[1338] *Conflits tchadiens et ingérences étrangères,* Marita Toglo-Allah, P. Lang, 1997, p. 127-128.

CHRONOLOGIE – LE REGIME DE HISSENE HABRE

1982

7 juin N'Djaména tombe sous le contrôle des Forces armées du nord (FAN) de Hissène Habré. Goukouni Oueddeï se réfugie au Cameroun[1339]. Au moment de cette reconquête de la capitale, il y a dix-sept factions politico-militaires, y compris les FAN, qui luttent pour le pouvoir.

12 juin Mise en place de décrets visant à censurer la presse étrangère. Les journalistes doivent ainsi désormais soumettre leurs articles au FAN avant de les envoyer.

18 juin Habré prend la tête d'un « Conseil d'Etat provisoire » et nomme 18 « Commissaires » et 12 vice-commissaires. Idriss Miskine est nommé ministre des Affaires étrangères.

16 juil. Habré annonce un processus de réconciliation nationale : Hissène Habré promet qu'aucune épuration n'aura lieu chez les policiers, douaniers et journalistes. Dans un entretien accordé au *Monde* le même jour, ce dernier déclare : « Notre devoir est de nous montrer cléments en-

[1339] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 227.

vers tout le monde. Nous voulons vraiment pardonner et nous voulons que les autres nous pardonnent aussi ».

19 juil. Ahmat Acyl, leader historique du CDR, meurt dans un accident.

7 août Les Forces armées tchadiennes (FAT) s'emparent de Sarh, ville située au sud-est du Tchad.

16 août Echec des pourparlers de Franceville (Gabon) du régime de Habré avec les autorités du Sud représentées par le colonel Kamougué. Ce dernier, ayant soustrait le Sud aux autorités administratives de N'Djaména, demande près de la moitié des postes au sein du gouvernement.

28 août Les troupes de Habré s'emparent de la ville de Sarh.

3 sept. La ville de Doba est prise par les troupes de Habré. RFI annonce que de violents combats opposants les forces du colonel Kamougué, à celles de Habré, auraient fait 200 à 300 morts[1340].

4 sept. Les régions sous contrôle de Kamougué sont peu à peu reprises par les FAN et des dissidents des

[1340] Conflits tchadiens et ingérences étrangères, Marita Toglo-Allah, P. Lang, 1997, p. 131.

FAT qui se sont dissociés de Kamougué. Le Sud est ainsi placé sous l'autorité « d'Etats Majors opérationnels » formés d'officiers des FAN[1341].

29 sept. L'Acte fondamental de la République tenant lieu de constitution est promulgué. « Le Président de la République nomme et révoque les membres du gouvernement, ainsi que les membres du Conseil National Consultatif ».

8 oct. Le sommet franco-africain s'ouvre à Kinshasa. Mitterrand s'entretient avec Habré[1342].

21 oct. Hissène Habré est officiellement investi président de la République[1343].

24 oct. Plusieurs personnalités politiques et militaires disparaissent, notamment le colonel Allafi N'Golobaye, ancien chef d'Etat-major du GUNT, assassiné par les FAN. Son corps fut exposé pendant plusieurs jours « en guise d'exemple »[1344].

[1341] Conflits tchadiens et ingérences étrangères, Marita Toglo-Allah, P. Lang, 1997, p. 129.

[1342] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 228.

[1343] *Dépêche AFP*, « Vedette de récent sommet franco-africain de Kinshasa, M. Hissène Habré a obtenu jeudi une consécration officielle », 21 octobre 1982.

[1344] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 140.

Fin oct. Création par Goukouni d'un « Gouvernement de Salut national » soutenu par la Lybie dans son fief de Bardaï dans le Tibesti. Il fonde l'Armée nationale tchadienne, ANL, bras armé du GUNT et qui comprend notamment les FAP et le CDR.

25 nov. Le sommet de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) qui devait se tenir à Tripoli, est annulé en raison d'un désaccord sur la question de la représentation tchadienne revendiquée à la fois par Goukouni Oueddeï et Hissène Habré[1345].

26 déc. Accrochages entre les FAN et les hommes de Goukouni à Gouro, dans le Tibesti. Les FAN sont repoussées.

1983

Janv. Les FAN se dissolvent pour devenir la base de la nouvelle armée régulière du Tchad appelée les FANT, Forces armées nationales tchadiennes. Certains éléments des FAT de Wadal Abdelkader Kamougué rejoignent également les FANT dans un esprit de réconciliation sous l'impulsion de Hissène Habré.

Mi-janv. Les Américains détiennent la preuve que la Libye accumule des forces le long de la frontière tcha-

[1345] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 228.

do-libyenne. Devant la tiédeur française, François Mitterrand adressant une vague mise en garde aux grandes puissances et aux pays voisins du Tchad contre toute intervention dans ce pays, Washington fournit au Tchad les clichés de la menace libyenne.

26 janv. Hissène Habré institue une police politique et crée la DDS, la Direction de la documentation et de la sécurité[1346].

5 fév. Hissène Habré reprend en main l'administration et nomme de nouveaux préfets[1347].

Mars Les Etats-Unis commencent à apporter une aide substantielle au régime de Habré en livrant des équipements militaires.

18 avril Des incidents entre militaires tchadiens et nigérians éclatent sur plusieurs îles du lac Tchad, incidents qui continuent à se produire pendant plusieurs semaines et qui font des dizaines, sinon des centaines de morts et de blessés[1348].

[1346] Archives DDS : Décret n°005/PR du 26 janvier 1983 portant création de la Direction de la documentation et de la sécurité.

[1347] *Le Monde*, 14 février 1983.

[1348] *Le Frolinat et les guerres civiles du Tchad, 1977-1984,* Robert Buijtenhuijs, Paris 1987, p. 242.

Juin L'aide américaine se renforce grâce aux livraisons au régime de Habré de missiles sol-air Red Eye, et à l'acheminement au Soudan des avions d'observation Awacs[1349].

7 juin Hissène Habré, dans le discours anniversaire de sa prise du pouvoir, proclame une amnistie totale pour les opposants en exil et dénonce les visées libyennes.

9 juin Le 19ème sommet de l'OAU qui s'ouvre à Addis-Abéba, consacre le gouvernement de Hissène Habré[1350].

24 juin Les forces du GUNT de Goukouni Oueddeï prennent la ville de Faya-Largeau avec l'aide des troupes libyennes. Habré reconnaît la perte de cette ville. Paris livre des munitions et du carburant à N'Djaména[1351].

21 juin Libération de 112 civils détenus pour « délit ou crime contre le sûreté de l'état ».

26 juin Mise en place par la France d'un pont aérien pour désenclaver N'Djaména. Livraison de 35

[1349] Conflits tchadiens et ingérences étrangères, Marita Toglo-Allah, P. Lang, 1997, p. 139.

[1350] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 228.

[1351] Ibid.

tonnes de matériels à Habré[1352]. Arrivée de Christian Nucci, ministre français de la Coopération à N'Djaména.

1er juil. Mitterrand déclare que la France « n'a aucune raison d'aller au-delà des accords de coopération de 1976 »[1353].

3 juil. Le président Mobutu envoie à Hissène Habré 250 parachutistes entièrement équipés par les Etats-Unis. Ce chiffre sera porté plus tard à 2000 hommes[1354].

10 juil. Après Faya-Largeau, Kalaït (Oum Chalouba) et Abéché, tombent sous le contrôle des forces armées du GUNT, commandées par le Général Djibril Négué Djogo, originaire du Sud. Au cours de cette offensive, les Libyens se sont montrés beaucoup moins coopératifs que lors de la prise de Faya-Largeau. Plus tard, en 1985 le Général Djogo parlera de trahison à propos de cette sélection des objectifs.

19 juil. Les Etats-Unis, devant les appels pressants du président Habré, annoncent l'octroi à N'Djaména

---

[1352] *Le Matin,* 28 juin 1983.

[1353] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 228.

[1354] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 145-147.

d'une aide de dix millions de dollars en matériel militaire et comprenant des véhicules tout-terrain, des uniformes, des vivres, des armes, des munitions et des techniciens afin de soutenir « les efforts accomplis par la France et le Zaïre au Tchad »[1355].

25 juil. Des rebelles attaquent la CotonTchad de Kélo, dans la préfecture de Tandjilé. Ces rebelles faisaient partie des commandos formés en Libye et qui s'étaient infiltrés dans le Sud dans le but de susciter une insurrection. Cette opération tournera court et la répression sera d'autant plus dure que les rebelles bénéficiaient de complicités locales[1356].

26 juil. Exécution sommaire par les soldats du FANT de 8 policiers de la localité de Kélo (Tandjilé) marquant le début de la répression dans le Sud[1357].

30 juil. Faya-Largeau est reconquise par les troupes gouvernementales de Habré[1358] qui font environ

---

[1355] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 145-147.

[1356] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 228.

[1357] Détentions et tueries arbitraires dans la République du Tchad 1982/1983, *Amnesty International*, rendu public dans *Libération*, le 11 octobre 1983.

[1358] Des mercenaires recrutés officieusement par le Ministère français de la Coopération auraient participé directement aux combats. Voir « *Le Frolinat et les guerres civiles du Tchad, 1977-1984*, Robert Buijtenhuijs, Paris 1987, p. 253.

1000 prisonniers[1359]. La plupart sont des combattants tchadiens, mais l'on dénombre aussi des membres non combattants de l'appareil politique du GUNT. Sept ministres du GUNT découverts dans une maison de Faya où ils se cachaient sont sommairement exécutés. Des combattants libyens et soudanais sont également capturés. L'aviation libyenne bombarde la ville.

5 août Mitterrand décide d'envoyer au Tchad un corps expéditionnaire français[1360].

7 août Reagan envoie au Tchad, le 7 août 1983, plusieurs avions anti-missiles, huit avions F-15, trois conseillers militaires ainsi qu'un nombre non divulgué de troupes aériennes et terrestres, suite au vote d'un budget de 15 millions de dollars par le Congrès américain. Reagan signe par ailleurs, durant l'été 1983, deux déclarations présidentielles par lesquelles il s'engage à investir 25 millions de dollars dans l'équipement militaire du Tchad[1361]. L'équipement envoyé comprend un avion C-130A, des camions, des jeeps, des fusils, des pistolets, des munitions,

---

[1359] Les chiffres varient de 300 à 2000 prisonniers selon les témoins interrogés. La majorité estime le chiffre entre 800 et 1000.

[1360] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 228.

[1361] Selon des documents déclassifiés obtenus de l'administration américaine et publiés par Human Rights Watch.

des uniformes, des produits médicaux, mais aussi des missiles Red Eye ainsi que des pièces détachées[1362].

4-8 août Environ 1000 prisonniers de guerre du GUNT sont transférés par route de Faya N'Djaména et enfermés à la Maison d'arrêt de N'Djaména.

9-10 août Exaction des FANT dans le Sud : le village de Kébor (à 50 km de Moundou) est encerclé puis brûlé suite à des dénonciations arbitraires et en représailles à des attentats anti-gouvernementaux. Bilan : 12 morts[1363].

10 août Les forces gouvernementales de Habré évacuent en catastrophe Faya. Le GUNT de Goukouni Oueddeï et ses alliés reprennent la ville avec l'aide des Libyens. Hissène Habré est évacué de justesse par un avion du CICR.

11 août La France déclenche l'Opération Manta et envoie initialement 314 instructeurs militaires[1364].

[1362] Jim McNicholas, Agence d'Assistance pour la défense et la sécurité, « Executive Summary : Chad-Security Assistance Program », 15 février 1985, document obtenu par Human Rights Watch à travers la procédure connue aux Etats-Unis sous le nom de *Freedom of Information Act*.

[1363] Voir rapport Amnesty International.

[1364] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 228.

20 août Huit avions de combats (Jaguar et Mirage) arrivent à N'Djaména. On estime à près de 3000 hommes engagés dans l'opération Manta. Par cet engagement, Paris veut rééquilibrer les forces et favoriser le dialogue[1365].

Fin août Assassinat de Raymond Matha, ingénieur au ministère des Eaux et Forêts, beau-frère de Kamougé[1366].

2 sept. L'offensive déclenchée par les hommes de Goukouni Oueddeï dans la région d'Oum-Chalouba, au nord-est du Tchad, est stoppée par les forces gouvernementales. Les avions français survolent les combats sans intervenir[1367].

15-16 sept. Un groupe d'anciens fidèles du colonel Kamougué, réunis à Brazzaville, le destitue de la Présidence du Comité permanent du Sud, reprochant au leader sudiste de s'être « vendu » à la Libye où il séjourne depuis plusieurs mois[1368].

29 nov. Le GUNT forme un « Conseil national de libération » formé de 15 membres. Ce conseil regroupe 7 des 11 signataires des accords de

---

[1365] Ibid.

[1366] Rapport Amnesty International.

[1367] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 229.

[1368] Ibid.

Lagos. Goukouni Oueddeï annonce la création du Conseil national tchadien qui coiffera le GUNT. Ce conseil sera composé d'un président, d'un secrétaire général, d'un secrétaire général adjoint et de douze membres chargés de diverses commissions. Cette nouvelle met fin aux rumeurs circulant depuis plusieurs mois qui faisaient état de sa disparition et de son remplacement à la tête du GUNT par Acheick Ibn Oumar, nouveau leader du CDR[1369].

Nov.-Déc. Offensive diplomatique en vue de la tenue d'une conférence de réconciliation entre tchadiens[1370].

1984

1e janv. Charles Hernu, ministre français de la Défense, est reçu par Hissène Habré à N'Djaména[1371].

4 janv. Après un voyage en Chine via Paris, le ministre des Affaires étrangères de Habré, Idriss Miskine, figure importante de l'ethnie hadjaraï, rentre au Tchad et meurt subitement. La Radio nationale Tchad annonce officiellement qu'il est décédé

[1369] Ibid.

[1370] Ibid.

[1371] *Dépêche AFP*, « M. Charles Hernu reçu par le Président Hissène Habré », 1er janvier 1984. La plupart des dépêches AFP concernant le Tchad en 1984 proviennent du journaliste Jean-Eudes Barbier.

suite à une crise aigüe de paludisme[1372]. Dans un communiqué rendu public par la Présidence de la République, il est déclaré que « la nation Tchadienne perd en Idriss Miskine, un patriote sincère, un révolutionnaire sans reproche et un nationaliste fervent »[1373]. A partir de la mort de Miskine, dont la version officielle est remise en cause par la communauté hadjaraï, un fossé de méfiance se creuse entre cette communauté et les Goranes de Habré, tant au sein du pouvoir politique que dans les forces armées.

8 janv. Hissène Habré annonce qu'il ne sera pas présent au sommet de l'Organisation de la Conférence Islamique à Addis-Abeba et le GUNT l'accuse de chercher à le faire échouer[1374].

9 janv. Goukouni se rend avec une délégation de 130 personnes à Addis Abeba, au siège de l'OUA, où doit se tenir une conférence de Paix sur l'avenir du Tchad. Habré menace de boycotter les pourparlers en raison de l'importance de la délégation du GUNT. Le but de l'OUA est en effet de réunir pour de nouvelles négociations les

---

[1372] Conflits tchadiens et ingérences étrangères, Marita Toglo-Allah, P. Lang, 1997, p. 136.

[1373] *El-Watan*, 14 janvier 1984, 4e année, n° 260.

[1374] *Dépêche AFP*, « Le GUNT accuse M. Habré de vouloir l'échec de la conférence de réconciliation d'Addis-Abeba », 8 janvier 1984.

signataires des accords de Lagos. Habré serait ainsi relégué au rôle de simple chef de clan, ce qui est absolument inacceptable pour lui.

13 janv. Echec à Addis-Abéba de la conférence de réconciliation sous l'égide de l'OUA.

18 janv. *La Pravda* rejette sur Hissène Habré l'échec de la conférence de réconciliation[1375].

24 janv. Les forces du GUNT attaquent le poste militaire de Ziguey situé à 200 kilomètres en-dessous du 16ème parallèle et ainsi violent la ligne rouge garantie par l'opération Manta, ce qui est inacceptable pour le gouvernement français[1376].

25 janv. Sur ordre du ministre français de la Défense, Charles Hernu, deux avions Jaguar se lancent à la poursuite des troupes de Goukouni. Ses hommes sont repérés alors qu'ils remontent vers la ligne rouge. Ils perdent alors plusieurs véhicules, tandis qu'un avion Jaguar est détruit et un Mirage touché. Le pilote du Jaguar meurt[1377].

[1375] *Dépêche AFP*, « La Pravda rejette sur Hissène Habré l'échec de la conférence de réconciliation », 18 janvier 1984.

[1376] *Conflits tchadiens et ingérences étrangères,* Marita Toglo-Allah, P. Lang, 1997, p. 141-142.

[1377] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 150-151.

27 janv. Suite à ce succès, la France avance la ligne rouge d'une centaine de kilomètres au Nord pour atteindre la ligne de Koro Toro-Oum Chalouba[1378].

Fév. A la suite d'un accrochage au cours duquel le capitaine Croci, pilote français, est tué, la ligne rouge fixée par les Français est reportée du 15ème au 16ème parallèle. Le ministre français des Relations extérieures, Claude Cheysson, se rend à N'Djaména, Tripoli et Addis-Abéba pour expliquer la position de son gouvernement[1379].

2 fév. Hissène Habré reçoit M. Cheysson, ministre français des Relations extérieures, pour discuter du « délicat problème du rétablissement de la paix au Tchad »[1380].

11 mars Attentat contre un DC-8 de la compagnie aérienne française UTA sur l'aéroport de N'Djaména (ligne Brazzaville-Bangui-N'Djaména-Paris). Bilan : 25 blessés, aucun mort[1381].

[1378] Ibid.

[1379] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 229.

[1380] *Dépêche AFP*, « La visite de M. Cheysson à N'Djaména », 2 février 1984.

[1381] *Dépêche AFP*, « Attentat contre un DC-8 français à N'Djaména », 10 mars 1984.

3 avril Hissène Habré appelle à un renforcement de l'aide militaire française au Tchad[1382].

Mai Les effectifs de l'opération Manta augmentent pour atteindre plus de 4000 hommes.

8 mai Un haut responsable des rebelles tchadiens de Goukouni Oueddeï se prononce pour une « conférence de réconciliation nationale » au Tchad dans le cadre de l'OUA[1383].

16 mai Au terme d'un entretien avec le président nigérian Muhamma du Buhari, Hissène Habré se déclare en faveur d'un retrait de toutes les troupes étrangères du Tchad[1384].

19 mai Libération de 150 prisonniers politiques des prisons de N'Djaména dans le cadre de la « politique de la main tendue et de réconciliation nationale » prônée par Habré[1385].

30 mai Au lendemain d'un entretien avec Guy Penne, conseiller à l'Elysée pour les affaires africaines,

---

[1382] *Dépêche AFP*, « Le Président Habré souhaite un renforcement de l'aide française au Tchad », 3 avril 1984.
[1383] *Dépêche AFP*, « Les rebelles favorables sous réserves à une réconciliation avec Hissène Habré », 8 mai 1984.
[1384] *Dépêche AFP*, « M. Habré en faveur d'un retrait des troupes étrangères au Tchad », 16 mai 1984.
[1385] *Dépêche AFP*, « Libération de 150 détenus politiques », 19 mai 1984.

Hissène Habré se dit prêt à s'effacer pour favoriser une solution au conflit tchadien[1386].

3 juin Des unités militaires du GUNT opérant à partir du sud du pays prennent d'assaut les bureaux des préfectures de la Tandjilé et du Mayo-Kebbi.

7 juin Après avoir déclarés que les forces françaises ne resteront pas au Tchad « si la raison de leur présence disparaît », Hissène Habré évoque, lors d'une immense parade militaire et civile rassemblant plus de 30 000 personnes à N'Djaména, la possibilité d'une rencontre avec son opposition[1387].

18 juin Hissène Habré, en visite au Niger, se dit prêt à partager le pouvoir avec son opposition « si elle le désire »[1388].

22-26 juin Hissène Habré convoque les membres du CCFAN en congrès. Toute l'organisation ainsi que les organes qui en découlent sont dissous. L'UNIR, l'Union nationale pour l'indépendance et la révolution voit le jour. Un comité central de 80

[1386] *Dépêche AFP*, « Le Président Hissène Habré prêt à s'effacer pour faciliter la solution du conflit tchadien », 30 mai 1984.
[1387] *Dépêche AFP*, « Hissène Habré évoque la perspective d'une concertation avec son opposition », 6 juin 1984.
[1388] *Dépêche AFP*, « Hissène Habré se dit prêt à partager le pouvoir avec son opposition », 18 juin 1984.

membres est élu par le congrès sur proposition du président, un bureau exécutif de 15 membres est élu par le comité central toujours sur proposition de Hissène Habré. Comme le laissait déjà pressentir l'acte fondamental, Habré est désormais le seul maître à bord[1389].

26 juin Hissène Habré est élu à l'unanimité président de l'UNIR dont il déclare que l'objectif est de reconquérir la partie occupée du Tchad[1390].

Juil. Préparation d'une nouvelle conférence de paix devant se tenir à Brazzaville le 20 juillet. Intransigeance de Habré et de ses représentants qui refusent de négocier d'égal à égal avec leurs opposants. Le 16 juillet, le GUNT refuse les conditions posées par Habré et exige que les troupes françaises se retirent du pays avant la tenue de toute conférence[1391].

1er juil. Alors qu'un conflit a éclaté entre les combattants hadjaraïs et les autres formations goranes et zaghawas à Moundou, le Commandant en chef des FANT, Idriss Déby est envoyé sur les

---

[1389] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 229.
[1390] *Dépêche AFP*, « Hissène Habré élu président de l'UNIR », 26 juin 1984.
[1391] *Dépêche AFP*, « Le GUNT rejette les conditions du président Hissène Habré », 16 juillet 1984.

lieux pour calmer la tension entre ces groupes[1392].

17 juil. Au cours d'une conférence de presse au Caire, Hissène Habré se dit « prêt à se retirer et à renoncer à la Présidence de la République si le Tchad retrouvait son intégrité territoriale, son indépendance et sa stabilité[1393] ».

24 juil. Hissène Habré décide d'un premier remaniement ministériel depuis son arrivée au pouvoir. Gouara Lassou, personnalité sudiste proche de Habré depuis 1979, est nommé ministre des Affaires étrangères[1394].

10 août Six tendances du GUNT créent à Niamey un « Conseil national de la Libération » dirigé par Goukouni Oueddeï[1395].

12 août Quatre des six tendances du GUNT font sécession dénonçant « un gouvernement fantoche et sclérosé ». Elles forment à Ouagadougou le

---

[1392] Conflits tchadiens et ingérences étrangères, Marita Toglo-Allah, P. Lang, 1997, p. 132.

[1393] *Dépêche AFP*, « Hissène Habré se dit prêt à se retirer si le Tchad retrouve son intégrité territoriale », 17 juillet 1984.

[1394] *Dépêche AFP*, « Importants changements au sein de l'équipe gouvernementale », 25 juillet 1984.

[1395] *Dépêche AFP*, « Six tendances du GUNT décident la création du Conseil national de la Libération », 11 août 1984.

même jour le « Rassemblement des forces patriotiques » (RFP)[1396].

15 août Alors que Hissène Habré est en visite au Cameroun, le président Biya déclare soutenir l'action de Hissène Habré pour « promouvoir la réconciliation nationale et l'unité au Tchad, en vue de la reconstruction et du développement du pays » et le président tchadien assure que le Tchad œuvre au succès de la conférence de Brazzaville[1397].

Sept. « Septembre Noir »

Entre juin et septembre 1984, le sud du Tchad est le théâtre de nouvelles violences dont la responsabilité est imputée au FANT et à des envoyés spéciaux de Hissène Habré. Des groupes d'auto-défense appelés « CODOS » attaquent des garnisons et montent des embuscades le long des axes routiers. La répression du régime sera féroce dans les préfectures du Moyen-Chari, du Logone Occidental, du Logone Oriental et de la Tandjilé. Des cadres civils seront sommairement exécutés dans les villes. Les villages du sud du pays et

---

[1396] *Dépêche AFP*, « Création d'un rassemblement des forces patriotiques tchadiennes », 12 août 1984.

[1397] *Dépêche AFP*, « Soutien du président Biya à l'action du président Habré », 15 août 1984.

leurs habitants seront les victimes d'exécutions, de pillages et d'incendies à grande échelle.

16 sept. Un accord franco-libyen est établi pour le retrait « simultané et concomitant » des troupes françaises et libyennes du Tchad. La date du 25 sep- septembre est arrêtée pour l'exécution de cette opération supervisée par des observateurs sénégalais et béninois[1398]. Claude Cheysson, alors ministre français des Relations Extérieures, résumera l'accord de la façon suivante : « Ils partent, nous partons. Ils reviennent, nous revenons »[1399].

18 sept. Charles Hernu avertit personnellement Hissène Habré du retrait des forces françaises et libyennes[1400]. Ali Triki, responsable de la diplomatie de Tripoli, signale de nouveau que la bande d'Aouzou « fait partie intégrante de la Libye ». Il ajoute que « ce n'est pas un sujet de discussion possible entre nous et un autre Etat »[1401].

24 sept. Deux DC-8 français quittent N'Djaména le matin pour Paris emportant chacun 20 tonnes de

---

[1398] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 230.
[1399] *Dépêche AFP*, « Fin du face-à-face franco-libyen au Tchad », 17 septembre 1984.
[1400] *Dépêche AFP*, « M. Charles Hernu a averti personnellement M. Hissène Habré du retrait des forces françaises et libyennes », 18 septembre 1984.
[1401] *Le Monde*, « La bande d'Aouzou : une région stratégique dont Tripoli entend conserver le contrôle », J.-C. P., 20 septembre 1984.

munitions, ce qui est relativement peu étant donné que la force Manta en dispose de 1 000[1402].

26 sept. Le GUNT, depuis Niamey, accuse Hissène Habré de chercher à saboter l'accord de désengagement en refusant la présence d'observateurs béninois choisis par la Libye[1403].

26 sept. Aucun indice de retrait n'étant décelable du côté libyen, la France décide de surseoir à l'évacuation de ses unités combattantes, mais autorise le début du retrait de la logistique non indispensable[1404].

5 oct. Hissène Habré, en visite en France et après avoir rencontré Mobutu à Nice, est à l'Elysée où il s'entretient avec les chefs d'Etat ivoirien, zaïrois, gabonais et français[1405]. Le lendemain, il rencontre Charles Hernu.

11 oct. Issa Koua, après avoir occupé le poste de premier adjoint du commandant des troupes libyennes stationnées à Fada pendant deux

---

[1402] *Le Monde*, « Biltine à l'heure du départ des Français », Laurent Zecchini, 29 septembre 1984.
[1403] *Dépêche AFP*, « Le GUNT accuse M. Hissène Habré de chercher à saboter l'accord de désengagement », 26 septembre 1984.
[1404] *Dépêche AFP*, « Pause dans le retrait des troupes françaises », 27 septembre 1984.
[1405] *Dépêche AFP*, « Mini-sommet franco-africain sur l'avenir du Tchad », 5 octobre 1984.

mois, décide de déserter le GUNT et de se rallier aux FANT. Le 11 octobre 1984, il arrive à Biltine où se trouve Idriss Déby, alors Commandant en chef des FANT. Koua témoigne de la stratégie de Kadhafi de remplacer les soldats « blancs » par des soldats « noirs » plus facile à confondre avec des soldats du GUNT[1406].

18 oct. Hissène Habré reçoit le général américain Vernon Walters, envoyé spécial du président Ronald Reagan, pour évoquer le soutien des États-Unis au gouvernement tchadien[1407].

20 oct. Ouverture de la Conférence de réconciliation à Brazzaville, qui réunit près de 120 délégués de toutes factions confondues. La conférence est immédiatement torpillée par le GUNT qui impose deux préalables : que le Tchad soit placé sous l'égide de l'OUA et que le GUNT seul soit reconnu comme force d'opposition[1408].

24 oct. La Conférence est définitivement bloquée lorsque le GUNT invite Habré à se départir de ses

---

[1406] *Le Monde*, « Le témoignage d'un transfuge du GUNT : je les ai vu renforcer leurs positions… », Laurent Zecchini, 16 octobre 1984.

[1407] *Dépêche AFP*, « Le général Vernon Walters reçu par le Président Hissène Habré », 18 octobre 1984.

[1408] *Dépêche AFP*, « Le GUNT refuse de participer à la première séance préparatoire », 21 octobre 1984.

revendications de légitimité et de légalité. Elle est finalement reportée sine die[1409].

30 oct. Mise en place des équipes mixtes franco-libyennes à N'Djaména et Bardaï après le désaveu par le Tchad des observateurs du Bénin, pays choisi par la Libye[1410].

31 oct. La Libye rend Hissène Habré responsable de l'échec de la réunion de Brazzaville[1411].

1er nov. Les 4 mirages F1 basés à N'Djaména décollent à destination de Libreville[1412].

3 nov. Les 4 Jaguar de la 11e escadre de chasse décollent à destination de Bangui[1413].

4 nov. Les positions de Faya-Largeau et de Fada sont évacuées par les Libyens qui refusent cependant aux Français le contrôle de Gourou, Ougui et de l'aérodrome d'Ouaddi-Doum[1414].

[1409] *Dépêche AFP*, « Suspension sine die de la réunion inter-tchadienne de Brazzaville », 27 octobre 1984.
[1410] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 230.
[1411] *Dépêche AFP*, « « La Libye rend M. Hissène Habré responsable de l'échec de la réunion de Brazzaville », 31 octobre 1984.
[1412] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 230.
[1413] Ibid.
[1414] Ibid.

5 nov. Nouvelles exactions contre des civils par des FANT à Balkabra (34 kilomètres de Moundou). Le gouvernement de Habré se refuse à prendre des sanctions contre leurs auteurs[1415].

7 nov. Le dernier convoi des troupes françaises de l'opération Manta quitte N'Djaména pour le Cameroun. Néanmoins, une centaine d'hommes sous le commandement du lieutenant-colonel Monty restent pour poursuivre la formation des FANT. Bilan de l'opération Manta : 13 morts, 1 Jaguar abattu, 1 mirage touché[1416].

8 nov. Rapport officiel d'Amnesty International mettant directement en cause les membres de la garde présidentielle de Habré, accusée d'avoir pris part à des massacres dans le Sud. Amnesty en appelle au président Habré pour « qu'il mette fin aux exécutions, qu'il enquête sur les tueries et les disparitions et qu'il assure que tous les prisonniers sont bien traités »[1417].

12 nov. Le ministre tchadien de l'Information, Soumaïla Mahamat, déclare que les Libyens renforcent

---

[1415] *Libération,* « Le sud sous la férule des soldats de Hissène Habré », Philippe Lefait, 21 novembre 1984.

[1416] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 230.

[1417] *Le Monde*, « Amnesty International affirme que des membres de la garde présidentielle ont pris part à des massacres dans le Sud », 9 novembre 1984.

leur présence dans le nord du Tchad et ce « en dépit de toutes les déclarations faites à Paris affirmant que la Libye avait quitté le Tchad »[1418].

12 nov. Le GUNT appelle l'OUA pour que la délégation du « prétendu gouvernement de N'Djaména ne siège pas au vingtième sommet »[1419].

14 nov. Hissène Habré déclare que la France sait que les forces libyennes sont encore au Tchad et que Paris a les « même preuves que N'Djaména » sur la présence libyenne dans le pays[1420].

15 nov. François Mitterrand et Mouammar Kadhafi se rencontrent en Crète sous les auspices du Premier ministre grec Papandreou. Le président français fait connaître à son interlocuteur son mécontentement face au maintien des soldats libyens au Tchad en dépit de l'accord passé entre les deux parties[1421].

16 nov. Dans un entretien accordé au quotidien *Libération*, Habré reconnaît « qu'il y a des bavures au Sud, la guerre, c'est la guerre [...]. Une guerre en-

---

[1418] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 230.

[1419] *Dépêche AFP*, « Le GUNT appelle l'OUA à ne pas laisser siéger le gouvernement de M. Habré », 12 novembre 1984.

[1420] *Dépêche AFP*, « Paris sait que les Libyens sont toujours au Tchad, déclare le Président Hissène Habré », 14 novembre 1984.

[1421] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 230.

traîne nécessairement des dégâts, des pertes, des souffrances. Des cadres ont été arrêtés. Ils sont en prison. Ils seront jugés. Mais les accusations d'arbitraire, de massacres, d'atrocités sont gratuites et inacceptables [...] »[1422].

19 nov. Hissène Habré, Charles Hernu et le général Lacaze s'entretiennent longuement sur diverses options parmi lesquelles l'envoi éventuel d'un nouveau contingent français pour faire face à la présence libyenne dans le nord du Tchad[1423].

20 nov. Le Parti socialiste français décide d'envoyer une mission d'information au Tchad, afin d'examiner sur place la situation dans le sud du pays[1424].

Déc. Lors du 11e sommet franco-africain à Bujumbura au Burundi, François Mitterrand déclare à Hissène Habré qu'avant « de nous demander de faire la guerre aux Libyens, réconciliez-vous d'abord avec vos rivaux, ceux du Nord comme ceux du Sud où les FANT ont commis des mas-

---

[1422] *Libération,* « Le Sud sous la férule des soldats de Hissène Habré », Philippe Lefait, 21 novembre 1984.

[1423] *Dépêche AFP*, « Longs entretiens du Président Habré avec M. Hernu et le général Lacaze », 19 novembre 1984.

[1424] *Libération,* « Le Sud sous la férule des soldats de Hissène Habré », Philippe Lefait, 21 novembre 1984.

sacres »[1425]. Pendant ce même sommet, Hissène Habré assure : « Il n'y a jamais eu de véritable malentendu entre la France et nous »[1426].

5 déc. Claude Cheysson, ministre des Relations extérieures, déclare devant l'Assemblée nationale à Paris, après s'être entretenu au Tchad avec Hissène Habré, que ce dernier « avait refusé que la France renvoie des (nouvelles) forces au Tchad », après la reconnaissance par Paris du maintien des troupes libyennes dans le nord du pays[1427].

18 déc. Roland Dumas, tout nouveau ministre français des Relations extérieures[1428], rend responsable, sans le nommer, le président tchadien de la mort du Commandant Galopin, assassiné au Tchad en 1975 alors qu'il avait été envoyé pour négocier la libération de ressortissants européens, dont Françoise Claustre[1429].

[1425] *Conflits Armés et ingérences étrangères*, Martia Toglo Allah, Frankfurt, 1997, p. 149. L'auteur cite Ngansop (1988, p.158) pour la citation de François Mitterrand.
[1426] *Dépêche AFP*, « Pas de malentendu entre la France et le Tchad, selon le Président Habré », 12 décembre 1984.
[1427] *Dépêche AFP*, « Le président Habré a refusé l'envoi de nouvelles forces françaises au Tchad », 5 décembre 1984.
[1428] Roland Dumas est nommé ministre des Relations extérieures le 7 décembre 1984.
[1429] *Dépêche AFP*, « M. Dumas rend le président Habré responsable de la mort du commandant Galopin », 19 décembre 1984.

1985

3 mars — Libération d'une centaine de prisonniers politiques[1430].

17 mars — Offensive des FANT au nord contre le GUNT et destruction de la ville de Chicha.

29 mars — Le colonel Kadhafi déclare : « Nous n'avancerons par vers le Sud du Tchad. Nous nous sommes déjà accordés [avec les Français] sur ce point[1431] ».

Avril — La méfiance de la communauté hadjaraï s'accentue de nouveau avec l'arrestation de l'une de ses figures, Maldoum Bada, le préfet du Guéra. Accusé de détournement de vivres, il est emprisonné pendant plus d'un an. Ses partisans estiment que les accusations sont fictives et le seul but est de l'écarter politiquement.

1er avril — Rencontre avortée entre Habré et Goukouni Oueddeï à Bamako, Mali[1432].

[1430] *Dépêche AFP*, « Libération d'une centaine de détenus politiques », 3 mars 1985.

[1431] Conflits tchadiens et ingérences étrangères, Marita Toglo-Allah, P. Lang, 1997, p. 145.

[1432] *Dépêche AFP*, « Hissène Habré et Goukouni Weddeye à Bamako », 1er avril 1985.

8 avril Visite de Hissène Habré dans le Sud, à Bongor (Mayo Kebbi).

11 avril Vaste opération de ratissage tchado-centrafricaine contre les maquis opposés au régime de N'Djaména[1433]. En respect du pacte franco-libyen, les observateurs français placés au Tchad pour contrôler le désengagement militaire rentrent en France[1434].

12 avril Dans un communiqué diffusé depuis Niamey, le GUNT dénonce des massacres perpétrés par les FANT de Habré, notamment contre des « centaines de paysans désarmés, dont des vieillards et des enfants »[1435]. Le lendemain, le GUNT accuse Bangui de participer au « génocide » des populations tchadiennes dans le sud du Tchad[1436].

14 avril Après une visite de Hissène Habré dans le sud du Tchad, son ministre des Affaires étrangères

---

[1433] *Dépêche AFP*, « Opérations tchadio-centrafricaine contre les maquis opposés à N'Djaména », 11 avril 1985.
[1434] *Dépêche AFP*, « Retour en France des observateurs militaires du Tchad », 11 avril 1985.
[1435] *Dépêche AFP*, « Le GUNT dénonce des massacres perpétrés par les troupes de M. Hissène Habré », 12 avril 1985.
[1436] *Dépêche AFP*, « Le GUNT accuse Bangui de participer au génocide des populations tchadiennes », 13 avril 1985.

	annonce que plus de 3 000 CODOS se sont ralliés à Habré[1437].
18 avril	Rapatriement de plusieurs centaines de Tchadiens arrêtés au Nigéria.
Juin	Un millier de CODOS environ, anciennement engagés contre Habré, se rallient à son régime.
3 juil.	Thiam Tidjani, représentant en Europe du CDR, composante du GUNT dans l'opposition, déclare à Paris : « Nous dénonçons la politique libyenne à l'égard du Tchad en général, et du CDR [Conseil démocratique révolutionnaire] en particulier. Nous avons été trahis par les Libyens [...] Nous voulons des négociations directes avec Hissène Habré »[1438].
14 juil.	Réunion des opposants GUNT et CDR à Brazzaville.
24-30 août	Nouvelle réunion des opposants à Cotonou, au terme de laquelle Goukouni se dit prêt à envisager des discussions et une réconciliation.

[1437] *Dépêche AFP*, « Plus de trois mille codos ralliés, selon le ministre tchadien des AE », 14 avril 1985.

[1438] *Le Monde*, « Prenant ses distances avec la Libye - La principale force d'opposition propose des « négociations directes » à M. Hissène Habré », L.Z., 5 juillet 1985.

Sept. Renforcement de la présence militaire libyenne dans le Nord où il y aurait 4 500 soldats libyens et 4 000 hommes du GUNT de Goukouni Oueddeï.

7 sept. Dans un communiqué diffusé le 7 septembre, un ministère tchadien précise que de violents combats se poursuivent depuis le 4 septembre entre les forces du GUNT et les troupes libyennes à Faya-Largeau où les combats ont fait des « centaines de morts et de blessés ». Le lendemain un porte-parole du ministre libyen de l'Information dément toute implication des troupes libyennes dans ces combats[1439].

Nov. Ralliements de plusieurs opposants au régime de N'Djaména grâce aux bons offices du Gabon[1440].

11 nov. Accord de réconciliation, à Libreville sous l'égide d'Omar Bongo, entre le gouvernement de Habré et certaines factions de l'opposition, le CDR notamment. Cet accord prévoit une amnistie générale « en faveur de tous les réfugiés et exilés politiques » ainsi que l'organisation d'un référendum sur la constitution tchadienne et la

---

[1439] *Le Monde,* « N'Djaména fait état de combats à Faya-Largeau », 10 septembre 1985.

[1440] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 231.

libération des détenus politiques et des prisonniers de guerre[1441].

8 déc. Au cours d'une interview de François Mitterrand sur la télévision française TF1, le président français affirme que « la France n'est pas le gendarme de l'Afrique » et qu'il n'allait pas précipiter des armées françaises dans la « reconquête du nord du Tchad ». Pourtant, il lance un avertissement au colonel Kadhafi qui est alors en tournée en Afrique de l'Ouest. Mitterrand déclare « qu'il ferait bien de rester à l'intérieur de ses frontières et de ne pas provoquer de troubles inutiles et dangereux dans le bloc africain ». Le président a d'ailleurs exprimé sa satisfaction d'être considéré en Afrique comme « Mitterrand l'Africain »[1442].

9 déc. Hissène Habré, en recevant des journalistes français à l'ambassade du Tchad à Paris, déclare s'attendre à une nouvelle offensive des troupes libyennes[1443].

[1441] *Dépêche AFP*, « Le président Hissène Habré décrète une amnistie en faveur des exilés politiques », 14 novembre 1985.

[1442] *Le Monde*, « Le colonel Kadhafi ferait bien de rester à l'intérieur de ses frontières », 10 décembre 1985.

[1443] *Le Figaro*, « Kadhafi a décidé de tenter quelque chose ! », 10 décembre 1985.

12 déc. Mitterrand met en garde Kadhafi contre toute intervention libyenne au Tchad, mais précise qu'il ne lancera pas l'armée française dans une « reconquête » du Nord-Tchad[1444].

Déc. Le Général Djibril Djogo, qui était commandant des forces armées du GUNT lors de leurs opérations dans le Ouaddaï en juillet 1983 se réconci-réconcilie avec Habré et rallie le gouvernement. Echec de la conférence de Brazzaville entre Habré et Goukouni Oueddeï.

1986

17 janv. Libération par le gouvernement Habré de 122 détenus politiques[1445].

10 fév. Des forces libyennes et du GUNT lancent une offensive au sud du 16e parallèle. L'Armée nationale de libération du GUNT, appuyée par les Libyens, attaque Kouba-Olanga, avant-poste gouvernemental situé au sud de Faya-Largeau[1446].

[1444] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 231.

[1445] *Dépêche AFP*, « Libération de 122 détenus politiques à N'Djaména », 17 janvier 1986.

[1446] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 231.

14 fév. Hissène Habré sollicite l'aide française dans le cadre des accords franco-tchadiens[1447].

16 fév. Un raid aérien de l'aviation française, venant de Bangui[1448], bombarde l'aérodrome d'Ouaddi-Doum (150 km au nord de Faya-Largeau) qui sert de base militaire aux Libyens. Ce raid est accompagné du débarquement à N'Djaména d'un commando de l'armée de l'air française[1449]. Plus tard dans la journée un communiqué du ministre français de la Défense déclare à Paris que cette mission a « parfaitement réussi ». L'offensive française a rendu inutilisable l'aérodrome d'Ouaddi-Doum.

17 fév. Bombardement de l'aéroport de N'Djaména par un Tupolev-22 de l'armée libyenne et début de l'opération Epervier qui consiste pour la France à installer à N'Djaména un « dispositif dissuasif » à l'égard de la Libye[1450]. La localité d'Oum Chalouba est le théâtre de combats entre les forces du GUNT et celles de Habré[1451].

[1447] Ibid.

[1448] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 167-168.

[1449] Ibid.

[1450] Ibid.

[1451] Conflits tchadiens et ingérences étrangères, Marita Toglo-Allah, P. Lang, 1997, p. 150.

21 fév. Une conférence de presse a lieu à N'Djaména, au cours de laquelle deux prisonniers libyens sont présentés : le capitaine Arabi Abdelsalam Rhamadan et le sergent Abdallah Ahmed Mohamed. Selon le ministre de l'Information tchadien, M. Soumaïla, ils auraient été capturés à Oum Chalouba[1452].

24 fév. Renforcement du « dispositif dissuasif » qui porte à 650 le nombre de militaires français en poste à N'Djaména et arrivée des premiers éléments de l'aide militaire américaine au gouvernement tchadien[1453].

17 mars *S*elon le gouvernement, le bilan des combats qui se sont déroulés, lundi 17 mars, au nord de Koro-Toro et au puits de Chicha, à une centaine de kilomètres au nord du seizième parallèle, s'élève à 235 tués, dont huit « Libyens blancs » parmi les troupes du GUNT soutenues par Tripoli. L'état-major des FANT, qui affirme avoir détruit « à 100% le PC de la légion islamique », a précisé avoir fait 180 prisonniers dont cinq « Libyens blancs »[1454].

[1452] *Libération*, « Tchad : les prisonniers libyens existent, on les montre », Gilles Millet, 23 février 1986.

[1453] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 231.

[1454] *Le Monde*, « Le bilan des combats de Chicha au Tchad », 20 mars 1986.

23 mars Remaniement du gouvernement tchadien afin de faire entrer les ex-opposants récemment ralliés à Habré. Le Général Djibril Negue Djogo (ex-président du FDT) est ainsi nommé à la Justice. Le sergent Tokinon (ex-CODO) est nommé Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique tandis que deux représentants du CDR font de même leur entrée au gouvernement. Habré cumule les fonctions de chef de l'Etat et de ministre de la Défense[1455].

29 mars Rencontre manquée au Congo entre Hissène Habré et Goukouni Oueddeï pour des raisons de protocole. Abdou Diouf, président du Sénégal et de l'OUA qui devait présider cette rencontre, traite Goukouni Oueddeï d'« irresponsable »[1456].

30 mars Oueddeï répond au président Diouf et l'accuse d'être un « agent de l'impérialisme » avant de poser comme condition à une éventuelle rencontre avec Hissène Habré le retrait des troupes françaises du Tchad[1457].

13 mai Les Etats-Unis offrent à Habré deux gros porteurs Hercules C130.

[1455] *Dépêche AFP*, « M. Habré remanie son gouvernement en y faisant entrer des opposants ralliés », 23 mars 1986.

[1456] *Tchad, vingt ans de crise*, Ngansop, Guy Jérémie, L'Harmattan, Paris 1986, p. 231.

[1457] Ibid.

14 mai Le journaliste français de l'AFP, Jean-Claude Chapon, est déclaré « persona non grata ». Officiellement, ce dernier participe en effet à une « campagne de désinformation et d'intoxication[1458] ».

9 juin Kamougé démissionne de son poste de vice-président du GUNT et se dit prêt à discuter avec le gouvernement de Habré[1459].

Août Visite au Tchad de Richard Lawson, Commandant en chef adjoint des forces américaines en Europe et rencontre avec Hissène Habré. Quelques jours plus tard, Larry Speaks, porte-parole de la Maison blanche confirme la coopération des Etats-Unis avec le Tchad afin de renforcer ses forces armées.

Oct. Rupture d'alliance entre Goukouni Oueddeï et la Libye. Affrontements meurtriers au sein du GUNT entre les FAP (Forces armées populaires) de Goukouni Oueddeï et le CDR de Ibn Oumar.

[1458] *Dépêche AFP*, « Un journaliste de l'AFP déclaré persona non grata au Tchad », 13 mai 1986.

[1459] *Dépêche AFP*, « Réaction du GUNT après la démission du Colonel Kamougué », 20 juin 1986.

Goukouni est blessé dans une bagarre avec des militaires libyens venus l'arrêter à Tripoli[1460].

26 Oct. Peu après sa sortie de prison, le préfet Maldoum Bada constitue secrètement le MOSANAT, Mouvement du Salut national du Tchad, groupe d'opposition composé essentiellement de membres de son ethnie, les Hadjaraïs.

17 oct. Goukouni annonce à RFI qu'il est assigné à résidence à Tripoli et que les Libyens se sont retournés contre lui. Il n'émet plus de réserves concernant d'éventuelles négociations avec Habré[1461].

24 oct. Habré et ses alliés fêtent l'alliance militaire dans le Nord entre les Forces armés populaires (FAP) de Goukouni Oueddeï et les Forces armées nationales tchadiennes (FANT) de Habré. Trois mois plus tard Goukouni Oueddeï se réfugie en Algérie[1462].

26 oct. Habré appel à la reconquête du Nord (notamment la bande d'Aouzou) et réclame l'évacuation sans conditions des troupes Libyennes.

[1460] *Libération*, « Kadhafi à l'assaut du Tibesti », Pierre Haski, 14 décembre 1986.

[1461] *Libération*, « Nouvelle donne pour jeu truqué », Pierre Haski, 20 octobre 1986.

[1462] *Conflits tchadiens et ingérences étrangères,* Marita Toglo-Allah, P. Lang, 1997, p. 150.

Nov. Accords entre les états-majors de Goukouni Oueddeï et de Habré. Des accrochages se multiplient entre libyens et guerriers toubous. L'aide militaire française et américaine arrivent à N'Djaména afin d'aider la guérilla anti-libyenne. Renforcement et redéploiement du dispositif Epervier par la France suite au Sommet Franco-africain de Lomé où Habré a rencontré Mitterrand et Chirac[1463].

17 nov. Le haut commandement de l'armée gouvernementale tchadienne annonce qu'un chasseur-bombardier libyen a été abattu le 16 novembre, dans le Nord du Tchad, par les FAP de Goukouni Oueddeï. Il s'agit du deuxième appareil libyen dont N'Djaména annonce la destruction. L'état-major tchadien a également signalé que des unités libyennes ont lancé ce même jour une importante offensive contre la localité de Sherda, un avant-poste situé dans une région proche de la frontière nigérienne sous contrôle des FAP[1464].

[1463] *Libération*, « Kadhafi à l'assaut du Tibesti », Pierre Haski, 14 décembre 1986.

[1464] *Le Monde*, « Un deuxième avion libyen aurait été abattu », A.P. Reuter, 19 novembre 1986.

18 nov. Acheikh Ibn Omar devient chef du GUNT, remplaçant ainsi Goukouni Oueddeï[1465].

5 déc. Main tendue d'Acheikh Ibn Omar, nouveau leader du GUNT, à Habré. Ce dernier se dit ainsi prêt à des négociations et abandonne les anciennes prétentions de Goukouni Oueddeï à la légitimité présidentielle. Kamougé appelle de même officiellement à la négociation[1466].

11 déc. Les Libyens attaquent Bardaï, Wour et Zouar. Selon N'Djaména et les représentants de Goukouni Oueddeï à l'étranger, l'aviation libyenne aurait fait usage de napalm et de gaz toxiques[1467].

12 déc. Au cours des bombardements de Bardaï, la chasse libyenne perd un avion Sukhoi[1468].

La situation au Tchad fait l'objet d'un entretien non prévu entre François Mitterrand et le président égyptien Hosni Moubarak à Paris. Suite à cette conversation, François Mitterrand a réaffirmé qu'il n'était pas question que la France

---

[1465] *Dépêche AFP*, « Acheikh Ibn Oumar nouveau président du GUNT », 18 novembre 1986.

[1466] *La Croix*, « Main tendue vers Hissène Habré », Julia Ficatier, 6 décembre 1986.

[1467] *Libération*, « Kadhafi à l'assaut du Tibesti », Pierre Haski, 14 décembre 1986.

[1468] *Le Monde*, « Les combats se poursuivent dans la région de Zouar », 20 décembre 1986.

« intervienne au nord du 16e parallèle »[1469]. Répondant aux demandes du gouvernement tchadien, les Etats-Unis décident de fournir au Tchad une assistance militaire d'urgence de 15 millions de dollars[1470].

Déc. Combat dans le Nord entre les Libyens et les partisans de Goukouni Oueddeï, soutenus par les forces gouvernementales de Habré[1471].

17 déc. Dans la nuit du 16 au 17 décembre, à la demande de Habré, deux Transall français parachutent 16 tonnes de vivre, munitions, carburant aux partisans de Goukouni Oueddeï dans le Tibesti. La région de Zouar (à l'ouest du Tibesti) est bombardée par l'aviation de Tripoli[1472].

18 déc. Charles Redman, le porte-parole du département d'Etat, affirme à Washington qu'une première livraison d'armes légères, de munitions et de vêtements a été effectué le 4 décembre[1473].

[1469] *Le Monde,* « Paris confirme que de sérieux accrochages se sont produits dans le Nord », 14-15 décembre 1986.

[1470] *Le Monde*, « Les combats se poursuivent dans la région de Zouar », 20 décembre 1986.

[1471] *Ibid.*

[1472] *Ibid.*

[1473] *Ibid.*

20 déc. Contre-offensive des forces gouvernementales tchadiennes de Habré à Zouar (400 libyens tués) qui franchissent le 16e parallèle. Le « ministre des Affaires étrangères » du GUNT, Facho Ballam et le chargé d'affaires de l'Union soviétique se rencontrent à Tripoli. Les forces du GUNT dirigées par Acheikh Ibn Omar demandent à l'Union soviétique d'apporter son soutien « face à l'agression franco-américaine dont le peuple tchadien est l'objet »[1474].

31 déc. Les FANT de Habré lancent une contre-offensive à Zouar dont le succès inquiète les Libyens[1475].

1987

2 janv. Deux à trois mille combattants des FANT de Habré reprennent Fada. Près de 800 Libyens sont tués, plus d'une centaine de prisonniers, des dizaines de chars détruits, une énorme quantité de matériels récupérés. Début de la reconquête du Nord par les forces gouvernementales du Tchad[1476].

[1474] *Le Monde*, « Violents combats dans le Tibesti », 23 décembre 1986.

[1475] *Conflits tchadiens et ingérences étrangères,* Marita Toglo-Allah, P. Lang, 1997, p. 151.

[1476] *Ibid*.

4 janv. Des Migs 22 libyens franchissent la « ligne rouge » pour la première fois depuis février 1986 et bombardent Arada[1477].

7 janv. La France bombarde les installations radars d'Ouaddi-Doum, au nord-ouest de Faya Largeau[1478].

9 janv. Proclamation de l'alliance entre les forces de Hissène Habré et de Goukouni Oueddeï[1479].

15 janv. Hissène Habré déclare à la presse qu'il est satisfait du « ravitaillement militaire français »[1480].

17 janv. Hissène Habré affirme que la Libye a doublé ses effectifs dans le nord du Tchad[1481].

21 janv. Les forces tchadiennes reprennent Zouar.

[1477] *Dépêche AFP*, « Le bombardement libyen sur Arada a fait un mort et 4 blessés », 4 janvier 1987.

[1478] *Dépêche AFP*, « M. Raymond Barre approuve le raid aérien français au Tchad », 7 janvier 1987.

[1479] *Dépêche AFP*, « Après l'appel de Goukouni Weddeye : maintien de l'alliance FAP-FANT, selon son porte-parole », 10 janvier 1987.

[1480] *Dépêche AFP*, « Hissein Habré « satisfait » du ravitaillement militaire français », 15 janvier 1987.

[1481] *Dépêche AFP*, « La Libye a doublé ses effectifs dans le nord du Tchad, selon le président Habré », 17 janvier 1987.

29 janv. Wadal Abdelkader Kamougué rentre de son exil au Congo et se rallie à Hissène Habré. Il deviendra ministre de l'Agriculture au sein du gouvernement Habré[1482].

31 janv. Le GUNT attaque un centre d'entraînement des forces de Hissène Habré à Maussoro[1483].

6 fév. La France annonce le « redéploiement » de son dispositif « Epervier »[1484].

8 fév. Goukouni Oueddeï se réfugie à Alger[1485].

14 fév. Accrochage entre les forces du GUNT et celles de Hissène Habré près de Fada[1486].

21 fév. Deux nouvelles attaques du GUNT contre les forces de Habré dans la région de Fada[1487].

[1482] Il devient ministre de la Justice en 1988 puis ministre du Commerce et de l'Industrie en 1990.

[1483] *Dépêche AFP*, « Le (nouveau) GUNT attaque un centre d'entrainement des forces de Hissein Habré à Maussoro », 31 janvier 1987.

[1484] *Dépêche AFP*, « Redéploiement du dispositif militaire français au Tchad », 6 février 1987.

[1485] *Conflits tchadiens et ingérences étrangères,* Marita Toglo-Allah, P. Lang, 1997, p. 150.

[1486] *Dépêche AFP*, « Accrochage entre les partisans du nouveau GUNT et une unité des forces de Hissein Habré près de Fada, selon Tripoli », 14 février 1987.

[1487] *Dépêche AFP*, « Deux nouvelles attaques du néo-GUNT contre les troupes de Habré dans la région de Fada », 21 février 1987.

27 fév. Hissène Habré affirme que le colonel Khadafi a pour « objectif fondamental » de reconquérir Fada et que la Libye s'apprête à « contre-attaquer »[1488].

2 mars Le colonel Khadafi propose une rencontre en Libye avec Hissène Habré[1489].

20 mars Défaite des forces de Habré près de Fada[1490].

21 mars Un journal soudanais annonce une rencontre prochaine à Khartoum entre le colonel Khadafi et Hissène Habré, ce que le régime de Khartoum dément[1491].

22 mars A la suite d'une offensive éclaire, les forces tchadiennes reprennent Ouaddi-Doum, principale base libyenne au nord du Tchad, à 150 km

---

[1488] *Dépêche AFP*, « Le colonel Khadafi a pour 'objectif fondamental' au Tchad de reconquérir Fada, selon M. Hissein Habré », 27 février 1987.

[1489] *Dépêche AFP*, « Le colonel Khadafi propose une rencontre avec le président Habré en Libye », 2 mars 1987.

[1490] *Dépêche AFP*, « Défaite des forces de Hissein Habré vendredi près de Fada, selon JANA », 20 mars 1987.

[1491] *Dépêche AFP*, « Khartoum dément l'éventualité d'une rencontre Khadafi-Habré au Soudan », 21 mars 1987.

de Faya Largeau (1269 libyens sont tués), après avoir repris Bir Kora[1492].

23-26 mars Les Libyens évacuent Faya-Largeau, dernière place forte détenue par les Libyens au nord du Tchad et occupée depuis août 1983. Ils laissent sur place d'immenses champs de mines. Cette victoire annonce en théorie la fin de la guerre entre le Tchad et la Libye[1493].

16 avril Goukouni Oueddeï appelle les opposants à reconnaître Hissène Habré comme président[1494].

25 avril Goukouni Oueddeï reconnaît Hissène Habré comme « autorité suprême » du Tchad[1495].

28 mai Maldoum Bada entre dans la clandestinité. La même nuit, une vague d'arrestations et de répression des Hadjaraïs est décidée et des centaines d'opposants réels ou supposés sont arrêtés et tués à N'Djaména et en province, en particulier dans la préfecture du Guéra. Entre

---

[1492] *Conflits tchadiens et ingérences étrangères,* Marita Toglo-Allah, P. Lang, 1997, p. 152.

[1493] *Ibid.*

[1494] *Dépêche AFP*, « M. Goukouni appelle les opposants à reconnaitre M. Habré comme président », 16 avril 1987.

[1495] *Dépêche AFP*, « M. Goukouni Weddeye reconnait M. Habré comme 'autorité suprême' du Tchad », 25 avril 1987.

	mai et juillet 1987, la répression est extrêmement violente.
31 mai	Hissène Habré accepte l'allègement du dispositif « Epervier[1496] ».
7 juin	Hissène Habré est à Faya-Largeau pour célébrer l'anniversaire de sa prise du pouvoir[1497].
18-23 juin	Hissène Habré est en visite officielle à Washington.
19 juin	Hissène Habré est reçu par Ronald Reagan à la Maison blanche[1498].
12 juil.	Les négociations à Alger entre Oueddeï et N'Djaména sont interrompues quand la délégation tchadienne quitte la ville[1499].
12-15 juil.	Habré est en visite officielle en France. Il assiste, le 14 juillet 1987, au côté du président français François Mitterrand au défilé des forces militaires françaises sur les Champs-Elysées à Paris.

[1496] *Dépêche AFP*, « Le président Hissein Habré accepte l'allègement du dispositif 'Epervier' », 31 mai 1987.

[1497] *Dépêche AFP*, « Le président Hissein Habré à Faya-Largeau pour célébrer l'anniversaire de sa prise de pouvoir », 7 juin 1987.

[1498] *Dépêche AFP*, « USA Tchad, le président Hissène Habré reçu par M. Ronald Reagan », 19 juin 1987.

[1499] *Le Monde*, « Le conflit tchado-libyen – L'Algérie peut-elle être à la fois médiatrice et proche du colonel Khadafi ? », Frédéric Fritscher, 25 novembre 1987.

Entretiens de Habré avec le président de la République, le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Défense[1500].

15 juil. A Saint-Nazaire, Hissène Habré réaffirme sa volonté de récupérer la bande d'Aouzou[1501].

27 juil. Au sommet de l'OUA, Hissène Habré demande qu'on exige le retrait des troupes libyennes de la bande d'Aouzou[1502].

8 août Reconquête éclaire de la bande d'Aouzou (plus spécifiquement, de la palmeraie du Tibesti) par l'armée tchadienne (500 Libyens tués). Cette reconquête s'effectue sans le soutien de la France qui reste favorable à une solution politique de cet ancien conflit frontalier. La tactique militaire de la « Toyota » a réussi : on a préféré l'effet de surprise avec des véhicules rapides à l'utilisation de tanks lourds.

[1500] *Le Monde*, « La visite du président Hissène Habré à Paris », Françoise Chipaux, 15 juillet 1987.

[1501] *Dépêche AFP*, « Le président Habré réaffirme sa volonté de récupérer la Bande d'Aouzou », 15 juillet 1987.

[1502] *Dépêche AFP*, « Ouverture du sommet de l'OUA dans la bousculade », 27 juillet 1987.

8 août Une communiqué officiel fait état de la reprise de la bande d'Aouzou par les forces tchadiennes[1503].

10 août François Mitterrand déclare que l'action de Habré au Tchad « n'engage que lui-même » et laisse entendre que le dispositif Epervier ne sera pas allégé[1504]. Pendant ce temps, le Département d'Etat américain déclare « soutenir la revendication de souveraineté du gouvernement tchadien sur la bande d'Aouzou »[1505].

Août Confirmation de l'aide financière américaine, des livraisons de véhicules, d'avions de transport, de munitions, d'armes légères et de missiles anti-aériens Red Eye.

12 août Kamougé est nommé ministre de l'Agriculture tandis que le Colonel Kotiga est nommé ministre de l'Energie et des Mines.

[1503] *Conflits tchadiens et ingérences étrangères,* Marita Toglo-Allah, P. Lang, 1997, p. 152.

[1504] *Dépêche AFP*, « M. Mitterrand : l'action du président Habré n'engage que lui-même », 10 août 1987.

[1505] *La Croix*, « Les Américains approuvent Hissène Habré », Noël Darbroz, 12 août 1987.

13 août Habré se déclare prêt à rencontrer Khadafi[1506].

19 août L'aviation militaire de la Libye commence à verser des tonnes de bombes sur les soldats tchadiens présents à Aouzou. Les forces tchadiennes déplorent de nombreuses pertes humaines et matérielles et sont forcées d'évacuer Aouzou le 28 août[1507].

23 août Amnesty International rend public un nouveau rapport faisant état de récentes arrestations arbitraires et tortures au Tchad. Amnesty dénonce ainsi l'arrestation du journaliste tchadien Saleh Gaba (ancien correspondant de l'AFP) à la mi-juillet dans le Guéra (centre du Tchad). Saleh Gaba appartient au groupe ethnique des Hadjaraïs dont plus d'une vingtaine de personnalités ont été arrêtés, selon Amnesty, depuis le mois de mai. Amnesty lance aussi un appel d'urgence en faveur d'un prisonnier politique, Gali Ngothé Gatta, arrêté le 5 août et détenu depuis au quartier général de la DDS. Selon Amnesty, cet homme politique encore récemment conseiller du président Habré, serait

---

[1506] *Dépêche AFP*, « Le président Hissein Habré prêt à rencontrer le colonel Khadafi », 13 juillet 1987.

[1507] *Conflits tchadiens et ingérences étrangères,* Marita Toglo-Allah, P. Lang, 1997, p. 152.

« sérieusement souffrant à la suite de mauvais traitements subis en détention[1508] ».

27 août Le leader du néo-GUNT, Acheikh Ibn Oumar, se dit prêt à négocier avec Habré[1509].

5 sept. Pour venger leur évacuation d'Aouzou, les forces tchadiennes conduites par leur commandant en chef Hassan Djamous, lancent un raid mortel contre la garnison libyenne de Maten es Sarra, en territoire libyen, évaluée à 2500 hommes[1510].

7 sept. Deux Tupolev libyens volent vers N'Djaména : un est abattu par les français, un autre bombarde Abéché et fait deux morts[1511].

11 sept. Cessez-le-feu entre le Tchad et la Libye à la demande de l'OUA[1512]. Les deux belligérants

---

[1508] *La Croix*, « Arrestations et tortures au Tchad », Julia Ficatier, 26 août 1987 et *Libération*, « Un conseiller de Habré torturé par la Sécurité tchadienne », Pierre Haski, 24 août 1987.

[1509] *Dépêche AFP*, « Le dirigeant du néo-GUNT du Tchad prêt à négocier avec Hissein Habré », 27 août 1987.

[1510] *Conflits tchadiens et ingérences étrangères,* Marita Toglo-Allah, P. Lang, 1997, p. 152.

[1511] *Ibid.*

[1512] *Dépêche AFP*, « N'Djaména et Tripoli acceptent officiellement de faire taire les armes », 11 septembre 1987.

prennent conscience qu'ils ne pourront pas remporter de victoire militaire définitive.

22-23 sept. Hissène Habré est à Lusaka pour la réunion de l'OUA sur le conflit Tchad – Libye[1513].

31 nov. Hissène Habré déplore publiquement le soutien apporté selon lui par l'Algérie à la Libye[1514].

4 déc. Hissène Habré demande une aide militaire renforcée à la France et aux Etats-Unis et juge insuffisantes les livraisons de missiles américains Stinger[1515].

12 déc. Hissène Habré annonce qu'une colonne libyenne est arrivée au Soudan[1516].

[1513] *Dépêche AFP*, « L'OUA entame une nouvelle initiative de règlement du conflit », 23 septembre 1987.

[1514] *Dépêche AFP*, « Le président Habré déplore le soutien apporté, selon lui, par l'Algérie à la Libye », 31 novembre 1987.

[1515] *Dépêche AFP*, « M. Hissein Habré demande une aide militaire accrue à la France et aux Etats-Unis », 4 décembre 1987.

[1516] *Dépêche AFP*, « Une colonne libyenne arrivée au Soudan, selon le président Habré », 12 décembre 1987.

1988

19 mars Echec d'une tentative de l'opposition tchadienne de se regrouper à Tripoli sous le parrainage de la Libye[1517].

5 avril Le ministre de la Défense français, André Giraud, évalue les troupes libyennes massées à la frontière tchadienne à 20 000 soldats et 400 blindés. Il confirme ainsi les chiffres avancés quelques jours auparavant par l'ambassadeur du Tchad à Paris. Il indique que le dispositif militaire français « n'a pas changé » et que si la menace libyenne sur le Tchad devait se préciser pendant la campagne électorale présidentielle française de mai 1988, « la France réagirait comme elle l'a fait jusqu'ici »[1518].

16 avril Un groupe d'officiers libyens prisonniers de guerre à N'Djaména déclare avoir rejoint l'opposition à Khadafi.

16 mai Goukouni Oueddeï se replie à Cotonou, au Bénin. Khadafi propose un sommet avec lui et Habré pour « sceller la réconciliation nationale,

---

[1517] *Libération,* « Kadhafi tend la main à Hissène Habré », Stephen Smith, 27 mai 1988.

[1518] *Le Monde,* « Tchad », 7 avril 1988.

sans laquelle la guerre civile au Tchad reprendra ». En gage de bonne volonté, Khadafi propose un plan de reconstruction au Tchad et remet les prisonniers de guerre tchadiens aux Nations Unies[1519].

16 juin L'Union populaire tchadienne déclare souhaiter la réconciliation avec le gouvernement de Habré et décide d'entrer en contact avec le gouvernement tchadien en vue de parvenir à une réconciliation nationale[1520].

3 oct. Communiqué publié par le ministère des Affaires Etrangères français annonçant la normalisation des relations diplomatiques Libye-Tchad. La France accueille cette nouvelle « avec grande satisfaction », de même que les présidents tunisien et gabonais[1521].

5 oct. Habré refuse le sommet de la réconciliation avec la Libye et préfère une négociation bilatérale. Il refuse aussi de rencontrer son vieux

---

[1519] *Libération,* « Kadhafi tend la main à Hissène Habré », Stephen Smith, 27 mai 1988.

[1520] *Dépêche AFP*, « L'Union populaire tchadienne souhaite la réconciliation avec le gouvernement de M. Habré », 16 juin 1988.

[1521] *Le Monde*, « Calumet de la paix au Tchad » et « Après l'annonce de la normalisation avec Tripoli, N'Djaména se félicite des engagements de la Libye au sujet de leur différend territorial », Jean de la Guérivière, 5 octobre 1988.

rival Goukouni Oueddeï qui se trouve à la tête d'un fantomatique GUNT en Libye. Habré se déclare satisfait des efforts de médiation de la Tunisie tout en refusant une rencontre au sommet avec Khadafi. Allam Mi, ambassadeur du Tchad en France, déclare : « Il n'y a pas de lien à établir entre la normalisation tchado-libyenne et la présence du dispositif français Epervier, puisque celui-ci n'a qu'un rôle défensif[1522] ».

19 nov. A Bagdad et sous les auspices du gouvernement irakien, le gouvernement tchadien signe un accord de réconciliation avec Acheikh Ibn Oumar, président du CDR, un des principaux opposants du président Habré[1523]. Le lendemain, Habré reconnaît qu'il existe une certaine détente dans les relations entre le Tchad et la Libye, mais assure que des « problèmes demeurent »[1524].

nov. Habré s'inquiète des rumeurs quant à un éventuel prochain retrait du dispositif Epervier ainsi qu'au sujet de la possibilité de renonciation de la France

---

[1522] *Ibid.*

[1523] *Dépêche AFP*, « Accord de réconciliation Habre-Acheikh à Bagdad, 19 novembre 1988.

[1524] *Dépêche AFP*, « Détente entre le Tchad et la Libye », 20 novembre 1988.

à la construction d'une piste en dur de 2800 m sur le site stratégique de Faya-Largeau[1525].

1989

25 fév. Hissène Habré annonce à Bamako une « évolution positive » des relations entre la Libye et le Tchad[1526].

Avril Habré dénonce un complot qui cherche à le renverser. Il dénonce les responsables comme étant Hassan Djamous, Chef d'état-major des FANT, son cousin Idriss Déby, conseiller spécial de Hissène Habré et Ibrahim Itno, ministre de l'Intérieur. Ceux-ci prennent la fuite le 1er avril. Idriss Déby sera le seul rescapé de la poursuite qui s'est organisée. Il gagne le Darfour soudanais et organise une résistance armée. Attaques transfrontalières répétées[1527].

[1525] *Le Monde*, « La sécurité dans le Nord Faya-Largeau attend la piste en dure promise par la France », 16 novembre 1988.

[1526] *Dépêche AFP*, « Evolution positive des relations entre le Tchad et la Libye », 25 février 1989.

[1527] *Conflits tchadiens et ingérences étrangères,* Marita Toglo-Allah, P. Lang, 1997, p. 159.

7 mars Le MOSANAT annonce deux victoires contre l'armée tchadienne[1528].

21 juil. Habré rencontre Kadhafi à Bamako au Mali.

26 août Départ du commandant de l'opération Epervier, s'accompagnant du retrait de 4 Mirage F-1, d'un avion de ravitaillement et de 200 soldats français[1529].

31 août Un accord-cadre de paix entre le Tchad et la Libye est signé à Alger. Cet accord prévoit (1) un règlement politique du différend territorial à propos de la bande d'Aouzou, occupée par la Libye depuis 1973, (2) le retrait du Nord de 7 000 à 8 000 soldats libyens, (3) la libération de 2 000 prisonniers de guerre libyens. L'accord-cadre ne fait aucune référence à la présence des forces françaises au Tchad qui avait contribué à faire achopper la rencontre de Bamako[1530].

[1528] *Dépêche AFP*, « Le MOSANAT annonce deux victoires retentissantes contre l'armée tchadienne », 7 mars 1989.

[1529] *Le Monde*, « La France envisage un allègement de son dispositif militaire », Jean de la Guérivière, 2 septembre 1989.

[1530] *Le Monde*, « Accord surprise à Alger après dix-sept ans de conflit – La Libye et le Tchad s'engagent à régler leurs contentieux territoriaux », Jean de la Guérivière, 1 septembre 1989.

Oct. et Nov. Les forces d'Idriss Déby, regroupées au sein d'un mouvement nommé l'« Action du Premier Avril » lancent, depuis le Soudan, une première offensive contre les FANT de Hissène Habré.

27 déc. Quarante-cinq détenus politiques, dont trois femmes, sont libérés à l'occasion de la prestation de serment de Hissène Habré, pour un nouveau mandat de sept ans à la Présidence de la République[1531].

1990

Janv. Les rapports entre le Tchad et la Libye se tendent de nouveau. Hissène Habré accuse la Libye de soutenir la rébellion de Déby.

8-11 mars Réunion à Bamina au nord de Tiné sur la frontière Tchad-Soudan, dans la préfecture de Biltine des leaders de l' « Action du Premier Avril » dont Idriss Déby et Abbas Koty et des leaders du MOSANAT dont Maldoum Bada qui fondent le MPS, Mouvement patriotique du Salut.

30 mars Pendant le mois de mars, Idriss Déby, à partir de la province soudanaise du Darfour, attaque des garnisons tchadiennes. La France réagit par

---

[1531] *Le Monde,* « Tchad - Libération de 45 détenus politiques », 27 décembre 1989.

un « renforcement limité » du dispositif militaire français « Epervier », précisément à l'est du Tchad. Paris décide l'envoi de quelques 300 militaires en renfort à Abéché : un escadron du 1er Régiment étranger de cavalerie (1er REC), armé de véhicules blindés légers (AML) vient de Centrafrique, tandis que 2 compagnies de combat et l'état-major léger du 3e Régiment d'infanterie de marine (3e RIMA) remonte de N'Djaména[1532].

10 avril Quelques jours après l'annonce par les forces de Habré de la « destruction totale des forces ennemies », le dispositif Epervier est de nouveau allégé[1533].

27 avril Acheikh Ibn Oumar, ministre tchadien des affaires étrangères, annonce à Paris que s'il n'y a pas d'accord avec la Libye d'ici le 1er septembre, le Tchad portera son différend territorial avec la Libye devant la Cour internationale de Justice de

---

[1532] *La Croix*, « Tchad-Libye : Un conflit recommencé », Julia Ficatier, 13 avril 1990.

[1533] *Ibid.*

la Haye, comme le prévoit l'accord-cadre de paix signé le 31 août 1989 à Alger[1534].

Mai — Le MPS de Déby obtient le soutien officieux de la France lors d'une réunion à Lomé et d'une autre à Amsterdam en septembre 1990.

19-21 juin — Le 16e sommet franco-africain de La Baule amorce le tournant de la politique africaine de la France en conditionnant l'aide au développement à la démocratisation des régimes africains[1535]. Hissène Habré critique publiquement les « injonctions » de François Mitterrand et déclare qu'il n'a de leçon à recevoir de personne.

8 juil. — Des élections législatives sont organisées pour la première fois depuis 1962, élections « sous surveillance ». Les résultats confirment l'emprise de Habré sur le Tchad.

22 août — Rencontre entre Habré et Kadhafi à Rabat, échec des pourparlers[1536]. Toutefois, le sommet

---

[1534] *Le Monde*, « Faute d'accord avec Tripoli sur la bande d'Aouzou N'Djaména va demander l'arbitrage de la Cour internationale de Justice », Jacques de Barrin, 29 avril 1990.

[1535] *Le Monde*, « La fin du sommet de La Baule, les dirigeants s'engagent à associer plus étroitement les populations à la construction de leur avenir », Jacques de Barrin, 23 juin 1990.

[1536] *Dépêche AFP*, « Les délégations libyennes et tchadienne se séparent sur un échec », 24 août 1990.

tchado-libyen, réuni à l'initiative du souverain marocain quelques jours avant l'expiration du délai d'un an prévu par l'accord d'Alger, a pour objectif de trouver une « solution politique » à leur différend frontalier. Les deux parties ne parviennent pas à trouver un terrain d'entente, en dépit des six réunions de la commission mixte créée à cet effet. N'Djaména préfère recourir, comme le prévoit l'accord, au verdict de la Cour internationale de Justice (CIJ) en cas d'échec des négociations[1537].

1er sept. Le Tchad et la Libye portent leur différend territorial devant la Cour internationale de Justice de La Haye[1538]. Le 3 février 1994, la Cour internationale de Justice attribuera au Tchad la bande d'Aouzou.

10 nov. Idriss Déby lance 3 500 combattants du MPS sur les positions de l'armée régulière après deux revers sérieux. Trois villes tchadiennes sont prises. Habré lui-même mène la contre-attaque et regagne deux petites places, Iriba et Guéreda. Mais à Tiné, sur la frontière soudanaise,

---

[1537] *Le Monde*, « Tchad : sous l'égide du Maroc, le président Habré et le colonel Kadhafi discutent de leur différend », 24 août 1990.

[1538] *Dépêche AFP*, « Le Tchad et la Libye portent leur différend territorial devant la Cour internationale de Justice », 4 septembre 1990.

il tombe dans un piège auquel il échappe de justesse. Les rebelles déclarent avoir tué 2 000 hommes de Hissène Habré et capturé 3 000 d'entre eux[1539].

19 nov. Paris déplace la moitié de ses 1 000 soldats au Tchad de N'Djaména à Abéché[1540].

25 nov. Alors que la France affiche une neutralité officielle dans le combat que se livrent Idriss Déby et Hissène Habré, l'administration américaine fait une déclaration de la dernière chance : « Les Etats-Unis soutiendront Hissène Habré jusqu'au bout[1541] » et souligne « les preuves accablantes » de l'armement massif fourni par la Libye à Idriss Déby.

Dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre

Le régime de Hissène Habré s'effondre. Hissène Habré prend la fuite vers le Cameroun après avoir détourné illégalement une grande partie du Trésor public tchadien pour un montant de plus

---

[1539] *Conflits tchadiens et ingérences étrangères,* Marita Toglo-Allah, P. Lang, 1997, p. 161.

[1540] *Le Monde*, « Le Tchad toujours… », 18 novembre 1990.

[1541] Voir les télégrammes envoyés depuis l'ambassade des Etats-Unis au département d'Etat à Washington au moment de la chute de Hissène Habré. Documents déclassifiés obtenus par Human Rights Watch.

de trois milliards de Francs CFA[1542]. Quelques jours plus tard, il arrivera en exil au Sénégal.

2 déc. Idriss Déby entre dans N'Djaména.

[1542] Un chèque adressé à la Banque des Etats de l'Afrique de l'Est d'un montant de trois milliards cinq cent millions de Francs CFA signé le 29 novembre 1990 par Hissène Habré et à l'ordre de « moi-même » a été retrouvé par la Commission d'enquête. Soit à peu près 5.3 millions d'euros en 2013. Rapport Commission d'Enquête, p. 245.

CHRONOLOGIE – « L'AFFAIRE HISSENE HABRE »

1991

Sept. L'Association des Victimes de Crimes et Répressions Politiques au Tchad (AVCRP) est créée afin d'engager des poursuites judiciaires nationales et internationales à l'encontre des auteurs des crimes et d'actes de répression commis sous le régime de Habré, et afin d'exiger une indemnisation des victimes.

1992

Mai La Commission d'enquête nationale publie son rapport qui accuse le régime de Hissène Habré de 40 000 victimes et de torture systématique. La Commission recommande que Habré et ses complices soient poursuivis pénalement et que des réparations morales et symboliques soient accordées aux victimes.

1999

S'inspirant de l'affaire Pinochet, l'Association Tchadienne pour la promotion et la défense des droits de l'Homme (ATPDH) demande à Human Rights Watch d'aider les victimes de Habré à le poursuivre en justice au Sénégal.

Afin de préparer le dépôt de plaintes, des chercheurs de Human Rights Watch et de la Rencontre Africaine pour les Droits de l'Homme (RADDHO-Sénégal) effectuent deux missions au Tchad. Une coalition est formée qui comprend entre autres l'AVCRP, la FIDH, Agir ensemble pour les droits de l'homme, la LTDH et l'ONDH.

2000

26 janv. Sept victimes tchadiennes et l'AVCRP déposent une plainte contre Habré devant le tribunal régional hors-classe de Dakar, pour actes de torture et de barbarie et crimes contre l'humanité.

3 fév. Le doyen des juges d'instruction à Dakar, Demba Kandji, après avoir entendu les victimes, inculpe Habré pour actes de torture et de barbarie et crimes contre l'humanité, et le place en résidence surveillée. Le parquet qui avait été consulté au préalable est favorable aux poursuites.

18 fév. Les avocats de Habré déposent une requête en annulation devant la Cour d'appel de Dakar.

30 juin Le Conseil supérieur de la Magistrature, présidé par le nouveau président sénégalais Abdoulaye

Wade, mute le juge Kandji, lui retirant l'enquête Habré. Le président de la Cour d'appel de Dakar en charge de la procédure d'appel dans l'affaire Habré est promu.

4 juil. La Cour d'appel de Dakar rejette l'acte d'accusation, statuant que les tribunaux sénégalais n'ont pas compétence pour poursuivre l'affaire car les crimes n'ont pas été commis au Sénégal. Le parquet s'était, cette fois-ci, opposé aux poursuites contre Habré. Cette décision et les circonstances qui l'entourent sont critiquées par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture et par le Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats. Les victimes interjettent appel devant la Cour de cassation du Sénégal.

26 oct. Dix-sept victimes portent plainte au Tchad pour torture, meurtre et « disparition » contre les complices de Habré, notamment les anciens directeurs, chefs de services et membres de la Direction de la documentation et de la sécurité, la police politique de Habré.

30 nov. Trois victimes belges d'origine tchadienne déposent plainte contre Habré auprès du juge d'instruction Daniel Fransen du Tribunal de première instance de Bruxelles, en application de la loi de compétence universelle, pour crimes

contre l'humanité, torture, arrestations arbitraires et enlèvements. Depuis lors, une vingtaine d'autres victimes se sont jointes à ces plaintes.

2001

20 mars La Cour de cassation du Sénégal déclare que les juridictions sénégalaises n'ont pas compétence pour juger l'affaire car les crimes imputés à Habré n'ont pas été commis au Sénégal. Les victimes annoncent qu'elles chercheront à obtenir son extradition vers la Belgique.

7 avril Le président Wade demande à Habré de quitter le Sénégal.

18 avril Les victimes portent plainte contre le Sénégal devant le Comité des Nations Unies contre la torture, pour violation de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

23 avril Le Comité des Nations Unies contre la torture, en réponse à la requête des victimes visant des mesures provisoires, demande au Sénégal de « ne pas expulser Monsieur Hissène Habré et de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher que Monsieur Hissène Habré quitte le

territoire du Sénégal autrement qu'en vertu d'une procédure d'extradition »*.*

Mai Human Rights Watch récupère à N'Djaména les archives abandonnées de la police politique de Habré, la DDS. Ces documents révèlent les noms de 1 208 personnes exécutées ou décédées en détention et de 12 321 victimes de graves violations des droits humains.

11 juin Maître Jacqueline Moudeïna, l'avocate tchadienne des victimes, est blessée par une grenade alors qu'elle participe à une manifestation pacifique à N'Djaména. Cet attentat aurait été dirigé par un complice de l'ex-président Habré travaillant toujours comme chef de police et qui faisait l'objet d'une plainte déposée par Maître Moudeïna.

27 sept. Après l'intervention du Secrétaire-général des Nations Unies Kofi Annan, le président Wade accepte de maintenir Habré au Sénégal, le temps que soit examinée une demande d'extradition. « Si un pays capable d'organiser un procès équitable - on parle de la Belgique - le veut, je n'y verrais aucun obstacle »*,* déclare-t-il.

2002

27 fév. au 7 mars

Le juge belge Daniel Fransen, accompagné du Procureur du roi, de quatre officiers de police judiciaire et de sa greffière, enquête au Tchad. Ils interrogent des victimes ainsi que des anciens complices de Habré, et visitent les centres de détention et d'anciens charniers. Ils saisissent les documents de la DDS.

7 oct.

Le ministre tchadien de la Justice écrit au juge Fransen pour l'informer que « Monsieur Hissène Habré ne peut prétendre jouir d'aucune immunité de la part des autorités tchadiennes ».

2005

12 juil.

Un rapport[1543] de Human Rights Watch révèle que 41 complices présumés de Hissène Habré occupent toujours des positions de responsabilité au sein du gouvernement et de l'administration tchadienne.

[1543] *Tchad : Les victimes de Hissène Habré toujours en attente de justice*, Human Rights Watch, 12 juillet 2005, http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/chad0705fr_0.pdf.

12 août Six anciens complices présumés de Hissène Habré sont démis de leurs fonctions au sein de l'appareil sécuritaire de l'Etat. Le gouvernement tchadien adresse une lettre à Human Rights Watch s'engageant à démettre de leurs fonctions gouvernementales tous les anciens complices présumés de Hissène Habré, mais aussi à rapidement examiner un projet de loi relatif à l'indemnisation des victimes de son régime, et à construire un monument à la mémoire des victimes dès que les fonds nécessaires seront disponibles.

19 sept. Le juge belge Fransen, après quatre années d'enquête, délivre un mandat d'arrêt international à l'encontre de Hissène Habré, l'inculpant de crimes contre l'humanité, crimes de guerre, actes de torture, et de violations graves du droit international humanitaire. Le même jour, la Belgique adresse une demande d'extradition au Sénégal.

15 nov. Conformément à la demande d'extradition, les autorités sénégalaises arrêtent Hissène Habré et le placent en détention.

24 nov. Le procureur de la République du Sénégal recommande à la Chambre d'accusation de la Cour d'appel de Dakar de se déclarer incompétente pour statuer sur la demande d'extradition.

25 nov. La Chambre d'accusation de la Cour d'appel de Dakar se déclare incompétente pour statuer sur la demande d'extradition. Hissène Habré est relâché.

26 nov. Le ministre sénégalais de l'Intérieur, Ousmane Ngom, prend un arrêté mettant Habré à « la disposition du Président de l'Union africaine », à l'époque Olusegun Obasanjo, président du Nigeria, et laisse entendre que Habré sera expulsé vers le Nigeria dans un délai de quarante-huit heures.

27 nov. Le ministre sénégalais des Affaires étrangères, Cheikh Tidiane Gadio, déclare que Hissène Habré restera au Sénégal le temps que l'Union africaine décide de « la juridiction compétente pour juger cette affaire » lors de son prochain sommet en janvier 2006.

2006

24 janv. L'Union africaine, réunie en Sommet à Khartoum, décide de mettre en place un « Comité d'éminents juristes africains » afin « d'examiner tous les aspects et toutes les implications du procès de Hissène Habré ainsi que les options disponibles pour son jugement », et de soumettre

un rapport à la prochaine session de l'Union africaine en juillet 2006.

16 mars Le Parlement européen demande au Sénégal que Hissène Habré soit traduit en justice en Afrique ou qu'il soit extradé vers la Belgique.

18 mai Le Comité des Nations Unies contre la torture rend une décision sur le fond de l'affaire et conclut que le Sénégal a violé la Convention contre la torture en manquant à son obligation de poursuivre ou d'extrader Habré. Le Comité enjoint les autorités sénégalaises « de soumettre la présente affaire à ses autorités compétentes pour l'exercice de l'action pénale ou, à défaut, dans la mesure où il existe une demande d'extradition émanant de la Belgique, de faire droit à cette demande, ou le cas échéant, à tout autre demande d'extradition émanant d'un autre Etat en conformité avec les dispositions de la Convention ».

2 juil. L'Union africaine, s'appuyant sur les recommandations du Comité d'éminents juristes africains, demande au Sénégal de juger Hissène Habré « au nom de l'Afrique », ce que le président du Sénégal accepte.

2007

31 janv. L'Assemblée nationale sénégalaise adopte une nouvelle loi permettant d'instruire des cas de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, même s'ils ont été commis hors du territoire sénégalais, ce qui lève les obstacles juridiques au procès de Habré au Sénégal.

26 avril Le Parlement européen invite l'Union européenne à « encourager et à appuyer le gouvernement du Sénégal dans ses efforts en vue de préparer un procès rapide et équitable de Hissène Habré, afin qu'il réponde devant la justice d'accusations de violations massives des droits de l'Homme ».

Juil. Les présidents suisse et français annoncent qu'ils fourniront une assistance financière au Sénégal afin de conduire les investigations et le procès.

13 juil. Le ministre sénégalais de la Justice, Cheikh Tidiane Sy, annonce que le procès de Hissène Habré sera tenu devant la Cour d'Assises, mais il refuse de donner un calendrier précis.

2008

20 janv. Une délégation de l'Union européenne, dirigée par Bruno Cathala, le Greffier de la Cour pénale internationale, arrive à Dakar pour évaluer les besoins du Sénégal et proposer une aide technique et financière.

14 avril Madické Niang, l'ex-coordinateur des avocats de Hissène Habré, est nommé ministre de la Justice au Sénégal. Il s'agit d'une fonction clé pour l'organisation du procès de Hissène Habré.

23 juil. Le Congrès sénégalais adopte un amendement constitutionnel qui confirme la compétence de la justice sénégalaise pour juger des crimes contre l'humanité perpétrés par le passé.

16 sept. Quatorze victimes déposent plainte devant un procureur sénégalais, accusant Hissène Habré de crimes contre l'humanité et de torture.

De 2008 à 2010

Le Sénégal conditionne l'avancée du dossier Habré au versement intégral par la communauté des fonds nécessaires à la conduite du procès, et le président Wade menace d'expulser Habré. L'Union européenne et l'Union africaine envoient plusieurs délégations afin de négocier avec le Sénégal. Ce pays réclame d'abord 66 millions

d'euros, puis 27 millions, avant de finalement accepter un budget de 8,6 millions d'euros.

2009

19 fév. La Belgique dépose une requête devant la Cour internationale de Justice contre le Sénégal afin que ce dernier respecte son obligation de poursuivre ou d'extrader Habré.

28 mai Saisie d'une demande de la Belgique pour l'indication de mesures conservatoires, la CIJ accepte l'engagement solennel du Sénégal d'empêcher Habré de quitter son territoire jusqu'à ce que la CIJ rende sa décision sur le fond de l'affaire.

4 au 7 août Le président du Comité contre la torture des Nations Unies et un de ses membres se rendent au Sénégal pour presser ce pays d'exécuter sa décision de 2006. C'est la première visite *in situ* de suivi d'une décision dans l'histoire du Comité.

2010

18 nov. Saisie d'une requête de Hissène Habré, la Cour de Justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) décide que le Sénégal doit juger Habré hidevant une

juridiction « spéciale ou ad hoc à caractère international ».

24 nov. A l'issue d'une table ronde des bailleurs de fonds, ceux-ci s'engagent à octroyer 8,6 millions d'euros au Sénégal, couvrant l'intégralité des estimations budgétaires relatives au procès de Habré. Le ministre de la Justice du Sénégal déclare que cette réunion est « le parachèvement d'un long processus devant aboutir au procès juste et équitable ».

10 déc. Le président Wade déclare : « Que l'Union africaine reprenne son dossier [...] sinon Hissène Habré, je vais le renvoyer quelque part. Moi maintenant, j'en ai assez [...] je vais m'en débarrasser. Point final ».

2011

12 janv. Le Comité des Nations Unies contre la torture réplique à la déclaration de Wade en rappelant au Sénégal son « obligation » de poursuivre ou extrader Habré.

13 janv. Le président Wade rejette le plan de l'Union africaine pour faire juger Habré par un tribunal composé de juges sénégalais et internationaux sur le modèle des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

31 janv. L'Union africaine, réunie au sommet d'Addis-Abeba, appelle au commencement « rapide » du procès en conformité avec la décision de la CEDEAO.

4 fév. Le président Wade déclare : « Et on nous dit maintenant, le Président de la Commission de l'Union africaine, hier, maintenant il faut créer une autre juridiction, fondée sur je ne sais quel principe, pour juger Hissène Habré. J'ai dit, arrêtez ! Là pour moi c'est fini. Je suis dessaisi. Je le remets à la disposition de l'Union africaine ».

15 mars La Belgique présente sa deuxième demande d'extradition.

24 mars Le Sénégal et l'Union africaine annoncent un accord sur la création d'« une Cour internationale ad hoc » pour juger Habré et conviennent de se réunir en avril pour finaliser les Statuts et règles de procédure de la Cour.

30 mai Le Sénégal se retire de la réunion qui devait aboutir à la finalisation du statut et des règles de procédure de la Cour.

1er juil. L'Union africaine, réunie au sommet de Malabo, demande au Sénégal de juger Hissène Habré rapidement ou de l'extrader.

8 juil. Le gouvernement tchadien déclare avoir reçu une lettre du président Wade qui annonce l'expulsion immédiate de Habré vers le Tchad. Mais suite aux condamnations de la Haute commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et des ONG de défense des droits humains qui craignent un procès non équitable et pour l'intégrité physique de Habré, le président du Sénégal annule sa décision deux jours plus tard.

22 juil. Le ministère tchadien des Affaires étrangères demande « que soit désormais privilégiée l'option de l'extradition de Monsieur Hissène Habré vers la Belgique pour y être jugé. Cette option explicitement envisagée parmi d'autres par l'Union africaine est la mieux adaptée à la situation ».

18 août La Chambre d'accusation de la Cour d'appel de Dakar déclare irrecevable pour vice de forme la deuxième demande belge d'extradition.

5 sept. La Belgique présente une troisième demande d'extradition.

12 oct. Le gouvernement tchadien organise une première cérémonie en l'honneur des victimes de Habré à Hamral-Goz (« Plaine des morts »), le plus important charnier du régime Habré.

24 nov. Le Comité contre la torture rappelle une fois de plus au Sénégal son obligation de poursuivre ou extrader Hissène Habré.

2012

5 janv. Le président sénégalais Wade déclare : « La Cour d'appel est saisie [de la demande belge], et incessamment elle va trancher la question. Mais très probablement Hissène Habré va être renvoyé en Belgique ».

10 janv. La Chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Dakar déclare irrecevable pour vice de forme la troisième demande belge d'extradition.

17 janv. La Belgique remet à l'Ambassade du Sénégal à Bruxelles une quatrième demande d'extradition.

26 mars Macky Sall remporte les élections présidentielles contre le président sortant Abdoulaye Wade.

2 juin Le gouvernement du Sénégal annonce la création d'un groupe de travail dont le mandat est de « réfléchir sur les modalités pratiques de préparation et d'organisation du procès de Hissène Habré, conformément aux engagements internationaux du Sénégal et avec le soutien de l'Union africaine ».

27 juin Lors du conseil des ministres, Macky Sall déclare que Hissène Habré sera jugé au Sénégal et ordonne le début de l'instruction avant la fin de l'année.

15 juil. Lors de la cérémonie d'ouverture du 19e Sommet de l'Union africaine à Addis, Macky Sall déclare que Hissène Habré sera jugé au Sénégal.

20 juil. La Cour internationale de Justice rend son arrêt dans l'affaire *Questions concernant l'obligation de poursuivre ou extrader (Belgique c. Sénégal)* dans lequel elle déclare que le Sénégal a manqué à ses obligations en vertu des articles 6(2) et 7(1) de la Convention contre la torture en ne procédant pas immédiatement à une enquête et en ne soumettant pas l'affaire à ses autorités compétentes pour l'exercice de l'action pénale contre Hissène Habré. Enfin, elle dit, à l'unanimité, « que la République du Sénégal doit, sans autre délai, soumettre le cas de M. Hissène Habré à ses autorités compétentes pour l'exercice de l'action pénale, si elle ne l'extrade pas ».

24 juil. A la suite de quatre jours de négociations, le Sénégal et l'Union africaine parviennent à un accord pour la création d'un tribunal spécial au sein du système judiciaire sénégalais présidé

par des juges africains nommés par l'Union africaine.

22 août Le Sénégal et l'Union africaine signent un accord pour la création des « Chambres africaines extraordinaires au sein des juridictions sénégalaises pour la poursuite des crimes internationaux commis au Tchad durant la période du 7 juin 1982 au 1er décembre 1990 », avec un calendrier selon lequel le tribunal sera opérationnel avant fin 2012.

19 déc. L'Assemblé nationale sénégalaise adopte la loi créant les Chambres africaines extraordinaires au sein des juridictions sénégalaises.

2013

8 fév. Les Chambres africaines extraordinaires sont inaugurées au Palais de Justice de Dakar par des discours de l'administrateur des Chambres Monsieur Ciré Aly Ba et du Procureur général près les Chambres Monsieur Mbacké Fall.

3 mai La ministre de la Justice du Sénégal et son homologue tchadien signent un accord prévoyant une entraide judiciaire entre le Tchad et le Sénégal dans le cadre des Chambres africaines extraordinaires.

9 au 16 juin Le parquet des Chambres africaines extraordinaires passe une semaine au Tchad pour rencontrer les autorités tchadiennes, les associations de victimes, les associations de protection des droits de l'homme et pour faire une visite des sites symboliques du régime Habré.

30 juin Hissène Habré est placé en garde-à-vue sur ordre du parquet des Chambres.

2 juil. Hissène Habré est inculpé par la commission d'instruction des Chambres africaines extraordinaires pour crimes contre l'humanité, torture et crimes de guerre. Il est placé en détention provisoire.

15 juil. 1015 victimes se constituent partie civile devant les Chambres africaines extraordinaires. Cinq d'entre elles sont entendues par les juges d'instruction le 16 et 17 juillet.

LEXIQUE

Termes et acronymes

Affaire des tracts : En 1990, un groupe d'anciens responsables du gouvernement Habré et d'autres personnalités distribuèrent clandestinement des tracts critiquant le régime dans les transports en communs et d'autres lieux publics. Les personnes impliquées furent arrêtées et torturées.

Arabes tchadiens : D'après le recensement de 1964, les Arabes formaient environ trente pour cent de la population totale du Tchad et la moitié de sa population musulmane. La principale caractéristique des Arabes tchadiens, en plus de la conservation de la culture arabe, est l'usage de la langue arabe, l'arabe tchadien, comme langue maternelle. Les Arabes tchadiens sont présents dans plusieurs régions, d'est en ouest du Tchad, mais pour la grande majorité dans une zone située entre les 10ème et 16ème parallèles, au sud de la région du BET et au nord des régions du Mayo-Kébbi, de la Tandjilé, et du Moyen-Chari. Hissène Habré suspectait les Arabes tchadiens d'être des alliés « naturels » des Libyens. Cette suspicion fut renforcée lorsque le mouvement armé du Conseil démocratique révolutionnaire, CDR, résolument opposé à Hissène Habré avant et après sa prise de pouvoir est devenu, en 1982, la faction la plus pro-libyenne du GUNT. Celui-ci était essentiellement composé d'Arabes de la tribu des Awlad Sulayman. A la fin du XIXème siècle, cette tribu avait émigré de la Libye au Tchad et la Libye a utilisé, tant culturellement que politiquement, cette présence

au Tchad pour justifier ses prétentions sur ce pays frontalier. La répression à l'égard des Arabes tchadiens fut constante sous le régime Habré mais encore plus particulièrement lors des conflits ouverts entre le Tchad et la Libye en 1982-1983 et 1986.

Arbatachar : Forme de torture consistant à attacher les bras aux chevilles derrière le dos, de manière à faire bomber la poitrine, pendant plusieurs heures, entraînant des douleurs et une paralysie temporaire voire permanente. L'étymologie du mot « arbatachar » provient du nombre arabe « 14 » (arbatachar) du fait que le corps humain lors de cette torture est tendu comme un 1 et les 4 membres du corps sont attachés. Quatorze nœuds sont nécessaires pour attacher quelqu'un de la sorte.

Archives DDS : Les archives de la Direction de la documentation et de la sécurité, la police politique du régime de Hissène Habré, furent retrouvées à N'Djaména par deux chercheurs de Human Rights Watch lors d'une mission au Tchad au mois de mai 2001. Le gouvernement tchadien avait autorisé ces chercheurs, dans le cadre d'un film documentaire sur l'affaire Habré, à visiter la « Piscine » et les anciens locaux de la DDS, laissés à l'abandon, jouxtant l'ancienne prison. Ils y découvrirent des centaines de procès-verbaux d'interrogatoires, des listes de prisonniers, des certificats de décès, etc. Ces archives furent exploitées par la Commission d'Enquête sur les crimes et détournements commis par l'ex-Président Hissène Habré, ses co-auteurs et complices qui occupa le même bâtiment que celui utilisé par la DDS auparavant. Des mois durant, une équipe de l'association des victimes de Hissène Habré, l'AVCRP, tria, analysa et photocopia ces archives. Des copies de nombreux

documents issus de ces archives furent apportées au siège de Human Rights Watch à New York. Parmi les documents récupérés, Human Rights Watch en a sélectionné 2 733 en fonction de leur pertinence relative aux violations massives des droits de l'Homme. Ces 2 733 documents furent numérisés puis intégrés dans une base de données.

Armée nationale de libération (ANL) : Lorsque Goukouni Oueddeï, président du GUNT, fut contraint de quitter le pouvoir par Hissène Habré en 1982, il fonda l'Armée nationale de libération en octobre qui devint la branche militaire du GUNT, incluant notamment les FAP et le CDR. Soutenue également par la Libye, l'ANL s'opposa aux FANT de Habré dans de violents combats en 1983 et 1986 au Nord du pays. L'ANL fut dissoute de fait à la fin de l'année 1986 lorsque les FAP de Goukouni Oueddeï rompirent leur alliance avec la Libye, se rapprochèrent d'Habré et luttèrent contre les Libyens et leur anciens alliés au sein de l'ANL, le CDR.

Armée nationale tchadienne (ANT) : L'Armée nationale tchadienne était la force régulière du gouvernement tchadien lorsque Felix Malloum était au pouvoir entre 1975 et 1979. Début 1979, les FAN de Hissène Habré, alors Premier ministre, s'affrontèrent à l'ANT du président Malloum, mettant fin à la coalition gouvernementale. Une fois devenu président, Hissène Habré décida en 1983 de dissoudre l'ANT et de la remplacer par les FANT, les Forces armées nationales tchadiennes en utilisant ses FAN comme base de l'armée nationale.

Association tchadienne pour la promotion des droits de l'Homme (ATPDH) : Créée en 1992, l'ATPDH a pour but de promouvoir les droits civils et politiques au Tchad à travers des campagnes d'information, de sensibilisation et des procédures judiciaires. Cette association a joué un rôle important en recensant des milliers de victimes du régime Habré et en luttant activement contre l'impunité pour que auteurs de crimes soient traduits en justice.

Association des victimes de crimes du régime de Hissène Habré (AVCRHH) : L'AVCRHH fut créée en 2008 après la scission de l'Association des victimes des crimes et répressions politiques au Tchad (AVCRP) en deux organisations de victimes. L'AVCRHH lutte activement pour défendre les droits des victimes du régime d'Hissène Habré, engager des poursuites contre les présumés tortionnaires, et organiser des activités promotion des droits de l'homme et de sensibilisation contre l'impunité.

Association des victimes des crimes et répressions politiques au Tchad (AVCRP) : Créée en 1991, l'AVCRP est la première association ayant cherché à regrouper des victimes de la répression de 1982 et 1990. Elle a joué un rôle majeur en établissement des premiers recensements de victimes directes et indirectes du régime d'Hissène Habré et en commençant à réunir des preuves en vue d'éventuelles poursuites futures. En 2008, l'AVCRP s'est scindée en deux groupes et une seconde organisation de victimes a vu le jour, l'Association des victimes de cimes du régime de Hissène Habré (AVCRHH) qui poursuit les mêmes objectifs.

BET : Initiales signifiant : Borkou-Ennedi-Tibesti, préfecture du nord du Tchad de 1960 à 1999, dont le Chef-lieu était Faya-Largeau. Depuis février 2008, le Borkou, l'Ennedi et le Tibesti sont trois régions distinctes du nord du Tchad avec chacune leur propre Chef-lieu.

Brigade spéciale d'intervention rapide (BSIR) : Structure essentiellement composée de militaires, la BSIR était le véritable « bras armé » de la DDS. Equipée avec de l'armement militaire mais détachée des forces armées nationales, elle était sous le commandement et à la disposition de la DDS pour effectuer des arrestations, tortures et exécutions.

Camp des Martyrs : La prison du Camp des Martyrs était située dans un camp militaire au centre de N'Djaména. Les individus les plus dangereux ou les prisonniers punis y étaient enfermés. Les conditions de détention du Camp des Martyrs étaient parmi les plus difficiles des prisons de la DDS.

Cellule C : La cellule C était une des cinq cellules de la prison des « Locaux », dont les conditions de détention étaient particulièrement dures et que les prisonniers la surnommèrent la « Cellule de la mort ». Les personnes dont le régime se méfiait particulièrement y étaient enfermées. Les prisonniers enfermés dans cette cellule ne pouvaient jamais sortir et étaient assourdis et respiraient difficilement du fait du bruit et des émanations de gaz de la centrale électrique STEE voisine.

Chari : Fleuve coulant à N'Djaména, où de nombreuses personnes arrêtées ou détenues furent conduites pour y être torturées, parfois tuées et leur corps jeté dans le fleuve.

Conseil de commandement des forces armées du Nord (CCFAN) : En octobre 1972, la deuxième armée du FROLINAT contesta la direction du FROLINAT et se renomma CCFAN. Commandée par Goukouni Oueddeï puis par Hissène Habré à partir de 1973, le CCFAN et son bras armé les FAN, les Forces armées du Nord, s'opposèrent farouchement au soutien libyen du FROLINAT. Le Conseil supérieur militaire (CSM) de Malloum négocia avec le CCFAN en 1977 pour faire front commun contre l'ennemi libyen, permettant à Habré d'obtenir le poste de Premier ministre. Le CCFAN fut dissous lors d'un congrès en juin 1984 et fut remplacé par l'UNIR, l'Union nationale pour l'indépendance et la révolution, parti unique au pouvoir jusqu'en 1990 et dont Habré fut le leader.

Conseil démocratique révolutionnaire (CDR) : Le CDR fut créé en 1979 lorsqu'Acyl Ahmat se sépara des FAP. Composé majoritairement d'Arabes tchadiens, le CDR était très proche du pouvoir libyen. Au début de l'année 1980, quelques mois après l'alliance des factions au sein du GUNT, les troupes du CDR furent attaquées les FAN d'Habré. En octobre 1982, Acheikh Ibn Oumar devint le nouveau chef du CDR et ce dernier s'unit aux FAP pour créer l'Armée nationale de libération (ANL), bras armé du GUNT. Les FAP quittèrent cependant l'ANL en octobre 1986 et rejoignirent Habré dans sa lutte contre le CDR et la Libye. Au mois de novembre 1989, le CDR signe finalement un accord de réconciliation avec le gouvernement Habré.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR) : Le CICR est une organisation de droit suisse, dont le mandat humanitaire est de « protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence, et de leur porter assistance ». Malgré sa nature juridique de droit privé suisse, le CICR tient une place *sui generis* dans la communauté internationale et est investi d'un mandat international permanent qui ressort des Conventions de Genève de 1949 et de ses Statuts et qui lui permet de mener à bien sa mission. Le CICR put à plusieurs reprises visiter des centres de détention tchadiens et établir des rapports sur les conditions de détention et de santé des prisonniers de guerre. Cependant, le gouvernement de Hissène Habré chercha à entraver le travail du CICR, notamment en cachant les détenus les plus malades et les plus affectés.

CODOS : Abréviation du mot « Commandos ». A l'origine, des comités d'autodéfense furent crées dès 1980 dans le contexte d'instabilité au Tchad. Le terme CODOS devint le nom générique regroupant les rebelles actifs dans le Sud du Tchad entre 1983 et 1986. Plusieurs commandements et groupes existaient dans différents endroits géographiques du Tchad, tels que les CODOS Rouges, CODOS Verts, CODOS Espoir et CODOS Cocotiers.

Com-Chef : Abréviation de « Commandant en Chef » des Forces armées nationales tchadiennes (FANT). Le Com-Chef a sous ses ordres directs des Commandants de zone régionale, « ComZone », présents dans chaque préfecture du Tchad.

Commission d'Enquête nationale : Quelques semaines après avoir pris le pouvoir en décembre 1990, Idriss Déby Itno décida

d'instituer une « Commission d'Enquête sur les crimes et détournements commis par l'ex-Président Hissène Habré, ses co-auteurs et complices ». Cette commission, qui fonctionna de 1991 à 1992 et dirigée par Mahamat Hassan Abakar, rendit son rapport « Les crimes et détournements de l'ex-président Habré et de ses complices » en mai 1992. Ce rapport estima à 40 000 le nombre de personnes décédées ou disparues pendant le régime Habré.

Comité permanent du Sud (CPS) : Alors que Hissène Habré et Félix Malloum étaient engagés dans une lutte armée en 1979, le contrôle du Sud du pays échappa au gouvernement. Un Comité permanent du Sud fut créé et contrôlé par Wadal Abedlkader Kamougué afin d'établir une autorité politique sur cette partie du territoire alors que la guerre faisait rage ailleurs. Il était composé d'anciens fonctionnaires sudistes installés à Moundou.

Conseil supérieur militaire (CSM) : Junte militaire qui accéda au pouvoir par un coup d'Etat en 1975 contre le président Tombalbaye, qui était à la tête de l'Etat depuis 1960. Le général Malloum, qui était emprisonné depuis 1973, prit la tête du CSM et devint ainsi de fait chef de l'Etat.

Com-Zone : Abréviation de « Commandant de zone régionale ». A chaque préfecture du Tchad était rattachée un Com-Zone, autorité militaire locale, sous les ordres directs du Commandant en Chef des FANT.

Déli : A la suite d'un accord entre les rebelles CODOS et le gouvernement de Hissène Habré à l'été 1984, les rebelles CODOS

acceptèrent de se rallier au nouveau régime. Les CODOS qui combattaient dans la région de Moundou furent invités à une cérémonie officielle à la ferme du village de Déli en vue de leur intégration dans l'armée nationale. A la mi-septembre 1984, plusieurs centaines de CODOS convergèrent vers la ferme de Déli et attendirent plusieurs jours la cérémonie. Le jour de la cérémonie, les FANT arrivèrent et massacrèrent, en fait, plus de 200 rebelles. Des cadres civils qui travaillaient à la ferme furent aussi exécutés.

Direction de la documentation et de la sécurité (DDS) : Créée en janvier 1983 par décret présidentiel de Hissène Habré, cette police avait pour but originel de récolter des informations pour protéger le Tchad contre des Etats ennemis, principalement la Libye. Directement subordonnée à l'autorité du président, ses fonctions furent rapidement dédiées à la recherche et la répression de réels ou présumés opposants politiques. Doté d'antennes à travers tout le pays, un énorme réseau d'information remontant jusqu'à la capitale fut mis en place. Elle fut aidée dans son travail par la BSIR, composante armée de la DDS qui arrêtait, torturait et exécutait les suspects. Les locaux de la DDS à N'Djaména se trouvèrent d'abord près des bâtiments de la STEE, puis furent rapidement transférés dans une villa jouxtant ce qui allait devenir quelques années après la prison de la « Piscine ».

Forces armées nationales tchadiennes (FANT) : Les FANT furent créées en 1983, lorsque les Forces armées nationales contrôlées par Hissène Habré et avec lesquelles il prit le pouvoir devinrent les forces régulières du nouveau gouvernement

tchadien. Elles auraient été impliquées dans de nombreuses exactions et massacres commis à l'égard de civils pendant le régime de Hissène Habré.

Forces armées du Nord (FAN) : Les FAN étaient le bras armé du CCFAN, Conseil de commandement des forces armées du Nord, armée qui se dissocia du FROLINAT et sous commandement de Habré à partir de 1973. Lors du ralliement de Habré au gouvernement de Malloum en 1978, les FAN ne furent pas intégrées au sein de l'Armée nationale tchadienne (ANT). S'en suivirent des combats entre les FAN de Habré et l'ANT de Félix Malloum au début de l'année 1979 pour prendre le pouvoir. Les FAN prirent part aux négociations débouchant sur la création du GUNT en 1979. L'alliance avec le GUNT ne dura pas longtemps, les FAN d'Habré attaquèrent leurs nouveaux alliés du CDR et des FAP en janvier 1980. Les FAN durent battre en retraite après l'intervention de la Libye soutenant le GUNT. A la fin de l'année 1991, les FAN soutenues par les Etats-Unis lancèrent une offensive au Tchad et prirent N'Djaména à l'été. Habré reprit le contrôle du pays petit à petit et en 1983, dissolut les FAN pour les transformer en la nouvelle armée régulière tchadienne, les FANT, Forces Armées Nationales Tchadiennes.

Forces armées populaires (FAP) : Lorsqu'en 1976, Hissène Habré décida de se séparer du FROLINAT et de créer le CCFAN pour prendre ses distances avec la Libye, Goukouni Oueddeï continua d'accepter le soutien libyen et créa les FAP qui devinrent la principale composante du FROLINAT. En 1978, Acyl Ahmat se dissocia des FAP en créant le CDR, composé majoritairement d'Arabes tchadiens soutenant la Libye. Les FAP aidèrent toutefois

Habré à prendre le pouvoir contre le gouvernement de Malloum en 1979, et intégrèrent le GUNT. Attaquées par les FAN d'Habré en 1980, les FAP prirent part à la lutte du GUNT en exil contre le nouveau gouvernement d'Habré, en s'alliant avec le CDR pour fonder l'ANL, l'Armée Nationale de Libération en 1982. Soutenus par la Libye, de nombreux et violents combats opposèrent les FAP à l'armée nationale d'Habré entre 1983 et 1986 pour le contrôle du Nord tchadien. En octobre 1986, les FAP de Goukouni Oueddeï mirent fin à leur alliance avec la Libye, quittèrent le GUNT et rejoignirent le régime de Hissène Habré.

Forces armées du Tchad (FAT) : Lorsque l'ANT contrôlée par Malloum et les FAN menées par Habré entrèrent en conflit en février 1979, des éléments de l'ANT menés par le général Wadal Abdelkader Kamougué quittèrent l'armée nationale, se regroupèrent au sein des Forces armées du Tchad, et se retirèrent au Sud du Tchad où ils devinrent une force représentant les « sudistes », principalement des Saras. Kamougué créa ensuite le Comité permanent du Sud. Les FAT prirent part aux négociations pour créer le GUNT. En 1983, certains éléments des FAT rejoignirent Hissène Habré lorsqu'il créa les FANT.

Front de libération du Tchad (FROLINAT) : Pour combattre le monopole du pouvoir du président Tombalbaye après l'indépendance du Tchad en 1960, des Tchadiens du Nord du pays fondèrent en 1966 le FROLINAT. Envoyé par le gouvernement pour négocier avec le FROLINAT en 1971, Hissène Habré décida de rejoindre le Front. Contestant d'abord la direction du FROLINAT en 1972, Hissène Habré décida de quitter le Front en 1976, laissant Goukouni Oueddeï à la tête du FROLINAT et

de sa principale force armée, les FAP. Les factions du FROLINAT prirent part à la formation du GUNT en 1979.

Garde présidentielle (GP) : Voir Sécurité présidentielle.

Gendarmerie I : Centre de détention à N'Djaména. La prison située dans le camp de la gendarmerie fut initialement utilisée comme lieu de détention pour les prisonniers de guerre, notamment les Libyens, mais quelques prisonniers politiques y furent également enfermés. Les conditions de détention des prisonniers de guerre y étaient particulièrement dures.

Gendarmerie II : Centre de détention à N'Djaména. Lorsque la prison des Locaux fut fermée en 1989, les détenus furent transférés à la Gendarmerie II, dans des nouveaux bâtiments du camp de la gendarmerie. Elle remplit les fonctions anciennement dévolues aux Locaux jusqu'à la chute de Habré.

Gorane : Hissène Habré fait partie du groupe des Goranes mais est issu du sous-clan des Goranes Anakazas. L'autre sous-clan des Goranes est composé des Goranes Kredas. Les Goranes représentaient en 1993 6,3% de la population du Tchad. Ils sont présents principalement au Nord.

Gouvernement d'union nationale de transition (GUNT) : Après des affrontements en 1979 entre les forces armées gouvernementales de Malloum et les forces armées d'autres factions, dont celle de Habré, les différentes factions se réunirent pour signer une série d'accords. Signés le 18 août 1979 par les FAN, FAP, FAT, et CDR, entre autres, les Accords de Lagos prévoyaient que Goukouni Oueddeï devint le chef d'un Gouvernement d'union nationale de

transition. La coalition ne dura pas puisque, rapidement, les FAN commandés par Habré attaquèrent les autres factions du GUNT pour en prendre le contrôle. Fin 1980, Hissène Habré et ses hommes furent expulsés du GUNT et un nouveau GUNT fut mis sur pied avec les FAP de Goukouni Oueddeï, le CDR et les FAT. En juin 1982, le GUNT fut battu par les forces de Hissène Habré et fut contraint d'abandonner le pouvoir. Après 1982, le GUNT devint un mouvement d'opposition en exil en lutte contre Hissène Habré. Lorsqu'en 1986, Goukouni Oueddeï rejeta définitivement le soutien libyen, les FAP et le CDR de Ibn Oumar se déchirèrent. Ibn Oumar prit alors la tête du GUNT.

Hadjaraï : Ethnie présente au centre-est du Tchad. Alliés d'Hissène Habré lors de sa prise de pouvoir en 1982, les Hadjaraïs furent la cible de répression et d'exactions massives à partir de 1987. En 1993, les Hadjaraïs représentaient 6,7% de la population tchadienne.

Hamral-Goz : Voir Plaine des Morts.

Human Rights Data Analysis Group (HRDAG) : Le HRDAG est une organisation à but non lucratif dont le but est de rechercher et d'analyser des violations des droits de l'homme commises à travers le monde. Une partie des archives de la DDS récupérées à N'Djaména en 2001 a été triée, photocopiée et numérisée. Ces archives ont ensuite été encodées à l'aide d'un programme spécial du HRDAG afin d'en faire une analyse statistique. Cela permet maintenant de faire des recherches par nom et par date afin de retrouver facilement les archives mentionnant le nom recherché.

Locaux : La prison appelée « les Locaux », parfois surnommée le « Grand Village » du fait qu'il s'agissait de la plus grande prison, était située à côté de la centrale électrique de la STEE. Elle était composée de six cellules nommée par les lettres A, B, C, D et E, et la cellule des femmes. Chaque cellule pouvait renfermer jusqu'à deux cents voire quatre cents prisonniers. Les conditions de détention variaient entre les différentes cellules. La cellule A bénéficiait de conditions relativement meilleures que les autres. Les conditions de détention dans lacellule C étaient particulièrement effroyables et la plupart des détenus qui y séjournèrent ne survécurent pas. Les prisonniers ont continuellement surnommé la cellule C la « Cellule de la mort ». La prison fut fermée en 1989 et les prisonniers transférés à la prison de la Gendarmerie II.

Maison d'arrêt : La Maison d'arrêt de N'Djaména était en principe destinée aux prisonniers de droit commun. Lorsque Habré était au pouvoir, elle fut utilisée pour y enfermer des centaines de prisonniers de guerre capturés par les forces gouvernementales lors des combats contre les factions armées rebelles.

Mouvement du Salut national du Tchad (MOSANAT) : Le MOSANAT fut créé en octobre 1986 par Haroun Godi et par le préfet Bada Maldoum après sa sortie de prison, et était principalement composé de membres de son ethnie, les Hadjaraïs. Lorsque Habré apprit la création de ce mouvement en mai 1987, il ordonna l'arrestation de Maldoum et ce-dernier entra dans la clandestinité. Le MOSANAT rejoignit le Mouvement patriotique du Salut lors de sa formation en 1990, qui lutta contre le régime Habré et le renversa.

Mouvement patriotique du Salut (MPS) : Le MPS fut fondé en 1990 par Idriss Déby Itno après sa fuite du Tchad en 1989. Il reçut le soutien des Zaghawas soudanais, de la Libye et des Hadjaraïs du MOSANAT pour lancer plusieurs offensives armées contre le régime Habré en 1990. Egalement soutenu officieusement par la France, le MPS se rapprocha de la capitale en novembre 1990 et renversa Hissène Habré dans la nuit du 30 novembre 1990. Le président du Tchad Idriss Déby Itno est en 2013 toujours le chef du Mouvement patriotique du Salut, parti au pouvoir.

N'Galaka : Lorsque Hissène Habré était au pouvoir, il aurait créé une structure dénommée « Aïn-Galaka » ou « N'Galaka », composée d'un nombre restreint de proches parents et collaborateurs de son propre groupe ethnique, les Goranes Anakazas. Le rôle de ce comité était de prendre les décisions importantes à la place des ministres du gouvernement, tel un gouvernement parallèle.

Opération « Epervier » : Le 10 février 1986, le GUNT soutenu par la Libye lança une offensive de grande envergure au sud du 16e parallèle. La France intervint alors au Tchad avec l'opération « Epervier » le 16 février 1986 afin de neutraliser les moyens d'attaques aériens de la Libye et dissuader toute future attaque de sa part. Les effectifs français sur place évoluèrent en fonction de la menace des différentes factions armées à l'égard du gouvernement Habré jusqu'en 1990.

Opération « Manta » : Alors qu'en juin 1983, les forces du GUNT soutenues par l'armée libyenne prenaient le contrôle du Nord du Tchad, la France décida d'intervenir le 10 août avec l'opération « Manta ». Les forces françaises stoppèrent ces combattants et

adoptèrent la « politique du 16ème parallèle » : la France ne combattrait pas la Libye si cette dernière ne franchit pas au sud le 16ème parallèle. Près de 4 000 militaires français furent ainsi engagés au Tchad au début de l'année 1984. Un accord entre la France et la Libye fut conclu en septembre 1984 pour le retrait simultané de leurs troupes. Les forces françaises se retirèrent en novembre 1984 mais la Libye maintint ses soldats sur le territoire tchadien, ce qui entraîna la mise en place de l'opération Epervier deux ans plus tard.

Piscine : La prison la plus sinistre du régime de Hissène Habré, celle qu'on a surnommé « La Piscine », était une ancienne piscine utilisée par les familles des militaires français pendant l'époque coloniale. La piscine fut recouverte d'un toit de béton pour la transformer en prison en 1987. Composée de dix cellules souterraines d'environ 3m² chacune, jusqu'à 80 personnes pouvaient être entassées par cellule. Les cellules du bout de la piscine, celles situées à l'endroit où se trouvait le plongeoir initial, étaient profondément enterrées sous terre. La chaleur devenait insoutenable du fait du manque de circulation de l'air pendant les mois de chaleur intense à N'Djaména, de mars à juin. La Piscine symbolise pour beaucoup de Tchadiens l'horreur du régime de Hissène Habré.

Plaine des Morts : Le site de Hamral-Goz, aussi connu sous le nom de « Plaine des morts », est un terrain situé au nord-ouest de N'Djaména où les corps des détenus morts dans les prisons de la DDS étaient enterrés. De nombreuses fosses communes existent toujours sur ce site.

Prison de la présidence : Comprenant une dizaine de cellules, la prison de la présidence était située dans le jardin d'une résidence privée qui servait de bureau au président Hissène Habré. Les détenus enfermés à la prison de la présidence étaient des détenus spéciaux auxquels Hissène Habré voulait avoir accès facilement. C'était le seul lieu de détention qui n'était pas géré par la DDS mais par le Service d'investigation présidentielle.

P.V. Commission d'enquête : La Commission d'enquête nationale créée en 1990 pour enquêter sur les crimes de l'ex-Président Hissène Habré et ses complices interrogea, entre 1991 et 1992, d'anciens directeurs et responsables de la DDS. Les procès-verbaux de ces entretiens révèlent des informations cruciales délivrées par les personnes qui travaillaient au sein même de la DDS et qui ont donc eu une bonne connaissance du système et des pratiques utilisées.

Renseignements généraux (RG) : Les Renseignements généraux formaient le bureau chargé de la collecte d'informations et de renseignements au sein du ministère de l'Intérieur. Les informations collectées par les RG en province ou à N'Djaména ne passaient pas par la hiérarchie régulière, mais étaient directement transmises au directeur de la Sûreté du ministère de l'Intérieur ou au président lui-même. Après la création de la DDS, ce service perdit en influence mais a parfois assisté la DDS pour certaines missions.

Sara : Ethnie majoritaire présente dans le Sud du Tchad. Les Saras représentaient en 1993, 27,7% de la population tchadienne.

Sécurité fluviale : Un des nombreux services de la DDS ayant une mission de surveillance, particulièrement présente au bord des fleuves Chari et Logone, le fleuve Chari marquant en certains endroits de N'Djaména la frontière avec le Cameroun.

Sécurité présidentielle (SP) : Garde rapprochée de Hissène Habré constituée principalement de Goranes, aussi connue comme Garde présidentielle (GP). Il s'agissait d'une unité militaire d'élite qui répondait directement aux ordres du président. La SP assurait non seulement la sécurité de Hissène Habré mais était régulièrement envoyée en mission pour arrêter des individus. Agissant tantôt seule, tantôt de concert avec la DDS, la SP fut très active au Sud du Tchad, en particulier lors des massacres de « Septembre Noir » en 1984.

Septembre Noir : Les évènements communément appelés « Septembre Noir » se réfèrent à une vague de répression meurtrière à l'égard de la population du Sud du Tchad, commençant entre juin et septembre 1984 jusqu'au début de l'année 1985. Le gouvernement de Habré visa en particulier à mettre un terme aux mouvements rebelles CODOS mais s'en prit à la population civile, notamment les cadres administratifs et politiques soupçonnés de complicité avec les rebelles. Les populations civiles dans les campagnes furent également victimes d'exécutions massives. De nombreux villages furent pillés et incendiés.

Service d'investigation présidentielle (SIP) : Service de renseignements parallèle aux autres services d'investigation qui procédait à des arrestations avant de transférer les individus vers la

prison de la présidence. Ce service créé directement par la présidence dépendait de la Sécurité présidentielle. Son bureau central était situé dans le bâtiment de la présidence de la République à N'Djaména. Tout comme la Sécurité présidentielle, le SIP était principalement composé de Goranes, l'ethnie du président Habré.

Sûreté nationale (SN) : La Sûreté nationale était le principal service en charge d'assurer la sécurité et la surveillance du Tchad après la prise de pouvoir de Habré en 1982 jusqu'à la création de la DDS en janvier 1983. La Sûreté nationale était ainsi responsable des exactions ayant caractérisé le début du régime. Contrairement à la DDS qui dépendait directement de la présidence, la Sûreté nationale était placée sous le contrôle du ministère de l'Intérieur. L'organe était subdivisé en plusieurs services, notamment le Service des Renseignements généraux. Après la création de la DDS, les éléments de la Sûreté nationale lui prêtèrent également main forte pour des arrestations, tortures et exécutions.

Société tchadienne d'eau et d'électricité (STEE) : Les bâtiments de la STEE se trouvaient juste à côté de la prison des « Locaux ». Le bruit et les gaz en provenance de ses bâtiments rendaient les conditions de détention particulièrement pénibles pour de nombreux détenus.

Toubou : Hissène Habré fait partie du peuple toubou, présent au Nord du Tchad. Le peuple toubou est divisé en deux groupes ethniques, les Dazas et les Tedas.

Union nationale démocratique (UND) : Fondée en 1975 dans la clandestinité, l'Union nationale démocratique fut dès sa création un parti d'orientation marxiste. Il fut représenté au sein du GUNT jusqu'en 1984. L'UND décerna des bourses d'études à des étudiants pour étudier à l'étranger, ce qui valut à ces-derniers d'être considérés comme suspects par la DDS.

Union nationale pour l'indépendance et la révolution (UNIR) : Créée en juin 1984 par la dissolution des CCFAN, la branche politique des FAN se transforma alors en parti politique. Hissène Habré instaura un système de parti unique où seul l'UNIR était autorisé. Habré présidait et contrôlait ce parti. Les membres de l'UNIR participaient, au même titre que les autres services de l'Etat, à la surveillance généralisée de la population et à la collecte d'information au bénéfice de la DDS.

Zaghawa : Ethnie semi-nomade du Tchad présente principalement à l'est et au nord-est du Tchad. Les Zaghawas ont soutenu Hissène Habré dans sa prise de pouvoir. Peu à peu, Habré perdit confiance en eux et considéra les Zaghawas comme une menace à son régime. Il engagea une vague de répression collective contre eux à partir de 1989.

Principaux chefs politiques et militaires au Tchad dans les années 1970-80

Acyl Ahmat : Ministre des Affaires étrangères de Tombalbaye, Acyl Ahmat s'exila en Libye après le coup d'Etat de Malloum en 1975 puis rejoignit le FROLINAT. Après la scission du FROLINAT entre les forces de Goukouni Oueddeï et de Hissène Habré, Acyl Ahmat décida de créer le CDR, Conseil démocratique révolutionnaire, composé principalement d'Arabes tchadiens et liés à la Libye. Le CDR signa les accords portant création du Gouvernement d'union nationale de transition, le GUNT, au sein duquel Acyl Ahmat devint ministre des Affaires étrangères. Quelques semaines après la défaite du GUNT par les forces de Hissène Habré, Acyl Ahmat mourut accidentellement en juillet 1982. Acheikh Ibn Oumar le remplaça à la tête du CDR.

Maldoum Bada : Issu de l'ethnie hadjaraï, Maldoum Bada fut arrêté en 1985 alors qu'il était préfet et fut détenu pendant un an. Accusé officiellement de détournement de vivres, il aurait en fait été arrêté pour être écarté politiquement. Après sa sortie de prison, il fonda avec d'autres activistes le MOSANAT, Mouvement du Salut national du Tchad, groupe d'opposition essentiellement formé de Hadjaraïs. En conséquence, Hissène Habré commença à suspecter les Hadjaraïs dans leur ensemble et déclencha une vague de répression à leur encontre en 1987. Lorsque Idriss Déby fonda le MPS en 1990, Maldoum Bada et le MOSANAT se joignirent à lui.

Hassan Djamous : Issu de l'ethnie zaghawa, proche alliée d'Hissène Habré lors de sa prise de pouvoir et pendant la majeure partie de sa présidence, Hassan Djamous fut d'abord ministre de la fonction publique puis devint plus tard le commandant en chef des FANT. Hassan Djamous commanda les Forces armées tchadiennes qui battirent l'armée libyenne en 1987. Les rapports entre Hissène Habré et les leaders de la communauté zaghawa, dont Hassan Djamous, se détériorèrent à partir de 1989. Accusé de complot avec Idriss Déby Itno et menacé d'arrestation, Hassan Djamous fuit N'Djaména le 1er avril 1989 mais fut capturé le 12 avril suivant par les troupes de Hissène Habré. Il décéda en prison quelques jours plus tard.

Hissène Habré : Né vers 1942 à Faya-Largeau (B.E.T), Hissène Habré est membre de l'éthnie des Goranes, plus précisément membre du clan Anakaza (qui est un sous-groupe de l'ethnie daza [aussi appelée gorane], elle-même une branche du groupe toubou). Né dans une famille d'éleveurs, il passa son enfance et ses études primaires dans le milieu familial. D'abord employé dans le département de la construction de l'armée française, il devint secrétaire d'administration de 1958 à 1963 et occupa à 22 ans le poste de sous-préfet dans les localités de Borkou et de Moussoro. En 1963, il quitta l'administration Tombalbaye pour poursuivre des études supérieures en France. De retour en 1966, il fut nommé directeur des Affaires internationales et politiques au ministère des Affaires étrangères. Il abandonna ce poste pour repartir étudier à Paris ou il obtint un diplôme de l'Institut des hautes études d'outre-mer, un DES en droit de la faculté de droit et de sciences politiques de Paris ainsi

qu'une licence en économie politique à l'Institut des sciences politiques. Il s'inscrivit au doctorat en droit, mais abandonna ses études en 1972 pour rejoindre le maquis du Tibesti dans les rangs du FROLINAT. Il devint président du Conseil de commandement des forces armées du Nord (CCFAN) créé le 22 octobre 1972. Le 21 avril 1974, il signa un coup d'éclat qui le rendra célèbre : Françoise Claustre -une anthropologue française du CNRS qui travaille dans le Tibesti-, le Docteur allemand Christian Staewen et le mécanicien français Marc Combe furent enlevés à Bardaï. Le médecin allemand sera libéré. Marc Combe parviendra à s'évader. Quant à Françoise Claustre, sa libération n'interviendra qu'après deux ans d'âpres négociations et la mort du commandant Pierre Galopin, officier français venu négocier sa libération. Hissène Habré resta dans le maquis jusqu'en 1978, période à laquelle le général Malloum (qui avait accédé au pouvoir à la faveur du coup d'Etat du 13 avril 1975) l'invita à occuper successivement les postes de Premier ministre (31 août 1978) et de ministre d'Etat à la défense nationale (avril 1979).

Habré devint président du Conseil d'Etat et chef de l'Etat en 1982 au terme d'une guerre civile (1979-1982) dont il sortit victorieux. Il instaura immédiatement un régime dictatorial, organisé en cercles concentriques (amis proches, conseillers, forces armées), qu'il supervisa personnellement. Le régime à parti unique de Habré a été marqué par des atrocités commises à grande échelle. Régulièrement, le régime prenait pour cible différents groupes ethniques, notamment les Saras (1984), les Hadjéraïs (1987), les Arabes tchadiens et les Zaghawas (1989-90), tuant et

arrêtant en masse des membres de ces groupes quand il percevait leurs leaders comme des menaces. La plupart des exactions ont été commises par sa redoutable police politique, la Direction de la documentation et de la sécurité (DDS), dont les directeurs, qui rendaient des comptes exclusivement à Hissène Habré, appartenaient tous à sa propre ethnie, les Goranes. Des documents de la DDS, récupérés par Human Rights Watch en 2001, ont révélé les noms de 1 208 personnes exécutées ou décédées en détention, et de 12 321 victimes de violations des droits humains. Rien que dans ces fichiers, Habré a reçu 1 265 communications directes de la DDS l'informant de la condition de 898 détenus.

Dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre, chassé par les troupes d'Idriss Déby, le régime de Hissène Habré s'effondra. Il prit la fuite vers le Cameroun après avoir détourné une grande partie du Trésor Public tchadien. Quelques jours plus tard, il arriva en exil au Sénégal.

Idriss Déby Itno : Issu de l'ethnie zaghawa, il soutint Hissène Habré et fut à ses côtés lorsque Hissène Habré prit le pouvoir en 1982. Il devint commandant en chef des Forces armées nationales Tchadiennes (FANT), la nouvelle armée régulière du Tchad, de 1983 à 1985. Entre juin et septembre 1984, ces FANT ont commis des exécutions, des pillages et des incendies dans le sud du Tchad : cette période de violence terrible est appelée Septembre Noir. Idriss Deby Itno était alors le supérieur de ces militaires et aurait souvent été dans le sud pendant ce temps. En 1985, il fut remplacé à la tête des FANT par Hassan Djamous. Après un séjour en France où il étudia à l'Ecole Supérieure de guerre, il revint au Tchad et devint conseiller spécial à la défense et à la sécurité de Hissène

Habré. En 1989, les rapports entre Hissène Habré et les leaders de la communauté zaghawa se détériorèrent et Habré perdit confiance en les Zaghawas. Menacé d'arrestation, Idriss Déby Itno s'enfuit du Tchad en avril 1989 et entra au Soudan d'où il créa le Mouvement patriotique du Salut, MPS, en 1990. Après plusieurs assauts et avec le soutien français, l'armée de Déby parvint à renverser Hissène Habré le 1er décembre 1990. Depuis 1990, Idriss Déby Itno est président de la République.

Wadal Abdelkader Kamougué : En 1979, lorsque l'Armée nationale tchadienne, ANT, fut attaquée par les forces du premier ministre Habré, des éléments de l'ANT commandés par Wadal Abdelkader Kamougué décidèrent de quitter l'ANT et de se constituer en Forces armées du Tchad, FAT. Les FAT se retirèrent dans le Sud du pays. Kamougué créa alors le Comité permanent du Sud, composé d'anciens fonctionnaires sudistes, qui dirigea *de facto* le sud du pays alors que le conflit à N'Djaména paralysait le pouvoir central. Kamougué accepta de participer à la formation du GUNT et en devint le vice-président. Lorsqu'Habré conquit le pays en 1982, Kamougué se retira dans le Sud. Certains éléments des FAT décidèrent de rejoindre la nouvelle armée nationale tchadienne créée par Habré, les FANT, alors que Kamougué partit en exil au Congo. Il revint de cet exil en 1987, se rallia à Habré et devint ministre de l'Agriculture.

Félix Malloum : Libéré de détention par le coup d'Etat de 1975, Félix Malloum prit la tête du Conseil supérieur militaire et devint chef de l'Etat tchadien. Face à une opposition nombreuse, il négocia avec Hissène Habré en 1977 et fit de lui son premier ministre en 1978. En février 1979, la situation se dé-

grada entre Malloum et Habré, et un conflit armé débuta entre l'Armée nationale tchadienne sous les ordres de Malloum et les forces armées du Nord de Habré. En 1979, Malloum abandonna la direction de l'Etat tchadien et laissa la place au Gouvernement d'union nationale de transition, le GUNT.

Goukouni Oueddeï : Originaire de l'ethnie toubou, il devint le chef d'état-major du FROLINAT entre 1969 et 1972. L'opposition entre Oueddeï et Habré sur le soutien de la Libye à leur mouvement, aboutit à la scission du FROLINAT en 1976. Goukouni Oueddeï continua à accepter le soutien libyen et fonda les Forces armées populaires au sein du FROLINAT, dont il prit la tête. En 1979, Goukouni Oueddei aida Hissène Habré dans les combats qui l'opposèrent aux forces régulières tchadiennes du Général Malloum pour le contrôle de N'Djaména. A la suite de ces combats, des négociations entre les différentes factions militaires portèrent Goukouni Oueddeï à la tête de l'Etat tchadien, en tant que chef du Gouvernement d'union nationale de transition, le GUNT, en novembre 1979. En 1980, la faction de Hissène Habré s'opposa au GUNT, et notamment aux FAP de Goukouni Oueddeï, dans ce qu'on a appelé la seconde bataille de N'Djaména. Goukouni Oueddeï, en tant que chef d'Etat, appela la Libye à l'aide et signa un accord de défense, qui aboutit à l'intervention de l'armée libyenne au Tchad. Cette intervention fut déterminante dans la défaite de Hissène Habré, qui quitta N'Djaména et le territoire tchadien, fin 1980. La signature par Goukouni Oueddeï d'un accord de fusion entre la Libye et le Tchad inquiéta la France et les Etats-Unis qui décidèrent de soutenir Habré. Attaqué par les forces

d'Habré à partir de décembre 1981, le GUNT de Goukouni Oueddeï fut battu en juin 1982 et contraint d'abandonner le pouvoir. Il s'exila au Cameroun avant de reprendre contact avec la Libye pour lutter contre le gouvernement Habré sous la bannière du GUNT. De 1983 à 1986, soutenu par la Libye, il dirigea les attaques rebelles du GUNT dans le Nord du Tchad. Goukouni Oueddeï et ses FAP décidèrent de négocier avec Habré en 1986 pour lutter ensemble contre la Libye. Il vécu en exil en Algérie en 1987 puis au Bénin en 1988, et les relations entre Goukouni Oueddeï et Habré se détériorèrent. En 1988, Goukouni Ouddeï retourna à la tête du GUNT à la demande de la Libye et lutta contre Habré jusqu'à la fin de son régime.

Acheikh Ibn Oumar : Acheikh Ibn Oumarl prit la tête du Conseil démocratique révolutionnaire (CDR) après la mort de son fondateur Acyl Ahmat le 19 juillet 1982. Après 1982, Acheikh Ibn Oumar et le CDR s'unirent aux FAP de Goukouni Oueddeï pour créer l'Armée nationale de libération (ANL), bras armé du GUNT dans l'opposition. En octobre 1986, des affrontements meurtriers au sein du GUNT entre les FAP et le CDR éclatèrent. En novembre 1986, Ibn Oumar remplaça Goukouni Oueddeï à la tête du GUNT. En aout 1987, Acheikh Ibn Oumar tenta de se rapprocher de Hissène Habré et les Libyens réinstallèrent Goukouni Oueddeï à la tête du GUNT en 1988. Le 19 novembre 1988, les Accords de Bagdad scellèrent la réconciliation entre Habré et Acheikh Ibn Oumar, qui rejoignit le gouvernement du Tchad en mars 1989 et devint ministre des Affaires étrangères de Habré.

François Tombalbaye : Premier président du Tchad indépendant en 1960, François Tombalbaye, originaire du Sud, fit rapidement

évoluer son pays d'un système multipartiste à un régime de parti unique. Confronté à des troubles contestant le caractère autoritaire de ses méthodes de gouvernement, il répondit par de violentes vagues de répression. Le FROLINAT fut créé en 1966 pour contrer son monopole. Tombalbaye, qui n'arrivait pas à contenir la rébellion armée contre son régime, fut tué en 1975 lors d'un coup d'Etat militaire qui porta Félix Malloum au pouvoir.

REMERCIEMENTS

Ce livre est le fruit de treize années de travail et de recherches effectués par les membres de Human Rights Watch et de plusieurs autres organisations. Il a été écrit par Olivier Bercault avec Reed Brody, tous deux de Human Rights Watch. Peter Rosenblum, professeur de droit international et de droits de l'homme au Bard College, a effectué une relecture juridique.

Lors de deux missions communes au Tchad de juillet à novembre 2001 puis de février à juin 2002, Martien Schotsmans, consultante pour la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et Maria Koulouris consultante pour Human Rights Watch ont mené 250 interviews de victimes et de témoins des crimes du régime de Hissène Habré, avec l'aide précieuse des victimes maintenant regroupées dans l'Association des victimes des crimes du régime de Hissène Habré (AVCRHH) et l'Association des victimes des crimes et répression politique au Tchad (AVCRP).

De 1999 à 2013, Reed Brody et Olivier Bercault de Human Rights Watch ont régulièrement mené des interviews de victimes et de témoins des crimes du régime de Hissène Habré.

Les documents récupérés par Reed Brody et Olivier Bercault dans les archives de la DDS à N'Djaména ont été triés, photocopiés et rassemblés par une équipe de l'association des victimes dirigée par feu Sabadet Totodet, supervisée par Souleymane Guengueng et comprenant Clément Abaïfouta Dokhot, Jackson Aleina Ngoussi et Djalal Chaffi. Une base de

données pour ces documents a été créée à Human Rights Watch par Reed Brody, Olivier Bercault, Camille Bonnant, Maria Koulouris, Carrie Allen, Mary Kinney, Tara Plochocki, Iram Chaudhary, Joel Dossa, Julien Moutte, Tamita Ngarbaroum, Camille Park, Elizabeth Roesch et Vivianna Beltrametti Walker, qui ont rassemblé et codé des photocopies des documents originaux selon un programme conçu par Patrick Ball, directeur du Human Rights Data Analysis Group (HRDAG) du *Benetech Initiative,* aidé de Miguel Cruz, Kristen Cibelli et Jana Dubukovic du HRDAG. Le rapport du HRDAG *Violations de droits de l'homme par l'Etat tchadien sous le régime de Hissène Habré* (2010) qui interprète et analyse les documents de la base de données est le fruit du travail de Romesh Silva, Jeff Klinger et Scott Weikart.

Nos remerciements à l'Association tchadienne pour la promotion et la défense des droits de l'Homme (ATPDH) qui a maintenu à jour un important recensement des victimes et qui a aidé à mettre en place, avec l'AVCRHH, des interviews de plus d'une cinquantaine de témoins réalisés par Human Rights Watch.

Ont aussi assisté à la préparation de ce rapport : Julien Marillier, Leslie Haskell et Henri Thulliez de Human Rights Watch, Alain Werner, Béatrice Bartoli, Mark de Barros et Pauline Hilmy, consultants de Human Rights Watch, et les stagiaires de Human Rights Watch Axel Acakpo-Satchivi, Lila Azam Zanganeh, Anne-Marie Baldovin, Léa Bernard, Elysia Blake, Emilie Bono, Alice Bordacarre, Helen Boyer, Pauline Busson, Emilie Camus, Julie Capoulade, Marion Chahuneau, Lorraine Chretien, Sandra Delval, Diane Davidovici-Chouchane, Diane Douzillé, Caroline Draveny,

Stéphanie Dujardin, Amandine Englebert, Alpha Fall, Lise Fouquat, Céline Furi, Sabrina Goldman, Philip Grant, Sébastien Grégoire, David Hans, Genoveva Hernandez, Natalie Horowitz, Sarah Jais, Carrie Jenallen, Elizabeth Kissam, Giselle Klapper, Katherine Kruk, Cannelle Lavite, Marion Lignac, Pauline Maisonneuve, Mathilde le Maout, Fanny Moinel, Khoudia NDiaye, Ronke Olaye, Marie Pissoort, Elvina Pothelet, Keren Rouche, Laetitia Ruiz, Hind Sadik, Nicolas Seutin, Justyna Sobczyk, Alvine Temfack, Nafi Tiné, Anabelle Vanier-Clément, Claire Vergerio, Géraldine de Vries, Marlene Waefler et Mehnaz Yoosuf.

Ont participé à la finalisation de ce rapport, en effectuant une relecture attentive, les étudiants de l'Ecole des Hautes Etudes Appliquées du Droit de Paris : Joachim Apra, Antonin Balsan, Marie Escard, Tess Muckensturm, Bruno Romagnoli, Sylvain Roussarie, Céclie Schweitzer et Thomas Zuani.

Jean-Paul Marthoz a relu et commenté le résumé.

Grace Choi a préparé le livre en vue de sa publication. La couverture a été réalisée par Rafael Jimenez.

Nos remerciements à Jean-Louis Servan-Schreiber, président du Comité de Human Rights de Paris pour avoir accepté d'éditer cet ouvrage et proposé d'imprimer de nombreuses copies gracieusement.

Nos remerciements à Jacqueline Moudeïna, Présidente de l'Association tchadienne pour la Promotion des Droits de l'Homme, et Souleymane Guengueng de l'AVCRHH qui ont lu et commenté ce rapport. Nos remerciements à Delphine Djiraibe,

avocate tchadienne et à Dobian Assingar de la FIDH pour leur aide très précieuse.

Nos remerciements à la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur et à Oxfam Novib pour leur soutien financier tout au long de ces dernières années.

LA PLAINE DES MORTS

Le Tchad de Hissène Habré

1982–1990

Le régime à parti unique de Hissène Habré fut marqué par des atrocités commises à grande échelle, en particulier par des vagues d'épuration ethnique, des arrestations massives et un usage systématique de la torture. A leur sortie de l'enfer, des survivants des geôles tchadiennes se jurèrent de tout faire pour que les anciens responsables répondent de leurs actes. Ils voulaient rendre justice aux victimes du régime, décédées ou disparues, comme ces centaines d'anonymes enterrés dans un immense charnier aux abords de N'Djaména : la « Plaine des morts ». Ils s'organisèrent pour rassembler les victimes et réunir des preuves en vue d'éventuelles poursuites pénales.

C'est dans la continuité de leur travail que dix ans plus tard, deux chercheurs de Human Rights Watch récupérèrent au Tchad les archives de la Direction de la Documentation et de la Sécurité (DDS), la police politique du régime qui constituait « l'œil et l'oreille du Président », mettant ainsi la main sur la mémoire douloureuse des années sombres du Tchad. Grâce à ces milliers de documents venus corroborer des centaines de témoignages de survivants, d'experts et de personnes travaillant pour l'administration, Human Rights Watch et ses partenaires ont pu retracer l'histoire de la répression. Rien que ces archives révèlent les noms de 1 208 personnes exécutées ou décédées en détention et de 12 321 victimes de violations des droits humains.

Cet ouvrage, fruit de treize années d'enquête, constitue l'une des premières approches scientifiques jamais écrites sur cette période. A travers les yeux des rescapés, *La Plaine des Morts* rend compte de l'ampleur des souffrances de ces huit années de répression et, grâce aux documents retrouvés et à la diversité des témoignages recueillis, s'attèle à déconstruire les rouages d'un système autoritaire.

ISBN 978-1-62313-062-6

9 781623 130626

En couverture : © 2005 Stephanie Hancock/Human Rights Watch

Maquette de couverture : Rafael Jiménez